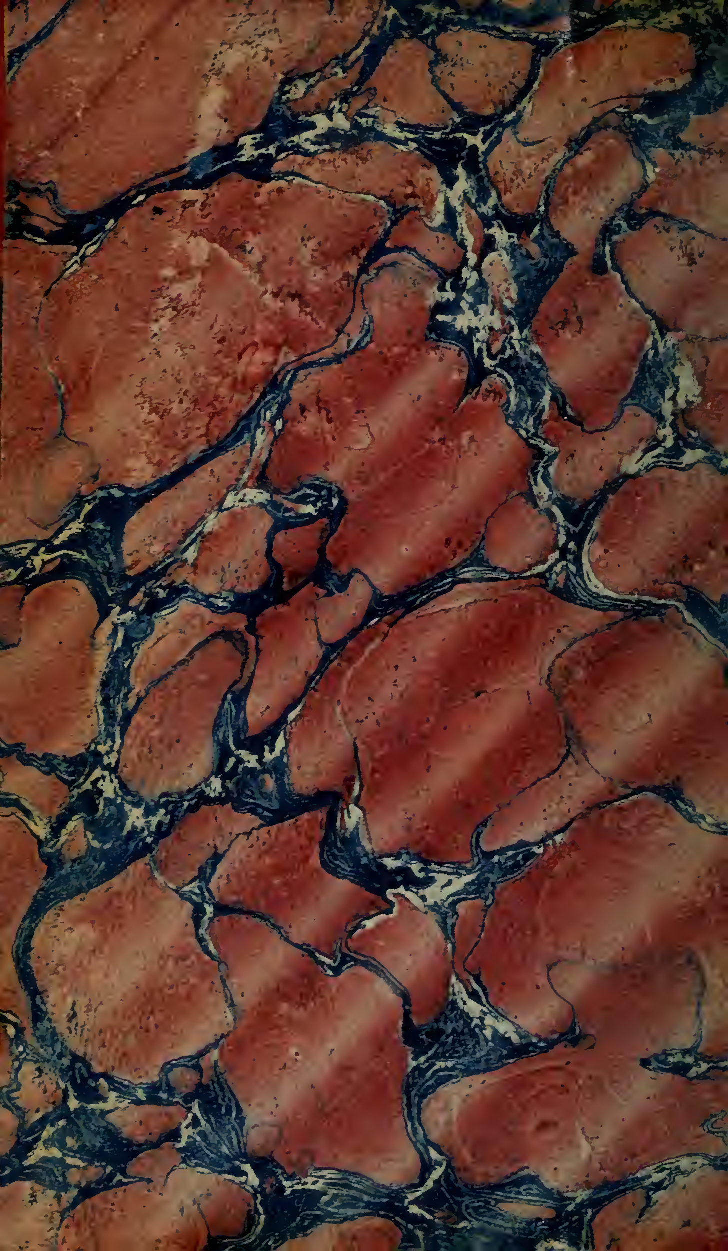
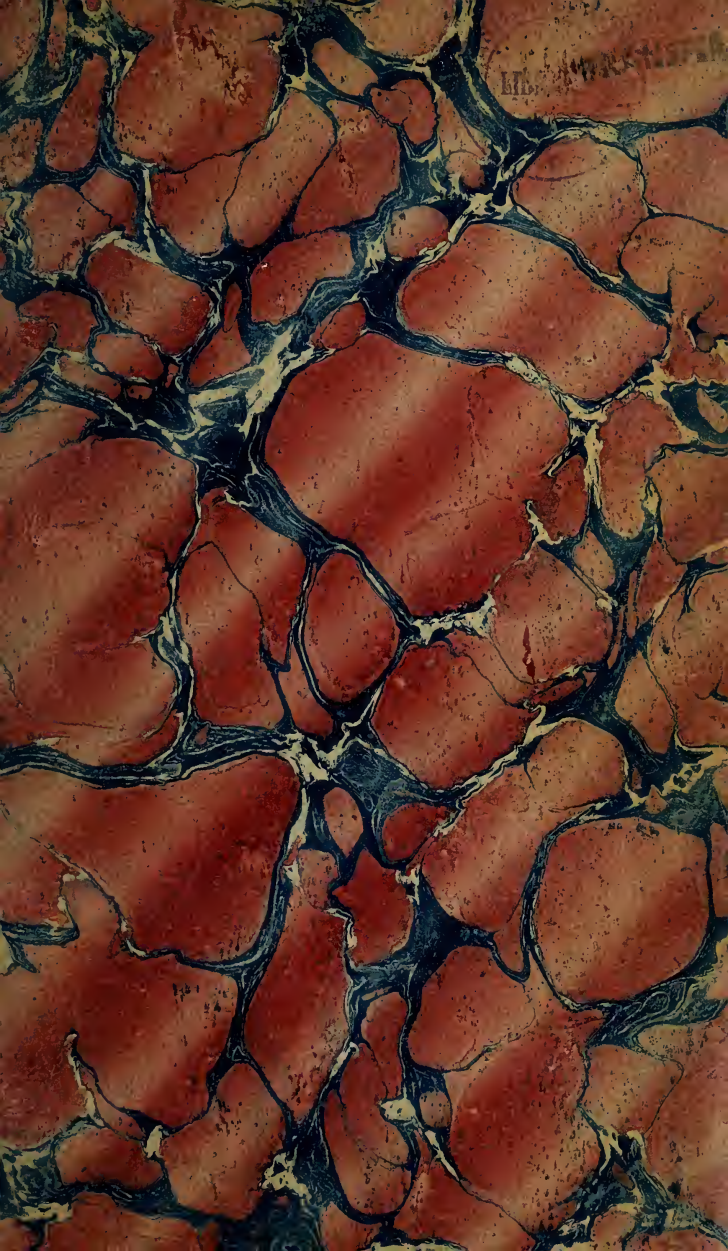

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01877259 0






ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY
TRANSFERRED


L'S COLLEGE
BRARY

NOUVELLE EXPLICATION

DU

CATÉCHISME

DE RODEZ

V

8791-94. — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

NOUVELLE EXPLICATION

DU

CATÉCHISME

DE RODEZ

divisée

EN INSTRUCTIONS POUVANT SERVIR DE PRONES

AVEC DE NOMBREUX TRAITS HISTORIQUES

PUISÉS AUX MEILLEURES SOURCES, A LA SUITE DE CHAQUE INSTRUCTION

PAR M. NOËL

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE RODEZ

Qui elucidant me, vitam æternam habebunt. (ECCLI. 24, 31.)

A la doctrine chrétienne ! A la doctrine chrétienne ! on vous y enseignera le chemin du Paradis. (S. FRANÇOIS DE SALLE.)

TREIZIÈME ÉDITION

REVUE ET RETOUCHÉE PAR L'AUTEUR

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'Évêque de Rodez et par Monseigneur l'Évêque de Mende.

TOME CINQUIÈME

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

DE PERISSE FRÈRES

Nouvelle Maison, à PARIS, rue Saint-Sulpice, 38

BOURGUET-CALAS, SUCCESSEUR

NOUVELLE EXPLICATION

DU

CATECHISME DE RODEZ.

TROISIÈME PARTIE.

ONZIÈME LEÇON.

DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Obligation de se soumettre aux lois de l'Église. — Pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ. — Autorité d'enseignement. — Autorité de gouvernement.

L'oracle de Jésus-Christ est formel : « Quiconque n'écoute point l'Église doit être regardé comme un païen et un publicain (1). » Il nous faut donc écouter l'Église ; c'est la nouvelle Sion, d'où sort la loi ; c'est la nouvelle Jérusalem, d'où la parole de Dieu est annoncée. Épouse de Jésus-Christ, elle parle au nom du céleste Époux ; et la marque à laquelle nous pouvons nous reconnaître comme ses enfants, c'est une prompte soumission à croire tout ce qu'elle nous enseigne et à observer tout ce qu'elle nous prescrit. Dépositaire, organe, interprète des vérités révélées, elle nous dit : « Croyez ceci, » et nous lui devons une entière et parfaite obéissance d'esprit ; elle

(1) Si quis Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. *Math.*, XVIII, 17.

nous dit : « Faites cela, » et nous lui devons une entière et parfaite obéissance de cœur. Jésus-Christ lui a donné le double pouvoir d'instruire et de gouverner. Elle nous instruit, en nous distribuant le pain de la parole de vie, en nous proposant les vérités de la foi, en nous expliquant avec une autorité infaillible les saintes Écritures; elle nous gouverne par les préceptes qu'elle nous impose pour le règlement de notre vie ; et ce double pouvoir lui est tellement nécessaire que, si on le lui ôtait et qu'il fût libre à chacun de commenter l'Évangile à sa manière et d'observer la loi divine comme il l'entendrait, bientôt l'Église, au lieu d'être, comme disent les Écritures, la colonne de la vérité et l'épouse sans ride et sans tache du Sauveur, n'offrirait plus que l'image d'une nouvelle Babylone. Nous allons donc traiter aujourd'hui de l'autorité d'enseignement et de l'autorité de gouvernement, que Jésus-Christ a donnée à son Église.

Autorité d'enseignement.

Que Jésus-Christ ait établi une autorité chargée de nous instruire des vérités de la foi et de nous guider dans la voie du salut, c'est un des points de notre religion les plus évidemment consignés dans les saintes Écritures. Ouvrez l'Évangile et vous y trouverez ces magnifiques paroles de Notre-Seigneur à ses apôtres, au moment même où il va les quitter, pour remonter à la droite de son Père : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre (1); allez donc, » c'est comme héritiers de cette puissance divine que je vous envoie, moi qui suis le maître et le docteur suprême. Ces paroles de vie que vous avez apprises à mon école, je vous charge de les disséminer dans tout l'univers : « Instruisez toutes les nations (2). » — « Prê-

(1) Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terrâ. *Math.*, XXVIII, 18.

(2) Euntes ergò docete omnes gentes. *Matth.*, XXVIII, 19.

chez l'Évangile à toutes les créatures, leur dit-il ailleurs, celui qui croira sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné (1). » Ainsi ce ne sont pas les grands, les puissants, ni les philosophes, que Jésus-Christ a chargés d'être les précepteurs des nations ; ce sont les apôtres et leurs légitimes successeurs, avec qui le divin Sauveur a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles. Voilà pourquoi saint Paul nous assure qu'il y aura toujours dans l'Église des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, afin que nous ne soyons pas, comme des enfants, flottants à tout vent de doctrine (2).

Telle est la divine constitution de l'Église : elle se compose de pasteurs et de brebis, de maîtres qui parlent au nom de Dieu et de disciples qui écoutent les docteurs, comme Dieu lui-même. Il ne s'agit donc pas de disputer, de raisonner, de se bâtir une religion conformément à ses idées et à son goût; il faut se soumettre à l'ordre de celui qui est à la fois le maître des esprits et des cœurs; et, puisque Jésus-Christ a établi un corps de pasteurs, dont la sublime vocation est d'être les gardiens et les propagateurs de sa doctrine, si on les écoute, c'est Jésus-Christ qu'on écoute; si on les méprise, c'est Jésus-Christ lui-même qu'on méprise (3).

C'est en vertu de cette autorité d'enseignement, qu'ils ont reçue du Sauveur, que les apôtres ont fait retentir la parole du salut jusqu'aux îles les plus reculées. C'est en vertu de cette autorité d'enseignement, que les successeurs des apôtres ont continué l'œuvre de Jésus-Christ

(1) Prædicate Evangelium omni creaturæ. Qui crediderit... salvus erit, qui verò non crediderit condemnabitur. *Marc.*, XVI, 16.

(2) Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios autem pastores et doctores,... ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ. *Ephes.*, IV, 11, 14.

(3) Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit. *Luc.*, X, 16.

sur la terre. Voyez l'Église aux jours de ses opprobres et de ses humiliations, comme aux jours de sa liberté et de sa gloire : elle enseigne, non pas toujours avec le même succès, mais toujours avec la même force, et elle exige notre soumission et nos hommages. Elle sait que c'est entre ses mains que Jésus-Christ a remis son Testament, et qu'elle a seule le droit de nous en faire connaître les dispositions, de l'interpréter, de le faire exécuter. Et avec quel zèle elle s'est appliquée, dans tous les temps, à faire luire la vérité aux yeux des peuples et à préserver la foi des atteintes de toute dangereuse nouveauté! Remontez aux beaux jours du christianisme, au siècle des apôtres : il s'élève une grande contestation au sujet des observances de la loi mosaïque; les apôtres se réunissent en concile; Pierre parle le premier; Paul, Barnabé et Jacques donnent leur avis, l'Église enseignante prononce, et tout dissentiment cesse, l'assemblée des fidèles se soumet sans résistance et reçoit la décision comme un oracle du Saint-Esprit.

Voilà l'unique manière de décider péremptoirement toutes les contestations, qui pourront s'élever touchant la doctrine. C'est toujours Pierre uni aux apôtres; c'est toujours le Pape uni aux évêques, soit réunis dans la même enceinte, soit disséminés dans les diverses parties du monde chrétien, qui tranchent les difficultés, qui parlent au nom de Dieu, et auxquels est due une entière adhésion d'esprit et de cœur. Ainsi l'ont cru tous les siècles. Toutes les fois qu'il s'est élevé des différends sur la foi, la discipline et les mœurs, c'est le témoignage de l'Église, c'est l'autorité des premiers pasteurs qu'on a invoquée; c'est à ce tribunal sacré des juges de la foi qu'on a déféré toutes les questions; et, aussitôt que ce tribunal a prononcé, on se soumet avec une extrême promptitude et une extrême docilité. Rome a parlé, disent les anciens Pères, c'est assez de controverses et de discussions; la cause est terminée (1).

(1) Roma locuta est, causa finita est.

Or, cette autorité, autrefois si vénérée par tous les fidèles, si vénérée par les hérétiques eux-mêmes qui, par une étrange aberration d'esprit, regardaient toutes les hérésies comme légitimement condamnées, sauf la leur, cette autorité, si nécessaire à l'Église, serait-elle maintenant anéantie ? Qui oserait le dire, après la parole expresse de Jésus-Christ, qui a promis d'être avec son Église jusqu'à la consommation des siècles? Aujourd'hui donc, comme hier, comme toujours, il faut obéir aux prêtres qui sont dans l'Église, à ceux, comme le dit saint Irénée (1), qui tirent leur succession des apôtres, et qui, avec cette succession d'épiscopat, ont reçu le don certain de la vérité, selon le bon plaisir du Père céleste. Sans cette autorité suprême qui décide de la foi, sans cette obligation stricte, rigoureuse, imposée à tous les fidèles de se soumettre aux jugements qui en émanent, que deviendrait l'Église? Mériterait-elle ces beaux titres de maison de Dieu, de royaume de la paix, que les saintes Écritures lui donnent? Et ne devrait-on pas plutôt l'appeler une terre de discorde, un champ de bataille, où l'on ne voit que haine, trouble et confusion ?

Mais la prérogative la plus belle, la plus admirable de l'Église, c'est qu'elle enseigne avec une autorité infaillible. En effet, elle doit être à jamais le règne de la vérité, puisqu'elle est le règne de celui qui a pu dire, sans crainte d'être démenti : « Je suis la voie, la vérité et la vie (2). » Il faut donc que Jésus-Christ lui ait donné tous les priviléges nécessaires pour conserver toujours la pure et sainte doctrine, au milieu de la grande mêlée des opinions humaines. Qui oserait dire que le Christ, qui l'a fondée et qui a donné tout son sang pour la débarrasser et la purifier des erreurs et des maximes pestilentielles du siècle, l'a abandonnée ensuite à elle-même, de telle sorte qu'elle

(1) D. Iren., *cont. Hæres.*, l. III, c. I.
(2) Ego sum via, veritas et vita. *Joan.*, XIV, 6.

flotte maintenant sur l'océan des âges, comme un esquif sans boussole et sans gouvernail ? Mais non ; Jésus-Christ veille sur elle du haut du ciel ; il l'inspire et la dirige. La prérogative de l'infaillibilité lui était nécessaire pour être digne du Dieu de vérité, et de la noble mission qui lui a été confiée de conduire les âmes aux sources de la vie ; et cette magnifique prérogative lui a été accordée. Jésus-Christ a promis d'être continuellement avec elle, pour la préserver de toute erreur, et de lui envoyer son Esprit-Saint, pour l'éclairer sans cesse et lui enseigner toute vérité (1). Nous pouvons donc, en toute assurance, nous reposer sur la doctrine qu'elle nous propose. Elle est, dit le grand Apôtre, la maison du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité (2). Comment donc lui serait-il possible de tomber dans l'erreur ou de l'enseigner ?

Montrons-nous toujours de vrais enfants de l'Église, en croyant avec elle et comme elle, en réprouvant ce qu'elle réprouve, en condamnant ce qu'elle condamne, sans que jamais rien puisse nous faire rompre cette magnifique unité, qui part de Rome, pour enlacer le monde entier dans un indissoluble faisceau. En face de l'hérésie et de l'impiété, ne craignons point de dire et de répéter ces belles paroles de notre symbole : « Je crois la sainte Église catholique et apostolique. » Oui, sa foi est et sera toujours ma foi ; sa foi est l'ancre, qui m'affermit au milieu des flots de l'erreur et du mensonge ; sa foi est le casque et le bouclier, qui me garantit des atteintes de l'esprit de ténèbres. Être membre de Jésus-Christ et de son corps mystique, qui est l'Église, voilà toute ma gloire et tout mon bonheur [1].

(1) Quùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. *Joan.*, XVI, 13.

(2) Domus Dei vivi, columna et firmamentum veritatis. I. *Tim.*, III, 15.

Autorité de gouvernement.

Gardons-nous de croire que l'Église ait le droit d'établir des dogmes nouveaux, une morale nouvelle, de nouveaux sacrements ; sa mission est uniquement de nous enseigner ce qu'elle a appris du divin Maître. Mais Jésus-Christ n'a imposé à l'homme que des préceptes généraux, comme ceux de la pénitence, de la charité, de la communion, etc. En quel temps, en quel lieu, de quelle manière faut-il les accomplir ? voilà ce que Jésus-Christ n'a pas dit, et voilà ce que l'Église décide, de sorte que la plupart de ses commandements sont à la fois de droit ecclésiastique et de droit divin. Et, si elle nous prescrit certaines observances particulières, qui ne soient pas d'institution divine, c'est toujours pour nous faciliter les moyens de mieux accomplir la loi de Dieu. Ainsi, par exemple, elle nous oblige d'assister le dimanche à l'auguste sacrifice de la messe ; mais, par là, elle nous indique le meilleur moyen de payer à Dieu le tribut d'adoration, de reconnaissance, d'amour, qui lui est dû si légitimement. Elle nous commande de jeûner pendant la sainte quarantaine ; mais en cela elle agit comme une mère sage et prudente qui, voyant que ses enfants oublient le grand précepte de la pénitence, leur assigne une époque solennelle pour remplir ce devoir essentiel. Elle nous fait une loi de la confession annuelle et de la communion pascale ; mais Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous (1) ?» Et ne faut-il pas se purifier de ses fautes, avant d'avoir part à cet auguste sacrement ?

Nous devons donc être reconnaissants à l'Église de ce qu'elle vient ainsi au secours de notre faiblesse. Car, indifférents et lâches que nous sommes, entraînés par nos

(1) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 54.

passions et les embarras du siècle, nous croupirions des années entières dans l'oubli de la loi de Dieu ; nous perdrions insensiblement de vue les obligations les plus sacrées, mais l'Église nous presse, l'Église nous dit : Tel jour, abstinence ; tel autre, assistance aux offices. Dès lors nos illusions se dissipent ; on voit qu'il n'y a plus de retard, plus de lendemain ; on remplit enfin un devoir, auquel on n'aurait peut-être pas encore songé ; et c'est principalement à la sagesse attentive de l'Église qu'est due cette fidélité. Aussi ses commandements ont-ils été de tout temps regardés comme des institutions utiles, belles et nécessaires ; et toujours on y a reconnu l'Esprit de Dieu qui la dirige.

Jésus-Christ lui-même lui a donné le droit de nous commander ; c'est une vérité qui étincelle en mille endroits de nos livres saints ; et ici nous pouvons rappeler ces paroles, tant de fois citées, de Jésus-Christ à ses apôtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise... Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel ; et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel (1). » Voilà donc Jésus-Christ, qui s'identifie, en quelque sorte, avec son Église, qui s'engage à confirmer et à ratifier dans le ciel tout ce qu'elle croira devoir établir sur la terre, si bien que tout jugement de l'Église devient un jugement du Ciel, que tout ordre de l'Église devient un ordre du Ciel, et que tout mépris qu'on fait de l'Église retombe sur Jésus-Christ, qui en est le chef et l'époux (2).

De là voyez quelle fut la folie de ces fameux hérésiarques du quinzième et du seizième siècle, Wiclef, Luther et Calvin, qui prétendaient qu'on pouvait impunément résister à l'Église, qui osaient même soutenir que le chrétien affran-

(1) Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit. — Quæcumque alligaveritis super terram, etc. *Luc.*, x, 16. — *Math.*, xviii, 18.

(2) Qui vos spernit, me spernit. *Luc.*, x, 16.

chi de toute loi ecclésiastique et divine en vertu de la liberté qu'il acquiert par le baptême, n'a dans l'ordre religieux, et bientôt quelques sectes ajoutèrent même dans l'ordre politique, d'autre supérieur que Jésus-Christ. Brisons tout frein, s'écriaient-ils avec un orgueil inconcevable, secouons tout joug, soyons à nous-mêmes nos maîtres et nos guides. Mais alors que deviendra L'Église ? l'Évangile nous la représente sous divers symboles, tantôt comme un royaume, tantôt comme une famille, tantôt comme un troupeau. Or, un troupeau sans pasteur ne serait-il pas bientôt dispersé ? Une famille pourrait-elle subsister sans la sujétion des enfants à l'autorité paternelle ? Un État, où il n'y aurait point de chef pour gouverner, ne tomberait-il pas bientôt dans la plus horrible confusion ?

Dans toute société bien constituée, il faut un pouvoir législatif et administratif, pour faire les lois et les appliquer. Et l'Église, cette société immense, composée de tous les chrétiens répandus dans l'univers, n'aurait pas ce double pouvoir ! et chacun de ses enfants pourrait expliquer la loi à sa guise, en tirer les conséquences qu'il voudrait, et agir sans autre règle que ses passions, ses intérêts, ou ses caprices ! Et Jésus-Christ aurait établi son Église sur un fondement si ruineux, elle qu'il appelle cependant sa bien-aimée, son unique, sa colombe ! Il l'aurait abandonnée au trouble, à l'anarchie ! Où serait alors la sagesse divine ? Reconnaissons donc qu'il faut à l'Église des chefs, des magistrats spirituels pour la gouverner ; et c'est cette subordination et ces différents degrés d'autorité et de puissance, qui forment l'harmonie de l'Église ; c'est ce qui faisait dire à un prophète : « Que vos tentes sont belles, ô Israël ! que vos pavillons sont magnifiques, ô Jacob (1). » C'est ce qui vous rend, ô Église de mon Dieu, forte et terrible comme une armée rangée en bataille ; et l'hérésie,

(1) Quàm pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Isrël *Num.*, XXIV, 5.

qui conteste vos droits et qui attaque votre hiérarchie, s'efforce, autant qu'il est en elle, de vous détruire et de vous anéantir.

Ainsi, quoi qu'il puisse arriver, malgré les vicissitudes des choses humaines, malgré les difficultés des temps, malgré les clameurs de l'impiété, Pierre et les apôtres ne perdront jamais le droit qu'ils ont de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire de gouverner spirituellement l'Église. Voyez-les dès les quatre premiers siècles, ils exercent leur autorité en hommes qui sentent bien qu'ils la tiennent de Dieu. S'agit-il de remplacer l'infâme Judas, d'élire des diacres, de terminer le différend sur l'observation des cérémonies légales, ils s'assemblent, ils prononcent, et donnent leur décision comme l'oracle même du Saint-Esprit (1). Depuis la naissance du christianisme jusqu'à nos jours, toute l'histoire fait foi que l'Église a toujours exercé la même autorité ; nous la voyons, selon les circonstances et les besoins des fidèles, faire des règlements nouveaux, confirmer ou développer les lois antérieures. Nous la voyons prononcer avec une autorité souveraine sur les matières de la foi et les règles des mœurs, fixer la liturgie et les cérémonies sacrées, faire des canons ou règles de discipline, en dispenser en certaines circonstances, ou même les abroger si le bien de la religion le demande, établir des pasteurs, limiter ou révoquer leur juridiction, corriger ses enfants en leur imposant des pénitences salutaires, ou même les retrancher de son corps lorsqu'ils sont incorrigibles et que leur exemple pourrait corrompre les autres ; voilà les droits essentiels de l'Église, et personne ne les lui a jamais contestés, sauf les incrédules et les hérétiques.

Pour nous exciter à une parfaite obéissance à toutes les lois de l'Église, ne perdons jamais de vue que son pouvoir est :

(1) Visum est Spiritui sancto et nobis. *Act.*, XV, 28.

1° *Un pouvoir divin.* Car elle est héritière de celui qui a dit : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » Son pouvoir spirituel ne tient pas à la vertu, au talent, au génie de ceux qui l'exercent ; c'est un droit inhérent à leur caractère, à leur dignité ; c'est un pouvoir auquel les hommes peuvent bien résister, parce qu'ils ont le libre arbitre, mais qu'ils n'ont pas le droit de changer et de modifier à leur gré. Les hommes ont la liberté et non le droit de méconnaître Dieu ; et, malgré tous leurs blasphèmes, toutes leurs révoltes d'actions ou de discours, Dieu n'en demeure pas moins leur créateur, leur maître et leur juge. Vainement donc, pour se dispenser du fardeau de l'obéissance, alléguerait-on les vices et les défauts des pasteurs et des ministres de l'Église ; vainement on a vu l'hérésie et l'impiété exhumer de la boue des siècles les désordres qui ont pu souiller la tiare, et les abus de pouvoir auxquels elle a pu se livrer, la puissance d'ordonner et de commander ne dépend pas des qualités personnelles de ceux qui en sont revêtus ; et le divin Maître, malgré les déréglements visibles des scribes et des pharisiens, n'a-t-il pas sanctionné leur ministère, en recommandant de faire ce qu'ils ordonneraient, sans se mettre en peine de suivre leurs exemples?

2° *Un pouvoir souverain.* Elle ne relève que de Dieu. Il est vrai que Jésus-Christ a dit que son royaume n'est pas de ce monde ; aussi l'Église ne réclame-t-elle pas une domination temporelle. Pourvu qu'elle puisse librement exercer son action sur les peuples et les diriger sans aucune entrave dans les voies du salut, peu lui importent, du reste, les divers systèmes de politique, et tous ces intérêts matériels qui s'agitent aux conseils des nations et des rois. Elle sait bien que sa destinée n'est pas de posséder la terre, ni de tenir un de ees sceptres que le temps brise. Rien donc de plus ridicule que ces déclamations, qu'on faisait en certain temps contre les prétendus envahissements de l'autorité ecclésiastique. Cependant, l'Église a ses droits en ce

monde, elle est reine, elle est souveraine ; mais son empire s'exerce sur les âmes ; et c'est au nom du suprême législateur, dont elle tient ici-bas la place, qu'elle nous intime ses décrets.

3° *Un pouvoir universel,* pour régler toute sorte de choses dans l'ordre spirituel, sans autres limites que celles que Jésus-Christ a tracées. « Tout ce que vous lierez sera lié ; tout ce que vous délierez sera délié (1), » a dit le divin Sauveur. *Pouvoir universel,* qui s'étend sur toutes les parties de la terre. Elle parle, elle lance ses décrets ; et ils traversent les mers, ils franchissent les montagnes, et le chrétien du nouveau monde, comme le chrétien de l'Europe, l'habitant de l'Inde, du Japon et des îles les plus éloignées, reçoivent ses lois, subissent le joug de l'obéissance, et se trouvent réunis dans le sein d'une vaste unité. *Pouvoir universel,* auquel tous sont soumis, grands et petits, riches et pauvres, le roi sur son trône, comme le berger dans sa cabane. Pour tout ce qui est du ressort de la foi, du culte, des mœurs, il faut que tout plie et s'humilie devant elle, et se tienne à son égard dans une dépendance légitime, comme elle s'humilie elle-même devant les puissances du siècle, en ce qui regarde le temporel.

Pouvoir d'une telle prééminence, qu'on ne peut imaginer rien de pareil ici-bas. En effet, les rois de la terre peuvent bien courber notre corps et régler nos actions extérieures ; mais aucun n'a droit sur nos âmes. Le plus fier potentat ne pourra jamais nous obliger à penser comme il pense, à croire ce qu'il croit, à condamner ce qu'il condamne, à approuver ce qu'il approuve. Il suffit de garder à son égard un silence respectueux ou les apparences d'un acquiescement. Il n'appartient qu'à l'Église de dominer sur les esprits et les consciences, parce qu'elle a une autorité infaillible, parce qu'une fois qu'elle a jugé et défini, tout

(1) Quodcumque solveritis super terram, erit solutum et in cœlis. *Matth.*, XVI, 19.

doute, toute difficulté, toute dispute qu'on élèverait sur ce qu'elle a prononcé, deviendrait un acte de rébellion contre Jésus-Christ qui la dirige, et de mépris contre le Saint-Esprit dont elle est l'organe.

Que si l'Église est si grande, si puissante, avec quel respect nous devons l'écouter! Avec quelle fidélité nous devons exécuter ses ordres! Et, d'ailleurs, que nous commande-t-elle donc de si pénible? Quoi! entendre une messe, sanctifier quelques fêtes, confesser ses péchés dans le cours d'une année, remplir le devoir pascal, observer quelques jeûnes et quelques abstinences, y a-t-il là de quoi nous rebuter? Et, si elle a, dans ces derniers temps, pour ménager notre faiblesse, apporté quelques adoucissements à la rigueur de son ancienne discipline, est-ce lui savoir gré de cette sage condescendance, que d'être toujours lâches et indifférents, que de ne jamais vouloir se faire la moindre violence, que d'enfreindre ouvertement, sans excuse, sans raison, sans nécessité, des commandements qu'elle s'est appliquée à rendre si doux et si légers? Ah! rougissons de notre mollesse.

Songeons aussi que l'Église n'est pas seulement notre reine, mais qu'elle est encore notre mère; et cette pensée nous rendra l'obéissance douce et facile. Oui, l'Église est notre mère: c'est elle qui nous a régénérés en Jésus-Christ par le baptême. Mère tendre, mère vigilante, mère prodigue de ses grâces et de ses faveurs, après nous avoir marqués du sceau de Dieu et du caractère de la foi, elle nous nourrit du pain de vie, elle nous fortifie par les dons du ciel qu'elle nous communique. Toujours attentive à nos besoins, que de secours elle nous fournit, pour nous diriger dans les voies du Seigneur! Elle nous console dans nos peines; elle sanctifie nos plaisirs; et, après nous avoir conduits dans les divers âges de la vie, elle redouble de soins et de sollicitude à notre lit de mort. Que dis-je? même après le trépas, elle n'abandonne pas ses enfants; elle veille à ce que leurs ossements reposent en paix, et

soient conservés dans une terre sainte, avec toute la décence convenable. Et que de sacrifices elle offre pour leur âme ! Avec quels gémissements elle supplie le juge suprême de les délivrer au plus tôt du feu qui les purifie ! Quelle mère porta jamais ce nom à si juste titre ? quelle mère eut jamais plus d'affection pour ses enfants ? Et nous n'aurions pour elle que de l'indifférence et du mépris ! et à tant d'amour nous répondrions par la plus cruelle ingratitude ! Mais ne serions-nous pas alors des enfants dénaturés ? Honte à ceux qui n'aiment pas l'Église, qui n'aiment pas leur mère ! Pour nous, nous entrerons dans les sentiments du Prophète royal qui, au souvenir de Jérusalem, laquelle n'était cependant que la figure de l'Église, s'écriait avec un saint transport : « Ah ! plutôt que de vous oublier, que je m'oublie moi-même ! Que ma main droite se dessèche, et que ma langue demeure collée à mon palais, si vous ne faites point le principal sujet de ma joie et de mes cantiques (1) ! » Nous aurons donc désormais un intime dévouement à l'Église ; nous prendrons une vive part à ses intérêts, à son honneur, à son affermissement, à ses triomphes. Tout ce qui la réjouira fera aussi le sujet de notre joie ; et tout ce qui l'attaquera nous blessera dans la prunelle de l'œil, ou plutôt à l'endroit le plus vif de notre cœur [2].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Quelque action de mortification et de piété que l'on fasse, quelque parfaite que soit la vie que l'on mène, si l'on méprise l'autorité de l'Église, rien de ce que l'on fait ne sert pour le salut éternel ; rien n'empêche qu'on ne soit sous l'esclavage du démon, qu'on n'en soit possédé. C'est ce que dit le saint abbé Théodore au sujet d'un anachorète de Syrie, quoiqu'il fût toujours en prière et se mortifiât beaucoup, parce qu'il s'était séparé de l'Église.

(1) Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ. *Psal.* CXXXVI, 7, 8.

On a fait cet éloge d'un grand évêque : « Jamais Romain n'aima sa patrie, comme Athanase aima l'Église. »

Hésiterons-nous, dit saint Augustin, à nous jeter dans le sein de l'Église qui, depuis le siége apostolique jusqu'à la confession universelle du genre humain, a acquis, par les successions de ses évêques, le faîte de l'autorité, malgré les aboiements des hérétiques (1) ?

Dès qu'on rejette l'autorité infaillible que Dieu a laissée à son Église, il n'y a plus rien qui puisse fixer la croyance, et l'on ne peut que tomber d'erreurs en erreurs.

Mélanchthon, bien qu'il eût embrassé toutes les idées de son maître Luther, ne laissa pas d'être ensuite zuinglien sur quelques points, calviniste sur d'autres, incrédule sur plusieurs, et fort irrésolu sur presque tous. On prétend qu'il changea quatorze fois de sentiment sur la justification ; ce qui lui mérita le nom de *brodequin de l'Allemagne.*

Ce même Mélanchthon, qui passa la moitié de sa vie à pleurer le parti où il s'était engagé, sans avoir jamais la force d'en sortir, écrivait confidemment à un ami : « L'Elbe avec tous ses flots ne saurait me fournir assez de larmes pour pleurer les malheurs de la « réforme divisée. » — Pressé par sa vieille mère, près de mourir, de déclarer ce qu'il pensait de la nouvelle religion de Luther, il répondit : « La nouvelle religion est plus commode, l'ancienne est plus sûre. »

Luther, à sa dernière heure, était tourmenté par le pressentiment des suites éternelles, qu'entraînerait pour lui sa séparation de l'Église romaine. Il fit ouvrir les croisées de son appartement, et, élevant ses regards mourants : « Beau ciel, dit-il, je ne te verrai donc jamais! »

Deux ministres protestants, parlant contre la religion catholique, plaisantaient beaucoup sur les lois de l'Église, sur plusieurs de ses usages, et vantaient la réforme que Luther avait faite. Une dame, qui était présente et qui jusqu'alors avait gardé le silence, leur dit : « Il « faut avouer, messieurs, que vous avez fait une admirable réforme : « vous avez ôté le carême, la messe, la confession, le purgatoire; « ôtez encore l'enfer et je serai des vôtres. » Ils ne répliquèrent pas et ne parlèrent plus de réforme.

Qu'ont gagné les hérétiques et les schismatiques à se révolter contre l'Église, pour vouloir tout régler par la Bible? Malgré leurs protestations d'indépendance, ils n'ont fait que se courber plus honteusement, même en matière de foi, sous le joug de l'autorité temporelle, qui s'est arrogé le droit de faire, de changer, et corriger par édit la religion, comme elle règle la police des grands chemins.

(1) D. Aug., *de Utilit. credendi*, c. XVII, n. 75.

Il y a quelques années, pour étouffer un débat survenu entre les ministres de Genève sur la question de savoir si Jésus-Christ était Dieu ou ne l'était pas, le conseil d'État de Genève ordonna que cette question serait désormais passée sous silence, comme important peu sans doute; et les ministres se turent.

En 1817, les Prussiens se trouvèrent tous convertis à l'Église évangélique, que leur roi venait d'inventer et qu'il leur prescrivit.

Considérez un peu ce qui se passe en Russie, vaste empire dont la religion dominante est le schisme grec. Dans ce pays, on n'est pas inquiété par les décisions des souverains pontifes, ni gêné par la discipline romaine: on est à l'abri des craintes et des défiances qu'inspire un supérieur spirituel, qui serait souverain étranger, comme répètent les gros bonnets et les fronts carrés, qui aimeraient beaucoup mieux se faire reconnaître papes en France, que de nous laisser, nous catholiques français, unis au pape, au vrai pape de Rome. En Russie, les évêques schismatiques sont muets et dociles; les procureurs généraux de Moscou n'ont rien à redouter des mandements épiscopaux de ce pays.

Eh bien! voyez la différence : parmi les catholiques, reçoit qui veut les bulles, encycliques et décisions de Pie IX, qui ne met au service de ses règlements religieux ni boulets ni baïonnettes. Quand il a parlé, ceux qui veulent croire se soumettent, et il les aime comme un père aime ses enfants dociles et sages; ceux qui ne veulent pas lui obéir, restent libres; il ne les emprisonne pas, ne les condamne pas à l'exil; il n'envoie pas une armée pour faire respecter son autorité. Il les aime de la même charité, de la même affection qu'un bon père conserve à ses enfants désobéissants; il déplore leur erreur et fait tout ce qu'il croit capable de les ramener à leur devoir, sans le leur rendre odieux. Voilà pour le pape romain.

Le chef de la religion schismatique s'appelle Nicolas Ier, ayant sous sa main un petit million de soldats. Il décide ce qui est vrai ou faux, ce qui est bien ou mal, selon son bon plaisir; ses soldats sont chargés de l'exécution de ce qu'il décrète sur la religion. Est-il entré dans les cadres de son bon plaisir que tel village catholique de ses vastes États renonce à sa foi, pour embrasser celle du très-redouté autocrate, empereur et pape Nicolas Ier, un des vaillants régiments, qui mirent le pied sur la gorge de l'infortunée Pologne, va cerner l'église paroissiale pendant l'office divin, et force la population à se faire schismatique ou à tomber fusillée au pied même des autels. Mais ne vous effrayez point; les jours d'humeur sévère ne sont pas sans compensation. Parfois le zèle impérial et pontifical est à son état paisible et clément. Alors les formes deviennent plus aimables : en vertu d'un ukase, qui sera exécuté en règle, quelques milliers de familles,

dont la religion déplaît au grand chef, sont bénignement transportées aux extrémités septentrionales de l'empire, au fond de la Sibérie. Ces familles, essentiellement commerçantes, voient leur commerce ruiné; mais pourquoi se sont-elles permis une croyance différente de celle de l'État? Décidément, pape pour pape, ne préférez-vous pas celui qu'on écoute quand on veut, qui gouverne l'Église au moyen des canons des conciles qui n'atteignent que la conscience, et jamais à l'aide des canons à mitraille, qui tuent le corps et violentent la volonté?

En Angleterre, on a pour chef de la religion une jeune princesse, dont les qualités personnelles sont plus rassurantes, à coup sûr, qu'une toute petite armée de Cosaques! Elle ne fait pas mettre des colliers de fer à la liberté de conscience. Mais, pour tout homme sérieux, la raison exige quelques garanties de doctrine qu'elle ne trouve, ni dans une jeune tête de dix-huit ou vingt ans, ni dans un conseil de ministres de la couronne, composé, comme il convient, d'habiles militaires, de rusés diplomates, ou de savants calculateurs de budget. Pour enseigner la vérité et le chemin du ciel, il faut autre chose que dresser des plans de bataille, aligner des chiffres, entortiller des protocoles, ou limer d'élégantes phrases.

La Bonne Année.

2. N'abandonnez pas la loi de l'Eglise, votre mère (1).

Honorez l'Église, dit saint Augustin, comme étant ses vrais enfants. N'abandonnez pas celle qui vous a cherchés, lorsque vous étiez dans l'égarement. Aimez une mère si divine. Aimez celle qui a tant d'amour pour vous (2).

Henri VIII, ayant rompu les liens qui le tenaient attaché à l'Église romaine, employa toutes sortes de moyens pour arracher à Thomas Morus le serment de *suprématie*, qu'il exigeait de ses sujets. Tous ses efforts furent inutiles. La douceur n'ayant pu toucher le cœur de l'illustre chancelier, on eut recours à la violence: on le mit en prison, on lui enleva ses livres, sa seule consolation, au milieu des horreurs dont il était environné. Ses amis tâchèrent de le gagner, en lui représentant « qu'il ne devait point être d'une autre opinion que le parlement d'Angleterre. — Si j'étais, dit-il, seul contre tout le parlement, je me défierais de moi-même; mais j'ai pour moi toute l'Église catholique, ce grand parlement des chrétiens. » Sa femme le conjurant d'obéir au roi, et de conserver sa vie pour la consolation et le

(1) Ne dimittas legem matris tuæ. *Prov.*, I, 8.

(2) Filii boni, nolite deserere Ecclesiam vos requirentem. Amate tantam matrem. Amate amantem. *D. Aug., de Symb.. ad catech.*, lib. II.

soutien de ses enfants : « Combien d'années, lui dit-il, pensez-vous que je puisse encore vivre ? » — « Plus de vingt ans, » répondit-elle. — « Ah ! ma femme, voulez-vous donc que je change l'éternité avec vingt ans ?... » Henri VIII, le voyant inébranlable, lui fit trancher la tête, le 6 juillet 1535. Sa mort fut celle d'un martyr. Il avait vécu à la cour sans orgueil, il mourut sur l'échafaud sans faiblesse.

Dict. Hist.

La reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, a été un modèle de modestie, de douceur et de piété. Zélée pour toutes les pratiques de religion, elle n'en dédaignait aucune, s'associait à des confréries, et visitait les églises célèbres par quelque dévotion particulière. Son respect pour les lois de l'Église lui interdisait ces adoucissements, que la coutume et la mollesse semblent autoriser, surtout parmi les grands. Quand elle recommandait quelqu'un aux évêques pour des places, elle avait soin de les prévenir qu'elle voulait avant tout ce qui était utile à la religion. « J'ai bien assez de mes péchés, ajoutait-elle, sans me charger de ceux des autres. » La délicatesse de sa conscience craignait l'éclat et le tumulte du monde ; et elle aurait voulu se cacher à tous les regards et vivre ignorée dans une pieuse retraite. « Vos prières et vos pénitences, disait-elle à une religieuse, me donnent mille fois plus de consolation que toutes les joies de la cour. » Son recueillement dans les églises, sa ferveur quand elle s'approchait des sacrements, étaient seuls une prédication, et cette âme simple et pure n'avait pas de plus grand bonheur que de se tenir unie à Dieu, et ne redoutait rien tant que de lui déplaire. Une maladie prompte l'enleva dans la force de l'âge : le roi, en la perdant, dit que c'était le premier chagrin qu'elle lui eût donné.

Essai Historique.

Fénelon, archevêque de Cambrai, fut accusé par plusieurs évêques de France, et entre autres par un des plus grands hommes de son siècle, le fameux Bossuet, évêque de Meaux, d'avoir renfermé dans un ouvrage ascétique, intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, plusieurs propositions dangereuses en matière de religion. D'abord il défendit son ouvrage ; mais, n'ayant pu changer l'opinion de ses adversaires, il s'en remit à la décision du pape. Le livre, examiné par une commission de cardinaux, donna lieu à de longues discussions ; mais enfin la condamnation fut prononcée par Innocent XII, et l'archevêque de Cambrai en reçut la nouvelle au moment de monter en chaire. Changeant aussitôt le sujet de son discours, il parla d'abondance sur la soumission due à l'autorité, et le fit d'une manière si touchante, qu'il arracha des larmes à tout son auditoire. Ce ne fut pas tout : comme archevêque, il devait annoncer à l'église dont il était le chef, la condamnation de son propre ouvrage, et en défendre la lecture ; il le fit en termes simples, sans réclamation,

sans restriction d'aucun genre. « Notre saint-père le pape, dit-il, a « condamné par un bref le livre intitulé: *Explication des Maximes* « *des Saints*, avec vingt-trois propositions qui en ont été extraites. « Nous adhérons à ce bref, tant pour le texte du livre, que pour les « vingt-trois propositions, simplement, absolument, et sans ombre « de restriction. C'est de tout notre cœur que nous vous exhortons à « une soumission semblable et à une docilité sans réserve, de peur « qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance due au « Saint-Siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu vous « donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu, ne « plaise, ajouta-t-il, qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour « se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être aussi docile que la der- « nière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa sou- « mission. » Le C. DE BAUSSET, *Histoire de Fénelon.*

M. Lévêque, ex-rabbin et sacrificateur à Reims et à Metz, ayant eu le bonheur d'entrer dans la véritable Église de Jésus-Christ, s'écriait, dans les transports de sa joie et de sa gratitude : « Comment témoigne- « rai-je ma reconnaissance à celui qui m'a introduit dans ce magni- « fique tabernacle de Jacob? Oh! c'est ici que le passereau trouve sa « demeure et que la tourterelle peut se faire un nid pour elle et ses « petits. O heureux et mille fois heureux, celui qui a pu pénétrer dans « ces délicieux sanctuaires, et y entonner à l'Éternel un cantique sans « fin! »

« Salut donc, Église une et véritable! ô vous qui êtes l'unique voie de la vie, et dont les tabernacles seuls ne connaissent pas la confusion des langues! Que mon âme se repose à l'ombre de vos saints mystères! Loin de moi également et l'impiété qui insulte à leur obscurité, et la foi imprudente qui voudrait sonder leurs abîmes. J'adresse à l'une et à l'autre le langage de saint Augustin : « Raisonnez, moi j'ad- « mire; discutez, moi je croirai; je vois la sublimité, je ne pénètre « pas la profondeur. » *Beautés du Sanctuaire.*

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Du premier commandement de l'Église. — Obligation de sanctifier les Fêtes. — Deux sortes de Fêtes. — Motifs de leur institution. — Manière de les sanctifier. — Du second commandement de l'Église. — Obligation d'entendre la messe. — Raisons qui en dispensent. — De la messe de paroisse. — Attention qu'on doit apporter au saint sacrifice.

D. A quoi nous oblige le premier commandement de l'Église: *Les fêtes tu sanctifieras, commandées expressément?*

R. A sanctifier les fêtes commandées par l'Église, comme on est obligé de sanctifier le dimanche.

Outre ce jour de repos que Dieu s'est réservé chaque semaine pour son culte, il est encore certains jours consacrés par le souvenir des grands événements de la religion, ou de quelque bienfait signalé reçu de Dieu, que l'on désigne sous le nom de *Fêtes*. Chez les Juifs, on en distinguait quatre principales : la Pâque, instituée en mémoire de la sortie d'Égypte ; la Pentecôte, qui était la commémoration de la loi donnée sur le mont Sinaï ; la fête des Tabernacles, qui rappelait aux enfants d'Israël leur long séjour dans le désert et les prodiges que le Seigneur y avait opérés en leur faveur ; enfin, la fête des Trompettes, qui annonçait le commencement de l'année.

Les chrétiens ont aussi leurs fêtes, plus augustes que celles des Juifs, parce qu'elles sont fondées sur des motifs plus sublimes. Nous avons notre Pâque, glorieux anniversaire de délivrance et de liberté, qui nous rappelle l'heureux jour où nous avons brisé le joug, non pas d'un despote terrestre, mais du démon, ce vrai tyran de nos âmes, vaincu par le sang de Jésus-Christ. Nous avons notre Pentecôte, qui nous rappelle, non pas un Dieu intimant ses ordres sur une haute montagne, au milieu des foudres et des éclairs, mais la douce et bienfaisante venue de l'Esprit-Saint, pour vivifier nos âmes par la loi de

grâce et d'amour, donnée à tout le genre humain. Ainsi des autres fêtes du christianisme, toutes destinées à élever nos cœurs vers Dieu, et à réveiller en nous des sentiments de foi et de piété, par le souvenir des grands mystères qu'elles nous représentent.

Parmi les fêtes chrétiennes, il en est plusieurs qui remontent aux premiers siècles de l'Église, et qu'on doit regarder comme de tradition apostolique. D'autres ont été établies dans les temps postérieurs; mais elles n'en sont pas moins vénérables que les premières, puisqu'elles émanent de la même autorité, c'est-à-dire de l'autorité de l'Église, toujours éclairée et conduite par le Saint-Esprit.

Or, que l'Église ait le pouvoir d'établir des fêtes, c'est une vérité qu'on ne peut révoquer en doute. Qui oserait, en effet, dire qu'elle cède en autorité à la Synagogue ? Et ce que celle-ci a fait en plusieurs circonstances, l'Église bien-aimée de Jésus-Christ ne pourrait-elle pas le faire, pour le bon gouvernement des âmes confiées à sa sollicitude? Le nier, ce serait aller contre la parole de Jésus-Christ, qui a rendu ses représentants sur la terre dépositaires de sa puissance, et qui veut qu'on leur obéisse comme à lui-même. Mais la même autorité, qui a le droit de les établir, peut aussi les supprimer ou en réduire le nombre, pour obvier aux désordres que leur trop grande multiplication entraînerait; et nous lui devons en tout ce qu'elle ordonne une obéissance entière. Au moyen âge, quand le faible était courbé sous le joug du puissant et du fort, quand le serf, attaché à la glèbe, s'épuisait sans relâche pour le service d'un maître impérieux, le christianisme multiplia les fêtes; on chômait les unes la journée tout entière, d'autres se terminaient à l'*Angelus* de midi; mais, dans leur rapide succession et dans leur fréquence, elles offraient un adoucissement à la servitude et quelques instants de repos aux malheureux. Une philosophie absurde, qui voulait absolument trouver quelques torts à

reprocher à la religion, n'a pas rougi de lui faire un crime de ces institutions de bienfaisance, d'allégement et de liberté. Maintenant, les fêtes autres que celles qui tombent le dimanche, sont réduites à quatre, savoir : Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint. Voilà donc, outre le dimanche, quatre jours de plus par an que l'Église nous ordonne de consacrer d'une manière spéciale au culte du Seigneur. Quant aux fêtes supprimées, telles, par exemple, que la Circoncision, la Nativité de la sainte Vierge, la Saint-Jean, etc., il est bon d'assister à la messe, aux saluts du saint Sacrement, ces jours-là ; ce qui n'empêche pas de vaquer à ses travaux ordinaires[1].

Il y a deux sortes de fêtes, les unes qui regardent Dieu et son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ ; les autres qui regardent la sainte Vierge et les saints; elles sont toutes établies pour la gloire de Dieu, l'instruction et le salut des fidèles. Les premières, d'après l'intention de l'Église, sont destinées à exciter dans nous les sentiments d'une piété particulière, en nous remettant sous les yeux les augustes mystères du christianisme, et les prodiges de miséricorde que le Seigneur a opérés pour notre salut. Ainsi, par exemple, la fête de Noël nous montre un Dieu réduit aux proportions d'un petit enfant pour l'amour de nous; à l'Épiphanie, nous admirons la bonté de ce Dieu sauveur, qui appelle à sa crèche les grands et les petits, les bergers et les rois ; l'Ascension nous fait soupirer après cet heureux ciel, où Jésus-Christ est monté pour nous préparer une place ; la Pentecôte nous rappelle cette admirable effusion de l'Esprit-Saint, qui se fit autrefois sur les apôtres et qui se fait encore invisiblement dans nos âmes; la Fête-Dieu nous retrace cette charité immense, incompréhensible de notre divin Rédempteur qui, non content de s'être fait victime pour nos péchés, a voulu encore être notre aliment. Voilà comment ces saintes solennités nourrissent notre foi, animent notre espérance, et enflamment notre amour pour un Dieu si bon à notre égard. Les se-

condes, c'est-à-dire les fêtes de la sainte Vierge et des saints, l'Église les a instituées :

1° En action de grâces des dons dont le Seigneur a bien voulu enrichir ces âmes d'élite, car c'est à Dieu, comme à l'auteur de toute sainteté, que doivent remonter nos hommages ; c'est lui qu'on glorifie, en le remerciant des grâces signalées qu'il a répandues, dans sa miséricorde, sur ces heureuses créatures ;

2° En l'honneur de la gloire suréminente à laquelle ils sont élevés. En traversant avec courage, avec piété, les épreuves de cette vie, ils ont acquis la palme immortelle ; maintenant, au sein de la béatitude, ils brillent d'un éclat qui efface celui des étoiles du firmament ; et nous célébrons leurs fêtes, en mémoire de leurs mérites et de leurs triomphes.

3° Pour nous inviter à implorer leur secours. S'ils ont été puissants sur la terre, ils le sont encore plus dans le ciel ; Dieu, qui les admet à ses plus intimes faveurs, se plaît à les exaucer quand ils intercèdent pour nous. Et c'est avec le plus grand zèle, avec le plus vif empressement, qu'ils exposent nos besoins au Père céleste. Si, durant leur séjour ici-bas, ils ont eu pitié des pécheurs et ont prié pour eux, maintenant qu'ils connaissent plus profondément nos misères, ils prient pour nous avec encore plus de ferveur. Tranquilles sur leur propre sort, ils s'intéressent vivement au nôtre. La bienheureuse patrie accroît leur charité, bien loin de l'affaiblir.

4° Pour nous exciter à les imiter. Ce qu'ils ont fait, pourquoi ne le ferions-nous pas ? C'étaient des hommes comme nous, pétris du même limon que nous ; ils avaient les mêmes passions à vaincre, les mêmes obstacles à surmonter. Pourquoi donc ne marcherions-nous pas sur leurs traces ? Combattons comme eux avec courage ; méprisons le monde comme ils l'ont méprisé, et nous obtiendrons comme eux la récompense éternelle. Mais, hélas ! quelle différence de leur vie à la nôtre ! Leurs éminentes vertus,

comparées aux vices qui nous dégradent, la fermeté avec laquelle ils ont marché dans la voie qui les a conduits à la béatitude dont ils jouissent, opposée à notre indifférence et à notre lâcheté, doivent nous couvrir de confusion. C'est pour nous encourager plus efficacement à les imiter dans la pratique de la vertu, que l'Église, dans tous les offices des saints, nous offre un précis de leur vie et fait l'éloge de leurs belles actions [2].

Comment faut-il célébrer les fêtes?

1° Il est bon de s'y préparer dès la veille ou quelques jours à l'avance, en purifiant sa conscience de toute souillure. L'état de grâce, voilà l'essence de la sanctification des fêtes. Le grand apôtre saint Paul nous l'indique clairement, lorsque, parlant de la fête de Pâques, il nous dit que nous devons la célébrer, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les azymes de la sincérité et de la vérité (1). Ce n'est que lorsqu'on a le cœur pur, que l'on peut se réjouir véritablement dans le Seigneur.

2° Il faut les célébrer avec piété, en s'abstenant, comme les dimanches, lorsque c'est requis, des œuvres serviles, et en employant ces saints jours à des œuvres pieuses, à la prière, à la méditation des vérités éternelles. On peut utiliser son temps par de saintes lectures, par la visite au saint Sacrement, la récitation du rosaire, etc.

3° Il faut entrer dans l'esprit de la solennité que l'Église nous propose; et, pour cela, quand il s'agit des mystères de Notre-Seigneur, il faut considérer ce qu'il a fait pour nous, les fruits de ses travaux, de sa douloureuse passion, sa gloire, ses victoires sur le démon et sur le péché. Ainsi, par exemple, à la fête de Noël, on peut se dire à soi-

(1) Itaque epulemur non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. I. *Cor.*, v, 8.

même : « Voici la bonté et l'humanité de Notre-Seigneur, qui se montre de la manière la plus ineffable (1). C'est pour moi que le Fils de Dieu est descendu du ciel, et qu'il a caché ses splendeurs éternelles sous des dehors obscurs. Ah ! quels transports d'amour et de reconnaissance doivent pénétrer nos âmes, à la vue d'un si prodigieux abaissement ! Il faut donc que je profite de tant de merveilles bienfaisantes, que mon Sauveur naissant vient opérer en ma faveur ; il faut que je recueille avec soin les fruits de rédemption et de salut, qu'il commence à opérer en moi. » A la fête de Pâques, après s'être transporté à ce glorieux tombeau, que la mort s'étonna de trouver sitôt vide, on s'excite soi-même à se rendre digne de cette bienheureuse résurrection, qui aura lieu à la fin des temps. A la fête de l'Ascension, on soupire après ce trône de gloire, que le Seigneur est allé nous préparer dans le ciel. Ainsi des autres. Voilà comment on entre dans les vues salutaires de l'Église, qui a établi ces augustes solennités; voilà comment on les sanctifie dignement, en glorifiant le Seigneur et en se sanctifiant soi-même. Quand arrivent les fêtes des saints, méditons les combats, les actions héroïques de ces généreux athlètes de la foi, et soyons bien convaincus que la vraie manière de les honorer et de les intéresser en notre faveur, c'est de marcher comme eux sur les traces de notre divin Sauveur, dont ils ont pratiqué avec tant de fidélité les préceptes et les conseils (2).

Est-ce ainsi qu'on célèbre les fêtes? Pour combien de chrétiens, au lieu d'être des jours de sanctification, elles sont tout au contraire des jours de désordre, de licence, de débauche, d'ivrognerie ! Un jour de fête est le deuil de l'âme, disait autrefois le prophète Jérémie (3), et sa plainte convient parfaitement à ce temps malheureux de déperis-

(1) Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri. *Tit.*, III, 4.

(2) Imitari non pigeat quod celebrare delectat. *D. Aug. ser.* 47.

(3) Luctus animæ dies festivus. *Jerem.*, XVII, 21.

sement de la foi, où nous voyons les plus augustes solennités ne servir qu'à augmenter les péchés, qu'à enfoncer plus profondément les âmes dans l'enfer. Voyez ce qui se passe le plus souvent aux fêtes patronales : le matin, par un reste de religion, on entend la messe ; et plaise à Dieu qu'on ne déshonore pas le lieu saint par des irrévérences ! Mais, dans l'après-dînée, l'Église est vide et les cabarets sont remplis ; à la place des cantiques divins, on n'entend plus que les chants de la dissolution. Réunions de libertinage, rendez-vous suspects, propos obscènes, danses, jeux tumultueux, rixes, batailles, on se croit tout permis. Est-ce par l'intempérance qu'on prétend honorer les saints, qui ont été des modèles de mortification ? Croit-on mériter leur protection en se livrant au vice ? Celui qui pèche, dit Origène, fait la fête du démon, et non celle de Dieu [3].

Ce n'est pas qu'aux jours de fête on ne puisse prendre une honnête récréation. Ainsi nous voyons dans l'ancienne loi que Moïse, parlant des fêtes juives, disait aux Israélites : « Vous vous réjouirez devant le Seigneur (1). » Et, en effet, après avoir vaqué à leurs devoirs de religion et observé exactement toutes les cérémonies de leur culte, les Israélites pieux et fidèles terminaient leurs solennités par un festin, auquel les parents, les amis, les voisins étaient invités, et auquel aussi les plus aisés devaient admettre non-seulement leur famille, mais encore les pauvres, les esclaves, les étrangers. Nous voyons pareillement dans saint Paul (2) que, chez les premiers chrétiens, la participation à l'Eucharistie était accompagnée de repas de société et de charité, qui furent nommés *Agapes* ; et l'histoire ecclésiastique nous apprend que ces Agapes avaient aussi lieu aux tombeaux des martyrs, lorsqu'on célébrait leurs fêtes. Mais, tout en conseillant et en approuvant de douces et innocentes récréations, lorsque les fidèles ont satisfait aux devoirs religieux, l'Église a toujours sévèrement dé-

(1) Lætabimini coram Domino Deo vestro. *Levit.*, XXIII, 40.
(2) I. *Cor.*, XI, 20.

fendu toute espèce d'excès dans les repas, ainsi que les spectacles et autres plaisirs criminels ou dangereux [1].

Appliquons-nous donc à célébrer les fêtes d'une manière chrétienne ; et, selon la pensée de saint Chrysostome, si nous avons soin de conserver au dedans de nous la paix, la sincérité, la charité, tous les jours de notre vie seront une fête continuelle, et nous nous rendrons ainsi dignes de cette fête éternelle des anges et des élus, à laquelle nous sommes tous appelés.

D. A quoi nous oblige le second commandement de l'Église : *Les Dimanches messe ouïras et les Fêtes pareillement?*

R. A assister dévotement à la messe les Dimanches et les Fêtes.

Il suffit d'avoir la foi, il suffit d'être convaincu que Notre-Seigneur est réellement présent sur nos autels, et qu'il s'y immole pour nos péchés, pour sentir l'importance et la nécessité d'assister à la sainte messe, afin d'y recueillir quelques gouttes de ce sang précieux, qui y coule chaque jour pour la rédemption et la sanctification des hommes. Ah ! si le Sauveur, moins prodigue de ses trésors, n'avait voulu se trouver sur nos autels que rarement, et qu'il n'y eût qu'un seul prêtre, une seule fois dans l'année, dans une seule ville de l'univers, qui pût offrir le saint sacrifice, quel serait le concours et l'empressement de tout le peuple chrétien ! Comme l'on s'estimerait heureux de voir ce jour privilégié, et de pouvoir adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie ! Mais quoi ! le bienfait sera-t-il moindre parce qu'il est plus commun ? Et, parce que Notre-Seigneur veut bien, tous les jours et à toute heure, nous admettre en sa présence et nous faire entrer en participation de ses dons, ne correspondrons-nous à tant de bonté que par notre froideur et notre indifférence ! Une telle ingratitude serait-elle croyable, si nous n'en étions témoins tous les jours? Hélas ! combien de chrétiens, qui ne vont que très-rarement à la sainte messe ! On court, avec une

avidité qui tient souvent de la fureur, aux spectacles du monde, qui ne donnent qu'un plaisir passager. Mais ici, sur nos autels, ne voyons-nous pas se renouveler le spectacle le plus attendrissant, le spectacle le plus étonnant qui fût jamais, celui du Calvaire, celui d'un Dieu qui meurt pour nous? Et nous dédaignerions de nous y rendre! nous dédaignerions de venir compatir aux souffrances et à la mort de notre Sauveur, de nous en appliquer les mérites! Ne serait-ce pas faire à Dieu la plus grande injure, et se faire le plus grand tort à soi-même!

L'Église nous fait un commandement formel d'assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes, et on peut regarder cette loi comme une interprétation du troisième commandement de Dieu, puisque l'Église, en nous l'imposant, ne fait que nous indiquer le moyen le plus efficace d'honorer le Seigneur et de sanctifier les jours qui lui sont consacrés. En effet, de toutes les œuvres de piété, la plus excellente sans contredit et celle qui rend à Dieu le plus de gloire, c'est le saint sacrifice de la messe.

L'obligation d'y assister, les jours consacrés par la religion, est aussi ancienne que l'Église. Nous lisons dans les actes des apôtres que les fidèles se réunissaient le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche, *pour rompre le pain* céleste de la sainte communion. Tous les ouvrages qui nous restent des premiers siècles parlent des saints mystères célébrés le dimanche; et saint Justin (1) fait le tableau le plus touchant de l'ordre, de la sainteté, de la ferveur, qui régnaient dans ces assemblées de la primitive Église.

L'Église pouvait-elle nous prescrire rien de plus conforme à nos véritables intérêts, que de nous ordonner d'aller puiser à cette source féconde, où coulent avec tant d'abondance les eaux salutaires de la grâce?

Cette loi oblige sous peine de péché mortel : ainsi l'ont

(1) D. Justin., *Apol.*, II, 39.

décidé plusieurs conciles, plusieurs souverains pontifes, et, d'une voix unanime, tous les théologiens[5].

Il y a cependant de graves raisons qui peuvent nous en dispenser. On peut les réduire à deux : *l'impuissance réelle* et *l'impuissance morale*. L'impuissance réelle est celle qu'on ne peut vaincre en aucune manière, comme par exemple celle d'un homme retenu par la maladie dans son lit, ou prisonnier, ou aveugle, n'ayant personne pour le conduire à l'église. L'impuissance morale existe quand on ne peut aller à l'église, sans un grave inconvénient spirituel ou temporel. Ainsi sont dispensés les gardiens des troupeaux, des enfants, des malades, qui n'ont absolument personne pour les remplacer ; les convalescents, qui ne pourraient s'exposer au grand air sans courir le risque d'une rechute ; ceux qui sont trop éloignés de l'église et qui ne peuvent s'y rendre, à cause de la difficulté des chemins par un mauvais temps ; l'Église admet ces sortes d'excuses, parce qu'elle n'entend pas imposer à ses enfants un joug qu'ils ne puissent porter. Mais ceux que des raisons légitimes empêchent d'assister à la messe, doivent s'unir d'esprit et de cœur au saint sacrifice, et compenser par de ferventes prières et de bonnes œuvres l'obligation qu'ils ne peuvent remplir.

D. Quelle messe doit-on entendre?

R. On doit entendre la messe de paroisse, à moins qu'on n'ait quelque cause juste et légitime pour s'en dispenser.

Durant les trois premiers siècles où l'Église était en butte aux persécutions, les fidèles n'avaient pas de lieu arrêté, au moins public, pour le service divin ; ils se réunissaient donc dans des maisons particulières et souvent en cachette. Mais, quand il eut plu au Seigneur de donner la paix et la liberté à son Église, on commença à bâtir des temples où les fidèles s'assemblaient, les jours de fête et de dimanche, sous la conduite de leur pasteur. De là date l'usage des paroisses et de la messe paroissiale.

D'abord, il n'y eut d'autre assemblée légitime que celle où l'évêque présidait en personne. Dans la suite, le nombre des chrétiens s'étant multiplié, chaque diocèse fut partagé en différentes paroisses, où l'évêque envoyait des prêtres pour les gouverner en son nom; et, dès lors, les fidèles furent obligés d'assister régulièrement à la messe célébrée par leur curé, comme ils assistaient auparavant aux assemblées où l'évêque présidait. Dans les temps les plus reculés, on attachait tant d'importance à la messe de paroisse, que nous voyons les solitaires et les cénobites sortir de leurs déserts pour y assister et y communier. Et, quand plus tard on bâtit des monastères dans les villes, on eut soin de défendre aux religieux de célébrer dans leurs chapelles des messes publiques, de peur que les fidèles ne fussent détournés des offices de la paroisse.

Il ne convient donc pas, les jours de dimanche ou de fête, de se contenter d'une messe basse, ou d'aller ailleurs que dans son église paroissiale. L'intention de l'Église est que chacun soit exact à se rendre à sa paroisse. Elle s'en est expliquée formellement à diverses reprises, et en plusieurs conciles. En dernier lieu, le saint concile de Trente enjoint aux évêques d'avertir les peuples d'assister à leur paroisse, au moins les dimanches et les principales fêtes (1) ; et, dans un autre endroit (2), il décide expressément que chacun est tenu d'assister à sa paroisse, lorsqu'il le peut commodément, pour entendre la parole de Dieu ; comme c'est ordinairement à la messe de paroisse que se font les instructions publiques, c'est à cette messe qu'il faut assister, à moins qu'on ne soit retenu par quelque bonne raison. Mais il ne faut pas croire que le moindre prétexte suffise, sans quoi l'obligation dont parle le concile serait illusoire.

A part les paroles du saint concile de Trente. qui nous

(1) *Trid.*, sess. 22.
(2) *Trid.*, sess. 24.

manifestent assez clairement l'intention de l'Église, l'obligation d'assister à la messe de paroisse est fondée sur les raisons les plus solides :

1° Cette messe se dit pour les paroissiens et en leur nom. C'est proprement leur messe, leur sacrifice ; pourquoi donc la fuiraient-ils, pour aller ailleurs, au gré de leurs caprices ? Ne doivent-ils pas, au contraire, s'empresser de s'y rendre, pour recueillir, des mérites de cet auguste sacrifice, la portion qui leur est destinée ?

2° N'est-il pas convenable que les enfants d'une même famille, que les ouailles d'une même bergerie se réunissent, une fois par semaine, sous l'œil de leur pasteur, afin de prier ensemble le Seigneur, de chanter ses louanges, et de lui rendre le culte solennel de l'adoration et du sacrifice ? C'est là que chaque paroisse, formant comme une armée rangée en bataille, fait au ciel une sainte violence. Les vœux réunis ont beaucoup plus de force sur le cœur de Dieu, que lorsqu'ils sont isolés ; et Jésus-Christ a promis de se trouver au milieu de ceux qui s'assemblent pour prier en son nom. Alors on s'édifie mutuellement, et Dieu verse ses grâces les plus abondantes sur ces enfants d'autant plus chéris, qu'ils ont eux-mêmes plus à cœur la gloire de leur Père céleste. En général, on remarque qu'il n'y a point de paroisses plus régulières que celles dont tous les offices sont bien fréquentés.

3° C'est à la messe de paroisse qu'on annonce les fêtes, les jeûnes, qu'on publie les ordonnances de l'évêque, les bans de mariage, etc. C'est là aussi qu'on distribue le pain de la parole de Dieu. Sans doute, il y a d'autres moyens de s'instruire ; mais on conviendra facilement qu'il y a toujours beaucoup plus de grâces attachées à la voix des pasteurs, qui connaissent mieux les besoins de leurs peuples, et leur adressent par conséquent des instructions proportionnées à l'état de leurs âmes.

La messe paroissiale offrant de si nombreux et de si précieux avantages, n'est-ce pas une chose déplorable qu'on s'en

prive sous les plus futiles prétextes? Celui-ci en craint la longueur, et il préfère une messe plus courte ou plus tardive, qui n'est pas faite pour lui. Indévotion, lâcheté d'autant plus coupable, que les jours de dimanche et de fête appartiennent plus spécialement au Seigneur. Celui-là allègue l'embarras de ses affaires, les soins de son négoce, ou autres raisons frivoles, qui le déterminent à se contenter d'une messe basse, ou à courir dans des paroisses étrangères. Quand ce cas est extrêmement rare, on peut le tolérer; mais il ne faut jamais oublier que la grande affaire, que nous avons à traiter le saint jour du dimanche, c'est la sanctification de notre âme; et, quand Dieu nous laisse six jours de la semaine pour nos nécessités corporelles, faut-il encore lui dérober le septième, qu'il s'est réservé? D'autres enfin se font illusion sur leur piété; ils prétendent avoir plus de dévotion ailleurs que dans leur paroisse, à cause de quelque confrérie, de quelque congrégation, de quelque indulgence. Cette excuse, si elle ne se présente que de loin en loin, peut être valable; mais cette exception ne fait que confirmer la règle. Il n'y a pas grand inconvénient à s'absenter de temps à autre de la paroisse, lorsqu'on y est habituellement fidèle. Au surplus, qu'on ne perde pas de vue que la véritable dévotion consiste à faire ce qui est commandé; et par conséquent on ne doit pas, pour l'ordinaire, employer à des œuvres de conseil les jours et les heures destinés aux devoirs de la paroisse.

Soyez donc assidus à votre paroisse; c'est l'église qui vous a enfantés à Jésus-Christ par le baptême, qui vous a élevés dans la foi, qui vous donne la nourriture spirituelle de la doctrine et des sacrements, qui doit vous conduire dans le chemin du salut pendant la vie, et vous assister à l'heure de la mort. Aimez-la donc tendrement, comme un enfant aime sa mère.

Lorsque tous les membres d'une famille ne peuvent se rendre le même jour à la messe paroissiale, ils doivent se remplacer, de manière que le plus grand nombre y assiste,

et que ceux qui n'ont pu s'y rendre un dimanche, s'y trouvent l'autre, de telle sorte qu'on ne passe jamais un trop long espace de temps sans y assister.

D. Ceux qui, pendant la sainte messe, s'amusent à regarder tout ce qui se fait dans l'église, ou qui sont volontairement distraits, satisfont-ils au précepte de l'Église?

R. Non ; car, pour satisfaire au précepte de l'Église, il faut prier et s'occuper de quelques salutaires pensées.

Quand l'Église commande une action, elle veut qu'elle soit faite avec les dispositions nécessaires pour que notre œuvre soit agréable à Dieu. En nous ordonnant d'assister à la messe, elle ne veut pas que nous soyons seulement présents de corps, mais encore d'esprit et de cœur. Pour satisfaire à ce devoir, il faut deux conditions, l'intention et l'attention.

1° *L'intention*, c'est-à-dire qu'il faut qu'on veuille réellement entendre la messe; on ne remplirait pas le précepte, si on n'allait à l'Église que par force, ou par curiosité, pour en admirer l'architecture, ou pour attendre un ami, ou dans tout autre dessein.

2° *L'attention*, c'est-à-dire qu'il faut que notre esprit s'applique à Dieu et à des pensées pieuses. On doit s'unir au prêtre qui parle à Dieu au nom de tous les assistants, et s'offrir soi-même au Seigneur, en esprit de sacrifice avec Jésus-Christ et avec toute l'Église.

Cette attention doit être :

Pleine de modestie et de recueillement, nous tenant dans une attitude respectueuse, à genoux, au moins dans les moments les plus solennels, les yeux humblement baissés, ou bien attachés sur le livre de prières ou sur l'autel. Nous ne devons pas oublier un instant que nous sommes en la présence de Dieu, et que nous participons à l'action la plus sainte et la plus redoutable du christianisme. Si notre esprit s'égare en des pensées étrangères, il faut le rappeler à son

2.

devoir. Les distractions ne sont coupables qu'autant qu'elles sont volontaires.

Pleine d'amour et de reconnaissance. On n'adore Dieu qu'en l'aimant, dit saint Augustin (1). Et, quand Dieu nous a aimés jusqu'à mourir pour notre salut, quand il veut bien renouveler ce prodige d'amour en s'immolant pour nous, n'est-il pas bien juste que nous lui rendions amour pour amour ? Le feu d'amour qui consume la victime sainte, ne doit-il pas aussi nous consumer nous-mêmes ? Ne devons-nous pas aussi, au souvenir de la faveur signalée que le Seigneur nous a faite de nous racheter au prix de son sang, faire éclater comme le Psalmiste les transports de notre reconnaissance, et nous écrier avec lui : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout le bien qu'il m'a fait ? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur (2). »

Pour tout dire en un mot, nous devons assister à la sainte messe avec les mêmes sentiments que nous aurions eus, si nous avions été témoins de la grande immolation du Calvaire. Mais il faut redoubler d'attention, de recueillement, de ferveur, au moment solennel de la consécration, alors que le mystère s'opère, et que Notre-Seigneur descend des cieux et vient sur l'autel. Adorez la divine hostie que le prêtre vous présente, ranimez votre foi, et anéantissez-vous devant le Dieu trois fois saint. Pareillement, à la communion où le mystère se consomme, unissez-vous au prêtre, et, si vous ne devez pas communier réellement, témoignez au moins au Seigneur le désir que vous auriez de le recevoir dans son sacrement, si l'état de votre conscience le permettait.

De ce que nous venons de dire, il est aisé de conclure que ce n'est pas entendre la messe que d'y dormir, ou de s'y tenir comme une masse stupide, sans aucune pensée

(1) Non colitur Deus nisi amando. *D. Aug.*

(2) Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ? Calicem salutaris accipiam. *Psal.* CXV, 12.

de religion, à peu près comme les bancs ou les piliers du temple.

Ce n'est pas entendre la messe que d'y aller par vanité, pour se faire remarquer, pour faire admirer sa brillante parure, ou pour tout autre motif mondain.

Ce n'est pas entendre la messe que de porter çà et là des regards curieux, d'y parler, d'y rire; c'est au contraire imiter les Juifs qui, au crucifiement du Sauveur, se moquaient de lui et l'abreuvaient de fiel et de vinaigre.

Ce n'est pas entendre la messe que de s'y laisser aller à des pensées profanes, de s'y occuper des affaires du ménage, de ses projets, de ses plaisirs. Les choses terrestres, vous avez dû les laisser à la porte, dès votre entrée dans le lieu saint. Saint Bernard, allant à l'église pour y remplir le devoir de la prière, se disait à lui-même : « Objets frivoles, pensées humaines, ne venez pas me troubler dans le saint commerce que je vais avoir avec Dieu ; attendez-moi au retour, et demeurez à votre rang, à une distance immense des choses du ciel. » Est-ce bien là l'attention, le recueillement, que nous portons à l'auguste sacrifice de la messe? Hélas! que d'irrévérences l'indévotion, l'ignorance ou la légèreté font commettre tous les jours ! Combien de chrétiens assistent à la messe, comme si c'était une action commune et vulgaire, la regardant avec indifférence, quelquefois même, comme une obligation pénible et ennuyeuse !

C'est un péché mortel que de se livrer à des distractions volontaires pendant une partie notable de la messe, telle, par exemple, que le tiers; mais le péché n'est que véniel, si les distractions ne durent que pendant une légère partie, et qu'elles ne soient pas tellement répétées qu'elles forment une matière grave.

Pour soutenir son attention et s'exciter à la ferveur pendant le saint sacrifice, on peut s'aider de diverses méthodes tracées dans les livres de piété. Le mieux est de suivre avec le prêtre l'ordinaire de la messe, et de bien se péné-

trer du sens de ces prières. Ceux qui ne savent pas lire doivent réciter avec attention les prières usuelles, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, produire des actes de foi, d'espérance, de charité, ou bien méditer sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ, dont la messe est le mémorial.

Nous remarquerons en finissant qu'on doit entendre la messe tout entière, sans quoi l'obéissance à la loi serait incomplète. Ceux qui arriveraient trop tard, par exemple après l'évangile, ou qui sortiraient trop tôt, ne rempliraient pas le précepte; comme aussi, si on s'absentait pendant la consécration ou la communion, car ces deux parties sont de l'essence du sacrifice. Ce ne serait pas non plus entendre la messe tout entière que d'entendre deux moitiés de messes célébrées simultanément ou même successivement, parce que ce ne serait plus alors la même action du sacrifice.

Nous remarquerons encore qu'il faut être moralement uni au prêtre; toutefois, il n'est pas nécessaire de le voir, quoique cela soit cependant bien désirable, parce que la vue des cérémonies inspire une grande piété. Si, à cause de la foule, on ne peut entrer dans une église trop petite, il suffit de se tenir respectueusement au dehors, de manière qu'on soit uni au peuple qui est dedans, et qu'on puisse du moins par le moyen des autres donner attention à ce que fait le prêtre aux différentes parties de la messe.

Les avantages de la sainte messe sont si grands, si excellents, qu'on ne devrait pas se contenter d'y assister les dimanches et les fêtes; il faudrait encore se faire un devoir de l'entendre les jours ordinaires, autant du moins que les occupations pourraient le permettre. Car ce serait une dévotion mal entendue que de négliger le soin de sa famille et ses affaires domestiques, pour aller à l'Église. Cependant, si on savait bien ménager son temps, que de moments précieux donnés à des bagatelles, souvent même à la paresse, qu'on pourrait employer à entendre la sainte messe! Ce serait le moyen le plus efficace d'attirer les bénédictions du Ciel sur ses travaux quotidiens, et de se les rendre plus pro-

fitables. On n'a jamais ouï dire que personne se soit appauvri par trop de dévotion. Assistez donc à l'auguste sacrifice de la messe, autant que vous le pourrez, vous surtout qui avez de longues heures à votre disposition ; vous rendrez gloire à Dieu, et vous amasserez pour vous des trésors spirituels.

TRAITS HISTORIQUES.

1. Les Juifs, qui demeuraient dans les états du roi de Perse, ayant échappé par la sagesse de Mardochée et d'Esther à la fureur d'Aman, établirent une fête solennelle, afin que le souvenir de cette protection si miraculeuse dont le Seigneur, Dieu d'Israël, les avait environnés, ne pût s'effacer de leur esprit, et que toute la postérité lui rendît grâces de ce qu'il avait humilié d'une manière si admirable l'orgueil de leurs ennemis. Aussi, depuis ce temps-là, les Juifs firent toujours, le 14e et le 15e jour du mois d'Adar, c'est-à-dire de février, une mémoire solennelle de cet avantage signalé, que le Seigneur leur avait fait remporter sur leurs ennemis, au moment même que ceux-ci avaient conspiré leur perte; c'est ce qu'ils appelaient la fête des *Sorts*.

Outre les fêtes expressément commandées par Moïse, les Juifs avaient encore la fête de la dédicace du Temple ou de sa purification faite par Judas Machabée, et Jésus-Christ ne dédaigna pas d'honorer cette fête par sa présence (1).

Que si Mardochée et les autres chefs du peuple juif ont pu, sans blesser la loi de Moïse, établir des fêtes différentes de celles que ce saint législateur leur avait prescrites, lorsqu'ils ont cru que le souvenir de quelque grâce extraordinaire exigeait cela de leur piété, il est contre la raison de s'imaginer, comme ont fait les hérétiques de ces derniers temps, que les pasteurs et les chefs du peuple chrétien aient moins de pouvoir que la synagogue pour instituer des fêtes, soit afin d'honorer les mystères de notre Sauveur, soit pour célébrer la mémoire des grands saints et remercier Dieu de l'assistance singulière qu'ils ont procurée à l'Église par leurs prières, par leurs mérites, par leurs miracles. En définitive, la célébration de toutes ces fêtes tourne uniquement à la gloire du Saint des saints, dont on loue les œuvres miraculeuses dans la personne de ses serviteurs.

Estius, *in Esther*, c. ix.

2. Les Juifs avaient des fêtes ; mais, dans l'esprit grossier et charnel

(1) *Joan.*, x, 22.

qui régnait alors, ils les solennisaient par la pompe extérieure et seulement selon la lettre. Le Gentil avait aussi ses solennités; mais ces solennités ne se célébraient que pour consacrer le vice et réjouir le démon. Chez les chrétiens, où tout doit être spirituel, jusqu'au moindre mouvement des yeux, la manière de célébrer leurs fêtes et de récréer leur esprit doit être aussi spirituelle.

D. Greg. Naz., *serm.* 6.

Trois considérations importantes dans les fêtes des saints : leurs secours, leurs exemples, notre confusion. Leurs secours, parce que, s'ils ont été puissants sur la terre, ils le sont encore plus dans le ciel. Si, durant leur séjour ici-bas, ils ont eu pitié des pécheurs et ont prié pour eux, maintenant qu'ils connaissent plus profondément nos misères, ils prient pour nous le Père céleste avec encore plus de ferveur. La bienheureuse patrie accroît leur charité, bien loin de l'affaiblir. Leurs exemples, la fermeté avec laquelle ils ont marché dans la voie qui les a conduits à la béatitude dont ils jouissent, doivent faire notre confusion. Car c'étaient des hommes comme nous, pétris du même limon que nous. Pourquoi regarderions-nous comme difficile et même impossible ce qu'ils ont fait? D. Bernard.

Dès les premiers siècles du christianisme, on admire l'empressement des fidèles pour célébrer les fêtes des saints : on accourait de tous côtés à leurs tombeaux, pour honorer leur mémoire. Souvent plusieurs évêques s'y rencontraient. Un seul exemple peut faire juger du reste. Saint Paulin rapporte plus de vingt noms, tant de villes que de provinces d'Italie, dont les habitants venaient tous les ans, à grandes troupes, avec leurs femmes et leurs enfants, à la fête de saint Félix, le 14 janvier, nonobstant la rigueur de la saison, et cela pour un seul confesseur dans la ville de Nole. Qu'était-ce pour toute la chrétienté? Qu'était-ce à Rome aux fêtes de saint Hippolyte, de saint Laurent et des apôtres saint Pierre et saint Paul? On y venait même de fort loin et en tout temps; ainsi ont commencé les pèlerinages. Dès le commencement du troisième siècle, quand saint Alexandre fut fait évêque de Jérusalem avec saint Narcisse, il était venu de Cappadoce visiter les saints lieux. Et véritablement c'était un des meilleurs moyens d'aider la piété par les sens; la vue des reliques d'un saint, de son sépulcre, de sa prison, de ses chaînes, des instruments de son martyre, faisaient une tout autre impression que d'en entendre parler de loin. Ajoutez les miracles qui s'y faisaient fréquemment, et qui attiraient même les infidèles, par l'intérêt pressant de la vie et de la santé. *Mœurs des Chrét.*

3. Souvent Dieu a puni de la manière la plus terrible les profanateurs des fêtes des saints.

Saint Avit, abbé dans le Perche, diocèse de Chartres, qui vivait

dans le sixième siècle, fut inhumé honorablement dans la ville d'Orléans. Les chrétiens bâtirent une église sur son tombeau, et on y célébra tous les ans sa fête avec beaucoup de solennité, au jour même de sa mort, qui était le 17 juin. Or, il arriva qu'à pareil jour un homme du lieu, ayant pris sa houe, alla travailler à sa vigne, tandis que les autres allaient à l'église, pour y assister à l'office célébré en l'honneur du saint. Plusieurs même l'ayant repris de ce qu'il ne fêtait pas ce jour comme il devait, il ne voulut point revenir sur ses pas, disant : « Celui que vous honorez n'était-il pas aussi artisan de sa profession? » Mais il n'eut pas plutôt mis le pied dans la vigne et ouvert la terre avec sa pioche, que, son cou s'étant retors, son visage se trouva sur-le-champ tourné vers le dos. Alors, saisi de frayeur, il vint en pleurant à chaudes larmes dans l'église du saint abbé, servant d'un spectacle terrible à tout le peuple, qui le voyait en cet état déplorable. Mais, peu de jours après, comme ce pauvre malheureux ne cessait de prier dans ce même lieu, sa tête se tourna dans son sens naturel, et il fut rétabli en une parfaite santé.

D. Greg. Turon., *de glor. confess.*, c. xcix.

Géronce, mère de sainte Geneviève, fut frappée d'une soudaine cécité qui lui dura deux ans, pour avoir voulu obliger cette sainte fille à rester dans la maison, un jour de fête, pendant les offices, et pour avoir répondu par des injures et par un soufflet aux raisons qu'elle lui présentait pour obtenir la permission d'y aller.

Sur., 3 *januar.*

Vincent de Beauvais raconte qu'un homme charriant des gerbes un jour de fête, une main invisible lança du ciel un feu dévorant qui les consuma avec la charrette, et tua les bœufs.

Spec. Histor., l. XXVII, c. xli.

Une femme commençant de sarcler, un jour de fête, ses mains furent saisies d'un feu secret, qui lui causait une douleur insupportable; son visage parut tout enflammé et couvert de pustules. Un châtiment si visible de la main de Dieu fit connaître à la coupable sa faute; mais elle ne fut délivrée de sa douleur et de sa difformité qu'après avoir demeuré quatre mois en pénitence et en prière devant le sépulcre de saint Martin. D. Sever. Sulp., l. II *Mirac.*

Saint Étienne, évêque de Die, faisant la visite d'une des paroisses de son diocèse, le jour de la fête locale, qui y avait attiré une fort nombreuse assemblée de villageois, employa les prières et les remontrances pour les détourner de la débauche, des danses et du jeu; mais ce fut sans aucun effet. L'insolence de ce peuple mutin anima le zèle du saint prélat qui, par une marque extraordinaire de son autorité épiscopale, plein de confiance en Dieu, commanda aux démons qui suscitaient ces désordres de se faire voir : et d'abord, chose épouvantable! ces esprits infernaux parurent parmi les joueurs, les

danseurs, et ceux qui faisaient la débauche, mais avec des visages si affreux, vomissant tant de feux et de flammes, que ces gens plus morts que vifs de frayeur, se prirent à crier *miséricorde! miséricorde!* implorant le secours de leur pasteur. Le saint, touché de leur repentir, fit disparaître par son commandement ces spectres affreux, représenta à ses brebis rebelles l'énormité de leur faute, et les exhorta à la réparer par la pénitence pour le passé et par l'amendement pour l'avenir. SUR., 7 *sept.*

Il fut un temps, qui n'est pas bien loin de nous, où le vertige de l'impiété sembla faire tourner toutes les têtes. Des hommes, poussés par l'esprit du mal, s'écrièrent insolemment, comme ces insensés dont il est parlé au livre des psaumes : « Faisons cesser et abolissons sur la terre tous les jours de fête consacrés au Seigneur (1). » On ne négligea rien pour faire réussir ce projet. Un nouveau calendrier fut composé où, à la place des noms des saints, on trouvait *chou, rave, navet, cheval,* et autres noms d'animaux et de plantes; et l'on vit, pendant plusieurs années, l'observation de ce calendrier bizarre occuper sérieusement un gouvernement plus ridicule encore qu'opiniâtre dans sa manie antichrétienne. Afin de faire oublier les solennités de l'Église, on institua diverses fêtes, par exemple, les *Sans-Culottides*. C'étaient les cinq jours qui terminaient la nouvelle année. L'un était consacré à fêter l'opinion; un autre, je ne sais quelle divinité. La Convention avait encore proclamé le culte de la *Raison;* cette déesse de nouvelle fabrique était d'ordinaire représentée par une comédienne, dans un costume plus ou moins léger, qu'on portait avec pompe dans les rues et sur les places publiques, et qui, ne rougissant pas même de s'asseoir sur l'autel du Dieu de la pudeur, y recevait un encens sacrilége et se faisait appeler du nom de *Reine des Dieux*. Mais en vain essayait-on d'attirer la foule par des spectacles et des nouveautés, ces fêtes absurdes, tristes et froides, ne purent prendre racine; le bon sens public en fit justice, et elles tombèrent dans le plus profond mépris.

On a dit que le peuple des villes se dérange et se débauche les jours de fête; mais c'est qu'on le veut. On lui tend des piéges de corruption; il y succombe. Pendant que nos philosophes dissertaient contre les fêtes, on a multiplié dans toutes les villes les salles de spectacle, les théâtres de baladins, les écoles du vice, les lieux de débauche de toute espèce; une fausse politique, un intérêt sordide, un fond d'irréligion, persuadent que ces établissements pestilentiels sont devenus nécessaires; ils ne l'étaient pas, lorsque le peuple passait dans les temples du Seigneur la plus grande partie des jours de fête. C'est une occasion d'oisiveté et de libertinage pour tous les jours

(1) Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à terrâ. *Psal.* LXXIII, 9.

de la semaine. Les bons citoyens, les artisans honnêtes s'en plaignent; ils ne peuvent plus retenir dans les ateliers les apprentis ni les garçons; ce train de déréglement une fois établi ne peut pas manquer de faire chaque jour de nouveaux progrès. *Dict. théolog.*

Aux approches des grandes fêtes, Décalogne s'efforçait de ranimer sa ferveur, afin, disait-il, de participer plus abondamment aux trésors de grâces, qui sont ouverts dans ces jours de bénédiction. Il passait les dix jours qui précédaient la Pentecôte, dans un grand recueillement et une vigilance plus exacte sur lui-même, pour imiter, en la manière qu'il pouvait, la retraite par laquelle la sainte Vierge et les apôtres se préparèrent à recevoir le Saint-Esprit.

Saint Philippe de Néri avait coutume de dire qu'une personne qui ne se sentait pas portée à se ranimer, dans les jours de fête, devait craindre qu'elle ne fût en mauvais état.

4. Malgré la vie austère et si dure que menaient les anciens anachorètes, ils ne laissaient pas, les jours de fête, que d'accorder au corps quelque soulagement. Il est vrai qu'ils usaient de grandes précautions pour empêcher que ce petit relâchement ne leur fît perdre le fruit de l'abstinence passée; mais enfin ils marquaient la distinction. Saint Pacôme, suivant l'ordre de saint Palémon, son maître, prépara, le jour de Pâques, des herbes avec de l'huile, au lieu du pain sec qu'il avait accoutumé de manger. Un saint prêtre, inspiré de Dieu, apporta à saint Benoît, le jour de Pâques, de quoi faire un meilleur repas qu'à l'ordinaire; et, pour marquer une autre sorte de réjouissance sensible, saint Antoine portait, à Pâques et à la Pentecôte, la tunique de feuilles de palmier, qu'il avait héritée de saint Paul, premier ermite; et saint Athanase se parait du manteau que saint Antoine lui avait laissé. C'était une coutume établie, dès lors, entre les chrétiens, de prendre, aux jours de fête, des habits précieux et faire meilleure chère: d'où est venu le mot festin, comme qui dirait un repas de fête.

La corruption de la nature empoisonne tout. Les réjouissances des dimanches et des grandes solennités excédaient quelquefois les bornes de la modestie chrétienne. Dès le quatrième siècle, on fut obligé d'abolir les festins qui se faisaient aux fêtes des martyrs. Origène a remarqué avec juste raison la difficulté qu'il y a d'accorder le plaisir sensible avec la joie spirituelle. Le corps est un esclave qui devient insolent, sitôt que l'on cherche à le contenter par la nourriture, le sommeil, et les autres commodités. Il ne laisse plus à l'esprit la liberté de s'appliquer aux choses célestes et la force de résister aux tentations; et l'esprit ne peut en demeurer le maître que par une conduite sévère et une application continuelle. *Mœurs des Chrét.*

5. Les premiers chrétiens s'exposaient au martyre, pour assister au

saint sacrifice, le dimanche et les jours de fête. Ils gagnaient les gardes, et, pénétrant dans les prisons et les cachots, ils assistaient à la célébration des saints mystères. Saint Justin, prêtre, ne pouvant se tenir debout, et forcé par ses fers de rester étendu dans son cachot, consacra sur sa poitrine la divine Eucharistie.

FLEURY, *Hist. ecclés.*

Un saint anachorète, qui vivait dans un affreux désert, n'y était vu que de Dieu et des anges. Il était obligé d'aller fort loin pour se procurer de l'eau. Un jour, ennuyé de la longueur de ce trajet, il se dit à lui-même : « Qu'ai-je besoin de me donner cette peine? Je viendrai demeurer près de cette source. » Il se retourna et vit derrière lui quelqu'un qui le suivait et qui comptait ses pas. Il lui demanda: « Qui êtes-vous ? » Celui-ci lui répondit : « Je suis l'ange du Seigneur; j'ai été envoyé pour compter vos pas et vous donner pour chacun une récompense.» Ce vénérable serviteur de Dieu, ayant entendu ces paroles, fut encouragé, et posa même sa cellule plus loin, pour que son mérite s'accrût.

Que ceux donc qui sont à une distance considérable de leur église, s'attendent à recevoir des grâces abondantes du Seigneur, en proportion de leur marche; plus nous faisons pour Dieu, plus nous aurons à attendre de lui. Ainsi, que rien ne nous détourne de l'accomplissement du précepte de l'Église, touchant l'assistance au saint sacrifice de la messe. *Vie des Pères.*

Au commencement du siècle où nous vivons, on a vu dans la paroisse de Roybon, près de Saint-Marcellin, diocèse de Grenoble, une famille de laboureurs, dont le chef a donné les plus grandes marques de sainteté. Antoine Ginien, quoique éloigné de l'église d'une bonne heure de chemin, ne laissait pas d'y arriver un des premiers, pour assister à tous les exercices religieux, et surtout à la messe de paroisse qui se dit, en ce lieu, très-matin. Il n'y manquait aucun jour de carême et de fête de dévotion. Dans les dernières années de sa vie, il ne pouvait y venir l'hiver, à cause des douleurs qu'il avait aux jambes; mais, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, il se levait à une heure ou deux après minuit, et s'acheminait, appuyé sur deux bâtons, vers l'église, où il arrivait à temps, après une marche pénible de quatre heures. Ce bon chrétien mourut sur la fin de décembre 1809, âgé de 75 ans. *Etrennes religieuses.*

Tandis que les Danois ou Normands païens ravageaient l'Angleterre, le roi Ethelrède survint avec son frère Alfrède pour les repousser; mais, n'ayant pu les joindre jusqu'à la fin du jour, ils furent obligés de différer le combat jusqu'au lendemain. Dès que l'aurore parut, Alfrède se trouva prêt, et, voyant que le roi son frère ne sortait pas de la tente, il lui envoya courrier sur courrier pour l'avertir que les païens donnaient sur eux. Ethelrède assistait alors à la messe, et il

manda à son frère que jusqu'à ce qu'elle fût finie, il ne sortirait point. Alfréde, cependant, attaqua les ennemis qui, ayant l'avantage du lieu, poussèrent les Anglais, et commençaient à les faire fuir; mais Ethelréde, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendait le moins, et releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille, et les principaux chefs des ennemis furent tués. Cette victoire fut regardée comme la récompense de sa piété, et surtout de son attention à assister au saint sacrifice de la messe.

Sainte Hedwige, duchesse de Pologne, entendait, autant qu'elle le pouvait, toutes les messes qui se disaient chaque jour dans le lieu où elle était. C'est ce qui a donné lieu au distique suivant:

In solâ missâ non est contenta ducissa,
Quot sunt presbyteri, tot missas optat haberi.

Hedwige, ô la pieuse et fervente princesse !
Vous n'eussiez pas été contente d'une messe:
Les prêtres tour à tour montaient au saint autel;
Vous étiez toujours là, suppliant l'Eternel.

De nos jours, voyez sur les plaines lointaines et barbares nos nouveaux frères dans la foi. Quoi de plus édifiant que ce que l'on nous raconte des chrétiens de l'Anatolie! Quel zèle à assister au saint sacrifice de la messe! quel recueillement! quelle ferveur, à l'heure solennelle où il se célèbre! Voici ce qu'en écrivait, il n'y a que peu d'années, le saint évêque de Scutari:

Le 20 juillet 1844, je pris possession de mon église, et le 10 août j'officiai pontificalement, pour la première fois, dans le champ découvert qui sert de temple aux fidèles de Scutari. Ce fut un spectacle bien touchant que cette multitude de catholiques, accourus de tous les villages voisins, et demeurant pieux et recueillis, pendant l'espace de trois heures que dura la célébration des saints mystères, malgré une pluie battante qui ne cessa de tomber. J'en étais ému jusqu'aux larmes; les nombreux étrangers, spécialement les Autrichiens, qui assistaient à la cérémonie, partageaient mon attendrissement. Il n'est pas jusqu'aux Musulmans, attirés par la curiosité vers cette scène imposante, qui n'exprimassent une surprise mêlée d'admiration. Il faudrait, en effet, l'avoir vu comme moi, de ses propres yeux, pour croire avec quelle dévotion hommes et femmes assistent à nos saintes cérémonies, exposés qu'ils sont à toutes les injures de l'air, bravant tour à tour et le froid d'un hiver rigoureux et les chaleurs excessives de l'été. Combien de fois n'ai-je pas comparé leur ferveur à la délicatesse de ces tièdes chrétiens d'Europe, qui se plaignent de la moindre incommodité, sous les voûtes de leurs superbes basiliques, et qui

trouvent, dans chaque variation de la température, un prétexte pour se dispenser de l'office divin ! *Annales de la Propagation de la Foi.*

Mais, pour ne pas aller chercher si loin de si beaux exemples, voici ce qu'écrivait en 1845 le *Constitutionnel* lui-même, en parlant des catholiques d'Irlande.

Le dimanche, de six heures du matin à une heure après midi, les prêtres disent des messes à tous les autels des seize églises de Dublin. Ces églises ne sont pas assez vastes pour contenir la foule des fidèles, qui déborde jusque sur les escaliers qui conduisent aux tribunes, à l'orgue et au clocher. Les portes, ouvertes à deux battants, laissent apercevoir le sanctuaire aux masses du peuple, qui obstruent le parvis, malgré le vent, malgré le froid et la pluie. J'ai vu des centaines de pauvres gens prosternés jusque dans le milieu de la rue, la face contre terre, priant dans le plus profond recueillement, ou prêtant une oreille attentive au chant du prêtre, qu'on entendait résonner faiblement dans le lointain.

Extrait du Constitutionnel du 13 *décembre* 1845.

O mon Dieu, en présence de tels exemples, ne permettez pas que nous nous montrions indifférents à assister à vos saints mystères; ne permettez point que nous restions sans amour au pied de vos autels. Vos délices sont d'habiter parmi nous ; ne serait-il pas juste que, répondant à ce si étonnant amour, nous fissions aussi nos délices de passer à vos pieds, sinon les jours, les nuits notre vie tout entière, quelques instants au moins dans le recueillement, ladoration, la ferveur de l'amour?

TROISIÈME INSTRUCTION.

Du troisième et du quatrième commandement de l'Église. — De la confession annuelle. — De la communion pascale. — De la confession fréquente. — De la communion fréquente. — Dispositions pour la communion fréquente.

D. A quoi nous oblige le troisième commandement de l'Église : *Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an?*

R. A nous confesser au moins une fois l'an.

Voici le célèbre canon du quatrième concile de Latran, qui impose l'obligation à tout chrétien de se confesser au moins une fois l'an : « Que tout fidèle de l'un et de l'autre « sexe, quand il aura atteint l'âge de discrétion, confesse

« fidèlement tous ses péchés, au moins une fois chaque « année, à son propre pasteur, et qu'il ait soin d'accom« plir de tout son pouvoir la pénitence qui lui sera en« jointe. Que si quelqu'un, pour une cause légitime, dé« sire se confesser à un prêtre étranger, qu'il en demande « auparavant la permission à son propre prêtre et qu'il « l'obtienne, car, sans cette permission, aucun autre ne « peut le lier ni le délier. »

Ce n'est pas un nouveau commandement que l'Église nous a imposé ; elle n'a fait que nous rappeler le précepte divin de la confession, et nous fixer un terme dans lequel nous devons l'accomplir. Mère sage et prudente, elle a vu que plusieurs de ses enfants seraient assez négligents pour passer de longues années sans sortir de leurs vices, et elle a voulu stimuler leur paresse, en leur intimant, de la manière la plus formelle, l'ordre de ne pas laisser passer une année sans se confesser.

Il y a plusieurs observations à faire sur ce commandement.

1° Il oblige *tous les fidèles,* grands et petits, riches et pauvres, les rois comme les derniers de leurs sujets, le pape, les évêques, les prêtres aussi bien que le commun des chrétiens.

2° Il oblige *aussitôt qu'on est parvenu à l'âge de discrétion,* c'est-à-dire dès que la connaissance commence à être formée, et qu'on est en état de discerner le bien du mal ; ce qui arrive ordinairement vers l'âge de sept ans. Les parents doivent être exacts à mener de bonne heure les enfants à confesse, afin de les former à la vertu et de les accoutumer, dès leurs premières années, aux pratiques du christianisme. Attendre pour les faire confesser qu'ils se préparent à la première communion, c'est trop tard ; ils sont alors plus portés à la dissimulation, au lieu que, dans un âge plus tendre, plus innocents, ils sont aussi plus francs et ont toute l'ingénuité de l'enfance.

Il faut aussi les bien instruire sur la confession, la leur

représenter comme un moyen utile, indispensable, pour se corriger de leurs défauts, pour devenir meilleurs, pour obtenir et conserver la grâce de Dieu. Mais qu'on se garde bien de la leur montrer sous un faux jour, comme un épouvantail. « Monsieur le curé, dit quelquefois une mère, je vous enverrai mon enfant se confesser ; il en a bien besoin, je vous l'assure ; vous le gronderez bien, n'est-ce pas ? » Quelle imprudence ! Le pauvre enfant qui entend ce discours, sera-t-il disposé à regarder son confesseur comme un bon père? Ne sera-t-il pas, au contraire, tout tremblant en sa présence? Il n'en faut pas souvent davantage pour inspirer le plus profond dégoût, la plus vive répugnance pour la confession, à ces jeunes cœurs prompts à recevoir toute sorte d'impressions ; dégoût, répugnance qu'ils conserveront peut-être toute leur vie. Mais voulez-vous, parents chrétiens, que vos enfants aiment la confession ; conduisez-les-y vous-mêmes ; parlez-leur du repentir qu'ils doivent avoir de leurs fautes ; bannissez de leur esprit toute crainte qu'ils pourraient avoir d'être grondés. Faites mieux, confessez-vous vous-mêmes en leur présence : un bon exemple vaut mieux que mille leçons.

3° Il faut se confesser *au moins une fois l'an ;* mais à quelle époque de l'année ? L'Église n'a pas déterminé de temps pour la confession annuelle ; mais, comme elle nous fait un devoir de communier à Pâques, elle nous indique assez par là que son intention est aussi que nous nous confessions aux approches de cette fête, pour nous rendre dignes de la communion pascale.

4° Il faut confesser *fidèlement* tous ses péchés ; ce qui montre, de la manière la plus claire, qu'on ne satisfait pas au précepte par une confession nulle par défaut de sincérité, ou par défaut de contrition. L'Église veut que nous brisions les chaînes de nos péchés, et que nous nous réconciliions avec Dieu. Il serait bien aveugle celui qui se croirait en règle, parce qu'il aurait froidement débité à son confesseur quelques péchés, sans examen, par routine,

sans aucun désir de se corriger; ce ne serait là qu'un simulacre de confession, ou plutôt, qu'une dérision. On doit juger de même de ceux qui, seulement pour la forme, afin de ne pas passer pour impies et pour ne pas rompre tout à fait avec la religion, vont se présenter au prêtre, se souciant du reste fort peu qu'il leur donne ou leur refuse l'absolution. Ce n'est que par une bonne confession, qui nous dispose à une absolution efficace, qu'on remplit le précepte [1].

D. A qui faut-il faire sa confession annuelle et commandée ?
R. A son propre pasteur, ou, avec sa permission, à un autre confesseur approuvé.

Pendant un certain temps, il a été réglé, dans plusieurs diocèses, qu'au temps pascal tous les pouvoirs d'absoudre fussent restreints au propre pasteur, c'est-à-dire au curé, et que nul ne pût se confesser à un prêtre étranger, quoique d'ailleurs approuvé, sans la permission de son curé, sous peine de nullité de la confession, et même de sacrilége, s'il y avait mauvaise volonté. On l'avait ainsi fort sagement établi, afin que le curé, qui doit avoir inspection sur le troupeau et rendre compte à Dieu des âmes qui lui sont confiées, pût connaître leurs maladies, pourvoir à leurs besoins, et veiller à ce qu'aucune ne se perdît.

Cependant, pour ne pas gêner les consciences, on permettait, même au temps pascal, de s'adresser à un confesseur étranger, pourvu qu'on eût de bonnes raisons; mais il fallait d'avance se munir de la permission de son curé; et cette permission était absolument nécessaire en cette circonstance, pour qu'un autre prêtre eût le pouvoir d'absoudre. Les curés l'accordaient volontiers, parce qu'ils supposaient qu'on avait de justes motifs, et qu'ils n'avaient garde de vouloir tyranniser les consciences. Dans les pays où cet usage serait encore maintenu, il serait nécessaire de s'y conformer (1).

(1) Si autem episcopus prohibeat sub pœnâ nullitatis confiteri

Mais il n'y a jamais eu de loi générale de l'Eglise à ce sujet. Les plus célèbres théologiens, en tête desquels nous trouvons saint Bonaventure et saint Thomas ont décidé que, par le *propre prêtre* dont parle le concile de Latran, il fallait entendre, non pas seulement le curé, mais d'abord l'évêque qui seul, en effet, pendant plusieurs siècles, a porté le nom de prêtre, *sacerdos*, et qui, dans la rigueur des termes, est le propre prêtre de son diocèse ; et ensuite tout prêtre délégué par l'évêque pour entendre les confessions. Ainsi, quoi qu'il ait pu être statué en d'autres temps, on peut maintenant s'adresser, même pour la confession annuelle, à tout prêtre approuvé par l'évêque, et cela sans aucune permission du curé. Cette discipline, qui est de droit commun et la plus répandue dans l'Église, a prévalu de nos jours même dans les diocèses qui semblaient y être les plus opposés ; et le concile d'Alby, qui fait loi pour nous, l'a expressément confirmée dans un de ses décrets (1).

Mais n'arrive-t-il pas quelquefois que de malheureux pénitents quittent leur confesseur ordinaire et vont trouver un prêtre étranger, pour en obtenir plus facilement une sentence d'absolution qu'ils ne méritent pas, et qui, par conséquent, bien loin de les délier de leurs péchés, ne fait que les enchaîner plus fortement au démon et à l'enfer. Leur confesseur habituel les connaît trop bien ; il les obligerait à fuir cette occasion prochaine du péché, à restituer ce bien mal acquis, à réparer ce scandale, à renoncer à cette mauvaise habitude, à se réconcilier avec cet en-

extra parochiam absque licentiâ parochi, ipsius decreto in praxi standum est. *Gury.*, n. 428. — *DD. Gousset*, n. 478.

(1) Ne ullo modo arctetur necessaria hocce præsertim tempore libertas, parochi quotannis, ineunte quadragesimâ, fideles in ecclesiâ moneant omninò eis licere pro confessione annuâ quemlibet ex sacerdotibus approbatis adire, quin ullam schedulam afferre teneantur, eamque monitionem primo tempore paschali renovent. Verbis autem utantur, quæ nullam ex ipsorum parte repugnantiam et molestiam redoleant. *Concil. Albien. Decret.*, VI.

nemi. Or, cela leur répugne ; ils ne peuvent s'y résoudre ; et cependant ils prétendent gagner leurs Pâques, et ils vont trouver un prêtre qui ne les connaît pas, et auquel ils se garderont bien de se faire connaître. Ils s'appliqueront, au contraire, à lui déguiser autant que possible, le déplorable état de leur âme, comme si par là ils ne se trompaient pas bien plus cruellement eux-mêmes, comme si le faux pardon, qu'ils vont surprendre par de criminels artifices, n'équivalait pas à une sentence de réprobation. On ne doit donc changer de confesseur que pour de bonnes raisons ; mais cela est quelquefois expédient et même nécessaire, et alors toute latitude est laissée aux consciences.

D. Quel est le propre pasteur ?
R. C'est l'évêque, le curé, ou celui qui tient lieu de curé.

L'évêque est établi de Dieu pour gouverner la portion du troupeau de Jésus-Christ, qui lui est échue ; il a autorité sur tout son diocèse, et peut confesser ses diocésains partout où il les trouve.

Le curé a également juridiction sur tous ses paroissiens ; et sa sollicitude pastorale doit s'étendre sur toutes les âmes confiées à ses soins.

Ceux qui tiennent lieu du curé sont les vicaires, les prêtres administrateurs, et autres ecclésiastiques approuvés pour exercer les saintes fonctions, sous les yeux et l'autorité du curé, qu'ils doivent aider dans les travaux du ministère pastoral.

De plus, comme nous l'avons déjà dit, le propre pasteur à l'effet d'entendre les confessions au temps pascal, est tout prêtre approuvé par l'évêque.

D. A quoi nous oblige le quatrième commandement de l'Église : *Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ?*
R. A communier au moins dans le temps pascal dans l'église paroissiale, ou dans celle qui en tient lieu.

Notre-Seigneur a laissé à son Église le pouvoir de faire pour la communion, comme pour tout ce qui concerne la réception et l'administration des sacrements, les règles qu'elle jugerait convenables pour les besoins des peuples et les nécessités des temps. D'abord, il n'avait pas été nécessaire de faire aux fidèles un commandement exprès de communier ; ils s'y portaient d'eux-mêmes avec la plus vive ardeur, et leur plus grand chagrin eût été d'être privés de cette nourriture spirituelle. Mais la piété des fidèles s'étant ralentie, et les laïques ne s'approchant que très-rarement de la sainte table, l'Église exigea qu'ils communiassent trois fois l'année, savoir, à Pâques, à Noël, à la Pentecôte, menaçant de ne pas regarder comme catholiques ceux qui manqueraient de remplir ce devoir sacré, en ces jours solennels où nous honorons les principaux mystères de la religion.

Mais le relâchement augmentant de plus en plus à mesure que le nombre des chrétiens augmentait, et beaucoup laissant passer des années entières sans communier, l'Église, pour arrêter un si grand désordre, exigea qu'on communiât au moins une fois l'an. Nous avons déjà cité les paroles du concile de Latran qui regardent la confession annuelle ; voici maintenant celles qui prescrivent la communion pascale : « Que tout fidèle de l'un et de l'autre « sexe, qui a atteint l'âge de discrétion, reçoive avec res- « pect, pour le moins à Pâques, le sacrement de l'Eucha- « ristie, si ce n'est que, selon l'avis de son propre prêtre, « pour quelque cause raisonnable, il juge devoir s'en « abstenir pour quelque temps ; autrement, que l'entrée « de l'église lui soit défendue pendant sa vie, et qu'après « sa mort il soit privé de la sépulture chrétienne. »

Jugez de l'importance de ce commandement par la gravité des peines, dont l'Église menace ceux qui l'enfreignent. Elle s'arme de toute sa rigueur, elle exclut de la société des fidèles ceux qui s'excluent eux-mêmes de la participation au corps et au sang de Jésus-Christ ; elle les confine

à la porte de ses temples, comme indignes d'y entrer; et leurs corps, s'ils viennent à mourir dans leur obstination, ne doivent pas se mêler avec les corps des fidèles; mais elle veut qu'ils aillent pourrir, comme ceux des animaux, dans une terre profane. Il est vrai que ces peines ne sont que comminatoires; mais les évêques, après avoir usé de tous les ménagements que la prudence et la charité leur prescrivent, peuvent, le cas échéant, les mettre à exécution.

Pesons bien toutes les paroles de ce commandement de l'Église; il nous est ordonné :

1° *De communier à Pâques*. L'Église a fixé cette obligation à cette époque de l'année, afin que les fidèles aient tout le carême, qui est un temps consacré au jeûne et à la prière, pour s'y préparer. L'Église a encore choisi de préférence cette époque solennelle, parce que c'est celle où Notre-Seigneur a institué l'Eucharistie, et qu'il convient que tous les fidèles viennent, au jour de ce grand anniversaire, lui en témoigner leur reconnaissance; ce qu'ils ne peuvent mieux faire qu'en le recevant. Une dernière raison enfin, c'est qu'alors se renouvelle le souvenir de la passion et de la mort de notre divin Sauveur, dont l'Eucharistie est un éternel mémorial.

D'après le rituel de plusieurs diocèses, on peut satisfaire au devoir pascal, depuis le dimanche de la passion jusqu'au second dimanche après Pâques inclusivement. Ceux qui, pour des raisons majeures, ne peuvent communier au temps prescrit, sont obligés, sous peine de péché mortel, de se mettre en mesure de remplir ce devoir au plus tôt. Bien que la quinzaine soit passée, l'obligation de recevoir Notre-Seigneur n'en subsiste pas moins; c'est une dette sacrée, dont on n'est déchargé que lorsqu'on y a satisfait.

2° *De communier dans l'église paroissiale*. Car il est convenable, pour l'édification publique, que les habitants d'un même lieu se réunissent, au moins une fois l'année, autour de la même table, pour manger l'agneau pascal sous l'œil

de leur pasteur, qui doit connaître ses brebis, afin de les diriger plus sûrement dans les voies du salut. Ceux qui auraient des raisons particulières pour communier hors de leur paroisse, doivent en obtenir la permission de leur curé, qui ne la leur refusera pas.

Ou dans l'église qui tient lieu de paroisse. Telles sont les églises des communautés religieuses, les chapelles des séminaires, hospices, colléges, et autres approuvées à cet effet par l'évêque.

3° *De communier aussitôt qu'on a atteint l'âge de discrétion.* Cet âge n'est pas le même pour la communion que pour la confession ; il arrive plus tôt pour les uns, plus tard pour les autres ; cela dépend des qualités naturelles des enfants, ou de l'instruction qu'ils ont reçue. Ordinairement, c'est de dix à treize ans qu'on commence à avoir ce discernement, qui nous fait comprendre l'excellence du pain eucharistique, et nous le fait distinguer du pain ordinaire. Si quelqu'un, par sa faute, laisse passer le temps de sa première communion, et celui de Pâques sans communier, il se rend coupable d'un péché grave, et il est obligé de faire tous ses efforts pour se rendre digne d'être admis à la table sainte au plus tôt. C'est un devoir rigoureux pour les parents chrétiens de veiller sur leurs enfants, afin de les préparer à la communion pascale ; et c'est une honte pour eux d'avoir des enfants dans un âge avancé, qui n'aient point encore eu le bonheur de recevoir la manne céleste.

4° *De communier humblement,* c'est-à-dire avec toutes les dispositions que demande un si grand sacrement. La principale est d'y apporter une conscience purifiée de tout péché mortel. Les choses saintes ne doivent pas être données aux chiens, dit le divin Sauveur (1). Or, peut-on manquer de respect à Jésus-Christ d'une manière plus injurieuse que quand on le reçoit dans un cœur impur,

(1) Nolite dare sanctum canibus. *Math.*, VII, 6.

lui, le Dieu de toute pureté? C'est un acte de religion et de piété que l'Église commande, en intimant le précepte de la communion pascale, et croirait-on y satisfaire en outrageant le Seigneur de la manière la plus insigne, en commettant un horrible sacrilége! Cependant, combien de gens qui se font illusion là-dessus, qui ne s'approchent de la table sainte, à Pâques, que par force, par coutume, par hypocrisie, le cœur plein de désirs pervers, tout plongés dans de mauvaises habitudes! Ils veulent, disent-ils, gagner leurs Pâques. Les malheureux! Ils mangent leur jugement et leur condamnation.

L'Église, en nous obligeant à communier, n'entend nullement nous pousser au sacrilége; elle veut que notre communion rende honneur à Jésus-Christ et nous soit profitable à nous-mêmes. Voilà pourquoi elle consent qu'on diffère, pendant quelque temps, la communion pascale à ceux qui n'en sont pas encore dignes, recommandant qu'on emploie ce délai à se purifier, et qu'on fasse même ses efforts pour en abréger le temps.

5° Enfin de communier *au moins à Pâques*. Remarquons ces mots *au moins* à Pâques. L'Église veut nous faire entendre par là que, si on se contente de cette seule communion, on accomplit à la rigueur son précepte; mais on ne remplit pas toute l'étendue de son devoir. En effet,

D. Est-ce l'intention de l'Église que les fidèles se contentent de se confesser et de communier une fois l'an?

R. Non, elle désire qu'ils s'approchent souvent de ces deux sacrements.

De la confession fréquente.

S'en tenir à la confession annuelle, c'est méconnaître l'esprit de l'Église, qui, par ces mots *à tout le moins une fois l'an*, nous fait assez comprendre que son intention est que les fidèles s'approchent souvent du sacrement de péni-

tence. Elle gémit de voir un si grand nombre de ses enfants s'éloigner un temps considérable de ce Dieu d'amour et de miséricorde, et croupir dans leurs mauvaises habitudes. Elle les presse, les conjure de rentrer en grâce avec Dieu; et, afin de les tirer de ce funeste assoupissement, elle leur fixe un délai qu'ils ne peuvent dépasser, sans se rendre coupables d'un nouveau péché. S'ils se contentent de cette unique confession et qu'ils la fassent avec les dispositions convenables, ils seront en règle vis-à-vis du précepte de l'Église qui n'en ordonne pas rigoureusement davantage; mais il leur sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, de se soutenir dans la vie chrétienne.

S'en tenir à la confession annuelle, c'est s'exposer à la mal faire. Comment, en effet, se souvenir de tant d'iniquités qu'on aura laissées s'accumuler sur sa conscience pendant toute une année? Comment purifier en peu de temps une âme, qui a été si longuement infectée par toute sorte de vices? Comment détester sincèrement des péchés, qu'on a aimés jusqu'à vouloir les conserver et s'y livrer toute une année? Aussi que voit-on en ces personnes, qui ne se présentent qu'à Pâques? Elles ont toujours le même fardeau sur la conscience, toujours les mêmes péchés à déclarer. Pendant quelque temps, je le suppose, elles feront trêve à leurs mauvaises habitudes; mais, deux ou trois jours après l'absolution, les voilà qui retombent dans leurs désordres. En vérité, peut-on compter sur de pareilles confessions? Qu'il y a lieu de craindre qu'elles ne soient autre chose qu'un cercle anniversaire de sacriléges!

S'en tenir à la confession annuelle, c'est montrer la plus grande négligence pour le salut et s'exposer à la réprobation. N'est-ce pas, en effet, la plus criminelle indolence, que de ne travailler à la sanctification de son âme qu'une fois l'année? Quoi! vous la laisserez infectée de la lèpre du péché pendant onze mois, sans vous occuper de la purifier! Vous resterez avec indifférence dans la disgrâce de votre Dieu, sans vous mettre le moins du monde en peine

de vous réconcilier avec lui ! Songez donc qu'au lieu de diminuer par le retardement, les difficultés augmentent, que les péchés s'enracinent, que les mauvaises habitudes se fortifient ; et un mal qu'on laisse invétérer devient bientôt incurable. Songez qu'à chaque instant vous pouvez être cité au tribunal du souverain juge, que vous ne tenez que par un fil à la vie, et qu'au moment où vous y penserez le moins, vous pouvez être précipité dans les brasiers éternels ; n'est-ce pas une folie que d'exposer ainsi son salut? Que vous dit la raison, le simple bon sens? C'est que si vous avez le malheur de tomber dans le péché mortel, vous ne devez avoir aucun repos, jusqu'à ce que vous vous en soyez déchargés dans le tribunal de la pénitence. Le Seigneur ne veut pas que le soleil se couche sur notre colère, c'est-à-dire qu'on laisse passer le jour sans se réconcilier avec ceux qu'on a offensés. Ah ! sans doute, il entend que nous agissions de même à son égard, vu surtout que toute la faute est de notre côté. Rester une année entière, ou plusieurs, dans le péché mortel, c'est ne pas aimer Dieu, c'est ne pas s'aimer soi-même, puisqu'on s'expose évidemment à tomber entre les mains de son inflexible justice et à se perdre pour jamais.

Pour peu donc qu'on ait souci de son âme, on ne tarde pas à se confesser après la confession annuelle ; c'est le meilleur moyen de persévérer dans la grâce de Dieu, et de se ranimer dans ses bonnes résolutions. Si on a le malheur de retomber, on se relève aussitôt. Les bons chrétiens ne laissent jamais passer une grande fête, sans s'approcher des sacrements ; et ceux qui veulent s'avancer dans la perfection, se confessent tous les huit ou tous les quinze jours ; et chaque confession leur donne de nouvelles forces pour résister aux tentations, pour pratiquer les bonnes œuvres, et mener une vie innocente ; et elle leur procure un nouveau degré de grâce et de charité.

De la communion fréquente.

Il est bien difficile qu'une seule communion par an suffise pour entretenir et conserver la vie spirituelle. Quoi! ne recevoir qu'une seule fois l'année le pain céleste, qui est appelé le pain de tous les jours, tandis qu'on a tant de soin de donner au corps la nourriture dont il a besoin, n'est-ce pas une grande négligence? Et, quand on a si peu d'empressement pour la sainte Eucharistie, quand on attend pour s'en approcher d'y être pressé par la force du précepte, n'y a-t-il pas lieu de douter qu'on n'est guère disposé à recevoir cette divine nourriture même dans le temps de Pâques? Quel plus grand honneur peut-il y avoir pour nous que d'être unis à Jésus-Christ, que de le posséder, que de l'avoir au milieu de notre cœur? Et n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que l'Église ait besoin de recourir à des commandements, à des menaces, et d'employer même ses foudres, pour nous forcer d'entrer dans la salle du festin?

Voyez avec quelle ardeur Jésus-Christ désire de se donner à vous: « Venez, vous dit-il, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé... Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous... Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui (1). » Et à tant d'amour nous correspondrions par la froideur et l'indifférence! Et il faudrait qu'on nous fît violence, et qu'on nous traînât en quelque sorte à cette table délicieuse! Ne serait-ce pas à la fois faire la plus grande injure à Dieu, et nous faire le plus grand tort à nous-mêmes?

(1) Venite, comedite panem, et bibite vinum quod miscui vobis. — Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. — Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo. *Prov.*, IX, 5. — *Joan.*, VI, 54. — VI, 57.

Fidèle interprète des sentiments de son divin époux, l'Église nous invite, nous sollicite, nous presse d'aller souvent ranimer nos forces au banquet sacré. Le saint concile de Trente *voudrait que tous les fidèles communiassent nonseulement spirituellement à chaque messe où ils assistent, mais encore sacramentellement, afin de recevoir avec plus d'abondance les fruits merveilleux du très-saint Sacrement* (1).

Les docteurs et les pères de l'Église, pour nous engager à la communion fréquente, nous représentent tantôt les avantages que nous en retirerons, tantôt le besoin que nous en avons, tantôt le danger qu'il y a de ne communier que rarement. Rien de plus énergique que ce passage de saint Ambroise. « Si c'est un pain quotidien, pourquoi ne le « recevez-vous qu'une fois l'année?... Recevez chaque « jour ce qui vous est avantageux chaque jour; vivez de « manière à mériter de le recevoir chaque jour; celui qui « n'est pas digne de le recevoir chaque jour, n'est pas « digne non plus de le recevoir au bout de l'année (2). » Il est vrai que, dans la discipline actuelle de l'Église, la communion quotidienne est assez rare pour les laïques, et qu'on ne la permet qu'à certaines âmes d'élite; mais les paroles de saint Ambroise n'en restent pas moins comme une exhortation pressante à la fréquente communion.

Pour communier fréquemment, il faut des dispositions plus excellentes que pour la communion rare et ordinaire. Nous allons tracer en peu de mots les principales règles à cet égard.

A part l'exemption du péché mortel qui est toujours de rigueur, il est requis encore, dit saint François de Sales (3), de n'avoir aucune affection au péché véniel et d'a-

(1) *Trid.*, sess. 22, c. VI.

(2) Si quotidianus est panis, cur post annum illum sumis?... Accipe quotidiè quod quotidiè tibi prosit; sic vive ut quotidiè merearis accipere; qui non meretur quotidiè accipere, non meretur post annum accipere. *D. Ambros.*, *de Sacram.*, lib. V, c. IV.

(3) *Introd. à la vie dévote*, part. II, ch. XX.

voir un grand désir de communier; et, pour communier tous les jours, il faut outre cela avoir surmonté la plupart des mauvaises inclinations, et que ce soit par l'avis du père spirituel. Développons chacune de ces idées. Il faut :

1° *N'avoir aucune affection au péché véniel.* Remarquez bien qu'on ne dit pas qu'il ne faut jamais commettre de péché véniel, car qui est-ce qui peut s'en garantir entièrement? La fragilité de l'homme est si grande qu'il tombe en bien des fautes, malgré ses meilleures résolutions. Mais autre chose est commettre le péché véniel par faiblesse, et autre chose s'y affectionner. On peut mentir, par exemple, une ou deux fois, en des choses de peu d'importance, sans pour cela se plaire à mentir. Ceux donc qui mènent une vie régulière, qui s'appliquent à se corriger de leurs défauts, qui évitent d'offenser Dieu, même dans les choses les plus légères, doivent s'approcher souvent de la table sainte. Pour eux, l'Eucharistie est *un antidote qui les délivre des fautes journalières* (1). Ceux, au contraire, qui ne se font aucun scrupule de se laisser aller habituellement et presque à chaque instant à de petites colères, à de petits mensonges, à de petites médisances, à de petites désobéissances, sans aucun effort pour s'en corriger; ceux qui recherchent leurs aises, qui vivent dans l'oisiveté, et donnent la plus grande partie de leurs jours à la vanité, à la dissipation, à des visites inutiles, à de futiles conversations, tous ceux-là ont bien peu d'amour pour Jésus-Christ, et doivent s'abstenir de la communion fréquente.

2° *Avoir un grand désir de communier.* Heureux, a dit le divin Sauveur, ceux qui ont faim et soif de la justice (2)! Or, c'est l'auteur de toute justice, c'est la justice incréée qu'on reçoit dans la sainte Eucharistie; et le propre de cette nourriture céleste, c'est d'exciter nos désirs en les remplissant, d'aiguiser notre faim en la satisfaisant (3). Il

(1) *Trid.*, sess. 13, c. II.
(2) Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam. *Matth.*, V, 6.
(3) Qui edunt me adhuc esurient. *Eccli.*, XXIV, 29.

faut donc qu'une communion serve d'engagement et d'attraction à une autre. Mais, si vous ne vous sentez pas cette faim spirituelle, c'est une preuve que vous êtes dans cette tiédeur, qui provoque les gémissements de notre divin Sauveur. Vous êtes sans ardeur, sans goût pour cette manne céleste, abstenez-vous-en.

Pour la communion journalière, toujours d'après saint François de Sales, il faut :

3° *Avoir surmonté la plupart des mauvaises inclinations.* Nous en portons le germe au dedans de nous; ce sont de mauvaises herbes qui poussent sans cesse, si on n'a le soin de les étouffer. Aussi avons-nous à lutter continuellement contre nous-mêmes. Or, une personne qui, ne saurait jamais réprimer ses inclinations vicieuses, qu'on verrait toujours fière, hautaine, emportée, vindicative, n'agir que par caprice et ne vouloir se mortifier en rien, mériterait-elle de s'unir fréquemment à un Dieu de paix, d'humilité, de patience, de douceur? Évidemment, non. Sa dévotion malentendue serait le scandale des faibles, et ne ferait que tourner au détriment de la religion.

4° *Suivre l'avis de son directeur.* On ne doit pas laisser à chaque particulier la liberté de s'approcher selon son idée de la sainte table, ou de s'en exclure lui-même. Car il arriverait que les personnes les plus humbles et les plus pénitentes, s'en regardant toujours comme indignes, ne communieraient jamais, tandis que d'autres plus présomptueuses, et, par conséquent, moins dignes, voudraient communier toujours. Laissez la décision de cette affaire si importante à celui qui est le juge de votre âme. S'il vous engage à la communion fréquente, approchez avec confiance; s'il vous en prive, obéissez sans plainte et sans murmure. « Ce que vous ne gagnerez pas en la suavité de la communion, dit saint François de Sales, vous le recevrez en l'humilité de votre soumission, si vous acquiescez simplement à la volonté de celui qui vous conduit. » En deux mots, humi-

lité et docilité, voilà, au sujet de la communion, le devoir de toute âme vraiment pieuse.

Allons nous purifier souvent à cette piscine salutaire, qui ne guérit pas, il est vrai, la lèpre des corps, mais celle des âmes, et les rend plus blanches que la neige, plus pures qu'un rayon de soleil. Allons souvent à la table sainte fortifier notre faiblesse, en nous nourrissant du froment des élus et du vin qui fait les vierges ; allons à ce foyer de charité ranimer notre ardeur et notre zèle [2].

Jésus tout mon amour, Jésus tout mon bonheur,
De votre feu céleste embrasez-moi le cœur.

TRAITS HISTORIQUES.

1. L'homme pur, l'homme aux mœurs chastes ne redoute point l'humble aveu de ses fautes, fait dans le secret du sanctuaire aux prêtres du Seigneur. Le libertinage seul, voilà ce qui éloigne de la confession.

Deux militaires entrèrent un jour dans une église de Paris, pour voir ce qu'elle avait de remarquable. En la parcourant, ils aperçoivent dans l'enfoncement d'une chapelle un prêtre qui confessait; les voilà aussitôt à rire et à s'égayer aux dépens du pénitent et de son confesseur. « La rencontre est plaisante, dit l'un des deux à son camarade, il faut que je m'amuse; laisse-moi seul quelques moments; nous nous retrouverons ce soir au spectacle. » — « Que prétends-tu faire? » lui dit l'autre. — « Ne t'en mets pas en peine, répliqua le premier, je veux t'apprêter à rire. » Là-dessus, il le quitte brusquement et va examiner quelques tableaux de l'église, en attendant que le prêtre sorte du confessionnal; il le suit à la sacristie. « Monsieur, lui dit-il en l'abordant, je pense à me confesser; mais allons-y doucement, s'il vous plaît... Vous savez, je le présume, que tous les militaires ne sont pas dévots; et moi, en particulier, je réclame de votre part d'autant plus d'indulgence que je n'ai pas une foi bien robuste. Je désire même que vous commenciez par résoudre certaines difficultés que la prévention exagère, peut-être, chez moi, mais qui enfin ont suffi pour me faire négliger, haïr même et mépriser la confession. » — « Vous êtes donc catholique? » lui demanda le prêtre. — « Mais, sans doute, répondit-il; et, avant que j'entrasse au service, je me confessais fréquemment. Mais ce que j'ai lu, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dire de la confession, m'a bien prévenu contre elle;

le reste se devine. » — « Parfaitement, réplique le prêtre ; mais vous n'avez pas aussi bien deviné les moyens de dissiper vos préventions : confessez-vous, Monsieur, et vous changerez bientôt d'idée. » — « Mais, que je me confesse sans éclaircissements préliminaires ! j'ai peine à m'y résoudre ; je voudrais que la nécessité de cette œuvre me fût démontrée. » — « Confessez-vous, Monsieur, avec la résolution sincère de changer de conduite, et vous n'en douterez pas plus que moi. » — « Mais comment cela ? » — « C'est que vous n'êtes devenu incrédule que par le libertinage ; vous n'avez mal pensé de la confession qu'après vous être abandonné au vice. »

Le militaire rougit ; et, après un moment d'hésitation : « Rien de plus vrai, dit-il en se jetant au cou du prêtre, rien de plus vrai ; comment n'ai-je pas fait moi-même cette réflexion ? Je ne puis vous confesser aujourd'hui que l'intention où j'étais de vous tourmenter et d'insulter à votre ministère ; vengez-vous de ma folie, en devenant mon guide ; je m'engage d'honneur à venir vous trouver, au jour que vous fixerez. » Et il tint parole. Cette première démarche faite, toutes ses préventions s'évanouirent, et il continua le reste de sa vie de penser en chrétien. *Soirées Villageoises*, tom. 1.

Cette histoire me rappelle l'aveu que faisait un philosophe du dernier siècle (le savant Bouger) au Père de la Berthonie, qui l'assistait dans ses derniers moments. Comme il cherchait, par un long entretien, à ranimer sa foi : « Allons au plus pressé, mon père, lui dit le philosophe, c'est mon cœur qui a besoin d'être guéri, et non mon esprit ; je n'ai été incrédule que parce que j'ai été corrompu. »

Un homme, faisant voyage, passa par une ville où demeurait un de ses anciens amis. Il alla le voir, se flattant de passer agréablement avec lui le reste du jour ; mais il le trouva dans un triste état. Cet homme, qui n'était pas fort âgé, miné par des souffrances habituelles, avait singulièrement vieilli depuis quelques années, en sorte que son ami eut peine à le reconnaître. « Je ne m'attendais pas, lui dit-il, à un pareil spectacle. Je vois avec un sensible déplaisir que votre santé est fort altérée. Mais il ne faut pas désespérer de la guérison. Si les médecins de votre patrie ne sont pas assez habiles à votre gré, il faut en consulter d'autres. Quel régime avez-vous observé, depuis que votre santé a commencé à se déranger ? » — « Aucun. » « Comment ! aucun ! Quoi, vous n'avez point fait de remedes ! » — « Excusez-moi : tous les ans je prends une médecine. » — « Voilà tout ? » — « Assurément. C'est encore beaucoup, et je n'ai pas peu de peine à m'y déterminer. » — « Je ne suis pas surpris de vous voir réduit à cet état de langueur et de souffrance. Comment voulez-vous que des purgations, séparées l'une de l'autre par une année entière, puissent opérer votre guérison ? Il fallait, dès les commencements, faire une suite de remèdes, qui, s'appuyant, pour ainsi dire,

l'un l'autre et attaquant de concert le principe du mal, auraient pu le détruire et vous rendre la santé. Il fallait ensuite, pour prévenir les rechutes, vous faire une règle de vous purger de temps en temps dans le cours de l'année, et vous assujettir à un certain régime. Faute de ces sages précautions, la maladie a fait des progrès continuels; elle s'est, pour ainsi dire, enracinée dans votre corps; et votre état devient de jour en jour plus périlleux. Cependant, il est peut-être encore temps de recourir aux remèdes; mais il n'y en a point à perdre; et, dès aujourd'hui, dès ce moment, il faut faire venir le meilleur médecin de votre ville et vous remettre entre ses mains.» — « Je sens que vous avez raison, mon ami, cependant je ne suivrai point votre conseil. Je prendrai à l'ordinaire une médecine chaque année, tant que je vivrai, et rien de plus. C'est mon usage, c'est ma coutume, je n'en changerai point. »

Que pensez-vous de cet homme? trouvez-vous sa conduite bien sensée? Vous me répondrez, sans doute, qu'elle vous paraît, au contraire, fort déraisonnable. Vous en jugez bien. Cependant sachez que plusieurs chrétiens se comportent précisément de la même manière. Prenons-en un pour exemple.

Cet homme vit depuis nombre d'années dans l'état le plus dangereux pour le salut; il est dominé par une passion, qui chaque jour jette de plus profondes racines dans son cœur et qui le souille d'une multitude de péchés. Il languit, il dépérit; toute la vigueur de son âme s'anéantit. Il aurait dû, dès le commencement de cette funeste passion, recourir au remède de la pénitence, se mettre entre les mains d'un directeur éclairé, et pratiquer exactement tout ce qu'il lui aurait prescrit pour arrêter le progrès du mal. Il aurait dû ensuite, et il devrait encore actuellement, pour ne pas s'exposer au danger des rechutes, faire un fréquent usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, préservatifs souverains contre le péché. Mais ce n'est pas là son système. Il se confesse une fois chaque année, pour faire ses Pâques, et il s'en tient là. En vain lui représenterez-vous que des confessions aussi éloignées l'une de l'autre ne peuvent pas remédier efficacement aux maux de son âme; que, tant qu'il n'usera pas plus souvent des secours que l'Église lui offre dans ses sacrements, ses mauvaises habitudes ne feront que se fortifier au lieu de s'affaiblir, et que l'état d'infirmité spirituelle où il languit, deviendra de jour en jour plus désespéré; il vous répondra tranquillement que sa coutume est de n'approcher des sacrements qu'à Pâques et qu'il ne changera pas.

Suite des Paraboles.

Un prédicateur commença ainsi une instruction sur le délai de la conversion : « Mes frères, dit-il, en arrivant au milieu de vous pour

exercer mon ministère, j'ai eu sous les yeux un spectacle déchirant: Un jeune homme traversait précipitamment la place publique, sa voiture se brise ; le malheureux échappe à la mort: mais pas un membre de son corps, qui n'éprouve une vive douleur. On s'approche, on le plaint, on s'intéresse à son sort, on parle de recourir à un médecin : « Un médecin, s'écrie-t-il, à Pâques le médecin ! » Vous jugez de l'étonnement des spectateurs ; ils croient son esprit aliéné. Vous étonnerez-vous, mes frères, si nous vous disons : Ce malheureux, cet insensé, c'est vous-mêmes ; en courant précipitamment dans la carrière du vice, vous avez fait une chute funeste ; la plus noble partie de vous-mêmes, votre âme est plus que blessée, elle est morte ; on vous parle d'un médecin tout-puissant, non par lui-même, mais par la mission qu'il a reçue de Dieu, et qui peut rendre votre âme à la vie, et vous ne cessez de répéter : A Pâques, à Pâques, le recours à ce grand médecin ! Combien qui ne mettent pas de terme à leurs délais? » Cette comparaison fit une vive impression sur l'esprit des auditeurs qui, pour la plupart, se hâtèrent de s'approcher du tribunal de la pénitence.

Mérault, *Enseignement de la Religion.*

A force de s'éloigner des sacrements, on finit par tomber dans l'impénitence finale.

Le vénérable Bède rapporte, dans son histoire d'Angleterre, que Conrad, prince très-pieux, avait à sa cour un seigneur à qui il était très-attaché, à cause des grands services qu'il en avait reçus, mais qui, malgré les instances du prince, demeura plusieurs années sans approcher du tribunal de la pénitence. Ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, le roi le visita et l'engagea à se confesser; mais il ne put rien obtenir. Il revint, et, le trouvant à toute extrémité, il le conjura de ne pas mourir en cet état. Mais ce malheureux, après être demeuré quelque temps sans répondre, regarda le roi avec des yeux effrayants, et s'écria : « Il n'est plus temps, je suis perdu, l'enfer est mon partage. » En disant ces mots terribles, il expira dans l'impénitence et le désespoir.

Bède, *Histoire d'Angleterre*, livre V.

Aimez la confession, s'écriait saint Bernard ; c'est elle qui rend aimable aux yeux de Dieu, quand on la fait avec une vive douleur de ses péchés. Aimez la confession, si vous aimez la beauté de votre âme. Saint Augustin avait dit sur ce sujet : « Voulez-vous exceller en beauté, confessez-vous. Êtes-vous difforme, confessez-vous pour devenir beau. Êtes-vous pécheur, confessez-vous pour devenir juste. »

Ne vous contentez pas de vous confesser de loin en loin ; il est rare que l'on fasse bien ce que l'on ne fait pas souvent. Il y a eu des saints qui se confessaient tous les jours. Confessez-vous plus ou moins

souvent, suivant l'attrait de la grâce et l'avis de l'homme de Dieu, chargé du soin de la conduite de votre âme ; mais préparez-vous toujours tellement à vos confessions, que vous ne soyez pas ensuite obligé de vous confesser d'avoir eu le malheur de vous approcher du saint tribunal, sans les dispositions suffisantes. Chaque fois que vous vous confessez, faites-le comme si vous saviez que vous le faites pour la dernière fois de votre vie.

Un prêtre vertueux avait coutume de se confesser tous les jours, immédiatement avant que de dire la sainte messe ; il tomba malade, et on vint lui dire : « Vous êtes bien malade, confessez-vous comme si vous étiez assuré de mourir de cette maladie. » Il fit alors une réponse bien édifiante : « Dieu soit béni, il y a déjà trente ans que je me confesse toujours comme si je devais mourir aussitôt après ; il suffira maintenant de me réconcilier, comme si j'allais dire la sainte messe. » LASSAUSSE, *Année heureuse.*

2. Les Israélites se purifiaient avant de manger l'Agneau pascal, et celui qui n'était pas purifié était condamné à mort. Ils devaient le manger debout, en signe de vigilance ; un bâton à la main, comme des voyageurs ; accommodé avec des laitues amères, symbole de la pénitence ; les reins ceints, figure de la pureté : autant de cérémonies qui représentent les dispositions, que les fidèles de la loi de grâce doivent apporter à la communion pascale.

Un jeune homme, qui vivait dans des habitudes criminelles, voulut néanmoins faire ses Pâques. La honte de déclarer ses péchés, et la crainte que son confesseur ne le remît à un autre temps, le portèrent à cacher une partie de ses péchés en confession ; il reçut l'absolution et eut l'audace de se présenter à la sainte table et de recevoir le corps adorable de Jésus-Christ. Ce nouveau Judas ne fit pas impunément une communion sacrilége. A peine eut-il communié qu'il fut possédé du démon, qui ne cessait de l'agiter tous les jours d'une manière horrible. L'évêque, s'étant bien assuré de la réalité de la possession, chargea un missionnaire d'exorciser cet énergumène. Le missionnaire, voulant faire voir aux assistants que cet homme était véritablement possédé, commanda au démon de l'élever et de le tenir suspendu en l'air ; il lui commanda ensuite de lui rendre ce corps ; le démon obéit et le jeta à terre, sans blesser le jeune homme et sans lui faire éprouver aucune sensation douloureuse. « Réponds-moi, lui dit le missionnaire, pourquoi t'es-tu mis en possession du corps de ce chrétien ? » Le démon répondit : « J'avais sur lui des droits, il doit être à moi, il a fait une mauvaise communion. » Ce jeune homme fut délivré par les prières de l'Église que fit le missionnaire.

Rien n'est plus capable d'embraser nos cœurs d'amour pour le souverain bien que la communion.

Une sainte disait que, pour se procurer le bonheur de s'unir à Jésus-Christ par la communion, elle n'hésiterait pas à passer au travers des flammes, si cela était nécessaire.

Les jours que sainte Catherine de Sienne ne communiait pas, elle était malade ; il lui semblait qu'elle allait mourir dans peu ; la sainte communion lui rendait ses forces épuisées. Préparons-nous à la communion par le renoncement à toutes nos affections déréglées, par un grand nombre de communions spirituelles, et par la pratique des différentes vertus.

Le jeune Albini, n'ayant pas encore l'âge requis pour faire sa première communion, se contentait de soupirer sans cesse après l'heureux jour, où il pourrait recevoir son Dieu caché sous les voiles eucharistiques, et il n'oubliait rien pour se préparer à une si sainte action. Il avait une si vive horreur du péché, qu'il évitait jusqu'à l'apparence même du mal. Il disait souvent qu'il ne souffrirait pas que le démon entrât dans son cœur avant Jésus-Christ. Il avait une application constante à s'instruire de tout ce qui concerne le sacrement adorable de nos autels. Il ne cherchait pas seulement à retenir les mots du catéchisme, il s'appliquait surtout à en pénétrer le sens.

L'innocence de sa vie, le désir extrême qu'il montrait pour la communion, et l'application avec laquelle il s'y préparait, engagèrent celui qui était chargé de la direction de sa conscience, à l'admettre à la table sainte, plus tôt qu'on n'y reçoit communément les enfants. On ne pouvait lui annoncer une nouvelle plus agréable. Il remercia son directeur avec les plus vifs transports d'allégresse ; et, depuis ce moment, il ne songea plus qu'à redoubler ses soins pour purifier son cœur de plus en plus, et pour y préparer à Jésus-Christ une demeure qui fût moins indigne de lui. C'est pour cela qu'avant de communier, il voulut faire une retraite, pendant laquelle il fit une confession générale de toute sa vie. A voir le torrent de larmes qu'il répandit, et la vive douleur dont il fut pénétré, on eût dit qu'il n'y avait point de plus grand pécheur que lui sur la terre. Cependant il n'avait jamais souillé par aucun péché mortel la précieuse robe de son innocence ; mais les lumières de la grâce dont il était éclairé, lui faisaient regarder les moindres fautes comme autant de monstres odieux, et il ne pouvait se consoler d'avoir offensé un Dieu, qui voulait bien devenir lui-même sa nourriture.

C'est dans ces sentiments qu'il passa le temps de sa retraite. L'heureux moment, après lequel il soupirait depuis si longtemps arriva enfin, et il eut le bonheur de recevoir son Dieu. Mais il serait impossible d'exprimer les vifs sentiments de piété, dont il fut animé pendant cette sainte action. Ce n'était que soupirs, que larmes, que transports d'amour et de reconnaissance. « Oui, mon Dieu ! s'é-« cria-t-il, puisque vous avez eu la bonté de vous donner à moi,

« je veux me donner entièrement à vous; puisque vous vous êtes
« uni si étroitement à moi, rien ne sera capable désormais de me
« séparer de vous. Je serais la plus ingrate des créatures, si j'usais
« de quelque réserve envers un Dieu, qui m'a aimé sans me-
« sure. »

Ce ne fut point là une de ces ferveurs passagères, qui s'évanouissent avec l'occasion qui les a fait naître. Albini n'oublia jamais cet heureux jour, ni les engagements qu'il avait contractés avec Dieu. La communion fut pour lui un aliment salutaire, qui le fit croître sensiblement en vertu et en piété. Bien loin que cette nourriture céleste rassasiât sa faim, elle ne servit au contraire qu'à la redoubler, et depuis lors il ne manqua jamais de communier de quinze en quinze jours, sachant bien que la divine Eucharistie est aussi nécessaire à notre âme que les aliments terrestres à notre corps, et qu'il est impossible de se maintenir constamment dans les voies de l'innocence et de la piété, sans l'usage fréquent de cet adorable sacrement.

Une jeune personne d'une grande naissance, mais d'une piété plus grande encore, dont la très-sainte Eucharistie faisait les délices, persuadée que la douceur de cette manne cachée ne peut être bien goûtée que par ceux qui se dérobent au monde, se rendit, après avoir perdu sa mère, dans un monastère éloigné, pour ne plus s'occuper que de celui qui était son amour. On lui permit, après quelque temps d'épreuve, une fréquente communion, et une année après qu'elle eut prononcé ses vœux, la communion journalière. L'admirable ardeur de la piété de Marie-Ange (c'était son nom) parut surtout dans sa dernière maladie. « Ma mère, dit-elle à sa supérieure, depuis longtemps je languissais dans l'attente de ce beau jour, qui doit me réunir à l'époux de mon âme dans cet heureux séjour, où sont allés tous mes soupirs, depuis que j'ai le bonheur de vivre dans cette sainte maison... Il va venir... Ce Dieu de miséricorde va venir à moi en viatique... Il vient, ce Dieu souverainement adorable, ce Dieu d'amour, il vient visiter, consoler, soutenir son épouse, couverte des ailes de la mort... Ah! ma mère, conjurez le Tout-Puissant, dites à mes bonnes sœurs de le supplier d'envoyer ses anges, afin qu'ils me disposent à une si belle fête, par leurs saintes inspirations; qu'il leur commande de se tenir autour de moi, afin qu'ils le reçoivent eux-mêmes quand il viendra me visiter, afin que tout le temps qu'il restera avec moi, ils lui fassent une cour semblable à celle qu'ils lui font dans le ciel. Il va venir le bien-aimé... C'est surtout l'heure d'amour, l'heure où nous avons le bonheur de le recevoir en viatique!... Ma mère, priez donc la Reine du ciel de l'accompagner... Mais le voilà!... Il m'appelle... Oui, ma mère,

c'est l'accent de cette voix si chère... Il vient... Pour la dernière fois, je vais le recevoir dans ce sacrement d'amour ; pour la dernière fois, il va reposer sur mon cœur qui ne palpite que pour lui. » Et, prenant les mains de la supérieure, qu'elle serrait dans ses mains défaillantes, elle ajouta : « Ma mère, vous m'avez promis d'exaucer les prières que j'oserais vous adresser ; eh bien ! ordonnez que le chemin par où Jésus, ce roi de gloire, ce Dieu des hommes et des anges, ce Dieu du ciel et de la terre, ce Dieu du temps et de l'éternité, ce bien-aimé, votre époux et le mien, ordonnez que le chemin par où il va passer, ainsi que cette salle où son épouse expire, soient jonchés de fleurs... « La supérieure surprise réfléchit un moment : « Vous allez, ma chère enfant, être satisfaite. » Et bientôt après une foule de religieuses parsemèrent de roses, d'œillets, de jasmin, et de mille fleurs qu'elles arrosaient de leurs larmes, l'église, les cloîtres et l'infirmerie. Cependant toutes les sœurs, en long cortége, s'avancent accompagnant, un cierge à la main, le Dieu consolateur, et mêlant leurs cantiques aux tristes sons de l'airain frémissant.

« A l'approche du Dieu trois fois saint, Marie-Ange, malgré son extrême faiblesse, et malgré les sœurs infirmières qui voulaient la retenir, se précipite de sa couche, et attend, prosternée et soutenue par quelques sœurs, celui pour qui seul elle respire encore ; elle reçoit les derniers sacrements avec une tendresse, une piété, une ardeur angéliques. Bientôt, sa faiblesse augmentant, elle fut remise sur sa couche, couverte des ombres du trépas ; elle serrait sur son cœur l'image de celui qui fut le charme de sa vie, et priait d'une voix douce ses sœurs, qui fondaient en larmes, de ne point envier son bonheur.

Lettres à Eugène sur l'Eucharistie, par le P. DE GÉRAMB.

QUATRIÈME INSTRUCTION.

Du cinquième commandement de l'Église.

Du jeûne. — Ses avantages. — Obligation de jeûner. — Trois choses nécessaires pour accomplir la loi du jeûne. — Conditions qui doivent accompagner le jeûne.

D. A quoi nous oblige le cinquième commandement de l'Église : *Quatre-Temps, Vigiles jeûneras, et le Carême entièrement ?*

R. A jeûner le Carême, les Quatre-Temps, et les Vigiles commandées par l'Église.

On appelle *jeûner* en général s'abstenir de certains aliments, pour un motif de religion, pendant un temps déterminé. Le jeûne, tel qu'il est commandé par l'Église, consiste en trois choses : à s'abstenir de la viande, à ne faire qu'un seul repas, à ne le faire qu'à une certaine heure du jour.

La pratique du jeûne et de l'abstinence a de tout temps trouvé de nombreux contradicteurs. Les hérétiques, les incrédules, les mauvais chrétiens lui ont ouvertement déclaré la guerre. Nos épicuriens modernes ne se contentent pas de l'abhorrer pour leur propre compte ; cette pratique salutaire les offusque même dans autrui. C'est un *abus criant* qui stimule leur zèle, aiguillonne leur verbiage ; et, quelque part que la conversation vienne à tomber sur ce chapitre intarissable de la pénitence chrétienne, beaux parleurs de salon ou méchants avocats d'auberge, tous trouvent le moyen de débiter sur cette salutaire institution je ne sais quelle quantité de plaisanteries sacriléges et d'incroyables déraisonnements. Jeûner et faire maigre au dix-neuvième siècle, songer à expier ses fautes et à mortifier ses passions, en dépit du progrès des lumières, en pleine civilisation, un tel ridicule se comprend-il ? Ce n'est pas moins qu'une pratique barbare, vaine, superstitieuse, absurde aux yeux de tous ces modernes Ésaü, qui vendraient encore volontiers, comme l'ancien, leur droit d'aînesse pour un plat de lentilles, c'est-à-dire leur conscience et les lois de l'Église pour une partie de bonne chère. Mais cette loi du jeûne et de l'abstinence, objet d'horreur pour tous ces intempérants immondes qui se font un Dieu de leur ventre, pour parler avec saint Paul, qu'a-t-elle donc de si exorbitant et de si inouï ? Pour la venger de ces ignobles attaques auxquelles elle est en butte, nous allons la considérer sous quatre aspects différents, sous le rapport hygié-

nique, sous le rapport intellectuel, sous le rapport moral, sous le rapport religieux.

1° *Sous le rapport hygiénique ou de la santé.* Écoutez ces hommes sensuels, qui ne savent jamais s'imposer volontairement la moindre privation; le plus léger retranchement de nourriture semble être pour leurs estomacs une torture insupportable; et ils font du jeûne un portrait capable d'effrayer le plus intrépide courage : il détruit la santé, diminue les forces, met dans l'impossibilité de s'acquitter des devoirs de son état; il peut être bon tout au plus pour des religieux ou des oisifs, mais il est incompatible avec les fonctions de travailleur; et, dans leurs doléances philanthropiques, ils vont jusqu'à dire que c'est un meurtre, un suicide. En vérité, c'est par trop abuser de l'hyperbole. Réduisons donc toutes ces assertions à leur juste valeur.

Convenons d'abord qu'il est des constitutions pour lesquelles le jeûne et l'abstinence seraient dangereux, comme aussi certains travaux durs et pénibles avec lesquels le jeûne est incompatible. Aussi est-il des cas de légitime dispense, dont nous parlerons en temps et lieu. Mais croire que le jeûne par lui-même soit nuisible à la santé, c'est un déplorable préjugé. Tout au contraire, un fait remarquable, prouvé par l'expérience de tous les temps, c'est que le jeûne et l'abstinence sont le principe et la source de la santé et de la longue vie. Le Sage l'a dit expressément: « L'homme sobre n'en vit que plus longtemps (1). Un régime simple, végétal, purifie le sang et préserve de ces maladies aigües, graves, que fait naître une alimentation copieuse, irritante et échauffante. Voyez dans nos opulentes cités, au sein de toutes les jouissances du luxe, que d'êtres efféminés, pâles, blafards, émaciés, tandis que les habitants des campagnes ont, en général, un tempérament fort et vigoureux, grâce à leurs habitudes de sobriété et à la pureté de l'air qu'ils respirent. C'est au jeûne et à l'abstinence

(1) Qui abstinens est adjiciet vitam. *Eccli.*, XXXVII, 34.

que les anciens solitaires de la Thébaïde et du mont Sinaï devaient ces longues années de paix et de bonheur qu'ils passaient sur la terre. De nos jours, où trouve-t-on les plus grands exemples de longévité? C'est précisément dans ces cloîtres sévères, dans ces maisons de pénitence, où des âmes innocentes se dévouent à des austérités incroyables, en expiation des fautes que nous autres, gens du monde, nous commettons. Aussi est-ce avec raison que saint Jérôme appelle la tempérance mère de la santé (1). Que l'homme mange peu, qu'il boive peu, et il ne contractera par là aucune maladie, a dit le père de la médecine (2).

Bien loin d'être contraires à la santé, le jeûne et l'abstinence sont quelquefois nécessaires pour rétablir un tempérament délabré; et, en bien des cas, ils peuvent tenir lieu des soins et du ministère des médecins. On connaît cet adage:

Maigre cuisine
N'a pas besoin de médecine (3).

C'est à l'aide du jeûne et de l'abstinence et même d'une diète absolue, qu'on est parvenu quelquefois à guérir des maladies invétérées, rebelles à tous les efforts de l'art. Ah! si tous ces amateurs de la bonne chère, affaissés sous le poids des aliments, et qu'une réplétion continuelle, en empêchant le libre jeu des organes, prédispose aux plus graves accidents, consentaient à adopter un régime plus sévère; si tous ces petits-maîtres et tant de femmes légères, épuisés de plaisirs, énervés par toute espèce de jouissances, se résignaient enfin à observer la loi du jeûne; si la tempérance présidait à leurs repas, ils ne tarderaient pas à sentir leurs forces renaître et à recouvrer cet air de jeunesse, de fraîcheur et de santé, que la mollesse et les homicides in-

(1) Mater sanitatis est abstinentia. *D. Hieron.*

(2) Homo, si parcim edit et parcim bibit, nullum morbum hoc inducit. *Hippocrat.*

(3) Modicus cibi, medicus sibi.

ventions de l'art culinaire leur ont enlevé. Il ne faudrait souvent qu'un carême bien observé, pour réparer tous les désordres, qu'une intempérance journalière ou l'habituelle satiété ont introduits dans leur tempérament. Qu'on ne vienne donc pas dire que les rigueurs, actuellement si mitigées de la pénitence chrétienne, nuisent à la santé ; elles lui sont plutôt favorables ; et, s'il est un médecin occupé à guérir les maladies occasionnées par le jeûne et l'abstinence, il y en a cent, il y en a mille, qui travaillent à la guérison de celles qui naissent de la sensualité [1]

2° *Sous le rapport intellectuel.* Le jeûne élève et fortifie l'esprit, comme le chante l'Église dans la préface du carême (1). Nulle aptitude pour les travaux de l'intelligence, après une ample réfection ; alors toutes les forces vitales se portent à l'estomac, et c'est une vérité généralement reconnue qu'on ne peut à la fois bien digérer et bien penser. Voyez ces hommes de bonne chère, ces gourmands épais, ces gastronomes rubiconds, qui s'emplissent de viandes et de vins, plusieurs fois chaque jour : les croyez-vous propres à s'élever à de hautes et sublimes conceptions ? Ils sont naturellement lourds et rampants ; ils ne saisissent guère que les choses matérielles, visibles et tangibles : manger, boire, dormir, digérer, voilà leur noble destinée ! voilà toute leur vie ! C'est dans le jeûne et l'abstinence que nos âmes amollies par les plaisirs, et nos intelligences offusquées par les vapeurs de la sensualité vont se retremper, comme à une source vive et pure, pour y ressaisir toute leur vigueur et toute leur activité premières. A mesure que l'esprit se dégage de la chair, il s'élance vers la région des vérités intellectuelles ; et jamais on n'est plus apte à l'étude et à la méditation que lorsqu'on est à jeun [2].

Sous le rapport moral. Le jeûne, l'abstinence et la tempérance, en calmant l'effervescence des passions, en corrigeant l'âpreté et l'impétuosité des caractères, rendent

les mœurs douces et pures, et servent éminemment à l'acquisition de toutes les vertus. Un genre de vie simple et frugal est le plus sûr préservatif du vice, et on peut regarder la tempérance comme la gardienne de la chasteté. Aussi les plus célèbres philosophes de l'antiquité ont-ils préconisé les salutaires effets du jeûne et de l'abstinence. Leur grande maxime morale était celle-ci : « Souffrir et s'abstenir. »

Sustine et abstine. Voilà ce qu'avait compris la sagesse païenne elle-même, plus éclairée sur ce point que nos philosophes sensualistes, qui proclament avec emphase ces deux principes : *Désir de jouir*, *liberté de jouir*, et qui, faisant l'homme à l'image de la bête, ne donnent d'autre but à son existence que la satisfaction des appétits les plus grossiers. Quant aux Pères de l'Église, c'est dans les termes les plus magnifiques qu'ils célèbrent le jeûne et l'abstinence. Saint Pierre Chrysologue le regarde comme la mort des vices, la vie des vertus, la paix du corps, la gloire des membres, l'ornement de la vie, la force de l'esprit, la vigueur de l'âme, la sauvegarde de la chasteté, le rempart de la pudeur (1). Saint Léon l'appelle l'aliment des vertus (2), et saint Jérôme le regardait comme le soutien et l'appui de la parfaite sagesse (3). Voulez-vous donc conserver l'empire sur vos passions, et tenir vos sens dans une douce tranquillité ; gardez le jeûne et l'abstinence [3].

4° *Sous le rapport religieux*. C'est surtout sous ce point de vue que nous devons considérer le jeûne. De tout temps, il a été en usage comme moyen de satisfaire à Dieu par la pénitence. Dans l'Ancien Testament, il est approuvé et loué comme une mortification méritoire et capable de désarmer le courroux du Ciel. C'est par le moyen du jeûne que David, Achab, Tobie, Judith, Esther, les Ninivites,

(1) Jejunium est vitiorum mors, vita virtutum, pax corporis, membrorum decus, ornamentum vitæ, robur mentium, vigor animorum, castitatis murus, pudicitiæ propugnaculum. *D. Chrysol.*

(2) Virtutum cibus. *D. Leo.*

(3) Virtutum fundamentum. *D. Hieron.*

toute la nation juive, ont obtenu du Seigneur le pardon de leurs fautes ou des grâces particulières. Dans le Nouveau Testament, les jeûnes de saint Jean-Baptiste et d'Anne la prophétesse sont cités avec éloge. Notre-Seigneur lui-même nous a donné l'exemple du jeûne : avant de commencer la prédication évangélique, il se retira dans le désert, et y observa un jeûne rigoureux de quarante jours. Si Jésus-Christ n'a pas fait à ses disciples un précepte formel du jeûne, il a prédit qu'ils jeûneraient lorsqu'ils seraient privés de sa présence. Aussi voyons-nous les apôtres se préparer par le jeûne et la prière aux actions importantes de leur ministère. Saint Paul exhorte les fidèles à s'y exercer, et il le pratiquait lui-même. Que faut-il de plus pour prouver la sainteté du jeûne des chrétiens [4] ?

L'Église donc, en nous assignant certains jours de jeûne et d'abstinence, n'a pas établi une nouveauté inconnue à toute l'histoire ; elle n'a fait autre chose que nous obliger à suivre les plus augustes exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais insistons encore davantage sur ce point important.

D. Pourquoi l'Église nous oblige-t-elle de jeûner ?

R. C'est pour nous engager à mortifier nos corps, et à satisfaire à Dieu par la pénitence.

Qu'on la suive ou qu'on la méconnaisse, la loi évangélique de la pénitence n'en subsiste pas moins ; et l'on sait que le ciel n'est pas promis à ceux qui ne cherchent que leur plaisir, mais bien à ceux qui savent se faire violence. Toutefois, il en coûte de vaincre la sensualité, et voilà pourquoi l'Église s'est vue dans la nécessité d'user de toute son autorité pour nous y résoudre. Elle fait comme une bonne mère, qui force son enfant à prendre une potion amère, mais nécessaire, pour l'arracher à la mort qui le menace. Elle veut donc que nous jeûnions, pour dompter la chair toujours prête à se révolter contre l'esprit ; et, par

cette mortification de la chair, elle essaie de nous disposer à la mortification bien plus importante et plus difficile de notre cœur et de nos convoitises. Elle veut que nous jeûnions, afin d'expier les fautes que nous avons commises. Car nous sommes pécheurs, et si nous prétendons que nous n'avons pas péché, dit l'apôtre saint Jean, nous nous faisons illusion à nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous (1). Il faut donc que nous fassions éprouver les saintes rigueurs de la pénitence à ce corps de péché, qui est si souvent le principe, la source, l'instrument de nos prévarications; il faut que nous l'immolions comme une hostie vivante et agréable aux yeux du Seigneur. Trop heureux qu'à ce prix Dieu veuille bien nous pardonner et nous rendre tous nos droits auprès de lui! Considérons les dettes immenses que nous avons contractées envers la justice divine; et alors les pratiques, que l'Église nous prescrit, ne nous paraîtront plus avoir rien de dur ni de pénible. L'utilité, la sagesse de la loi du jeûne et de l'abstinence ne sauraient donc être révoquées en doute par l'homme de foi et de raison; la gloutonnerie seule peut y voir un objet d'épouvante.

Trois choses, avons-nous dit, constituent le jeûne : s'abstenir de la viande, ne faire qu'un repas, et ne faire ce repas qu'à une certaine heure du jour. Nous devons entrer ici dans quelques explications.

1° *S'abstenir de la viande*. L'abstinence de la chair des animaux *autres que ceux qui vivent dans l'eau*, a été toujours jointe au jeûne par une tradition constante; il y a même certains endroits, comme par exemple à Rome, où le laitage et les œufs sont prohibés. Que si on en use en France, c'est par une concession spéciale que les évêques ont soin de renouveler tous les ans. Autrefois le jeûne était bien plus rigoureux; on ne se privait pas seulement de viande, mais encore de vin, de poisson; on poussait même quel-

(1) Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et veritas in nobis non est. I. *Joan.*, I, 8.

quefois la ferveur de la pénitence jusqu'à se contenter d'aliments crus, de fruits secs, de noix, d'amandes, figues, dattes et autres choses pareilles. Plusieurs se réduisaient au pain et à l'eau ; il y en avait même qui passaient un certain nombre de jours, sans prendre absolument aucune nourriture. Mais, la foi s'affaiblissant avec le temps, l'Église a été obligée de se relâcher de la sévérité des anciennes règles; et, tandis que la pénitence devrait être proportionnée au péché, elle s'est vue au contraire forcée d'en diminuer la rigueur, à mesure que le péché s'est accru et multiplié. Ah ! du moins ne cherchons pas de vains prétextes, pour nous dispenser de ce qu'elle prescrit.

L'abstinence de la viande comprend aussi celle de toute substance qui en est tirée, telle que graisse, moelle, sang, jus. On ne peut en user sans une permission particulière.

Quant aux animaux aquatiques, distingués du poisson, qu'on peut manger les jours d'abstinence, il est assez difficile de les déterminer, et, dans le doute, il vaut mieux s'en priver. On s'accorde assez généralement à dire qu'on peut manger ceux qui n'ont presque pas de sang, ou n'ont qu'un sang froid comme les poissons (1). Dans certains diocèses, on tolère les sarcelles, les poules d'eau, corbeaux marins, et autres semblables ; dans d'autres, au contraire, ils sont proscrits ; il faut s'en tenir à l'usage des lieux où l'on réside (2).

La loi de l'abstinence oblige, de sa nature, sous peine de péché mortel ; on pèche même mortellement à chaque fois de la journée qu'on la viole, en prenant une quantité notable de viande ; mais, si on n'en prenait qu'une quantité

(1) De ce genre sont les loutres, les martres, les tortues, les castors, les rats d'eau, qui ne vivent que de poisson et sont réputés poisson.

(2) La sarcelle, la poule d'eau, etc., n'appartenant en aucune manière à la classe des poissons, mais étant de véritables oiseaux, on ne peut en manger, pendant le carême, sauf une coutume contraire et dûment établie, telle qu'elle existe à Paris pour la macreuse.

légère, par exemple, une bouchée, la faute ne serait que vénielle.

C'est encore un péché mortel d'irréligion et de scandale, lorsqu'au mépris des lois de l'Église, on pousse quelqu'un à faire gras les jours prohibés, sans raison, comme aussi si on le tourne en ridicule, si on le plaisante sur sa délicatesse de conscience.

Les aubergistes ne doivent pas, les jours maigres, servir en gras ceux qui ne leur en font pas la demande expresse, parce qu'en fournissant aux autres l'occasion ou la matière du péché, ils se rendraient eux-mêmes coupables d'un péché du même degré de malice que celui qu'ils feraient commettre. Mais ils peuvent préparer et servir de la viande à ceux qui leur en demandent, sans s'informer de leurs raisons, parce qu'ils doivent présumer qu'ils en ont de légitimes, à moins qu'ils ne soient sûrs du contraire (1).

2° *Ne faire qu'un seul repas.* C'est ainsi que cela s'est pratiqué dans toute l'antiquité ; et ce serait violer ouvertement la loi du jeûne que de prendre deux ou trois réfections par jour. L'Église n'ayant pas fixé la quantité de nourriture qu'on peut prendre à l'unique repas qu'elle permet, on peut manger tout ce qui est nécessaire pour sustenter le corps, pourvu qu'on ne dépasse pas les bornes de la tempérance. Il serait cependant d'une inconvenance extrême de rester trop longtemps à table [5].

Toutefois, vu le refroidissement de la piété et pour s'accommoder à notre faiblesse, l'Église s'est relâchée de sa rigueur primitive ; et elle a permis qu'on prît sur le soir une légère réfection, qu'on appelle *collation*. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'unité du repas est de l'essence du jeûne, et l'on doit, par conséquent, tellement s'observer à cette collation, soit pour la quantité, soit pour la qualité des mets, qu'elle ne puisse dégénérer en un repas ordinaire [6].

(1) Nemo præsumitur malus, nisi probetur.

Quant à la quantité de nourriture qu'on peut prendre à la collation, elle varie selon les tempéraments, les uns ayant besoin de plus, les autres de moins (1). Il faut faire en sorte de se contenter tout juste de ce qui suffit pour pouvoir attendre jusqu'au repas du lendemain; car l'usage de la collation s'est introduit, non pour satisfaire le goût et l'appétit, mais pour donner au corps un léger adoucissement.

Pour ce qui regarde la qualité des mets dont on peut user à la collation, on ne peut rien préciser exactement; il faut consulter la coutume des lieux où l'on se trouve. Elle n'autorise en général que des aliments froids et légers, tels que ceux qui se servent au dessert (2).

Tout ce que l'on mange hors le temps du repas et de la collation est une infraction plus ou moins grave à la loi du jeûne, selon que la quantité que l'on prend est plus ou moins grande. Les casuistes s'accordent à dire que celui-là pècherait mortellement, qui prendrait plusieurs fois dans la journée de petits morceaux qui, à la fin du jour, formeraient une quantité notable, équivalente, par exemple, à la collation, ou à la troisième partie de la réfection.

Mais, s'il n'est permis de rien manger en dehors du repas et de la collation, est-il également défendu de rien boire? et que faut-il penser de ce fameux axiome que le liquide ne rompt point le jeûne (3)?

Nous ne pouvons qu'approuver et encourager les personnes d'une conscience délicate et timorée, qui, les jours de jeûne, supportent en esprit de mortification les rigueurs de la soif aussi bien que de la faim, et s'abstien-

(1) On trouve dans les auteurs deux règles au sujet de la collation : 1° que les aliments n'excèdent pas le poids de huit onces; 2° que cette réfection doit être tout au plus la quatrième partie d'un repas. *Viva, Diana, Liguori, Layman, Sporer, Stattler.*

(2) S'il y a des endroits où un usage légitime autorise le lait, le beurre, la soupe au beurre et certaines fritures, on peut s'y conformer.

(3) Liquidum non frangit jejunium.

nent de toute boisson, hors le cas d'une véritable nécessité. Cependant nous devons dire que les boissons proprement dites ne rompent pas le jeûne par elles-mêmes, parce que l'Église ne défend, par la loi du jeûne, de prendre hors le repas que ce qui est aliment; or, les boissons ne peuvent être comprises sous le nom d'aliment, quoique accidentellement elles soient nutritives. Tel est l'enseignement commun des théologiens. « L'Église, dit saint Thomas, en instituant le jeûne, n'entend pas interdire la boisson, que l'on prend pour désaltérer et rafraîchir le corps et pour aider à la digestion plutôt que pour se nourrir, quoiqu'elle nourrise en quelque sorte (1). » On peut donc, dans l'intervalle des repas, boire de l'eau en telle quantité qu'on veut, sans rompre le jeûne, parce que rien n'en prohibe l'usage. Pareillement, le vin, le cidre, la bière, la liqueur, le thé, le café, la limonade, bien que ce soient des substances plus nutritives que l'eau, conservent toujours la nature de boisson, et ne sont pas, par conséquent, défendus par la loi du jeûne ecclésiastique (2). Mais il faut s'en abstenir dans les endroits où une coutume suffisamment établie les prohibe. Toutefois il ne faut pas confondre une coutume légitime qui a force de loi, avec un usage qui ne serait fondé que sur une opinion erronée qu'on se serait formée, croyant que la loi du jeûne défend ces boissons. Quant au chocolat, c'est plutôt une nourriture qu'une boisson; on doit donc se l'interdire, du moins en France, où rien ne l'autorise; nous en dirons autant du lait et du café au lait, à moins qu'on ne les prenne pour cause d'infirmité,

(1) Non intendit Ecclesia interdicere sumptionem potûs... licet aliquo modo nutriat. *D. Thom.*, 2, 2, q. 47, art. 6.

(2) Jam dudùm vinum in jejuniis permisit Ecclesia, et præsertim in iis regionibus quæ frigori magis obnoxiæ sunt... Hinc theologi salvum et integrum jejunium unanimes declarârant, licet quâlibet per diem horâ vinum bibatur. *Bened.* XIV, *Inst. Eccles.*

Communiùs docetur potum vini, extra comestionem, ad sedandam sitim vel ad digestionem juvandam, jejunium non frangere... idem de cafæo. *DD. Bouvier, de Præceptis Eccles.*

par forme de remède. Il est donc faux de dire que *ce qui est liquide ne rompt pas le jeûne,* car, bien que toute boisson soit liquide, cependant tout ce qui est liquide n'est pas boisson.

Que si, en usant de boisson hors le repas, on ne rompt pas le jeûne, on va néanmoins contre la fin du jeûne, qui est la mortification ; le mieux est donc de s'en priver, autant qu'on le peut (1).

3° *Ne faire le repas qu'à une certaine heure du jour.* Dans les premiers temps, on ne mangeait, les jours de jeûne, que sur le soir ou vers les trois heures après midi, et Théodoret dit que ceux qui prenaient leur réfection avant l'office de vêpres, n'étaient pas censés jeûner (2). Hélas ! que nous avons lieu de nous humilier, en considérant combien nous avons dégénéré de la vertu de nos pères ! Maintenant l'usage a prévalu de prendre son repas aux environs de midi. Mais il ne faut pas anticiper cette heure, sans de graves raisons, telles que la faiblesse de sa complexion, un voyage qu'il faut nécessairement entreprendre, une affaire importante qu'il faut traiter vers midi, etc. Sauf ces cas et autres semblables, si l'anticipation est notable, par exemple de deux heures, elle pourrait bien être un péché mortel, parce qu'elle viole le précepte en matière grave et qu'elle est contraire à la fin du jeûne, qui est la mortification de la chair [7].

On peut, lorsqu'il y a un motif raisonnable, intervertir l'ordre accoutumé, c'est-à-dire faire sa collation le matin et le dîner le soir, parce que cela ne détruit pas l'essence du jeûne.

(1) Comme la fin du précepte ne tombe point sous le précepte, *finis præcepti non cadit sub præcepto*, on ne pèche que véniellement en prenant de ces boissons même une quantité notable, à moins que la tempérance ne soit gravement blessée. *Ità Layman*, *Lessius*, *Azor*, *Navarre*, *Liguori*, *Billuard*, etc.

(2) Nullatenùs jejunare credendi sunt, si antè manducaverint quam vespertinum celebretur officium. *Theod.*, c. XXXIX.

Pour que notre jeûne soit agréable à Dieu, nous devons :

1° *Jeûner en esprit de pénitence*, unissant nos privations aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont les mérites infinis peuvent seuls les rendre méritoires. Si on ne jeûnait que par habitude, par routine, pour complaire à ses parents ou à ses supérieurs, sans aucun désir d'expier ses fautes, on perdrait tout le fruit de ses peines. Aussi les auteurs sacrés confondent-ils partout le jeûne avec les larmes et l'amertume de la componction. Convertissez-vous à moi, dit le prophète Joël, dans les jeûnes et les gémissements (1). Croyez-vous que celui-là entre dans l'esprit du jeûne qui, tout en retranchant quelque chose de sa nourriture, ne laisse pas que de prendre toujours ses divertissements accoutumés, de s'amuser à mille choses frivoles, de se livrer peut-être à des plaisirs criminels ? Que sert-il, demande saint Augustin, d'exténuer son corps par le jeûne, si on lui accorde en même temps de honteuses voluptés (2) ? Que vous sert-il, continue le même Père, que votre visage pâlisse à force de jeûner, si vous êtes en même temps livide de haine et d'envie (3) ? Que sert-il enfin d'épargner la chair des animaux, faite pour la nourriture de l'homme, si on ne se fait aucun scrupule de déchirer par la médisance les membres de ses frères (4) ? L'essentiel est de changer de mœurs plutôt que d'aliments, de s'abstenir de pécher plutôt que de manger.

2° *Distribuer aux pauvres ce qu'on épargne par le jeûne.* Quand est-ce que le jeûne devient médicinal, et opère le

(1) Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio et in fletu. *Joel*, II, 12.

(2) Cur corpus fame discruciaris, cui turpiter peccando blandiris ? *D. Aug.*, lib. *de Eccl. dogmat.*

(3) Quid prodest pallidum esse jejuniis, si odio et invidiâ livescas ? *D. Aug.*, lib. *de Eccl. dogmat.*

(4) Quid prodest abstinere à carnibus ad edendum creatis, et malignis obtrectationibus fratrum membra lacerare ? *D. Aug.*, lib. *de Eccl dogmat.*

salut de l'âme ? C'est, dit saint Léon, lorsque l'abstinence de celui qui jeûne rassasie le pauvre qui en profite (1). Que votre jeûne vous châtie, dit encore saint Augustin; mais en même temps qu'il récrée et qu'il réjouisse vos frères; autrement ce n'est point jeûner, mais épargner pour soi ce qu'on doit retrancher pour le jeûne; c'est faire du jeûne public de l'Église un commerce d'intérêt et non une pratique de vertu.

3° *S'occuper à la prière et aux bonnes œuvres.* La prière jointe au jeûne a une efficacité merveilleuse sur le cœur de Dieu (2). Aussi est-ce particulièrement aux jours de jeûne que l'Église multiplie ses prières et prolonge ses offices, afin de mieux apaiser la colère du Seigneur. Voyez, dit saint Bernard, comme le jeûne et la prière s'accordent ensemble. La prière nous procure la force et le pouvoir de jeûner, et le jeûne obtient par voie de mérite la grâce de prier ; le jeûne donne de la force à la prière, et la prière sanctifie réciproquement le jeûne (3). Enfin, pour ne rien négliger de ce qui peut désarmer le courroux céleste, consacrons les jours de jeûne à de bonnes œuvres, à des œuvres de pénitence, en nous privant des plaisirs, même innocents, pour nous punir d'en avoir goûté d'illicites ; à des œuvres de piété, par une plus grande exactitude à nos exercices de religion, par une attention plus exacte à nous purifier de nos péchés, à purger nos consciences ; à des œuvres de charité, par le soulagement des pauvres, par la visite des malades. Ainsi le jeûne sera tout à la fois un sacrifice de propitiation et de salut ; de propitiation par rapport à Dieu, en suspendant les arrêts de sa justice ; de salut par rapport à nous, en affaiblissant ce foyer de péchés

(1) Tunc demùm ad animæ curationem proficit medicina jejunii, cùm abstinentia jejunantis reficit esuriem indigentis. *D. Leo*, serm. *de Jej. Pent.*

(2) Bona est oratio cum jejunio. *Tob.*, XII, 8.

(3) Jejunium orationem roborat, oratio sanctificat jejunium. *D. Bern.*, serm. 4, *de Jej.*

que nous portons dans nos cœurs, et en nous ouvrant les trésors de la grâce [8].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Les hommes les plus mortifiés sont ceux qui ont poussé le plus loin leur carrière. Les anciens Péres du désert, qui ont jeté un si vif éclat par la vie sainte et pénitente qu'ils ont menée, en sont des preuves frappantes. Saint Paul, premier ermite, qui ne buvait que de l'eau et ne mangeait qu'un petit pain tous les jours, vécut jusqu'à l'âge de 113 ans. Saint Paphnuce, saint Sabas et saint Jean d'Égypte parvinrent à prés de 100 ans. Saint Antoine, dont la vie était si austère, ne mourut qu'à 105 ans. Saint Jean le Silenciaire, saint Théodose, abbé, saint Jacques, ermite en Perse, atteignirent également 104 et 105 ans. Les Esséniens, qui vivaient trés-sobrement et qui se livraient à des jeûnes rigoureux, étaient remarquables par leur longue vie. Un grand nombre d'entre eux allérent jusqu'à un siécle. Or, si dans les climats brûlants de la Syrie et de l'Égypte, où l'on vit moins longtemps que dans les pays plus froids et plus tempérés, on voyait de fréquents exemples de longévité parmi ceux qui offraient à Dieu leurs corps comme une hostie vivante, quels avantages pour la santé résulteraient de l'observation des régles d'une pénitence plus facile, telle que l'Église la prescrit actuellement ! Combien de personnes de mauvaise santé trouveraient dans le jeûne un reméde efficace pour se rétablir !

Aux exemples de ces anachorétes, nous ajouterons celui de Louis Cornaro, qui pourrait tenir lieu de tous les autres. Ce noble vénitien, dés l'âge de trente ans, se trouva réduit à un tel dépérissement, à une telle complication d'infirmités précoces, de maladies, et surtout à une si grande inertie du système digestif, que les plus habiles médecins déclarérent que le mal avait fait trop de progrés pour qu'on pût se flatter d'en arrêter le cours. L'espérance n'abandonna point le patient : il essaya vainement de tous les remédes pendant l'espace de cinq ans. Voyant que tous les secours de l'art étaient inutiles, il voulut éprouver ce que produirait l'abstinence, et il fit heureusement mentir ce proverbe des gourmands, que ce qui est bon au palais est bon à l'estomac. Les vins forts, les melons, les salades, les pâtisseries, le poisson, les saucisses avaient flatté son goût en ruinant sa constitution ; il y renonça, et ne mangea plus que des choses qui s'accordaient le mieux avec ce qui lui restait de faculté digestive, mais en si petite quantité qu'il sortait toujours de table avec un peu d'appétit. Par là, il se mit en état de se borner à douze onces de nourriture par jour, et se délivra insensiblement de toutes ses infirmités,

au point d'étonner les médecins et de les faire crier au miracle. Il s'était trop bien trouvé de son régime pour le quitter. Il continua de mener la vie sobre qui lui avait si bien servi, et ne cessa de jouir de la plus parfaite santé. A l'âge de soixante et dix ans, il fut renversé de voiture, reçut une forte contusion à la tête, et eut une jambe et un bras démis. On voulut le saigner et le purger; il rejeta l'un et l'autre moyen, et demanda seulement qu'on lui remît le bras et la jambe; il guérit sans autre remède, tant sont vrais ces deux proverbes italiens : Mange plus qui mange peu à la fois (1), et le morceau qu'on laisse dans son assiette fait plus de profit que celui qu'on avale (2).

A l'âge de soixante-quinze ans, il céda aux instances de ses amis qui le conjuraient d'ajouter quelque chose, ne fût-ce que deux onces, à la quantité de nourriture et de boisson qu'il avait coutume de prendre; en conséquence, au lieu de douze onces d'aliments, il en prit quatorze, et sa boisson qui n'était que de quatorze, fut portée à seize; mais il ne tarda pas à s'en repentir; sa santé s'altéra, il perdit sa gaieté ordinaire, devint morose, à charge à lui-même et aux autres. Le douzième jour, il eut un point de côté très-douloureux, suivi d'une fièvre qui dura trente-cinq jours, et ne cessa que lorsqu'il fut revenu à son régime. Il mourut à Padoue en 1565, âgé de plus de cent ans, ayant conservé jusqu'à la fin l'usage de tous ses sens et de ses facultés intellectuelles. Il a consigné toutes les circonstances qu'on vient de lire, dans un traité sur les avantages de la vie sobre, qu'il commença étant plus que nonagénaire, et qui a été traduit d'italien en latin par F. Léonard Lessius, savant jésuite. Celui-ci avait aussi été abandonné des médecins, comme phthisique; mais imitant la tempérance de Cornaro, il rétablit comme lui sa santé, et jouit d'une grande vigueur de corps et d'esprit jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans. Il mourut à Louvain en 1623. Il a laissé sur la médecine préservative et la longévité un ouvrage, dans lequel il dit que le jeûne et l'abstinence sont le plus beau présent que la religion ait fait à l'homme, pour conserver et prolonger ses jours.

Le cardinal Stanislas Osius, l'un des plus grands évêques du seizième siècle, le plus illustre défenseur de la foi catholique en Allemagne, qui ouvrit le concile de Trente au nom de Pie IV, dont il était légat, et de qui l'empereur Ferdinand dit, après s'être entretenu avec lui, qu'il ne pouvait résister à un homme dont la bouche était un temple et la langue un oracle du Saint-Esprit, jeûnait de la manière la plus austère pendant tout le carême, ainsi que tous les au-

(1) Mangia più chi poco mangia.

(2) Fa più profitto quelche si lascia sul tondo, che quelche si mette nel ventre.

tres jours où le jeûne était prescrit par l'Église. Plusieurs de ses amis le priaient d'adoucir son jeûne, de peur de ruiner sa santé, et pour le bien de l'Église à laquelle il était si utile. L'illustre cardinal leur répondit : « Je cherche mes intérêts, en tâchant de bien observer le carême et les autres jeûnes de l'Église. Mon dessein est de vivre longtemps. Il est dit dans les commandements de Dieu qu'il faut honorer son père et sa mère pour vivre longtemps. Mon père, c'est Dieu qui est au ciel; et ma mère, c'est l'Église qui est sur la terre. Or, Dieu, mon père, me commande de jeûner, et l'Église, ma mère, me prescrit les jours où je dois jeûner. C'est de bon cœur que j'obéis à l'un et à l'autre. J'espère qu'en considération de mon obéissance, j'obtiendrai une vie éternelle et parfaitement heureuse. »

Madame Louise, fille de Louis XV, étant à la cour, avait un tempérament d'une délicatesse extrême; mais, devenue carmélite, elle acquit, au grand étonnement de tout le monde, une force et une vigueur qu'elle n'aurait jamais eues, au milieu des délices qui affluent dans les palais des rois. On connaît les austérités du Carmel, ses jeûnes fréquents et austères, la privation de tout aliment gras, les veilles, les pratiques de pénitence; et c'est dans cet institut que la fille d'un grand monarque jouissait d'un bonheur aussi parfait qu'il peut l'être sur la terre : « Je suis vraiment heureuse, disait-elle à ses compagnes; tant au physique qu'au moral, j'ai infiniment gagné à venir ici. »

Desmoulins, célèbre médecin du siècle dernier, disait en mourant : « Je laisse après moi deux grands médecins. » Comme on était impatient de savoir quels étaient ceux qu'il voulait désigner, après les avoir tenus quelque temps en suspens, il ajouta : « La diète et l'eau. »

Voici deux vers très-connus de l'école de Salerne :

Si tibi deficiant medici, medici tibi fiant
Hæc tria : mens hilaris, requies, moderata diæta.

Voici trois médecins, qui ne se trompent pas :
Gaieté, doux exercice et modeste repas. (La Fontaine.)

2. Platon, qui fut un modèle de sobriété, trouvait insupportable de se rassasier deux fois le jour. Et n'est-ce pas en partie à ses vertus austères que ce sage païen doit les sublimes pages, qui brillent dans ses écrits philosophiques? Il avait déjà entrevu, à travers les ténèbres du paganisme, des vérités très-relevées du christianisme.—Pythagore avait aussi institué l'abstinence de la viande, pour faciliter davantage les opérations intellectuelles. — Épicure lui-même fut sobre, au rapport de saint Jérôme. Chose étonnante ! on célèbre dans les philosophes païens les leçons de frugalité, de réserve diététique, que la

médecine ne manque jamais d'imposer, au début des maladies, comme le plus sûr moyen de guérison; et on les blâme dans la religion, comme une tyrannie!

3. C'est parce que les Grecs regardaient la tempérance comme le palladium de la sagesse, qu'ils l'avaient appelée *Sophrosyne* (1). Les romanciers et les poëtes, qui veulent peindre l'innocence des mœurs d'une famille ou représenter un peuple vertueux et doux, ne manquent pas ordinairement de ne mettre sur leur table que des fruits, du lait et du miel, tandis que les Cyclopes, grand mangeurs de viande, nous sont dépeints par Homère comme des hommes affreux. « Il est certain, dit Jean-Jacques, que les grands mangeurs de viande sont en général plus cruels et plus féroces que les autres hommes. » Les hommes de crime, assassins, meurtriers, ou ceux qui ont tristement figuré comme instruments sanguinaires dans les massacres de la révolution, sortaient souvent de la classe de ces individus abrutis par l'intempérance et la débauche.

DEBREYNE, *Essai sur la théologie morale.*

4. Les vrais serviteurs de Dieu ont toujours fait consister une partie de leur dévotion dans le jeûne, surtout dans les temps d'affliction et de pénitence. Les Juifs jeûnèrent par l'ordre de Samuel, après leur péché et leur défaite par les Philistins. David, pendant la maladie de son fils, disait : « J'humilie mon âme par le jeûne (2); » et, lorsqu'il était persécuté par ses ennemis : « Je garantis mon âme, en recourant à la haire et au jeûne (3). » Le jeûne et les prières de Néhémie obtinrent un plus prompt rétablissement des Juifs après leur captivité. II. *Esd.*, I, 4.

Le jeûne le plus célèbre de toute l'antiquité est celui de Ninive. Le prophète Jonas, qui vivait du temps de Jéroboam, roi d'Israël, fut envoyé par le Seigneur à Ninive. Irrité de la multitude des crimes qu'on y commettait, il avait résolu de la détruire. Jonas, ayant tâché de se soustraire d'abord à cet ordre, y alla, au second commandement que Dieu lui en fit. Arrivé dans cette ville immense, il crie par les rues pendant une journée entière : *Encore quarante jours et Ninive sera détruite.* La simple annonce de ce malheur produisit une sensation extraordinaire parmi ce peuple. « *Le roi lui-même*, informé « de cette fatale prédication d'un étranger, *se leva de son trône*, « quitta ses habits magnifiques, se couvrit d'un sac et s'assit sur la « cendre; puis il fit crier partout et publier dans Ninive un ordre, « comme venant du conseil du roi et des princes, en ces termes : « Que

(1) Σωφροσύνη, de σόος et φρὴν, veut dire *santé de l'âme.*
(2) Humiliabam in jejunio animam meam. *Psal.* XXXIV, 16.
(3) Operui in jejunio animam meam. *Psal.* LXVIII, 13.

« les hommes, les bêtes, les bœufs et les brebis ne goûtent aucune « chose ; qu'on ne les mène point aux pâturages et qu'ils ne boivent « point d'eau ; que les hommes soient couverts de sacs, en signe de « douleur; qu'ils crient au Seigneur de toutes leurs forces; que « chacun revienne de sa mauvaise voie, et qu'il renonce à l'injustice « dont ses mains sont souillées : qui sait, disait le roi, si Dieu ne se « retournera point vers nous, pour nous pardonner, et s'il n'apaisera « point sa fureur et sa colère, afin que nous ne périssions point? »

Dieu donc considéra leurs œuvres ; il vit qu'ils s'étaient convertis en quittant leurs mauvaises voies, eut pitié d'eux, et ne leur fit point le mal dont il les avait menacés.

Tout le monde connaît l'histoire de Tobie ; il était très-attaché à la prière, au jeûne et à l'aumône. La pratique de tant de vertus le rendit recommandable aux yeux de Dieu et des hommes. *L'ange Raphaël, l'un des sept esprits qui sont toujours devant le trône du Seigneur*, lui ayant été envoyé pour lui faire recouvrer la vue, et pour diriger les pas de son fils dans le long voyage qu'il devait entreprendre, ce saint homme reçut le témoignage le plus consolant de la satisfaction du Seigneur. *La prière, le jeûne et l'aumône*, lui dit l'ange, *valent mieux que tous les trésors et tout l'or qu'on peut amasser* (1).

Les chrétiens fidèles devraient méditer attentivement cette sentence, et les autres s'abstenir de faire du jeûne le sujet de criminelles railleries.

5. Malgré l'excès où le luxe était parvenu chez les Grecs et les Romains, et la corruption des mœurs qui avait été la suite des richesses chez eux, on voit qu'ils n'avaient pas multiplié leurs repas, comme on l'a fait depuis, et que les philosophes et beaucoup d'autres observaient les lois de la plus exacte sobriété, les uns par principe de santé et les autres par principe de vertu Platon, à son retour de Sicile, cite comme un prodige étonnant un homme à qui l'on avait coutume de servir chaque jour deux repas complets; il voulait parler de Denys le Tyran. Horace, quoique zélé partisan d'Épicure, faisait consister ses repas ordinaires en herbages et en légumes (2). Auguste, quoique empereur du monde, se nourrissait de pain com-

(1) Bona est oratio cum jejunio, et eleemosyna magis quàm thesauros auri recondere. *Tob.*, XII, 8.

(2) .... Indè domum me
Ad porri et ciceris refero, laganique catinum.
(Hor., l. I, sat. 6.)
Nec modicâ cœnare times olus omne patellâ.
(Hor., l. I, epist. 5.)

mun, de fromage, de figues, de dattes, de raisins et de petits poissons. Il ne faisait qu'un repas par jour ; son déjeuner consistait en un peu de pain et des fruits ; à souper, c'était son repas ; on ne lui servait jamais plus de trois plats (1). Cicéron observe que faire deux repas par jour, c'était encourir l'improbation générale (2).

6. L'essence du jeûne est si rigoureusement restreinte à un repas par jour, que les Juifs, les Musulmans, et même les païens, ont toujours cru que le moindre rafraîchissement, même une simple goutte d'eau, suffisait pour rompre le jeûne. C'était l'ancienne discipline de l'Église, comme l'attestent les écrits des Pères et tous les monuments ecclésiastiques.

Voici comment s'est introduit l'usage de la collation.

Outre les jours de jeûne commandés par l'Église, les anciens moines en observaient plusieurs autres, prescrits par leur règle. Habituellement, ils ne faisaient qu'un repas par jour, à midi, ce qui s'appelait ne pas jeûner, et le soir il leur était permis de prendre un peu de boisson. Les jours de jeûne établis par la règle, ils ne dînaient qu'à trois heures après midi ; et seulement après le coucher du soleil, quand le jeûne était de précepte ecclésiastique. Quand ils se réunissaient, après leurs travaux, vers l'heure de complies, on leur faisait quelque lecture pieuse ou quelque exhortation ; ce qui se nommait conférence ; et alors il leur était permis de boire un peu d'eau et de vin, qu'on distribuait dans des coupes à chaque assistant après la lecture, et quelquefois pendant la lecture même. De là le nom de *collation*, *conférence*, donné à cette légère réfection. Mais elle n'avait lieu que les jours de jeûne prescrits par la règle, et pendant l'été insensiblement, elle s'étendit aux jours de jeûne ordonnés par l'Église. Cette pratique fut bientôt adoptée par les laïques ; mais, pendant plusieurs siècles, leur collation se borna, comme celle des moines, à un peu de boisson. Ce ne fut qu'au quinzième siècle que l'on commença à prendre un peu de pain avec la boisson, sous prétexte que cette dernière, employée seule, pourrait nuire à l'estomac. Encore, dans les monastères, fallait-il chaque fois en demander la permission au supérieur. A l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, celui qui servait à table se mettait à genoux devant le supérieur et lui disait : « Faites, s'il vous plaît, donner aux frères un peu de pain, pour que la boisson ne leur nuise pas. » Et le supérieur répondait : « Qu'on en donne (3). » Peu à peu on a augmenté la portion de

(1) Sueton., *in August.*
(2) Non placet bis in die saturum fieri. *Tusculan.*, l. V, c. XXXV.
(3) Detur, si placet, fratribus tantisper panis, ne noceat potus. — Detur. *Marquet*, *Hist. Ecclés.*, t. II, p. 192.

nourriture permise sous le titre de collation. Les personnes qui se rapprochent le plus de la simplicité primitive, sont celles qui méritent le plus d'éloge.

Saint Charles Borromée, qui ne se permettait jamais la moindre collation, établit la règle suivante pour sa famille : « En carême, personne ne doit manger plus d'une fois par jour, et cela après midi, excepté les dimanches. Si l'on a besoin de quelque rafraîchissement pour se soutenir, on peut prendre dans la soirée une once et demie de pain avec un peu de vin (1). » Les casuistes les plus raisonnables estiment que la quantité de nourriture, qu'on peut prendre à la collation, ne doit pas aller au delà du quart d'un repas ordinaire.

7. L'heure du repas, les jours de jeûne, était autrefois fixée après le coucher du soleil. Voilà pourquoi les Pères reprochaient aux chrétiens relâchés de trouver que le jour était trop long et que le soleil se couchait trop tard en carême (2). Tel a été l'usage universel de l'Église dans les douze premiers siècles du christianisme. Au treizième siècle, l'heure de none, c'est-à-dire de trois heures après midi, fut fixée généralement par tous les pasteurs de l'Église et par tous les docteurs de l'école, comme le temps légal où il était permis d'interrompre le jeûne. Il ne restait qu'un pas à faire : c'était d'avancer encore l'heure du repas, pourvu que l'on ne mangeât point avant midi et qu'on ne fît qu'un repas en vingt-quatre heures. Cette innovation fut d'abord regardée comme une infraction de la loi. Sans doute plusieurs, dans les commencements, péchèrent en se permettant ces adoucissements sans autorisation ; mais, lorsque la coutume les eut établis, et qu'ils eurent été autorisés par la tolérance des chefs de l'Église, ils ne durent plus être regardés que comme un changement dans la discipline primitive ; et on n'a plus le droit de les condamner.

Dans les premiers temps, comme nous l'avons déjà dit, il n'était pas permis de boire, même de l'eau, en dehors du repas.

Saint Fructueux, évêque de Tarragone, en Espagne, et célèbre martyr, fut condamné avec deux de ses diacres, Augure et Euloge, à être brûlé vif, pendant la persécution de Valérien, dans le troisième siècle, pour n'avoir pas voulu adorer les faux dieux ni l'image de l'empereur. Comme on les conduisait tous trois à l'amphithéâtre, qui devait être le lieu de leur supplice, on s'assembla en foule autour de Fructueux pour le plaindre, car sa vertu l'avait fait aimer de tout le monde, même des païens. Les fidèles le pleuraient aussi comme les au-

(1) Acta Mediolan. Eccl., p. 5.
(2) D. Gregor. Nyss., orat. in princ. jejun., in *Append.*

tres, se consolant néanmoins intérieurement par la pensée de sa gloire prochaine. Plusieurs, par un mouvement de charité, lui offrirent à boire, afin de le soulager un peu ; mais comme c'était un vendredi, qui, aussi bien que le mercredi, était alors un jour appelé de petit jeûne, qu'on ne rompait qu'après none, c'est-à-dire à trois heures après midi, à la différence des grands jeûnes, tels que ceux du carême qu'on prolongeait jusqu'à l'heure de vêpres, c'est-à-dire vers les six heures du soir, et comme il n'était encore que dix heures et demie du matin, saint Fructueux refusa de boire, parce que l'heure de rompre le jeûne n'était pas encore venue. « Nous jeûnons, dit-il, je ne veux point boire ; il n'est pas encore la neuvième heure du jour, c'est-à-dire trois heures après midi ; je ne violerai jamais la loi sacrée du jeûne, et la mort même ne me fera pas perdre le fruit de mon sacrifice. » PRUDENT, hymn. 6, *de Coron.*

Quoique le jeûne incommodât Charlemagne, il pratiquait exactement tous ceux qui étaient prescrits par l'Église. Seulement, en considération des officiers qui mangeaient après lui, il avançait un peu son repas ces jours-là, et il le prenait sur les deux heures de l'après-midi, au lieu que l'usage était encore d'attendre jusqu'à trois heures. Un évêque, étant venu à la cour pendant le carême, fut scandalisé de ce que l'empereur mangeait trop tôt les jours de jeûne, et lui en fit des reproches. L'empereur écouta tranquillement, et lui dit : « Votre avis est bon ; mais je vous ordonne de ne rien prendre, avant que tous mes officiers aient pris leur réfection. » Or, il y avait cinq tables consécutives ; car les princes et les ducs servaient l'empereur et ne mangeaient qu'après lui. Les comtes servaient les ducs ; après la table des comtes, était celle des officiers de guerre, et enfin celle des petits officiers du palais, en sorte qu'il était bien avant dans la nuit, quand la dernière table était servie. L'évêque, qui fut obligé, pendant quelques jours, de ne manger qu'après tous les autres, reconnut bientôt que l'empereur avait raison de prendre son repas, les jours de jeûne, sur les deux heures, et qu'il en usait ainsi par compassion pour ses officiers, afin qu'ils prissent un peu plus tôt leur réfection. Quel contraste entre les mœurs du siècle de Charlemagne et celles du nôtre ! Alors, dans toutes les conditions, on se faisait un devoir d'observer la loi du jeûne, et à présent, presque dans tous les états, on se fait une espèce de point d'honneur de la violer. D'où vient cette différence? C'est qu'alors on était véritablement chrétien, au lieu qu'à présent on ne l'est presque plus que de nom. MONACH. S. GALL., *Vit. Car. magni*, l. XI, c. IX

8. Saint Jérôme blâme ceux qui, un jour de jeûne, couvrent leur table de fruits recherchés. « Quel avantage, leur dit-il, prétendez-vous retirer de l'abstinence de l'huile, si, dans le même temps vous

choisissez les fruits les plus rares et les plus délicats, des figues de la Carie, des dattes excellentes, du pain fait avec la plus fine fleur, des pistaches, etc. ? Vous mettez à contribution tout ce que les plus riches enclos peuvent fournir à la sensualité ; est-ce là se mortifier ? Du pain commun, voilà ce qui suffit, quand on jeûne.

Epist. *ad. Nepot.*, 34.

« Si vous voulez que votre jeûne me soit agréable, dit le Seigneur, brisez les liens qui vous attachent au péché (1). »

CINQUIÈME INSTRUCTION.

Raisons qui empêchent de jeûner. — De la dispense du jeûne. — Du Carême. — Motifs de son institution. — Des Quatre-Temps et des Vigiles. — Objections des mauvais chrétiens contre le jeûne et l'abstinence. — Conseils pour passer saintement le Carême.

D. Que doivent faire ceux qui ne peuvent pas jeûner ?

R. Ils doivent réparer selon leur pouvoir le défaut du jeûne par la prière, l'aumône ou d'autres bonnes œuvres.

La loi du jeûne s'étend à tous ceux qui portent le nom de chrétien, pourvu qu'ils aient accompli leur vingt et unième année. Elle regarde le peuple comme le clergé, le prince comme ses sujets ; tous doivent s'y soumettre, dans quelque condition qu'ils se trouvent, grands ou petits, riches ou pauvres. Il faut, dit saint Basile, que les riches l'embrassent de peur que, s'ils dédaignent de le convier à leur table, il ne les accuse devant le souverain législateur ; les pauvres, il est vrai, l'ont pour compagnon ordinaire de leurs repas ; mais ils ne sont pas exempts de l'accomplir selon toute la forme prescrite par l'Église, s'ils ont de quoi faire une réfection capable de les soutenir. Enfin saint Basile juge qu'il doit être aussi naturel aux femmes de jeûner que de respirer [1] (2).

Cependant il est certains empêchements légitimes, qui excusent du jeûne [2]. On peut les réduire à quatre :

(1) Dissolve colligationes impietatis. *Is*, LVIII, 6.
(2) D. Basil., serm. 2, *de Jejun.*

1° L'IMPUISSANCE MORALE, et sous ce nom je comprends la faiblesse de l'âge, la faiblesse du tempérament, la maladie ou une grave incommodité quelconque.

La faiblesse de l'âge. Ainsi on n'est obligé à jeûner que lorsqu'on a accompli sa vingt et unième année. Jusque-là l'Église suppose que le tempérament n'est pas encore bien formé ; et, de peur de l'altérer, cette tendre mère use de condescendance à l'égard de ses enfants. Il peut bien se faire qu'avant cet âge il se trouve des santés assez bien affermies, et des jeunes gens assez robustes, pour que le jeûne ne puisse aucunement leur nuire ; mais, pour éviter tout embarras de conscience, il fallait une règle fixe, et l'Église a marqué la fin du troisième septénaire, comme n'offrant aucune difficulté. Ainsi, tant qu'on n'a pas atteint cet âge, on n'est pas rigoureusement astreint au jeûne. Cependant les enfants et les jeunes gens ne doivent pas oublier qu'ils sont obligés à la loi de l'abstinence, c'est-à-dire à se priver de viande ; et il leur est fortement recommandé de s'exercer à la mortification, selon la mesure de leurs forces ; car tout âge, où l'on peut être pécheur, est un âge où l'on doit être pénitent. Ils doivent donc retrancher quelque chose de leurs repas ordinaires, se priver de quelques petites douceurs, de quelques petites friandises qu'il leur prendrait envie de manger, s'appliquer avec plus d'ardeur au travail, à l'étude, garder plus exactement le silence, mortifier les yeux, la curiosité. Voilà une espèce de jeûne, qui ne peut en aucune manière les incommoder, et qui cependant est fort agréable à Dieu, et leur deviendra très-profitable à eux-mêmes [3].

La faiblesse du tempérament. Ainsi les vieillards, que leur débilité met hors d'état de supporter le jeûne, en sont dispensés. Certains prétendent que toute personne qui a atteint sa soixantième année, est exempte de la loi du jeûne, parce qu'alors, disent-ils, tant à cause de l'épuisement des forces qu'à raison du défaut de chaleur, on a besoin de manger souvent pour conserver la santé qui,

une fois perdue ou affaiblie, à cet âge ne peut guère se recouvrer. Mais il n'y a ni loi ni coutume, au moins universelle, qui indique que l'obligation du jeûne cesse pour toutes les personnes âgées de soixante ans; et il y a des sexagénaires robustes, qui peuvent l'accomplir sans inconvénient.

La maladie. L'Église, qui ne veut que le bien de ses enfants, n'a garde de leur imposer une obligation au-dessus de leurs forces, et elle subvient, au contraire, avec la plus grande bonté à tous leurs besoins. Le jeûne, pour les malades, consiste à souffrir leurs maux avec patience, avec une sainte résignation, et en union avec Jésus-Christ. Il en est de même pour les convalescents, qui ont besoin de réparer les forces que la maladie leur a fait perdre.

Une grave incommodité quelconque. Ainsi les femmes enceintes, les nourrices ne sont pas obligées au jeûne. Pauvres mères, elles ont bien assez à souffrir des peines inséparables de leur état; et elles doivent se conserver, non-seulement pour elles-mêmes, mais encore pour leur fruit. — Pareillement, les pauvres qui mendient, et qui ne peuvent réunir de quoi faire dans le jour un bon repas, et généralement ceux qui ne peuvent se nourrir que très-mal, quoiqu'ils ne mendient pas, ne sont pas astreints à l'obligation du jeûne. On doit en dispenser encore les personnes à qui le jeûne cause de grands maux de tête ou d'estomac, ou qui, en jeûnant, éprouvent la nuit de longues insomnies : si cependant ces personnes peuvent obvier à cet inconvénient, et jeûner en faisant la collation à midi et en dînant le soir, elles doivent le faire; car on ne doit s'écarter de la loi du jeûne que le moins possible.

2° Le travail. Il tient lieu de jeûne pour ceux qui se livrent, pendant la plus grande partie de la journée, à des occupations rudes et fatigantes, qui demandent une grande agitation du corps ou une grande application de l'esprit. Ainsi les menuisiers, les charpentiers, les serruriers et autres ouvriers en fer, les manœuvres, les maçons,

les tailleurs de pierre, les portefaix, etc., sont exempts du jeûne. Quant à ceux qui exercent des arts ou métiers qui ne sont pas aussi pénibles, comme les cordonniers, les tisserands, les tailleurs, les peintres, les orfévres, les sculpteurs, le cas est plus douteux, et c'est à la prudence du confesseur à décider si ces personnes, vu leur complexion, peuvent ou ne peuvent pas jeûner. Pour les laboureurs, vignerons, faucheurs, moissonneurs, et autres gens qui travaillent à la campagne, leur travail est toujours assez considérable pour les dispenser du jeûne; et d'ailleurs leur nourriture est ordinairement si mauvaise, qu'on peut dire que leur vie est un jeûne continuel.

3° Le voyage. Il est des voyages nécessaires, pénibles, qu'on fait à pied, par des chemins montueux, et qui sont évidemment incompatibles avec le jeûne. Quant aux voyages de moins de cinq ou six lieues, qu'on ferait à cheval ou en voiture, on ne peut établir de règle fixe, chacun doit consulter ses forces; c'est la fatigue seule qui décide. D'après saint Thomas, il n'y a d'exempts du jeûne, à raison du voyage, que ceux qui ne peuvent pas jeûner et voyager en même temps. Il est clair aussi que les voyages ou courses de pur agrément comme, par exemple, une partie de chasse, ne peuvent dispenser du jeûne. On ne doit pas non plus entreprendre sans nécessité un voyage, qui mettrait dans l'impossibilité de jeûner, car ce serait sans raison porter obstacle à l'observation d'une loi, qui oblige sous peine de péché mortel [1].

4° La piété. On ne doit pas omettre pour jeûner certains devoirs de religion ou de charité, beaucoup plus importants que le jeûne. Ainsi les missionnaires, les prédicateurs, qui s'épuisent beaucoup pour gagner les âmes à Dieu, sont dispensés du jeûne. On doit en dire autant de ceux qui assistent spirituellement ou corporellement les malades, et qui sont obligés de passer auprès d'eux la nuit entière ou la majeure partie de la nuit.

Quand les causes, dont nous venons de parler, sont évi-

dentes, elles exemptent par elles-mêmes du jeûne; alors la loi cesse d'obliger. Mais il faut bien prendre garde de ne pas trop se flatter. La sensualité est là qui nous presse, qui nous aveugle; on se figure des impossibilités chimériques. Il faut donc, pour ne pas se tromper dans une matière aussi importante, s'en rapporter à la décision d'un prêtre sage et vertueux; et, dans les cas douteux, obtenir la dispense des supérieurs ecclésiastiques, qui l'accorderont en vertu des pouvoirs qu'ils ont reçus de Jésus-Christ; et cette dispense suppléera à l'insuffisance des raisons qu'on peut avoir [5] (1).

1) De nos jours, dans presque tous les diocèses, on a accordé la dispense de l'abstinence dans le carême, pour plusieurs jours de la semaine; mais il faut se renfermer dans les limites que cette dispense assigne.

Outre cette dispense générale, les curés peuvent en accorder de plus amples, non pas pour toute leur paroisse, mais seulement dans des cas particuliers. Les vicaires peuvent également accorder la dispense, en l'absence des curés, à moins que ceux-ci ne s'y opposent expressément. Il n'en est pas de même des autres confesseurs, qui ne peuvent point dispenser, mais seulement déclarer qu'en tel ou tel cas la loi n'oblige pas. — Lorsqu'on est dispensé de l'abstinence, les jours de jeûne, est-il permis de manger du poisson avec des aliments gras? Plusieurs théologiens, entre autres saint Liguori, soutiennent que cette promiscuité de mets est défendue. Sylvius, Collet, Azor, Billuard tiennent un sentiment contraire. Il est certain, d'après deux bulles du pape Benoît XIV et plusieurs déclarations de la sacrée pénitencerie, qu'on ne peut, les jours de jeûne ni même les dimanches de carême, manger au même repas de la viande et du poisson; et, par conséquent, dans les endroits où les bulles de Benoît XIV ont été promulguées et ne sont pas abrogées par un usage contraire, il y a obligation *sub gravi* de s'y conformer. Mais rien n'annonce qu'en France ces bulles aient été reçues et promulguées; il est donc permis à tous ceux qui, les jours défendus, ont pouvoir de faire gras, de manger également du poisson, à moins que, dans le lieu où l'on se trouve, les statuts du diocèse ou une légitime coutume ne le défendent.

Voici ce que dit à ce sujet le père Gury :

« Hæc constitutio non est recepta in Galliâ. Si quis igitur ibi ab « episcopo dispensationem obtineat à lege abstinentiæ, legi Bene« dictinæ non subjacet; sed episcopus generaliter dispensare nequit

Rien de plus facile, surtout dans le temps où nous sommes, que d'obtenir la dispense du jeûne et de l'abstinence; mais remarquons bien qu'elle n'est valide qu'autant qu'elle est fondée sur de bonnes raisons. Si les motifs qu'on allègue ne sont pas valables, ou si l'on en expose de faux, la dispense est nulle, et l'on ne peut en user sans pécher mortellement.

Lorsqu'on est dispensé de l'abstinence, on ne l'est pas pour cela du jeûne, et, réciproquement, lorsqu'on est dispensé du jeûne, on ne l'est pas pour cela de l'abstinence. Ce sont deux choses absolument distinctes, la dispense de l'un n'emporte donc pas celle de l'autre.

Alors même qu'on a obtenu une dispense, on est tenu d'observer la loi dans les points où on peut l'accomplir sans une notable incommodité. Ainsi tel qui ne peut pas jeûner jusqu'à midi, le pourra jusqu'à dix ou onze heures; tel qui ne peut jeûner pendant tout le carême, le pourra pendant une semaine ou deux; tel autre enfin qui ne peut jeûner pendant plusieurs jours consécutifs, le pourra pendant deux ou trois jours de la semaine. Quand on ne peut observer la loi dans toute son intégrité, il faut s'en rapprocher autant que possible.

Pour un cœur vraiment chrétien, c'est toujours une sensible affliction que d'être séparé du corps des fidèles dans une œuvre aussi méritoire que celle du jeûne. Ce n'est qu'à regret qu'on doit se voir dans le cas d'une dispense; et, si on ne peut faire pénitence d'une manière, on doit la faire d'une autre, car nous y sommes tous condamnés comme pécheurs, et nous en avons tous besoin pour réprimer les penchants déréglés qui nous entraînent au mal [6].

« totam diœcesim. Si igitur hujusmodi facultatem à Papâ obtineat, « conditiones à S. Pontifice impositæ servandæ erunt. Verò S. Pon- « tifex non solet hanc concedere facultatem, nisi interpositâ condi- « tione ne pisces cum carnibus in eâdem mensâ adhibeantur. » *Compend.*, t. I, p. 335.

Voici les principaux moyens de suppléer au défaut du jeûne :

1° *La prière.* Quand on a des raisons de s'abstenir des macérations corporelles, rien n'empêche de multiplier ses prières, d'y apporter plus de ferveur, d'être plus exact à se rendre aux instructions de l'Église, aux saluts du saint sacrement. On peut aussi faire de bonnes lectures, chanter des cantiques spirituels, pratiquer le saint exercice de la présence de Dieu. Priez fortement et abondamment, vous dit saint Augustin (1). Surtout déplorez vos péchés dans l'amertume de votre cœur, et convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, parce qu'il est bon, patient, et riche en miséricorde (2).

2° *L'aumône.* Votre tempérament, dites-vous, ne vous permet pas de supporter la rigueur du jeûne ; du moins rachetez vos péchés par vos aumônes. Donnez plus largement et plus libéralement, et que vos saintes profusions envers les pauvres remplacent les austérités corporelles auxquelles vous ne pouvez vous livrer.

3° *Les bonnes œuvres.* Il faut surtout s'appliquer à l'acquisition des vertus dont on manque, s'exercer, par exemple, au support des injures, des défauts d'autrui, à la mortification des yeux, de la langue, de tous ses sens. Voilà d'excellents moyens pour attirer sur soi la miséricorde céleste. Qu'on se mette bien dans l'esprit que, si tout âge, toute condition, tout état, toute complexion n'est pas capable de porter le poids du jeûne et de l'abstinence, il n'en est point qui ne soit propre à la fuite du vice et à la pratique de la vertu.

En quel temps sommes-nous principalement obligés de jeûner ?

(1) Ora fortiter. *D. Aug.*, epist. *ad Bonif.*

(2) Convertimini ad Dominum Deum vestrum quia benignus est. *Joel*, II, 13.

Pendant le Carême, aux Quatre-Temps, et aux Vigiles des principales fêtes de l'année.

Du Carême.

Le principal jeûne des chrétiens, c'est le Carême. On désigne sous ce nom les quarante jours qui précèdent la fête de Pâques. Ce jeûne date du commencement de l'Église, et, comme nous l'attestent les saints Pères, il est d'institution apostolique. Tertullien en fait mention dès le second siècle (1). Au commencement du quatrième, le concile de Nicée en parle comme d'une chose qui était partout en usage; et, à la fin de ce même siècle, saint Jérôme dit expressément : « Nous jeûnons pendant la sainte quarantaine, selon la tradition des apôtres (2). » D'après la règle tracée par saint Augustin, dès qu'une pratique est généralement reçue par toute l'Église et qu'on n'en trouve l'institution dans aucun concile, il faut nécessairement remonter aux apôtres et avouer qu'ils en sont les auteurs. Ainsi, quand l'Église nous prescrit le Carême, elle ne demande autre chose sinon que nous nous conformions à ce que les apôtres eux-mêmes ont prescrit. Or, quelle autorité ne donne pas à la loi du jeûne une autorité aussi ancienne et aussi respectable ? Nous concluons donc avec saint Basile que le jeûne n'est pas une nouvelle invention, mais un précieux trésor, que nos anciens nous ont laissé par tradition (3).

Ce nombre de quarante jours de jeûne se trouve consacré par plusieurs exemples de la sainte Écriture. Les Ninivites, ayant offensé le Seigneur, se convertirent à la prédication du prophète Jonas, et firent pénitence pendant quarante jours. Moïse aussi jeûna pendant quarante jours,

(1) Tertull., *de Jej.*, l. II, c. VIII.

(2) Nos unam quadragesimam secundùm traditionem apostolorum jejunamus. *D. Hieron.*, epist. 45, *ad Marcell.*

(3) Non recens inventum est, sed pretiosus thesaurus à majoribus repositus et traditus. *D. Basil.*, hom. 1, *de Jej.*

pour apaiser le Seigneur justement irrité des crimes des Israélites. Enfin notre divin Sauveur a bien voulu jeûner pendant quarante jours et quarante nuits dans le désert. Était-ce pour mettre un frein à ses passions ? Mais il n'en avait point, et sa chair était parfaitement soumise à l'esprit. Était-ce pour expier quelque faiblesse ? Ce serait un blasphème de le penser, puisqu'il était impeccable par nature et saint par essence. Que s'est-il donc proposé, en subissant un jeûne si rigoureux ? Il a voulu consacrer dans sa propre personne cette sainte quarantaine, et la rendre respectable à ses disciples. Il a voulu nous montrer que nul ne devait se croire dispensé de porter un joug, qu'il avait lui-même porté le premier. Si, en effet, dit saint Augustin, celui qui n'a jamais commis aucun péché ne laisse pas de pratiquer le jeûne, combien plus sera-t-il nécessaire à celui qui est porté au péché par le penchant de sa nature (1) ? Ainsi les apôtres ont institué le Carême :

1° Pour nous faire imiter le jeûne de Jésus-Christ. Y a-t-il, en effet, de motif plus puissant pour nous porter à la pénitence que l'exemple d'un Dieu, la sainteté même, qui a passé quarante jours sans prendre aucune nourriture ? Après cela, oserions-nous murmurer contre les salutaires rigueurs du Carême ?

2° Pour nous faire payer en quelque sorte à Dieu la dîme de toute notre vie. Dans l'ancienne loi, il était ordonné au peuple juif d'offrir au Seigneur la dixième partie des biens et des revenus qu'il possédait. Il est bien juste que dans la loi de grâce nous offrions aussi quelque chose au Seigneur. Or, ces quarante jours consécutifs, que nous donnons à la pénitence, forment la dixième partie de l'année (2).

(1) Si jejunavit ille qui peccatum non fecerat, quantò magis sunt necessaria jejunia homini peccatis obnoxio ? *D. Aug.*, serm. 6, *de Jej. Quadr.*

(2) Nos dùm per triginta et sex dies affligimur, quasi anni nostri decimas Deo damus. *D. Greg.*, hom. 16, *in Evang.*

3° Pour que l'expiation de nos péchés ne soit pas trop au-dessous de leur nombre et de leur gravité. Quarante jours de jeûne et de pénitence, dit saint Augustin, sont une satisfaction assez convenable pour les péchés commis durant le cours de l'année ; et elle peut nous en obtenir l'entière rémission, si elle est jointe à celle que le Sauveur a faite sur la croix, au nom de tous les pécheurs (1).

4° Pour nous faire compatir à la passion et à la mort de Notre-Seigneur. En un temps où Jésus-Christ s'est sacrifié pour nous, ne devons-nous pas endurer quelque chose pour son amour ? Ce n'est qu'en prenant part à ses souffrances, que nous pourrons aussi avoir part à sa gloire.

5° Pour nous préparer à célébrer dignement la fête de Pâques ; elle est la plus solennelle du christianisme, et il nous est enjoint de ne pas la laisser passer, sans nous approcher du banquet sacré. Or, pour mériter d'être admis à la sainte table, il nous faut nous purifier de nos souillures, et expier nos fautes par le jeûne et la pénitence. La sainte quarantaine est donc, comme l'a dit un Père de l'Église, la grande vigile de la grande fête de l'année.

On peut encore ici admirer la sagesse de l'Église qui, en fixant le Carême au printemps, semble seconder les vues de la nature. Car c'est l'époque de l'année, où le jeûne et un régime sévère sont le plus favorables à la santé, et deviennent même nécessaires, en bien des cas, pour tempérer l'effervescence du sang et des humeurs. Dans cette saison, au jugement des plus habiles médecins, une diète végétale, aqueuse, calmante, est capable de prévenir les plus graves accidents [7].

Des Quatre-Temps et des Vigiles.

On appelle *Quatre-Temps* trois jours de pénitence, que l'Église a prescrits de trois mois en trois mois, c'est-à-dire

(1) Quadraginta enim dierum jejunio quævis iniquitas peccatoris exorari potest. *D. Aug.*, serm. 69, *de Temp.*

au commencement de chaque saison de l'année. On doit alors jeûner trois jours dans une même semaine, savoir le mercredi, le vendredi et le samedi. Saint Léon, qui a composé plusieurs sermons à l'occasion de ces jeûnes, nous assure qu'ils sont, comme le Carême, de tradition apostolique (1). L'Église a eu plusieurs raisons d'établir ce jeûne des Quatre-Temps. Voici les principales :

Elle a voulu

1° Nous faire ressouvenir que tous les jours de notre vie appartiennent au Seigneur, qu'il est le maître des saisons, et que nous devons les lui consacrer toutes.

2° Nous faire expier les péchés que nous avons commis pendant la saison qui vient de s'écouler, et nous faire obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour passer plus saintement la saison qui commence, afin qu'à mesure que nous avançons dans le chemin de la vie, nous avancions aussi dans le chemin de la perfection chrétienne.

3° Nous faire témoigner à Dieu notre reconnaissance pour tous les bienfaits que nous recevons de sa bonté, à chaque saison de l'année. Nous devons spécialement, dans ces circonstances, prier le Seigneur de répandre ses bénédictions sur les fruits de la terre, et de les conduire à leur maturité, et de nous accorder ensuite la grâce d'en faire un saint usage.

4° Nous porter à demander à Dieu avec de vives instances de dignes ministres pour son Église, car les ordinations se font les samedis des Quatre-Temps. Il n'y a rien de si important pour les fidèles que d'avoir de bons prêtres, de saints pasteurs, qui soient le sel de la terre par leurs bons exemples et la pureté de leur vie, et la lumière du monde par leur science et leur sagesse. Que tous les chrétiens conjurent donc le Seigneur de répandre ses grâces et son esprit sur ceux qui sont appelés au sacerdoce.

(1) Jejunium quod ex apostolicâ traditione subsequetur. *D. Leo*, serm. 2, *de Pentec.*

Un bon prêtre est un trésor pour une paroisse, tandis qu'un mauvais prêtre en serait le fléau ; ce serait un loup ravisseur introduit dans le bercail de Jésus-Christ. Lorsque l'Eglise ordonne ses ministres, elle est, en quelque sorte, dans les douleurs de l'enfantement ; et, dans sa sollicitude maternelle pour le salut des âmes, dans son zèle pour la gloire de son époux, elle ne voudrait produire que des prêtres selon le cœur de Dieu.

Les Vigiles ou Veilles sont les jours qui précèdent les principales fêtes. On les appelle ainsi, parce qu'aux premiers siècles du christianisme, on passait une partie de la nuit à louer Dieu par le chant des psaumes et par la lecture des livres saints. Mais comme, à cause du relâchement de la piété, ces assemblées de nuit donnèrent dans la suite naissance à plusieurs abus, l'Église fut obligée de les supprimer, et elle n'a conservé que la veille de Noël. Que si elle ne prend plus sur notre sommeil, elle nous commande toujours de jeûner et de faire abstinence, pour nous préparer à célébrer convenablement ses grandes solennités. Car la meilleure manière d'honorer le Seigneur, ses mystères et ses saints, c'est de lui faire hommage d'un cœur pur. Or, le jeûne et l'abstinence n'ont-ils pas la plus grande efficacité pour expier nos fautes et effacer nos souillures ?

Le jeûne du Carême, comme celui des Quatre-Temps et des Vigiles, est d'une obligation stricte et rigoureuse, et on ne peut y manquer sans se rendre coupable d'un péché mortel, car c'est désobéir à l'Église en matière grave, et enfreindre un de ses commandements les plus formels. Dès les premiers temps, elle s'est montrée si jalouse de l'observation des lois du jeûne et de l'abstinence, que, si elle voyait quelqu'un de ses enfants négliger ce devoir, elle semblait aussitôt sortir de l'esprit de douceur, qui lui est si naturel, pour s'armer de toute sa rigueur. Les saintes règles, connues sous le nom de canons apostoliques, prescrivent que les ecclésiastiques qui, sans cause d'infirmité,

ne jeûnent point pendant le carême, soient déposés, et que les simples fidèles soient excommuniés (1). Rien de plus fort que la manière dont les Pères de l'Église s'expriment sur ce sujet. Ne pas jeûner pendant le Carême, dit saint Augustin, c'est un péché (2). Jeûner quand la loi ne l'ordonne pas, continue ce même Père, c'est une œuvre méritoire, c'est un remède à notre fragilité ; mais ne pas observer le jeûne quand il est commandé, c'est une faute digne de punition (3). Saint Ambroise va même jusqu'à qualifier cette faute de sacrilége, parce qu'elle est un acte de rébellion contre l'Église, et, par conséquent, contre l'Esprit-Saint qui l'inspire (4).

Autrefois, il y avait une sainte émulation pour l'accomplissement de la loi du jeûne ; les grands comme les petits, les militaires, les voyageurs, les navigateurs, les négociants la recevaient avec respect, et s'y soumettaient avec la plus grande joie. Nous avons jeûné seuls jusqu'ici, disait saint Bernard à ses religieux, à l'entrée du Carême ; mais maintenant tout le monde va jeûner avec nous, les rois, les princes, le clergé, le peuple, les nobles, les artisans, les riches, les pauvres (5). Que nous avons dégénéré du zèle et de la piété de nos pères ! Où sont maintenant les fidèles observateurs de la loi du jeûne ? Combien qui ne connaissent ni Carême, ni Quatre-Temps, ni Vigiles, qui mangent et boivent, ne s'occupant qu'à assouvir leur sensualité, et ne daignent pas faire la moindre attention aux lois les plus respectables de l'Église, et saisissent avidement toute occasion qui se présente de les tourner en dérision !

Mais ces superbes épilogueurs des institutions les plus

(1) Can. 68 inter apost.

(2) In quadragesimâ non jejunare peccatum. *D. Aug.*

(3) Alio tempore qui jejunat accipiet indulgentiam ; isto qui non jejunat, sentiet pœnam. *D. Aug.*, serm. 171, *de Divers.*

(4) In totum non observare jejunium sacrilegium est. *D. Ambros.*, serm. 37.

(5) Simul in unum dives et pauper. *D. Bern.*, serm. 1, *de Quadr.*

sages, qu'ont-ils donc à alléguer contre la pratique du jeûne et de l'abstinence ? Voici leurs principales objections, dont il sera facile de faire sentir l'inanité :

1° A quoi bon, disent-ils, le jeûne et l'abstinence ? L'heure et la matière de nos repas ne sont-ils pas, aux yeux de Dieu, chose indifférente ? — A cela nous pourrions nous contenter de répondre qu'il faut bien que tant de millions de fidèles, qui composent l'Église et qui l'ont composée depuis dix-huit siècles, aient trouvé le jeûne et l'abstinence bons, utiles, salutaires, puisqu'ils ont adopté l'un et l'autre ; et quel poids peut avoir la parole de quelques hommes incrédules ou sensuels auprès de l'autorité d'une si grande multitude ? Mais, nous l'avons dit, et nous le répéterons pour les béotiens du protestantisme et de l'impiété, l'abstinence et le jeûne sont nécessaires, indispensables, comme frein à la volupté, pour empêcher la chair de se révolter contre l'esprit. Nous convenons sans doute que, si on ne regarde que l'action elle-même, il est fort indifférent à Dieu qu'on déjeune à huit heures ou à midi, qu'on mange à son repas un gigot de mouton ou un plat de légumes ; mais il ne lui est pas indifférent de voir qu'on suive ses lois ou qu'on les méprise, qu'on flatte les penchants déréglés de la nature ou qu'on les dompte, qu'on porte avec patience et amour la croix de son divin Fils ou qu'on la foule aux pieds. Saint Paul nous apprend expressément que ceux qui veulent être à Jésus-Christ, doivent crucifier leur chair avec ses vices et ses convoitises (1), et il nous assure qu'il châtiait son corps et qu'il le réduisait en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût réprouvé lui-même (2). Avec un peu de bonne foi, il est donc facile de voir, dans la question du jeûne et de

(1) Qui autem sunt Christi carnem suam crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis. *Gal.*, v, 24.

(2) Castigo corpus meum et in servitutem redigo ne forté, quùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar. I. *Cor.*, IX, 27.

l'abstinence, autre chose que ce qu'y voit l'impiété, c'est-à-dire une question de cuisine et de maigre chère. On y verra ce que l'Église y voit elle-même, c'est-à-dire une question de haute moralité, une expiation du passé, un préservatif pour l'avenir, et, pour tout dire en un mot, l'accomplissement des préceptes du Sauveur, qui nous commande de marcher par la voie étroite et de faire pénitence, sous peine de périr.

2° Mais, poursuivent les esprits forts, Dieu est si bon! Il ne saurait prendre plaisir à voir souffrir ses créatures. — Est-ce pour le plaisir de voir souffrir ses malades, que le médecin leur prescrit la diète? Or, notre nature est malade et gravement malade, et le remède le plus apte à sa guérison, c'est de l'affliger, de jeûner, de faire abstinence. En quoi donc le jeûne et l'abstinence pourraient-ils contrarier la bonté de Dieu? Le pénitent qui se mortifie, ne cherche pas à réjouir les regards de Dieu par des souffrances sans motif; il cherche à faire une œuvre satisfactoire et préservative en même temps; et Dieu se plaît à le voir jeûner pour expier ses fautes passées et dompter ses passions présentes, comme une tendre mère se plaît à voir son fils bien-aimé prendre une potion amère, qui doit lui rendre la santé. L'incrédulité ne peut donc alléguer rien de solide contre la loi du jeûne et de l'abstinence, et le mépris qu'on en fait, provient moins des convictions de l'esprit que de celles du cœur et de l'estomac; tranchons le mot: c'est la gourmandise, c'est la sensualité qui pousse à l'enfreindre. Et que de prétextes n'invente-t-elle pas, pour faire illusion à tant de chrétiens lâches et indifférents!

3° Le jeûne et le maigre m'incommodent, dit-on assez souvent. — Quoi d'étonnant! Le jeûne et l'abstinence sont des pratiques de pénitence et de mortification, ils doivent donc avoir quelque chose de gênant et de pénible; et vous ne pensez pas assurément que l'Église les ait établis pour votre plaisir.

Le jeûne m'incommode! Voulez-vous parler d'une

incommodité réelle, grave, telle que vous ne puissiez observer le jeûne et l'abstinence sans un notable inconvénient ; certes, alors vous êtes dans le cas d'une légitime dispense. L'Église, en prescrivant le jeûne, n'a pas entendu faire une loi de mort, mais une loi de pénitence ; et, comme l'a dit un illustre patriarche, il est établi pour faire mourir les passions et non les hommes (1). Mais que de fois on se figure des incommodités imaginaires, qui ne sont que l'effet d'un amour excessif de soi-même, qui ne veut rien souffrir, qui ne veut se mortifier en rien ! Soyez en effet de bonne foi : vous alléguez une complexion faible, délicate, qui vous empêche d'observer la loi de l'Église ; mais combien de personnes qui ne sont pas plus robustes que vous et qui jeûnent, qui font abstinence, sans nuire à leur tempérament ? Que se passe-t-il chaque jour sous nos yeux ? De faibles femmes, des hommes débiles, supportent avec courage un fardeau, que les forts déclarent ne pouvoir toucher du bout du doigt. Vous dites : Certainement le jeûne me ferait beaucoup de mal. Mais l'avez-vous essayé ? Combien qui, sous le même prétexte, avaient négligé ce devoir de pénitence, et qui ensuite, touchés de Dieu, ont été forcés de convenir que ces prétendus motifs n'étaient que de pures illusions, et ont regretté du fond du cœur de s'être si lâchement flattés !

Vous êtes faible, je le veux ; mais cette faiblesse vous empêche-t-elle de vous livrer à vos plaisirs ? Mais ces danses effrénées, et ces veilles prolongées qu'elles entraînent, sont bien autrement fatigantes que le jeûne et le maigre, et plus capables d'altérer la santé ; et cependant vous ne vous trouvez plus ni faible ni délicat, quand l'occasion se présente d'aller au bal. Combien d'autres habitudes de la société sont encore plus nuisibles à la santé que le jeûne et l'abstinence ! Le plaisir ou l'intérêt parlent-ils, veilles, jeûnes, privations, glaces de l'hiver et feux de l'été ont

(1) Jejunium est affecticida non homicida. *Theod. Balzun.*

cessé d'être redoutables. S'agit-il de subir quelques privations par motif de piété chrétienne, les infirmités surgissent de toutes parts, comme par enchantement.

Il en coûte de jeûner! Mais quand on supporte le jeûne de bon cœur, on y trouve aussi de grandes consolations. Le même Dieu qui donnait à la manne, amère de sa nature, la douceur du miel, peut encore adoucir une pratique, qu'on embrasse pour l'amour de lui.

Il en coûte de jeûner! Mais regardez Jésus-Christ jeûnant et épuisé dans le désert; regardez-le attaché, cloué à la croix. En comparaison de ce que ce divin Sauveur a souffert pour vous, qu'est-ce que le plus austère et le plus rigoureux de tous les jeûnes (1)?

Le jeûne vous incommode! Mais vous seriez bien plus incommodé par les flammes de l'enfer. Comparez, dit saint Ambroise, la soif qu'endure depuis tant de siècles le mauvais riche avec l'incommodité légère que peut vous causer le jeûne, et osez après cela vous plaindre de la durée et de la rigidité de la pénitence.

Quelquefois on allègue, pour se dispenser du jeûne, le rang qu'on occupe dans la société, la nécessité de ne point se faire remarquer, de ne point afficher la dévotion. Mais qu'est-ce que cela, sinon du respect humain! Le chemin du ciel sera-t-il donc large pour le riche et étroit pour le pauvre? et, quand les pauvres trouvent à retrancher sur leur nécessaire, les riches craindraient de diminuer quelque chose de leur superflu! Eux qui font bonne chère toute l'année, se croiraient dispenser de faire pénitence! Oseraient-ils le dire? oseraient-ils le penser?

Laissons donc les vains prétextes, et soumettons-nous au jeûne; il nous est prescrit par trois sortes de lois: par la loi naturelle, qui veut que la chair soit soumise à l'esprit; par la loi divine, qui nous dit: « Convertissez-vous au Sei-

(1) Labor quidem est in jejunando, at nondùm pro Jesu crucifixi sumus. *D. Chrysost.*

gneur de tout votre cœur, dans le jeûne, dans les larmes et les gémissements (1); » par la loi de l'Église qui, se fondant sur les deux premières, l'intime aux chrétiens en certains temps.

Nous allons terminer par quelques conseils sur la manière de passer saintement le Carême. Il faut :

1° Entrer dans les sentiments de l'Église, qui nous invite de la manière la plus touchante à revenir au Seigneur. Voici, nous dit-elle par la bouche du grand Apôtre, voici le temps favorable, voici les jours de salut (2). Quelle qu'ait été notre ingratitude envers Dieu, il ne nous rejettera pas, s'il nous voit animés du désir de mener une meilleure vie.

2° S'unir d'esprit et de cœur à tant de saintes âmes, qui se livrent avec zèle et joie aux pratiques les plus austères de la pénitence, sans en avoir autant de besoin que nous. Leur ferveur suppléera à ce qui peut manquer encore à nos dispositions.

3° Renoncer au péché. C'est là le principal jeûne, que le Seigneur demande de nous. Appliquons-nous donc à détruire les mauvaises inclinations qui nous portent au mal, l'orgueil, le luxe, la jalousie, les haines, l'impudicité, toutes ces habitudes criminelles, dont Dieu exige absolument que nous lui fassions le sacrifice. Il faut que tout jeûne en nous, dit saint Bernard, que les yeux jeûnent, que les oreilles jeûnent, que la langue jeûne, que les mains jeûnent, que l'estomac jeûne, et que l'âme elle-même jeûne en s'abstenant des vices (3). D'après les saints Pères, le jeûne est imparfait, s'il n'est que purement corporel. Le vrai jeûne consiste à rompre tout pacte avec

(1) Convertimini ad me in toto corde vestro, in jejunio et in fletu. *Joel*, II, 12.

(2) Ecce nunc tempus acceptabile; ecce nunc dies salutis. II. *Cor* VI, 2.

(3) Jejunet oculus, jejunet auris, jejunet lingua, jejunet stomachus... anima ipsa jejunet à vitiis. *D. Bern.*

l'iniquité. Jeûnez, dit saint Basile, sur vos disputes et vos procès, sur la médisance, sur la méchanceté, sur l'injustice. Jeûnez, continue saint Grégoire de Nysse, de convoitise, de rapine, de ruses et de fourberies. Quel espoir pourrait-on avoir d'obtenir le pardon de ses fautes passées, si on en commettait toujours de nouvelles?

4° Ne pas différer sa confession. On s'expose à la faire mal, si on attend à la quinzaine de Pâques. Il faut rentrer sérieusement en soi-même, bien sonder tous les replis de sa conscience; et ce n'est pas trop de quelques jours de préparation, pour mériter d'avoir part à la glorieuse résurrection de Notre-Seigneur.

5° Joindre au jeûne la prière et l'aumône, afin qu'il touche plus efficacement le cœur de Dieu.

Enfin, comme l'a dit saint Ignace, le Carême doit être une imitation de la conversation de Dieu (1); et j'ajoute avec saint Jean Chrysostome qu'il doit être comme un printemps spirituel, auquel toutes les vertus doivent fleurir.

TRAITS HISTORIQUES.

1. Les païens attribuaient généralement de grandes vertus au jeûne, et le plaçaient en beaucoup d'occasions parmi les pratiques religieuses, notions qu'ils avaient apparemment puisées dans la religion patriarcale. Saint Jérôme, pour confondre l'hérétique Jovinien, qui niait la vertu du jeûne, lui oppose les anciens prêtres d'Égypte, qui s'abstenaient d'œufs, de laitage et de vin, afin d'éteindre en eux le désir des plaisirs sensuels et de conserver la liberté de leur esprit. Ce Père nous apprend aussi que les mages de la Perse étaient divisés en trois classes, et que ceux de la première, qui étaient les plus instruits et les plus éloquents, ne prenaient jamais pour nourriture que de la farine et du fruit des arbres qui croissent sur les bords du Gange. Saint Léon fait observer que les idolâtres avaient leurs jours de jeûne, qu'ils ne violaient en aucun cas. Les prêtres n'offraient jamais de sacrifices, sans s'y être préparés par le jeûne et la continence. Tertullien rapporte que les païens jeûnaient avant d'aller

(1) Imitationem enim continet conversationis Dei. *D. Ign.*, epist. *ad Philipp.*

consulter les oracles, et qu'ils imitaient quelquefois la xerophagie des chrétiens. Lorsqu'il était question d'offrir des sacrifices à Cérès, personne ne mangeait qu'après le coucher du soleil; tous alors s'abstenaient de vin et vivaient dans la continence. Les femmes d'Égypte et d'Athènes, à certaines fêtes, jeûnaient et se couchaient sur la terre nue. Les Turcs, les Persans et les soixante et dix sectes nées du Mahométisme, dans les pays orientaux, observent strictement le jeûne du neuvième mois arabe, appelé *Ramazan*, lequel tombe tantôt en été, tantôt en hiver, passant successivement par toutes les saisons de l'année, attendu que l'année est lunaire sans aucune intercalation, et les mois sont de vingt-neuf et de trente jours alternativement. Personne chez eux n'est exempt de ce jeûne; femmes, soldats, voyageurs, laboureurs, artisans, riches, pauvres, obéissent également à la loi; le sultan lui-même jeûne comme les autres. Les malades, qui ne peuvent jeûner ce mois là, sont tenus de jeûner un autre mois ou autant de jours qu'ils ont laissé passer sans jeûner. Ils ne mangent ni ne boivent entre le coucher du soleil; dans cet intervalle, il ne leur est pas même parmi de se laver le visage.

Traité des Fêtes.

Il n'est pas rare de rencontrer chez nous des catholiques de nom qui, ont-ils la foi, n'ont pas du moins le courage de la produire par des actes. Si les commandements de Dieu trouvent grâce devant le tribunal de leur raison, il en va autrement pour ceux de l'Église, jugée par eux trop sévère et hérissée de pratiques impraticables. L'Église romaine trop sévère! On voit bien qu'ils n'ont pu faire la comparaison d'autres cultes, chrétiens ou non, qui aient conservé quelque caractère extérieur d'une religion, ce que ne peut prétendre le protestantisme qu'ils connaissent. Que n'ont-ils eu occasion de savoir que les Églises orientales, malgré l'hérésie et le schisme, astreignent leurs malheureux fidèles à des jeûnes aussi multipliés et aussi rigoureux que parmi nos ordres les plus austères! Ainsi, dans nos deux jours hebdomadaires de simple et légère abstinence, les œufs et le laitage sont interdits pour eux à peu près toute l'année. Les Nestoriens, les Jacobites et beaucoup d'Arméniens étendent la défense jusqu'au poisson. C'est pour le coup que nos censeurs, si difficiles sur l'article de la bouche, auraient quelques motifs de demander ce qu'il leur resterait à manger.

Si nous prenons les Musulmans, ce sera bien autre chose! Être astreint cinq fois par jour à se laver les pieds, les coudes et les mains à l'eau froide des fontaines, sans compter les cas imprévus d'ablutions et de purifications, ce qui l'hiver n'est point chose attrayante; ne boire encore toute sa vie que de l'eau claire; passer les trente journées du Ramazan sans prendre aucune espèce d'aliments entre les deux crépuscules; voilà des devoirs capables de don-

ner de l'humeur, ce nous semble, à nos mécontents, quelques-unes de leurs passions fussent-elles d'ailleurs satisfaites.

On comptait chez les premiers chrétiens trois sortes de jeûnes : ceux de stations, qui ne duraient que jusqu'à none, de sorte que l'on mangeait à trois heures après midi ; on les nommait aussi demi-jeûnes ; le jeûne du Carême, qui durait jusqu'à vêpres, c'est-à-dire jusqu'à environ six heures du soir ; le jeûne double on renforcé, *superpositio*, dans lequel on passait un jour entier sans manger. On jeûnait aussi le samedi saint, quelques-uns y joignirent le vendredi ; d'autres passaient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte, sans prendre de nourriture, chacun selon ses forces. On observait ce jeûne double en Espagne tous les samedis, et de plus un jour de chaque mois, excepté en juillet et août. La raison de jeûner jusqu'à none était pour honorer l'heure de la mort de Jésus-Christ, et jusqu'à vêpres, pour honorer sa sépulture.

Mœurs des Chrét.

Saint Augustin assure que, de son temps, beaucoup de catholiques, même des femmes, qu'on a tant de peine aujourd'hui à soumettre à la loi du jeûne, ne se contentaient pas de jeûner, en ne prenant de nourriture qu'à l'entrée de la nuit, ce qui est, dit ce Père, partout très-commun ; mais encore qu'ils ne buvaient ni ne mangeaient rien pendant trois jours de suite et très-souvent au delà. Il ajoute qu'il y avait des chrétiens accoutumés à jeûner de ce grand jeûne jusqu'à la nuit, le mercredi, le vendredi et le samedi. Ce saint docteur nous assure aussi qu'un grand nombre de fidèles, et surtout de solitaires, jeûnaient cinq jours de la semaine et continuaient ce jeûne toute leur vie. Nous savons, dit encore ce Père, que plusieurs ont passé au delà d'une semaine, sans prendre aucune nourrriture, approchant ainsi, autant qu'ils pouvaient, du nombre des quarante jours de jeûne, observés par Jésus-Christ.

D. Aug., *de Morib.*, c. xxxi.

Le savant abbé Fleury a raison de tourner en ridicule ceux qui prétendent que la constitution humaine n'est plus la même que dans les premiers siècles de l'Église. Il n'a pas de peine à prouver que, longtemps avant cette époque, l'âge de l'homme était borné à soixante et dix ou quatre-vingts ans comme aujourd'hui ; qu'en Égypte, en Syrie, etc., les hommes d'alors étaient affaiblis par des excès et des débauches qui ruinent la santé, et qui font que les personnes de l'Orient vieillissent de si bonne heure ; cependant, dit-il, de ces débauchés d'Égypte et de Syrie sont venus les plus grands jeûneurs ; et ces grands jeûneurs ont vécu plus longtemps que les autres hommes.

Mœurs des Chrét.

Un mauvais chrétien, très-criminel devant Dieu, eut occasion de

lire un livre intitulé : *Histoire du Jeûne*. Il fut frappé d'apprendre combien, dans les premiers siècles, la rigueur du jeûne était grande. Il se disait à lui-même : « Je me dis chrétien, je n'ai jamais jeûné, et si j'eusse vécu du temps où les canons pénitentiaux étaient suivis à la lettre, à combien d'années de jeûne n'aurais-je pas été condamné, pour tant d'iniquités dont je me suis rendu coupable ! Les premiers chrétiens ne faisaient point de collation les jours de jeûne ; tous s'abstenaient de vin, et un grand nombre se contentaient de pain et d'eau. Ce n'était même que le soir qu'ils prenaient cet unique repas. » Ce qu'il avait lu ne sortait pas de son esprit, et il faisait toujours de nouvelles réflexions. Enfin, Dieu toucha son cœur. Pénétré d'une vive douleur de ses péchés, il se détermina à faire une véritable pénitence ; il entra à ce dessein dans un de ces monastères, où l'on garde le plus rigoureux silence, et où l'on joint à un jeûne continuel la pratique de toutes les vertus du christianisme.

2. La charité de saint Spiridion était si tendre et d'une telle condescendance qu'il faut, en quelques rencontres, lui supposer un motif tout particulier, pour ne pas s'en formaliser. Dans le temps du Carême, où il avait coutume de passer plusieurs jours de suite sans manger, c'est-à-dire, selon toutes les apparences, pendant la semaine sainte, il lui arriva un hôte excédé de fatigue ; on ne trouva rien dans la maison, sinon des viandes de provision salées pour les conserver. Le saint ne balança pas à en faire apprêter et servir à son hôte. Mais celui-ci, nonobstant l'extrême besoin, refusait par scrupule une nourriture prohibée dans les règles ordinaires. Saint Spiridion en mangea le premier, pour l'engager à en faire de même, jugeant que les préceptes les plus positifs ne sont pas des lois, qui ne doivent céder à la nécessité et à la charité. Ce trait, dont les hérétiques modernes ont voulu s'emparer pour détruire la loi du jeûne et de l'abstinence, prouve, au contraire, contre eux l'antiquité de cette loi et l'exactitude des fidèles à s'y conformer. Nous y voyons, en effet, qu'un voyageur, épuisé par la fatigue, ne pouvait se déterminer à manger de la chair un jour d'abstinence, tandis qu'il ne pouvait se procurer autre chose ; il fallut que le saint évêque, plus éclairé et inspiré par son ardente charité, triomphât de ses scrupules, en mangeant lui-même le premier. Néanmoins, ce fait parut si extraordinaire, que les historiens en ont fait mention ; preuve nouvelle et incontestable de l'attachement des premiers fidèles à cette sainte pratique de l'Église.

Lorsque saint Charles Borromée étudiait à Pavie, il eut une longue maladie dont les suites se firent sentir longtemps. Une pituite opiniâtre et violente dérangeait souvent sa santé; une abstinence rigoureuse, à laquelle il se soumit, l'en délivra entièrement. De là le proverbe de *Remède du Cardinal Borromée*, pour exprimer une lon-

gue abstinence. L'archevêque de Valence, en Espagne, et Louis de Grenade, pour lesquels le saint avait une haute estime, lui écrivirent pour lui représenter, de la manière la plus forte, que son genre de vie était incompatible avec les travaux de l'épiscopat. Il écrivit au premier que l'expérience lui avait fait éprouver le contraire; que, quant aux travaux du ministère, il ne pouvait arriver un plus grand bonheur à un évêque, que de donner sa vie pour le service de l'Église que Jésus-Christ avait acquise par son sang, et conséquemment qu'il ne devait pas écouter une fausse délicatesse, lorsqu'il s'agissait de l'accomplissement de ses devoirs. Il répondit à Louis de Grenade que les Chrysostome, les Spiridion, les Basile et d'autres évêques, dont les diocèses étaient fort étendus, avaient vécu dans la pratique continuelle des veilles et du jeûne, et que cependant plusieurs d'entre eux étaient parvenus à un âge avancé. Le pape Grégoire XIII lui adressa aussi un bref, dans lequel il lui recommandait de modérer ses austérités. Le saint le reçut à la fin du Carême, qu'il avait passé en ne vivant que de figues sèches; il se permit, par obéissance, quelques petits adoucissements, la dernière semaine. Il écrivit à Sa Sainteté pour l'assurer de sa docilité; mais il lui manda en même temps qu'il savait par expérience qu'une vie sobre contribuait à la santé. Le souverain pontife le laissa maître à l'avenir de vivre comme il le jugerait convenable. Le saint reprit ses austérités ordinaires, et les continua jusqu'à sa mort.

3. Autrefois la loi ecclésiastique du jeûne s'étendait aux enfants qui avaient atteint l'âge de dix ans; et, bien que plus tard l'Église, ayant égard aux besoins de l'état de croissance, ait cru devoir exempter les personnes qui n'auraient pas atteint l'âge de trois fois sept ans, cela n'empêche pas que ceux qui n'ont pas l'âge requis, ne doivent s'exercer peu à peu au jeûne selon leur force. Saint Basile dit expressément que les jeunes gens sont des plantes, qui ont besoin de la rosée du jeûne. D. Bas., orat. 2.

Louis-François Beauvais, né à Pienne, près de Montdidier, élève du petit séminaire de Saint-Acheul, se montra, dès son enfance, docile à toutes les impressions de la grâce. Il n'avait encore que sept ans qu'il déclara à ses parents, le jour du vendredi saint, qu'il voulait jeûner : on s'y oppose, il fait des instances, et il obtient de retarder l'heure de son déjeuner. A dix heures, on s'aperçoit qu'il n'a encore rien pris. On veut le forcer à manger, alors il s'échappe du logis, et n'y rentre qu'à midi; en arrivant, il tomba faible d'inanition. Dévotion d'enfant, ferveur mal entendue! dira-t-on. A la bonne heure; mais c'était aussi une dévotion d'enfant, que celle qui fit abandonner à sainte Thérèse la maison paternelle, pour aller chercher le martyre chez les Sarrasins; et cette dévotion d'enfant

présageait les sacrifices dont elle serait capable dans un âge mûr.

Adolphe Privat, de Bagnols (Gard), après une année de séjour au petit séminaire de Forcalquier, montra quels progrès il y avait faits dans la vertu, et quelle idée il s'était formée de la vie chrétienne. Étant allé passer les vacances au sein de sa famille, il s'astreignit, quoique à peine âgé de dix-sept ans, à observer dans toute sa rigueur le jeûne des quatre-temps de septembre. Sa mère voulut s'opposer à cet acte de mortification, en lui représentant qu'il n'avait pas l'âge prescrit par l'Église : « Puisqu'à tout âge on est pécheur, lui répondit Adolphe, on doit faire pénitence à tout âge. La seule chose qui puisse nous dispenser devant Dieu de cette grande obligation, c'est l'innocence ; et puis-je alléguer cette excuse? »

Souven. des P. Sém.

4. Une partie de plaisir, quelque fatigante qu'elle soit, n'est pas une raison suffisante pour rompre la loi du jeûne.

Religieux observateur de cette loi, Louis XVI ne s'en permit pas une seule infraction pendant sa vie, et ne sut jamais faire d'un prétexte la raison d'une dispense. Un jour de Carême qu'il se disposait pour une chasse, on vint prendre ses ordres pour l'heure du souper : « Comment, souper ! répond le roi, est-ce que nous ne sommes plus dans le Carême ? » On lui observe que la chasse qu'il se propose sera fatigante, et que le soir il aura faim : « La réflexion est juste, répondit-il, mais ma chasse n'est pas de précepte; » et sur-le-champ il fit donner contre-ordre à ses équipages.

5. Suivant la remarque du huitième concile de Tolède, tenu en 653, il faut, pour que la dispense du jeûne ou de l'abstinence soit valide, remplir deux conditions : 1° que la dispense soit accordée par une autorité compétente ; 2° qu'elle soit fondée sur une véritable nécessité (1). Autrefois, la dispense ne s'étendait jamais à l'abstinence de la viande, quel que fût l'âge ou l'état de la santé. Tout ce que l'Église permettait, par l'organe des pasteurs, c'était de prendre plus d'un repas un jour de jeûne : car la nécessité de rompre le jeûne est plus fréquente et plus urgente, en général, que celle de rompre l'abstinence. Sous le règne de Justinien, la disette de légumes et de provisions de Carême fut cause que l'on permit de faire gras. Mais la plupart aimèrent mieux endurer la faim que de profiter de la dispense. La preuve que cette indulgence était plus rare jadis qu'elle ne l'est maintenant, se tire des demandes que les archevêques étaient obligés d'adresser au pape, pour obtenir des dispenses

(1) Conc., t. VI, p. 407.

en faveur des plus grands rois, lorsqu'elles étaient jugées nécessaires pour leur santé.

Encore aujourd'hui, dans l'Église grecque, aucune maladie ne peut dispenser de faire maigre en Carême (1).

Alors même qu'il y a une nécessité réelle, il suffit souvent d'une indulgence partielle. Celui qui a besoin de prendre du bouillon peut cependant se passer de manger de la viande, ou ne faire qu'un repas par jour, etc.

Dans les premiers temps, la dispense de jeûner n'était, en quelque sorte, qu'un échange. Les prières, les aumônes et autres bonnes œuvres, qu'on exigeait en compensation, forçaient ceux qui avaient obtenu cette dispense à payer leur tribut à l'Église. On s'est un peu trop relâché à cet égard. Cependant, beaucoup de pasteurs zélés insistent sur ce point, principalement lorsque la nécessité d'accorder la dispense n'est pas évidente, suivant en cela les principes de saint Léon (2).

Une des tours de la cathédrale de Rouen a retenu jusqu'à ce jour le nom de *Tour de beurre*, parce qu'elle fut bâtie du produit des pieuses contributions des habitants, en forme de compensation pour la permission de manger du beurre pendant le Carême, permission que l'archevêque avait obtenue du pape Innocent VIII, en 1489, pour son diocèse. God., *Traité des Fêtes.*

6. Saint Grégoire le Grand ressentait une vive douleur de ne pouvoir jeûner le samedi saint, à cause d'une extrême faiblesse de poitrine. Il engagea Eleuthère, qui était alors à Rome, dans le monastère de Saint-André, de venir à l'église avec lui. Son dessein était d'obtenir de Dieu la guérison de son infirmité, afin qu'il pût se réunir aux fidèles, dans la pratique d'un jeûne aussi solennel. Eleuthère pria avec beaucoup de larmes, et Grégoire fut en état de satisfaire sa dévotion, comme il le désirait avec tant d'ardeur.

Godescard.

La conduite que tint le maréchal de Catinat, lorsqu'il combattait

(1) Non permittitur cuiquam, etiam si extremum agat spiritum, in magnâ quadragesimâ, carnibus vesci : vidimus enim hoc in diversis temporibus synodicè petitum esse, et non esse concessum, dit Balsamon, cité par Thomassin, *de vetere et novâ Ecclesiæ dis.*, pars 1, l. II, c. XXVIII, n. 15.

(2) Nam cùm ii qui nihil omittunt de humiliatione jejunii, sub sterili fatigatione desudent, nisi se eleemosynarum quâ possunt erogatione sanctificent, dignum est ut in alimoniam pauperum abundantior sit eorum largitio, quorum ad abstinendum minor est fortitudo. *D. Leo*, serm. 85, c. III.

en Italie contre le prince Eugène, est bien capable de faire rougir et de confondre un grand nombre de chrétiens. On vit ce grand capitaine, à la tête de ses officiers, aller demander à l'évêque de Casal la permission d'être dispensé des abstinences légales, dont l'observation est si difficile pour des hommes qui n'ont pas le choix des aliments. Cet acte de soumission à l'Église excita l'admiration générale

7. Les laïques mêmes, parmi les Grecs, observent quatre carêmes: le premier dure deux mois et finit à Pâques. Dans la première semaine, qui est plutôt une préparation au jeûne qu'un jeûne réel, il leur est permis de manger du laitage, du poisson et des œufs, toutes choses interdites les semaines suivantes, pendant lesquelles leur nourriture se compose de pain, de légumes, de miel, de coquillages, tels que moules, huîtres communes, etc., et de quelques autres espèces de poissons présumés n'avoir pas de sang, comme le polype et la sèche. Ils boivent du vin et font usage d'huile; ce qui leur était défendu du temps de saint Chrysostome. Ils mangent du poisson le dimanche des Rameaux et le jour de la fête de l'Annonciation, pourvu que cette fête n'arrive pas dans la semaine sainte. Leur second carême est celui de l'Avent, et il dure quarante jours. Il leur est permis de manger du poisson, excepté le mercredi et le vendredi; quelques-uns s'en abstiennent aussi le samedi. Leur troisième carême commence à la Pentecôte, et se termine à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, d'où il tire son nom. Pendant ce carême, ils peuvent manger du poisson, mais le laitage leur est défendu. Le dernier carême, dit de la Vierge Marie, commence le 1er août, et finit à la fête de l'Assomption. Durant cette quinzaine, leur régime se réduit à l'usage des coquillages et des légumes; mais le 6 août, jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur, ils peuvent manger toute espèce de poisson. Pendant tous ces carêmes, les moines ne vivent que de légumes et de fruits secs, mais ils boivent du vin. Le reste de l'année, les Grecs jeûnent le mercredi et le vendredi; ils ont, en outre, quelques autres jours de jeûne particuliers. Tous ces différents jeûnes sont très-strictement observés, même dans les lieux où, par une dégradation déplorable, leur christianisme se réduit presque à cela.

L'observation exacte du Carême est un frein puissant contre la débauche, même parmi les hommes les plus pervers. Les voyageurs ont souvent été frappés de l'air de réserve, de gravité et de tempérance, qui se fait assez généralement remarquer pendant la sainte quarantaine. Voici comment s'exprime un observateur connu : « J'ai « remarqué (il s'agissait de l'Italie) que, malgré les progrès du vice, « le peuple de toutes les classes se contenait singulièrement pendant

« le Carême. On n'entendait plus, comme auparavant, ni blasphèmes « ni propos libres. Le faste, la parure, les repas somptueux, les « délices avaient fait place à la modestie, à l'austérité, à l'extérieur « de la pénitence. Des sermons édifiants tous les jours, des quêtes « abondantes en faveur des pauvres, une apparence générale de com- « ponction et d'amendement. J'avoue que c'est en Italie que j'ai le « mieux appris à apprécier l'utilité du Carême, et à rendre justice aux « motifs qui l'ont fait instituer. Je ne saurais partager l'opinion de ceux « qui pensent que les hommes devant, dans tous les temps, mener « une vie conforme aux principes de la foi, c'est une superstition que « de réserver une portion de l'année pour une dévotion plus grande « que de coutume. Quand on réfléchit sur la difficulté de retenir « constamment les hommes dans les bornes du devoir, on ne tarde « pas à reconnaître combien il est important de fixer, dans l'année, « un temps d'une durée raisonnable, pour les obliger à rentrer en « eux-mêmes, et à faire de sérieuses réflexions sur leur conduite, de « peur que le péché ne jette en eux de trop profondes racines, et que « l'habitude du vice ne devienne trop difficile à détruire. »

Sir Edwin Sands, *Europæ Speculum.*

Les austérités de sainte Catherine de Gênes avaient quelque chose d'effrayant. Elle était tellement accoutumée à jeûner, qu'elle passa vingt-trois carêmes et autant d'avents sans prendre aucune nourriture. Elle recevait seulement la communion tous les jours, et buvait de temps en temps un verre d'eau, où elle mêlait un peu de vinaigre et de sel. Il semble incroyable qu'elle ait pu passer si souvent quarante jours sans prendre de nourriture; ceci est cependant attesté par les auteurs de sa vie, qui étaient contemporains, exacts et judicieux, notamment par Augustin Justiniani, évêque de Nebio en Corse. Benoît XIV montre, par plusieurs exemples, que ces sortes de faits sont possibles, relativement, à ceux en qui une certaine constitution a été aidée par l'habitude. On rapporte du saint abbé Gérasime qu'il jeûna quarante jours, sans prendre autre chose que l'Eucharistie. Théodoret dit la même chose de saint Siméon Stylite. On lit dans Bosius que la bienheureuse Marie d'Oignies jeûna trente jours de cette manière. Ce qui a été possible à tant d'autres, peut donc l'avoir été à sainte Catherine de Gênes, comme aussi à la bienheureuse Angèle de Forligny. On trouve également des exemples du même genre dans l'histoire profane.

Les saints, en menant la vie la plus austère, les solitaires, en ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau, travaillant et priant tout le jour, proclamaient leur félicité; et nous, lâches que nous sommes, nous ne pouvons souffrir la moindre privation; et, amollis par les jouissances du luxe, nous ressemblons un peu, convenons-en, à ce Sybarite couché sur un lit de roses, qui se plaignait

d'une feuille repliée. A tous les prétextes, qu'on allègue pour éluder la loi si mitigée du jeûne, ne peut-on pas répondre par cette parole d'un ancien : « C'est la sensualité qui vous aveugle (1). »

SIXIÈME INSTRUCTION.

DU SIXIÈME COMMANDEMENT DE L'ÉGLISE.

De l'abstinence du vendredi et du samedi. — Causes qui en dispensent. — Raisons de cette abstinence. — Du septième commandement de l'Église. — Défense de célébrer des noces pendant l'Avent et le Carême. — Du huitième et du neuvième commandement de l'Église. — De l'excommunication. — Divers cas d'excommunication.

D. Que nous défend le sixième commandement de l'Église : *Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement?*

R. Il nous défend de manger de la viande le vendredi et le samedi de chaque semaine.

La loi, qui nous interdit l'usage de la viande le vendredi et le samedi de chaque semaine, n'est pas moins formelle que celle qui nous impose le jeûne du Carême. C'est toujours la même autorité de l'Église qui nous commande, et à laquelle nous devons nous soumettre, sous peine de désobéir à Jésus-Christ. On peut dire que le précepte de s'abstenir de certains aliments remonte à l'origine du monde, car c'est le premier qui fut intimé dans le paradis terrestre à nos premiers parents, auxquels le Seigneur avait accordé la faculté de manger toute sorte de fruits, sauf celui de l'arbre de la science du bien et du mal. Nous voyons aussi l'abstinence autorisée par plusieurs exemples de la sainte Écriture. Moïse, par ses lois, défendit aux Juifs la chair de plusieurs animaux, qu'il nomme impurs [1]. L'usage du vin était interdit aux prêtres de l'Ancien Testa-

(1) Venus furatur intellectum. *Martial.*

ment, pendant tout le temps qu'ils étaient occupés au service du temple. Un des premiers actes des apôtres, assemblés à Jérusalem, fut d'ordonner aux fidèles de s'abstenir du sang et des viandes suffoquées. On connaît les éloges que Jésus-Christ a donnés à saint Jean-Baptiste, qui n'avait pour toute nourriture que des sauterelles et du miel sauvage. Il y a donc du mérite à s'abstenir de choses indifférentes, lorsque le motif de cette abstinence est louable ; et l'Église, en nous astreignant à cette mortification, n'a fait qu'ériger en précepte les exemples et les conseils des livres saints.

Cette loi de l'abstinence répugne à la délicatesse et à la sensualité d'un assez grand nombre de mauvais chrétiens, qui regardent comme un supplice de n'user que d'aliments maigres, et s'écrient, comme les Israélites dans le désert : « Notre cœur se soulève, à la vue de cette nourriture trop légère (1); il nous faut des plats chargés de viandes (2); » et leur gourmandise crie sans cesse : « Apportez de la chair, apportez de la chair (3). » En vérité, ne faut-il pas avoir perdu tout esprit de pénitence et de religion, quand on ne peut se résoudre à se priver de viande, seulement deux jours de la semaine, alors qu'on a toute liberté d'en manger pendant cinq jours [2]?

Les naturalistes ont remarqué avec beaucoup de justesse que l'homme n'est point, par les lois de son organisation, nécessairement prédestiné à être carnivore, comme les animaux carnassiers. Il est au moins autant et même plus appelé à se nourrir de végétaux et de fruits que de substances animales. Pendant les seize premiers siècles, le genre humain tout entier n'a pas usé de viande ; Dieu ne lui en permit l'usage qu'après le déluge. Il y a toujours eu, et il y a encore aujourd'hui beaucoup plus d'hommes sur

(1) Nauseat anima nostra super cibo isto levissimo. *Num.*, XXI, 5.
(2) Ollas carnium. *Exod.*, XVI, 3
(3) Affer, affer. *Prov.*, XXX, 15

la terre qui ne mangent pas de viande, qu'il n'y en a qui en usent. C'est ce qu'on remarque chez presque tous les peuples des pays chauds, auxquels souvent l'usage de la chair répugne, de même encore dans la plus grande partie de l'Asie qui est la plus populeuse du globe, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique et la plus grande partie de l'Océanie. En Europe, en France même, combien ne voit-on pas de pays où les gens de la campagne, comme les laboureurs, ne mangent jamais ou presque jamais de la viande? Et cependant ils sont forts, vigoureux et pleins de santé, quoiqu'ils vivent frugalement, ou plutôt parce qu'ils vivent frugalement, et qu'en même temps ils travaillent en plein air. L'air, a dit Hippocrate, est l'aliment de la vie (1).

Comment se fait-il donc qu'on ne se fasse aucun scrupule de violer la loi de l'Église, par rapport à l'abstinence? Hélas! c'est une preuve bien sensible de l'affaiblissement de la foi et de l'indifférence pour le salut, dans une multitude de chrétiens. Mais plus ce désordre devient commun, plus il faut en gémir comme d'un grand scandale, et s'affermir pour ne pas se laisser entraîner au torrent de l'exemple.

N'écoutez pas ces mauvais chrétiens, qui disent que c'est une chose indifférente devant Dieu d'user de tels ou tels aliments. Sans doute, peu importe à Dieu quelle que soit la nourriture que vous preniez; ce n'est pas la distinction des aliments en elle-même qui honore le Seigneur. Mais croyez-vous que ce soit une chose indifférente devant Dieu que d'obéir ou de désobéir à l'Église, qu'il a chargée de nous diriger dans la voie du salut? Croyez-vous qu'à ses yeux ce soit chose indifférente que d'entretenir ou d'éteindre l'esprit de piété, qu'il nous a lui-même si fortement recommandé?

Ce qui entre dans la bouche, ne souille point l'âme, dit-

(1) Pabulum vitæ. *Hippocrat.*

on encore quelquefois, en parodiant un texte de l'Évangile. L'Église, assurément, n'a jamais prétendu que la viande fût impure par elle-même, ni qu'elle souillât le vendredi et le samedi, par préférence à tout autre jour. Elle l'a prohibée, uniquement parce qu'elle espérait un salutaire effet de sa privation; et, lorsqu'on va contre cette défense, ce n'est pas ce qu'on mange qui souille l'âme, mais la désobéissance à une autorité légitime. Adam, en mangeant le fruit défendu, se rendit coupable aux yeux du Seigneur, puisqu'il en fut si sévèrement puni; mais ce ne fut certainement pas la pomme qu'il prit qui donna la mort à son âme, comme un poison donne la mort au corps; ce fut l'infraction du précepte, qui lui avait été intimé. Il serait donc ridicule de ne voir, dans la violation du jeûne et de l'abstinence, qu'une manducation corporelle fort indifférente en elle-même, sans tenir aucun compte des circonstances qui peuvent la rendre illicite. Ce qui rend l'homme coupable, lorsqu'il mange de la viande aux jours défendus, ce qui souille son âme, c'est sa volonté perverse, qui le porte à violer une loi juste, établie par l'Église, en vertu du pouvoir qu'elle a reçu de Jésus-Christ, et dans le but louable de mortifier les passions [3].

La même raison peut fermer la bouche à tous ces railleurs, qu'il n'est pas rare de voir s'élever contre les plus sages prescriptions de l'Église. En ce siècle de licence et de corruption, les impies les traitent de minuties. La viande n'est-elle pas bonne le vendredi et le samedi comme les autres jours? demandent-ils froidement; et qu'est-ce que cela fait à Dieu que nous mangions de la chair, du poisson ou des légumes? A ces diatribes, il n'y a qu'à répondre : Je suis chrétien, je suis catholique; je respecte les lois de l'Église, notre bonne mère, et je ne veux pas faire comme les huguenots et les impies, qui les violent et les méprisent.

Cette loi de l'abstinence regarde tout le monde; les enfants eux-mêmes sont tenus de l'observer, dès qu'ils ont

atteint l'usage de la raison, sept ans environ, temps où l'on devient capable de pécher, et où l'on doit par conséquent commencer à faire pénitence. Les parents doivent leur inspirer de bonne heure le plus grand respect pour toutes les lois de l'Église en général, et pour celle de l'abstinence en particulier. Si, par leurs conseils et leurs mauvais exemples, ils les portent à la violer, c'est un grave péché de scandale qu'ils commettent. Ah ! qu'ils écoutent saint Paul qui leur dit : Ne faites point périr par votre nourriture celui pour qui Jésus-Christ est mort (1). Ne renversez pas, pour quelques morceaux de viande, l'œuvre de Dieu dans ces jeunes cœurs, que vous devez former à la sagesse, à la vertu (2).

Il n'y a que l'impuissance réelle d'obéir au précepte, qui en dispense devant Dieu. L'Église est une trop bonne mère, pour exiger de ses enfants ce qu'ils ne peuvent accomplir ; elle permet donc d'user d'aliments gras à ceux qui en ont un vrai besoin. Dans les cas douteux, il faut consulter son confesseur. La déférence et le respect que nous devons à l'Église, demandent aussi que nous nous adressions aux pasteurs chargés de notre conduite, pour en obtenir les dispenses qui nous sont nécessaires. Ne pas lui donner cette marque de soumission, c'est montrer qu'on a fort peu à cœur de lui être docile et fidèle.

D. Pourquoi l'Église nous oblige-t-elle à l'abstinence ces jours-là ?

R. C'est pour honorer la mort et la sépulture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nous préparer par la mortification à sanctifier le dimanche.

L'Église, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, en nous imposant les jeûnes et l'abstinence, n'a d'autre but que de nous porter plus efficacement à remplir le devoir de la pénitence, que Jésus-Christ n'a cessé de nous re-

(1) Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est. *Rom.*, XIV, 15.

(2) Noli propter escam destruere opus Dei. *Rom.*, XIV, 20.

commander, lorsqu'il était sur la terre, et qui est comme l'abrégé de sa divine morale. Elle veut que nous ne perdions jamais de vue l'obligation où nous sommes de satisfaire à la justice divine, pour les péchés que nous commettons journellement ; et, à la fin de la semaine, elle nous intime l'abstinence, pour expier les fautes dont nous avons pu nous rendre coupables.

De plus, elle exige l'abstinence le vendredi pour honorer la passion de Notre-Seigneur, qui a eu lieu un vendredi. Si on se rappelle la pénitence si rude, que Jésus-Christ a subie sur le Calvaire, pour expier l'injure que le péché fait à son Père, ne se sentira-t-on pas naturellement porté à compatir aux souffrances de ce divin Sauveur, expirant sur la croix pour notre salut? et osera-t-on reculer devant une légère privation ?

Elle exige l'abstinence le samedi, pour honorer la sépulture de Notre-Seigneur, qui resta tout le samedi saint enfermé dans le tombeau ; et pour nous préparer à la sanctification du dimanche, afin que nous puissions obtenir en ce saint jour une plus ample part aux grâces, que le Seigneur répand sur ses fidèles serviteurs.

Outre le vendredi et le samedi de chaque semaine, la loi de l'abstinence oblige encore les trois jours des Rogations, le Carême entier, et les autres jours où le jeûne est prescrit. On excepte cependant de la loi de l'abstinence les vendredis ou samedis auxquels tombe la fête de Noël. Cette auguste solennité doit être tout entière consacrée à la joie, et l'Église n'a pas voulu y laisser le moindre mélange de tristesse et de pénitence.

Soumettons-nous donc avec docilité à tout ce que l'Église nous prescrit pour notre plus grand bien. C'est Dieu lui-même qui nous parle par sa bouche, et, pour un peu de gêne et de contrainte qu'elle nous impose en ce monde, voudrions-nous nous exposer aux supplices épouvantables de l'autre vie ? N'avez-vous pas horreur, vous dit saint Basile, de manger des viandes qui vous excluent de l'espoir

du royaume céleste (1)? Gardez-vous d'imiter les Israélites, que Dieu frappa de mort dans le désert parce que, dégoûtés de la manne, ils soupiraient après les viandes, dont ils s'étaient nourris en Égypte. En vous montrant rigide observateur des pratiques de pénitence, peut-être les sens murmureront ; mais c'est par la croix qu'on arrive au ciel. Les méchants railleront ; mais leurs railleries ne sont point des raisons, et c'est sur des raisons que votre foi est appuyée. Croyez-vous donc que leurs accusations de *bigotisme* fassent merveilles ailleurs qu'auprès des sots ? et que, pour avoir de l'esprit, il faille nécessairement être capable de bien digérer du bœuf ou de la volaille, un jour de vendredi? Les voluptueux sont jaloux de vivre délicatement, le chrétien doit être jaloux de bien vivre. Ils se font les défenseurs du plaisir et de la bonne chère, faites-vous les défenseurs de la pénitence et de la vertu; le meilleur lot est de votre côté.

D. Que nous défend le septième commandement de l'Église : *Noces tu ne célébreras dans le Carême ni l'Avent ?*

R. Il nous défend de célébrer des mariages pendant le temps de l'Avent et du Carême.

L'Avent et le Carême sont des temps spécialement consacrés à la pénitence. Pendant l'Avent, l'Église se prépare à célébrer dignement le grand mystère de l'incarnation, et à se rendre digne des fruits que la naissance de Jésus-Christ a procurés à la terre. Pendant le Carême, elle honore les quarante jours de jeûne de Jésus-Christ, et médite sur ses souffrances et sa passion, afin d'avoir part à la gloire de sa résurrection. Il faut donc laisser de côté pendant ce temps toutes les joies du monde, ses plaisirs et ses divertissements, pour prendre des pensées graves et sérieuses, conformes à l'esprit du christianisme. C'est pour que ses

(1) Non horres carnium esum, qui te à spe regni cœlestis excludit ? *D. Basil.*, serm. *de Jej.*

enfants soient entièrement occupés de l'affaire de leur salut et du soin de leur âme, que l'Église interdit, pendant l'Avent et le Carême, la célébration des mariages, qui entraîne toujours des embarras, de la dissipation, et quelquefois même bien des déréglements [1].

D. Que nous défendent les huitième et neuvième commandements de l'Église : *Les excommuniés tu fuiras, les dénoncés expressément ; quand excommunié tu seras, fais-toi absoudre promptement ?*

R. Ils nous défendent tout commerce avec les excommuniés que l'Église a expressément dénoncés, et, au cas que nous ayons eu le malheur d'encourir nous-mêmes une excommunication, ils nous ordonnent de ne pas négliger de nous en faire absoudre au plus tôt.

L'excommunication est la peine la plus terrible que l'Église prononce contre ses enfants lorsque, s'étant rendus coupables de quelque crime énorme et scandaleux, ils résistent à ses avertissements, persistent dans leur opiniâtreté, et semblent incorrigibles. Alors cette bonne mère, craignant que la contagion du mauvais exemple n'aille infecter les mœurs et troubler l'ordre public, s'arme d'une juste sévérité. Elle prend, quoique à regret, le glaive spirituel qui lui a été confié; elle retranche de son sein le pécheur impénitent, et le prive de tous les biens qu'elle procure à ses enfants dociles.

On ne peut contester que l'Église n'ait ce pouvoir; car le simple bon sens nous dit que toute société doit avoir la force nécessaire pour faire respecter ses lois, et la peine la plus simple qu'elle puisse infliger à ceux qui les violent, c'est bien sans doute de les jeter hors de la corporation qu'ils déshonorent, et de les exclure par là même des avantages qui s'y trouvent. Du reste, nous voyons dans les saints Évangiles que Jésus-Christ a établi les apôtres juges pour juger les douze tribus d'Israël, qu'il leur a donné le pouvoir de lier et de délier, et qu'il leur a recommandé,

après qu'ils auraient averti avec tous les ménagements possibles un frère prévaricateur, de le traiter, s'il ne veut pas écouter l'Église, comme un païen et un publicain. Or, voilà précisément ce que fait l'Église, lorsqu'elle excommunie quelqu'un de ses membres; elle ne le reconnaît plus pour son enfant ; elle le prive de la participation à ses sacrements, à ses sacrifices, à ses prières; elle lui refuse même les honneurs de la sépulture ecclésiastique, s'il vient à mourir dans cet état épouvantable.

Un excommunié, selon la parole de l'Apôtre, est livré à Satan (1). En effet, il n'appartient plus à l'Église, qui est le royaume de Jésus-Christ ; et tout ce qui est hors de l'Église, est du royaume de Satan.

Pour inspirer plus d'horreur de l'excommunication, l'Église accompagne la fulmination de cette terrible peine du plus sombre appareil, et de signes extérieurs, bien capables de nous en faire sentir les tristes effets. On éteint un cierge, pour marquer que la lampe de ce fidèle est éteinte, c'est-à-dire qu'il est mort à la vie de la grâce. On foule aux pieds ce cierge, pour marquer que ce fidèle est un sel affadi, qui n'est bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds. Les cloches font entendre le son le plus lugubre, pour signifier que ce n'est qu'à regret que l'Église emploie ce remède extrême.

Afin que les excommuniés soient couverts d'une plus grande confusion et reviennent plus vite à résipiscence, il nous est défendu, par le huitième commandement, d'entretenir avec eux aucun commerce. Ceci est conforme à la doctrine de l'Apôtre, qui disait aux Corinthiens : « Je vous ai déjà écrit de n'avoir point de commerce avec celui de vos frères qui serait impudique, idolâtre, et de ne point manger avec lui (2). » Saint Jean recommande également

(1) Tradere hujusmodi Satanæ. I. *Cor.*, v, 5.

(2) Scripsi vobis : ne commisceamini fornicariis... cum ejusmodi nec cibum sumere. I. *Cor.*, v, 10, 11.

de fuir tous les fauteurs et prédicateurs d'hérésie. « Si quelqu'un, dit-il, vient avec une autre doctrine que celle de Jésus-Christ, ne le recevez point chez vous ; ne le saluez même pas, afin de n'avoir point de part à sa doctrine (1). »

Il faut observer

1° Qu'on n'est obligé d'éviter que les excommuniés que l'Église a expressément et nommément dénoncés comme tels. Quant aux autres qui seraient tombés dans un cas d'excommunication, sans que l'Église eût porté contre eux une sentence expresse et formelle, il ne nous est pas ordonné de les fuir.

2° L'Église n'entendant pas rompre les relations nécessaires de la société civile ou domestique, il s'ensuit que, s'il y avait dans une famille un excommunié, les divers membres de cette famille pourraient communiquer avec lui, mais seulement pour les choses temporelles ; il en est de même des supérieurs à l'égard des inférieurs, et réciproquement, qui peuvent traiter entre eux de tout ce qui a rapport à leur état. L'excommunication n'en conserve pas moins ses effets spirituels.

L'Église, cette mère si tendre, ne frappe qu'avec douleur et que pour l'amendement du coupable. Ce n'est qu'à l'extrémité, lorsqu'elle désespère de guérir le malade par une autre voie, qu'elle se détermine à user d'un remède si violent ; mais en même temps elle n'a rien tant à cœur que de voir l'enfant prodigue et rebelle rentrer dans la maison du père de famille ; elle l'y exhorte de toutes ses forces, et elle a fait un commandement exprès pour l'y obliger : *Quand excommunié tu seras, fais-toi absoudre promptement*. Tant il lui tarde de l'admettre dans son sein, de lui donner le baiser de paix, et de lui ouvrir les portes de la vie éternelle !

(1) Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum ; nec *Ave* ei dixeritis. II. *Joan.*, x.

Craignons ces foudres de l'Église qui n'atteignent pas le corps, mais l'âme ; respectons la main qui les lance, et détestons les crimes qui les méritent [5]. Pour vous inspirer une plus vive horreur de ces crimes, nous allons citer quelques-uns de ceux auxquels est attachée la peine d'excommunication, soit par les lois générales de l'Église, soit par les statuts de ce diocèse.

D'après les lois de l'Église, encourent la peine d'excommunication :

1° Les meurtriers ou assassins des personnes consacrées à Dieu, comme les prêtres, religieux ou religieuses ; ou même ceux qui, sans consommer le crime, oseraient porter les mains sur eux pour les frapper.

2° Les incendiaires, soit d'une maison particulière, soit d'un édifice sacré.

3° Les voleurs sacriléges, qui pilleraient avec effraction une église, un monastère, un hôpital, et autres lieux consacrés par l'autorité de l'évêque à de pieux usages.

4° Les faussaires des bulles, ou autres écrits émanés du Saint-Siége, et tous ceux qui useraient sciemment de ces pièces altérées ou supposées.

5° Les envahisseurs et dévastateurs des terres de la sainte Église romaine.

6° Les simoniaques, qui font un infâme trafic des choses saintes.

D'après les statuts diocésains, la peine d'excommunication est attachée :

1° A l'apostasie ou crime de ceux qui abandonnent la vraie religion, pour en embrasser une fausse.

2° A la profession publique de l'hérésie, ou à l'adhésion également publique à une secte schismatique.

3° A tout acte de magie, de divination ou de maléfice, avec invocation expresse du démon.

4° A la violation de la clôture monastique, qui a lieu lorsqu'une personne séculière entre, sans nécessité et sans

la permission des supérieurs ecclésiastiques, dans un couvent cloîtré.

5° Au duel, tant pour ceux qui envoient un cartel que pour ceux qui l'acceptent, alors même qu'on ne descendrait pas sur le terrain.

6° A l'usurpation ou injuste détention des biens ou des titres d'une église.

7° Au crime de rapt.

8° A la profanation d'un cimetière abandonné, lorsqu'on y fait des plantations, fouilles ou semences, avant le temps fixé par l'autorité compétente.

Que personne ne croie, disait saint Grégoire de Nysse, que l'excommunication est une censure inventée et introduite par l'Église ; c'est une règle ancienne, confirmée par Jésus-Christ même (1).

D. Les commandements de l'Église obligent-ils sous peine de péché ?

R. Oui, car Jésus-Christ a dit que celui qui n'obéit pas à l'Église doit être regardé comme un païen et un publicain.

Ce que l'Église nous commande n'est pas seulement d'une police extérieure, mais d'une obligation étroite qui lie les consciences. L'hérésiarque Calvin ne voulait pas en convenir ; il ne comprenait pas, disait-il, qu'une loi humaine pût être la matière d'un crime devant Dieu. Mais quoi ! la désobéissance d'un fils envers son père le rendrait criminel aux yeux du Seigneur, et Dieu ne se tiendrait nullement offensé de l'infraction aux lois de l'Église, qui est son épouse et notre mère ! Jésus-Christ s'est expliqué à cet égard de la manière la plus claire, quand il a dit : « Si quelqu'un n'écoute point l'Église, qu'il soit regardé comme

(1) Ne excommunicationem arbitreris esse ab episcoporum audaciâ profectam ; paterna lex est, antiqua Ecclesiæ regula, quæ à lege traxit originem, et in gratiâ confirmata est. *D. Greg. Nyss.*, lib. *Adversùs eos qui castigationes ægrè ferunt.*

un païen et un publicain (1). » Être traité comme un païen et un publicain, paroles terribles ! Or, une faute, qui nous assimile aux païens, qui nous met au rang des publicains, c'est-à-dire des pécheurs publics, c'est certainement un péché mortel. Il est donc évident que les commandements de l'Église sont des liens de conscience, qu'on ne peut rompre, sans encourir la disgrâce et l'indignation de Dieu. D'ailleurs, il est impossible de violer les commandements de l'Église, sans enfreindre en même temps quelqu'un des commandements les plus authentiques de la loi de Dieu. Ainsi, par exemple, lorsque l'Église nous commande, par une loi particulière, de jeûner tel jour, de faire abstinence tel autre, Dieu, par une loi générale, nous commande de faire pénitence. De plus, il nous ordonne d'obéir à l'Église, puisqu'il a dit à ses représentants sur la terre : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise (2). » Nous ne pouvons donc mépriser l'un de ces commandements, sans mépriser l'autre ; et on ne pèche pas seulement contre l'Église, mais contre Dieu même, qui veut que nous soyons soumis à l'Église.

De plus, si l'on reconnaît au pouvoir temporel le droit d'établir les lois nécessaires au bien de la société civile, pourquoi le gouvernement spirituel ou ecclésiastique ne jouirait-il pas du même droit dans l'intérêt de la société religieuse ? La parité est évidente. L'Église est la plus incontestable autorité qui soit sur la terre, puisque c'est à elle que Jésus-Christ a confié le soin d'enseigner sa doctrine et de conduire les hommes dans la voie du salut.

TRAITS HISTORIQUES.

1. Dans tous les temps le Seigneur a permis que ses plus fidèles serviteurs fussent éprouvés, pour faire paraître davantage leur

(1) Si quis Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. *Math.*, XVIII, 17.

(2) Qui vos audit, me audit; qui vos spernit, me spernit. *Luc.*, X, 16.

crainte de Dieu et leur vertu ; c'est ce qui arriva surtout sous le règne du roi Antiochus. Ce cruel tyran, persécuteur du peuple de Dieu, commanda aux Juifs, sous peine de mort, de manger des chairs défendues par la loi mosaïque. Un saint vieillard, nommé Eléazar, qui avait toujours vécu dans la crainte du Seigneur, refusa courageusement d'obéir au tyran. On voulut l'y forcer; mais il résista constamment, et fut condamné à mort. « Il ne tient qu'à vous, « lui dirent ses amis par compassion pour son grand âge, il ne tient « qu'à vous, Eléazar, de vous sauver la vie : faites semblant de manger des chairs défendues, quand même vous n'en mangeriez point ; « cette dissimulation apaisera le tyran. » Le saint vieillard répondit : « Croyez-vous que j'aie tant d'attache au peu de vie qui me reste, « que de la préférer à ce que je dois à Dieu ? Et quand, par cette « lâche complaisance, j'échapperais à la fureur du tyran, échapperais-je à la vengeance de Dieu ? Non, non, j'aime mieux mourir « que de déshonorer ma religion : il ne sera pas dit qu'à l'âge de « quatre-vingt-dix ans, j'abandonne la loi de Dieu, et que je devienne le scandale de ma postérité. Je veux, en mourant ainsi, « laisser aux jeunes gens un exemple de courage et de force, leur « apprendre qu'ils doivent craindre Dieu et ne jamais abandonner « son service. » On conduisit ce généreux vieillard au supplice ; et, lorsque les bourreaux le tourmentaient, on l'entendit s'écrier : « Ah ! « Seigneur, je souffre de cruelles douleurs ; mais c'est parce que je « crains de vous déplaire que je les endure, et votre crainte me les « fait supporter avec amour et avec consolation. » O le bel exemple de la crainte de Dieu ! II. *Mach.*, VI, 18.

2. Aux premiers siècles de l'Église, il y avait divers degrés d'abstinence. Les uns observaient de ne rien manger de ce qui avait été cuit au feu ; c'est ce qu'on appelait *homophagie* (du grec ὠμός, cru). D'autres se réduisaient aux viandes sèches, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulents, et ne mangeant avec le pain que des noix, des amandes et des fruits semblables ; c'est ce qu'on appelait *xérophagie* (du grec ξηρός, sec). D'autres enfin se contentaient de pain et d'eau. On recommandait la xérophagie principalement dans les temps de persécution, pour se préparer au martyre. Aux grands jours de jeûne, chacun adoptait l'un ou l'autre de ces régimes ; mais on était libre de ne suivre aucune de ces méthodes, quand on ne se sentait pas assez fort pour cela, excepté le vendredi et le samedi saints.

Mœurs des Chrét. — GOD., *Traité des Fêtes.*

Un plaisant demandait un jour à saint Nil : « Mon père, quel mal y aurait-il à manger de la viande une seule fois l'année, les jours où

elle est défendue ? » — « Quel mal y aurait-il, répondit le saint, interrogeant à son tour, si, après avoir passé l'année sans faire une chute, vous veniez à tomber le dernier jour et à vous rompre la jambe? »

Le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, si connu par sa franchise et sa loyauté, ayant été fait prisonnier en Égypte avec saint Louis, était souvent admis à la table du soudan, qui avait une grande considération pour lui. Un vendredi, entre autres, sans y faire attention, il accepta du gras ; mais un Parisien, ayant besoin de lui parler, lui dit, en entrant dans la salle à manger, avec tout l'accent de la surprise : « Ah ! sire de Joinville, pour l'honneur de Dieu, que faites-vous là ? » — « Que fais-je d'extraordinaire? » lui répondit Joinville. — « Quoi! reprit l'autre, vous mangez de la viande le vendredi ! » Le bon sénéchal, tout interdit, mit promptement son assiette à terre. Le soudan se fit expliquer par son interprètre de quoi il était question, et, voyant l'embarras de Joinville, il lui dit que, quoiqu'il fût défendu dans sa loi de faire usage des aliments gras le vendredi, Dieu ne lui en saurait pas mauvais gré, puisque la chose était arrivée par mégarde. Toutefois Joinville, pour se punir de cette faute involontaire, se condamna à jeûner tous les vendredis du Carême suivant au pain et à l'eau. Quelle foi! quelle docilité aux règles de l'Église! Qu'une telle conduite contraste bien avec l'insouciance, l'insubordination et l'infidélité de la foule des chrétiens de nos jours !

Madame de Montespan, dans le temps de ses égarements, n'avait jamais perdu de vue la religion ; rien ne lui aurait fait rompre aucun jeûne, ni un jour maigre ; comme on lui en témoignait de l'étonnement : « Quoi donc, reprit-elle, parce que je fais un mal, faut-il en « faire deux ? » A la fin de sa vie, elle se signala par de grandes aumônes, et tâcha de réparer les scandales qu'elle avait donnés. Peu à peu elle en vint à donner tout ce qu'elle avait aux pauvres. Elle travaillait pour eux, plusieurs heures par jour, à des ouvrages bas et grossiers, comme des chemises et autres choses semblables, et y faisait travailler ce qui l'environnait ; sa table, qu'elle avait aimée avec excès, devint la plus frugale; ses jeûnes furent fort multipliés; à toutes les heures du jour, elle quittait tout pour aller prier dans son cabinet. Ses macérations étaient continuelles ; ses chemises et ses draps étaient de toile jaune, la plus dure et la plus grossière, mais cachés sous des draps et une chemise ordinaires. Elle portait sans cesse des bracelets, des jarretières et une ceinture à pointes de fer, qui lui faisaient souvent des plaies; et sa langue, autrefois si à craindre, avait aussi sa pénitence. Le duc de SAINT-SIMON, *Mémoires*.

Le duc d'Orléans invita le célèbre Boileau à dîner chez lui, un jour maigre ; et l'on n'avait servi que du gras. On s'aperçut qu'il ne mangeait que son pain. « Il faut bien, lui dit le prince, que vous

mangiez gras comme les autres ; on a oublié le maigre. » — « Vous n'avez qu'à frapper du pied, Monseigneur, lui répondit le poëte et les poissons sortiront de terre. » Cette réponse de Boileau plut au prince, et sa constance à ne vouloir point toucher au gras fit honneur à la religion. *Dict. d'Éducat.*

Un célèbre médecin, grand naturaliste et non moins pieux que savant, fut invité à dîner chez M. de Buffon. Des hommes, encore plus fameux par leur incrédulité que par leur savoir, se trouvèrent au repas. C'était un vendredi, et le maître d'hôtel, qui avait peut-être oublié que c'était un jour d'abstinence, ne mit sur la table, au premier service, que du gras. Le docteur chrétien ne mangeait pas ; il était bien résolu d'attendre jusqu'au moment où l'on servirait le dessert. La plupart des convives s'en aperçurent, et plusieurs ne savaient à quoi en attribuer la cause. Parmi ceux qui la devinèrent, fut Diderot, si connu par sa haine pour le christianisme. Il fit d'abord cette question au docteur : « Monsieur le docteur, pourquoi ne mangez-vous pas ? » Et il ajouta aussitôt : « Serait-ce parce que c'est aujourd'hui vendredi, et parce que vous ne voyez ici que du gras ? » Ce religieux médecin répondit : « Oui, Monsieur, et je suis « bien convaincu que les aliments gras sont très-nuisibles tous les « jours de la semaine où l'Église les défend. » M. Buffon fit venir son maître-d'hôtel et lui ordonna de servir du maigre, ce qui fut fait. Filassier, *Dict. Hist.*

Un officier, qui avait été élevé dans les principes de l'Église catholique, commença à les abandonner, dès qu'il fut à l'âge des passions, et peu à peu il se corrompit tellement qu'il se plaisait même à tourner la religion en ridicule. Mais les remords qui l'agitèrent, après avoir assisté à quelques exercices d'une mission, finirent par le ramener à la foi de ses pères, et il alla se confesser. Le vendredi suivant, étant à dîner avec plusieurs de ses camarades, qui le raillaient parce qu'il ne voulait manger que du maigre, il s'adressa à leur honneur, et leur dit : « Si vous étiez d'une société, dont les règlements vous défendissent de faire une chose, la feriez-vous ? Eh bien, je suis dans ce cas, je me soumets aux règlements de la société catholique à laquelle j'appartiens. » Alors ses camarades cessèrent de le railler, et ne purent s'empêcher de louer sa conduite. Letenneur, *Lettre au P. Guyon.*

3. Depuis la fin du règne de Louis XV, on servait gras et maigre à la cour, les jours d'abstinence, lorsqu'il y avait eu chasse. Louis XVI, ce prince craignant Dieu, fit réformer cet abus. Un vieil officier, soutenant à ce sujet que ce qui entre par la bouche ne souille pas l'âme, se croyait, d'après ce principe, dispensé de la règle commune. « Non, Monsieur, reprend le roi avec véhémence, ce n'est

point précisément de manger de la viande qui souille l'âme et fait l'offense; mais c'est la révolte contre une autorité légitime et l'infraction de son précepte formel ; tout se réduit donc ici à savoir si Jésus-Christ a donné à l'Église le pouvoir de commander à ses enfants, et à ceux-ci l'ordre de lui obéir ; le catéchisme l'assure ; mais puisque vous lisez l'Évangile, vous eussiez dû voir que Jésus-Christ dit quelque part que *quiconque n'écoute pas l'Église doit être regardé comme un païen*, et je m'en tiens là. » Cette belle réponse était assurément digne d'un roi très-chrétien.

Le même monarque, devenu le jouet de ses persécuteurs, fut mis à toute sorte d'épreuves. Ses bourreaux, qui se faisaient une gloire sacrilége de se révolter aussi bien contre l'Église que contre leur légitime souverain, lui servirent du gras un jour de vendredi, ne se contentant pas de l'avoir privé de sa liberté, mais voulant encore tyranniser sa conscience. Sans articuler aucune plainte, le roi prit un verre d'eau, y trempa un peu de pain, et en souriant prononça ces mots : *Voilà mon dîner.* Quel exemple !

MARGUET, *Essai sur l'abstinence.*

Dans une grande ville de France, un enfant appartenant à un père et à une mère étrangers à toute pratique de religion, se disposait à s'approcher, pour la première fois, de la sainte table ; c'était l'usage dans cette maison de manger gras tous les jours, sans aucune distinction. L'enfant, étant allé à confesse, s'accusa de cette faute, et son directeur lui donna là-dessus les règles qu'il avait à suivre pour l'avenir. Le jeune enfant promit de les mettre en pratique. L'occasion ne tarda pas à se présenter ; le vendredi suivant, la table était servie en gras : on lui en présente, il refuse modestement ; et, sur la demande que lui faisait son père du motif de son refus, il lui allègue la défense de l'Église, et manifeste, en même temps, le désir de s'en tenir, pour son repas, à un simple morceau de pain ; mais ce père impie, irrité de la résistance de son fils, le condamne brutalement à se retirer, jusqu'au lendemain, dans une chambre indiquée, sans lui permettre de prendre même le morceau de pain dont il se serait contenté. L'obéissance suivit de près cette brusque sentence, sans qu'on entendît le moindre murmure, ni qu'on vît aucune apparence d'humeur. Néanmoins la mère, quoique aussi impie que son mari, se sentit émue de compassion, et voulut en secret porter à son fils, dans l'après-midi, quelque chose à manger, tout en lui reprochant son opposition aux vues de son père et aux siennes. Quelle fut sa surprise d'entendre ce cher enfant lui répondre avec un calme parfait : « Si mon papa m'avait commandé quelque chose que je pusse faire, je l'eusse fait aussitôt ; ce n'est point par obstination que j'ai opposé un refus à ses volontés ; il m'a ordonné de venir ici et d'y rester jusqu'à demain, sans prendre aucune nourriture, et je puis en cela

obéir, sans blesser ma conscience ; trouvez bon, par conséquent, que je n'accepte point ce que vous voulez bien m'apporter. » La mère interdite, en lui entendant exprimer des sentiments si au-dessus des siens, sortit aussitôt pour donner un libre cours à ses larmes, qu'elle ne pouvait plus retenir, et alla reporter à son mari cette réponse, qui l'avait vivement frappée. Le père en fut lui-même dans l'admiration ; et, versant tous deux des larmes d'attendrissement, ils convinrent que leur fils était plus raisonnable et valait mieux qu'eux. Ils allèrent en conséquence le trouver. Le père l'embrassa tendrement, et, se condamnant lui-même pour l'injuste dureté avec laquelle il l'avait traité, lui demanda qui avait pu lui donner ces sages conseils. Apprenant que c'était son confesseur, il courut lui témoigner sa reconnaissance des soins qu'il avait prodigués à son fils, le pria d'entendre sa confession, et se convertit ainsi que son épouse. Heureux enfant, d'avoir pu faire ouvrir les yeux à ses parents, et les ramener ainsi de leurs égarements !

Voici un trait non moins édifiant, que racontait naguère un pieux et savant prédicateur.

Au commencement du Carême dernier (1824), une femme vint tout éplorée demander à me parler. Elle est introduite : d'abord elle reste immobile et ne profère aucune parole. Je l'invite à s'asseoir : elle paraît ne pas m'entendre : j'insiste, elle ne me répond que par ses larmes. « Qu'avez-vous donc, lui dis-je ? y a-t-il quelque malade chez vous ? » Elle hésite ; enfin, elle laisse échapper ces mots entrecoupés de sanglots : « Monsieur, vous avez au nombre de vos pénitentes une jeune personne de quatorze ans, nommée Adèle N... ; « c'est ma fille ; depuis six ou sept mois, son père et moi nous « sommes ses bourreaux... » Ici cette femme s'arrête, ne pouvant achever. Elle s'assied, paraissant oppressée par la douleur et le repentir. S'étant un peu remise, elle continue ainsi : « Depuis ce « temps, il ne s'est passé presque aucun vendredi et samedi que « nous n'ayons laissé cette pauvre enfant couverte de meurtrissures, « parce qu'elle ne voulait pas manger de viande ces jours-là. Sou« vent même son père l'a attachée au pied de notre lit, lui donnant « de l'ouvrage et ne laissant à côté d'elle pour nourriture que du « pain et de la viande; c'est ce qu'il a fait ce matin même, et nous « sommes sortis de la maison. Je viens d'y rentrer ; je l'ai trouvée « triste et abattue : j'ai eu un peu pitié d'elle, je ne sais ce que je « lui ai dit : elle m'a dit qu'elle souffrait, qu'elle était malade, et « aussitôt elle s'est mise à genoux, en me disant : — Je sais qu'on « doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; jamais je ne pourrai me « résoudre à faire ce que vous exigez de moi ; cependant je crains « de faire mal, en vous résistant si longtemps ; ma chère mère, je

« vous demande donc pardon ; je ne puis rien vous promettre ni « rien faire de plus, sinon que je demande à Dieu qu'il vous fasse « connaître le péché que vous commettez en mangeant ainsi de la « viande vous-même, et que vous en fassiez pénitence. Ma mère, je « vous en prie, allez vous confesser, et vous verrez... — Elle allait « continuer, mais je me suis jetée à son cou, et, la serrant dans « mes bras, je lui ai promis de suivre ses conseils. Je viens donc « vous demander à quelle heure je vous trouverai à l'église. Mon « enfant est encore attachée, je voulais la délier ; mais elle m'a dit « que c'était à son père qui l'avait attachée de la délier, s'il le « voulait. »

Ainsi me parla cette femme. J'admirai le courage de l'enfant, et je regardai le changement de sa mère comme la récompense que Dieu accordait à sa persévérance vraiment héroïque. J'ai appris depuis qu'il s'était passé une scène à peu près semblable le soir, lorsque le père rentra. Il vint aussi se confesser, à l'exemple de sa femme. Peu de temps après, je demandai à leur fille pourquoi elle ne m'avait jamais parlé des mauvais traitements qu'on lui avait fait essuyer. Elle me répondit qu'elle ne voulait dire aucun mal de ses parents. Cette réponse augmenta mon admiration, et je reconnus visiblement l'ouvrage de la grâce dans cette âme innocente et fidèle.

Dans la même ville ou aux environs, une mère de famille fut invitée à dîner. Elle emmena avec elle sa fille, âgée de dix ans. C'était un jour maigre, et la table fut servie en gras ; toutes les personnes présentes acceptèrent sans façon ; mais la petite fille refusa, alléguant avec ingénuité la circonstance du jour. On insista pendant tout le repas, mais inutilement. Sa mère, assez lâche pour suivre l'exemple des autres, joignit ses instances à celles de tous les convives, et ne gagna rien sur son esprit. Cette résistance fit son effet sur la mère, qui commença à sentir les reproches de sa conscience, et en sortant de là : « Je suis bien affligée, ma bonne enfant, lui dit-elle en l'embrassant, de t'avoir excitée à cette transgression : tu as eu raison de ne pas céder aux sollicitations qu'on t'a adressées: et moi, j'ai eu tort de te donner ce scandale ; mais sois assurée que je ne t'engagerai plus à une pareille faute, et que moi-même, avec la grâce de Dieu, je ne m'en rendrai plus coupable de toute ma vie.

On voit, par ces trois exemples, combien la vertu des enfants peut puissamment influer sur la conduite des parents.

Armand Lennel, de la ville d'Amiens, élève du petit séminaire de Saint-Acheul, a été un de ces jeunes gens à qui peuvent s'appliquer les paroles du Sage : *En peu d'années, il a parcouru une longue carrière.* Un air de candeur et de modestie annonça dès l'enfance

la beauté de son âme et les heureuses dispositions qu'il avait reçues pour le bien. Ses parents s'étaient appliqués de bonne heure à lui inspirer la crainte de Dieu; mais on peut dire qu'il devança leurs leçons. Il avait environ sept ans, lorsqu'un jour le *Pensez-y bien* lui tomba entre les mains. A la lecture qu'il en fit, il s'éleva dans son cœur un si vif regret de ses fautes (quoique, d'après le témoignage de ceux qui l'ont le mieux connu, il ait porté au tombeau son innocence baptismale), qu'il résolut de ne manger désormais que du pain à son déjeuner tous les vendredis; et, ce qu'il y eut de plus édifiant, ce fut le soin qu'il prit de cacher cette petite mortification. Il acceptait les douceurs qui lui étaient présentées, et n'y touchait pas. Les domestiques usèrent plus d'une fois d'artifice pour l'éprouver ou pour lui faire oublier sa pieuse pratique; ils lui offraient ce qui peut flatter davantage le goût d'un enfant; cette ruse fut inutile, Armand soutint sa résolution. Ce pieux jeune homme est décédé le 27 février 1827, à l'âge de 22 ans.

Souv. de P. Sém

4. Les chrétiens de la primitive Église s'abstenaient du mariage aux jours solennels de fête ou de jeûne, d'où est restée la défense de célébrer des noces en certain temps de l'année; et généralement ils vivaient en continence toutes les fois qu'ils voulaient vaquer plus librement à la prière, suivant le précepte de l'Apôtre. Saint Clément d'Alexandrie dit que le gnostique, c'est-à-dire que le chrétien parfait, quand il aura des enfants, regardera sa femme comme sa sœur, puisqu'elle le doit être un jour, lorsqu'ils auront quitté leur corps.

CLEM. VI, *Strom.*, p. 464.

Effets de l'Excommunication.

5. Au temps des persécutions, tous ceux qui avaient renoncé à la foi par faiblesse, par la violence des tourments, étaient soumis à la pénitence publique, et on les excommuniait s'ils refusaient de la faire. L'excommunication consistait à les priver, non-seulement des sacrements, mais encore de l'entrée de l'église et de tout commerce avec les fidèles. On ne mangeait point avec eux, et on ne leur parlait point, et on les fuyait comme des gens frappés d'un mal contagieux. Aussi saint Paul ordonne d'éviter les mauvais chrétiens avec plus de soin que les païens mêmes, dont il était impossible de se séparer entièrement, sans sortir du monde et de la vie. On traitait ainsi non-seulement les apostats, c'est-à-dire ceux qui retournaient à l'idolâtrie, mais les hérétiques, les schismatiques et tous les pécheurs publics, car il y a eu de mauvais chrétiens dans les meilleurs temps de l'Église. Saint Paul se plaint aux Corinthiens de plusieurs

qui n'avaient point fait pénitence de leurs impudicités ; et aux Philippiens, de plusieurs qu'il appelle ennemis de Jésus-Christ : ceux-là étaient séparés des fidèles. Il n'y avait guère que les prélats et les prêtres qui pussent converser avec eux, pour les exciter à se convertir, tant qu'ils y voyaient de l'espérance. Au reste, on ne laissait pas de prier pour eux. Voilà comme étaient traités ceux qui ne demandaient point la pénitence. *Mœurs des Chrét.*

Le fait suivant, arrivé dans notre pays, est très-propre à nous faire comprendre les terribles effets de l'excommunication

Le bienheureux François d'Estaing, faisant la visite de la paroisse de Saint-Sauveur, près de Villefranche, rencontra des coupables, réfractaires et contumaces. Après beaucoup d'avertissements paternels qui furent inutiles, il les menaça des censures, et leur fit entendre qu'il allait les retrancher du corps de l'Église, comme des membres sans vie. Mais, voyant que ces menaces ne faisaient aucune impression sur eux, et qu'ils se moquaient des armes qui ne pouvaient atteindre que leurs âmes, il fut inspiré de les instruire et de les ramener par un moyen extraordinaire. Il les fit inviter à venir entendre sa prédication à Saint-Sauveur, promettant, s'ils le faisaient, de retarder l'effet de ses menaces. Il y en eut en effet quelques-uns qui se mêlèrent à la foule immense qui se pressait dans l'église, pour la réception du sacrement de confirmation. L'évêque de Rodez établit d'abord la doctrine de l'Église sur les censures, et en justifia l'usage. Alors il fait dresser une table au milieu du sanctuaire, demande un pain blanc sur une assiette, et le place lui-même sur la table, en présence de tous les nombreux assistants. Après cela, il se met en prière et invite tout le peuple à prier avec lui. Au bout d'une heure, il se lève, partage le pain en deux, en met une moitié au bout de la table et l'autre sur l'assiette, et va se placer sur le marchepied de l'autel. Alors il commande qu'on sonne toutes les cloches à la fois, et, revêtu de tous ses ornements pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, il s'avance de nouveau vers la table. Tout le peuple, témoin de ce spectacle, était dans un religieux silence, attendant, avec une curiosité mêlée de frayeur, ce qui allait arriver. Cependant le prélat, étendant la main sur la moitié du pain placée sur l'assiette, prononce à haute voix les paroles du Prophète : « Écoutez, ô insensés ! hommes stupides, ayez enfin l'intelligence (1). Comprenez donc la force et les terribles effets de l'excommunication ! » et il prononça aussitôt les paroles. A l'instant même, ce pain devint noir comme du charbon, tandis que l'autre moitié conservait sa blancheur ordinaire. Lorsque tout le monde eut à loisir

(1) Audite, insipientes in populo, et stulti, aliquandò sapite. *Psal.* XCIII, 8.

considéré de ses yeux ce changement miraculeux, le saint évêque se mit encore en prière pendant une heure, et, se relevant, le visage tout enflammé, il leur dit : « Vous avez vu les terribles effets de la malédiction de l'Église sur ce pain ; vous allez voir maintenant les heureux effets de sa bénédiction et de l'absolution qu'elle accorde à ses enfants. » Il prononça ensuite à haute voix la formule de l'absolution, et le pain reprit aussitôt sa première blancheur. Ce miracle rendit sensible à tout ce peuple la vertu des censures ecclésiastiques, et quelques-uns des coupables revinrent à de meilleurs sentiments. C'est là tout ce que désirait François d'Estaing.

Vie du Bienheureux.

De nos jours le saint pape Pie IX, d'immortelle mémoire, ayant été renversé de son siége et chassé de sa capitale par ceux-là mêmes qu'il avait comblés de ses bienfaits, s'est vu dans la nécessité de fulminer la sentence d'excommunication contre les usurpateurs de son pouvoir temporel, si intimement lié au bien de l'Église. Les révolutionnaires, aussi ignobles qu'audacieux dans tous leurs actes, ont cru s'en venger par une parade scandaleuse dans laquelle, en haine du pape et de toute la cour pontificale, ils ont promené dérisoirement les chapeaux rouges des cardinaux dans les rues de Rome, et les ont ensuite jetés dans le Tibre. Quant à la bulle d'excommunication, c'est dans une fosse d'aisance qu'ils ont été la déposer. Mais qu'est-il arrivé ? Le principal auteur de cette scène sacrilége est tombé peu de jours après, frappé d'apoplexie ; et l'on n'a pu s'empêcher de voir dans cette mort subite un juste châtiment de son indigne conduite.

29 janvier 1849.

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA GRACE ET DES SACREMENTS.

PREMIÈRE LEÇON.

DE LA GRACE.

INSTRUCTION.

Définition de la Grâce. — Ses deux espèces. — Gratuité de la Grâce. — Sa nécessité. — Résistance qu'on apporte à ses inspirations. — Elle est donnée à tout le monde. — Moyens de l'obtenir.

D. Pouvons-nous par nos propres forces observer les commandements de Dieu et de l'Église ?

R. Non, nous ne le pouvons pas sans la Grâce de Dieu.

Dieu ne commande jamais rien d'impossible ; aussi, après avoir intimé sa loi aux Israélites, eut-il soin de leur dire : « O mon peuple, prends bien garde : le précepte que je te donne aujourd'hui n'est pas au-dessus de toi, il n'est pas séparé de toi par une longue distance (1) ; il ne faut point monter au ciel, ni passer les mers pour le trouver (2). » « C'est une règle que je te donne, et, afin que tu puisses t'ajuster à elle, je la mets au niveau, tout auprès de toi (3). » Il est tout auprès, en ta bouche et en ton cœur

(1) Mandatum hoc, quod ego præcipio tibi, non supra te est, neque procul positum. *Deut.*, xxx, 11.

(2) Nec in cœlo situm,... neque trans mare positum. *Deut.*, xii, 13.

(3) Bossuet.

pour l'accomplir (1). Ainsi, d'un côté, ce serait faire injure à Dieu et outrager sa bonté que de supposer qu'il nous a imposé un joug que nous ne pouvons porter ; mais, d'un autre côté, ce serait trop donner à l'orgueil de l'homme, que de croire qu'il peut accomplir la loi de Dieu de lui-même, par sa bonne volonté et les seules forces de la nature. Depuis les ravages affreux que le péché de notre premier père a causés en nous, il n'y a que ténèbres dans notre esprit, que corruption dans notre cœur. Mais, faibles et impuissants que nous sommes par nous-mêmes, nous pouvons tout par le Dieu de vertu qui nous fortifie. Je ferai, dit le Seigneur, que vous marchiez dans la voie de mes commandements (2).

La Grâce, que Jésus-Christ nous a acquise au prix de son sang, est l'instrument qu'il emploie au grand ouvrage de notre sanctification ; et cette Grâce ne nous manque pas, à moins que nous ne l'ayons rejetée. Si nous la perdons, c'est par notre faute. Dieu ne nous abandonne jamais le premier (3) ; et, tant qu'il est avec nous, tant qu'il nous soutient par sa Grâce, point de mauvais penchant, si enraciné qu'il soit, que nous ne puissions surmonter ; point de précepte, si difficile qu'il nous paraisse, que nous ne puissions parfaitement accomplir ; point de degré de perfection, si élevé qu'on le suppose, auquel nous ne puissions prétendre.

D. Qu'est-ce que la Grâce ?

R. C'est un secours surnaturel et intérieur, que Dieu nous donne pour faire le bien et fuir le mal.

On désigne en général sous le nom de *Grâce* tous les bienfaits, que nous recevons de la main libérale du Créateur, comme sont, par exemple, les dons de la nature et

(1) In ore tuo et in corde tuo, ut facias illud. *Deut.*, xxx, 14.
(2) Faciam ut in præceptis meis ambuletis. *Ezech.*, xxxvi, 27.
(3) Non deserit, nisi deseratur. *D. Aug.*, *in ps.* cxlv, n. 9.

de la fortune, les grâces de l'esprit et du corps, toutes les bonnes qualités que nous possédons; tout notre être lui-même vient de Dieu; et, par conséquent, au lieu de nous en glorifier, nous devons en remercier le Seigneur, et en user conformément aux diverses fins qu'il s'est proposées en nous le donnant. Mais nous n'avons pas à nous occuper aujourd'hui de ces avantages purement naturels; nous ne voulons parler de la Grâce qu'autant qu'elle a rapport au salut éternel, et, prise en ce sens, nous la définissons *un secours surnaturel et intérieur, que Dieu nous donne pour faire le bien et fuir le mal.*

Nous disons donc que la Grâce est:

1° *Un secours.* Car la seule volonté de l'homme, dit Origène, ne suffit pas pour arriver au salut. C'est en vain que notre faible nature fait tous ses efforts pour atteindre d'elle-même le but; il faut que notre bonne volonté et notre résolution généreuse soient aidées et secondées du secours divin (1). Dieu a donc pitié de notre faiblesse. Connaissant notre misère et notre déplorable inclination au mal, il nous soutient par son bras tout-puissant; il fait à notre égard l'office d'une tendre mère, qui veille avec une continuelle sollicitude sur son petit enfant, et lui prête la main pour l'aider à marcher. La Grâce qu'il répand au dedans de nous, est un baume céleste qui nous fortifie, jusqu'à ce que nous soyons arrivés à la montagne du Seigneur; elle est cette eau salutaire, qui éteint les feux des passions et jaillit jusqu'à la vie éternelle.

« Le grand docteur de la Grâce, qui en avait été le miracle, saint Augustin dit qu'elle est une bonne concupiscence opposée à la concupiscence vicieuse. Agissant toutes deux par des moyens semblables, mais dans des sens contraires, elles produisent des effets opposés. L'une et l'autre préviennent les mouvements et les lumières de la raison naturelle; l'une et l'autre nous inclinent d'une

(1) Orig., *de Princip.*

manière douce soit au bien, soit au mal. L'une nous présente le vice sous les formes les plus spécieuses, l'autre nous découvre toute la beauté de la vertu. Celle-là adoucit les amertumes et les peines qui, dès cette vie, suivent le péché ; celle-ci allége ce que la pratique des bonnes œuvres peut avoir de pénible. Ce sont deux vents, l'un favorable, qui nous conduit au port ; l'autre contraire, qui nous pousse contre les écueils et dans l'abîme (1). »

2° *Surnaturel*, c'est-à-dire au-dessus de la nature. Bien plus excellente que tous les avantages terrestres et matériels, qui ne peuvent servir que pour la vie présente, la Grâce élève l'homme à Dieu, et le conduit à la bienheureuse éternité. Elle est surnaturelle, sous quelque rapport qu'on l'envisage, dans son principe qui est Dieu, dans sa nature qui est divine, dans ses motifs qui sont les mérites de Jésus-Christ, dans son effet qui est de nous faire pratiquer les œuvres méritoires, dans son but qui est le céleste séjour.

3° *Intérieur*, c'est-à-dire qui agit au dedans de nous, pénètre la plus intime partie de notre substance, et se répand dans toutes les puissances et facultés de notre âme, pour les sanctifier. Elle opère de deux manières, premièrement en éclairant l'esprit : émanation de la lumière incréée, rayon brillant du soleil de justice, elle dissipe les ténèbres du péché et des passions. Tantôt elle paraît subitement comme l'éclair (2) ; tantôt elle nous environne de tous côtés, comme la lumière qui convertit saint Paul (3) ; tantôt enfin nous la voyons briller d'une manière fixe et permanente, comme l'étoile qui conduisit les mages au berceau de Jésus-Christ. Elle opère, en second lieu, en touchant le cœur, en le dégageant des affections dangereuses et criminelles, pour l'attacher à Dieu. Quelquefois même ses efforts sont si puissants qu'elle change le cœur,

(1) La Luzerne.
(2) Illuxerunt coruscationes tuæ orbi terræ. *Psal.* LXXVI. 19.
(3) Circumfulsit eum lux. *Act.*, IX, 3.

l'épure et le renouvelle; et, à la place du cœur charnel et corrompu d'où procèdent tant de désordres, il semble qu'elle crée au dedans de nous un cœur nouveau, un cœur épuré de toutes les affections de la terre, un cœur transformé en Dieu, et embrasé de toutes les flammes du divin amour. Ainsi la Grâce, par sa vive clarté, nous fait apercevoir ce que nous devons aimer; et, par sa chaleur vivifiante, elle nous fait chérir ce que nous avons appris à connaître.

4° Un secours *pour faire le bien et éviter le mal.* Tels sont les heureux effets de la Grâce. Le péché n'étant en nous qu'une défaillance de la volonté, la Grâce opère dans notre âme le bon vouloir, la soutient contre les tentations de l'esprit malin, lui donne une force nouvelle pour le bien, et produit en nous les fruits les plus abondants de justice et de sainteté [1].

On distingue deux sortes de ces secours ou Grâces, la Grâce sanctifiante ou habituelle, et la Grâce actuelle.

La Grâce sanctifiante ou *habituelle* est une qualité surnaturelle, que Dieu met dans notre âme pour la purifier de toute souillure et la rendre agréable à ses yeux. Elle n'est pas seulement un mouvement passager qui porte au bien; mais elle habite en nous d'une manière stable, à moins qu'on ait le malheur de la perdre par le péché mortel. C'est cette Grâce qui fait la beauté de l'âme, qui l'embellit d'un éclat divin, et la rend digne des complaisances du Très-Haut. Aussi n'y a-t-il pas de trésor, qui puisse lui être comparé; elle surpasse infiniment toutes les richesses de la terre. Le moindre degré de Grâce sanctifiante nous élève plus haut que ne ferait le premier trône de l'univers. Ah! si on connaissait bien ce don du Seigneur, comme on s'appliquerait à le conserver, quand on le possède (1)! Quels efforts ne ferait-on pas pour l'acquérir, si on en est privé! Mais n'est-il pas déplorable de voir tous les jours tant de

(1) Si scires donum Dei. *Joan.*, IV, 10.

gens, qui semblent n'attacher aucun prix à la Grâce, qui foulent aux pieds cette perle précieuse, et la sacrifient aux dons périssables de la fortune ou à de honteux plaisirs ² !

La Grâce actuelle est celle qui nous aide à bien agir. Par exemple, s'agit-il de pratiquer tel acte de vertu, d'éviter telle faute, de résister à telle tentation, Dieu vient en aide à notre impuissance, et nous donne une Grâce actuelle, qui nous porte au bien et nous détourne du mal. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, des Grâces de lumière, qui nous éclairent et nous montrent la route que nous devons suivre; il y a des Grâces de force, qui nous soutiennent dans le chemin de la vertu. Quelquefois ce sont de bonnes pensées, de douces inspirations, de salutaires terreurs, qui s'élèvent au dedans de nous. D'autres fois ce sont des charmes qui nous engagent, un puissant attrait qui nous entraîne, ou bien des remords qui nous troublent. Aujourd'hui c'est la voix tonnante du Seigneur qui ébranle le désert, qui brise les cèdres, et renverse un Saul persécuteur; demain ce sera un souffle léger, un doux murmure de l'Esprit de paix et de silence. Enfin la Grâce actuelle se reproduit sous les formes les plus variées, et s'accommode à tous les génies, à tous les caractères, à toutes les situations. Ses voies sont tout à fait merveilleuses et incompréhensibles (1).

D. Pouvons-nous mériter cette Grâce par nos propres forces?

R. Non, quand Dieu nous la donne, c'est un effet de sa miséricorde, et c'est pour cela qu'elle est appelée Grâce.

Dieu est le maître absolu de ses dons; il les donne à qui il veut, et comme il veut. Il n'était pas obligé de créer Adam avec cette abondance de Grâces, de lumières et de forces, qu'il lui avait donnée. Encore moins, quand le premier homme eut abusé de tant de faveurs, Dieu était-il

(1) Investigabiles viæ ejus. *Rom.*, XI, 33.

obligé de les lui rendre, ou de lui en accorder de nouvelles. Cependant, touché de compassion pour son sort et pour le nôtre, il nous a fait recouvrer tous nos droits à l'héritage céleste; mais c'est uniquement à cause de son excessive charité (1). Il nous a prévenus de l'abondance de ses bénédictions, alors même que nous en étions tout à fait indignes, et qu'au lieu des dons célestes, nous ne méritions au contraire qu'anathèmes et damnation. La Grâce est donc un bienfait purement gratuit que Dieu nous accorde, et, si nous pouvions le mériter par nos œuvres, ce ne serait plus une Grâce (2). Reconnaissance donc à ce Dieu de toute bonté et de toute munificence, qui nous a aimés le premier, sans être aimé de nous, et qui nous a comblés de ses dons, lorsque nous étions ses ennemis. Mais surtout soyons fidèles à la Grâce; car tout le mérite de l'homme consiste à en faire bon usage; et ce n'est que par sa fidèle correspondance à celles qui lui sont données qu'il peut en attirer d'autres, et arriver ainsi de Grâce en Grâce à la plus désirable de toutes, qui est la persévérance finale et la mort dans le baiser du Seigneur *.

D. Par les mérites de qui Dieu nous donne-t-il la Grâce?
R. Par les mérites de Jésus-Christ.

Il n'y a qu'un seul Sauveur et un seul médiateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a ouvert le ciel fermé par nos crimes; et ce n'est qu'à sa prière, et en considération de ses souffrances et de la satisfaction qu'il a offerte pour nous, que Dieu nous a rendu toutes les Grâces et tous les avantages que nous avions perdus pour jamais. Ainsi la Grâce est le prix du sang d'un Dieu et le fruit de sa mort; et ce n'est qu'en vue de Jésus-Christ et par les mérites de Jésus-Christ, que nous devons la demander et que nous

(1) Propter nimiam charitatem. *Ephes.*, II, 4.
(2) Si autem gratiâ, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia. *Rom.*, XI, 6.

pouvons l'obtenir. Voilà pourquoi l'Église conclut toutes ses prières, en disant : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, « *Per Dominum nostrum Jesum Christum.* »

D. Ne pouvons-nous rien faire pour notre salut sans la Grâce de Dieu ?

R. Non, sans la Grâce de Dieu, nous ne pouvons avoir la volonté ni la pensée de notre salut.

Hélas! quelle est la misère de l'homme! Néant dans l'ordre de la nature, et néant aussi dans l'ordre de la Grâce, incapable de tout bien et capable de tout mal, il est dans une telle dépendance de l'assistance divine que, sans elle, il ne peut rien faire de bon et d'utile pour le salut; il ne peut que s'égarer et se perdre.

« Vous ne pouvez rien faire sans moi, » dit le Fils de Dieu (1). Il semble d'abord que c'est bien peu de chose que d'avoir une bonne pensée; eh bien, cette bonne pensée, nous ne pouvons la former au dedans de nous, sans le secours de Dieu (2).

Rien de plus facile, à ce qu'il paraît, que de prononcer le doux nom de Jésus; cependant nous ne pouvons le prononcer avec fruit, sans un mouvement du Saint-Esprit (3). C'est Dieu lui-même, qui opère en nous les bons désirs et les bonnes actions (4). Nous ne pouvons pas même reconnaître notre impuissance et notre misère, ni savoir ce qu'il faut demander à Dieu, si le Saint-Esprit ne nous l'enseigne (5). Impossible donc à l'homme abandonné à ses propres forces de résister à la tentation du mal, et de s'élever

(1) Sine me nihil potestis facere. *Joan.*, xv, 5.

(2) Non quòd sufficientes simus cogitare aliquid à nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est. II. *Cor.*, v, 5.

(3) Nemo potest dicere Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto. I. *Cor.*, XII, 3.

(4) Deus operatur in nobis et velle et perficere. *Philip.*, II, 13.

(5) Nam quid oremus sicut oportet nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis. *Rom.*, VIII, 26.

à aucun bien de l'ordre spirituel, sans le secours de Dieu. Impossible à lui de commencer aucune bonne action, de la continuer, de la perfectionner, si Dieu ne l'aide. De même, dit saint Irénée, qu'une terre desséchée ne peut produire aucun fruit, tant qu'elle n'est point arrosée par les pluies bienfaisantes du ciel, de même nous ne saurions porter des fruits de vie, nous ne saurions rien faire pour le salut, si Dieu ne nous envoyait d'en haut cette pluie salutaire, qui rend la vie à notre volonté (1). En vain présenterions-nous aux regards du monde des vertus éclatantes, des actes distingués de probité, de générosité, de bienfaisance; si tout cela n'est marqué du sceau de la Grâce, tout cela est, dans l'ordre spirituel, comme s'il n'était pas; ce sont des vertus inutiles pour le ciel, des œuvres mortes pour l'éternité. C'est en vain, dit le Roi-Prophète, que nous travaillerions à élever l'édifice de notre sanctification, si Dieu lui-même n'y mettait la main; en vain veillerions-nous pour le défendre, si Dieu lui-même ne daignait s'en faire le gardien (2). Reconnaissons donc notre impuissance, pour faire quoi que ce soit de relatif au salut; et, s'il en est ainsi, ô homme, si vous n'avez rien, si vous ne pouvez rien par vous-même, pourquoi vous glorifiez-vous (3)?

Mais si, sans la Grâce, nous ne pouvons rien, d'un autre côté, avec elle, point de mérites que nous ne puissions amasser, point de vertus que nous ne puissions acquérir, point d'obstacles que nous ne puissions renverser, point d'ennemis que nous ne puissions vaincre. La Grâce élève l'homme au-dessus de lui-même, lui donne la force de résister aux attraits perfides du siècle, aux charmes de la volupté, aux menaces et aux fureurs des tyrans. Celui

(1) D. Iren., *adv. hæres.*

(2) Nisi dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. *Psal.* CXXVI, 1.

(3) Ubi est gloriatio tua? *Rom.*, III, 27.

que la Grâce anime peut dire, comme saint Paul : « Je puis tout par celui qui me fortifie [5] (1). »

Ainsi à Dieu seul toute la gloire de la vertu, puisque c'est lui qui fait tout en nous, avec notre coopération ; et, quand il nous récompense et nous couronne à cause de nos faibles mérites, ce sont ses propres dons qu'il récompense et qu'il couronne en nous.

D. Pouvons-nous résister à la Grâce ?

R. Oui, et il n'arrive que trop souvent que nous y résistons.

En nous donnant la Grâce, Dieu ne détruit pas notre liberté, il nous attire doucement à lui, comme à l'odeur de ses parfums, mais sans nous forcer ; ses attraits sont puissants, mais non pas violents. Dieu se plaît à régner sur un cœur libre, et il en obtient tout ce qu'il veut, en lui laissant le pouvoir de refuser tout. Sous l'empire même de la Grâce, l'homme est entre les mains de son propre conseil ; il a devant lui l'eau et le feu, la vie et la mort, le bien et le mal (2), afin qu'il choisisse. Ainsi, tout en assujettissant la volonté, le Seigneur ne la captive pas ; il lui laisse le pouvoir de se révolter [6] ; et une fatale expérience ne nous prouve-t-elle pas que nous avons mille fois usé de ce triste privilége? Le Seigneur ne pourrait-il pas nous adresser les mêmes reproches, qu'il faisait autrefois au peuple juif : « Je vous ai appelés, et vous m'avez refusé (3) ; j'ai tendu les bras à un peuple incrédule et indocile (4) ; j'ai voulu rassembler les enfants de Sion, et Sion ne l'a pas voulu (5)? » Cette résistance, cet endurcissement du cœur a fait verser des larmes à Jésus-Christ.

(1) Omnia possum in eo qui me confortat. *Phil.*, IV, 13.

(2) Deus ab initio constituit hominem, et reliquit illum in manu consilii sui. Apposuit tibi aquam et ignem ; ad quod volueris porrige manum tuam. Ante hominem vita et mors, bonum et malum ; quod placuerit ei dabitur illi. *Eccli.*, XV, 14, 17, 18.

(3) Vocavi et renuistis. *Prov.*, I, 24.

(4) Ad populum non credentem et contradicentem. *Rom.*, X, 21.

(5) Volui et noluisti. *Math.*, XXIII, 37.

Nous ne résistons que trop souvent à la Grâce. Vous y avez résisté, lorsque vous avez négligé de profiter de cette instruction, de cet avertissement, de ce bon exemple de ce remords, de cette voix intérieure, qui vous pressait de renoncer à l'iniquité, pour vous donner à Dieu. Vous y avez résisté toutes les fois que vous avez péché. Mais quoi ! voulez-vous toujours résister au Saint-Esprit (1) ? Voulez-vous toujours le contrister? Voulez-vous toujours vous perdre ? Ah ! plutôt, si vous sentez en ce moment les impressions de cette Grâce divine, livrez-vous tout entiers à son impulsion ; elle aplanira les difficultés, elle adoucira les sacrifices. Si vous entendez aujourd'hui la voix du Seigneur, n'endurcissez pas vos cœurs? (2).

D. Dieu donne-t-il le secours de la Grâce actuelle à toutes sortes de personnes?

R. Oui, en considération des mérites de Jésus-Christ, Dieu ne refuse à personne les Grâces nécessaires et suffisantes, pour pouvoir accomplir ce qu'il commande.

Notre-Seigneur, s'étant fait victime de propitiation pour nos péchés, veut que tous les hommes arrivent au salut, et il nous communique tous ses biens, tous ses mérites ; et, comme sans la Grâce nous ne pouvons rien faire, il nous la donne avec la plus grande abondance. Il la donne aux justes, afin qu'ils persévèrent dans la justice et qu'ils aillent de vertu en vertu ; il la donne aux pécheurs qu'il invite, qu'il sollicite, qu'il presse de revenir à lui ; il la donne à chacun, selon ses besoins et les diverses circonstances dans lesquelles il se trouve. Ne venez donc pas alléguer la fougue de votre tempérament, la vivacité de vos passions ; ne venez pas dire qu'il vous est impossible d'observer la loi de Dieu, ou que la perfection évangélique est au-dessus de vos forces. Laissez là ces vaines excuses ; Dieu vous

(1) Vos semper Spiritui sancto resistitis? *Act.*, VII, 51.

(2) Hodiè si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra. *Psal.* XCIV, 8.

donne toujours les Grâces convenables et proportionnées à vos nécessités; et, avec le secours puissant de Dieu, quelques difficultés que vous trouviez, vous pouvez aisément les surmonter. Si donc vous vous perdez, c'est votre faute; c'est que vous ne profitez pas de la Grâce; c'est que trop souvent vous la repoussez. Et que sert-il à un malade d'avoir un remède excellent, s'il ne daigne pas tendre la main pour le prendre? N'est-il pas inutile à un homme d'avoir de grands trésors, s'il ne s'en sert pas?

De là suit la nécessité de coopérer à la Grâce. Ce serait une folie de croire que Dieu, qui nous a créés sans nous, nous sauvera sans nous. La seule volonté ne suffit pas pour le salut, ni la Grâce seule; il faut à la fois la bonne volonté et le secours divin. Ce n'est pas la Grâce seule, ce n'est pas l'homme seul, dit saint Paul, c'est la Grâce avec l'homme, c'est l'homme avec la Grâce (1). Aide-toi, dit le proverbe, et le Ciel t'aidera; c'est-à-dire faites de votre côté ce qui dépend de vous, et la Grâce fera le reste.

Soyons fidèles à correspondre à la Grâce, et très-prompts à suivre toutes ses impressions; car souvent elle se présente et passe avec la rapidité de l'éclair. La sagesse chrétienne consiste à observer avec soin les occasions de la Grâce, et à ne jamais les manquer. La Grâce est une visite dont le Seigneur daigne nous honorer; si, au lieu de le recevoir, nous lui fermons la porte de notre cœur, il se retire et nous abandonne à notre malheureux sort; et alors, si nous nous perdons, à qui la faute? Si vous fermez les yeux, quand le soleil vous éclaire et que vous tombiez dans un précipice, à qui vous en prendre qu'à vous-mêmes? Si vous repoussez la main, qui se présente pour vous soutenir, au moment de votre chute, n'êtes-vous pas inexcusables?

Quel compte n'aurons-nous pas à rendre à Dieu, pour

(1) Gratiâ autem Dei sum id quod sum;... non ego autem, sed gratia Dei mecum. I. *Cor.*, xv, 10.

tant de Grâces dont nous avons abusé! Je vous avais inspiré, dira le Seigneur, tant de bons sentiments, pour vous détacher du péché et vous ramener à mon service, et vous les avez étouffés ! Je vous avais suggéré tant de bonnes résolutions, et vous ne les avez pas exécutées; je vous avais mis sous les yeux cette mort subite, qui vous a effrayés; je vous avais envoyé cette affliction, cette infirmité, comme pour vous réduire, malgré vous, à une vie réglée, et vous avez été insensibles à tout! Et tant de lectures pieuses, tant de confessions, tant de communions vous ont-elles sanctifiés? Qu'ai-je dû faire à ma vigne, à cette âme privilégiée que je n'aie fait (1)? Écoutons l'Apôtre, qui nous exhorte à ne pas recevoir en vain la Grâce (2). Le temps favorable, les jours de salut ne dureront pas toujours; et on est bien près de la malédiction, quand on se montre constamment sourd à la voix du Seigneur.

D. Par quels moyens obtenons-nous ordinairement la Grâce?

R. Par la prière et les sacrements.

1° *Par la prière.* Le trésor des Grâces célestes est a notre disposition; Dieu est toujours prêt à l'ouvrir et à le répandre sur nous; nous n'avons qu'à l'en prier. « Demandez, nous dit-il, et il vous sera accordé; cherchez et vous trouverez; frappez et il vous sera ouvert. Quiconque demande, obtient; celui qui cherche, trouve; et on ouvre à celui qui frappe. Mon Père, du haut du ciel, donnera son excellent esprit à ceux qui le lui demanderont (3). » La prière est donc un moyen certain d'obtenir la Grâce de

(1) Quid ultrà debui facere vineæ meæ et non feci? *Is.*, v, 4.

(2) Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. II. *Cor.*, vi, 1.

(3) Petite et dabitur vobis; quærite et invenietis; pulsate et aperietur vobis. Omnis enim qui petit, accipit, et qui quærit, invenit, et pulsanti aperietur. Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se. *Luc.*, xi, 9, 10, 13.

Dieu. Nos humbles supplications, comme autrefois celles d'Elie, ouvrent le ciel, et en font descendre la rosée céleste. Adressons-nous donc avec confiance au trône de la miséricorde divine, et nous obtiendrons tous les secours qui nous sont nécessaires [8].

2° *Par les sacrements.* Ils sont comme les canaux par où la Grâce coule sur nous à grands flots; et c'est pour nous la communiquer qu'ils ont été institués. Le baptême et la pénitence nous confèrent la Grâce qui justifie; les autres sacrements augmentent en nous la Grâce sanctifiante. Allons donc puiser avec joie des eaux vives à ces sources du Sauveur (1). Mais ne perdons jamais de vue que le meilleur moyen d'attirer sur nous l'abondance des bénédictions célestes, c'est d'en profiter. La fidélité aux Grâces les plus faibles en apparence nous en attire de plus puissantes; et, si on n'abusait jamais d'aucune Grâce, on serait sûr d'arriver au sommet de la perfection; tandis que le Seigneur, voyant ses Grâces méprisées, rebutées, entre contre les pécheurs ingrats dans une sainte indignation, et les traite selon toute la rigueur de son inexorable justice. Que la Grâce vous trouve désormais toujours dociles à sa voix; écoutez-la avec le plus religieux respect et la plus parfaite soumission.

TRAITS HISTORIQUES.

1. La Grâce est appelée dans les saintes Écritures *le regard favorable de l'œil de Dieu.* Voilà pourquoi le Prophète royal disait si souvent au Seigneur: « Regardez-moi, ô mon Dieu, et ayez pitié de moi... Regardez-moi, Seigneur, afin de me secourir... Regardez-moi selon la multitude de vos miséricordes (2). » Elle est aussi

(1) Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. *Is.*, XII, 13.

(2) Respice in me et miserere meî... Respice et exaudi me... Ad adjuvandum me respice... Secundùm multitudinem miserationum tuarum respice in me. *Psal.* XXIV, 16. — LXXXV, 16. — XII, 4. — XXXIX, 14. — LXVIII, 17.

appelée *un trésor précieux* (1), parce qu'on doit la préférer à toutes choses et qu'elle seule nous suffit pour tout.

Elle nous est encore figurée :

1° *Par l'huile* (2), parce que, dit saint Bernard (3), de même que l'huile sert à l'homme en même temps de lumière, de nourriture et de remède, de même la Grâce est une huile céleste, qui éclaire nos ténèbres, nourrit notre cœur et guérit nos plaies.

2° *Par le vin* (4), à cause de sa force et de sa vertu.

3° *Par le lait* (5), pour nous montrer la bonté de Dieu qui nous la donne. Le lait, dit saint Augustin, est une admirable image de la Grâce, parce qu'il sort en abondance du sein de la mère, qui le donne à son enfant non-seulement avec une libéralité toute gratuite, mais encore avec une compassion et une tendresse pleine de joie (6).

4° *Par la rosée*, parce qu'elle descend du ciel (7). Cette rosée est comme une préparation pour recevoir le Dieu de toute justice.

5° *Par le feu* (8), parce qu'elle excite dans nos âmes une sainte ardeur et qu'elle y consume nos péchés.

6° *Par l'eau*, parce qu'elle lave et purifie les âmes, et leur procure un salutaire rafraîchissement contre tous les traits enflammés de la malice du démon. Celui qui boira de cette eau, dit le Fils de Dieu, n'aura jamais soif (9), mais il sera enivré de l'abondance des biens de la maison du Seigneur (10).

Comme l'Église, épouse de Jésus-Christ, est chargée d'ouvrir et de répandre sur nous les sources de la Grâce, nos livres saints nous la montrent comme *toute découlante de lait et de miel.*

2. L'âme a sa beauté comme le corps ; et cette beauté, elle la doit à la Grâce, qui lui donne un éclat qui la rend digne des regards de Dieu. La Grâce est le plus riche ornement, dont on puisse parer la beauté du corps. C'est une beauté que l'âge ne ride point, que les

(1) Prov., xxi, 20.
(2) Prov., xxi, 20.
(3) D. Bern., *in Cant.*, serm. 15.
(4) Is., LV, 1.
(5) Is., LV, 1.
(6) Lac miro modo significat gratiam, quia ex abundantiâ viscerum maternorum manat, et misericordiâ delectabili parvulis gratis infunditur. *D. Aug.*
(7) Rorate cœli desuper et nubes pluant justum. *Is.*, XLV, 8.
(8) Math., III, 11.
(9) Joan., IV, 3.
(10) Psal. XXXV, 6.

maladies ne peuvent ternir, que nul accident ne peut nous ravir malgré nous, et elle croît même avec nos années.

Le P. André, *Essai sur le Beau.*

« Je serai comme une rosée, et Israël fleurira comme un lis (1). » Ces paroles nous montrent la douce influence de la Grâce, qui donne à l'âme l'éclat et le parfum des plus belles fleurs.

3. Dès l'instant, dit saint Augustin, que la Grâce est appelée *grâce*, elle est censée donnée gratuitement ; et ce qui se donne gratuitement ne suppose aucuns mérites de la part de celui qui reçoit (2). Le Seigneur, voulant délivrer son peuple de la captivité de Babylone et le combler de nouvelles faveurs, a soin de lui dire : « Ce n'est pas en considération de rien qui soit en vous, ô maison d'Israël, mais pour la gloire de mon saint nom que j'agirai ainsi (3). » Combien d'enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême, et sont par conséquent exclus du royaume des cieux, tandis que d'autres, marqués du sceau de la régénération, entrent immédiatement dans la gloire éternelle, sans qu'on puisse certainement supposer en eux aucun mérite personnel. D'où vient la différence? De la pure volonté de Dieu. « J'ai aimé Jacob, dit le Seigneur, et j'ai haï Esaü (4);» et, avant même qu'ils fussent nés, il déclara à leur mère que l'aîné serait assujetti au cadet. Qu'est-ce que Dieu pouvait aimer dans Jacob, demande saint Augustin, avant qu'il fût venu au monde et qu'il eût fait aucun bien, sinon le don gratuit de sa miséricorde ? Et que pouvait-il haïr dans Esaü, avant qu'il eût fait aucun mal, sinon le péché originel? Pourquoi l'un est-il plus favorisé que l'autre ? *Est-ce qu'il y a de l'injustice en Dieu ?* dit saint Paul. *Dieu nous garde de cette pensée* (5). En distribuant inégalement ses Grâces, Dieu use de son droit ; et, loin de faire tort à personne, il fait encore miséricorde à ceux-là mêmes qui reçoivent le moins, puisqu'il leur accorde toujours assez de Grâces, tandis qu'il pourrait, sans aucune injustice, ne leur rien donner du tout. « Le potier, ajoute saint Paul, n'est-il pas maître de faire d'une même terre des vases d'honneur et des vases d'ignominie ? » En ce bas monde, il y a des riches et des pauvres, des grands et des petits, des savants et des ignorants. Qui oserait se plaindre de n'avoir pas reçu de Dieu la force d'un Sam-

(1) Ero quasi ros; Israel, germinabis quasi lilium. *Os.*, XIV, 6.

(2) Si gratia vocatur, gratis datur. Si gratis datur, nulla merita præcesserunt ut detur. *D. Aug.*, *in ps.* 49, in fine.

(3) Non propter vos ego faciam, domus Israel, sed propter nomen sanctum meum. *Ezech.*, XXXVI, 22.

(4) Jacob dilexi, Esaü autem odio habui. *Rom.*, IX, 13.

(5) Numquid iniquitas apud Deum ? Absit. *Rom.*, IX, 14.

son, la gloire d'un Salomon, ou la science sublime d'un saint Paul? Cette variété de dons fait l'harmonie du monde surnaturel comme du monde physique; et, s'il devait y avoir égalité parfaite partout, l'homme n'aurait plus qu'à se plaindre à Dieu de ce qu'il ne l'a pas fait ange ou séraphin. La Grâce est donc, comme l'a très-bien remarqué saint Ambroise, un remède contre la faiblesse de notre volonté. Dieu ne la doit en aucune manière à notre nature, elle est uniquement l'objet et le prix de nos désirs (1). « Apprenez, ô chrétiens, continue le même saint, à demander ardemment ce que vous désirez obtenir. Car les biens du ciel ne s'accordent point à ceux dont le cœur a du dégoût pour les dons de Dieu (2). »

4. L'homme, impuissant de sa nature pour le bien, ne doit attendre que de Dieu seul, jamais de ses propres forces, la Grâce d'entrer et de se soutenir dans la voie du salut (3). Tout ce que nous faisons de bien est l'ouvrage de Dieu, et notre bonne volonté est l'effet de sa volonté.

Tout sert à nous prouver la faiblesse de la nature : la chute des mauvais anges, que le Seigneur avait doués de tant de qualités merveilleuses ; la ruine d'Adam, qui avait été créé avec une volonté si droite et si exempte, non-seulement de tout péché, mais du moindre désir qui pût l'y porter ; les égarements de Salomon ; le vainqueur des lions, vaincu lui-même par Dalila ; l'apostasie du disciple infidèle, dans l'école même de Jésus-Christ.

5. Que de merveilleux effets la Grâce n'a-t-elle pas produits! D'un Paul incrédule et persécuteur, elle a fait un apôtre; d'une pécheresse publique, elle a fait une illustre pénitente; par elle, un publicain devient un évangéliste. Par elle, des légions de martyrs, et, parmi eux, un sexe faible, des vierges chrétiennes, des enfants, demeurent fermes dans leur innocence et dans la confession de la foi, lorsque le monde, non-seulement les menace, mais lorsqu'il les tourmente effectivement en mille manières, lorsqu'il les déchire, lorsqu'il leur fait souffrir les supplices que la cruauté la plus barbare et la plus ingénieuse a pu inventer. C'est au souvenir des conquêtes de la Grâce que saint Bernard s'écrie, en s'adressant à Jésus-Christ, auteur de toute Grâce : « Mon Dieu, les choses les plus

(1) Voluntatis est medicina, et divinum munus votis eligitur, non naturæ jure defertur. *D. Ambr.*

(2) Fastidiosos viros cœlestium profectus munerum non sequuntur. *D. Ambr.*, Orat. *contrà Auxent.*

(3) Nemo suis viribus fortis, sed Dei indulgentiâ et misericordiâ tutus est. *D. Cypr., de Orat. Dom.*

faibles acquièrent en votre main puissante une telle force, qu'un roseau vous a servi comme de sceptre, pour régir les peuples; mais qu'est-ce que mon cœur qu'un roseau fragile, un roseau flexible et mobile, que son extrême légèreté fait tourner à tout vent, un roseau qui se brise et perce la main de celui qui veut y trouver un appui! Mais du moment que vous l'aurez rempli de votre Grâce, lorsqu'il sera entre vos mains, vous en ferez un cœur généreux, un cœur plein de mérites, un cœur ferme et invincible à tous les obstacles. »

Enseign. de la Rel.

6. Notre libre arbitre, dit saint François de Sales, n'est nullement forcé ni nécessité par la Grâce; mais, nonobstant la vigueur toute-puissante de la main miséricordieuse de Dieu, qui touche, environne et lie l'âme par tant et tant d'inspirations et d'attraits, cette volonté humaine demeure parfaitement libre, franche et exempte de toute sorte de contrainte et de nécessité. Ainsi donc, la Grâce est si gracieuse et saisit si gracieusement nos cœurs pour les attirer, qu'elle ne gâte en rien la liberté de notre volonté; elle touche puissamment, mais pourtant si délicatement, les ressorts de notre esprit, que notre libre arbitre n'en reçoit aucune forcément. La Grâce a des forces, non pour forcer, mais pour attirer le cœur; elle agit fortement, mais si suavement que notre volonté ne demeure pas accablée sous une si puissante action. Elle nous presse, mais elle n'oppresse pas notre franchise. Ce qui est autant admirable que véritable, c'est que, quand notre volonté suit l'attrait et consent au mouvement divin, elle le suit librement, comme librement elle résiste, bien que le consentement à la Grâce dépende beaucoup plus de la Grâce que de la volonté, et que la résistance à la Grâce ne dépende que de la seule volonté; tant la main de Dieu est aimable au maniement de notre cœur; tant elle a de dextérité pour communiquer sa force, sans nous ôter la liberté, et pour nous donner le mouvement de son pouvoir, sans empêcher celui de notre vouloir, ajoutant sa puissance à la liberté, en telle sorte que, comme en ce qui regarde le bien, sa puissance nous donne suavement le pouvoir, ainsi sa suavité maintient puissamment la liberté de notre vouloir.

S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, l. II, c. II.

La Grâce, dit saint Augustin, est une inspiration de l'amour divin (1). Elle ne jette pas les saints en un moule, comme une statue; elle les façonne comme un marbre précieux, avec la lenteur du ciseau. La Luzerne.

7. Sainte Brigitte, pour mieux faire comprendre avec quel mé-

(1) Inspiratio dilectionis, ut cognita sancto amore faciamus. *D. Aug., ad Bonifac.*

pris plusieurs rejettent les inspirations de la Grâce, représente Dieu comme un pèlerin sur la terre, qui va d'un lieu à un autre, et se présente devant trois sortes de portes différentes pour demander l'entrée, et être reçu au dedans de la maison. L'une de ces portes est tout ouverte, et là, on lui offre tout de la meilleure affection du monde; on lui dit qu'on lui donnera jusqu'à la moelle de ses os pour le faire reposer doucement, et jusqu'à la substance du cœur pour le repaître plus délicieusement : Entrez, lui dit-on, vous êtes doux à goûter et tout désirable, ayant en vous toute joie et toute consolation. Une autre de ces portes est à demi ouverte seulement, et il n'y entre point, quoiqu'il y soit invité; celle-ci dénote ceux qui entendent parler de Jésus-Christ, de ce qu'il a souffert et enduré pour les âmes, et des grandes promesses qu'il a faites de la gloire éternelle, et qui comprennent comment, au prix de cette gloire, tout n'est que vanité et misère; c'est pourquoi ils ont toutes les bonnes volontés du monde, sachant fort bien que Jésus-Christ seul est la vie éternelle. Ils l'invitent même à entrer, et souffrent avec peine d'en être éloignés ; leur porte est à moitié ouverte, parce qu'ils ont un grand désir de bien faire, mais ils n'accomplissent pas ce désir. Les autres portes devant lesquelles se présente Jésus-Christ sont toutes fermées ; il demande l'entrée et promet de se contenter de peu et de n'être point à charge, mais au contraire de faire de grands biens; on lui répond durement que sa loi est difficile à observer; qu'il est malaisé à contenter; qu'il n'est jamais satisfait, quoi qu'on fasse; et ainsi qu'il s'en aille à une autre porte. Mais là on lui répond : Je regorge de biens, je n'ai pas besoin des vôtres; je suis fort et puissant, qui me pourrait porter dommage? Ailleurs on lui dit du dedans de la maison, sans lui ouvrir : Criez encore plus fort, et je vous écouterai, si vous me faites du bien; et, si vous m'envoyez prospérité et abondance, je vous logerai chez moi (1). C'est à peu près l'abrégé de cette merveilleuse révélation, par laquelle cette illustre vierge fut instruite comment le Saint-Esprit, frappant à la porte de chacun par ses inspirations et la voix des prédicateurs, est doucement et pleinement reçu par les uns, par d'autres moitié bien, moitié mal, et est rejeté par d'autres en plus grand nombre, qui endurcissent leurs cœurs d'autant plus qu'il les invite avec plus d'instances. C'est le grand sujet des plaintes et des reproches de la Sagesse divine : « Je vous ai appelés, dit-elle, et vous m'avez refusée ; je vous ai tendu la main, et nul de vous n'a daigné lever les yeux pour regarder ; vous avez toujours rejeté mes conseils, et n'avez tenu aucun compte de toutes mes remontrances (2). »

(1) *Révél.*, l. II, c. III.

(2) Vocavi et renuistis; extendi manum meam et non fuit qui

Dieu, qui vous a créé sans vous, ne vous sauvera pas sans vous, dit saint Augustin (1). Il faut donc coopérer à la Grâce. Pharaon, roi d'Égypte, continue cet illustre docteur, et Nabuchodonosor, roi de Perse, avaient reçu des Grâces semblables; mais ils se comportèrent diversement, l'un reconnaissant Dieu, l'autre le désavouant. Quant à la nature, ils étaient tous deux hommes, quant à la dignité, tous deux rois; quant à la cause, ils tenaient tous deux le peuple de Dieu sous le joug de la servitude; quant à la peine, ils furent tous deux bénignement avertis par des supplices. D'où vient donc que leur fin a été différente? C'est que l'un, sentant la main de Dieu, a gémi au souvenir de son péché, et l'autre a combattu par son libre arbitre la justice très-miséricordieuse de Dieu.

D. Aug., *l. de Prædest. et Grat.*, c. XV.

David coopéra à la grâce, lorsqu'à la parole du prophète Nathan, il confessa son péché et fit pénitence.

Les Ninivites coopérèrent à la Grâce, lorsqu'à la prédication du prophète Jonas, ils rentrèrent en eux-mêmes et se couvrirent de cendres et de cilices.

Madeleine coopéra à la Grâce, lorsqu'elle alla se prosterner aux pieds du Sauveur, et donna les plus vives marques d'amour à celui qu'elle avait tant outragé.

Pierre coopéra à la Grâce, lorsque Jésus, qu'il avait eu le malheur de renier, ayant jeté sur lui un regard de bonté, il sortit aussitôt du lieu où il était et pleura amèrement.

Judas, le traître Judas, résista à la Grâce, lorsqu'il refusa de se rendre à l'invitation que le Sauveur lui fit de se jeter dans le sein de sa miséricorde, en lui disant: « Mon ami, à quel dessein êtes-« vous venu ici? Judas, vous trahissez le Fils de l'Homme par un « baiser! » C'est à cause de la dureté de son cœur, qui fut tant de fois insensible aux remontrances de Jésus-Christ, qu'un pieux interprète nous dit que David, dans un de ses psaumes, lui donne trente malédictions. *La Théolog. Affect.*, par Louis Bail.

La science pratique de la Grâce est d'agir comme si tout dépendait de nous, persuadés que tout dépend de Dieu. Le Tout-Puissant ne veut à son service ni des présomptueux ni des lâches. Qu'on se rappelle les Israélites, qui firent venir dans leur camp l'Arche sainte. A sa vue, ils poussèrent des cris de joie, dont les Philistins furent épouvantés; mais ces Juifs négligèrent de s'armer pour le combat, ou ils combattirent négligemment, s'en rapportant, pour ainsi dire, à Dieu seul, pour triompher de leurs ennemis. Qu'en arriva-t-il? Israël

aspiceret; respexistis omne consilium meum, increpationes meas neglexistis. *Prov.*, I, 24, 25.

(1) Qui creavit te sine te, non salvabit te sine te. *D. Aug.*

fut défait et le monument des miséricordes du Seigneur, l'Arche, devint la proie des incirconcis. De là, la nécessité d'agir comme si tout dépendait de nous; et, selon l'avis si sage du concile de Trente, faisons tout ce que nous pouvons, le peu que nous pouvons; mais faisons-le, et demandons à Dieu ce que nous ne pouvons pas (1).

Enseign. de la Relig.

Louis, landgrave de Thuringe, était un prince que les plaisirs avaient entièrement aveuglé, et qui ne trouvait d'autres moyens pour résister à la Grâce et étouffer les remords de sa conscience que ce faux raisonnement : « Ou je suis prédestiné, disait-il, ou je dois être réprouvé. Si je suis prédestiné, quelque chose que je fasse, je serai sauvé; si, au contraire, je dois être réprouvé, quand je serais le plus vertueux du monde, je serai damné. Ainsi ma destinée est fixée, je n'ai qu'à me tenir en repos sur l'avenir. » Il ne manquait jamais de s'en servir pour répondre à tous les gens de bien, qui tâchaient de le faire rentrer en lui-même; il serait mort dans cette damnable maxime, sans un coup de la Providence; voici le fait : Ce prince, étant tombé dangereusement malade, fit appeler son médecin, homme d'une vertu et d'une capacité distinguées, qui se servit de cette heureuse conjoncture pour le guérir de l'aveuglement de son esprit, beaucoup plus dangereux que ne l'était sa maladie corporelle. Après avoir examiné le mal, il dit au prince : « Prince, il est inutile de vous faire aucun remède, parce que, ajouta-t-il, ou Dieu a prévu que vous mourrez de cette maladie, ou il a prévu que vous guérirez. S'il a prévu que vous en mourrez, en vain emploierions-nous tous les remèdes de l'art; et si, au contraire, il a prévu que vous n'en mourrez pas, vous guérirez infailliblement. » — « Comment? reprit le malade, eh! ne voyez-vous pas que, si vous ne me secourez au plus tôt, la violence du mal m'emportera, et qu'il est de la prudence de ne rien négliger dans de semblables rencontres? » Alors ce sage médecin, se servant de cette occasion, lui fit cette belle réponse : « Prince, si ce raisonnement vous paraît défectueux, maintenant qu'il s'agit de vous sauver la vie du corps, pourquoi voulez-vous vous en servir, quand il s'agit du salut de votre âme? Si vous croyez qu'il est de la prudence d'employer tous les remèdes imaginables pour vous conserver la vie, quoique vous sachiez que l'heure de votre mort est fixée de toute éternité, pourquoi résistez-vous à la Grâce? Pourquoi refusez-vous de faire pénitence et de mener une vie plus réglée, sous prétexte que Dieu, ayant prévu que vous serez damné ou que vous serez sauvé, vous ne sauriez changer les décrets de sa providence? L'incertitude du temps de votre mort vous engage à ne rien omettre pour vous conserver la vie; et l'incertitude de votre éternité bienheureuse ou malheureuse ne pourra vous porter à prendre les moyens

(1) Facere quod possis, petere quod non possis. *Trid.*

d'assurer votre salut!... » Ce discours fit tant d'impression sur l'esprit du prince, quelque aveugle et quelque endurci qu'il fût, qu'il résolut de changer de conduite. *Les Trésors de la Grâce*, t. I.

« Mon cher enfant, disait un célèbre prédicateur (1), si malheureusement pour toi tu n'es pas sauvé, ce ne sera pas pour n'avoir pas été appelé de Dieu, ce sera pour n'avoir pas répondu à ses inspirations. »

Pour se sauver, il suffit de le vouloir, mais d'une volonté ferme et énergique. « Comment pourrai-je aller au ciel ? » demandait un jour à saint Thomas sa sœur. — « En le voulant, » lui répondit-il ; si vous voulez, vous ferez des progrès dans la vertu ; et vous marcherez toujours dans la voie droite, si vous le voulez. Ne rejetez donc la cause de vos désordres que sur le manquement de votre volonté, qui résiste à la Grâce intérieure de Dieu, laquelle ne lui manque jamais.

Après un certain nombre de prévarications, lequel nombre s'appelle la mesure ou le comble des péchés, Dieu retire la Grâce à ceux qui en abusent. Tels furent les peuples Amorrhéens et Cananéens, qui habitaient la Palestine, avant l'entrée des habitants d'Israël; Dieu les souffrit quatre cents ans dans des péchés très-abominables, et, pendant cet espace de temps, ils comblèrent la mesure que Dieu avait marquée avant de les exterminer, pour substituer à leur place les Israélites, et les rendre possesseurs de ce beau royaume, dont leurs péchés les rendaient indignes. C'est pourquoi Dieu, parlant à Abraham sur ce sujet, lui disait que sa postérité ne posséderait pas sitôt la Palestine. Car jusqu'à ce temps « les iniquités des Amorrhéens « ne sont point encore accomplies (2) ; » c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas encore au comble de leurs péchés, qui les devaient faire périr sans ressource. De même, le Fils de Dieu disait aux Juifs : « Et vous, vous accomplissez la mesure de vos pères (3), » leur prédisant qu'en ajoutant aux péchés de leurs ancêtres, ils arriveraient à la mesure et au comble, après lequel Dieu ne les souffrirait plus, mais ruinerait entièrement leur cité par les armées romaines.

Or, la même règle que Dieu garde pour les punitions temporelles, il l'observe souvent pour les spirituelles, et surtout pour la soustraction de ces Grâces spéciales, desquelles le pécheur se rend indigne, après en avoir abusé, et avoir réitéré ses rechutes trop souvent. Aussi est-il raisonnable qu'un ingrat soit privé des biens dont, par malice, il ne sait aucun gré à son bienfaiteur. La justice ordonne que des officiers de guerre soient dégradés, quand ils s'acquittent mal de leur devoir ; que des magistrats soient interdits, quand ils abusent de leur charge ; ce sont des arbres infructueux, qui, après la

(1) Joli, *Dominic.*, t. IV, p. 332.

(2) Necdum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usquè ad præsens tempus. *Gen.*, xv, 16.

(3) Et vos implete mensuram patrum vestrorum. *Math.*, xxiii, 32

stérilité de plusieurs années, dont ils paient les soins et la culture de leur jardinier, ne méritent plus qu'on les cultive, mais qu'on les abandonne. C'est pourquoi Dieu arrête quelquefois le cours de ses Grâces et ne les fait plus couler si abondamment sur des âmes, qui ont continué trop longtemps à l'irriter et à le mépriser. Leur ingratitude a séché la source de ses libéralités. C'est pour eux, comme dit Job, que Dieu commande au soleil de ne se point lever, et qu'il tient les étoiles comme enfermées sous le sceau, c'est-à-dire qu'il leur cache les lumières de sa justice et de sa vérité (1).

Richard de Saint-Victor compte cinq stérilités, dont sont frappées les âmes qui abusent des bienfaits de Dieu. La stérilité d'action, quand Dieu soustrait la Grâce de bien faire; la stérilité de paroles, quand Dieu soustrait la Grâce de bien parler; la stérilité de pensées, quand il retire la Grâce de bien entendre et de bien concevoir; la stérilité d'affections, quand il retire la Grâce d'aimer comme il convient; et encore la stérilité d'intention, quand une âme, privée de la Grâce de Dieu, ne se propose que des choses vaines et injustes, ce qui est la plus détestable des stérilités, parce qu'elle gâte tout le bien que l'on fait, et ne produit rien qui ne soit infructueux et inutile

« Plus Dieu augmente ses Grâces, plus aussi s'accroît le compte « que nous lui en devons rendre, » dit saint Grégoire (2).

En effet, les païens qui n'ont reçu, pour se conduire, que les lumières de la loi naturelle, seront jugés sur cette loi, et, s'ils y ont contrevenu, ils seront traités bien plus doucement que ceux qui ont eu de grandes connaissances. Ainsi les Juifs qui, outre la loi naturelle, avaient reçu de Dieu une loi écrite par le ministère des anges et des conducteurs qui les gouvernaient de sa part, pour avoir méprisé ses Grâces, ont été punis avec une terrible sévérité. Que doivent donc attendre les chrétiens, s'ils négligent de profiter des avantages que Dieu leur offre au-dessus des Gentils et des Juifs? Ne seront-ils pas châtiés avec d'autant plus de rigueur, qu'ils ont reçu plus de Grâces et de lumières pour se conduire ?

8. Le pieux roi Josaphat reconnaissait la nécessité de recourir à Dieu par la prière. « Vu que nous sommes si faibles et si pleins de besoins, disait-il, vu que nous ignorons ce que nous devons faire, « il ne nous reste qu'une chose, c'est de lever nos yeux vers vous, « ô mon Dieu (3). » Le pape Célestin, dans une épitre contre les Pélagiens qui détruisaient l'oraison en détruisant la Grâce, dit : « Quel

(1) Præcipit soli et non oritur; et stellas claudit quasi sub signaculo. *Job*, IX, 7.

(2) D. Greg., homil. IX, *in Evang.*

(3) Paralip., XX.

est le temps où nous n'ayons besoin de l'assistance divine? Donc en toutes choses, en toute occurence et affaire, il nous faut implorer Dieu, notre protecteur (1). Plusieurs théologiens enseignent que la Grâce suffisante, qui est la première, la plus commune de toutes et la plus universellement répandue dans les âmes, est le don de prière, par lequel nous pouvons obtenir de Dieu ce qui est le plus nécessaire au salut.

Saint Thomas d'Aquin, étant sur le point de mourir dans le monastère de Fossa-Nuova, au diocèse de Terracine, un religieux de la communauté lui demanda ce qu'il fallait faire, pour vivre dans une fidélité perpétuelle à la Grâce. « Quiconque, répondit-il, marchera « sans cesse en la présence de Dieu, sera toujours prêt à lui rendre « compte de ses actions, et ne perdra jamais son amour, en consen- « tant au péché. » Ce furent là ses dernières paroles.

GODESCARD, 7 mars.

Henri IV, dans une conversation avec son précepteur, lui témoignant le désir le plus vif d'égaler et de surpasser même tous les hommes célèbres, qui avaient été le sujet de leurs entretiens, celui-ci lui dit : « Quelle sûreté me donnerez-vous que vous exécuterez cette généreuse résolution? » — « Comment! quelle sûreté? vous ne me croyez donc pas sincère? » — « Je ne doute pas que vous ne le soyez; mais vous prenez-là des engagements bien difficiles à remplir, et je voudrais savoir sur quoi vous fondez l'espérance de vous en acquitter? » — Mais sur l'extrême envie que j'en ai : n'est-on pas certain du succès dans les choses qu'on entreprend de grand cœur? Par exemple, aimant bien à jouer à la paume et sachant que j'aurai ce plaisir, si vous êtes content de mon travail, je m'y applique avec plus d'ardeur, et j'y réussis toujours. Si donc, n'étant encore qu'un enfant, et pour une aussi petite récompense que celle-là, je redouble d'efforts, que sera-ce quand je serai un homme fait, et que je me proposerai pour récompense l'amour, l'estime, les louanges de mes compatriotes et des étrangers? Alors rien ne sera capable de m'arrêter, ni les travaux ni les périls même. » — « C'est donc à dire, reprit le sage gouverneur, que, pour être toujours vertueux, il suffit de le vouloir, et qu'il dépendait absolument de ces grands hommes, dans la vie desquels nous avons remarqué des faiblesses, des fautes, et même des crimes énormes, de ne les commettre jamais? » —« Sans doute, » reprit vivement le jeune Henri. — « Il est temps, mon cher enfant, que je vous ouvre les yeux et que je vous apprenne que vous raisonnez comme un païen, et non comme un chrétien. Sachez donc que tout homme est incapable par lui-même, je ne dis pas seulement de pratiquer une bonne action, mais encore de désirer de la faire, si

(1) Epist. I, 6, 9.

Dieu ne forme en lui ce désir. Ainsi, mon cher enfant, persuadez-vous bien que c'est Dieu, qui vous inspire cette noble résolution d'imiter les grands hommes de tous les pays et de tous les siècles, et que c'est lui seul qui peut vous donner la force de l'exécuter. »

PÉRÉFIXE, *Vie de Henri IV.*

La plupart des philosophes païens, ou du moins plusieurs d'entre eux, ont reconnu la nécessité de cette assistance divine pour faire le bien. Bias, l'un des sept sages de la Grèce, ordonnait de rapporter aux Dieux toutes les bonnes actions que nous faisons (1). Socrate demandait aux Dieux la beauté intérieure (2). On lit dans le même auteur que la vertu est un présent de la Divinité. Selon Maxime de Tyr, c'est Dieu qui nous aide à acquérir la vertu (3). C'est à nos intrigues, dit Arien, que nous devons les honneurs; mais la vertu nous vient des Dieux (4).

DEUXIÈME LEÇON.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

—

INSTRUCTION.

Définition des sacrements. — Leur essence constitutive. — Leur auteur. — Motifs de leur institution. — Leur nombre. — Ministres des sacrements. — Deux sortes de sacrements. — Leurs effets. — Dispositions à leur réception.

D. Qu'est-ce qu'un sacrement ?

R. Un sacrement est un signe sensible établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.

Un prophète avait annoncé que nous puiserions avec joie des eaux vives aux sources du Sauveur (5). Ces eaux vives ne sont autres que celles de la grâce qui rendent la vie à nos âmes, lorsque le péché leur a donné la mort, et qui les soutiennent et les affermissent dans la pratique de

(1) Diog. Laert., l. I, segm. 88.
(2) Plat., *in Phæd.*
(3) Dissert. XXI, p. 164.
(4) *In Epict.*, l. IV, p. 388.
(5) Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. *Is.*, XII, 3.

la vertu. Notre-Seigneur était bien le maître de déterminer tels moyens qu'il jugerait convenables, pour nous appliquer les mérites infinis de son sang; et c'est pour cela qu'il a établi les sacrements, sources abondantes de grâce, qui ont jailli du côté ouvert de Jésus-Christ, première origine de toute grâce [1].

Tout sacrement est le signe visible d'une grâce invisible répandue dans nos âmes.

D. Qu'entendez-vous par signe sensible ?

R. J'eutends une chose que nous voyons, et qui nous en fait connaître une autre que nous ne voyons pas.

On appelle en général *signe* toute chose qui nous conduit à la connaissance d'une autre. Ainsi la parole est le signe de la pensée; la fumée est un indice du feu; des billets de banque sont le signe de l'argent qu'ils représentent. Or, parmi les choses matérielles, il en est certaines que Notre-Seigneur a choisies pour communiquer sa grâce aux hommes, et que nous appelons *sacrements*.

D. Comment les sacrements sont-ils des signes sensibles ?

R. C'est que ce sont des actions ou des choses qui tombent sous les sens, et qui nous font connaître la grâce invisible qu'ils confèrent pour sanctifier nos âmes.

Ce sont des actions ou des choses qui tombent sous les sens, c'est-à-dire que nous voyons de nos yeux, que nous entendons de nos oreilles, que nous pouvons toucher de nos mains; et ces signes représentent ou nous *font connaître une chose que nous ne voyons pas, c'est-à-dire* la grâce intérieure et invisible que Dieu opère dans nos âmes, en nous communiquant les mérites de sa passion. Ainsi autre est la chose qu'ils représentent à nos sens, autre celle qu'ils font connaître à notre intelligence, comme l'a dit saint Chrysostome (1).

(1) Aliud oculis, aliud menti exhibent. *D. Chrys.*, homil. 7, in I *ad Cor.*

D. Expliquez-nous cela par un exemple?

R. Voici un exemple : L'eau qu'on voit verser, dans le Baptême, sur la tête de l'enfant, est un signe qui représente la grâce invisible par laquelle son âme est purifiée du péché.

Quand on baptise une personne, il y a plusieurs choses qui frappent les sens : vous voyez l'eau qu'on verse, vous entendez les paroles que le prêtre prononce; ce sont autant de signes sensibles. Mais que signifie cette eau? que signifient ces paroles? Elles marquent la grâce de Dieu, qui lave l'âme des taches du péché, de même que l'eau matérielle lave les souillures du corps.

Dans la Confirmation, on se sert d'huile et de baume, toutes choses matérielles qui ont la propriété de fortifier le corps, de le préserver de la corruption, et qui par là expriment très-bien la vertu de ce sacrement sur nos âmes, qu'il fortifie contre les tentations et qu'il préserve de la corruption du péché.

Dans l'Eucharistie, vous voyez les apparences du pain et du vin : quelle est la propriété du pain et du vin? C'est de nourrir. Pareillement, l'Eucharistie nourrit nos âmes, et entretient en elles la grâce sanctifiante.

Dans la Pénitence, il y a plusieurs choses qui frappent les sens, l'accusation des péchés, les marques de repentir que le pénitent donne, les paroles du prêtre qui absout. C'est en quelque sorte toute une procédure, que le pécheur instruit contre lui-même avec sa conscience, au tribunal de Dieu, au jugement de qui il remet la décision de son sort. Et, quand le prêtre prononce ces mots : *Je vous absous*, c'est là le signe sensible de la grâce, qui descend aussitôt dans l'âme du pécheur et la purifie de ses iniquités.

Dans l'Extrême-Onction, le prêtre applique de l'huile consacrée sur les diverses parties du corps du malade, cette huile est le symbole de la grâce, qui efface les péchés que le malade a commis par ses sens extérieurs, et qui lui

donne en même temps la force de lutter contre le démon, et de résister à ses perfides suggestions.

Dans l'Ordre, il y a plusieurs cérémonies augustes qui tombent sous les sens, l'imposition des mains, les insufflations, la tradition des divers instruments, dont les ministres des autels doivent se servir dans l'exercice de leurs fonctions. Ce sont autant de symboles des pouvoirs que Dieu leur donne, et des grâces nécessaires pour qu'ils s'acquittent bien de leur charge.

Enfin dans le Mariage, le consentement mutuel des parties et la bénédiction du prêtre marquent la grâce, qui unit irrévocablement les époux l'un à l'autre, et les bénédictions qui doivent adoucir les maux inséparables de leur état.

Voilà comment les sacrements sont *les signes visibles d'une grâce invisible répandue dans nos âmes.*

On distingue dans tout sacrement la matière, la forme, l'intention du ministre et les cérémonies.

1° *La matière.* On appelle *matière* les choses ou actions sensibles, qui entrent dans la confection du sacrement et en sont une partie nécessaire, comme, par exemple, l'eau dans le Baptême, le saint chrême et le baume dans la Confirmation, le pain et le vin dans l'Eucharistie, les actions sensibles, telles que l'acte de contrition et la confession dans la Pénitence, l'huile dans l'Extrême-Onction, l'imposition des mains et la porrection des instruments dans l'Ordre, le consentement mutuel des parties dans le Mariage.

2° *La forme.* On appelle ainsi les paroles, que le ministre du sacrement prononce pour déterminer les choses et les actions sensibles à signifier la grâce. Car ces choses et ces actions, n'étant pas des signes naturels de la grâce, mais des signes purement arbitraires, qui ne tirent leur vertu et leur efficacité que de l'institution divine, pourraient avoir diverses significations et s'appliquer à divers

objets. Ainsi, comme l'explique saint Thomas (1), l'eau ne sert pas seulement à laver, mais encore à rafraîchir. C'est donc une matière vague, indéterminée ; mais lorsque, dans le Baptême, on la verse sur la tête de la personne que l'on baptise, en prononçant ces mots : *Je te baptise*, etc., on exprime par ces paroles que l'eau est destinée à représenter, non pas le rafraîchissement, mais le nettoiement de l'âme.

3° *L'intention du ministre*. C'est la volonté qu'il a d'administrer le sacrement.

Ces trois choses, c'est-à-dire la matière, la forme et l'intention, s'appliquent à tout sacrement et sont nécessaires pour sa validité; et, s'il en manque une seule, le sacrement est nul. Ainsi, sans eau, on ne peut conférer le sacrement de Baptême ; sans pain et sans vin, on ne peut produire la sainte Eucharistie. Aurait-on de l'eau, aurait-on du pain et du vin, si on ne prononce pas les paroles requises, il n'y a pas non plus de sacrement. Et, comme les sacrements font une espèce de tout moral, il faut nécessairement que la matière et la forme soient moralement unies. S'il y avait une interruption notable entre l'application de la matière et la prononciation de la forme, il n'y aurait pas de sacrement ; car ce n'est pas la matière toute seule qui fait le sacrement, ni la forme toute seule ; mais la matière et la forme réunies. De là cette parole célèbre de saint Augustin : « Que les mots sacramentels s'appliquent à la matière, et le sacrement se fait[2] (2). »

Il en est de même de l'intention : on aurait beau appliquer la matière à la forme, si on n'avait pas l'intention de baptiser, de consacrer, etc., on ne baptiserait pas, on ne consacrerait pas.

4° *Les cérémonies*. Ce sont certains rites extérieurs,

(1) IIIe p., q. 6, a. 6.

(2) Accedit verbum ad elementum, et fit sacramentum. *D. Aug.*, tract. 80, *in Joan.*

certaines pratiques ou prières, que l'Église a établis, afin d'inspirer aux fidèles plus de dévotion et de respect dans l'administration des sacrements. Ils n'en forment que la partie accessoire, et ne sont aucunement nécessaires pour leur validité. Par conséquent, on peut les abréger, ou même les omettre dans les cas de nécessité.

D. Qui a institué les sacrements?
R. Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est Dieu seul qui justifie, dit l'Apôtre (1); et, par conséquent, Dieu seul pouvait donner à des signes extérieurs, la vertu de produire la grâce et de sanctifier nos âmes. Car il n'y a aucune proportion naturelle entre un effet spirituel comme la grâce, et des causes matérielles comme les sacrements. Qui ne voit, en effet, que Dieu seul pouvait établir qu'un peu d'eau versée sur la tête d'une personne la purifierait aussitôt du péché originel, et lui vaudrait la grâce de l'adoption divine? que certaines paroles, prononcées par un ministre légitime et dans des conditions déterminées, remettraient les péchés commis depuis le baptême? Ainsi des autres sacrements : Jésus-Christ seul en est donc l'auteur [3].

Bien plus, il en est le premier et le principal ministre; les prêtres ne sont que ses représentants, ses organes, ses instruments pour l'exécution des desseins de sa miséricorde. Ce n'est pas en leur nom, ni par leur vertu qu'ils agissent, mais par le nom de Jésus-Christ, et par la vertu de Jésus-Christ; c'est toujours Jésus-Christ, qui agit invisiblement et qui opère la grâce dans les âmes. Ainsi, comme le disait saint Augustin (2), que Pierre baptise, que Paul baptise, que Judas baptise, c'est toujours Jésus-Christ qui baptise. L'indignité du ministre ne peut nuire à l'efficacité du sacrement; il pourra se souiller lui-même, en se rendant

(1) Deus est qui justificat. *Rom.*, VIII, 33.
(2) Tract. 6, *in Joan.*

coupable d'une horrible profanation, mais il ne laissera pas que de purifier les autres, en leur appliquant les mérites de Jésus-Christ. Sur quoi saint Augustin observe qu'on n'a point rebaptisé ceux que Judas a baptisés, tandis que ceux qui ont reçu le baptême de saint Jean ont été baptisés de nouveau. Pourquoi cela? Parce que le baptême donné par Judas était le baptême de Jésus-Christ, et que le baptême donné par Jean était le baptême de Jean. Ce n'est pas, continue ce Père, que nous préférions Judas à Jean; mais nous préférons le baptême de Jésus-Christ, donné par les mains de Judas, au baptême de Jean donné par les mains de Jean (1). Il en est donc des sacrements comme de la semence qui, par la vertu qu'elle a reçue de Dieu, se multiplie dans nos champs, quelle que soit la main qui la répande ; comme d'une eau vivifiante, qui porte la fertilité dans une prairie, soit qu'elle coule par un canal d'or, soit par un canal de bois ou de plomb. Quand Dieu voulut nourrir Élie dans le désert, il se servit d'abord du ministère d'un ange, et bientôt après de celui d'un corbeau. Et la boue elle-même, entre les mains de Jésus-Christ, ne devint-elle pas pour l'aveugle-né une source de lumière? Les sacrements ont donc leur efficacité, indépendamment de la vertu et de la sainteté de celui qui les administre.

D. Pourquoi les a-t-il institués?

R. Jésus-Christ a institué les sacrements principalement pour sanctifier les hommes, en leur donnant la grâce.

On peut assigner plusieurs raisons qui ont déterminé Notre-Seigneur, dans sa souveraine sagesse, à instituer les sacrements. C'est :

1° Pour s'accommoder à la faiblesse de notre nature, qui est à la fois corporelle et spirituelle. L'homme ne peut juger des choses spirituelles que par des objets extérieurs et

(1) D. Aug., *tract.* 2, *in Joan.*

sensibles. S'il n'était que pur esprit, Dieu ne lui aurait présenté que des biens spirituels, dégagés de toute enveloppe terrestre. Mais parce qu'il est composé de deux substances, l'une spirituelle et l'autre matérielle, il a fallu recourir à des choses sensibles, pour mieux lui faire comprendre les effets secrets et cachés de la grâce toute-puissante. Cette raison est de saint Jean Chrysostome (1).

2° Pour notre consolation, afin que nous ayons des marques sûres et faciles, auxquelles nous puissions reconnaître que les fruits de sa passion nous sont appliqués.

3° Afin d'unir tous les membres de son Église par des liens extérieurs, de leur donner occasion de professer leur foi, et de s'édifier mutuellement.

4° Le principal motif de Notre-Seigneur a été de sanctifier les hommes, c'est-à-dire de les rendre saints, en les guérissant de toutes leurs misères spirituelles, par la vertu de sa grâce.

En effet, les sacrements ne sont pas seulement des symboles extérieurs de la grâce que nous recevons par la foi, mais encore ils opèrent ce qu'ils signifient, c'est-à-dire qu'ils produisent par eux-mêmes la grâce sanctifiante, et qu'ils ont par eux-mêmes la vertu de sanctifier les hommes, pourvu qu'on ne mette point obstacle à leur efficacité. C'est ce que nous voyons dans les saintes Écritures, toutes les fois qu'il est question de sacrements. Le Baptême y est appelé bain de la régénération et du renouvellement du Saint-Esprit (2). Il est dit aux Actes des apôtres que l'imposition des mains dans la Confirmation donne le Saint-Esprit (3). L'Eucharistie donne une vie nouvelle, une vie divine à ceux qui s'en nour-

(1) Si incorporeus esses, nuda ipsa dona incorporea tradidisset tibi. Quoniam verò corpori conjuncta est anima tua, in sensibilibus intelligenda tibi traduntur. *D. Chrys.*, homil. 83, *in Math.*

(2) Lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs sancti. *Tit.*, III, 5.

(3) Imponebant manus super illos et accipiebant Spiritum sanctum. *Act.*, VIII, 17.

rissent (1). L'absolution du prêtre remet les péchés, comme Jésus-Christ l'a dit formellement (2). Saint Jacques nous assure que l'Extrême-Onction efface les péchés du malade (3). Saint Paul avertit Timothée de rallumer le feu de la grâce, qu'il avait reçue par l'imposition des mains, au jour de son ordination (4). Enfin le Mariage a aussi une grâce particulière qui lui est attachée (5). Or, toutes ces locutions, et autres semblables, n'indiquent-elles pas, de la manière la plus claire, que les sacrements produisent en nous la grâce et la rémission des péchés, par une vertu propre et réelle, que Notre-Seigneur leur a donnée, pourvu que ceux qui les reçoivent soient bien disposés.

Telle est l'idée qu'en ont eue tous les saints Pères, qui célèbrent la vertu des sacrements dans les termes les plus magnifiques; qui, en parlant des formes sacramentelles, les appellent « la parole de Dieu productrice, opérante, vive et efficace (6); la parole de Jésus-Christ, pleine de force; la toute-puissance du Verbe (7). » C'est ce qui fait que saint Augustin s'écrie avec admiration : « D'où vient que l'eau du Baptême a une si grande vertu, qu'elle purifie l'âme en lavant le corps? » Enfin, pour mieux assurer notre croyance à cet égard, le saint concile de Trente a dit anathème aux protestants et autres hérétiques, qui enseigneraient que les sacrements de la loi nouvelle ne contiennent point la grâce qu'ils signifient, et qu'ils ne la donnent point à ceux qui les reçoivent, lors même que ceux-ci n'y mettent point d'obstacle ; que ce sont seulement des signes extérieurs de la grâce ou de la justice, que l'on reçoit par

(1) Qui manducat me, ipse vivet propter me. *Joan.*, VI, 59.
(2) Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis. *Joan.*, XX, 23.
(3) Si in peccatis sit, remittentur ei. *Jacob.*, V, 15.
(4) Admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum. II. *Tim.*, I, 6.
(5) Unusquisque proprium donum habet ex Deo. I. *Cor.*, VII, 7.
(6) Sermo Dei opifex, operatorius, vivus et efficax.
(7) Verba Christi efficientiâ plena ; omnipotentia Verbi.

la foi, ou une simple profession de la foi chrétienne, par laquelle les fidèles sont distingués des infidèles (1).

Et voilà l'immense, l'infinie différence qu'il y a entre les sacrements de l'ancienne loi et ceux de la nouvelle. Ceux-là n'étaient que l'ombre des biens à venir, des éléments vides et impuissants, comme les appelle saint Paul (2), qui ne pouvaient rendre les hommes justes et parfaits, tandis que ceux-ci ont le pouvoir de renouveler l'homme, de le purifier, de le sanctifier. C'est par eux que toute vraie justice commence, qu'elle s'augmente quand elle est commencée, qu'elle se répare quand elle est perdue.

Qui n'admirerait ici la toute-puissance et l'ineffable bonté de notre divin Sauveur? *Sa toute-puissance*, de ce qu'il se sert des choses les plus faibles en apparence, pour produire les plus grandes merveilles. Un peu de boue, détrempée avec de la salive, lui suffit pour guérir l'aveugle-né; un mot lui suffit pour changer l'eau en vin et pour multiplier les pains dans le désert; et cette même puissance, à laquelle rien ne résiste, a voulu qu'un peu d'eau, répandue sur la tête d'un homme, suffit pour effacer ses péchés et lui ouvrir les portes de l'éternité bienheureuse. C'est le propre de Dieu d'arriver, par les moyens les plus simples, aux résultats les plus étonnants. Il a choisi, dit saint Paul, les instruments les plus faibles en apparence pour confondre la sagesse des forts (3). Qui n'admirerait aussi *sa bonté*, de ce qu'il a voulu se contenter de choses de si peu de prix, de choses tout à fait à notre portée, pour nous procurer le salut éternel? C'est l'eau, l'huile, le pain, le vin, qu'il a choisis, toutes matières d'un usage fort commun, afin que nous fussions moins exposés à en manquer. N'oublions donc jamais ces merveilles, que le Seigneur a

(1) Trid., sess. VIII, can. 6.

(2) Infirma et egena elementa. *Gal.*, IV, 9.

(3) Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia. I. *Cor.*, I, 27.

faites; ayons-y recours dans le besoin, et rendons-lui-en d'éternelles actions de grâces (1).

D. Combien y a-t-il de sacrements?
R. Il y a sept sacrements, savoir : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Il y en a sept, ni plus ni moins, dont il est fait mention en divers endroits du Nouveau Testament, et que la tradition nous assure avoir été de tout temps en usage dans l'Église. Ces sept sacrements sont représentés par les sept étoiles que saint Jean, dans son Apocalypse, vit dans la main droite du Fils de l'homme (2); et en effet, c'est par eux que Jésus-Christ répand sur nous sa lumière et ses influences. On peut aussi les appeler les sept fontaines du salut éternel (3).

Mais pourquoi Notre-Seigneur en a-t-il institué sept plutôt que cinq, plutôt que huit? C'est parce qu'il a jugé à propos de le faire ainsi, et l'homme ne pourra jamais pénétrer tous les secrets de son infinie sagesse. Cependant, pour peu qu'on veuille y réfléchir, on voit que ces sacrements nous étaient nécessaires, et qu'ils correspondent parfaitement à tous les besoins du chrétien, dans les diverses positions de la vie humaine.

En effet, la première chose dont a besoin un enfant qui vient au monde, c'est d'être délivré de la tache originelle,

(1) Mementote mirabilium ejus quæ fecit. *Psal.* CIV, 5.

(2) Et habebat in dexterâ suâ stellas septem. *Apoc.*, I, 16.

(3) Voici quatre vers latins, qui expriment en peu de mots l'effet de chaque sacrement :

Fons generat, stabilit sacra confirmatio, nutrit
Christi sancta caro, confessio crimina curat;
Unctio dat vitam, populum sacer ordo gubernat;
Conjugium Ecclesiæ et Christo nova pignora gignit.

Ces vers, tirés d'un *Compendium de théologie*, composé en Russie, en 1805, par l'archimandrite Sylvestre, nous montrent aussi la croyance de l'église grecque.

et de devenir enfant de Dieu; le Baptême lui accorde ce bonheur. En avançant en âge, il a besoin d'une force particulière, pour résister à ses passions et aux piéges du monde; la Confirmation la lui donne. Vient-il à tomber dans le péché, le remède est prêt; c'est la Pénitence. Il faut de la nourriture à son âme aussi bien qu'à son corps; et il trouve une manne délicieuse dans la sainte Eucharistie. A ses derniers moments, il a besoin de secours particuliers contre les angoisses du trépas; et la bonté divine y a pourvu par l'Extrême-Onction. Enfin l'Ordre lui donne des pères spirituels, pour le diriger dans la voie du salut; et le Mariage perfectionne l'amour naturel des époux, et consacre leur union.

On peut aussi remarquer, avec le catéchisme du concile de Trente, l'admirable rapport qui existe entre la vie spirituelle et la vie corporelle. Dans l'ordre naturel, l'homme naît, croît, se nourrit, prend des remèdes, s'il est malade; et, pour que la société subsiste, il faut qu'il y ait des magistrats pour la gouverner; il faut aussi que le genre humain se perpétue par la génération légitime des enfants. Or, il en est de même dans l'ordre spirituel. Le Baptême fait naître à la grâce, la Confirmation fortifie, l'Eucharistie nourrit, la Pénitence guérit les blessures de l'âme; quand on est malade, l'Extrême-Onction procure les secours nécessaires; l'Ordre crée des magistrats spirituels pour la conduite du peuple de Dieu; et le Mariage est destiné à donner des enfants à Dieu et à l'Église. C'est ainsi que la sagesse et la bonté de notre divin Sauveur éclatent, de la manière la plus frappante, dans l'institution des sacrements.

D. Quels sont parmi les sept sacrements ceux qu'on appelle *sacrements des morts ?*

R. Le Baptême et la Pénitence.

Ces deux sacrements sont d'une nécessité absolue, le premier pour tous les hommes, le second pour tous ceux

qui ont souillé l'innocence baptismale par quelque péché mortel.

D. Pourquoi appelle-t-on ordinairement ces deux sacrements *sacrements des morts?*

R. Parce qu'ils ont été institués pour donner ou rendre la vie de la grâce à ceux qui sont morts par le péché.

Il faut bien se garder de penser qu'on puisse les administrer aux morts, qui ont déjà comparu au jugement de Dieu, car leur sort est irrévocablement fixé ; ils sont sauvés ou damnés. Dans le premier cas, ils n'ont pas besoin de sacrements; dans le second cas, il n'est plus pour eux de rémission. Mais on administre ces sacrements à ceux qui ont perdu la vie spirituelle par le péché originel ou par le péché actuel, et dont l'âme est, par conséquent, dans un état de mort aux yeux de Dieu. Ces deux sacrements la ressuscitent, en lui donnant la grâce sanctifiante, qui la fait revivre pour le ciel.

D. Quels sont les sacrements des vivants?

R. Ce sont les autres sacrements.

Il y en a cinq qui sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre, le Mariage. Sans être d'une nécessité absolue, ils produisent les effets les plus excellents; et il ne faut pas manquer de les recevoir, selon les diverses circonstances où l'on peut se trouver.

D. Pourquoi les appelez-vous *sacrements des vivants?*

R. Parce qu'il faut être en état de grâce, pour les recevoir avec fruit.

Nul ne mérite de les recevoir, s'il n'a la vie de la grâce; et cette vie spirituelle, que nous recevons par le Baptême et la Pénitence, ils l'augmentent et la fortifient.

D. Les sacrements ne produisent-ils pas d'autre effet dans l'âme que la grâce?

R. Il y en a trois qui produisent dans l'âme un caractère qui

ne peut être effacé, et c'est pour cela qu'on ne les reçoit qu'une fois.

Nous avons déjà vu que les sacrements ont la vertu de produire la grâce; nous pouvons même distinguer deux sortes de grâces qu'ils confèrent, la grâce sanctifiante, et la grâce sacramentelle. La grâce sanctifiante ou habituelle est proprement celle qui donne la vie spirituelle, ou qui l'augmente, dans tous ceux qui sont bien disposés. On appelle grâce sacramentelle les secours spéciaux que donne chaque sacrement, pour nous faire obtenir la fin pour laquelle il est institué.

Mais il y a trois sacrements qui, à part la grâce qu'ils confèrent, impriment encore dans l'âme un caractère ineffaçable, c'est-à-dire une marque distinctive, un sceau qui orne l'âme de celui qui les reçoit: marque d'honneur, invisible, il est vrai, aux yeux des hommes, mais qui nous distingue parfaitement aux yeux de Dieu; marque ineffaçable, qu'on peut bien profaner, déshonorer, dégrader par une conduite indigne, mais qu'on ne peut détruire et qu'on portera à tout jamais, soit dans l'éternité bienheureuse, soit dans l'éternité malheureuse; sujet de honte et de remords déchirants, pour ceux qui en auront abusé; titre de distinction et de gloire, pour ceux qui en auront conservé et rehaussé le brillant éclat par la pureté de leur vie.

D. Quels sont les sacrements qui impriment ce caractère?
R. Ce sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

Le Baptême nous imprime le caractère de chrétiens et d'enfants de Dieu; la Confirmation nous donne la marque distinctive des soldats de Jésus-Christ, et nous arme d'une force surnaturelle pour défendre la foi, même au péril de la vie; l'Ordre établit de sages magistrats pour conduire les âmes dans la voie évangélique. Ces divers caractères sont comme des étoiles radieuses ou des croix d'honneur,

qui brillent sur le front ou la poitrine de ceux qui les ont reçus. Ceux qui n'ont reçu que le Baptême n'en portent qu'un ; les confirmés en ont deux ; les prêtres les ont tous les trois. Dans le ciel, tous portent la marque du chrétien, parce que nul ne peut être admis dans ce bienheureux séjour, s'il n'est enfant de Dieu et de l'Église ; mais, au-dessus de ceux qui n'ont été que baptisés, on y distingue, à une seconde marque glorieuse qui les décore, ceux qui ont reçu le sacrement de Confirmation. Enfin les prêtres brillent, au-dessus des simples fidèles, par les trois marques d'honneur qu'ils portent gravées dans leur âme. Mais, pour le malheureux réprouvé, ces trois marques d'honneur deviennent autant de stigmates d'ignominie, comme l'empreinte du fer rouge appliqué sur le front ou sur l'épaule des condamnés. Dans l'enfer, la marque du chrétien excitera les huées des infidèles, qui reprocheront au fidèle de n'avoir pas su mettre à profit les lumières de l'Évangile pour arriver au salut ; les confirmés verront leur double étoile pâlir, et auront un double sujet de confusion, comme ayant abusé d'une grâce plus abondante, et parce qu'ayant été armés soldats de Jésus-Christ, ils auront lâchement déserté son drapeau, pour s'enrôler sous la bannière de Satan. Mais les prêtres, ah ! s'ils avaient le malheur de se perdre, quelle ne serait pas leur désolation ! Quoi ! être déchu d'un si haut rang ! avoir traîné leur noble caractère dans la boue des passions humaines ! En ce lieu d'horreur, la marque de leur sacerdoce serait leur plus cruel tourment, et ils seraient le sujet d'une répulsion universelle, soit de la part des réprouvés, soit de la part des démons eux-mêmes.

Le caractère qu'impriment les sacrements de Baptême, de Confirmation et d'Ordre étant ineffaçable, on ne peut les recevoir qu'une fois, parce qu'en effet on ne peut être fait deux fois chrétien, ni deux fois soldat de Jésus-Christ, ni deux fois prêtre. Il suffit qu'on le soit une fois pour l'être toujours.

R. Tous ceux qui reçoivent les sacrements, reçoivent-ils aussi l'effet des sacrements?

R. La grâce des sacrements n'est conférée qu'à ceux qui les reçoivent dignement ; mais le caractère est imprimé à tous ceux qui reçoivent même indignement le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

Les sacrements, bien qu'ils produisent la grâce par une vertu propre et intrinsèque, n'opèrent cependant qu'à raison des dispositions qu'on apporte à les recevoir. Plus ces dispositions sont parfaites, plus aussi on reçoit de grâces et de secours pour le salut. Ce serait une absurdité de croire qu'ils opèrent indépendamment de toute disposition et de toute préparation du cœur. Ceux donc qui s'en approcheraient sans foi, sans dévotion, sans regret de leurs fautes, mettraient un obstacle insurmontable à leur efficacité. Bien plus, ils se rendraient coupables d'une profanation sacrilége, par l'abus criminel qu'ils feraient des choses saintes; et ces sources de sanctification deviendraient pour eux des sources de malédiction et de damnation éternelles.

Mais il n'en est pas du caractère comme de la grâce. Celle-ci n'est donnée qu'à ceux qui la méritent; quant au caractère, quelles que soient les dispositions de celui qui reçoit le sacrement, il n'en est pas moins imprimé sur son âme. Il est donc toujours marqué du sceau de Dieu. Il est vrai que, par sa mauvaise volonté, il pourra faire, comme nous l'avons dit, de cette marque d'honneur une marque de flétrissure ; mais cette marque est toujours sur lui ; et elle sera pour ce malheureux pécheur, pendant toute l'éternité, un surcroît de douleur et de confusion, s'il n'expie par une sincère pénitence la profanation qu'il en a faite.

Terminons en disant un mot des dispositions qu'il faut apporter à la réception des sacrements. Nous devons en approcher :

1° *Avec une foi vive* et une ferme confiance d'obtenir les grâces qu'ils renferment. « Ma fille, dit Notre-Seigneur à

l'hémorroïsse, votre foi vous a sauvée; allez en paix, et soyez guérie de votre maladie (1). Celui qui croira et sera baptisé, est-il dit ailleurs, sera sauvé (2). » Avec une foi vive, on retire des sacrements des avantages inappréciables. Cette foi nous mettra au pied de la croix de Jésus-Christ, où nous serons arrosés de ce sang précieux, dont une seule goutte suffirait pour effacer les souillures de mille mondes.

2° *Avec un désir ardent.* O vous tous qui avez soif, s'écrie le Prophète, approchez-vous des eaux sanctifiantes de la grâce (3). Voulez-vous être guéris (4) ? demandait Notre-Seigneur aux malades qui se présentaient à lui, voulant, par cette interrogation, leur donner occasion d'exprimer le vif désir qu'ils avaient d'être délivrés de leur maladie, et nous montrer à tous que, lorsqu'il s'agit des maladies de l'âme, bien plus dangereuses et plus déplorables que celles du corps, on ne doit pas rester dans une criminelle apathie.

3° *Avec une sainte joie.* « Vous puiserez avec joie, a dit le Prophète, des eaux aux sources du Sauveur (5). » Quel fruit peuvent retirer des sacrements ceux qui ne s'en approchent que par nécessité et par contrainte? Quoi! lorsque le Seigneur veut vous communiquer ses plus précieux trésors, ce serait pour vous un sujet de tristesse et d'ennui que de les recevoir ? Ne serait-ce pas faire injure à ce divin Sauveur [4] ?

Cependant, quelle négligence ne met-on pas à s'approcher des sacrements! Il semble que plus le Seigneur nous prodigue ses faveurs, moins nous y sommes sensibles; que plus il nous donne des moyens de salut, moins nous en faisons de cas. D'où peut venir un tel excès d'ingratitude? On fait de grandes dépenses pour guérir de quelques in-

(1) Confide, filia, fides tua te salvam fecit. *Math.*, IX, 22.
(2) Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit. *Marc.*, XVI, 16.
(3) Omnes sitientes, venite ad aquas. *Is.*, LV, 1.
(4) Vis sanus fieri? *Joan.*, V, 6.
(5) Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris. *Is.*, XII, 3.

firmités corporelles, on entreprend de grands voyages, on essaie de toutes les eaux minérales, thermales, que la nature peut offrir; et on a tout près de soi des sources admirables, qui guérissent infailliblement et radicalement toutes les maladies de l'âme dans ceux qui sont bien disposés; et on ne veut pas y aller puiser! L'âme ne vaut-elle pas plus que le corps? Et l'eau de ces sources vives, qui jaillit jusqu'à la vie éternelle, n'est-elle pas préférable à celle des citernes corrompues? Gémissons de notre indifférence passée; et, à l'avenir, faisons un saint usage des sacrements, pour la gloire de Dieu et le salut de notre âme.

TRAITS HISTORIQUES.

1. Les sept sacrements embrassent toute la vie, et tous les degrés dans lesquels la vie se développe. Ils sont la pierre fondamentale de toute la hiérarchie ; ils annoncent la grâce et ils la communiquent ; enfin ils complètent le rapport mystique qui rapproche l'homme de Dieu.

Ils ont été figurés par les sept canaux, dont parle le prophète Zacharie (1), qui faisaient couler l'huile dans les lampes qui étaient sur un chandelier d'or, lequel était lui-même la figure de l'Église.

2. Qui doute que Dieu ne puisse attacher ses dons les plus rares aux matières les plus communes? On raconte des empereurs, qu'au jour de leur avénement au trône, ils jetaient de l'argent au peuple. L'un d'eux, plus généreux, jeta des billets dont chacun portait une somme plus ou moins forte, qui devait être payée par le trésor public, à leur simple présentation. A la vue de ce papier, qui leur parut insignifiant, la multitude le dédaigna ; quelques-uns, qui ne négligèrent point de le recueillir, se trouvèrent tout à coup fort riches. Mais si l'homme peut donner de la valeur à ce qui n'en a point par soi-même, combien plus la puissance infinie de Dieu peut-elle attacher des grâces excellentes à des éléments simples et ordinaires!

MÉRAULT, *Enseig.*

3. C'est du cœur adorable de notre divin Sauveur que coule « cette « fontaine de salut, ouverte à la maison de David, pour y laver les

(1) Vidi, et ecce candelabrum aureum totum, et lampas ejus super caput ipsius, et septem lucernæ ejus super illud, et septem infusoria lucernis. *Zach.*, IV, 2.

« souillures du pécheur (1). » C'est de là, comme disent les saints Pères, que sont sortis les sacrements de l'Église, l'eau du baptême, et l'eau des larmes d'une sincère pénitence, qui agissent l'une et l'autre par la vertu du sang de Jésus-Christ. « Il nous a lavés de « nos péchés, dit saint Jean, par son propre sang (2) ; » et ce sang a une vertu si puissante, qu'il a effacé le crime même de ceux qui l'ont répandu. Comme une fontaine ne lave pas seulement les taches, mais désaltère encore la soif ; ainsi ce sang du Sauveur ne purifie pas seulement les souillures, mais il est encore un breuvage divin qui donne la vie. « Jésus-Christ, dit saint Léon, a répandu son sang « pour être en même temps et le prix de la rédemption du monde, et « un breuvage céleste, qui donne la vie aux âmes rachetées par la « vertu de ce même sang (3). »

Jésus-Christ a donné à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'opérer invisiblement sur les âmes les mêmes miracles que les prophètes dans l'ancienne loi, et lui-même, dans les jours de sa vie mortelle, avaient opérés visiblement sur les corps.

Ne disons pas seulement que Jésus-Christ a donné à ses apôtres et à leurs successeurs, bien plus que les sceptres de la terre, puisqu'il a remis entre leurs mains les clefs du royaume des cieux ; mais disons : Il leur a donné un ministère plus grand que celui des prophètes. Dans le Baptême, ils nous guérissent d'une lèpre bien plus dangereuse que celle dont le seul Naaman trouva, par l'ordre d'Élisée, la guérison dans les eaux du Jourdain. Les Juifs avaient le miracle subsistant de la piscine de Siloé : l'ange en troublait l'eau, et le premier qui descendait était guéri, quelles que fussent ses infirmités. Les portiques étaient remplis d'un nombre infini de malades ; mais saint Augustin remarque qu'un seul était guéri (4). Ce n'est plus un ange, c'est l'Esprit-Saint qui agite utilement les consciences. Nous ne pouvons pas dire que nous n'avons pas d'homme pour nous jeter dans le bain sacré : les prêtres s'empressent d'exercer ce saint ministère ; et pas un malade qui ne soit guéri, s'il veut l'être. Élie fait descendre le feu du ciel, et lui-même s'élève au ciel dans un char de feu ; mais l'envoyé de Jésus-Christ fait descendre l'Esprit-Saint dans les cœurs, et les enflamme du feu de la charité ; et, Jésus-Christ obéissant à la voix de l'homme et de celui même qui ne lui obéit pas, ce n'est plus le soleil dont Josué arrête la course rapide,

(1) In die illâ erit fons patens domui David et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris. *Zach.*, XIII, 1.

(2) Lavit nos à peccatis nostris in sanguine suo. *Apoc.*, I, 5.

(3) Fudit sanguinem, qui reconciliando mundo et pretium esset et poculum. *D. Leo.*

(4) Tot jacebant, unus sanatus est. *D. Aug.*

c'est un Dieu que le prêtre fixe sur l'autel par sa parole.

Jésus-Christ avait promis aux apôtres qu'ils feraient de plus grandes choses que lui-même. Sans doute, il avait en vue les sacrements, dont eux et leurs successeurs devaient être les ministres. Ils éclairent, ils guérissent, ils ressuscitent. Comme Jésus-Christ même, ils comptent leurs pas par des bienfaits, nous délivrant de toute infirmité dans l'ordre spirituel.

Saint Chrysostome disait : Quand Dieu créa l'homme et les éléments, quand il attacha le soleil et les autres astres au firmament, quand il émailla la terre de la diversité des fleurs qui ornent notre séjour, s'il vous eût fait l'honneur de se servir de vous, comme de l'instrument de ses opérations, ce vous eût été une grande faveur ; il fait bien davantage. A votre avis, que jugez-vous de plus précieux : la terre ou une âme raisonnable ? la splendeur du soleil ou la lumière de la foi ? Dieu ne se sert pas des prêtres pour allumer le flambeau du monde, mais pour faire briller dans ses créatures la lumière des plus grands mystères. Il ne les a pas employés à attacher des planètes au firmament, mais à fixer les sept dons de l'Esprit-Saint dans les cœurs ; non à émailler la terre d'une belle variété de fleurs, mais à embellir les âmes de la riche variété des vertus surnaturelles. Les vertus, à votre avis, ne sont-elles pas plus éclatantes que les fleurs des prairies ? et le bien-être n'est-il pas plus précieux et plus souhaitable que l'être ?

On aime à voir Goethe, ce génie si puissant, qui a eu, malgré ses aberrations, une intelligence si profonde des besoins de la nature humaine, rendre un solennel hommage, dont personne ne pourra soupçonner la sincérité, à cette sublime harmonie de la religion catholique avec les plus hautes facultés de l'âme et ses plus pures affections. « Le culte protestant, dit-il, considéré dans son ensemble, est trop maigre, trop vide ; examinez-le en détail, et vous trouverez que le protestant n'a pas assez de sacrements ; il n'y en a même qu'un seul, auquel il participe activement et spontanément, et ce sacrement, c'est la Cène ; car le Baptême, il ne le voit conférer qu'aux autres, et n'en ressent pas lui-même les effets salutaires. Les sacrements sont ce qu'il y a de plus sublime dans la religion ; ils sont le symbole visible d'une faveur et d'une grâce extraordinaires que Dieu accorde aux hommes. » Il fait ensuite un exposé rapide et plein d'éloquence des sept sacrements ; puis il ajoute : « Il importe que la source de salut, qui jaillit pour nous de ces sacrements, coule, non pas une seule fois seulement, mais tant que nous sommes sur cette terre. Et ces moyens, dont nous aurons éprouvé l'efficacité dans toute notre vie, aux portes de la mort nous en sentirons dix fois plus encore les bienfaits. Cédant à une habitude qui a pris racine dans ses jeunes ans et qui lui est devenue chère, le chrétien, dont la vie

s'éteint, embrasse avec ferveur les symboles visibles des vérités qui lui promettent une vie nouvelle ; la terre n'a plus rien à lui offrir, ses promesses sont muettes ; mais il reçoit du ciel les gages d'une félicité éternelle. Rien ne peut ébranler en lui la conviction que, ni élément hostile, ni esprit malfaisant ne l'empêcheront de se revêtir d'un corps, qui le place dans des rapports directs avec la Divinité, et lui permette de participer aux félicités infinies qui en découlent.

« Mais toutes ces merveilles de l'esprit, ce n'est point la nature qui les fait éclore dans son sein, à la manière des autres fruits ; ce n'est pas dans ce sol qu'il nous est donné de les semer, de les planter ni de les cultiver. Il faut que nos prières les fassent descendre d'en haut ; pouvoir qui n'est pas départi à chacun de nous, et qui ne peut s'exercer dans tous les temps. C'est ici que nous rencontrons ce qu'une antique et pieuse tradition nous apprend de plus sublime, touchant ces symboles. Nous apprenons qu'un homme privilégié peut recevoir d'en haut une faveur, des bénédictions, une consécration, qui l'élèvent au-dessus de tous les autres. La consécration du prêtre embrasse tout ce qui est requis pour l'accomplissement efficace des saintes actions, dont les bienfaits doivent se répandre sur le genre humain tout entier, sans que le prêtre ait besoin d'y coopérer autrement que par une foi et une confiance absolues. Il représente celui dont découlent toutes les bénédictions ; et son rôle est d'autant plus beau que ce n'est pas lui que nous honorons, mais son ministère ; que ce n'est pas devant lui que nous fléchissons le genou, mais devant les bénédictions qu'il répand sur nous ; et ces bénédictions nous apparaissent comme d'autant plus augustes et plus immédiatement divines, que même les péchés et les vices de l'instrument terrestre qui les confère, ne sauraient en détruire ni en affaiblir les vertus.

« Or, qu'est-ce que le protestantisme a fait de cet organisme spirituel ? Combien ne l'a-t-il pas disloqué, en déclarant apocryphes une partie de ces sacrements, et en ne reconnaissant le caractère de canoniques qu'à quelques-uns d'entre eux ! Comment prétendrait-on nous pénétrer de l'auguste dignité des uns, après nous avoir rendus indifférents pour les autres ? » (*Mémoires de Goethe*, l. VII.)

Vous tous qui avez faim et soif de la justice, vous qui en êtes altérés, venez à ces sources abondantes ; achetez, et sans argent, le lait et le miel (1).

C'est de ces eaux vivifiantes que parlait encore le Fils de Dieu, lorsque, le jour solennel de la fête des Tabernacles, étant dans le temple de Jérusalem, il disait à haute voix devant tous les Juifs : « Si

(1) Omnes sitientes, venite ad aquas, emite absque argento lac et mel. *Is.*, LV, 1.

quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de ses entrailles, comme le dit l'Écriture (1). » C'est de ces eaux que le Seigneur parlait par la bouche d'Ézéchiel, lorsqu'il disait à son peuple : « Je vous tirerai du milieu des nations et de tous les pays où vous êtes dispersés ; je vous rassemblerai dans votre patrie, et je répandrai sur vous une eau pure ; vous serez lavés de toutes vos impuretés. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un nouvel esprit au milieu de vous, j'ôterai de votre corps le cœur de pierre qui y est, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon Esprit-Saint au milieu de vous, et je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes (2). »

Dieu est donc une source d'eau vive et vivifiante ; et les plaies de notre Sauveur sont comme autant de fontaines, qui répandent sur toute l'Église, par les canaux tout divins des sept sacrements, les eaux du salut. Ces eaux, incorruptibles en elles-mêmes, garantissent nos âmes de toute corruption.

4. Il faut se disposer aux sacrements qu'on doit recevoir. Voici la manière dont une servante du Seigneur avait coutume de s'y préparer. Tous les jours, disait-elle à celui qui dirigeait son âme et qui lui faisait rendre compte de sa conduite, je fais une prière par laquelle je demande à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ et par l'intercession de la sainte Vierge et de saint Joseph, de ne jamais faire de mauvaises confessions, de ne faire jamais que de bonnes communions, d'avoir le bonheur de recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction, et d'être parfaitement disposée, quand on m'administrera ces derniers sacrements, si c'est son bon plaisir que je les reçoive. — Pour ne point manquer d'avoir la contrition, lorsque je me confesse, mon intention ordinairement est de faire, par rapport à la prochaine confession, tous les actes de contrition que je fais dans mes prières du matin et du soir, et dans le cours de la journée. La veille de ma confession, je m'excite à la douleur, non-seulement des fautes commises depuis ma dernière confession, mais encore des plus grands péchés de ma vie ; et, à la fin de toutes mes confessions, je m'accuse d'un ou de deux de ces péchés. Je ne manque pas de dire tous les jours un *Pater* et un *Ave, Maria* pour mon confesseur, afin que le Seigneur lui inspire de me donner les avis qui me seront les plus salutaires, et que la morale qu'il me fera touche mon cœur. — Pour me préparer à mes commu-

(1) Si quis sitit, veniat ad me et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. *Joan.*, VII, 37, 38.

(2) Ezech., XXXVI.

nions, je fais plusieurs fois par jour la communion spirituelle ; et, dès que je m'éveille, le jour que je dois communier, je pense au bonheur que j'aurai bientôt : « Je suis invitée aujourd'hui à me présenter à la table du Roi des rois. » Pour conserver le recueillement dans la matinée du jour où j'ai communié, je fais cette réflexion : « Une liqueur spiritueuse perd bientôt sa force, si l'on ne tient pas fermé le flacon qui la renferme. » C'est en actions de grâces de la communion, que je tâche de faire toutes les actions de la journée. — Je fais la dernière communion de chaque mois en viatique, pensant que ce sera la dernière communion de ma vie. — Le dernier jour de la semaine, étant au lit, je me donne l'Extrême-Onction spirituelle. C'est à ce dessein que je fais le signe de la croix sur mes yeux, mes oreilles, mes narines, ma bouche, mes mains et mes pieds, en disant : Seigneur, par ce signe de croix et par votre infinie miséricorde, remettez-moi tous les péchés que j'ai commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, la bouche.....

Un prêtre zélé disait en gémissant : « Combien n'y a-t-il pas de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bourbon, de Vichi, de Barèges, etc. ! Ils font de grandes dépenses pour guérir de quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'âme : ce sont les sacrements. Ces sources de grâces guérissent infailliblement tous ceux qui y vont, étant bien disposés. Comment tant de pécheurs négligent-ils d'aller à ces sources y puiser une eau qui est salutaire ? Comment la plupart de ceux qui y vont, n'y portent-ils pas les dispositions nécessaires ?

Saint Pierre appelle la grâce de Dieu *multiforme*, c'est-à-dire, pleine de diversité. Ce fut une voix miraculeuse qui, faisant entendre à Augustin ces deux mots latins : *Tolle, lege ; tolle, lege ;* prenez, lisez, triompha de toutes ses hésitations. Il ouvrit le premier livre qui lui tomba sous la main, et ses yeux se portèrent aussitôt sur ces paroles de saint Paul : « Ne passez point votre vie dans les festins, ni dans l'ivrognerie, ni dans les voluptés et les impudicités, ni dans les querelles et la jalousie ; mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses désirs. » Il ferma le livre, après avoir marqué l'endroit, et, d'un visage tranquille, il raconta la chose à son ami Alypius, qui demanda à voir ce passage, et lui en fit lire la suite : *Recevez celui qui est faible dans la foi*, s'appliquant à lui-même ces dernières paroles. Ils rentrèrent, et vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui en fut trans-

(1) Multiformis gratiæ Dei. I. *Pet.*, IV, 10.

portée de joie. Dès ce moment, saint Augustin résolut de renoncer à toutes les folles joies du siècle.

Ce fut pareillement une voix du Ciel, mais la voix terrible du tonnerre, qui fit rentrer Norbert en lui-même. Né dans le duché de Clèves, il avait tous les avantages qui peuvent plaire au monde: un sang illustre, de grands biens, le goût de la magnificence, tous les agréments du corps et de l'esprit. Séduit par les charmes trompeurs du siècle, il n'avait d'autre désir que de vivre avec distinction et dans l'abondance, et il consumait ses richesses dans le luxe et les fêtes mondaines. Son caractère gai et enjoué le rendait l'âme de toutes les parties de plaisir. Entraîné par un tourbillon d'amusements qui se succédaient sans interruption, il ne rentrait jamais en lui-même, et ne faisait aucune de ces réflexions sérieuses, qui eussent pu dissiper le prestige qui l'enchantait.

Il s'en fallait cependant beaucoup qu'il se trouvât parfaitement heureux. Un vide insupportable l'avertissait, malgré lui, que la vertu pouvait seule lui procurer la paix du cœur ; mais il aimait ses chaînes, et il n'avait pas le courage de travailler à les rompre. C'en était fait de lui, si Dieu n'eût frappé un grand coup, pour le réveiller de son assoupissement léthargique.

Un jour Norbert était à cheval, vêtu avec son élégance ordinaire ; il se rendait à la campagne, à une partie de plaisir, et il n'avait avec lui qu'un domestique. Étant au milieu d'une belle prairie, il fut tout à coup assailli d'un violent orage, accompagné d'éclairs et de foudres. Comme il se trouvait à une grande distance de tout abri, l'inquiétude et la crainte s'emparèrent de lui ; il prit la résolution de continuer sa route, et de courir à toute bride, pour arriver plus tôt ; mais, dans le moment, le tonnerre tomba aux pieds de son cheval, avec un horrible fracas. L'animal effrayé renversa son cavalier, qui resta comme mort sur la place, pendant près d'une heure. Lorsque Norbert fut revenu à lui-même, il s'écria dans l'amertume de son âme : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Une voix intérieure lui répondit : « Fuyez le mal et faites le bien, et cherchez infatigablement la paix. » Un événement, où il entrait des circonstances si extraordinaires, fit sur lui l'impression la plus vive. Il forma sur-le-champ le projet d'expier sa vie passée par une sincère pénitence.

Sans cesse il détestait ses infidélités et le malheur qu'il avait eu d'aimer un monde perfide, dont les caresses sont suivies de si funestes remords. Des larmes abondantes coulaient de ses yeux, lorsqu'il se rappelait que Dieu, par miséricorde, l'avait épargné préférablement à tant d'autres, que la mort avait surpris au milieu de leurs désordres, et qui n'étaient sortis de ce monde que pour être précipités dans l'enfer. Le feu de l'amour divin, allumé dans son cœur, s'enflammait de plus en plus, par de nouveaux accroissements

de grâce. Une retraite qu'il fit dans le monastère de Saint-Sigebert, mit le sceau à sa conversion. Norbert entra ensuite dans les saints ordres, devint archevêque de Magdebourg, et consacra le reste de sa vie au service de Dieu et au salut des âmes.

TROISIÈME LEÇON.

DU SACREMENT DE BAPTÊME.

—

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Origine du mot *Baptême*. — Effets de ce sacrement. — Noblesse du chrétien. — Son droit à l'héritage céleste. — Excellence du caractère que le Baptême imprime dans l'âme.

Le Seigneur avait annoncé par la bouche de son prophète qu'il répandrait sur nous une eau pure, qui nous laverait de toutes nos souillures (1). Quelle est cette eau merveilleuse qui, en touchant les corps, pénètre jusqu'aux âmes et efface leurs iniquités ? C'est l'eau sainte du Baptême

D. Qu'est-ce que le Baptême ?

R. Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel, et nous fait enfants de Dieu et de l'Église.

Nous disons en premier lieu que le Baptême est un *sacrement*. En effet, il a toutes les conditions requises pour constituer un véritable sacrement de la nouvelle loi. C'est d'abord un signe sensible, puisque nous y voyons très-bien l'eau qu'on verse sur la tête de la personne que l'on baptise, et que nous pouvons aussi parfaitement entendre l'invocation qu'on fait des trois personnes de la sainte Trinité.

(1) Effundam super vos aquam mundam; mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris. *Ezech.*, XXXVI, 25.

Ce signe sensible a été établi par Notre-Seigneur, quand il a dit en termes exprès à ses apôtres : « Allez, instruisez les nations ; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit (1). »

Enfin, ce signe sensible a été établi pour nous sanctifier, puisqu'il a la vertu d'effacer les péchés et de nous élever à la glorieuse qualité d'enfants de Dieu, comme nous l'expliquerons plus bas.

On appelle ce Sacrement *Baptême* du mot grec βάπτισμα qui signifie *ablution*. En effet, l'eau qui lave le corps est un signe très-expressif de la grâce invisible, qui purifie l'âme [1]. Les saints Pères et les auteurs ecclésiastiques lui donnent encore d'autres noms bien propres à nous en inspirer une haute idée, et qui expriment très-bien ses admirables effets. Ils l'appellent le sacrement de la vie nouvelle, la seconde naissance, le lavoir de la régénération, l'illumination, l'origine de la foi du chrétien, son entrée dans l'espérance de la vie éternelle, le premier effet des miséricordes du Seigneur, etc. On peut dire aussi qu'il est la porte de l'Église, la porte des sacrements ; car il faut de toute nécessité l'avoir reçu, avant d'être capable d'en recevoir aucun autre.

Nous disons en second lieu que le Baptême *efface le péché originel*. Vous savez en quel état affreux nous naissons tous, ennemis de Dieu, objets de sa haine, enfants de colère, esclaves du démon, dévoués à la damnation éternelle. Ténèbres dans l'esprit, corruption dans le cœur, penchant effréné au mal, voilà le triste héritage que nous avons reçu de notre premier père. Mais le Seigneur a eu pitié de nous. Source inépuisable de bonté et de miséricorde, il n'a pu voir, sans être touché de compassion, l'abîme de maux dans lequel nous étions plongés ; et, tout hideux, tout dégradés que nous étions à ses yeux, sans autre raison de

(1) Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. *Math.*, xxviii, 19.

nous aimer que son amour, il a voulu nous régénérer, nous purifier, nous sanctifier, et c'est ce qu'il a fait par le Baptême. A peine cette eau sainte a-t-elle coulé sur nos fronts que ces chaînes honteuses, qui nous captivaient sous l'empire de Satan, ont été brisées ; la tache ignominieuse de notre origine a été effacée, et, d'esclaves du démon que nous étions, nous sommes devenus des enfants de grâce et de bénédiction.

D. Le Baptême n'efface-t-il que le péché originel ?

R. Il efface aussi tous les autres péchés commis avant le Baptême, quelque énormes qu'ils soient.

Tous ceux qui reçoivent ce sacrement après l'âge de raison, comme autrefois les païens qui embrassaient le christianisme, et comme encore de nos jours les Turcs et les idolâtres qui entrent dans le sein de l'Église, non-seulement sont lavés du péché originel, mais encore ils obtiennent la rémission de tous les péchés, qu'ils ont commis par leur volonté propre, si horribles qu'on puisse les imaginer. C'est ce que saint Pierre annonçait aux Juifs, dès sa première prédication. Faites pénitence, leur disait ce prince des apôtres, et que chacun de vous reçoive le Baptême au nom de Jésus, pour la rémission de ses péchés (1). Il ne dit pas seulement pour la rémission du péché originel, mais en général pour la rémission de tous les péchés. Saint Paul, parlant aux Corinthiens, nouvellement baptisés, des péchés qui excluent du royaume des cieux, leur disait que plusieurs d'entre eux s'en étaient rendus coupables, mais qu'ils avaient été lavés, justifiés, sanctifiés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2). Ainsi, dans le Baptême, le Seigneur, par sa miséricorde infinie, nous applique sans au-

(1) Pœnitentiam agite, et baptizetur unusquisque vestrûm in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum. *Act.*, II, 38.

(2) Et hæc quidem fuistis, sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi. I. *Cor.*,

cune réserve les mérites de Jésus-Christ, pour nous rendre intérieurement purs et sans tache. Telle a été la doctrine constante de l'Église. Le Baptême, dit saint Augustin, efface tous les péchés, absolument tous, sans aucune exception, tant ceux de paroles que ceux de pensées, qu'on les ait commis soit par ignorance, soit par malice (1); et, pour mieux célébrer l'efficacité de ce sacrement, saint Grégoire de Nysse, dans son discours sur le Baptême de Jésus-Christ, l'appelle l'expiation des péchés, la rémission des crimes, la cause de notre renouvellement et de notre seconde naissance. Enfin, l'Église a inséré ce dogme de foi dans le symbole, où elle chante : « Je confesse un Baptême pour la rémission des péchés (2). »

D. Le Baptême ne remet-il pas aussi la peine due au péché?
R. Oui, le Baptême ne laisse rien dans l'âme, qui puisse l'empêcher d'entrer aussitôt dans le ciel.

Le sacrement de Pénitence, en nous remettant les péchés, nous laisse toujours une peine temporelle à subir, à la place de la peine éternelle dont il nous délivre, et voilà pourquoi on l'appelle un *Baptême laborieux*. Mais le sacrement de Baptême abolit toutes les peines du péché, temporelles et éternelles, de telle sorte que, si quelqu'un venait à mourir immédiatement après son Baptême, ou qu'il fût assez heureux pour ne commettre aucun péché depuis son Baptême jusqu'à sa mort, il entrerait immédiatement en possession de la gloire céleste, sans qu'il fût obligé de passer par les flammes du Purgatoire, sans que rien pût retarder son bonheur. Car le Baptême est la rénovation complète de l'homme; il est la destruction entière

(1) Baptismus abluit peccata omnia, prorsùs omnia, factorum, dictorum, cogitatorum, sive originalia, sive quæ addita, sive ignoranter, sive quæ scienter admissa sunt. *D. Aug.*, *adv. Pelag.*, epist. 2, cap. VI, 3.

(2) Confiteor unum baptisma in remissionem peccatorum. *Symb. Nic.*

de l'homme de péché, pour faire place à l'homme nouveau, qui a été créé selon Dieu. Ainsi, comme l'a dit saint Paul, il n'y a aucun sujet de condamnation pour ceux qui ont été baptisés en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui sont revêtus de Jésus-Christ (1). C'est à cause de cette puissante vertu du Baptême, qu'il est appelé par saint Grégoire de Nazianze (2) la clef du royaume des cieux, et qu'on regarde comme des anges dans le ciel les enfants qui viennent à mourir après avoir été baptisés.

Mais, tout en nous délivrant du péché et des peines dues au péché, l'efficacité du Baptême ne va pas jusqu'à nous rétablir dans cet état de perfection, où se trouvait Adam avant sa chute. Nous restons donc soumis aux mouvements de la concupiscence, à toutes les incommodités de la vie, à la nécessité de mourir. Dieu n'a pas voulu nous exempter de ces infirmités spirituelles et corporelles, parce qu'elles doivent, dans les desseins de sa providence, servir d'exercice à notre foi et de matière à nos vertus, nous tenir dans l'humilité et la défiance de nous-mêmes, et nous faire souvenir que la terre est un lieu d'exil. Ce n'est qu'à la résurrection générale que notre délivrance sera pleine et entière ; alors la maladie, la mort, et tous les effets du péché seront détruits. Mais, dans cette vie, conviendrait-il que nous fussions plus favorisés que notre divin Sauveur qui, malgré cette plénitude de grâces et de mérites qu'il possédait dès le premier instant de sa conception, a subi néanmoins tous les effets de la fragilité humaine, sauf le péché, et tout ce qui a rapport à ses suites [2].

Ajoutons encore que si, outre les dons célestes qu'il nous procure, le Baptême nous délivrait des misères de la vie, on se porterait à le recevoir plutôt par l'appât des avantages temporels, que par l'espérance de la gloire fu-

(1) Nihil damnationis est eis qui sunt in Christo Jesu. *Rom.*, VIII, 1.

(2) D. Greg. Naz., serm. 40.

ture, tandis que ce sont les biens spirituels que le vrai chrétien doit se proposer avant tout.

Nous disons en troisième lieu que le Baptême *nous fait enfants de Dieu et de l'Église*. Avez-vous jamais bien médité sur la grandeur et l'excellence de ce titre ? Quelquefois, dans vos rêves d'ambition, vous auriez voulu être né sur les marches d'un trône, être le fils de quelque grand roi, de quelque belle princesse ; mais songez donc que, par le Baptême, vous êtes devenus enfants de Dieu ! Et ce n'est pas un vain titre que nous prenons, car saint Jean nous assure que tous ceux qui ont été unis à Jésus-Christ par le Baptême, et qui ont cru en son saint nom, ont dès lors acquis un droit incontestable d'être appelés et d'être en effet enfants de Dieu (1). Rachetés par les mérites de Jésus-Christ, les hommes ne naissent pas seulement, comme autrefois de la chair et du sang ; c'est de Dieu lui-même qu'ils tirent leur naissance (2).

Enfants de Dieu, et par là même frères de Jésus-Christ et cohéritiers de son royaume céleste, quelle noblesse ! quelle gloire ! Oui, je suis enfant de Dieu, peut se dire le chrétien à lui-même, et, par conséquent, je suis, selon le témoignage de saint Paul, devenu participant de la nature divine, ayant la même substance que Dieu, et, en quelque sorte, semblable à lui comme un enfant est semblable à son père. Je suis enfant de Dieu ! ce n'est pas de la terre, c'est du ciel que je tire mon origine ; là-haut est ma maison ; là-haut est ma famille !

Je suis enfant de Dieu ! et, en vertu de l'alliance que j'ai contractée avec lui, je puis en toute vérité crier vers Dieu dans toute l'effusion de mon cœur, et lui dire : Mon père ! mon père ! Dieu lui-même me l'ordonne, et il veut bien m'aimer comme son enfant.

(1) Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri. *Joan.*, I, 12.

(2) Non ex sanguinibus, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. *Joan.*, I, 13.

Je suis enfant de Dieu ! La même voix qui se fit entendre au Baptême de Notre-Seigneur, a prononcé sur nous, comme sur lui, ces douces et consolantes paroles : « C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances (1). » C'est la voix du Père céleste, déclarant l'élévation de notre nature et nous rendant par adoption fils du Très-Haut, comme Jésus-Christ l'est par son essence (2).

Je suis enfant de Dieu ! Cherchez sur la terre une grandeur qui puisse se comparer à ce titre glorieux ; dans les conditions les plus élevées, il n'y a que de fastueuses misères. Cherchez même dans le ciel : vous y voyez les Esprits bienheureux, revêtus de magnificence, tous plus brillants les uns que les autres ; mais en est-il un seul auquel Dieu ait dit : « Vous êtes mon fils (3)? » Or, ce qu'il n'a pas dit au premier des anges, il l'a dit au dernier des hommes ; il l'a dit à chacun de nous, à ce moment solennel où, plongés dans le bain de la régénération spirituelle, nous avons été marqués du sceau de la Divinité.

Voyez donc, s'écrie à ce sujet l'apôtre saint Jean, voyez quel amour Dieu a eu pour nous, de vouloir que nous soyons appelés ses enfants, et que nous le soyons en effet (4) !

Chrétiens, enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ, membres de ce chef adorable, et temples vivants de l'Esprit-Saint, se peut-il imaginer rien de plus beau, rien de plus glorieux [3] ?

Enfants de Dieu, nous devenons aussi enfants de cette sainte Église, dont Jésus-Christ est le chef et qu'il a aimée jusqu'à mourir pour elle, afin de la purifier et de la

(1) Hic est filius meus dilectus in quo mihi benè complacui *Math.*, III, 17.

(2) Dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes. *Psal.* VIII, 6.

(3) Cui enim dixit aliquandò angelorum : Filius meus es tu? *Heb.*, I, 5.

(4) Videte qualem charitatem dedit nobis Pater ut filii Dei nominemur et simus. I. *Joan.*, III, 1.

sanctifier par son sang. Incorporés à elle par notre union avec Jésus-Christ, nous avons droit de participer à ses prières, à ses mystères, à ses bonnes œuvres, à ses solennités, à ses sacrements, qui sont la portion la plus précieuse des trésors que Jésus-Christ lui a confiés. Avant le Baptême, nous en étions entièrement exclus, comme enfants de colère et de malédiction ; mais le Baptême nous ouvre la porte du salut ; et, tandis que nous n'étions autrefois que des branches sauvages, dès l'instant que nous avons été entés sur Jésus-Christ, nous avons eu part à cette séve de vie, qu'il répand sur tous ses membres.

D. Pourquoi dites-vous que le Baptême nous fait enfants de Dieu et de l'Église ?

R. Parce que ceux qui sont baptisés ont droit au ciel et à tous les biens spirituels de l'Église.

Dès l'instant que nous devenons enfants de Dieu, nous devenons aussi ses héritiers, et les cohéritiers de Jésus-Christ (1). Unis avec Jésus-Christ de la manière la plus intime, faisant, en quelque sorte, partie de lui-même, comme l'os de ses os, la chair de sa chair, l'esprit de son esprit, nous avons, comme lui, droit à cette gloire éternelle qui lui appartient à si juste titre de toute éternité, et que d'ailleurs il a conquise, comme homme, au prix de tout son sang. Aussi s'est-il engagé à nous faire part de l'empire et du bonheur que son Père lui a donnés. « Je vous prépare, nous dit ce divin Sauveur, le royaume, comme mon Père me l'a préparé (2). » Quiconque aura remporté la victoire sur le démon et sur le monde, nous dit-il encore, je le ferai asseoir sur mon trône (3). Comment se fait-il que nous fassions si peu de cas de cet héritage céleste, et que nous y renoncions tant de fois par nos péchés, en préférant

(1) Hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi. *Rom.*, VIII, 17.

(2) Et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum. *Luc.*, XXII, 29.

(3) Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo. *Apoc.*, III, 2.

les biens périssables de la terre à cet océan de délices, qui nous attendent au céleste séjour ?

Par le Baptême, nous avons aussi *droit aux biens spirituels de l'Église.* Ils nous sont absolument nécessaires pour arriver au ciel. Que deviendrions-nous, en effet, abandonnés à notre faiblesse ? Pour nous préserver de funestes écarts, pour nous diriger sûrement dans la voie du salut, le Seigneur nous accorde les grâces les plus abondantes ; mais il a voulu que l'Église en fût la dispensatrice ; et elle nous ouvre ses trésors avec la plus grande libéralité, et les répand sur nous avec profusion. Puissions-nous ne jamais en abuser !

Contemplons ici un instant la beauté de l'âme régénérée par le Baptême. L'éclat du soleil disparaît devant la gloire qui l'environne ; c'est une sorte de transfiguration, qui s'opère en elle ; elle sort des ténèbres pour briller d'une splendeur divine ; c'est une seconde création, où il n'y a rien d'humain ; l'image de Dieu reparaît sous de plus nobles traits ; et l'Éternel, frappé lui-même de ce nouveau chef-d'œuvre, s'admire dans son propre ouvrage, s'en applaudit, et s'y contemple avec complaisance. Le chrétien, purifié par le Saint-Esprit dans le sacrement de la régénération, dit saint Jean Chrysostome (1), est transformé, selon l'expression de l'Apôtre, dans l'image de Jésus-Christ lui-même. Non-seulement il contemple la gloire du Seigneur, il y puise pour lui-même quelques rayons de cette divine gloire. Semblable au métal sur lequel viennent frapper les rayons du soleil, qui, sans être lumineux par sa nature, réfléchit la lumière qui vient s'imprimer sur lui et la fait à l'instant jaillir, l'âme régénérée par l'Esprit-Saint reçoit et répand à son tour le rejaillissement de la céleste gloire, qui lui a été communiquée.

Cette grâce, que le Baptême nous communique, est encore accompagnée du brillant cortége de toutes les vertus.

(1) D. Chrysost., homil. VIII, *in Epist. ad Coloss.*

En tête paraissent la foi, qui est un bien inestimable; l'espérance, qui est un don qui n'a pas de prix; la charité, qui est un trésor de richesses incomparables; puis viennent toutes les autres vertus, qui nous mettent en état de pratiquer toute sorte de bonnes œuvres.

Mais ce qui est infiniment au-dessus de tous les autres bienfaits du Seigneur, c'est qu'il s'est donné lui-même à nous avec son Fils et le Saint-Esprit. Si quelqu'un m'aime, dit Jésus-Christ, mon Père l'aimera, et nous viendrons en lui, et nous ferons en lui notre demeure (1). Ainsi, par le Baptême, nous sommes étroitement unis à l'adorable Trinité, et les trois personnes divines interviennent dans cet auguste sacrement, pour nous combler successivement de leurs dons. La grâce du Baptême est, selon saint Paul, le chef-d'œuvre de la toute-puissance de Dieu et de sa charité envers l'homme (2). Amour donc et reconnaissance éternelle à cette aimable Providence, qui nous a reçus entre ses mains avec tant de bonté, au sortir du sein maternel (3).

Que dirons-nous maintenant de l'excellence du caractère que le Baptême imprime, non sur la chair, comme autrefois la Circoncision, mais sur nos âmes, comme un sceau de justice? Caractère glorieux, qui nous distingue des païens et des infidèles, qui fait du peuple chrétien une race choisie, une nation sainte (4); caractère royal et sacerdotal (5), qui nous élève au-dessus des rois de la terre, en nous rendant enfants du Roi des rois, et nous consacre en quelque sorte prêtres du Seigneur, en nous initiant aux plus saints mystères; caractère divin, qui grave dans notre âme les traits de la Divinité, auxquels le Très-Haut veut bien nous reconnaître pour ses enfants; caractère immortel,

(1) Si quis diligit me, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus. *Joan.*, XIV, 23.

(2) Maxima et pretiosa. II. *Pet.*, I, 4.

(3) Suscepisti me de utero matris meæ. *Psal.* CXXXVIII. 13.

(4) Genus electum, gens sancta. I. *Pet.*, II, 9.

(5) Regale sacerdotium. I. *Pet.*, II, 9.

que rien ne peut détruire, que nous porterons dans le ciel comme une auréole de gloire, et que les réprouvés ne pourront jamais effacer de leur front, sur lequel on lira, écrits en lettres de flamme, ces mots ignominieux et désespérants : *Chrétien dégradé !*

O chrétien, vous dirai-je avec le grand pape saint Léon, reconnaissez votre dignité ; et, étant devenu participant de la nature divine, gardez-vous de dégénérer d'une origine si sublime, en vous plongeant dans la corruption du siècle (1). Quel malheur pour nous d'avoir tant de fois terni la beauté de notre âme, en nous livrant à l'iniquité ! Quelle honte d'avoir répudié la glorieuse qualité d'enfants de Dieu, pour nous faire les esclaves de Satan ! Gémissons sur notre aveuglement, et, après l'indigne abus que nous avons fait de la grâce de notre Baptême, ayons recours au Baptême laborieux de la pénitence, qui se compose de nos larmes et du sang de Jésus-Christ ; allons nous y laver de toutes nos souillures [1].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Tous les peuples ont compris que l'action de laver le corps était un symbole de la purification de l'âme. On remarque dans la sainte Écriture trois sortes de Baptêmes : le Baptême des Juifs, celui de saint Jean-Baptiste et celui de Jésus-Christ.

Baptême des Juifs. Il avait pour effet : 1° de disposer à une action sainte, comme lorsque Moïse ordonna aux Hébreux de se purifier et de laver leurs habits, pour recevoir la loi du Seigneur, au pied du Sinaï (2) ; et, lorsqu'avant de consacrer Aaron et ses fils au sacerdoce, il lava lui-même tout leur corps, par l'ordre de Dieu (3). 2° De nettoyer les souillures légales et corporelles seulement, car il n'avait point la vertu de rendre à l'âme sa pureté perdue par le pé-

(1) Agnosce, ô christiane, dignitatem tuam, et divinæ consors factus naturæ, noli in veterem vilitatem degeneri conversatione redire. *D. Leo*, serm. 1, *de Nativ. Dom.*

(2) Exod., XIX, 10.

(3) Exod., XXXIX, 4.

ché (1). 3° Il avait pour objet le réception des *prosélytes*, c'est-à-dire de ceux qui se convertissaient au Judaïsme, et qui étaient appelés *prosélytes de justice*. Mais le Baptême des prosélytes n'était point d'institution divine ; il n'en est rien dit dans les saintes Écritures. Ni les Juifs ni les Chrétiens ne sont d'accord sur son origine. L'opinion la plus probable est qu'il fut mis en usage par les pharisiens, après la captivité de Babylone.

Baptême de saint Jean-Baptiste. C'était une purification pratiquée par saint Jean, dans le désert, à l'égard des Juifs, pour les disposer à la pénitence et pour les préparer, soit à la venue du Messie, soit à la réception du Baptême que Jésus-Christ devait instituer. Le Baptême de Jean était précédé de la confession des péchés (2) ; mais il ne les remettait point. Il était simplement l'emblème de l'effet intérieur d'une pénitence sincère, et n'avait aucunement ni la vertu ni l'efficace du sacrement de la régénération, que le Sauveur institua depuis. Les Pères le regardent comme un passage de la Loi à l'Évangile (3). Il ne rendait pas les Juifs chrétiens, mais il les préparait à le devenir, et nous voyons au livre des Actes (4) que ceux qui avaient reçu le Baptême de Jean, furent de nouveau baptisés au nom du Seigneur Jésus.

Baptême de Jésus-Christ. Il renferme éminemment les deux autres ; il en est l'accomplissement et la consommation ; mais il en diffère absolument par sa nature ou son institution, par sa nécessité, par sa forme, et surtout par son efficacité.

Figures du Baptême.

Le Baptême a été figuré :

1° *Par la Circoncision*, que Dieu ordonna autrefois à Abraham et à tout le peuple Juif, et qui indiquait, par la manière dont elle se faisait, que le genre humain avait été corrompu dans son origine ; et, au jugement de plusieurs saints Pères, elle était le remède établi de Dieu, pour effacer le péché originel. De plus, le Seigneur avait établi la Circoncision comme sceau de l'alliance qu'il faisait avec Abraham et toute sa race ; elle était donc aussi le symbole de l'alliance qu'il devait faire avec l'Église par le saint Baptême. Enfin, la Circoncision ne se faisait qu'avec effusion de sang, pour signifier

(1) Lévit., VI, 27 ; XI, 25.

(2) Marc, I, 4. — Luc, III, 3.

(3) Agebatur itaque Baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis et sanctificationis in Christo subsecuturæ. *Tertull.*, *de Baptismo.*

(4) Act., XIX, 4, 5.

que le Baptême n'aurait la vertu de régénérer les âmes que par le sang de Jésus-Christ.

2° *Par les eaux du déluge*, comme saint Pierre le dit expressément (1). Saint Augustin a très-bien expliqué en quoi consiste cette figure. « L'Arche, nous dit-il, est la figure de l'Église; elle est bâtie de bois, et c'est par ce bois qu'elle se sauve des eaux : l'Église subsiste par la vertu de la croix de Jésus-Christ, et c'est dans cet arbre de vie qu'elle trouve son salut. Les eaux qui font le déluge, descendent du ciel : c'est du ciel que descend aussi la vertu de l'eau du Baptême. Dieu ordonne que l'on fasse une ouverture au côté de l'Arche, et l'on n'y entre que par cet endroit : on n'entre dans l'Église que par le Baptême et par l'eau mêlée avec le sang, qui sortit du côté de Jésus-Christ, ouvert par la lance. Tous les hommes endurcis dans le péché sont abîmés dans l'eau du déluge : et tous nos vices et nos péchés sont noyés dans l'eau du Baptême (2). » Voilà pourquoi l'Église, la veille de Pâques, dans la bénédiction solennelle qu'elle fait de l'eau qui doit servir au sacrement de la renaissance divine, rend grâces à Dieu de ce qu'il a fait voir dans le déluge que la ruine même de l'ancien monde était la figure de la réparation du nouveau, et de ce qu'il a voulu marquer dans les mêmes eaux et la fin des vices et l'origine des vertus (3).

3° *Par le passage de la mer Rouge.* Vous n'ignorez pas, dit saint Paul, que nos pères ont tous été baptisés, sous la conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer (4). Saint Augustin fait voir excellemment que tout le mystère de la loi nouvelle est dépeint, comme en un tableau, dans ce miracle que Dieu fit alors pour sauver son peuple. Laissons parler cet illustre docteur. « Pharaon tyrannisait le peuple de Dieu comme le démon tyrannise les âmes. Moïse délivre les Hébreux de la tyrannie de ce prince impie : Jésus-Christ délivre les âmes, en les faisant passer par l'eau du Baptême, qui est devenue sainte et sanctifiante par la vertu de son sang. Tous les Égyptiens meurent dans la mer Rouge : tous nos péchés sont comme submergés dans l'eau du Baptême (5). »

Après ce passage, ajoute ce saint, les Israélites n'entrent point

(1) Quod et vos nunc similis formæ salvos facit Baptisma. *Pet.*, III, 21.

(2) D. Aug., *de Civit.*, l. XV, c. XXVI.

(3) Ut unius et ejusdem elementi mysterio, et finis esset vitiis et origo virtutibus.

(4) Omnes in Moïse baptisati sunt, in nube et in mari. I *Cor.*, x, 2.

(5) Moriuntur in mari rubro omnes inimici populi illius . moriuntur in Baptismo omnia peccata nostra. *D. Aug.*

dans la terre promise ; ils trouvent un vaste désert où ils souffrent beaucoup. Ainsi, après le Baptême, nous n'arrivons pas tout d'un coup à la gloire que Dieu nous promet ; mais nous soupirons longtemps dans l'exil et dans le désert de cette vie. Des ennemis visibles s'élèvent sans cesse contre nous, et dans nous, et hors de nous (1).

4° *Par les eaux du Jourdain* qui guérirent Naaman de la lèpre, qui furent plus tard consacrées par le Baptême de Jésus-Christ. Saint Ambroise (2) dit que le peuple des Gentils, qui était lépreux et tout plein de taches, avant qu'il fût baptisé dans le fleuve mystérieux de l'Église, a été purifié de toutes ses taches, tant corporelles que spirituelles, dans le sacrement du Baptême, et est devenu comme une vierge toute pure, selon la parole de saint Paul (3).

5° *Par la piscine de Bethsaïde*, qu'on voyait à Jérusalem. Elle servait d'abord à laver les brebis et les autres bêtes destinées aux sacrifices, et aussi à se purifier des souillures qu'on contractait, dans l'ancienne loi, par les funérailles, par l'attouchement d'un mort, par la lèpre, et autres choses semblables. Cette piscine fameuse était environnée de cinq galeries, où se trouvaient un grand nombre de malades, que Dieu guérissait par l'entremise d'un ange, qui descendait du ciel en certain temps, pour agiter l'eau ; le premier malade qui entrait dans la piscine, au moment où l'eau était agitée, était infailliblement guéri. Les autres étaient obligés d'attendre que l'ange vînt de nouveau remuer l'eau, espérant y trouver chacun à son tour leur guérison.

Les saints Pères ont trouvé, dans cette piscine et dans les guérisons miraculeuses qui s'y opéraient, une excellente figure des eaux du Baptême, et de l'effet tout divin qu'elles produisent dans l'âme de ceux qui y sont lavés, comme en un bain spirituel et salutaire. Saint Chrysostome témoigne que Dieu voulut, en traçant ainsi une image de ce qui devait arriver ensuite, accoutumer les esprits, par la vue des effets miraculeux que produisait sur les corps l'eau d'une piscine troublée par un ange, à trouver moins incroyable la guérison toute spirituelle de ceux qui reçoivent le Baptême. L'ange, descendant dans cette piscine pour en troubler l'eau, y imprimait une divine vertu pour la guérison des maladies corporelles, afin, dit ce Père, que les Juifs apprissent par là que le Seigneur même des anges, et celui qui est appelé l'Ange du grand conseil, pourrait

(1) Post mare rubrum non continuò patria datur, nec securè triumphatur. Restat eremi solitudo, restant hostes insidiantes in viâ. *D. Aug.*, *in ps.* 71.

(2) D. Ambr., *in Luc.*, c. IV.

(3) Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo. II. *Cor.*, XI, 2.

beaucoup plus facilement laver les crimes et toutes les taches des âmes, dans les eaux baptismales sanctifiées par le mérite de son sang. Comme la piscine ne guérissait point par sa nature, puisqu'elle eût guéri en tout temps, mais seulement lorsque l'ange y descendait pour la remuer, de même l'eau n'agit pas en nous simplement par elle-même, mais c'est lorsqu'elle a reçu l'impression de la grâce du Saint-Esprit, qu'elle efface en nous tous nos péché. La faiblesse corporelle était alors un obstacle pour être guéri, empêchant que les malades ne pussent se jeter assez promptement dans la piscine; mais chacun a présentement la liberté de s'approcher des eaux du Baptême, car ce n'est plus l'ange qui trouble l'eau en certain temps, mais c'est le Seigneur des anges qui guérit tous ceux qui y ont recours. Il ne s'agit plus d'un seul qui peut espérer sa guérison; mais quand tous les hommes s'en approcheraient en même temps, les trésors de la grâce de ce médecin suprême ne seraient point épuisés, de même que les rayons du soleil, pour éclairer tout l'univers et se distribuer à toutes les créatures, ne perdent rien de leur éclat qui est toujours égal à lui-même. D. Chrys., *in Joan.*, hom. 35.

Ce fut pour honorer le Baptême de saint Jean, en même temps que pour disposer les hommes à celui qu'il devait lui-même établir, que notre divin Sauveur voulut être baptisé de la main de son précurseur. Lors donc que tout Jérusalem allait en foule dans le désert pour écouter celui qu'on regardait comme un nouvel Élie, et qu'on était tenté de prendre pour le Messie promis dès l'origine du monde, Jésus-Christ y alla aussi lui-même, et se cacha dans la foule, par une humilité dont nous devrions rougir, puisque nous cherchons tant de détours et tant d'adresses ingénieuses, pour nous distinguer du reste des hommes, pour affecter des singularités superbes. Mais, lorsque Jésus-Christ se rabaissait de la sorte, Dieu le releva, et il sut bien le discerner du milieu de ceux parmi lesquels il se confondait. Car saint Jean, étant frappé d'un profond respect, ne put presque se résoudre à verser de l'eau sur la tête du Sauveur pour le baptiser; lui qui faisait trembler les premiers d'entre les docteurs de la loi et qui les bannissait même de son Baptême, dit au contraire à Jésus-Christ qu'au lieu de lui donner le Baptême, il devait plutôt le recevoir de sa main, et qu'il le couvrait de confusion en voulant qu'il le baptisât. Jésus-Christ ne lui répondit autre chose, sinon qu'il fallait qu'il s'humiliât jusque-là, et qu'en l'état où il était, il devait accomplir tous les devoirs de justice. Aussitôt qu'il fut baptisé, le ciel s'ouvrit, et Dieu fit descendre le Saint-Esprit sur le Sauveur d'une manière visible, et en forme d'une colombe, qui se reposa sur sa tête. En même temps, on entendit une voix du ciel qui rendit ce témoignage : « C'est ici mon Fils bien-aimé, en qui je trouve toutes mes délices. » Aussitôt que Jésus-Christ fut baptisé, il

apprit en sa personne à tous les fidèles quelle devait être leur vie après le Baptême, et qu'ils devaient se préparer à la tentation et à la souffrance. Il se retira dans le désert, pour s'y livrer a un jeûne rigoureux. ROYAUMONT.

2. Le Baptême est une création nouvelle; la même puissance, qui fit sortir le monde du néant, nous arrache à la mort, et nous fait naître à la vie (1). C'est ce que saint Paulin a très-bien exprimé dans les deux vers suivants :

Culpa perit, sed vita redit; vetus interit Adam,
Et novus æternis nascitur imperiis (2)

« Le crime est effacé, la vie renaît; l'ancien Adam est aboli, et un nouvel Adam vient prendre possession d'un empire immortel. »

Une circonstance surnaturelle, qui arriva au Baptême du père de saint Grégoire de Nazianze, nous montre la beauté de l'âme régénérée. Comme il sortait de l'eau, il parut environné d'une lumière éclatante, témoignage des vives dispositions avec lesquelles il avait reçu le don de la foi, et du renouvellement que la grâce avait opéré en lui. D. GREGOR. NAZIANZ., *Orat.*

3. Les saints, soit au milieu des honneurs, soit au milieu des tourments, ont toujours regardé l'avantage d'être chrétiens, comme la première des dignités et le plus glorieux de tous les titres.

L'empereur Marc-Aurèle, regardant les chrétiens comme les ennemis de ses Dieux, excita une nouvelle persécution contre l'Église de Jésus-Christ. L'Église de Smyrne fut attaquée, et on commença par chercher saint Polycarpe, pour le faire mourir. Le proconsul le pressant de jurer par la fortune ou le génie de César, le saint évêque de Smyrne lui dit : « Il semble que vous vouliez ignorer qui je suis, à voir l'empressement que vous avez à me faire jurer. Je vous déclare donc que je suis chrétien, j'en fais gloire, et j'en suis d'autant plus content, que vous en paraissez fâché. Que si vous voulez savoir ce que c'est qu'un chrétien, donnez-moi jour pour m'entendre, et je vous l'apprendrai. » Polycarpe, ayant donc été déclaré chrétien, fut condamné à être brûlé vif. EUS., l. IV, c. V.

Il n'y a rien de plus beau sur ce sujet, que ce qu'on lit dans l'histoire ecclésiastique des martyrs de Lyon, qui souffrirent au second siècle. Ces généreux athlètes firent tous une confession publique du nom de Jésus-Christ, en déclarant hardiment qu'ils étaient chrétiens.

Il arriva alors qu'un jeune homme, nommé Épagathe, distingué

(1) D. Clemens Alexandr.
(2) D. Paulin., epist. 32, *ad Sever.*

par ses belles qualités et surtout par une vie irréprochable, étant indigné de la manière cruelle dont on traitait les chrétiens, demanda d'être écouté, pour défendre leur cause et pour convaincre le public qu'ils n'étaient coupables ni d'impiété ni d'aucun autre crime. Mais à peine ce disciple sincère de Jésus-Christ eut-il ouvert la bouche, que tous les païens qui se trouvèrent à l'audience, se mirent à crier contre lui, et que le gouverneur lui-même, ne pouvant écouter qu'à peine sa demande, quelque juste qu'elle fût, l'interrompit pour savoir seulement de lui s'il était chrétien. Épagathe professa hautement sa religion, en disant qu'il était chrétien ; et il fut mis aussitôt au nombre de ceux qui étaient destinés au martyre, le juge lui ayant donné par raillerie le nom glorieux d'avocat des chrétiens, et faisant ainsi, sans y penser, son éloge en un seul mot.

La fureur du peuple, du gouverneur et des soldats éclata particulièrement contre Blandine, Attale et Alexandre. Blandine n'était qu'une simple esclave d'une complexion faible ; et sa maîtresse, qui combattait vaillamment parmi les autres martyrs, appréhendait qu'elle n'eût ni la force ni la hardiesse de confesser sa foi ; mais cette femme admirable se trouva, par le secours de la grâce, en état de braver les différents bourreaux, qui la tourmentèrent depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit. Enfin, ceux-ci s'avouèrent vaincus. Ils protestèrent que toutes les ressources de leur art barbare étaient épuisées, et ils marquèrent le plus grand étonnement de ce qu'elle vivait encore, après tout ce qu'ils lui avaient fait souffrir. Nous n'y comprenons rien, disaient-ils ; il ne fallait qu'une des tortures que nous avons employées, pour lui ôter la vie, selon le cours ordinaire de la nature. Pour la sainte, semblable à un athlète généreux, elle puisait de nouvelles forces dans la confession de la foi. « Je suis chrétienne ! s'écriait-elle souvent ; il ne se commet point de crime parmi nous. » Ces paroles émoussaient la pointe de ses douleurs, et lui communiquaient une sorte d'insensibilité.

Le diacre Sanctus endura aussi des tourments inouïs, avec une patience plus qu'humaine. Les païens se flattaient qu'à force de tortures, ils lui arracheraient quelques paroles peu convenables ; mais il soutint tous leurs assauts avec tant de fermeté, qu'il ne voulut pas même leur dire son nom, sa patrie, son état. A chaque question qu'on lui faisait, il répondait toujours : Je suis chrétien. Le christianisme était son pays, sa noblesse, son exercice. Jamais on ne put tirer de lui d'autre réponse.

Attale de Pergame, ayant été demandé avec instance par le peuple pour souffrir le supplice auquel il avait été condamné, alla au combat avec courage, s'appuyant sur la confiance que Dieu récompenserait ses bonnes œuvres. C'était un homme fort célèbre, qui avait été solidement exercé dans la science et la piété chrétiennes, et qui

avait toujours été un fidèle témoin de la vérité parmi les chrétiens. On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre, ayant un écriteau devant lui ; on y lisait ces mots : *C'est ici Attale le chrétien.* Il fut mis ensuite en prison, avec les autres, jusqu'au jour de son supplice, déclarant avant de mourir que les chrétiens ne savaient ce que c'est que de commettre aucun crime.

Alexandre, Phrygien de naissance et médecin de profession, vivait depuis quelques années dans les Gaules, où il s'était acquis une vénération universelle par son amour pour Dieu, et par la liberté avec laquelle il publiait l'Évangile. Se trouvant près du tribunal, au moment où le juge interrogeait ceux qui avaient d'abord renoncé à la foi, il leur faisait signe, et de la tête et des yeux, afin de les animer à confesser Jésus-Christ. Ses mouvements furent remarqués. Les païens, outrés de voir confesser la foi à ceux qui l'avaient précédemment reniée, s'en prirent à Alexandre, et s'écrièrent qu'il était l'auteur de ce changement. Sur quoi, le juge se tournant de son côté, lui demanda qui il était et ce qu'il faisait. Alexandre répondit sans détour qu'il était chrétien. Sa réponse irrita tellement le gouverneur que, sans autre information, il le condamna à être dévoré par les bêtes. Les corps des martyrs demeurèrent exposés pendant six jours, au bout desquels ils furent brûlés. On en jeta les cendres dans le Rhône, afin qu'il n'en restât pas le moindre vestige sur la terre, s'imaginant par là ôter à Dieu la puissance de ressusciter les saints martyrs, et aux martyrs l'espérance de retourner un jour dans leurs corps. EUSEB., *Hist. Eccl.*, l. V, c. XVII.

Clovis, ayant épousé Clotilde, n'oublia rien pour plaire à la nouvelle reine ; il lui fit des présents considérables, lui établit une maison magnifique, et voulut lui assurer son douaire. « Ah ! seigneur, lui dit-elle, je ne vous demande qu'une seule grâce : qu'il me soit permis de vous parler quelquefois de la gloire du Dieu que j'adore. » Le roi y consentit, en même temps lui permit d'avoir des oratoires et des chapelles, où les chrétiens pussent s'assembler publiquement. La reine eût un fils qu'elle fit baptiser ; mais, à quelques jours de là, l'enfant étant mort, le roi, prévenu des superstitions de son enfance, s'imagina que ses Dieux s'étaient vengés du mépris qu'on avait eu pour eux. « C'est vous, madame, lui dit-il d'un air chagrin et colère, ce sont toutes vos cérémonies chrétiennes qui ont fait mourir mon fils. » Mais Clotilde, sans s'émouvoir, lui répondit avec une foi admirable : « Seigneur, je ne saurais pleurer mon fils, il a reçu le Baptême, il est au ciel ! »

L'abbé DE CHOISI.

Saint Louis, roi de France, préférait le nom de chrétien, qui lui avait été donné dans le Baptême, aux titres qui sont les plus honorables selon les hommes. Il estimait plus le lieu de Poissy où il avait

été baptisé, que la ville de Reims où il avait été couronné roi de France. Lorsqu'il écrivait des lettres, il avait coutume de signer *Louis de Poissy*, sans prendre la qualité de roi. Chrétien dit plus que roi de l'univers.

J'ai connu une vertueuse femme, dit le pieux Boudon, toute pauvre des biens de la vie présente, mais très-riche des biens du ciel, pleine de l'esprit de Jésus-Christ, et d'un amour tendre pour la sainte Vierge. Comme on élevait dans la ville qu'elle habitait une magnifique église, elle se sentit pressée de donner un écu, fruit de ses épargnes, pour contribuer, en quelque sorte, à la construction du pieux édifice. Mais le prêtre, à qui elle présenta son offrande, la refusa, et lui témoigna même qu'il serait bien aise de lui faire accepter quelques secours, au lieu d'en recevoir d'elle, parce qu'il voyait bien à ses habits qu'elle était pauvre. Alors cette femme, avec une foi admirable, lui répondit : « Moi, pauvre ! mon père ! eh, ne suis-je pas « chrétienne, fille d'un grand roi et héritière d'un grand royaume ? »

Mois de Marie par le père de Bussi.

4. Celui-là est un faux chrétien, dit saint Grégoire de Nysse, dont la vie et la conduite n'est point conforme, ni à la doctrine de son maître, ni à ses vertus (1).— Le moyen de vous reconnaître chrétien ? demande saint Jean Chrysostome à ceux qui suivent les voies dissolues du siècle. Chrétien, vous ? à peine m'est-il prouvé que vous soyez homme, quand si souvent il vous arrive de vous livrer à des emportements, qui n'appartiennent qu'à des bêtes féroces, qu'à des démons.

Dieu a bien voulu envoyer son Fils unique dans le monde, afin qu'il eût plusieurs frères adoptifs ; et le Fils de Dieu n'a pas craint de faire les hommes ses cohéritiers, parce que son héritage est d'une telle nature, que le nombre de tous ceux qui le partagent ne le diminue en aucune sorte. D. Aug., *in Joan.*, tract. 2.

Parabole.

La parabole suivante va nous dépeindre, de la manière la plus frappante, le crime et le malheur de ceux qui négligent et manquent le riche héritage, qui leur est promis dans la céleste patrie.

Géronte, homme riche et fort âgé, sentant que le terme de sa vie approchait, voulut faire son testament. Il avait vu sa famille s'éteindre successivement, et n'avait plus de parents à qui il pût laisser ses grands biens. Il se rappela qu'un de ses anciens amis avait laissé une famille nombreuse ; il choisit un de ses fils pour le faire son héritier. Il lui écrivit de venir à Paris. C'était un jeune homme qui allait

(1) Frustrà nos appellamur christiani, si imitatores nos sumus Christi. D. Greg., *De Perfect. christ.*

se marier, et qui avait peu de fortune ; cette succession ne pouvait pas mieux tomber, ni venir plus à propos. Cléon (c'était le nom du jeune homme) se rend avec empressement auprès de son bienfaiteur. Celui-ci le reçoit avec de grandes marques d'affection et de bienveillance, et lui confirme ce qu'il lui a écrit, que son dessein est de l'instituer son légataire universel. Notre jeune homme, après l'avoir entretenu quelque temps et lui avoir témoigné beaucoup de reconnaissance, le quitta pour aller se promener un peu dans Paris, qu'il ne connaissait point. Il revint le soir assez tard, et ne vit point Géronte, qui était couché et endormi. Le lendemain matin, il lui fit une visite assez longue, puis il sortit et ne revint que pour dîner. A peine sorti de table, il se remit en course. Il vit beaucoup de curiosités en tout genre. Il alla au spectacle. Il y trouva des personnes de sa connaissance, qui le conduisirent au café. On le fit jouer, et il ne joua pas heureusement. Il rentra fort tard à la maison. Les jours suivants se passèrent à peu près de la même manière. Mais bientôt ses liaisons s'étant multipliées, le goût du spectacle et la passion du jeu augmentant toujours, ses visites à son bienfaiteur devinrent plus rares de jour en jour ; ensuite il ne fit plus que de courtes apparitions auprès de lui, et il retournait promptement joindre ses compagnons de plaisir, qui l'engagèrent bientôt dans des parties de débauche de toute espèce. Cependant Géronte n'était pas content d'une pareille conduite. Il s'attendait à plus d'égards de la part de quelqu'un dont il faisait la fortune. Il laissait échapper devant ses domestiques certains mots, qui marquaient assez sa manière de penser. Ils en avertirent Cléon, lui dirent que, s'il n'était pas plus assidu auprès de leur maître et s'il ne cultivait pas mieux sa bonne volonté, il pourrait s'en repentir. Cléon promit d'y faire attention. Il se gêna quelques jours, pour venir au moins dîner à la maison. Mais bientôt ses différents engagements s'enchaînant l'un à l'autre, il n'eut plus le temps de voir le bon vieillard ; souvent même il passait la nuit hors de chez lui. Géronte, irrité d'un pareil procédé et faisant réflexion d'ailleurs que sa succession serait en de mauvaises mains, s'il la laissait à un jeune homme qui montrait si peu de sagesse, fit venir un notaire, et, par son testament, il fit les pauvres ses héritiers, et légua tous ses biens à l'hôpital général de Paris. Cette opération, qu'il avait faite avec humeur, et le chagrin qu'il avait conçu de l'indifférence et de l'ingratitude de Cléon, lui causèrent, dans la nuit suivante, une révolution subite, qui l'enleva en peu de jours.

Cléon était tellement emporté par le tourbillon des plaisirs, qu'il ne paraissait plus chez Géronte depuis quelque temps. Il revint enfin un soir, et ce fut pour le voir dans la bière, et apprendre qu'il n'avait rien à prétendre à sa succession.

Il n'est pas possible de représenter l'impression que fit sur ce jeune

homme une nouvelle si inattendue. Il resta d'abord immobile de surprise ; puis, revenu à lui-même et embrassant d'un coup d'œil toute l'étendue de son malheur, il entra dans le désespoir le plus effrayant. Furieux contre lui-même d'avoir manqué par sa faute une si belle fortune, il s'arrache les cheveux, il se déchire le visage, il se mord les bras, il pousse des cris horribles. Il fallut le garder à vue toute la nuit, par la crainte qu'il n'attentât à sa vie.

Mais ce n'est pas tout. Le lendemain, la nouvelle s'étant répandue que Cléon n'héritait pas de Géronte, il se vit assailli par les créanciers de toute espèce, qu'il avait faits depuis son séjour à Paris. Après avoir dépensé tout ce qu'il avait, il n'avait pas craint de contracter des dettes, que la succession de Géronte devait le mettre en état d'acquitter sans peine. Cette espérance s'étant évanouie, il se trouva dans l'impuissance de satisfaire ses créanciers, qui le firent conduire en prison.

C'est alors que son désespoir fut au comble. Avoir pu vivre dans l'opulence, dans les honneurs, dans les plaisirs, et se voir réduit à la plus affreuse misère, enfermé dans une prison, sans savoir si jamais il lui sera permis d'en sortir ! Cette réflexion cruelle, toujours présente à son esprit, était pour lui un tourment insupportable. Accablé du poids de son existence, qui lui était devenue odieuse, il essaya plusieurs fois de se donner la mort. Il n'y réussit pas ; mais le sombre chagrin suppléa au fer et au poison, et termina en peu de jours sa triste vie.

Si ce malheureux jeune homme éprouva de si terribles accès de rage et de fureur contre lui-même, pour avoir manqué par sa faute une fortune temporelle et s'être réduit à une indigence et à une captivité passagères, quels sont donc, dans l'enfer, le désespoir et le remords d'un réprouvé, qui a perdu par sa faute un bonheur ineffable, infini, éternel, et qui s'est lui-même précipité dans un abîme de maux horribles et interminables ! Pécheurs, considérez attentivement le tableau que cette parabole vous présente. Au lieu de vous assurer par une vie chrétienne la brillante fortune, que Dieu lui-même daigne vous offrir ; au lieu de cultiver son amitié par votre assiduité à la prière, par votre fidélité à observer ses lois, vous le négligez, vous l'oubliez, vous vous livrez à toutes les vanités, à toutes les folies du monde ; vous ne pensez qu'à satisfaire vos passions, qu'à flatter vos sens, qu'à jouir de tous les plaisirs que vous pouvez vous procurer. Qu'arrivera-t-il, lorsqu'après votre mort, vous vous présenterez pour recueillir l'héritage céleste, qui doit vous enrichir pour toujours? Vous apprendrez, avec le plus affreux désespoir, que vous n'avez rien à y prétendre, et vous vous trouverez chargés de dettes énormes, contractées par vos crimes, pour lesquelles les démons, ministres de la justice divine, vous entraîneront dans les prisons ténébreuses, dans

les cachots embrasés de l'enfer, où vous serez sans cesse déchirés par les remords les plus cruels.

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Manière d'administrer le Baptême. — Matière et forme de ce sacrement. — Intention qu'on doit avoir. — Ministre du sacrement de Baptême. — Nécessité de ce sacrement. — Moyens d'y suppléer. — Sort des enfants morts sans Baptême.

D. Comment donne-t-on le sacrement de Baptême ?

R. On verse de l'eau naturelle, en forme de croix, sur la tête de la personne que l'on baptise, et on dit en même temps ces paroles; Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

L'eau est la matière nécessaire du sacrement de Baptême ; ainsi l'a déterminé Notre-Seigneur, en disant : « Quiconque n'aura pas été régénéré par *l'eau* et le Saint-Esprit, n'entrera pas dans le royaume des cieux (1). » Il faut pour la validité du Baptême, de l'eau naturelle, c'est-à-dire de fontaine, de rivière, de pluie, de rosée, de puits ou de mer, n'importe. Toute autre liqueur, soit artificielle, soit naturelle, comme l'eau distillée de fleurs, d'herbes, de fruits, l'eau de sel fondu, l'eau qui découle des sarments de la vigne au printemps, ne peut servir pour l'administration de ce sacrement, parce que ce n'est pas de l'eau naturelle. Il en est de même du bouillon, de la lessive, etc. Tout au plus, pourrait-on s'en servir, comme d'une matière douteuse, au défaut de l'eau simple, dans le cas d'une nécessité extrême, et avec l'administration du sacrement sous condition (2). On ne devrait pas même se servir de neige

(1) Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu sancto, non potest introire in regnum cœlorum. *Joan.*, III, 5.

(2) Saint Liguori.

ni de glace, si on n'avait soin de les faire fondre auparavant, parce que n'étant ni fluides ni liquides, elles ne sont pas propres à laver, et ne peuvent, par conséquent, représenter l'effet du sacrement. Lorsqu'on se trouve pressé, on prend la première eau naturelle qui se présente. Cependant, si on le peut commodément, on doit employer de préférence de l'eau bénite, par respect pour une action si sainte. Quand le Baptême se donne à l'église, on se sert de l'eau des fonts sacrés, qui a été bénite solennellement à cet effet, la veille de Pâques ou de la Pentecôte. C'était à ces deux grandes fêtes qu'autrefois on baptisait publiquement les catéchumènes, après les avoir préparés à la grâce régénératrice par les instructions les plus soigneuses. De nos jours, les circonstances n'étant plus les mêmes, l'Église se contente de bénir les fonts baptismaux avec un pompeux appareil; et l'eau ainsi préparée, et consacrée en quelque sorte par les prières du prêtre et les plus touchantes cérémonies, est conservée avec soin pour servir à tous les Baptêmes, qui peuvent avoir lieu dans le cours de l'année. — S'il y a lieu de craindre qu'elle ne soit trop froide et qu'elle ne nuise à l'enfant, on peut la faire tiédir, ou ajouter à l'eau baptismale une petite quantité d'eau chaude.

L'Église veut qu'on verse l'eau en forme de croix, à trois reprises consécutives, et en prononçant à chaque infusion et à chaque signe de croix le nom d'une des trois personnes de la sainte Trinité; mais ceci n'est pas de rigueur pour la validité du Baptême.

On verse l'eau sur la tête de la personne que l'on baptise, car la tête est la partie la plus noble de l'homme; elle est le siége du raisonnement et de la pensée; et voilà pourquoi c'est sur elle surtout que doit couler l'eau régénératrice. Mais, en cas de nécessité, si on ne pouvait verser l'eau sur la tête d'un enfant, il suffirait de la verser sur la poitrine, sur les épaules, ou sur toute autre partie principale ou même accessoire, s'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

Il faut bien prendre garde que l'eau ne mouille pas seulement les cheveux ou les enveloppes, qui couvrent l'enfant dans le sein de sa mère ; elle doit pénétrer jusqu'à la peau et la toucher immédiatement, sans quoi elle ne serait pas censée laver le corps.

L'ablution peut être faite de trois manières, par infusion, par immersion, ou par aspersion. Par *infusion,* quand on verse de l'eau sur la personne qu'on baptise ; par *immersion,* quand on plonge dans l'eau le corps de la personne ; par *aspersion,* lorsqu'on jette de l'eau sur le corps de la personne. L'immersion a été en usage pendant les douze premiers siècles de l'Église ; aujourd'hui on ne baptise que par infusion [1].

En même temps qu'on verse l'eau, on doit prononcer les paroles : *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Ces paroles, il faut les prononcer distinctement. Remarquez bien qu'il ne suffirait pas de dire *du Père, du Fils, du Saint-Esprit ;* il faut exprimer soigneusement la conjonction *et.* Ces paroles doivent être prononcées en même temps qu'on verse l'eau ; car elles sont la forme du sacrement, et, dans l'administration des sacrements, la forme doit toujours accompagner la matière, de telle sorte que cela ne fasse qu'une seule et même action. Il faut enfin que la même personne qui verse l'eau, prononce aussi les paroles, sans quoi le sens littéral des paroles ne serait pas vérifié. Celui qui ne ferait que prononcer les paroles, ne pourrait pas dire : *Je te baptise ;* mais plutôt : *Je te fais baptiser ;* le Baptême serait donc nul.

Telles sont les formalités essentielles pour la validité du Baptême. Laissons les impies en faire quelquefois le sujet de leurs sacriléges plaisanteries, les traiter de minuties, de simagrées, etc. Ils trouvent cependant fort raisonnable qu'on se montre exact observateur de toutes celles dont on entoure les contrats et autres actes de la société civile, pour les rendre valides et fixer les droits des citoyens. Et on regarderait comme des bagatelles les diverses formalités

que Dieu a établies pour nous admettre à l'héritage éternel, pour nous rendre citoyens de la Jérusalem céleste ! C'est pour notre sécurité, c'est pour qu'il ne pût jamais s'élever dans notre âme aucun doute sérieux sur notre régénération à la grâce, que Jésus-Christ a bien voulu déterminer ces signes extérieurs et sensibles ; et il suffit qu'il en soit l'auteur, pour les rendre respectables à tous les yeux.

Tous les saints Pères se sont montrés saisis d'admiration, à la vue des merveilleux effets de l'eau régénératrice. Tertullien dit que nous naissons dans l'eau, selon Jésus-Christ, comme de petits poissons (1). Saint Jérôme croit qu'un jour ne suffirait pas pour rapporter tout ce que les saintes Écritures disent de la puissante vertu du Baptême (2). Saint Cyrille d'Alexandrie nous assure que, comme l'eau échauffée par le feu a la vertu de brûler, de même l'eau du Baptême, fécondée par la vertu du Saint-Esprit, a une force divine pour sanctifier ceux qui en sont lavés (3).

Ces superbes penseurs, qui veulent tout juger d'après les lumières si bornées de leur raison, ne peuvent se persuader que la justification d'un pécheur puisse dépendre d'une chose si facile en apparence. Rien, en effet, ne blesse tant l'orgueil que de voir la simplicité des moyens que Dieu emploie, pour arriver à des résultats étonnants et merveilleux. Qu'il suffise de plonger un homme dans les eaux baptismales et de prononcer en même temps quelques paroles, pour lui ouvrir les portes de l'éternité bienheureuse, voilà ce que l'incrédule ne peut concevoir ! Misérable incrédulité, qui ose disputer à Dieu ses qualités distinctives, je veux dire, la simplicité et la puissance ! Ce qui est simple excite son mépris ; ce qui est merveilleux lui paraît impossible. Elle ne sait pas que Dieu a choisi les instruments les plus faibles pour confondre la vaine sagesse du monde, et

(1) Nos pisciculi secundùm Jesum Christum in aquâ nascimur. *Tertull.*, lib. *de Bapt.*, c. I.

(2) D. Hier., *ad Ocean.*

(3) D. Cyrill. Alex., *in Joan.*

que ce qui coûte le plus à l'homme n'est qu'un jeu pour Dieu.

Que Dieu ait pu attacher l'infusion de sa grâce dans nos âmes à quelques gouttes d'eau répandues sur notre corps, il faudrait être insensé pour le nier; et qu'il ait eu réellement la volonté de le faire, il ne faut que croire à l'Évangile pour en demeurer persuadé.

Mais pourquoi a-t-il préféré l'eau à tout le reste, pour en faire la matière du sacrement de Baptême? Nous remarquerons d'abord que, depuis l'origine du monde, l'eau a été l'élément de prédilection, avec lequel Dieu a opéré ses plus grands prodiges. Interrogez l'Ancien et le Nouveau Testament : vous verrez, au jour de la création, l'Esprit de Dieu, porté sur les eaux; plus tard, l'eau prête son secours à la colère divine, pour punir la race humaine et purger la terre des iniquités qui la couvrent. Voyez les Israélites s'ouvrant une route au milieu des eaux, qui retombent bientôt après sur leurs ennemis, pour les engloutir. Voyez ces malades autour de la fontaine de Bethsaïde : ils attendent que l'ange du Seigneur vienne agiter l'eau, pour y descendre et y puiser la guérison de leurs infirmités.

Suivez Notre-Seigneur dans sa vie mortelle : partout, dit Tertullien, vous le trouverez en présence de cet élément. Il reçoit le Baptême dans les eaux du Jourdain; le premier effet sensible de sa toute-puissance est le changement de l'eau en vin, aux noces de Cana. Enseigne-t-il les peuples, il leur parle de sa grâce, comme d'une eau qui rejaillit dans la vie éternelle. Étudiez ses principes sur la charité, vous y trouverez le verre d'eau froide donné aux pauvres, et l'éternité bienheureuse promise en échange. Enfin l'eau se retrouve jusque dans sa passion. Demandez aux mains de Pilate, qui s'en lave devant tout le peuple; demandez à la lance du soldat, qui fait jaillir du côté de Jésus du sang et de l'eau.

En choisissant l'eau pour matière du sacrement de Baptême, Jésus-Christ a voulu faire éclater à la fois sa sagesse

et sa bonté. Premièrement, sa sagesse, en daignant s'accommoder à la nature de l'homme, qui ne peut juger des choses spirituelles que par des objets sensibles. Or, l'eau est de tous les éléments le plus propre à nous représenter, d'une manière frappante, l'effet intérieur de la grâce du Baptême dans nos âmes. En effet, l'eau est le liquide qui sert le mieux à laver les souillures, et par là elle nous signifie que le Baptême nous purifie parfaitement de la tache hideuse du péché ; de plus l'eau rafraîchit, et par là elle marque que le Baptême tempère les ardeurs de la concupiscence ; enfin l'eau est transparente ; et par là elle nous représente les lumières de la foi, que nous recevons par le Baptême. En second lieu, la bonté divine se fait pareillement sentir dans le choix de l'eau. En effet, le Baptême étant absolument nécessaire pour arriver à la vie éternelle, il fallait que la matière de ce sacrement fût fort commune, et qu'on pût l'avoir en quelque sorte sous la main. Or, il n'est pas un lieu dans l'univers où l'eau ne se rencontre, et, par conséquent, le Baptême, qui est le premier des sacrements, est aussi le plus facile à recevoir.

D. Quelle intention doit avoir celui qui baptise ?

R. Il doit avoir l'intention de faire ce que fait l'Église en baptisant.

L'administration des sacrements étant un acte de religion, il faut y apporter l'attention et le respect convenables. Il faut avoir de plus l'intention explicite ou implicite de les conférer. L'intention est explicite, quand on se propose directement de conférer tel ou tel sacrement ; l'intention est implicite, quand on se propose en général de faire ce que fait l'Église. Celui donc qui ferait les cérémonies essentielles du Baptême, sans autre intention que de rire et de bouffonner, bien loin de conférer le sacrement, se rendrait coupable d'une abominable profanation [2].

D. N'y a-t-il que les prêtres et les ministres de l'Église qui puissent donner le Baptême ?

R. Tout homme, sans distinction de sexe ni de religion, peut baptiser en cas de nécessité.

Dans les cas ordinaires, ce sont les évêques ou les prêtres qui administrent le sacrement de Baptême; car c'est à eux qu'il a été dit : « Allez, instruisez les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit (1). » Mais comme ce sacrement est d'une nécessité absolue, Notre-Seigneur a voulu qu'il fût permis à tout le monde de l'administrer dans le cas de nécessité, afin que personne ne soit privé de ce moyen indispensable de salut. Ainsi, si un enfant ou un adulte non baptisés sont en danger de mort, et qu'on n'ait pas le temps d'appeler un prêtre, toute personne présente, homme ou femme, clerc ou laïque, fidèle ou infidèle, catholique ou hérétique, peut baptiser validement, pourvu qu'elle observe la forme usitée dans l'Église, et qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Église. Car l'effet du baptême ne dépend pas de la foi, ni des dispositions intérieures de celui qui le confère. Que le ministre soit saint, qu'il soit pécheur, le sacrement produit toujours la grâce d'une manière infaillible. Ses effets salutaires ne doivent être attribués qu'au Verbe fait chair, sur qui descendit l'Esprit-Saint en forme de colombe, et dont il a été dit : « C'est celui-là qui baptise (2). » Ainsi que ce soit Pierre, que ce soit Paul, que ce soit même Judas qui baptise, c'est toujours Jésus-Christ qui confère par eux cet auguste sacrement.

Tous les fidèles doivent connaître la manière d'administrer le Baptême, afin de pouvoir le conférer au besoin. Mais il est des personnes qui, à raison de leur état, doivent en être particulièrement instruites : ainsi les sages-femmes et les accoucheurs, qui se trouvent souvent exposés à donner le Baptême dans les enfantements pénibles et la-

(1) Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. *Math.*, XXVIII, 19.

(2) Hic est qui baptizat. *Joan.*, I, 33.

borieux, pèchent mortellement, s'ils ne savent pas administrer ce sacrement. Toutefois, ils ne doivent pas s'ingérer dans cette fonction, sans une nécessité pressante.

Quand il y a péril de mort et que plusieurs personnes se trouvent présentes, voici l'ordre qu'on doit observer : un prêtre ou un ecclésiastique quelconque doit être préféré à un laïque, un catholique à un hérétique, un homme à une femme, à moins que la décence demandât qu'on agît autrement, ou que la femme fût plus instruite que l'homme. Un père, une mère, à cause des inconvénients qui suivent de l'alliance spirituelle qu'on contracte par le Baptême, ne doivent jamais baptiser leur enfant, à moins qu'il soit impossible de faire autrement. Car, s'ils étaient seuls, ou que personne ne sût ou ne voulût baptiser leur enfant, ils ne devraient pas le laisser mourir sans Baptême. Hors ce cas extrêmement rare, ils doivent s'abstenir.

Si on doute que l'enfant soit vivant, on doit le baptiser sous condition, en disant : Si tu es vivant, je te baptise, etc. Si on rebaptise quelqu'un, parce qu'on doute de la validité du premier Baptême, on doit mettre cette condition : Si tu n'es point baptisé, je te baptise. etc.

D. Le Baptême est-il absolument nécessaire pour etre sauvé?
R. Oui, parce que Jésus-Christ a dit que si quelqu'un n'est régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il n'entrera jamais dans le royaume des cieux.

Le Baptême est le premier et le plus nécessaire de tous les sacrements ; à moins de l'avoir reçu, nul ne peut entrer en paradis. Les paroles de Notre-Seigneur sont formelles : « Quiconque n'aura point été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, n'entrera point dans le royaume de Dieu (1). » Jésus-Christ n'excepte personne, pas même les plus petits enfants. Dès l'instant que nous naissons tous coupables en

(1) Nisi quis renatus fuerit denuò. non potest videre regnum Dei. *Joan.*, III, 3.

Adam, il nous faut absolument renaître en Jésus-Christ, par l'eau et le Saint-Esprit, afin de devenir spirituels et d'arriver à vie éternelle.

Que deviennent donc les enfants morts sans Baptême? Hélas! ils sont pour toujours bannis de la présence de Dieu, et exclus du bonheur céleste. Et, remarquons-le bien, Dieu ne leur fait aucune injustice, et on ne saurait l'accuser d'user de trop de sévérité à leur égard. Car la possession du royaume éternel est une grâce purement gratuite, que Dieu ne doit à personne; il l'avait promise à Adam et à sa postérité, mais à condition qu'il lui serait fidèle. Adam s'en étant rendu indigne par sa désobéissance, Dieu ne lui devait plus rien, ni à lui ni à ses descendants. Les petits enfants, qui meurent sans Baptême, n'entreront donc jamais au ciel. Sans doute, ils ne souffrent pas des tourments affreux, comme les réprouvés. Il est probable même qu'ils n'ont pas à subir la peine du feu; mais il n'en est pas moins vrai que leur sort est bien déplorable, par cela seul qu'ils seront à tout jamais privés de la vue de Dieu [3].

De là, la pratique de l'Église, aujourd'hui universellement répandue, de baptiser les enfants aussitôt après leur naissance. Les parents doivent les présenter à l'église le plus tôt possible. Différer longtemps est, au jugement de tous les docteurs, une faute grave, à moins que quelque cause extraordinaire ne permette pas d'agir autrement. D'après le rituel de ce diocèse, ceux qui ne présentent pas leurs enfants au Baptême le huitième jour au plus tard après leur naissance, encourent par le seul fait la peine d'excommunication, à moins qu'ils n'aient eu de l'évêque une permission expresse et par écrit. Si peu qu'on retarde, il ne faut pas les perdre de vue, mais veiller sur eux jour et nuit, car la vie de ces petits êtres est si délicate, et tient à si peu de chose! Or, quel malheur s'ils venaient à mourir, sans avoir reçu le sacrement de la régénération! Quel malheur pour vous, pères et mères, je dirai plus, quel crime,

si c'est par votre faute que ces petits infortunés périssent, privés de cet unique et indispensable moyen de salut! Quoi ! vous ne leur auriez donné un instant de vie, que pour les plonger aussitôt dans les ténèbres extérieures! Mères chrétiennes, vous ne sauriez trop prendre de précautions, pendant les jours périlleux de votre grossesse, afin que le fruit de votre sein arrive à un heureux terme. La nature et la religion vous commandent d'éviter tout excès. Évitez les emportements de la colère, les travaux pénibles, les fardeaux trop lourds, les marches forcées, les courses trop longues. Que de tristes accidents, et même, tranchons le mot, que d'homicides arrivent par l'imprudence des mères, et aussi quelquefois par la brutalité des maris, qui ne ménagent pas assez leurs femmes, et peut-être même n'ont pas honte de leur faire subir des mauvais traitements, dans ces circonstances où elles sont cependant dignes du plus vif et du plus tendre intérêt! Parents cruels, par vos fureurs et vos emportements, par vos coupables négligences, vous vous préparez pour toute votre vie, et, ce qu'il y a de plus terrible, pour toute l'éternité les remords les plus déchirants [4].

D. N'y a-t-il point quelques moyens qui suppléent au défaut du Baptême ?

R. Il peut être suppléé par le désir de le recevoir, ou par le martyre. Le premier s'appelle Baptême de désir ou de volonté, et le second Baptême de sang.

De là vient que les théologiens distinguent trois sortes de Baptêmes : Baptême d'eau, Baptême de désir, Baptême de sang (1).

Le Seigneur infiniment miséricordieux, qui veut que tous les hommes arrivent au salut, se contente de la bonne disposition de leur cœur. Ainsi, s'il arrive que quelqu'un ne puisse recevoir effectivement le Baptême, il lui

(1) Baptismus fluminis, Baptismus flaminis, Baptismus sanguinis.

suffit, pour être sauvé, d'en avoir un désir sincère. Un juif, par exemple, un idolâtre, qui désireraient de bon cœur se convertir au christianisme, et qui viendraient à mourir avant d'avoir pu être baptisés, seraient sauvés, parce que le Baptême de désir leur tiendrait lieu du Baptême d'eau, pourvu qu'il fût accompagné d'une foi vive et d'un acte d'amour de Dieu parfait. L'amour de Dieu les purifierait de la tache originelle et de tous leurs péchés, et de là vient que ce Baptême est encore appelé *Baptême d'amour* ou *de flamme*. Le Baptême de désir n'est donc en réalité que la contrition parfaite avec le désir de recevoir le Baptême d'eau. Il n'est pas nécessaire que ce désir soit formel et explicite ; il suffit qu'il soit implicite et virtuel. Il est inséparable de la contrition parfaite, aussi bien que le vœu du sacrement de pénitence, qui se trouve renfermé dans la contrition parfaite, comme l'a décidé le Concile de Trente.

Le Baptême de sang consiste à donner sa vie pour Jésus-Christ; c'est le plus glorieux de tous les Baptêmes et le plus agréable au Seigneur, car la plus grande marque d'amour qu'on puisse lui donner, c'est de verser son sang pour confesser la foi. C'est ce qui arrivait très-fréquemment au temps des persécutions, où l'on voyait des païens de tout âge et de toute condition, des soldats et des bourreaux même étonnés du courage et de la constance des martyrs, se convertir tout à coup au christianisme, et s'écrier avec une sainte audace, à la vue des tortures qui les attendaient : « Je suis chrétien ! » Ils étaient aussitôt saisis, condamnés et mis à mort en haine de Jésus-Christ, et ils se lavaient dans leur sang, non-seulement du péché originel, mais encore de tous les autres péchés qu'ils pouvaient avoir commis Nous ferons ici observer en passant que, si l'Église honore d'un culte public les saints Innocents, comme les prémices et la fleur des martyrs, c'est parce qu'ils ont été mis à mort par le barbare Hérode, en haine de Jésus-Christ

Bien que le Baptême de sang et le Baptême de désir puissent, dans la nécessité, suppléer le Baptême d'eau pour la justification et la grâce d'adoption, ils ne peuvent cependant le suppléer pour la raison de sacrement et pour le caractère qu'il imprime. Le Baptême d'eau est seul un vrai sacrement.

Rendons grâces à Dieu le Père, qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, pour nous faire passer dans le royaume de son Fils bien-aimé, par le sang duquel nous avons été rachetés (1). Pourquoi Dieu nous a-t-il séparés de la masse de corruption ? Qu'avions-nous fait pour mériter une faveur aussi insigne ? Soutenons du moins l'excellence de notre caractère par une vie digne de notre vocation, et gardons-nous d'encourir le reproche, que le Seigneur faisait autrefois à son peuple par la bouche de son prophète : « J'ai donné la vie et la naissance à mes enfants, j'ai fait encore plus pour eux, je les ai élevés jusqu'à la participation de mon être ; et, pour prix de mes bienfaits, ces mêmes enfants, à mesure qu'ils ont avancé en âge, n'ont eu pour moi que de l'indifférence et du mépris (2). Ah ! si, par proportion, Dieu nous avait favorisés d'autant d'avantages temporels ; s'il nous avait comblés de gloire et d'honneur aux yeux du monde, alors peut-être serions-nous touchés de quelque reconnaissance. N'y aura-t-il que les faveurs spirituelles, auxquelles nous serons insensibles? Le don qui nous est accordé par le Baptême, n'est-il pas au-dessus de tous les dons ? Quel honneur, dit saint Augustin, que l'enfant adoptif soit destiné à être là même où est le Fils unique de Dieu, quoiqu'il ne lui soit pas égal dans sa divinité ! Quel bonheur qu'en vertu de cette adoption, il ait part à la même couronne, il possède la même félicité, et soit son cohéritier dans le séjour éternel (3).

(1) Gratias agentes Deo Patri, qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ. *Coloss.*, I, 13.

(2) Filios enutrivi et exaltavi ; ipsi autem spreverunt me. *Is.*, I, 2.

(3) Quem majorem honorem potest habere adoptatus, quàm ut sit

TRAITS HISTORIQUES.

1. La grâce de l'Esprit-Saint est à la fois feu et eau, elle brûle avec le feu et lave avec l'eau. Car le péché, dit saint Ambroise, est en même temps et lavé et consumé. Or, ce feu sacré, figuré visiblement par celui qui consuma le sacrifice de Néhémie, demeure caché dans le temps de la captivité, c'est-à-dire dans le temps du règne du péché, qui rend les hommes captifs; mais il se découvre dans le temps de leur liberté et de leur rédemption ; et, quoique changé dans la figure extérieure de l'eau, comme au Baptême, il ne laisse pas de conserver la nature du feu, pour consumer le sacrifice (1). Il est dit expressément dans l'Évangile que le Seigneur a baptisé dans le Saint-Esprit et dans le feu (2).

Saint Chrysostome donne au Baptême un beau nom, en l'appelant *le sceau de l'adorable Trinité* (3) et la marque par laquelle elle nous assujettit à son domaine et veut que nous lui appartenions.

2. On faisait des réjouissances à Rome, où Dioclétien s'était rendu pour se repaître des honneurs du triomphe, après quelques avantages contre les Perses. Le comédien Genès crut ne pouvoir mieux divertir la cour impie qu'en contrefaisant par dérision les cérémonies du Baptême. Il parut, couché sur la scène, comme s'il eût été malade, et demanda à être baptisé pour mourir tranquille.

On fit paraître alors deux autres comédiens, travestis l'un en prêtre et l'autre en exorciste. Ils s'approchèrent du lit et dirent à Genès : « Mon enfant, pourquoi nous faites-vous venir ? » A l'instant le cœur de Genès fut changé, et il répondit très-sérieusement : « Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et, par la sainte régénération, obtenir la délivrance de mes péchés. » On crut qu'il n'en jouait que mieux son rôle. On accomplit les cérémonies du Baptême, et, quand on lui eut mis les habits blancs, des soldats le prirent, en continuant la farce, et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs. Genès, profitant de la facilité naturelle qu'il avait pour la parole, d'un air et d'un ton inspirés, fit ce discours, du lieu élevé où il se trouvait :

« Écoutez, empereur et courtisans, sénateurs, plébéiens, tous les ordres de la superbe Rome, écoutez-moi : autrefois, lorsque j'enten-

ubi est unicus, non æqualis factus divinitati, sed consociatus æternitati. *D. Aug.*, tract. 5, *in Joan.*

(1) D. Ambr., *de Offic.*, l. III.

(2) Ipse vos baptisabit in Spiritu sancto et igni. *Math.*, III, 11.

(3) Baptisma Trinitatis signaculum. *D. Chrys.*

dais seulement proférer le nom de Christ, j'en frissonnais d'horreur, et j'outrageais, autant qu'il était en moi, ceux qui professaient cette croyance. J'ai pris en haine plusieurs même de mes proches et de mes alliés à cause du nom chrétien, et j'ai détesté cette religion, au point de m'instruire exactement de ses mystères, comme vous l'avez pu voir, afin d'en faire un jeu public. Mais au moment où l'eau du Baptême a touché ma chair, mon cœur s'est changé, et, à l'interrogation qu'on m'a faite, j'ai répondu sincèrement que je croyais. Je voyais une main s'étendre du haut des cieux, et des anges étincelants de lumière planer au-dessus de moi. Ils ont lu, dans un livre terrible, tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont effacés aussitôt après, puis m'ont remontré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur, et vous, spectateurs de toutes conditions, que mes jeux sacriléges ont fait rire de ces divins mystères, croyez avec moi, qui suis plus coupable que vous, que Jésus-Christ est le Seigneur digne de nos adorations, et tâchez d'en obtenir la miséricorde. »

L'empereur Dioclétien, également irrité et surpris, fit d'abord frapper Genès à coups de bâton; puis le remit au préfet Plautien, afin de le contraindre à sacrifier. Le préfet employa toutes les tortures en pure perte. Le confesseur répondit constamment : « Il n'est pas de maître comparable à celui qui vient de m'apparaître. Je l'adore et le chéris de toute mon âme; quand j'aurais mille vies à perdre, rien ne me séparera de lui. Jamais les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ de la bouche ni du cœur. Je sens le plus vif regret de mes égarements passés, et de ce que j'ai commencé si tard à le servir. » Aussi usa-t-il de ses derniers moments, pour réparer le scandale de ses blasphèmes et pour communiquer son repentir à tous ceux qui l'entendaient. On s'aperçut que son éloquence n'était pas infructueuse, et l'on se pressa de lui trancher la tête.

Le Baptême dont il s'agit n'était point un sacrement, faute d'une intention sérieuse de ce que fait l'Église : il fut suppléé dans Genès par le désir, accompagné d'une vraie contrition, ainsi que par le martyre.

3. Les païens eux-mêmes reconnaissaient que les enfants morts après leur naissance, coupables par cela seul qu'ils étaient nés, allaient dans un lieu de punition. Virgile les place en enfer (1).

(1) Continuò auditæ voces, vagitus et ingens,
Infantûmque animæ flentes in limine primo,
Quos dulcis vitæ exsortes, et ab ubere raptos
Abstulit atra dies et funere mersit acerbo.
Æneid., l. VI.

La Providence a mille moyens de conduire à la grâce du Baptême les Infidèles, qui observent fidèlement la loi naturelle.

Un jeune Coréen, nommé Caïe, sentit dès sa première enfance un désir passionné du vrai bonheur, et d'un bonheur qui n'eût jamais de fin. Dès qu'il eut l'âge de raison, il pensa fortement aux moyens de parvenir à la possession qu'il désirait. A cet effet, il se retira dans une solitude, où il demeura longtemps, sans autre habitation qu'une caverne.

Là, il menait une vie très-innocente et même très-austère, s'abstenant de tout ce qui n'était pas d'une nécessité absolue, et s'occupant sans cesse des mesures qu'il devait prendre pour parvenir au bonheur. Une nuit qu'il s'était endormi plein de son objet, un homme dont l'aspect avait quelque chose de divin, lui apparut, l'encouragea, et lui promit que l'année suivante il arriverait au terme de ses vœux. L'année n'était pas révolue, que les Japonais entrèrent en armes dans la Corée et le firent esclave. Le vaisseau, qui le transportait au Japon, ayant fait naufrage, il fut jeté sur la côte, sans son maître qui périt vraisemblablement; au moins le captif recouvra-t-il sa liberté! Dès qu'il se vit libre, il prit le chemin de Macao, et se retira dans un monastère de Bonzes, espèce de moines idolâtres qui étaient fort renommés, et parmi lesquels il se promettait de trouver ce qu'il cherchait depuis si longtemps. Il n'y fit pas un long séjour, sans s'apercevoir de son erreur; ce qui lui causa tant de chagrin, qu'il en tomba malade.

Il n'était pas guéri qu'il abandonna cette maison; et le jour même qu'il en sortit, il rencontra un chrétien auquel il fit le récit de ses peines et de ses aventures. Celui-ci le mena sur-le-champ aux Jésuites, qui lui donnèrent connaissance de nos saints mystères. Comme il cherchait sincèrement la vérité, il la goûta dès qu'on la lui eut fait connaître, et demanda le Baptême. Pendant qu'on l'instruisait, un des missionnaires lui ayant montré un tableau de Notre-Seigneur Jésus-Christ: « Mon père, s'écria-t-il, voilà bien celui que j'ai vu dans ma caverne, et qui m'a promis l'heureux sort où je touche enfin. » Il n'est point de vertus dont cette âme, marquée de signes si frappants de prédestination, n'ait donné des exemples admirables. Il s'attacha aux missionnaires qui l'avaient instruit, et les accompagna comme catéchiste dans leurs courses les plus pénibles et les plus périlleuses. Il fut enfin arrêté et brûlé à petit feu, pour son attachement à la foi.

Deux missionnaires voyageant dans les Indes, l'un d'entre eux se sentit vivement inspiré de se détourner de la grande route et de s'enfoncer dans les bois. Son compagnon de voyage eut beau lui dire qu'ils allaient s'égarer, le premier suivit le mouvement intérieur qu'il éprouvait, et engagea le second à venir avec lui. Après avoir

marché quelque temps comme à l'aventure, ils arrivèrent à une espèce de cabane faite de branches d'arbres. Entrés dans ce lieu, ils y trouvèrent un vieillard, qui était presque mourant. Le missionnaire lui demanda s'il avait quelque connaissance de Dieu. « Je sais, dit le moribond, qu'il y a un souverain Être, qui m'a donné l'existence; mais je ne le connais pas, et je désirerais bien qu'il se fît connaître à moi. — C'est lui-même, répliqua le missionnaire, qui nous envoie ici pour que vous le connaissiez. Mais dites-moi, mon bon ami, n'avez-vous pas tué quelqu'un, comme font si souvent vos compatriotes? — Non, je ne voudrais pas qu'on m'ôtât la vie, je ne dois pas l'ôter aux autres. — N'avez-vous point volé? — Non, j'ai fort peu de chose, ma hache, mon arc, mes flèches; je ne voudrais pas qu'on me prît ce peu qui m'appartient, pourquoi prendrais-je ce qui ne m'appartient pas? — N'avez-vous point menti? — Qu'est-ce que mentir? — C'est parler contre sa pensée, contre la vérité... — Non... Quand j'interroge quelqu'un, je suis bien aise qu'il me parle juste; je dois faire aux autres ce que je désire qu'ils me fassent à moi-même. » Enfin, l'homme apostolique, après avoir sommairement parcouru tous les points de la loi naturelle, trouva que ce bon vieillard n'avait jamais, au moins mortellement, offensé Dieu. Il l'instruit de nos mystères, lui en fait faire un acte de foi, et lui demande s'il veut être baptisé. Le malade y consent; mais on n'a point d'eau. Un des missionnaires sort de la cabane, pour voir s'il ne trouve point quelque ruisseau ou quelque fontaine. Après bien des recherches, il trouve de l'eau dans l'endroit où il en attendait le moins. C'était sur une feuille large, épaisse et concave; il s'en trouve suffisamment pour administrer le Baptême. Notre bon vieillard le reçut avec foi, et mourut peu de temps après, comblé de la plus sainte allégresse. *Lettres Édifiantes.*

Le zèle de saint Louis le faisait soupirer sans cesse après la conversion des Infidèles. « Oh! si j'avais la consolation, s'écriait-il souvent, d'être parrain d'un roi mahométan! » Un jour qu'il assistait, à Saint-Denis, au Baptême d'un fameux juif, cérémonie où il avait invité les gens d'un prince infidèle, il leur adressa ces belles paroles: « Dites de ma part à votre maître que je consentirais à passer le reste de ma vie dans les cachots les plus obscurs, si je pouvais lui obtenir de Dieu, et à toute sa nation, la grâce du Baptême. »

En un temps où nos modernes rêveurs voudraient ressusciter cette idée si vieille et si absurde de la métempsycose, nous sommes bien aises de montrer ici combien elle ravale l'homme, tandis que la foi chrétienne l'élève et l'ennoblit.

La doctrine de la transmigration des âmes, que prêchent les Bonzes, leur produit, chaque année, une abondante récolte. On serait étonné

de l'empire qu'ils s'arrogent sur les consciences par ce moyen. Quelques traits, tirés d'auteurs croyables, en feront foi. Un missionnaire fut appelé pour baptiser un malade, qui pouvait bien avoir soixante et dix ans. Ce vieillard ne subsistait que d'une médiocre pension, que lui faisait toucher l'empereur ; et les Bonzes lui avaient persuadé que, dans l'autre vie, son âme passerait dans le corps d'un cheval, lequel serait destiné à porter les dépêches de son bienfaiteur ; ils lui recommandaient sans cesse de ne point broncher, de ne jamais mordre, de ne ruer ni ne blesser personne, de s'accoutumer à courir légèrement, à manger peu, à souffrir patiemment l'éperon, comme un moyen sûr pour exciter la compassion des Dieux, qui souvent font un homme de qualité d'un cheval, et l'élèvent à la suprême dignité de mandarin. L'imagination de ce malheureux fut tellement frappée de ces discours, que, dans tous ses songes, il se voyait seller et brider, et que le claquement du fouet, qu'il croyait entendre, lui faisait faire mille bonds dans son lit, et qu'à son réveil il doutait s'il était homme ou cheval. Comme il avait entendu dire que, dans la religion chrétienne, on ne courait pas le risque de cesser d'être homme, il fit appeler un missionnaire qui le baptisa, et il mourut peu de jours après. *Histoire des peuples.*

Un de ces monstres à figure humaine, qui s'était souillé de toute sorte d'horreurs, aux jours néfastes de la révolution, s'établit dans un quartier populeux de Paris, où il embrassa la profession de boucher. D'un mariage qu'il contracta, naquirent deux infortunées créatures dans l'espace de quelques années. Sempronia et Lucrèce furent les noms qu'il donna à ses deux filles. Pour célébrer la naissance de ses deux enfants, il réunit dans son repas une société analogue aux mœurs et aux principes qu'il professait. Au milieu d'une joie assaisonnée de blasphèmes et d'imprécations contre la Divinité, la religion et ses ministres, ce père se lève à la fin du dîner, et jure que, quelque nombre d'enfants qu'il ait, aucun ne recevra le Baptême, et que, si jamais un ministre de la religion s'approchait de sa maison, il l'éventrerait. En même temps, tirant un couteau, il ajouta, en le présentant nu à l'honorable assemblée : « Avec celui-ci j'ai tué quatorze prêtres aux Carmes, et cinq à Saint-Firmin, sans compter les autres à l'Abbaye, et je promets d'expédier encore celui qui viendrait me parler de baptiser Lucrèce ; j'en jure comme ce romain... » Son défaut de mémoire et d'instruction ne lui permit pas de citer le nom ; il n'en avait retenu que le serment, sans doute prononcé sur une pareille arme.

En 1813, sa fille Lucrèce tomba dangereusement malade d'une maladie de langueur, et touchait à sa dernière heure. Cette fille, dont tout l'ensemble annonçait un caractère doux et aimable, avait été élevée dans

les principes irréligieux de son père, et n'avait pu s'instruire de ses devoirs ; mais l'innocence de son maintien lui avait concilié l'amitié de ses voisins. Quelques-uns des plus pieux crurent devoir parler au père de l'état de sa fille, et l'engager à la faire baptiser ; mais ce monstre impie renouvela le serment qu'il avait fait à l'époque de la naissance de sa fille, réitérant la menace de tuer le premier ecclésiastique qui se présenterait chez lui, et terminant son discours par des injures contre ceux qui lui avaient parlé de religion, de sa fille et de Dieu, contre qui il vomit des imprécations et des blasphèmes. Dès lors, il parut impossible à tout le monde de faire changer l'endurcissement dans le crime d'un tel homme ; chacun se retira d'un air consterné, ayant en horreur le père, et s'attendrissant sur le sort de l'infortunée Lucrèce.

Cependant une personne charitable crut devoir faire part à un respectable ecclésiastique de ce fait, et lui en raconta tous les détails. Indigné de la conduite du père, sa charité s'enflamma pour sauver au delà du terme de la vie l'âme de cette fille infortunée, qui se présentait à lui sur son lit d'agonie, luttant contre la maladie, mais après sa mort condamnée à être privée de la vue de Dieu, peut-être, hélas ! à des souffrances éternelles, lorsqu'un instant suffirait pour la régénérer par les eaux du Baptême et la faire jouir d'un bonheur parfait. Plein de cette pensée, il se décide à s'exposer à tous les dangers pour sauver une âme à Dieu. On lui représente vainement la certitude du danger, l'impossibilité d'approcher de la malade. Rien ne peut l'arrêter ; il se sent animé par un Dieu de charité ; c'est lui qui lui donne le courage dont il a besoin, et qui lui inspire le moyen de parvenir à exécuter son généreux dessein. « Si je succombe, dit-il, je rejoindrai sous le même fer ces glorieux martyrs, dont j'ai été le collègue et l'ami ; le même couteau qui répandit leur sang, sanctifiera le mien ; et ma dernière prière, expirant sous le fer du père, sera d'implorer Dieu pour sa conversion et le salut de sa fille, pour laquelle un autre se dévouera, si je ne puis réussir. »

Pour parvenir à s'introduire auprès de cette jeune personne, M. l'abbé D.... se couvrit d'habits tout-à-fait étrangers à son état, et, dans un costume qui ne pouvait nullement faire suspecter ce qu'il était, il se rend à la boutique de cet homme ; il lui expose qu'ayant appris que sa fille était malade de langueur, qu'elle était abandonnée des médecins, il venait, sans le connaître et sur sa réputation, lui offrir un remède qui pouvait sauver sa fille. Le sentiment de la nature, ou plutôt Dieu, par des vues de bonté qu'il avait pour le salut de cette fille infortunée, permit que ce père fût ému. Il verse quelques larmes, remercie et accepte les secours offerts, quoique, dit-il, il les croie tardifs et qu'il pense que tout est fini pour sa fille, qui va rentrer dans le néant : il promet une récom-

pense, si on lui rend son enfant. Le ministre n'en veut aucune, et demande à la voir. On le conduit dans une chambre, où il trouve une jeune personne d'environ quatorze à quinze ans, toute décolorée, affaissée par la maladie, et paraissant avoir fort peu d'heures à vivre. Son père, en entrant, lui dit qu'il amenait un brave voisin, qui avait un remède qui pouvait la guérir; que, puisque les médecins ne pouvaient plus rien pour sa santé, il valait mieux essayer le remède de ce brave homme. « J'espère, en effet, dit l'ecclésiastique, moyennant la grâce de Dieu, la sauver. — Qu'est-ce que vous voulez me dire, mon camarade? Nous ne parlons pas de tout cela ici, et je vous prie de ne nous rien dire de vos sornettes ni de vos contes. » L'ecclésiastique sentit que l'habitude de parler de celui qui tient dans ses mains la destinée des hommes, devait être bannie de la conversation avec cet impie : il se hâta de tâter le pouls de la malade, lui donna de l'espoir, lui parla avec affection, dit au père qu'il allait préparer son remède, qu'il reviendrait sous peu pour le lui faire prendre. Rendu chez lui, le brave ministre prit une petite fiole, dans laquelle il mit un peu d'eau de fleur d'oranger, du sucre et de l'eau qu'il colora légèrement avec quelques gouttes de vin rouge. Il en prit une seconde qu'il remplit d'eau pure, et se rendit chez la malade, une heure après en être sorti.

Arrivé chez elle, il monta, accompagné du père, et, ayant versé dans un verre la moitié de ce que renfermait la fiole dans laquelle était le remède, il le fit prendre à la malade, disant que, dans une heure, il donnerait le reste; qu'il fallait seulement qu'on fît un peu de thé léger, pour donner dans l'intervalle d'un quart d'heure; il pria le père de vouloir bien en faire préparer. Dieu, sans doute, dont la bonté infinie s'intéressait au salut d'une de ses créatures, permit que ce remède innocent parût soulager la malade aussitôt après l'avoir pris, ce qui devait contribuer à éloigner toute idée étrangère au motif apparent de générosité et de compassion qui semblait diriger l'inconnu. Le père le pria donc de s'asseoir près du lit de la malade, lui disant qu'il allait préparer ce qui était nécessaire, et qu'il reviendrait tout de suite. Dès qu'il fut sorti, ce ministre de charité prend la petite bouteille d'eau qu'il a dans sa poche, et dit à la jeune personne : « Mon enfant, vous allez peut-être mourir, votre corps va périr; mais sauvons votre âme : je suis un ministre de ce Dieu que vous avez peut-être méconnu; je m'expose à périr pour vous sauver; mais ce Dieu, mon modèle, s'est bien plus exposé pour nous. Mort sur une croix pour sauver tous les hommes, il m'a tracé ma route par son exemple. Comme son ministre, je viens pour vous faire part de ses grâces, effacer tous vos péchés par les eaux du Baptême, vous consoler dans les souffrances qui vous restent à endurer, et vous assurer votre salut éternel. Les instants sont

chers : n'en perdons aucun. Voulez-vous être baptisée ? » Cette figure pâle se colore, ses yeux brillent d'un éclat presque impossible à soutenir ; elle tend la main, et, avec l'accent d'une douceur aimable : « Ah ! Monsieur, dit-elle, oui, je serai heureuse de recevoir le Baptême ; je le désire, et puisse Dieu vous récompenser de votre bonté ! » Aussitôt, retirant en arrière un mouchoir qui était sur sa tête, ce digne ecclésiastique se hâte de verser de l'eau dessus, et de lui conférer le sacrement de Baptême, avec l'espoir et le désir de suppléer aux cérémonies de l'Église, si elle peut recouvrer la santé.

Se mettant ensuite à genoux auprès de la malade, il l'engage à élever son âme à Dieu, lui fait répéter le peu de prières que son état de faiblesse lui permet d'articuler. A peine cette pieuse et sainte cérémonie était finie, que le père remontait avec du thé; on en fit prendre à la malade, en y mettant le reste de ce qui était dans la fiole. « Mon père, dit cette néophyte d'une voix entrecoupée, je sens que je vais mourir, je ne désire plus de vivre, je serai heureuse après ma mort. Souvenez-vous de moi... Pensez à votre vie passée... Adieu... Je vous remercie, Monsieur... Le remède m'a consolée... » En finissant ces mots, elle expire. Ce spectacle ne touche point le cœur endurci du père, qui se livre, au contraire, aux imprécations et aux blasphèmes, tant est grand l'endurcissement de cette âme corrompue. A ces vociférations, plusieurs personnes accoururent, et le digne ecclésiastique se hâta de s'esquiver et de se rendre chez lui, où il remercia Dieu de la grâce qu'il venait de faire à cette créature, en la purifiant de ses souillures par les eaux du Baptême. Il implora la miséricorde divine pour la conversion du père.

Étrennes religieuses de 1817.

4. On ne doit jamais différer le Baptême, à moins de raisons extrêmement graves. Aussi voyons-nous aux Actes des apôtres que saint Philippe, diacre, s'empressa de baptiser, après l'avoir instruit, l'officier de Candace, reine d'Éthiopie, qu'il trouva sur le chemin de Jérusalem à Gaza. Cet homme, fort considéré dans son pays, mais que sa grande puissance ne rendait point superbe, était sur son char, et lisait le prophète Isaïe. Philippe s'approche de lui et lui dit : « Croyez-vous comprendre ce que vous lisez? » L'officier répondit : « Comment le pourrais-je, si quelqu'un ne me l'explique? » et il pria Philippe de monter et de s'asseoir près de lui. Or, voici le passage qui était sous ses yeux : « Il a été mené à la mort comme une brebis et comme un agneau muet devant celui qui le tond ; aussi il n'a pas ouvert la bouche. Après ces humiliations, il a été délivré de la mort. Qui racontera sa génération ? » L'officier dit à Philippe : « De qui, je vous prie, le prophète parle-t-il ainsi? Est-ce de lui-même ou de quelque autre? » Alors Philippe lui annonça Jésus-

Christ et ses mystères. Et, après qu'ils eurent marché quelque temps, ils arrivèrent auprès d'une fontaine, et l'officier dit : « Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé? » Philippe dit : « Je le veux bien, si vous croyez de tout votre cœur. — Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, » répondit l'officier; et en même temps il ordonna qu'on arrêtât son char, et tous deux descendirent dans l'eau, et Philippe baptisa l'officier. Lorsqu'il sortait de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'officier ne le vit plus. Il continua son chemin, tout transporté de joie, à cause de la grâce qu'il venait de recevoir. *Act.*, c. VIII.

Saint Pierre ne fut pas moins empressé à baptiser le centenier Corneille. C'était un homme de Césarée, renommé par sa piété et par ses aumônes, qui commandait la compagnie appelée Italique. Il vit, dans une vision de jour, vers les trois heures de l'après-dînée, un ange qui lui dit que Dieu avait écouté ses prières et regardé favorablement ses aumônes; qu'ainsi il lui ordonnait d'envoyer à Joppé chercher un homme, nommé Pierre, qui lui dirait tout ce que Dieu demandait de lui. L'ange le quitta, sans l'instruire lui-même, afin de garder l'ordre de Dieu qui a voulu rendre les hommes dépendants des autres hommes. Corneille envoya aussitôt quelques-uns de ses gens à Joppé, et leur dit ce qu'il avait vu. Lorsque ces personnes approchaient de la ville, saint Pierre, priant Dieu vers midi, entra comme dans une extase. Il vit le ciel ouvert, d'où descendait un grand linge suspendu par les quatre coins, et qui était plein de toute sorte d'animaux à quatre pieds, de serpents et d'oiseaux, et une voix lui dit : « Pierre, tuez et mangez. » Saint Pierre s'en excusa d'abord, et dit qu'il n'avait jamais mangé de viandes impures. Mais on lui répondit que ce que Dieu avait purifié lui-même n'était point impur. Lorsque saint Pierre pensait à ce que pouvait signifier cette vision, qui se fit par trois différentes fois, les gens de Corneille entrèrent, qui lui dirent que leur maître les avait envoyés vers lui, pour le supplier de l'aller voir. Saint Pierre les logea chez lui, et il partit le lendemain avec eux, prenant avec lui quelques Juifs. Lorsqu'il entra dans Césarée, Corneille, qui l'attendait avec tous ses amis et ses proches, alla au-devant de lui et se jeta à ses pieds. Mais saint Pierre le releva, en lui disant qu'il était un homme comme lui. Lorsqu'ils furent entrés, saint Pierre représenta d'abord à Corneille l'horreur que les Juifs avaient de se trouver avec les Gentils, et lui demanda pourquoi il l'avait fait venir. Corneille lui parla de sa vision : alors saint Pierre lui annonça Jésus-Christ. Et, tandis qu'il parlait encore, le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui étaient présents, et saint Pierre les fit aussitôt baptiser. ROYAUMONT.

La religion chrétienne, dit un savant évêque, avait anciennement son noviciat, et aucun adulte n'était baptisé qu'il n'eût été instruit

pendant l'espace de deux ou trois ans dans la crainte de Dieu, et qu'il n'eût appris les lois et les fondements du christianisme. Cette discipline avait été établie dans ces premiers siècles, parce qu'il y avait peu de familles chrétiennes, et, par conséquent, peu qui eussent soin de porter leurs enfants à l'église pour les faire baptiser. La plupart de ceux qui recevaient le Baptême étaient déjà âgés ; et il n'était pas à propos de les incorporer à l'Église, qu'on ne les eût purgés auparavant des erreurs du paganisme, et qu'on ne leur eût appris les premiers principes de la religion chrétienne. Cela avait son fondement dans ces paroles de l'Évangile : « Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Le temps, que ces novices de la religion chrétienne demeuraient dans cette école, s'appelait catéchuménat.

GAB. DE L'AUBÉPINE, *Traité de l'Euch.*, c. I.

Ce qui est à remarquer, c'est qu'il y avait des personnes qui, de leur propre volonté, différaient longtemps à recevoir le Baptême. C'est ainsi que saint Sulpice Sévère rapporte que saint Martin fut catéchumène pendant huit années. Les uns, à l'exemple de Jésus-Christ, différaient le Baptême jusqu'à l'âge de trente ans, comme le témoigne saint Grégoire de Nazianze. Les autres, comme le grand Constantin, attendaient jusqu'à la fin de leur vie à le recevoir. La raison de ce délai, dans les personnes de piété, était la crainte de perdre, bientôt après le Baptême, la grâce de la régénération par le péché mortel, auquel ils ne se sentaient déjà que trop portés. Mais, d'un autre côté, ce qui détournait un grand nombre de personnes de recevoir sitôt ce sacrement, c'était afin de pouvoir pécher plus librement et de n'être pas assujetties aux lois de l'Église. C'est contre cet abus que se sont récriés les saints Pères, mais principalement saint Grégoire de Nysse et saint Grégoire de Nazianze, qui ont tâché de remédier à un si grand mal, par des sermons qu'ils ont faits exprès sur ce sujet.

Saint Augustin, ayant été instruit par sa mère sur les mystères de la religion, on le fit catéchumène, en formant sur lui le signe de la croix et en lui mettant du sel bénit dans la bouche, comme cela se pratiquait ordinairement. Tandis qu'il fréquentait les écoles de Tagaste, il eut une maladie dangereuse, pendant laquelle il demanda le Baptême. Sa mère mit tout en œuvre pour le disposer à ce sacrement. On différa cependant de le lui administrer, parce qu'il se trouva tout à coup hors de danger. La raison de ce délai fut fondée sur ce que l'on craignait que la fougue des passions de la jeunesse ne lui fît perdre la grâce reçue dans le sacrement de la régénération. Cette coutume de différer le Baptême, par un semblable motif, est condamnée à juste titre par saint Augustin. Aussi l'Église a-t-elle ordonné depuis longtemps de baptiser les enfants immédiatement après

leur naissance; elle s'en repose sur le zèle des pasteurs du soin d'instruire les fidèles de la grandeur et de l'étendue des obligations qu'ils ont contractées, et de leur apprendre les moyens de conserver l'innocence baptismale, qui est aujourd'hui plus que jamais exposée à mille dangers.

TROISIÈME INSTRUCTION.

Promesses du Baptême. — Vaine objection qu'on allègue pour les éluder. — Obligation de les renouveler.

D. Quelles sont les promesses que l'on fait au Baptême?

R. On promet de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, pour s'attacher à Jésus-Christ.

Par le Baptême, nous avons fait alliance avec Dieu, et il s'est formé une espèce de contrat entre lui et nous. Contrat d'adoption de la part de Dieu le Père, puisqu'il a daigné nous mettre au nombre de ses enfants; contrat de société avec Dieu le Fils, puisqu'en devenant chrétiens, nous nous sommes unis avec lui comme à notre chef, notre maître et notre Seigneur; contrat d'alliance avec le Saint-Esprit, qui a établi sa demeure dans notre âme et a daigné en faire son temple; contrat de donation réciproque, puisque Dieu s'est entièrement donné à nous, avec ses grâces spirituelles et son royaume céleste, et que nous nous sommes entièrement donnés à lui, avec toutes les facultés de notre âme et de notre corps; contrat solennel fait dans le temple du Seigneur, à la face des autels, au milieu des fidèles, garants ou spectateurs de nos promesses; mais, remarquons-le bien, contrat où tout est à notre avantage, puisque le Seigneur n'avait aucun besoin de nous, qu'il n'avait rien à gagner avec nous, tandis qu'au contraire, sans la bonté dont il a usé à notre égard, nous n'étions que de malheureuses victimes de sa justice. Il nous importe donc extrêmement de connaître et de méditer les engagements sacrés, que nous avons contractés avec Dieu,

puisqu'ils sont le principe de notre élévation, et que de leur accomplissement dépend notre éternel bonheur.

Nous avons promis de renoncer :

1° *A Satan*. Avant de verser sur notre front l'eau sainte, l'Église exigea de nous cette déclaration expresse et formelle. Renoncez-vous à Satan? nous demanda le ministre du Seigneur : *Abrenuntias Satanæ?* Car enfin on ne peut servir deux maîtres ; il est impossible qu'on soit à la fois à Dieu et au démon, qu'on gémisse sous le tyrannique empire de Satan, et qu'on jouisse en même temps de l'heureuse liberté des enfants de Dieu. Nous répondîmes donc par la bouche de nos parrains : Oui, je renonce à Satan : *Abrenuntio*. Quel commerce, en effet, voudrions-nous avoir avec cet esprit de malice qui, dès le commencement du monde, a employé toutes ses ruses pour nous perdre, et qui se fait un malin plaisir de nos misères et de nos tourments. Ne devons-nous pas avoir horreur de ce monstre hideux, notre persécuteur et notre bourreau le plus acharné? Et c'est avec une sainte joie que nous devons dire encore aujourd'hui ces paroles, que saint Jean Chrysostome voudrait qu'on répétât à tout moment : « Je te renonce, Satan, et je m'attache à vous, ô mon Jésus. » Je te renonce, Satan; il n'y a rien qui doive nous donner plus d'assurance que cette parole, si nous la réalisons par nos œuvres. Ne paraissez jamais en public, sans prononcer ces mots : Je renonce à toi, à Satan et à tes pompes et à ton service ; et je m'attache à vous, ô mon Jésus. Ne sortez jamais, sans dire ces mêmes paroles. Elles seront, pour vous soutenir contre les diverses tentations qui peuvent vous assaillir, un bâton, une armure, une tour inexpugnable (1). »

2° *A ses pompes*. On appelle pompes de Satan les faux plaisirs, les joies profanes, les vaines intrigues du monde,

(1) Sine verbo hoc nunquàm in forum prodeas: Abrenuntio tibi, Satana. Hic erit tibi baculus, hæc armatura, hæc turris inexpugnabilis. *D. Chrysos.*, homil. 21. *ad Pop.*

les amusements dangereux ou criminels, les danses, les théâtres, toutes les vanités terrestres, tous les plaisirs illicites que saint Jean réduit à trois principaux, qui sont la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie. La concupiscence de la chair renferme tous les plaisirs sensuels du goût, du toucher et des voluptés charnelles. Par concupiscence des yeux, on entend les plaisirs de la vue, l'avarice, la vaine curiosité, le goût des spectacles, le luxe des habits, les somptuosités superflues, le désir des louanges et de l'estime des hommes, en un mot, tous les autres biens, qui n'ont en eux-mêmes aucune solidité réelle, et qui ne consistent que dans l'imagination et l'estime des amateurs du monde. L'orgueil de la vie renferme l'ambition, l'amour de la gloire et des distinctions, et tout ce qui accompagne d'ordinaire les richesses et les grands emplois, le faste, l'indépendance, la liberté de faire ou de dire tout ce qu'on veut, sans que personne ose s'y opposer. Un chrétien a renoncé à toutes ces choses, afin de ne vivre que pour Dieu.

3° *A ses œuvres*. Les œuvres de Satan sont le mensonge, l'iniquité, la fraude, la violence, en un mot toute espèce de péché ; car, ainsi que l'a dit l'apôtre bien-aimé, celui qui commet le péché est enfant du démon, parce que le démon pèche dès le commencement (1). Le même apôtre nous apprend que c'est par la fuite du péché qu'on distingue ceux qui sont du parti de Dieu et ses vrais enfants, d'avec ceux qui sont les partisans et les enfants du démon, et que quiconque n'est pas juste, n'est point né de Dieu. Nous devons donc faire tous nos efforts pour vivre, avec le secours de la grâce, dans l'innocence et la justice (2).

C'est donc un renoncement absolu à toutes les vanités, à toutes les folies du siècle, que nous impose notre consécration à Dieu par le Baptême. Nous ne devons ici-bas

(1) Qui facit peccatum ex diabolo est. *Joan.*, III, 8.

(2) In hoc manifesti sunt filii Dei et filii diaboli. I. *Joan.*, III, 10.

nous attacher à rien au préjudice de ce que le Seigneur demande de nous. Nous pouvons sans doute user des biens que le Seigneur nous accorde, sans y mettre nos affections ; notre cœur appartient à Dieu seul, qui veut être lui-même notre gloire, notre richesse, notre bonheur éternel. Voilà pourquoi l'apôtre saint Jacques a dit que l'amour du monde est une iniquité contre Dieu (1) ; et qu'en voulant aimer le monde, on se rend ennemi de Dieu (2). Un chrétien doit désirer avant tout le ciel, la grâce de Dieu. Le chrétien, dit saint Jean Chrysostome, est si élevé, par cette auguste qualité, qu'il ne peut plus être touché par aucun sentiment d'admiration et d'estime pour rien de ce qui se passe dans le monde. A ce haut point de vue où la foi l'élève, les avantages temporels, richesse, puissance, gloire, honneurs, tout lui paraît vil et méprisable. C'est ainsi que les villes et les plus hautes murailles semblent petites à ceux qui sont sur le haut des montagnes ; ils regardent comme des fourmis les hommes qu'ils voient marcher sur la terre. Pareillement, tout paraît petit à quiconque considère le ciel. Voilà pourquoi saint Paul méprisait tout ce qu'il y a de plus éclatant dans cette vie ; il n'en faisait pas plus de cas que de la boue[1] (3).

4° On promet de renoncer à Satan *pour s'attacher à Jésus-Christ.* Il est notre maître et notre chef ; et c'est pour cela que nous portons le glorieux nom de chrétien, qui signifie disciple et membre de Jésus-Christ. Nous devons nous attacher à Jésus-Christ

Par la foi, croyant sans hésiter tout ce que l'Église nous enseigne, et rejetant avec horreur tout ce qui est opposé à sa croyance. Avant de faire couler l'eau sainte sur notre front, on a exigé que nous fissions une profession

(1) Amicitia hujus mundi inimica est Dei.

(2) Quicumque ergò voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur. *Jac.*, IV, 4.

(3) Omnia detrimentum feci, et arbitror ut stercora. ***Phil.***, III, 8.

solennelle de la vraie foi ; on nous a demandé à diverses reprises si nous croyions en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son fils unique, et au Saint-Esprit, et à la sainte Église catholique ; et ceux qui nous servaient de caution ont répondu en notre nom : Oui, j'y crois : *Credo.* Conservez donc cette foi d'autant plus soigneusement que, sans elle, il est impossible de rien faire qui mérite le ciel (1).

Par l'espérance, regardant Dieu comme notre souverain bien et recherchant sa possession, préférablement à tous les avantages que l'homme peut nous offrir. D'où il suit que nous devons être dans la disposition de perdre tout ce que nous avons, notre vie même, pour conserver la grâce, qui seule nous donne le droit de posséder Dieu. Cette espérance n'est pas, comme quelques-uns se l'imaginent, une attente oisive de la vie éternelle, mais une attente vive et animée, qui nous fait employer avec ardeur tous les moyens de salut, que Dieu a mis à notre disposition.

Par la charité, l'aimant de tout notre cœur, rapportant à sa gloire toutes les facultés de notre corps et de notre âme, n'ayant d'autre intention que de lui plaire dans toutes les choses que nous faisons, et nous consacrant au service de sa divine majesté.

De plus s'attacher à Jésus-Christ, c'est embrasser ses maximes et obéir à ses lois ; car un bon disciple écoute la doctrine de son maître, et notre divin maître nous assure que le royaume du ciel n'est pas pour ceux qui se contentent de le demander, mais pour ceux qui font la volonté de son Père, qu'il est venu lui-même nous faire connaître (2).

Enfin s'attacher à Jésus-Christ, c'est imiter ses vertus, avoir les mêmes goûts et les mêmes inclinations que lui,

(1) Sine fide impossibile est placere Deo. *Heb.*, XI, 6.

(2) Non omnis qui dicit mihi : Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei. *Math.*, VII, 21.

et vivre de sa vie, estimant ce qu'il estime, méprisant ce qu'il méprise, aimant ce qu'il aime, conformant entièrement notre volonté à la sienne. C'est à quoi saint Paul nous invite, quand il nous dit : « Soyez dans les mêmes sentiments et les mêmes dispositions de cœur, où a été Jésus-Christ (1). » Saint Cyprien nous assure que personne ne peut véritablement se dire chrétien, que celui qui se rend, autant qu'il peut, semblable à Jésus-Christ dans ses mœurs[2] (2).

Les choses, dans lesquelles un chrétien doit imiter Jésus-Christ, se réduisent à trois : *s'abstenir, souffrir, agir.* Ces trois points essentiels sont marqués par les paroles que le Sauveur adresse à quiconque veut le suivre, homme ou femme, prince ou sujet, laïque ou ecclésiastique. Si quelqu'un, dit-il, veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même; par là il indique qu'il est des choses dont il faut *s'abstenir ;* qu'il porte sa croix, continue le Sauveur ; donc il faut *souffrir;* et qu'il me suive, ajoute le divin maître ; donc il faut *agir* (3). S'abstenir, souffrir, agir, ces trois choses contiennent en abrégé tous les exemples de notre divin modèle, toute la morale de l'Évangile. Leur exacte pratique retranche les deux racines de toutes nos iniquités, savoir l'amour des biens et la crainte des maux de ce monde. De plus, elle renferme les deux parties de la perfection chrétienne, qui sont : mourir au péché et à nous-mêmes et vivre à Dieu par Jésus-Christ.

S'abstenir. Notre adorable Sauveur porta un jour ce défi à ses ennemis : « Qui de vous pourra me convaincre de péché (4) ? » Pour ressembler à ce divin maître, autant

(1) Hoc enim sentite in vobis quod et in Christo Jesu. *Philip.*, II, 5.

(2) Nemo christianus verè dicitur nisi qui Christo moribus coæquatur. *D. Cypr.*, IX. lib. *de Abus.*, XII.

(3) Si quis vult venire post me, abneget semetipsum, et tollat crucem suam et sequatur me. *Math.*, XVI, 24.

(4) Quis ex vobis arguet me de peccato ? *Joan.*, VIII, 46.

qu'il est permis à l'infirmité humaine, le chrétien, pénétré d'une vive foi et animé d'une ferme espérance, ne commet jamais de péché mortel. S'y abandonner, c'est trahir la religion, c'est faire la guerre à Jésus-Christ, c'est ressembler à Satan. Il évite même, autant qu'il le peut, les péchés véniels, qui sont comme autant de rides qui déparent l'âme, et font déshonneur à l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ (1).

Souffrir. Le Verbe incarné, n'ignorant pas le prix inestimable des souffrances, les a prises pour son partage. Que n'a-t-il pas eu à endurer, soit dans son âme, soit dans son corps, de la part de toute sorte de personnes, des Juifs, des Gentils, des princes des prêtres, de ses disciples mêmes! Pour nous inspirer l'amour de la croix, il proteste que celui qui ne la porte pas, ne peut être son disciple (2). Marchons donc sous ce glorieux étendard. Si ce divin crucifié nous fait part de ses tribulations, ne rejetons pas ces traits que sa main adorable imprime sur nous, pour nous former à sa ressemblance ; mais portons-les avec joie, à l'imitation de saint Paul (3). Afin d'être de parfaites images de l'Homme de douleurs et de mériter l'honneur de lui appartenir, ajoutons aux peines qui nous viendront du dehors le crucifiement de nos sens et de nos passions. Quelles que soient nos peines, à quelques mortifications, à quelques austérités que nous nous livrions, elles sont extrêmement légères au prix de celles du Sauveur, des peines de l'enfer et des joies du paradis. La croix est le riche héritage du chrétien ; elle est sa vie ; elle est le prix de sa couronne.

Agir, c'est-à-dire accomplir exactement les commandements de Dieu, pratiquer fidèlement les conseils de l'É-

(1) Rugæ sanctæ Ecclesiæ sunt, qui fidem vocibus clamant, operibus negant. *D. Greg.*, XII, *Moral.*, VI, 4.

(2) Qui non bajulat crucem suam, non potest meus esse discipulus. *Luc.*, XIV, 27.

(3) Gaudeo in passionibus. *Coloss.*, I, 24.

vangile conformes à son état, remplir inviolablement ses devoirs particuliers et exécuter promptement les bonnes inspirations. Pendant tout le cours de ses années, Notre-Seigneur a été entièrement soumis aux volontés de son Père ; et, à la fin de ses jours, il a couronné son obéissance par la mort et par la mort de la croix. Comme Jésus-Christ, nous devons vivre entièrement et parfaitement pour Dieu. En recevant le Baptême, nous nous sommes engagés à observer la loi de l'Évangile, qui est une loi de sainteté et de perfection (1). Sachons-le bien toutefois, la solide dévotion ne consiste nullement à faire des actions éclatantes, qui éblouissent les spectateurs et où la vanité a souvent la meilleure part, mais à être tels que Dieu veut que nous soyons, pratiquant avec soin les vertus conformes à notre condition, telles que l'humilité, la patience, la modestie, la soumission à nos supérieurs, le support de nos égaux, la condescendance à leurs justes volontés. En user de la sorte, c'est honorer l'Évangile ; faire autrement, c'est lui faire outrage.

Voilà donc quel doit être le véritable chrétien : c'est un homme qui, ayant un rapport essentiel avec Jésus-Christ, dont il est membre par le Baptême, n'a que Dieu dans l'esprit, que le ciel dans la pensée, que l'éternité dans le cœur, et s'applique de toutes ses forces à mener une vie pure et irréprochable [3].

Telles sont les obligations que nous avons contractées avec le Seigneur, au jour heureux de notre Baptême ; promesses solennelles que nous avons faites à Dieu, à la face de l'Église et en présence des saints anges ; promesses sacrées et inviolables, que les anges, dit saint Éphrem, ont inscrites sur les registres de l'éternité, pour les confronter avec notre conduite à l'heure de notre mort ; obligations indispensables, dont aucune puissance, au ciel ni sur la terre, ne peut

(1) Quisquis baptizatus est, obligatus est ad hoc ut secundùm Evangelium vivat. *D. Chrys.*, homil. 10, *in e. ad Rom.*, VI.

nous délivrer, car ni les évêques ni le pape, auquel Dieu a donné la pleine puissance de lier et de délier, ni Dieu lui-même ne peuvent nous dispenser de vivre en chrétiens, de suivre la loi de Jésus-Christ et de conformer notre vie aux maximes de son Évangile. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin que les promesses du Baptême sont le plus grand de tous les vœux (1). L'engagement en est donc pris, la parole est donnée, dit saint Ambroise, il n'y a plus à se rétracter (2).

Or, quel cas avez-vous fait de ces vœux augustes et solennels de votre Baptême? Les avez-vous fidèlement observés? Examinez ici votre conduite. Hélas! n'êtes-vous pas un infidèle, un parjure? Vous aviez renoncé à Satan et à ses œuvres, et cependant c'est Satan qui règne peut-être sur votre cœur; et, après avoir été heureusement délivré de son joug, vous avez profité des premières lueurs de votre raison, pour le reprendre et vous engager de nouveau sous cette honteuse servitude. Car celui qui commet le péché, dit l'apôtre saint Jean, est enfant du démon ; et quiconque est né de Dieu, ne commet point le péché; c'est à cela qu'on reconnaît les enfants de Dieu et les enfants du démon (3). Vous aviez renoncé au monde et à ses plaisirs, et vous êtes passionné pour les spectacles, les fêtes et les vanités du siècle, pour tout ce qui flatte les sens et énerve l'âme. Vous aviez promis de vous attacher à Jésus-Christ, et vous n'avez que du dégoût pour sa parole sainte; vous ne vous faites aucun scrupule de violer ses commandements ; vous n'avez aucun zèle pour sa gloire, vous regardez d'un œil indifférent son nom blasphémé, sa religion outragée, son Église déchirée et foulée aux pieds ; et, peut-être même, par la plus noire des trahisons, vous l'a-

(1) Maximum votum nostrum. *D. Aug.*

(2) Non est fallere, non est negare, tenetur vox tua. *D. Ambr.*, *De iis qui init ant.*, c. I.

(3) In hoc manifesti sunt filii Dei et filii diaboli. I. *Joan.*, III, 10.

vez lâchement abandonné, pour faire cause commune avec ses ennemis, en vous rangeant sous les étendards de l'irréligion et de l'impiété! Ah! malheureux, rougissez de votre infidélité et de votre perfidie. Vous vous croiriez déshonoré, si vous manquiez de parole à un de vos semblables; mais quelle confusion pour vous d'avoir violé ce traité d'alliance solennelle, que vous avez contracté avec le Seigneur !

La conduite du plus grand nombre des chrétiens de nos jours ne montre que trop qu'ils oublient le plus beau de leurs titres, celui d'enfants adoptifs du Père céleste. Quelle différence entre les mœurs actuelles, et celles de la primitive Église ! Où sont, s'écrie saint Éphrem, ces chrétiens des premiers temps de l'Évangile, qui ont brillé dans le monde comme d'éclatantes lumières ? Au milieu des hérétiques, des impies, des hommes corrompus, ils ont donné aux yeux de l'univers le spectacle d'une vertu sans tache, d'une vie toute céleste, et leurs ennemis ont fini par devenir leurs imitateurs. Et quel homme aurait pu voir tant d'humilité, de douceur, de renoncement, de charité, sans se sentir touché de la grâce et porté à suivre de si nobles exemples? Aujourd'hui les chrétiens semblent quitter en foule le chemin droit par où marchaient leurs devanciers, pour se jeter à travers les précipices. On n'est chrétien que de nom, et on s'abandonne à toute sorte de vices.

Ces engagements, dira peut-être quelqu'un, ce n'est pas moi qui les ai contractés; quand je reçus le Baptême, je ne faisais que de naître, et, par conséquent, je n'avais ni raison ni liberté. — Quoi que vous en disiez, ces engagements existent ; ils ont été pris en votre nom par vos parrains et vos marraines, qui vous ont servi de garants et de caution ; et il n'est plus en votre pouvoir de vous en décharger : 1° parce que les obligations contractées pour un mineur l'obligent, étant dans son intérêt; 2° parce que vos parrains et vos marraines n'ont promis à Dieu que ce que vous lui devez d'ailleurs à tant de titres, et ce que vous

ne pouvez vous empêcher de lui rendre sous peine de damnation ; 3° parce qu'ils ont légitimement présumé votre consentement, ne pouvant pas supposer qu'un enfant aime mieux être victime de la colère de Dieu que l'objet de sa miséricorde. A la place des œuvres de ténèbres, de la noirceur du péché, des remords, des tourments de l'abîme, ils ont choisi pour vous le lait pur de la vérité, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, la grâce de Dieu, les délices du ciel. Ne devez-vous pas vous féliciter de ce qu'ils ont ainsi pris soin de vos intérêts ; et ne serait-ce pas une folie que de refuser de ratifier des engagements, dont tout l'avantage est pour vous?

Pour mieux vous faire comprendre cette vérité, figurez-vous une famille tombée dans la disgrâce d'un grand monarque et bannie de son empire, parce que le chef s'est révolté contre lui. Mais voici que des amis s'entremettent pour cette famille malheureuse ; et, à leurs instantes prières, le prince, non content de lui pardonner, adopte tous ceux qui la composent pour ses enfants, et les reconnaît pour ses héritiers , à condition qu'ils renonceront à toute communication avec ses ennemis, et qu'ils lui demeureront constamment fidèles : je le demande, ne serait-ce pas le comble de la folie, s'ils refusaient de souscrire à ces conditions et de les remplir ? Et vous, comment pourriez-vous refuser de confirmer des promesses, sans lesquelles vous n'auriez pas été admis à la grâce du Baptême ?

Ces obligations, dira-t-on peut-être encore, ne sont-elles pas au-dessus des forces humaines? et, pour les accomplir, ne faudrait-il pas sortir du monde et vivre en anachorètes? C'est ainsi qu'on se fait quelquefois illusion, pour s'exempter des devoirs les plus sacrés. Mais comment pourrait-on se figurer que l'Evangile nous commande l'impossible ? Quoi ! Dieu serait-il un tyran, qui aurait fait des lois pour nous perdre ? Jésus-Christ nous assure tout au contraire que son joug est doux et son fardeau léger ; et certainement son Évangile n'est pas fait uniquement pour les cloîtres. Sans

doute, il est un monde pervers et corrompu dont les maximes sont en perpétuelle contradiction avec la loi divine, et dont il faut par conséquent se séparer; mais faut-il pour cela s'enfoncer dans la solitude? Il y a peu d'âmes, qui soient appelées à cet état de perfection; et l'Évangile est fait pour tout le monde. Il n'y a pas un seul commandement de Dieu ou de l'Église, que chaque chrétien, dans sa condition, ne puisse facilement accomplir, avec le secours de la grâce. De plus, la religion est la source des vertus sociales; et n'est-ce pas, en effet, pour les gens du monde que Jésus-Christ a tracé les règles qui regardent les époux, les parents, les amis, les riches, les pauvres? Si on les observait fidèlement, la terre deviendrait l'image du ciel.

Il est vrai que quelquefois il faut se faire violence, pour accomplir ces obligations, que Tertullien, dans son langage énergique, appelle le poids, le fardeau du Baptême; mais, si ce fardeau est pesant pour nos faibles épaules, il devient léger, quand le Dieu qui nous l'a imposé nous aide de sa main puissante. Bien plus, et c'est ici une observation qu'une expérience journalière confirme, il est plus doux et plus agréable de vivre selon les vœux du Baptême, que de mener une vie opposée. En effet, le monde peut-il nous rendre heureux, au moins durant le court espace de cette vie? Hélas! ceux qui se laissent aller au tourbillon du siècle, rongés d'ennuis, dévorés d'ambition, agités de mille passions diverses, de désirs, de regrets, de craintes, d'espérances, ne font que rouler d'abîme en abîme, tandis qu'au service de Dieu on sent un fleuve de paix qui inonde l'âme, et on possède le plus précieux des trésors, la grâce de Dieu et l'espérance de la gloire éternelle.

Maintenant, voulez-vous vous exciter fortement à l'accomplissement de tous les devoirs que vous impose votre Baptême? Représentez-vous avec saint Ignace Satan, qui a usurpé le nom de prince du monde, assis sur un trône

de feu, entouré d'une multitude innombrable de démons, comme d'autant de soldats qu'il anime à suivre ses ordres pour engager tous les hommes, autant qu'ils pourront, dans son parti. Il a levé l'étendard de la révolte contre Dieu, il a déclaré la guerre à Jésus-Christ ; et, pour attirer les chrétiens à son service, afin qu'en les rendant complices de sa rébellion, il les rende aussi compagnons de son malheur éternel, il s'efforce de leur inspirer l'horreur des maximes évangéliques, et de leur persuader que le joug du Seigneur est insupportable; il flatte leur cupidité et leur promet beaucoup de plaisirs, beaucoup d'honneurs, beaucoup de richesses, s'ils veulent s'enrôler sous sa bannière; et, faisant luire à leurs yeux le faux éclat du monde : « Je vous donnerai tout cela, leur dit-il, si vous vous prosternez pour m'adorer. »

D'un autre côté, représentez-vous Jésus-Christ, notre divin maître, assis sur un trône de gloire, entouré de plusieurs milliers d'anges, avec un visage plein de majesté et de douceur, qui invite tous les hommes à le suivre, et leur adresse ces aimables paroles : « Venez à moi, vous tous qui avez de la peine et qui êtes chargés, et je vous soulagerai. Prenez sur vous mon joug, et apprenez que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos âmes. » A la vérité, il ne promet ni plaisirs mondains, ni joies tumultueuses, ni honneurs imaginaires, ni biens fragiles et passagers. Comme son royaume n'est pas de ce monde, il veut que ses serviteurs n'estiment que ce qui peut leur faire gagner le ciel ; et à tous ceux qui combattent généreusement pour la gloire de son Père, il donne d'abord cette paix du cœur, qui surpasse tous les plaisirs des sens, et ensuite cette félicité incomparable, qui remplit l'immensité de leurs désirs dans le séjour éternel. Y a-t-il à hésiter entre les richesses périssables de la terre, et les trésors de la grâce divine ? entre les voluptés profanes et les délices de la piété ? entre Jésus-Christ et Satan ! Pourquoi donc tant de ménagements et de détours ? Pourquoi

pencher tantôt d'un côté et tantôt de l'autre (1)? Si le Seigneur est votre Dieu, déclarez-vous hautement pour lui (2). O mon Dieu, quel sujet de confusion pour nous de vous avoir abandonné, pour nous rendre esclaves de toutes les passions, et nous courber sous la tyrannie du plus indigne et du plus cruel de tous les maîtres! Nous ne voulons suivre désormais d'autre chef que vous, parce que de vous seul dépend notre bonheur.

D. Faut-il renouveler souvent les promesses que l'on a faites à Dieu dans le Baptême?

R. Oui, il est bon de les renouveler souvent; mais surtout lorsqu'on a atteint l'âge de raison, le jour de la confirmation, de la première communion, et le jour anniversaire de son Baptême.

Renouveler les vœux de son baptême, c'est une pieuse et sainte pratique, très-propre à nous rappeler nos devoirs et à nous porter à les accomplir. Cette rénovation doit se faire:

1° *Dès qu'on a atteint l'âge de raison*, car il est bien juste que nous en consacrions au Seigneur les prémices, et que nous témoignions à ce bon père, aussitôt que nous en sommes capables, notre reconnaissance pour la grâce inestimable qu'il nous a faite de nous mettre au nombre de ses enfants. Nous y sommes d'autant plus obligés que, n'ayant fait ces vœux que par des bouches étrangères, c'est à nous à les ratifier de cœur et de bouche et par nos œuvres, dès que nous le pouvons.

2° *Le jour de la confirmation.* Le sacrement de confirmation donne un nouveau lustre à notre qualité de chrétiens, et nous imprime un caractère plus beau et plus glorieux. Contractant alors une nouvelle alliance avec Jésus-Christ, il est bien juste que nous lui renouvelions nos protestations et nos serments.

(1) Usquequò claudicatis in duas partes? III. *Reg.*, 21.
(2) Si Dominus est Deus, sequimini eum. III. *Reg.*, XVIII, 22.

3° *Le jour de la première communion.* En ce beau jour, où un jeune cœur goûte les plus pures délices de l'amour divin, il doit être tout de flamme pour bénir et adorer le Seigneur ; il doit s'attacher par des liens indissolubles au Dieu qui l'honore de sa visite, et se donner sans partage et sans réserve à cet aimable Sauveur, qui lui-même s'est donné tout entier à lui.

4° *Le jour anniversaire de son Baptême.* C'est un jour de fête pour nous ; c'est le jour heureux de notre délivrance de la servitude du démon, de notre naissance à la grâce, de notre vocation à la gloire : nous devons donc le passer dans une joie chrétienne, dans l'exercice de la prière et la pratique des bonnes œuvres.

5° Il est encore à propos de faire ce renouvellement, lorsqu'on assiste à l'administration du sacrement de Baptême : il ne faut pas que ce soit pour nous un spectacle de vaine curiosité ; mais, en nous rappelant les beaux jours de notre innocence, il doit nous porter à la plus vive reconnaissance envers le Seigneur et à lui rendre les vœux que nous lui avons faits (1).

6° Enfin, il est bon de faire cette rénovation après une confession générale, dans laquelle on aura renoncé de tout son cœur à toutes ses mauvaises habitudes, et pris une sincère résolution de ne plus pécher à l'avenir. Saint François de Sales le faisait ainsi pratiquer aux personnes qu'il dirigeait, comme on peut le voir dans le premier livre de son Introduction à la vie dévote.

Cette rénovation peut se faire en public ou en particulier. En particulier, il suffit de dire à quelque heure de la journée et en quelque lieu que ce soit : « Je renonce à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, et je me donne tout à vous, ô mon Dieu, pour vous servir toute ma vie par la foi, l'espérance et la charité, et par une parfaite obéissance à tous vos commandements. » La rénovation se fait pu-

(1) Vota mea Domino reddam. *Psal.* CXV, 14.

bliquement à certaines occasions solennelles, comme à la suite d'une retraite, d'une mission, ou à l'époque des premières communions générales, qui ont lieu dans les paroisses. Alors il est convenable qu'il y ait une instruction sur les obligations du Baptême, laquelle finie, on lit ou on fait lire à haute voix quelqu'une des diverses formules, qui se trouvent dans les livres de piété. En voici une qui convient plus particulièrement aux enfants[1] :

Renouvellement des vœux du Baptême.

Me voici à vos pieds, ô mon Dieu! pour vous témoigner ma juste reconnaissance, et vous remercier de la grâce de mon Baptême. J'étais né enfant de colère, enfant du démon : dans cet état, je ne pouvais avoir part au bonheur des saints. C'est vous seul, ô mon Dieu ! qui m'avez fait naître dans le sein de l'Église catholique, et parvenir à la grâce du saint Baptême. Au même instant que je l'ai reçue, vous m'avez rendu tous mes droits à l'héritage céleste.

Marqué du sceau des enfants de Dieu, ayant Jésus-Christ pour frère et pour chef, je ne devais jamais rentrer sous l'esclavage du démon. Pourquoi faut-il que j'aie contristé l'Esprit-Saint, que je l'aie chassé de mon cœur? Qu'est devenue la robe de mon innocence? Je l'ai traînée dans la fange du péché.

Mais, ô mon Dieu! vous l'avez purifiée aujourd'hui dans votre sang, et elle est devenue plus blanche que la neige. Ces promesses que j'ai violées, je les renouvelle aujourd'hui moi-même librement, et dans toute la sincérité de mon cœur. Oui, je crois, et ma foi sera la règle de ma conduite. Plaisirs perfides, assemblées profanes, vous ne serez rien pour mon cœur. Évangile saint, vous ferez mes délices. Temple sacré, vous serez ma plus chère demeure. Justes de la terre, je viendrai chanter au milieu de vous les louanges du Seigneur ; et, lorsque ma dernière heure sera venue, les anges me recevront avec vous

dans les tabernacles éternels, où nous posséderons, sans crainte de le perdre, le Dieu qui a pris, en ce beau jour, possession de nos cœurs. Ainsi soit-il (1).

Résumons tout ce que nous venons de dire par ces paroles de saint Augustin : « Renoncez au démon non-seulement par vos paroles, mais par vos mœurs ; non-seulement par le son de la langue, mais par les actions de votre vie ; non-seulement par le bruit de vos lèvres, mais par l'éclat de vos œuvres (2). »

TRAITS HISTORIQUES.

1. Vous ne devez point oublier, dit saint Éloi, qu'au jour de votre Baptême vous avez fait un pacte avec le Seigneur et que vous avez renoncé pour toujours au démon et à ses œuvres. C'est l'engagement que vous avez pris, soit par vous-mêmes, si vous étiez en état de le faire, soit par la bouche de vos représentants. En renonçant au démon, qu'avez-vous fait ? Vous avez abjuré tous les vices, vous avez fait une solennelle profession de croire à Dieu, le Père tout-puissant, et à Jésus-Christ, son Fils. Dieu conserve fidèlement cette promesse ; qu'elle ne s'efface jamais de votre mémoire, afin qu'elle soit non l'arrêt de votre jugement, mais un remède de salut. Pratiquez toutes les vertus qu'elle commande, évitez les péchés qu'elle défend. Il ne suffit pas de porter le nom de chrétien, il faut en faire les œuvres. C'est aussi ce que veut nous inculquer saint Léon, en disant : « C'est en vain qu'on nous appelle chrétiens, si nous ne sommes imitateurs de Jésus-Christ (3). »

Saint Tiburce, martyr, animé de zèle pour la gloire du christianisme, reprenait souvent un chrétien, nommé Torquate, dont les mœurs démentaient la profession. — Ce perfide, ne pouvant souffrir ses avertissements charitables, l'alla dénoncer, et, pour mieux cacher sa perfidie, se fit arrêter avec lui. On les mena tous deux devant le préfet Fabien, qui demanda à Torquate sa profession, et celui-ci lui

(1) *Manuel des petits séminaires.*

(2) Renuntiate non solùm vocibus, sed etiam moribus, non tantùm sono linguæ, sed actu vitæ, non tantùm labiis sonantibus, sed operibus pronuntiantibus. *D. Aug., de Symbol. ad catech.*

(3) Frustrà appellamur christiani, si imitatores non sumus Christi. *D. Leo.*

ayant répondu qu'il était chrétien, il s'adressa au saint martyr, qui lui dit avec autant de zèle que de courage : « Torquate prend un nom qui ne lui convient pas ; Jésus-Christ ne compte pas au nombre de ses disciples un homme qui prend un soin trop affecté de sa personne, qui se frise, qui marche d'une façon molle et efféminée, qui mène une vie délicieuse, dort la grasse matinée, passe le temps à jouer, préfère la conversation des femmes à celle des hommes, et qui ne fréquente guère les églises. Ces gens-là sont la peste du christianisme et non de vrais chrétiens. » Il parut en la personne du même Torquate que le saint avait grand sujet de parler de la sorte, puisque cette mollesse de vie, qu'il lui reprochait, lui fut un sujet de renier la foi.

On peut dire de ces sortes de gens qu'ils sont chrétiens à la honte de Jésus-Christ et de son Évangile (1). Bien loin de rendre témoignage à leur foi, ils la combattent par la perversité de leur conduite ; et leur engagement à la vertu augmente en eux l'énormité du vice.

2. Ni les plus doux attraits de la volupté, ni l'appareil le plus effroyable des supplices, rien au monde n'est capable de séparer le véritable chrétien du divin maître auquel il s'est donné. Tous les siècles nous fournissent, jusque dans l'âge le plus tendre, des exemples d'une fidélité et d'une constance héroïques.

A Ozaca, sous les yeux de la cour impériale et dans l'attente d'une persécution universelle, deux enfants au-dessous de douze ans entrèrent dans l'église des chrétiens, et demandèrent le Baptême à un missionnaire avec les plus vives instances. Le Père leur demanda s'ils étaient instruits de nos mystères. Ils répondirent qu'ils croyaient l'être suffisamment ; il les interrogea et trouva qu'ils disaient vrai. Comme il ne se rendait point encore à leurs désirs, ils se jetèrent à genoux, et protestèrent, les larmes aux yeux, qu'ils ne sortiraient point sans être baptisés. Le Père, attendri et convaincu que l'Esprit-Saint agissait d'une façon particulière dans ces âmes innocentes, leur administra enfin le Baptême.

Quelques jours après, le plus jeune de ces deux néophytes se procura une image de dévotion, afin de faire ses prières devant elle, et l'exposa dans la chambre où il couchait. Son père, qui était un idolâtre forcené, ne l'eut pas plutôt aperçue, qu'il lui demanda, fort surpris et déjà bouillant de colère, s'il était chrétien. L'enfant confessa, sans hésiter, qu'il l'était : « Quoi, malheureux, reprit le père, tu abandonnes nos Dieux ! Si tout à l'heure tu ne les adores, je vais te fendre la tête. » — « Mon père, repartit l'en-

(1) Christiani ad contumeliam Christi. *D. Salvian.*

ant avec une assurance tranquille, vous ferez de moi tout ce qu'il vous plaira, mais je suis chrétien, et je le serai jusqu'au dernier soupir. » Le père ne se possédant plus prend ce saint enfant, lui arrache ses habits par lambeaux, et, l'ayant suspendu par les bras, il le met tout en sang à coups de fouet, en lui disant de temps en temps : « Veux-tu encore adorer le Dieu des chrétiens? » Le petit confesseur ne répondait autre chose que ces paroles : « Je suis chrétien, je veux vivre et mourir chrétien. » Enfin ce corps délicat, n'étant plus qu'une plaie, le père eut lui-même horreur de sa brutalité, il cessa de frapper et détacha son fils ; mais il ne lui laissa prendre qu'une chemise pour tout habillement, par un froid excessif, et le tint exposé en cet état aux insultes de tous ses proches et des domestiques mêmes. Le petit martyr n'opposait qu'une douceur angélique à tant d'indignités ; pour y mettre fin, il fallut en instruire le gouverneur de la ville, qui, extrêmement attendri, tout païen qu'il était, fit venir le père de l'enfant, et, après lui avoir reproché sa barbarie avec tous les signes de l'indignation, lui déclara que, dès ce moment, son fils était sous la protection de l'empereur.

Un missionnaire du nouveau monde en parcourait les régions les plus écartées, pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Il s'arrêtait dans les principaux lieux, et il y avait des sauvages que la grâce lui amenait de vingt et trente lieues à la ronde. Il les instruisait, baptisait ceux qu'il jugeait être bien disposés, et passait ensuite dans d'autres contrées. Il se présenta un jour à lui un sauvage, dont la ferveur lui parut extraordinaire. Dès qu'il fut bien instruit des mystères de notre sainte religion et de ce qui regarde les sacrements, il lui administra le Baptême et la sainte Eucharistie, qu'il reçut avec les plus vifs transports de la reconnaissance et de l'amour. Le missionnaire partit pour aller faire d'autres excursions apostoliques, et revint un an après dans le lieu où était le sauvage devenu bon chrétien. Dès que celui-ci eut eu connaissance de l'arrivée du missionnaire, qu'il regardait comme son père, il se rendit auprès de lui et le conjura de lui donner de nouveau la sainte communion. « Oui, mon fils, lui dit-il, si vous avez vécu bien chrétiennement ; mais il faut auparavant que vous me confessiez tous les grands péchés dont vous vous êtes rendu coupable, depuis que vous avez eu le bonheur de recevoir le Baptême. Mettez-vous à genoux ; dites-moi tous les péchés mortels, dont vous vous souviendrez ; je vous interrogerai ensuite, afin de vous rappeler ceux que vous pourriez avoir commis et oubliés. » Le simple instinct de la piété chrétienne, les seules lumières du bon sens avaient fait sentir au sauvage, plus instruit à cet égard que le missionnaire, que ceux qui violent si promptement les promesses faites au pied de l'autel, sont ou trompés ou trompeurs ; que leur cœur n'a jamais été converti ; que leur pénitence

avait été fausse ; que l'absolution, loin de les rappeler à la vie, n'avait servi qu'à les enfoncer plus avant dans la mort. Il jeta alors un grand cri : « Quoi ! mon père, il y a donc des chrétiens qui, après avoir été baptisés et avoir reçu le corps de Jésus-Christ, osent l'outrager par quelque péché mortel ! Je ne l'aurais jamais pensé. Qu'ils sont ingrats ! qu'ils sont criminels, de tels chrétiens ! Grâce à Dieu, je ne crois pas être coupable d'aucun de ces péchés. » Il fondait en larmes de douleur, en accusant les fautes les plus légères, et le missionnaire pleurait avec lui, en bénissant Dieu.

Lettres Édifiantes.

3. Qu'elle est puissante, cette grâce du Baptême, lorsqu'elle est reçue dans des cœurs bien disposés ! Le croiriez-vous? écrivait en 1845 un pieux missionnaire, je connais plusieurs néophytes de tout âge, en qui, dix mois après leur Baptême et au delà, vous auriez de la peine à trouver une seule faute, même vénielle. Vous ne vous faites pas une idée du bonheur de la plupart de ces bons néophytes, le jour où ils deviennent enfants de Dieu par le Baptême. Ils ne savent comment s'y prendre pour témoigner au Père toute leur reconnaissance; les paroles leur manquent pour exprimer ce qui se passe dans leur âme ; ce sont des prostrations à n'en plus finir. Assez souvent aussi, de douces larmes disent combien leur conversion est sincère et leur âme inondée de joie. Je ne m'étonne plus de ce qu'on nous dit de la ferveur des premiers chrétiens.

Annales de la Propag. Janvier 1848.

4. Dans la primitive Église, les chrétiens, et surtout ceux d'Orient, célébraient l'anniversaire de leur Baptême. Ils renouvelaient en ce jour les vœux qu'ils avaient faits à Dieu ; ils le remerciaient de ce que, par un effet de sa miséricorde, il les avait reçus au nombre de ses enfants. C'était ce qu'ils appelaient le jour de leur naissance spirituelle. A Rome, la fête de l'anniversaire du Baptême était célébrée avec la même solennité que la Pâque, et c'est pour cela qu'on l'appelait la *Pâque annotine*. Les païens avaient coutume de célébrer le jour de leur naissance temporelle ; les chrétiens y ont substitué la célébration du jour où ils ont été régénérés par la grâce de Jésus-Christ. Il est infiniment à regretter que, de nos jours, cette pieuse coutume soit si peu observée. On ne saurait trop exhorter les parents à remarquer le jour du Baptême de leurs enfants. En certains endroits, pour célébrer leur naissance, on fait chaque année un repas de famille; pourquoi n'y aurait-il pas une fête religieuse le jour anniversaire de leur Baptême ? Pourquoi un père, une mère, animés du véritable esprit du christianisme, après avoir tendrement embrassé les fruits de leur union, ne les conduiraient-ils pas, dès le matin, à

11.

l'église, auprès des fonts baptismaux, pour les exciter à la reconnaissance de la grâce ineffable qu'ils ont reçue? On adresserait à Dieu des prières plus ferventes, on distribuerait quelques aumônes, on se livrerait aux épanchements d'une douce et innocente joie, on ferait en sorte de rendre ce jour le plus agréable de l'année.

« En 1845, au beau milieu du détroit de la Sonde, le vaisseau *l'Orient* a offert un spectacle digne de fixer les regards du Ciel. Après qu'on y eut fait avec la piété la plus touchante les exercices du mois de Marie, eut lieu une communion générale à laquelle tous prirent part, depuis le premier capitaine jusqu'au dernier mousse. Le soir, on chanta les vêpres en deux chœurs. Puis eut lieu la rénovation des vœux du Baptême, qui fut précédée et suivie d'une petite instruction. Vous ne sauriez croire combien cette cérémonie, qui ne fut certainement pour personne une simple formalité, fit d'impression sur ces braves gens. Après que les missionnaires eurent eux-mêmes renouvelé les promesses pour leur donner l'exemple, le capitaine s'avança le premier au pied de l'autel à la tête de ses matelots, et prononça la formule ordinaire d'un ton ferme et énergique, qui frappa d'autant plus qu'il contrastait singulièrement avec les larmes qui roulaient dans ses paupières. Il aurait fallu le voir et l'entendre, ainsi du reste que tous les siens, debout, la main droite sur le livre des saints Évangiles, prononçant lentement et d'une voix émue : « Je renonce au démon, à ses pompes, à ses œuvres, et je m'attache à Jésus-Christ. » On avait borné à ces mots la formule; mais le capitaine ajouta : « Pour toujours, » et la plupart répétèrent après lui ce serment éternel.

« Vint ensuite la consécration à la bonne mère des matelots, qui n'était jamais oubliée dans leurs pieux entretiens. Elle fut suivie d'un petit cantique. Et, à ce dernier couplet :

Vois cette foule recueillie,
Qui t'appartient, qui te supplie;
Ce sont tes enfants à genoux,
Marie;
Jette le regard le plus doux
Sur tous.

« Tous en effet tombèrent à genoux comme instinctivement. Enfin, le *Te Deum* fut chanté, mais à pleine voix, par tout le monde, et avec un accent de bonheur au-dessus de toute expression. Si l'auteur du *Génie du christianisme* eût été là, c'est lui qui aurait pu rendre cette scène, dans sa touchante vérité. » *Annales*, mars 1846.

Les chrétiens qui, après avoir renoncé aux œuvres et aux pompes

de Satan et s'être consacrés au service de Dieu, retournent ensuite à ces mêmes œuvres et à ces mêmes pompes, se rendent coupables d'autant de sacriléges spirituels, d'idolâtries et d'apostasies, qu'ils commettent d'infractions aux promesses de leur Baptême. Ah! si encore ils réparaient leur faute, comme ces généreux soldats qui, du temps de Julien l'Apostat, se laissèrent surprendre à une ruse détestable de ce prince, et se montrèrent ensuite inconsolables de leur faiblesse, encore qu'ils eussent péché plutôt par inadvertance que par malice. Voici le fait, tel que le rapporte saint Grégoire de Nazianze.

C'était un usage établi dans l'empire que le prince fît des largesses aux troupes; elles consistaient en distributions d'argent. Julien, assis sur son trône, avait fait dresser à côté un autel avec des charbons allumés. Chacun de ceux qui étaient admis à la gratification, recevait des assistants l'ordre de jeter de l'encens : ce n'était qu'à ce prix qu'ils pouvaient l'obtenir. C'était sacrifier son âme pour une bien modique rétribution. Le plus grand nombre succomba. Ces légions, victorieuses du monde entier, se trouvèrent subjuguées par un peu de feu, d'or et d'encens; et, ce qu'il y avait de plus déplorable, elles ne rougissaient pas de leur défaite. En baisant la main de leur empereur, elles baisaient celle du meurtrier de leurs âmes, main plus funeste mille fois que n'eût pu l'être une armée entière de Perses. Soulageons l'amertume de ce récit par une anecdote plus touchante. On raconte que quelques-uns de ceux qui n'avaient cédé que par surprise, s'étant rencontrés avec d'autres malheureux compagnons, au sortir de cette malheureuse distribution, se mirent à table avec eux. Là, oubliant ce qui venait de se passer, ils firent, avant de porter le verre à la bouche, le signe de la croix, levant les yeux au ciel, invoquant le nom de Jésus-Christ. Sur quoi quelqu'un leur ayant témoigné son étonnement de ce qu'ils invoquaient encore Jésus-Christ après l'avoir renié, ceux-ci, comme frappé par la foudre après l'explication qui leur fut donnée, honteux de leur apostasie, désespérés du crime qu'ils avaient commis, sortirent de table à l'instant même, transportés d'indignation et de zèle et criant à haute voix, au milieu de la place publique : « Nous sommes chrétiens, nous le sommes dans l'âme; nous voulons que tout le monde le sache. Nous en faisons la publique profession en présence de Dieu, pour qui nous vivons et sommes prêts à mourir. Non, nous ne vous avons point trahi, ô Christ! notre Sauveur! Nous n'avons point trahi la foi promise à votre saint nom; si notre main a péché, notre cœur fut innocent. C'est moins l'or de Julien que sa fourberie qui nous a trompés. Nous offrons notre sang, en expiation de notre erreur. »

Ils ne s'en tinrent pas à ce discours; mais, courant de toutes leurs forces vers Julien, et jetant à ses pieds, par un généreux dédain, l'or

qu'ils avaient reçu de lui, ils s'écrièrent : « Ce n'est point un don que vous nous avez fait : vous nous avez donné la mort. Réservez vos largesses pour d'autres que pour ceux qui reconnaissent Jésus-Christ pour leur monarque légitime. Donnez votre or à des gens qui n'aient pas à rougir de l'avoir accepté. Quant à nous, vous pouvez nous immoler et nous faire jeter dans les flammes. Nous sommes coupables du crime d'avoir brûlé un encens sacrilége. Punissez et ces mains qui se sont étendues pour un sacrifice impie, et ces pieds qui ont trop bien servi notre aveugle empressement. Jésus-Christ nous suffit seul à nous ; seul il nous tient lieu de tout. »

Julien frémissait de colère ; dans le premier transport de son emportement, il avait ordonné qu'on leur coupât la tête ; ce qui allait être exécuté, si la peur que lui inspira le mécontentement du peuple ne l'eût ramené à des sentiments plus humains. La sentence fut révoquée. Un de ces généreux confesseurs ne s'en consolait pas : « Apparemment, disait-il, que nous ne méritons pas l'honneur d'être appelés martyrs de Jésus-Christ. » Il se nommait Romain. L'empereur se contenta donc de les condamner au bannissement, le plus grand bien qui pût leur arriver, puisque c'était les éloigner de la vue de ses sacriléges abominations.

QUATRIÈME INSTRUCTION.

Des cérémonies du Baptême.

L'Église, afin de nous donner une plus haute idée des sacrements et de nous faire comprendre les heureux effets qu'ils produisent en nous, a voulu qu'ils fussent administrés avec certaines cérémonies, que nous voyons usitées dès les premiers siècles. Celles du Baptême sont regardées comme d'institution apostolique ; et, par leur sainteté, leur majesté et les mystères qu'elles renferment, elles sont dignes de notre vénération. Il nous importe extrêmement de nous instruire de ce qu'elles signifient : elles nous feront mieux comprendre l'excellence de la grâce que nous avons reçue au Baptême, et la gravité des obligations que nous y avons contractées [1].

On en distingue quinze principales, dont nous allons donner l'explication.

1° On arrête la personne qui doit être baptisée sur la porte de l'église, et le prêtre lui demande ce qu'elle veut, comme pour lui faire entendre que, n'étant pas encore au nombre des enfants de Dieu, elle n'a aucun droit d'entrer dans sa maison. Après la réponse du parrain ou de la marraine, qui sollicitent pour l'enfant la grâce de la régénération, le prêtre souffle trois fois sur son visage, montrant par là : 1° que, de même qu'à l'origine du monde l'homme a été animé par le souffle de Dieu, de même cet enfant va recevoir une nouvelle vie, par le souffle de la grâce ; 2° que, de même que Notre-Seigneur, voulant ruiner l'empire de Satan, donna à ses apôtres l'Esprit-Saint par l'insufflation (1), de même le souffle de l'Esprit-Saint va chasser le démon du cœur de celui qui va être baptisé. 3° Ce souffle marque la faiblesse de l'esprit infernal et le mépris qu'on fait de lui, puisqu'on le chasse, comme une paille légère, par le moindre souffle. On fait encore sur l'enfant divers exorcismes (2), c'est-à-dire des prières accompagnées de conjurations ou imprécations contre le démon, par lesquelles le ministre de l'Évangile lui commande de se retirer, pour faire place à Jésus-Christ. Les prêtres ont reçu de Notre-Seigneur le pouvoir de parler avec autorité à Satan, et de le chasser en son nom (3). Saint Augustin croyait que cette seule cérémonie suffisait pour prouver contre les hérétiques le dogme fondamental du péché originel. A quoi bon cet exorcisme, disait-il, si les enfants ne tiennent pas au démon par le péché de leur origine (4)?

(1) Insufflavit in eos, et dixit : Accipite Spiritum sanctum. *Joan.*, xx, 22.

(2) Ἐξορκίζω, d'ἐξ et de ὅρκος, jurement.

(3) Convocatis duodecim discipulis, dedit illis virtutem et potestatem super dæmonia. *Luc.*, IX, 1.

(4) Quid in eis agit exorcismus, si in familiâ diaboli non tenentur? *D. Aug.*, *contr. Jul.*, l. VI, c. v.

2° On impose à l'enfant le nom d'un saint, afin de lui donner un modèle sur la terre, et un intercesseur auprès de Dieu dans le ciel. C'est aux parrains et aux marraines à choisir le nom qu'on doit donner au nouveau-né. Quelquefois on se met l'esprit à la torture, pour trouver un nom rare, beau, d'une consonance agréable. L'Église exige absolument qu'on donne aux enfants des noms de saints ou saintes, afin qu'ils puissent les invoquer dans leurs besoins, comme de zélés et puissants protecteurs, et s'exciter à l'imitation de leurs vertus. On doit choisir de préférence les noms du Nouveau Testament, pour ne pas ressembler aux Juifs, qui affectent de n'en prendre que de l'Ancien ; et, parmi les saints de la nouvelle loi, il convient encore de choisir ceux qui jouissent d'un plus grand crédit dans le ciel. Quant aux noms de l'histoire profane, des héros du paganisme, de vertus ou qualités morales, ou même de plantes que les révolutionnaires de 93 voulaient introduire, l'esprit chrétien ne peut en aucune manière les admettre.

3° Le prêtre fait le signe de la croix sur les épaules, sur le front et sur le cœur de la personne qui doit être baptisée. 1° *Sur les épaules*, pour marquer l'obligation où est tout chrétien de porter la croix. Jésus-Christ nous dit à tous : « Si quelqu'un veut venir avec moi, qu'il prenne sa croix (1). » Disciples d'un Dieu qui a été persécuté, outragé, crucifié, attendons-nous à souffrir comme lui. On n'est pas digne de Jésus-Christ, quand on ne cherche que la joie et la volupté. 2° *Sur le front*, pour nous marquer que nous devons porter la croix publiquement. Un chrétien ne doit jamais rougir de la religion de Jésus-Christ, crucifié pour son amour ; il doit se faire honneur de professer l'Évangile, et avoir une sainte hardiesse pour le bien. 3° *Sur le cœur*, pour marquer que nous devons, à l'exemple de

(1) Dicebat ad omnes : Si quis vult post me venire, tollat crucem suam quotidiè. *Luc.*, IX, 23.

Jésus, aimer la croix et que nos sentiments aussi bien que nos actions doivent être conformes à la loi de Jésus crucifié. Par conséquent, au lieu de nous effrayer des peines, des humiliations, des tribulations de cette vie, qui sont signifiées par la croix, nous devons les accepter avec une douce résignation et une sainte joie, comme autant de traits de ressemblance avec Jésus-Christ.

Pour vous exciter à souffrir avec patience, à vous estimer heureux lorsque vous souffrirez, à aimer votre croix, faites souvent les trois réflexions suivantes : 1° Dieu est l'auteur de mes souffrances. Vous pouvez toujours dire comme Job : Le Seigneur le veut ainsi (1). — 2° Un Dieu est le compagnon de mes souffrances. Le Fils de Dieu est venu sur la terre, dit saint Augustin, pour y opérer des merveilles et souffrir toute sorte de maux (2). — 3° Un Dieu sera la récompense de mes souffrances. Il n'y a aucune proportion entre ce que l'on souffre ici bas et la gloire future (3).

4° Le prêtre met la main sur la tête de l'enfant, pour marquer que Dieu va prendre possession de son corps et de son âme, et que toutes ses facultés devront désormais être consacrées à son service. Ainsi, dès l'instant que vous êtes baptisés, vous n'êtes plus à vous-mêmes, mais vous appartenez à Jésus-Christ, qui vous a rachetés par le prix infini de son sang (4). D'où saint Paul conclut que les chrétiens « ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et qui est ressuscité pour eux, » c'est-à-dire qu'ils ne doivent plus vivre que de la vie de la grâce, et qu'ils doivent consacrer à leur Rédempteur leur esprit, leur cœur et toutes leurs actions.

5° Le prêtre met dans la bouche de l'enfant quelques

(1) Dominus dedit, Dominus abstulit. *Job.* I, 23.

(2) Venit mira facere et mala pati. *D. Aug.*

(3) Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam. *Rom.*, VIII, 18.

(4) Non estis vestri.., vos autem Christi. I, *Cor.*, VI, 19.

grains de sel bénit. Le sel étant le symbole de la sagesse, cette cérémonie nous marque que le chrétien doit éviter la corruption du siècle et se détacher de toute affection basse et charnelle, pour ne goûter et ne rechercher que les choses du ciel. Il ne doit donc plus agir d'après ses inclinations naturelles, mais selon la grâce de Dieu. Elle nous marque encore que nos paroles doivent être assaisonnées de prudence et de douceur, comme si Dieu même parlait par notre bouche (1), et que le sel de la discrétion doit se trouver dans tous nos discours (2). La sagesse chrétienne consiste à parler de Dieu avec respect, du prochain avec charité, et de soi-même avec modestie.

Après ces préliminaires, on introduit l'enfant dans l'église, et on l'approche des fonts baptismaux.

6° En face des fonts baptismaux, on fait réciter à la personne qui doit être baptisée, si elle est en âge, et, dans le cas contraire, au parrain et à la marraine qui lui servent de caution, le symbole des apôtres et l'oraison dominicale. L'Église veut indiquer par là qu'elle ne reçoit dans son sein que ceux qui croient en Jésus-Christ, et que, pour être véritable enfant de Dieu, il faut être instruit des principaux mystères de la foi et avoir l'esprit de prière.

7° Le prêtre applique de la salive aux narines et aux oreilles de l'enfant qu'il baptise, à l'exemple de Jésus-Christ qui en usa ainsi pour délier la langue d'un sourd-muet (3). Il dit en même temps ces paroles de Notre-Seigneur : *Ephpheta,* c'est-à-dire *Ouvrez-vous.* Cette cérémonie indique que les oreilles du baptisé doivent être toujours ouvertes à la parole de Dieu, et ses narines respirer la bonne odeur de Jésus-Christ, et non la fumée des vanités terrestres.

8° Avant de conférer le Baptême, le prêtre exige que la personne, qui doit être baptisée, renonce à Satan par elle-

(1) Si quis loquitur, quasi sermones Dei. I. *Pet.*, IV, 11.
(2) Sermo vester semper in gratiâ sit sale conditus. *Coloss.*, IV, 6.
(3) Et expuens tetigit linguam ejus. *Marc.*, VII, 33.

même si elle le peut, ou par ceux qui lui servent de garants, si elle n'a pas l'usage de raison. A cet effet, il l'interroge à trois diverses reprises et lui dit: Renoncez-vous à Satan? Et à toutes ses pompes? Et à toutes ses œuvres? Et à chaque fois on répond : J'y renonce: *Abrenuntio.* En effet, on ne peut servir deux maîtres à la fois, on ne peut être à Jésus-Christ et au démon, qui est son plus cruel ennemi. Repassez dans votre esprit, dit saint Ambroise, les demandes qu'on vous a faites, et ce que vous y avez répondu. Vous avez renoncé au démon et à ses œuvres, au monde et à ses plaisirs. Vos promesses sont écrites, non pas dans le tombeau des morts, mais dans le livre de vie ; vous avez parlé en présence des anges ; il n'y a plus moyen de se dédire ni d'user de fourberie (1). Il faut renoncer au démon d'esprit et de cœur. D'esprit, en rejetant les maximes du monde, dont il est le prince, et en embrassant celles de l'Évangile ; en croyant fermement, non-seulement les vérités de spéculation que Jésus-Christ a enseignées, telles que les mystères, mais encore les vérités de pratique. De cœur et par les œuvres, pour ne pas ressembler à ceux qui disent qu'ils croient en Jésus-Christ, et qui le nient par leurs actions. La foi sans les œuvres est morte (2).

9° Cette triple renonciation faite, et après avoir reçu l'assurance que vous ne feriez plus cause commune avec les ennemis de Dieu et de sa loi sainte, mais que vous seriez, au contraire, constamment attachés à Jésus-Christ, le prêtre vous a fait sur la poitrine et sur les épaules une onction d'huile bénite, vous signifiant par là que l'onction intérieure de la grâce vous donnera la force de remplir vos engagements, et le courage nécessaire pour terrasser toutes les puissances du monde et de l'enfer. Cette onction faite par devant et par derrière vous prémunit contre les ruses

(1) Tenetur vox tua, non in tumulo mortuorum, sed in libro viventium. Præsentibus angelis locutus es; non est negare, non est fallere. *D. Ambr., De iis qui init.*, c. II.

(2) Fides sine operibus mortua est. *Jacob.*, II, 17.

du malin esprit, et vous rend en quelque sorte impénétrables à tous ses traits.

10° Le prêtre exige que celui qui doit être baptisé, fasse une profession ouverte de sa foi aux principaux articles du symbole, et lui demande : « Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre ? Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, qui est né et qui a souffert ? Croyez-vous au Saint-Esprit, à la sainte Église catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle ? Et celui qui vous sert de garant répond : Oui, j'y crois. L'Église s'enquiert ensuite du désir que vous avez de devenir enfant de Dieu. Car elle n'entend forcer personne : Jésus-Christ ne veut avec lui que des hommes de bonne volonté, et il ne donne ses grâces qu'à ceux qui les désirent. Voulez-vous être guéri (1) ? disait-il autrefois aux malades, qui se présentaient à lui. Voulez-vous être baptisé (2) ? demande le prêtre à l'enfant qu'on présente à l'église. Le baptême est une faveur insigne, qui doit être infiniment désirée ; Dieu ne contraint personne, et c'est par le cœur qu'il veut que nous soyons à lui. Sur votre réponse affirmative aux diverses questions qui vous ont été adressées, et convaincu que vous étiez animés des intentions les plus pures, que ce n'était pas par des motifs humains, mais par le désir sincère de rentrer en grâce avec votre Créateur, que vous vous approchiez des fonts sacrés, le prêtre a fait couler sur votre front l'eau régénératrice, et c'est à ce moment solennel que les liens qui vous retenaient esclaves de Satan ont été brisés, et que vous avez été arrachés à la puissance des ténèbres, et introduits dans la lumière et le royaume de Jésus-Christ.

11° Le prêtre fait sur la tête du nouveau baptisé une onction avec le saint chrême. Dans l'Ancien Testament, il

(1) Vis sanus fieri ? *Joan.*, v, 6.
(2) Vis baptizari ? *Ex Ritual.*

y avait trois sortes de personnes, qui recevaient une onction qui les consacrait, les prophètes, les prêtres et les rois. De même, dans le Nouveau, par la grâce et le sacrement de la régénération, le chrétien acquiert ces trois qualités, mais d'une manière plus précieuse et plus excellente. Il est établi tout à la fois prophète, prêtre, et roi (1). Prophète, parce qu'à la faveur des lumières de la foi, il découvre ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur et l'esprit de l'homme n'ont pu comprendre. Les siècles à venir deviennent comme sensibles à ses yeux, et il jette des regards assurés sur l'éternité même, et sur les merveilles qu'on nous raconte de la cité des élus. Roi, parce qu'il doit s'appliquer à vaincre les ennemis du salut, à dompter ses passions, à dominer sur elles, en attendant que, dégagé de tout ce qui l'appesantit et des liens du péché qui le resserrent, il monte au ciel pour y régner avec Jésus-Christ. Un homme qui maîtrise ses passions, mérite mieux le nom de roi que ceux qui portent la couronne sur la tête. Prêtre, afin d'offrir au Seigneur de continuels sacrifices, le sacrifice de son esprit par la foi, de son corps par la pénitence, de ses biens par l'aumône, de sa vengeance par la charité, de son ambition par l'humilité; car voilà les hosties, dit saint Paul, par lesquelles on se rend Dieu favorable (2). Bien plus, en qualité de chrétiens, nous pouvons offrir tous les jours le plus auguste de tous les sacrifices, qui est celui du corps et du sang de Jésus-Christ. Car le caractère de chrétien répand sur quiconque l'a reçu une partie de l'onction sacerdotale, afin qu'il offre réellement et conjointement avec le ministre du Seigneur le divin sacrifice. Ainsi, par le Baptême, nous participons au sacerdoce et à la royauté de Jésus-Christ, comme saint Jean l'a écrit dans son Apocalypse (3).

(1) In baptismo rex, sacerdos et propheta efficimur. *D. Chrys.*, homil. 3, *in Ep. ad. Cor.*

(2) Talibus enim hostiis promeretur Deus. *Heb.*, XIII, 16.

(3) Fecit nos regnum et sacerdotes Deo. *Apoc.*, I, 6.

C'est cette onction qui nous fait donner le nom de chrétiens, qui vient de *christ* qui signifie *oint*. Elle marque que nous avons part à l'onction de Jésus-Christ, à cette onction intérieure et spirituelle, qui a sanctifié son âme et l'a consacrée à Dieu. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin que, par le Baptême, nous sommes devenus autant de Christs (1).

12° Le prêtre, aussitôt après le Baptême, vous a couvert d'un linge blanc, lequel tient lieu de la robe blanche qu'on donnait, dans la primitive Église, aux nouveaux baptisés, et que ceux-ci portaient sur eux toute la semaine de Pâques jusqu'au dimanche suivant. Cette robe blanche représente Jésus-Christ, et la glorieuse transfiguration qui vient de s'opérer dans l'homme. Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, dit saint Paul, vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ; c'est-à-dire que vous avez laissé dans les eaux du Baptême le vieil homme avec ses vices et ses convoitises, pour vous revêtir du nouveau qui a été réformé selon Jésus-Christ; et, étant remplis de l'esprit de Jésus-Christ, éclairés de ses lumières, comblés de ses grâces, on doit voir briller en vous les mêmes vertus, qui ont paru dans ce divin Rédempteur.

Saint Zénon de Vérone remarque que, chez les anciens, trois sortes de personnes portaient l'habit blanc, les vierges, pour marque de leur pureté; les affranchis, pour faire connaître qu'ils étaient devenus libres; les conquérants, au jour de leur triomphe, pour honorer leur victoire. C'est à ces trois titres qu'on donne la robe blanche aux nouveaux baptisés.

1° Ils ont la pureté des vierges; et, pour conserver la beauté de la grâce baptismale dont leurs âmes sont ornées, ils doivent mener une vie innocente et sainte. 2° Ils ont remporté la victoire sur le démon, qui désormais n'aura plus d'empire sur eux, à moins qu'ils ne lui ouvrent de

(1) Ecce Christi facti sumus. *D. Aug.*

nouveau, par une détestable perfidie, la porte de leur cœur. 3° Ils ont été affranchis de la servitude du péché, et ils ont recouvré l'heureuse liberté des enfants de Dieu.

En vous donnant cette robe blanche, le prêtre vous a recommandé de la porter sans tache au tribunal de Jésus-Christ, si vous vouliez avoir la vie éternelle. Conservons donc soigneusement l'innocence de notre Baptême; et, si nous avons eu le malheur de la perdre, travaillons sans relâche à la recouvrer. Quelle confusion pour le chrétien infidèle à ses engagements, qui se sera vautré dans la fange du vice, lorsque son ange gardien lui dira, en présence de Jésus-Christ son juge : O indigne apostat, voilà la robe dont tu fus orné au sortir des fonts sacrés, en signe de l'innocence dont ton âme fut revêtue, en sortant des eaux du Baptême; et tu l'as déchirée! tu l'as souillée! Va, tu n'es qu'un misérable, qu'un perfide, qu'un parjure; ta place n'est point au ciel, séjour de pureté et d'innocence; va rejoindre tes pareils, les démons et les réprouvés, en enfer[2].

13° On vous a mis à la main un cierge allumé, pour vous indiquer que vous ne deviez plus produire des œuvres de ténèbres, mais des œuvres de lumière. Ce cierge, dit saint Charles (1), signifie par sa lumière la foi qui éclaire votre esprit; par sa chaleur, la charité qui embrase votre cœur d'amour pour Dieu et pour le prochain; et, comme on le tient droit, il marque l'espérance, qui vous détache du monde pour vous élever au ciel. Il signifie encore le bon exemple, que nous devons donner à nos frères, selon cette parole de Jésus-Christ : « Que votre lumière luise devant les hommes, en sorte qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux (2). » Marchez donc comme des enfants de lumière, ajoute saint Paul, et attachez-vous à ce qui est agréable à Dieu (3). En

(1) Act., 4ᵃ pars.
(2) Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. *Math.*, v, 6.
(3) Ut filii lucis ambulate. *Eph.*, v, 8.

votre qualité de chrétiens, vous devez briller au milieu du monde par la régularité de votre conduite, comme les astres au milieu d'une nuit profonde. A l'exemple des vierges sages de l'Évangile, tenez toujours dans vos mains vos lampes allumées, c'est-à-dire ne laissez jamais s'éteindre dans vos cœurs ni la foi ni la charité, afin que lorsque l'époux viendra, vous puissiez aller au-devant de lui et entrer avec lui dans la salle du festin.

14° Le prêtre vous a congédiés, en disant : « Allez en paix, et que le Seigneur soit avec vous (1). » Oh ! puissiez-vous la conserver précieusement cette paix de Notre-Seigneur, et ne vous jamais séparer de Jésus-Christ, votre divin maître. On a lu ensuite le commencement de l'Évangile de saint Jean, qui a tant de rapport avec le Baptême et qui nous montre que les enfants de Dieu naissent, non de la chair et du sang, mais d'une manière toute spirituelle, par un effet de la divine volonté. Enfin, le prêtre donne la bénédiction à l'enfant, en faisant sur lui trois signes de croix, parce que la foi à la sainte Trinité et la croix de Jésus sont le principe de notre salut.

15° L'administration du Baptême terminée, on sonne les cloches, et quelquefois même, dans les grandes églises, on touche de l'orgue, pour marquer la joie de l'Église militante à la naissance de ses enfants.

Lorsqu'un enfant a été baptisé à la maison, pour cause de danger de mort, une fois le péril passé, on doit le porter à l'Église le plus tôt possible, pour lui suppléer les cérémonies du Baptême. Si on différait pendant un temps notable, sans un juste motif, cette négligence ne pourrait être excusée de péché, et pourrait même devenir en certains cas une faute grave.

(1) Vade in pace et Dominus sit tecum. *Ex Ritual.*

Des parrains et marraines.

On appelle ainsi ceux qui présentent à l'église un enfant pour être baptisé, et répondent pour lui. Comme les enfants qui viennent de naître ne sont coupables que par la faute du père commun de la race humaine, n'en ayant commis aucune par leur propre volonté, ils peuvent être sanctifiés par la foi que l'Église professe pour eux, par la bouche de leurs parrains et marraines. Cette tendre mère leur fournit des pieds pour venir recevoir le Baptême, elle leur fournit un cœur pour croire, et leur prête une bouche pour professer la foi.

De plus, quand on conclut une affaire importante dans la société, il arrive souvent qu'on est obligé de donner une caution. Ainsi l'Église a voulu que tous ceux qui se présentent pour recevoir le Baptême et devenir ses enfants, eussent des garants qui répondissent de leur fidélité à remplir les engagements sacrés de leur Baptême. De là, la coutume d'avoir des parrains et marraines; elle remonte à la plus haute antiquité, et s'est toujours conservée dans l'Église. Ce sont les parrains et marraines qui imposent un nom à l'enfant, le tiennent entre leurs bras, et répondent pour lui aux questions qui lui sont adressées.

Ainsi que leur nom l'indique, les parrains et marraines deviennent à l'égard de leurs filleuls et filleules, comme des pères et mères spirituels, parce qu'ils ont quelque part à la régénération spirituelle de ceux qu'ils tiennent sur les fonts baptismaux. Ordinairement, ils aiment à leur donner le nom qu'ils portent eux-mêmes, comme pour marquer qu'ils les adoptent, et conséquemment ils doivent avoir pour eux une tendre affection, prier pour leur salut et veiller à leur éducation.

Au défaut des parents, ils doivent les instruire des mystères de la foi, des maximes de l'Évangile, avoir soin qu'ils se préparent à la première communion, et qu'ils reçoivent le

sacrement de confirmation. Mais comme ce devoir regarde d'abord les parents, ils peuvent présumer que ceux-ci s'en acquittent, et se tenir par conséquent tranquilles, à moins qu'ils n'aient la certitude du contraire.

S'ils voient leurs filleuls mener une vie peu chrétienne, ils doivent les avertir charitablement, et leur rappeler les engagements solennels qu'ils ont contractés pour eux.

Ils doivent surtout leur donner le bon exemple, sans quoi tous leurs conseils n'aboutiraient à autre chose qu'à les rendre la risée de ceux qu'ils prétendraient corriger.

Mais ces obligations sont-elles bien remplies ? Trop souvent, aux yeux de certaines gens, tenir un enfant sur les fonts sacrés du Baptême, c'est amusement, badinage, fête profane. Que les parrains et marraines songent bien que, si leurs filleuls ou filleules se perdent par leur négligence, ils auront un terrible compte à en rendre au Seigneur. Nous devons toutefois ajouter que l'obligation des parrains et marraines ne dure que jusqu'à ce que les filleuls soient en état de se conduire eux-mêmes. Car il en est d'eux comme des tuteurs et curateurs, dont les obligations finissent lorsque les personnes soumises à leurs soins peuvent s'en passer.

Une observation très-importante à faire, c'est que les parrains et marraines deviennent parents spirituels du baptisé, aussi bien que de son père et de sa mère, de sorte que, le cas échéant, il ne pourrait y avoir, sans dispense, de légitime mariage entre le parrain, la filleule et sa mère, ni entre la marraine, le filleul et son père.

Voyons maintenant quelles sont les qualités que l'Église exige de ceux qui se présentent pour être parrains ou marraines. En général, on les choisit beaucoup trop légèrement, parce qu'on n'a pas une assez haute idée de l'importance de leurs obligations. On ne pense pas assez qu'ils doivent, en cas de mort ou pour toute autre circonstance, remplacer le père et la mère de l'enfant, afin de former

en lui la vie spirituelle par leurs instructions et leurs exemples. Ils doivent :

1° *Avoir atteint l'âge de raison.* Comment un enfant pourrait-il répondre pour un autre enfant? Saurait-il à quoi il s'engage? Il faut bien qu'il y ait quelque différence d'âge, pour qu'ils aient plus d'autorité et d'influence sur les enfants confiés à leur vigilance.

2° *Etre catholiques.* Les infidèles, les hérétiques, les schismatiques, n'ayant pas la vraie foi, bien loin d'offrir quelque garantie, donneraient plutôt à craindre qu'ils n'entraînassent leurs filleuls dans leurs égarements. Aussi l'Église ne veut à aucun prix les admettre à une fonction si sainte.

3° *Être instruits des principales vérités de la religion.* Il faut qu'ils sachent parfaitement le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, la salutation angélique, les commandements de Dieu et de l'Église. S'ils les ignoraient, comment pourraient-ils en instruire les autres? On doit présumer qu'ils ont l'instruction suffisante, à moins qu'on n'ait des preuves du contraire.

4° *Être de bonne vie et mœurs.* Quelle confiance pourraient inspirer à l'Église des hommes impies, corrompus, blasphémateurs? Pareillement, s'ils se présentent avec des parures indécentes et des pensées criminelles, de quel front oseraient-ils promettre que l'enfant qu'ils représentent, renoncera aux pompes et aux œuvres du démon, tandis qu'ils les suivent eux-mêmes? l'Église repousse un tel cautionnement qui, bien loin de calmer ses justes et légitimes appréhensions, ne ferait que les aggraver.

Un père, une mère, ne peuvent tenir leurs enfants sur les fonts baptismaux, à cause de l'affinité spirituelle qui en résulterait, et qui mettrait obstacle à leurs droits d'époux.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un parrain et une marraine pour chaque enfant ; l'un ou l'autre suffit, savoir un parrain pour un garçon, et une marraine pour une fille.

Le concile de Trente a expressément défendu d'admettre plus de deux personnes, pour ne pas multiplier l'empêchement de l'alliance spirituelle.

Parents chrétiens, lorsque vous êtes dans le cas de choisir un parrain, une marraine, ayez moins d'égard à la noblesse, au crédit, aux richesses et à tout avantage temporel qui peut en revenir à vos enfants, qu'à l'intégrité de la vie, aux sentiments religieux et aux bonnes mœurs.

Vous tous qui avez été baptisés, rappelez-vous que vous êtes morts au péché, et que votre vie est cachée en Dieu, avec Jésus-Christ (1).

TRAITS HISTORIQUES.

1. Voici l'explication que saint Ambroise nous donne de la nature et des cérémonies du sacrement de Baptême, dans la primitive Église :

On commençait les cérémonies du Baptême par ouvrir les oreilles du catéchumène, en disant : *Ephpheta*, c'est-à-dire Ouvrez-vous, afin qu'il sût ce qu'on lui demandait et ce qu'il avait à répondre. Ensuite on le faisait entrer dans le Saint des saints, c'est-à-dire dans le baptistère, pour y recevoir le caractère de la régénération. Là, en présence du diacre, du prêtre et de l'évêque, il renonçait au démon, au monde et à ses plaisirs. En renonçant au démon, le catéchumène se tournait à l'Occident comme pour lui résister en face ; puis il se tournait à l'Orient, comme pour regarder Jésus-Christ. L'évêque faisait après cela la bénédiction des eaux du bain sacré. On y plongeait le catéchumène, et dès lors il était purifié de tous ses péchés. Au sortir des fonts, l'évêque faisait au baptisé l'onction sur la tête ; puis on lui lavait les pieds, on le revêtait d'habits blancs, pour marquer qu'il s'était dépouillé du péché et revêtu des chastes vêtements de l'innocence. On lui faisait manger du lait et du miel, pour marquer l'entrée de la vraie terre promise et l'enfance spirituelle, car c'était la première nourriture des enfants sevrés. Le nouveau baptisé, étant ainsi purifié, marchait vers l'autel, en disant avec le Psalmiste : « J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeunesse. » Il y allait avec empressement, pour participer au festin céleste; y étant arrivé et voyant le saint autel orné, car on le couvrait de

(1) Mortui estis ; vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. *Col.*, III, 3.

vases d'or et d'argent, d'étoffes de soie, de fleurs et de cierges, il s'écriait avec le Prophète : « Vous avez préparé une table devant moi ; c'est le Seigneur qui me nourrit ; rien ne pourra me manquer. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages, » et le reste du psaume. Puis il assistait pour la première fois au saint sacrifice.

Baptême de Clovis.

En 496, de nombreux essaims d'Allemands avaient passé le Rhin et fait une irruption soudaine dans celle de nos provinces, qui se nomme aujourd'hui Alsace. Clovis s'avança pour les repousser. La bataille se donna près de la ville de Tolbiac, que l'on croit avec fondement être Zulpick, à quatre lieues de Cologne. L'action fut vive et opiniâtre ; l'armée française pliait et allait être mise en déroute, quand Aurélien, l'un des principaux officiers de Clovis, le même qui avait négocié son mariage avec Clotilde, s'adressant à ce prince : « Seigneur, lui dit-il, une ressource vous reste : croyez en ce Dieu « que Clotilde vous annonce, et le maître du ciel et de la terre vous « fera remporter la victoire sur vos ennemis. » Alors Clovis, levant au ciel ses yeux baignés de larmes, s'écria : « Christ, vous que « Clotilde annonce comme Fils du Dieu vivant, comme un Dieu qui « donne du secours à ceux qui l'implorent dans leur affliction, à « ceux qui mettent en lui leur confiance, j'ai recours avec soumis- « sion à votre pouvoir suprême ; si vous me faites gagner la ba- « taille, je vous adorerai à l'avenir, et je me ferai baptiser en votre « saint nom. Mes Dieux, que j'ai invoqués inutilement, sont des « Dieux sans pouvoir, puisqu'ils ne m'aident pas. C'est donc vous, « Jésus-Christ, que j'invoque à présent ; j'ai un véritable désir de « croire en vous ; donnez-moi donc la foi, en me tirant des mains « de mes ennemis. » A peine Clovis eut-il prononcé ce vœu, que ses troupes se sentirent pénétrées d'un courage extraordinaire. Au lieu de penser à la fuite, on fait tête à l'ennemi qui plie de toutes parts, et Clovis remporte une victoire complète.

Saint Remi, plein de ces grandes idées qui inspirent le vrai zèle, voulut donner à la cérémonie du Baptême de Clovis un lustre et un appareil dignes de son objet. On avait tapissé les rues, depuis le palais jusqu'à l'église, qui était hors des murs de la ville. L'église et le baptistère étaient encore ornés plus magnifiquement. Il y avait une quantité prodigieuse de cierges, dont la cire, mêlée de parfums exquis, embaumait les airs en se consumant ; ce qui faisait une impression peu ordinaire sur un peuple naturellement vif et accoutumé à une vie toute militaire. Mais ce qui frappa surtout ces barbares idolâtres, beaucoup plus guerriers encore ou plus négligés dans le culte de leurs Dieux que dans tout le reste, ce fut le nombre

et la modestie angélique des ministres sacrés et l'appareil majestueux de nos cérémonies. Le roi, transporté d'admiration et comme hors de lui-même, dit à saint Remi, qui le conduisait par la main : « Mon père, est-ce là le royaume de Dieu que vous m'avez promis? — Non, prince, ce n'en est que l'ombre. » Et, lui montrant les fonts sacrés : « Voilà, poursuivit-il, la porte qui nous y conduit. » Clovis demanda le Baptême avec empressement ; et le saint archevêque lui dit : « Courbez la tête, doux Sicambre, sous le joug du Tout-Puissant ; adorez ce que vous avez blasphémé, et foulez aux pieds ce que vous avez adoré jusqu'ici. » Puis, lui ayant fait confesser la foi de la Trinité, il le baptisa. Trois mille Français, qui l'accompagnaient, sans compter les femmes et les enfants, reçurent en même temps le Baptême de la main des évêques et des prêtres, que Remi avait invités en grand nombre, pour rendre la cérémonie plus auguste. Hinckmar, archevêque de Reims, raconte ainsi un événement miraculeux, qui arriva en cette circonstance : Dès que Clovis et saint Remi furent entrés dans le baptistère, la foule remplit si bien toutes les avenues, que l'ecclésiastique qui apportait le saint chrême, et qui n'était point venu en même temps qu'eux, ne put jamais arriver aux fonts. Le saint pontife tourna donc les yeux vers le Ciel, comme pour le prier de vouloir bien lui suggérer quelque moyen de sortir de la peine où il se trouvait ; dans l'instant on vit une colombe, plus blanche que la neige, apporter à saint Remi une ampoule (fiole) pleine d'huile, et disparaître aussitôt qu'elle l'eut remise entre ses mains. Il se servit donc de cette huile pour faire les onctions accoutumées ; et l'odeur qu'elle répandit, était si suave, que tous les assistants dirent qu'ils n'en avaient jamais senti de pareille.

En 1793, la Convention nationale ordonna que la sainte ampoule fût brisée ; elle envoya à cet effet sur les lieux un député qui exécuta cet ordre, en octobre de la même année. La Providence, qui se joue, quand il lui plaît, des complots de l'impiété, n'a pas permis que la précieuse relique fût entièrement anéantie.

Lorsque le dauphin, père de Louis XVI, fit suppléer les cérémonies du Baptême de ses enfants, il se fit apporter le registre de la paroisse où leurs noms avaient été inscrits ; et, l'ayant ouvert, il leur fit remarquer que celui qui les précédait était le fils d'un pauvre artisan, et leur dit ces belles paroles : « Vous le voyez, mes enfants, aux yeux de Dieu, les conditions sont égales, et il n'y a de distinctions que celles que donnent la foi et la vertu. Vous serez un jour plus grands que cet enfant dans l'estime des peuples ; mais il sera lui-même plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. »

Le plus haut degré de noblesse, dit saint Hilaire, c'est d'être compté parmi les serviteurs de Dieu. Des parents illustres, et les

qualités de l'esprit ne nous élèveront au-dessus des autres, qu'à proportion que nous nous mépriserons nous-mêmes.

Au commencement du christianisme, il ne paraît pas que les adultes changeassent de nom, puisque nous voyons plusieurs saints, dont les noms venaient des faux Dieux, comme Denis, Martin, Démétrius; mais, pour les enfants, on leur donnait volontiers le nom des apôtres ou quelques noms pieux, tirés des vertus et de la croyance, comme en grec Eusèbe, Eustache, Hésychius, Grégoire, Athanase; en latin, Pius, Vigilius, Fidus, Spératius et autres, qui devinrent si fréquents depuis l'établissement du christianisme.

Quelque temps avant la grande révolution, toujours par suite de cet esprit d'irréligion qui gagnait toutes les classes, on avait substitué aux noms de nos héros les plus célèbres dans les fastes de la religion, que l'on donnait aux enfants au Baptême, des noms bizarres et romanesques, pris chez les héros païens, grecs ou romains, ou dans les romans du jour. Le nom surtout d'*Émile*, l'élève de Jean-Jacques, était très à la mode pour les garçons. Aussi, lorsque la révolution commença, la plupart de ces jeunes gens, devenus hommes, marchèrent sur les traces de leurs fameux patrons républicains, grecs ou romains. Cette manie gagna aussi le peuple, imitateur de ses supérieurs : on a vu des enfants de pauvres journaliers, des paysans, dont la fille s'appelait *Aglaé*, *Chloris*, *Chloé*, et le garçon, *César*, *Scipion*, etc. Cependant, lorsque le peuple eut fait irruption dans ce nouveau calendrier renouvelé des Grecs, les gens de haute classe revinrent au calendrier des chrétiens. Mais on a vu des mères en couche compulser tout un jour la fable et l'histoire, pour trouver un joli nom pour l'enfant qui venait de naître, et surtout pour qu'il ne fût pas commun : *O curas hominum!*

Le Don Quichotte philosophe.

2. Presque tous les anciens Pères et auteurs ecclésiastiques font mention de la robe blanche, qu'on avait coutume de donner aux nouveaux baptisés, comme une marque de la justice et de l'innocence qu'ils avaient reçue dans le Baptême : « Vous avez reçu un habit blanc, dit saint Ambroise à un nouveau baptisé, pour marquer que vous avez quitté les péchés dont vous étiez comme enveloppé, et que vous avez été revêtu des chastes voiles de l'innocence. » Les néophytes portaient cette robe sept jours de suite, et ne la quittaient que le samedi d'après Pâques. Mais, quoiqu'ils la quittassent extérieurement, ils avaient bien soin de se souvenir des paroles qu'on leur avait dites, pour les engager à la conserver sans tache, jusqu'au jour où ils devraient comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ. C'est pour cela qu'ils gardaient cette précieuse robe baptismale; et on

avait tant d'estime et de vénération pour elle, que l'empereur Constantin le Grand la porta jusqu'à la mort, et ne voulut jamais reprendre la pourpre impériale, comme le rapporte Eusèbe de Césarée.

Nous lisons dans l'histoire de l'Église qu'un saint diacre, nomme Murita, ayant tenu sur les fonts sacrés un jeune homme, nommé Elpidophore, eut la douleur de le voir devenir apostat et persécuteur des chrétiens. Un jour, qu'il exerçait publiquement sa charge, au milieu d'une foule immense, le saint diacre parut tout à coup ; il avait conservé les vêtements blancs dont Elpidophore avait été revêtu lorsqu'il fut baptisé ; et, les lui montrant, il lui adressa ces foudroyantes paroles : « Voilà la robe nuptiale, qui t'accusera au tri- « bunal du juge suprême et qui te fera précipiter sans ressource « dans le puits enflammé de l'abîme. Tu regretteras, malheureux, « mais il n'en sera plus temps, ce préservatif sacré, dont tu t'es dé- « pouillé toi-même, pour revêtir la robe d'ignominie et de malédic- « tion. » Elpidophore pâlit sur son tribunal, et n'osa répondre.

Ruin., *Persec. Vendel.*

« Je visiterai dans ma colère tous ceux qui s'habillent de vêtements étrangers, » dit le Seigneur par la bouche du prophète Sophonie (1). Un chrétien doit, selon saint Paul, se revêtir de Jésus-Christ, c'est-à-dire marcher sur ses traces et vivre de son esprit. C'est s'habiller d'un vêtement étranger que de suivre les maximes corrompues du monde. Quand tu te livres à de honteuses actions, rougis, ô chair, qui as revêtu Jésus-Christ (2) !

Lorsque quelqu'un naît, dit saint Augustin, l'homme engendre le corps, Dieu crée l'âme; le péché souille et le corps et l'âme, et le démon possède l'âme et le corps (3). C'est pour cela que l'Église se sert des exorcismes, pour chasser le démon de l'enfant qu'on lui présente, afin que le Saint-Esprit y prenne sa place, et que le Créateur rentre en possession de sa créature. Mais quelle indignité, si, après être devenu l'enfant de Dieu, on va se rengager dans l'esclavage de Satan ! La parabole suivante est de nature à nous faire réfléchir là-dessus.

Parabole.

Un roi de Perse, qui n'avait point d'enfant héritier de son royaume, trouva dans la rue un petit mendiant orphelin, d'une très-jolie fi-

(1) Visitabo super omnes qui induti sunt veste peregrinâ. *Soph.*, I, 8.

(2) Erubesce, caro, quæ Christum induisti ! *Tertull.*, *de Monog.*

(3) Nascuntur homines, homine generante, Deo creante, peccato inficiente, diabolo possidente. *D. Aug.*, *de Nupt. et concup.*, l. I, c. XXIII.

gure. Il le fit enlever et conduire à la cour, dans le dessein de l'adopter. Lorsque l'enfant fut habillé en fils de roi, il parut charmant et devint les délices de la cour. Le roi étant venu à mourir, on trouva dans son testament qu'il ordonnait que l'enfant serait élevé avec toute sorte de soins jusqu'à l'âge de quinze ans; que, s'il répondait aux soins qu'on prendrait de lui, s'il se montrait vertueux et digne du trône, il l'adoptait et lui donnait son royaume. Que si, au contraire, il ne profitait pas de l'éducation qu'il recevrait et s'adonnait au vice, on le dépouillerait, on le chasserait, on le condamnerait aux mines.

On exécuta le testament. On donna à l'enfant des gouverneurs, des maîtres, des précepteurs, et on n'omit rien de ce qui pouvait contribuer à le former, à l'instruire et à le perfectionner. Pendant son enfance, il ne montra jamais que de mauvaises inclinations et du dégoût pour ce qui pouvait lui être utile. Il s'irritait contre ses maîtres, il foulait aux pieds les livres ou les jetait par la fenêtre. Il brisait tout ce qu'on lui mettait entre les mains pour son instruction. Quand il fut plus grand, on ne lui laissa pas ignorer le testament du roi; tous les jours on lui représentait, d'un côté, le sceptre et la couronne qui lui étaient destinés, et de l'autre, l'infamie et le supplice auxquels il était condamné. Ces considérations ne faisaient sur lui aucune impression. Dans un âge déjà avancé, il ne s'occupait qu'à élever de petites maisons de boue et à bâtir des châteaux de cartes. Quand ses maîtres renversaient ses ouvrages frivoles, il pleurait, il se dépitait, il menaçait, et, au lieu d'étudier ce qu'on lui avait marqué, dès qu'il était seul, il revenait aux mêmes puérilités, et ne voulait rien apprendre. Il apprit néanmoins, on ne sait comment, à proférer les paroles les plus grossières et les plus indécentes; on eut beau l'en reprendre, il ne se corrigea point. A mesure qu'il avançait en âge, il montrait de nouveaux défauts et donnait dans les plus grands vices. La colère, la cruauté, l'avarice, l'excès dans le manger et dans le boire, n'étaient pas les seuls qu'on remarquait en lui. Il tenait des discours conformes à ses inclinations; il ne louait que les actions vicieuses; il n'estimait que la débauche; il n'aimait que la crapule.

Enfin, avec de si mauvaises dispositions, il parvint à l'âge de quinze ans. Le conseil s'assembla et il y parut: on lui lut le testament du roi, et, d'une voix unanime, il fut déclaré indigne de régner, condamné à être dépouillé, et envoyé aux mines pour le reste de ses jours. Ayant ouï son arrêt, alors pour la première fois il parut sensible et repentant. Il pâlit, il trembla, il versa des larmes, il poussa des soupirs, il demanda grâce; mais l'arrêt fut exécuté.

Le sort de cet enfant fait compassion. Voilà un jour bien malheureux pour lui! Quelle chute! quelle perte irréparable! Mais aussi se

conduite est bien révoltante, bien haïssable, bien insupportable. Malheureux qu'il était! ne savait-il pas ce qu'il avait à espérer ou à craindre? Hélas! ne le savez-vous pas vous-même? N'êtes-vous pas cet enfant, destiné par votre adoption à régner éternellement, si vous tenez une conduite digne du trône qui vous est promis, et menacé d'un supplice éternel, si vous menez une vie indigne de votre adoption?

Comme lui, vous avez été tiré du sein de la misère et de l'indigence. Vous avez été lavé du péché originel dans les eaux du Baptême et revêtu de la robe d'innocence : que vous étiez charmant alors aux yeux de la cour céleste! Mais bientôt vous avez souillé cette robe, et vous avez perdu tous vos charmes.

Comparez votre vie avec celle de notre enfant, et vous la trouverez aussi frivole, aussi indigne et plus vicieuse que la sienne. Cependant vous êtes instruit, vous savez de quoi il s'agit pour vous. Si Dieu, dans sa miséricorde, vous a quelquefois enlevé les indignes objets qui attachaient votre cœur, loin de rentrer en vous-même et de vous attacher à lui, vous vous êtes obstiné à n'aimer que la terre. Cependant le jour approche, où il sera décidé si vous êtes digne du ciel ou de l'enfer. Les larmes et les regrets seront inutiles en ce jour-là. *Paraboles du P. Bonaventure.*

Baptême d'un juif au moment d'un naufrage.

Dans le sinistre qui a jeté tant de familles en deuil et enlevé à la marine française le bateau à vapeur *le Papin,* se trouvait M. l'abbé Tisserand, préfet apostolique de Guinée. Ce prêtre, plein de zèle et de vertu, a eu le bonheur de réveiller les sentiments chrétiens dans le cœur de tous ceux qui se trouvaient avec lui, et de régénérer par l'eau sainte un infidèle. Tant il est vrai que Dieu a mille moyens d'attirer ses élus à lui.

M. l'abbé Tisserand ne désespéra ni de la vie ni du salut de personne. Selon l'énergique expression d'un marin, il « prit en brave le commandement du bateau à vapeur en ruine, pour sauver les âmes, s'il ne pouvait sauver les corps. » Après s'être fortifié dans une courte et fervente prière, dont le recueillement a frappé les passagers, le missionnaire leur adresse la parole; il parle à tous et à chacun, et ranime d'abord l'espérance des plus effrayés. Bientôt cependant, voyant le danger croître, il les presse d'invoquer la sainte vierge Marie, l'étoile qui ne pâlit jamais dans la tempête; il leur montre avec foi le Seigneur Jésus qui, du haut des cieux, les a suivis sur les flots; il leur dit que ce Dieu miséricordieux et tout-puissant acceptera leurs douleurs présentes, en expiation des oublis et des fautes de leur existence entière, et que la récompense éter-

nelle sera le prix de cette dernière épreuve, s'ils demeurent fidèles jusqu'à la fin. D'une voix qui atteint au fond des âmes, il les conjure de se préparer, comme il se prépare lui-même, à paraître devant Dieu qui, peut-être dans un instant, va les juger.

Tous, ou presque tous, accueillirent cette parole d'espérance et de vie, qui retentissait en présence de la mort; s'humiliant devant Dieu, au milieu des terribles marques de sa puissance, ils demandèrent et reçurent l'absolution : « Ce missionnaire, cette voix, ce geste avaient quelque chose d'inspiré, a dit un matelot ; nous nous sommes souvenus que nous étions chrétiens, et nous avons voulu mourir en chrétiens. » Un pauvre juif n'avait pas ce sentiment de confiance et de bonne foi ni cet esprit de sacrifice, qui rend le chrétien si ferme contre la mort. Seul, sans consolation, presque fou de désespoir, il protestait à haute voix qu'il ne voulait pas mourir. Tout à coup il se jette dans les bras de M. Tisserand, dont le tranquille courage semble lui promettre la vie. Fondant en larmes, il l'adjure de le sauver. « Hélas ! mon bon ami, lui dit le missionnaire en l'embrassant, je voudrais bien vous sauver ; mais je ne puis rien contre la tempête ni pour vous ni pour moi; je ne puis rien pour vous, même auprès de Dieu, puisque vous n'êtes pas chrétien. » Et il l'embrassa de nouveau, le regardant avec une profonde tristesse. Ce regard, rempli d'une indicible bonté, tombe sur le cœur de l'israélite. — « Mon père, reprend-il d'un ton un peu animé, si je recevais le Baptême, obtiendrais-je aussi le pardon de mes péchés? Me promettez-vous que Dieu me recevrait aussi dans sa miséricorde après ma mort? — Je vous le promets, répond M. Tisserand. Oui, Dieu vous pardonnera vos péchés par les mérites de Jésus-Christ, son divin Fils, qui est mort pour le juif et pour le gentil ; il vous fera miséricorde, pourvu que vous croyiez et que vous soyez baptisé ! » Aussitôt un passager, témoin de cette scène, se procure un vase plein d'eau, le présente au prêtre, et celui-ci, au moment de quitter la vie, a la consolation de régénérer par le Baptême cet heureux enfant d'Israël, qui reçut le nom de Nicolas, du saint dont l'Église faisait la fête la veille. Peu d'heures après, le prêtre et le néophyte, engloutis dans la même vague, parurent devant le Seigneur, pour y recevoir la récompense due à tant de foi et à tant de charité. C'est après avoir ainsi rempli jusqu'au bout sa mission, que M. l'abbé Tisserand est mort, à l'âge de trente-trois ans.

Nous terminerons par cette prière, que saint Paulin adressait à Dieu, pour conserver les fruits du Baptême.

Seigneur ! exaucez mes vœux, rendez-vous favorable à ma prière ; donnez-moi de ne rien désirer comme de ne craindre rien. Que ce qui suffit à mes besoins suffise aussi à mon cœur ; que je n'aspire à rien de ce qui est honteux, et que je n'aie point à rougir de moi-même. Que je ne fasse à personne rien de ce que je ne voudrais pas

m'être fait à moi-même. Que le crime n'approche pas de mon cœur, ni le soupçon de ma personne (1).

QUATRIÈME LEÇON.

DU SACREMENT DE CONFIRMATION.

—

PREMIÈRE INSTRUCTION.

De la nature du sacrement de Confirmation. — Ses effets. — Des sept dons du Saint-Esprit.

D. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. La Confirmation est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, pour nous rendre parfaits chrétiens.

Par le Baptême nous naissons à la vie de la grâce, et nous devenons enfants de Dieu ; mais enfants encore faibles, chancelants, nous sommes incapables de surmonter de grands obstacles et de braver les dangers. La Confirmation nous fait sortir de cette enfance spirituelle, nous rend hommes et nous arme soldats de Jésus-Christ, pour combattre sous ses étendards les ennemis du salut. Aussi le sacrement de Confirmation est-il appelé par les Pères de l'Église *la perfection et l'accomplissement du Baptême.*

Expliquons maintenant chaque mot de la réponse du catéchisme.

(1) Da, Pater, hæc nostro fidei rata vota precatu;
Nil metuam, cupiamque nihil; satis hoc rear esse
Quod satis est; nil turpe velim; nec causa pudoris
Sim mihi ; nec faciam cuiquam quæ tempore eodem
Nolim facta mihi; nec vero crimine lædar,
Nec maculer dubio.

D. Paulin., poem. 5, t. II, p. 5.

1° La Confirmation *est un sacrement*. En effet, nous y trouvons tout ce qui est nécessaire pour constituer un sacrement. C'est d'abord un signe sensible, qui consiste dans l'imposition des mains et l'onction du saint chrême, que l'Évêque fait sur celui qu'il confirme. Ce signe sensible a la vertu de produire la grâce, puisque nous lisons dans les Actes des apôtres que ceux auxquels les apôtres imposaient les mains, recevaient le Saint-Esprit avec la plénitude de ses dons (1). Enfin ce signe a été établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ, car si c'était une pure cérémonie humaine, comment aurait-elle pu avoir un effet aussi surprenant que d'attirer le Saint-Esprit sur les nouveaux baptisés ? Voilà pourquoi de tout temps la Confirmation a été regardée comme un sacrement de la loi évangélique ; et le concile de Trente a frappé d'anathème ceux qui oseraient soutenir le contraire.

2° Ce sacrement *nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces*. C'est là le propre effet de la Confirmation. Dans le Baptême, nous avons été régénérés par l'eau et le Saint-Esprit ; mais la Confirmation est en quelque sorte un Baptême de feu. Nous y recevons d'une manière toute spéciale le Saint-Esprit, qui purifie l'âme, l'embrase des ardeurs de la divine charité et l'orne de vertus.

3° Ce sacrement nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces, *pour nous rendre parfaits chrétiens*. Le Baptême nous donne la vie de la grâce et nous fait chrétiens ; mais cette vie de la grâce est encore faible, et la Confirmation la fortifie et nous rend parfaits chrétiens, doués de courage et d'énergie, pour résister à tous les assauts de l'enfer, et remplir avec courage les devoirs les plus difficiles [1].

D. Comment la Confirmation nous rend-elle parfaits chrétiens ?

(1) Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum. *Act.*, VIII, 17.

R. La Confirmation nous rend parfaits chrétiens en augmentant en nous la grâce du Baptême, et en nous donnant la force de confesser librement la foi de Jésus-Christ, même au péril de notre vie.

La grâce particulière de la Confirmation est une grâce d'accroissement, de perfection, comme celle du Baptême est une grâce d'innocence. Les deux principaux effets de ce sacrement sont d'affermir dans la foi et de fortifier la grâce reçue au baptême ; voilà pourquoi on l'appelle *Confirmation.* Le simple chrétien, qui n'est que baptisé, jouit de la vie spirituelle sans doute ; mais il est certains points de la loi évangélique qui l'effraient. Il a de la peine à goûter ces maximes austères de pénitence, de renoncement à soi-même, de détachement du monde, si fortement recommandées par Notre-Seigneur. Ce sont à ses yeux des choses dures, au-dessus de sa portée (1). Mais le parfait chrétien les embrasse avec joie. Rien ne le rebute ; il marche à grands pas dans les voies de la vertu ; et ce n'est pas une étincelle de l'amour divin qui l'anime, mais il porte au dedans de lui un foyer d'ardente charité, qui l'élève en quelque sorte au-dessus de lui-même, et lui donne une force invincible pour le bien.

En nous confirmant dans la glorieuse possession du nom chrétien par une nouvelle et plus abondante effusion de l'Esprit divin et de sa grâce, ce sacrement nous donne la force *de confesser librement la foi de Jésus-Christ.* Confesser la foi de Jésus-Christ, c'est ne pas rougir de son Évangile ; c'est observer sa loi sainte, malgré tous les obstacles, malgré toutes les tentations qui peuvent nous survenir, soit de la part du monde, soit de la part de l'enfer. Mais cette foi, il faut la confesser librement, hardiment, généreusement. Je crains Dieu et n'ai point d'autre crainte, voilà ce que doit dire et penser tout véritable chrétien.

(1) Non potestis portare modò. *Joan.*, XVI, 12.

Cette foi, il faut la confesser de bouche et de cœur : de bouche, quand l'occasion se présente de défendre nos divins mystères, audacieusement attaqués par les impies et les libertins ; de cœur, en conformant notre conduite à notre croyance. « Vous me serez témoins, disait autrefois Notre-Seigneur à ses disciples, dans la Judée, la Galilée, la Samarie, et jusqu'aux extrémités de l'univers (1). » Et nous aussi, rendons témoignage à Jésus-Christ en face des incrédules, en face des hérétiques, en face de tout le monde, faisant ouvertement profession du christianisme, et nous glorifiant de la croix de Jésus-Christ. Car, a dit ce divin Sauveur, celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père céleste ; et celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans le ciel (2).

Cette foi, nous devons la confesser *même au péril de notre vie*. Ainsi l'ont fait les premiers chrétiens, qu'on a vus braver les tyrans, affronter les supplices, subir les plus effroyables tortures, et verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de sacrifier leur foi. Ainsi l'ont fait, lors de la tourmente révolutionnaire, tant de prêtres, nouveaux martyrs, qui ont préféré l'exil, les cachots, la mort au malheur de trahir leur foi. Ainsi devrions-nous le faire nous-mêmes, si l'occasion s'en présentait, nous rappelant sans cesse cette belle parole des apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes [2] (3). »

Il est vrai, nous ne sommes plus au temps des persécutions : chacun peut professer sa religion en toute liberté, mais les ennemis du christianisme, pour n'être plus armés du glaive, n'en sont pas moins dangereux ni moins per-

(1) Eritis mihi testes in omni Judæâ, et Galilæâ, et Samariâ, et usquè ad ultimum terræ. *Act.*, I, 8.

(2) Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo. *Math.*, XI, 32, 33.

(3) Obedire oportet Deo magis quàm hominibus. *Act.*, V, 29.

fides. La vie de l'homme, comme l'a dit Job il y a bien des siècles, est un combat continuel sur la terre. Il a à lutter non-seulement contre les faiblesses de son cœur, mais encore contre les maximes perverses du siècle et contre ses scandales, contre les satires et les railleries des méchants, contre les sarcasmes des philosophes. Or, depuis que le relâchement s'est introduit dans l'Église et que la foi s'est affaiblie, le respect humain fait plus d'apostats parmi nous que n'en faisait la crainte de la mort chez les premiers chrétiens. Pour certaines personnes, il est plus facile de supporter des tourments que des railleries ; et combien n'en voit-on pas, même parmi celles qui font profession de piété, qui rougissent de leur religion et même qui la désavouent, plutôt que de s'exposer à une mauvaise plaisanterie ! Mais, pour triompher de tous ces railleurs de la dévotion, de ces persécuteurs secrets et domestiques de la foi et des bonnes mœurs, où puiserons-nous la force et le courage nécessaires ? C'est le sacrement de Confirmation qui nous les donne. En affermissant en nous la grâce du Baptême, il nous aide à réprimer les mouvements intérieurs de la concupiscence, et à mépriser les mépris et les outrages de ce monde corrompu, qui voudrait nous dégoûter de la piété et nous rendre complices de ses désordres.

D. Comment appelez-vous les grâces que le Saint-Esprit répand dans nos âmes, quand nous sommes confirmés ?
R. On les appelle les *dons du Saint-Esprit.*

Ces dons sont autant d'habitudes surnaturelles, que Dieu donne par infusion à l'âme d'un chrétien, pour la disposer à la pratique spontanée de la vertu. Ils lui communiquent une force divine, qui la rend plus docile à tous les mouvements de la grâce, lui fait surmonter les difficultés qui s'opposent à l'œuvre du salut, et la met au-dessus de tout ce que le monde, le démon et la chair ont de plus formidable et de plus séduisant.

D. Combien y a-t-il de dons du Saint-Esprit?

R. Il y a sept dons du Saint-Esprit : la Sagesse, l'Intelligence, le Conseil, la Force, la Science, la Piété et la Crainte de Dieu.

On les trouve désignés sous le nom d'Esprit, dans le prophète Isaïe qui, en parlant du Messie, nous dit que sur lui reposera l'Esprit de Sagesse et d'Intelligence, l'Esprit de Conseil et de Force, l'Esprit de Science et de Piété, et qu'il sera rempli de l'Esprit de la Crainte du Seigneur (1).

Reprenons-les dans le même ordre, pour en faire mieux comprendre l'excellence et la nécessité.

1° *Le don de Sagesse,* qui nous fait connaître la véritable fin à laquelle Dieu nous a destinés, et prendre les moyens les plus propres pour y arriver. Une âme, qui possède ce don, méprise tous les biens de ce monde, et n'agit en tout qu'en vue de plaire à Dieu et d'opérer son salut.

2° *Le don d'Intelligence ou d'Entendement,* qui dissipe les ténèbres de notre esprit et nous fait comprendre les vérités révélées, autant du moins que nous en sommes capables. De nous-mêmes, nous ne sommes que faiblesse et ignorance; et notre entendement, obscurci par le péché, ne peut pas plus comprendre de lui-même les vérités surnaturelles dans l'ordre du salut, que notre œil ne peut distinguer les couleurs dans les ténèbres. Les grands mystères de la religion nous étonnent et nous confondent. Nous sommes naturellement lents à concevoir les motifs et les merveilles de la foi, et la vérité ne se montre à nos yeux qu'entourée de nuages; ce qui fait que nous sommes exposés à différentes tentations, à des doutes et des scrupules, à des inquiétudes continuelles. Mais, quand le Saint-Esprit nous éclaire de ses divines lumières, ce qui était auparavant obscur devient aussitôt lumineux. Il parle et luit au dedans de nous; et ce maître intérieur nous en-

(1) Requiescet super eum spiritus Domini, spiritus sapientiæ et intellectûs, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et replebit eum spiritus timoris Domini. *Is.*, XI, 2.

seigne et nous persuade toute vérité, non par la voix du raisonnement, à force de recherches et d'études et par des démonstrations épineuses et difficiles, mais par une voix secrète, qui se fait entendre à l'esprit, par une douce onction, qui s'insinue dans le cœur et nous fait goûter les vérités célestes. Avec son secours, notre âme est affermie dans sa croyance ; les plus sublimes mystères, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, les attributs de Dieu, la profondeur de ses décrets, en un mot, les vérités les plus incompréhensibles ne sont plus pour elle qu'un objet de foi et d'amour.

Il est encore des vérités que la chair et le sang ne révèlent point, des vérités gênantes, humiliantes, mortifiantes, comme, par exemple, les avantages de la pauvreté, le bonheur des persécutions, l'obligation de renoncer à soi-même, de porter sa croix, le pardon des injures, l'amour des ennemis, etc., vérités qui paraissent de prime abord incroyables, et pourtant si salutaires et si nécessaires : l'Esprit-Saint peut seul nous les enseigner ; et, en effet, par le don d'Intelligence, il nous les enseigne jusqu'à nous les faire aimer. Enfin, telle est l'excellence de ce don d'Intelligence qu'il élève, perfectionne et divinise en quelque sorte l'esprit humain (1). Hélas ! qu'ils sont aveugles, ou plutôt stupides, ceux qui ne cherchent pas à se procurer un si riche trésor, que le Sage préférait aux trônes et aux royaumes de la terre. « J'ai désiré l'intelligence, disait-il, et elle m'a été donnée ; j'ai invoqué le Seigneur, et l'Esprit de sagesse est venu en moi (2). »

3° *Le don de Science*, non de celle qui enfle le cœur, mais de celle qui édifie par la charité, et qu'on appelle, à proprement parler, la science du royaume de Dieu. C'est cette science que le Psalmiste demandait, quand il

(1) Dionys. Carth., *de Donis*, tract. 2, a. 18

(2) Optavi et datus est mihi sensus, et invocavi, et venit in me spiritus sapientiæ. *Sap.*, VII, 7.

disait : « Apprenez-moi, Seigneur, la bonté, la régularité, la science (1). » Elle nous éclaire sur le néant des choses d'ici-bas, sur les devoirs de la religion, sur la route que nous devons suivre pour arriver au ciel. Quiconque possède ce don, préfère l'humble connaissance de soi-même et de sa propre faiblesse à toutes les lumières des savants; il sait discerner le bien du mal, se dégager des préjugés, des passions, des fausses maximes du monde, des illusions de l'amour-propre, et agir en tout avec une conscience droite.

Travaillons donc sans cesse à obtenir cette divine science, dont nous avons un si grand besoin et qui nous est si nécessaire ; et prions le Saint-Esprit qu'il daigne visiter notre âme, afin que nous puissions apprendre ce qu'il nous importe de savoir ; lui seul peut nous donner la vraie science du salut. C'est lui, dit saint Augustin, qui nous découvre la vérité au milieu des troubles de l'âme que nous cause l'attachement aux choses de la terre, et qui nous fait démêler avec prudence ce qui peut nous être véritablement utile. Il nous le dit lui-même par la bouche de son prophète : « Je suis le Seigneur, ton Dieu, qui t'apprends les choses utiles, et qui répands la lumière sur ta route (2). » C'est votre bon Esprit, ô mon Dieu, disait de même le roi David, qui me conduira par la voie droite (3). Avec l'aide de ce céleste docteur, on ne risque pas de s'égarer, et on fait de rapides progrès dans la vertu. On est bientôt savant, dit le vénérable Bède, quand on a pour maître le Saint-Esprit (4).

4° *Le don de Conseil ou de Prudence*, qui nous fait prendre en toutes choses le meilleur parti pour notre sanctification, et nous dirige dans le choix de ce qui peut le plus

(1) Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me. *Psal.* CXVIII, 66.

(2) Ego Dominus Deus tuus, docens te utilia, gubernans te in viâ quâ ambulas. *Is.*, XLVIII, 17.

(3) Spiritus tuus bonus deducet me in viam rectam. *Psal.* CXLVI, 8.

(4) Nulla in discendo mora est, ubi Spiritus sanctus doctor adest.

contribuer à la gloire de Dieu. Par lui, on se préserve des fausses démarches; on évite la précipitation, l'indiscrétion et autres dangers de ce genre. Nous devons donc l'invoquer, cet Esprit de conseil, comme étant notre lumière et notre guide; nous devons le consulter dans nos doutes, afin qu'il les dissipe; au commencement de nos actions, afin qu'il les règle et les dirige; lorsqu'il s'agit de prendre un parti décisif, de s'établir, d'entreprendre un commerce; en un mot, dans toutes les délibérations et les affaires importantes, et surtout dans ce qui a un rapport plus direct à notre salut, comme le choix d'un état de vie, la première communion, l'entrée dans les saints Ordres, etc. C'est pour ne l'avoir pas consulté, qu'autrefois Josué fut surpris par l'artifice des Gabaonites, et que, de nos jours, tant de personnes échouent dans des entreprises qui, aux yeux de la prudence humaine, semblent les mieux concertées. Pour nous, si nous sommes attentifs à écouter les saintes inspirations de la grâce et fidèles à les suivre; si, comme le Prophète, nous ouvrons l'oreille de notre cœur à ce que le Saint-Esprit dit au dedans de nous (1), nous éviterons les piéges de nos ennemis et nous marcherons d'un pas sûr dans les sentiers de la justice. Le conseil sera notre bouclier, et la prudence notre sauvegarde (2).

5° *Le don de Force*, qui nous soutient dans les dangers et contre les tentations, et nous fait triompher de tous les obstacles, de toutes les difficultés qui s'opposent au salut. Il ranime notre âme, en bannit la crainte et le découragement, lorsque, quelquefois, à la vue de ses misères et du grand nombre de ses ennemis, elle se sent prête à défaillir. Mais, avec ce divin appui, elle s'élève en quelque sorte au-dessus d'elle-même, et devient capable de tout entreprendre, de tout souffrir pour la cause de la vertu. Ni les promesses ne sauraient la séduire, ni les menaces l'in-

(1) Audiam quid loquatur in me Dominus. *Psal.* LXXXIV, 9.
(2) Consilium custodiet te, et prudentia servabit te. *Prov.*, II, 11.

timider ; et elle remporte et sur le monde et sur l'enfer et sur elle-même les plus grandes victoires. C'est ce qui constitue le véritable héroïsme, l'héroïsme chrétien, dont nous trouvons tant de beaux exemples dans la vie des apôtres et des martyrs, qui bravaient les persécutions et les tourments, qui semblaient insensibles à la pauvreté, à la maladie, à la douleur, et s'estimaient heureux de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. Oh ! si nous avions ce don, nous verrait-on si faibles, si pusillanimes, n'oser nous soumettre à la moindre pénitence, nous laisser rebuter par la plus légère difficulté, et ne vouloir jamais nous faire la plus légère violence. Mais enfin ne rougirons-nous pas de notre lâcheté? Venons donc à bout de quelque chose : *Vincamus nos aliquid,* dit saint Augustin. Si nous n'avons pas, comme ces glorieux athlètes de l'Évangile, de si rudes assauts à soutenir ; si nous n'avons pas à souffrir l'exil, les flagellations, les plus affreuses tortures, du moins exerçons-nous à de plus faibles combats, et témoignons au Seigneur notre fidélité et notre amour, par quelque mortification volontaire ou subie avec résignation, par quelque privation que nous saurons nous imposer à propos, par une parfaite observation des commandements : *Vincamus nos aliquid.* Parce que nous n'avons plus à vaincre le fer, le feu, la rage des tyrans, ne nous endormons pas dans une fausse sécurité; mais surmontons le monde, le démon, notre propre concupiscence. Le Saint-Esprit nous en donnera la force, si nous la lui demandons : *Vincamus nos aliquid.* Soldat de Jésus-Christ, montrez un courage et une intrépidité dignes du chef sous la bannière duquel vous marchez ; et vos ennemis, fussent-ils plus terribles encore et votre faiblesse plus grande, ne les craignez pas, la victoire est à vous.

6° *Le don de Piété.* C'est un sentiment religieux, qui fait que l'on s'acquitte de ses devoirs envers Dieu avec plus de respect, de ferveur et de zèle. Un chrétien qu'anime cet esprit de piété, aime tendrement le Seigneur et toutes les

pratiques qui peuvent l'honorer. Il se porte avec un saint empressement aux divers exercices du culte religieux, à la prière, à la méditation, à la fréquentation des sacrements. Penser à Dieu, s'entretenir avec Dieu, se nourrir de sa loi, assister aux offices de l'Église, s'enfoncer dans la retraite, faire quelques austérités, renoncer aux amusements bruyants et dangereux du siècle, voilà sa plus douce occupation, son unique plaisir. Peu lui importe d'être connu ou inconnu du monde; il ne vit que pour Dieu; il met toute sa confiance en Dieu; il l'aime, le loue, le prie, ou plutôt c'est le Saint-Esprit qui prie au dedans de lui par des gémissements ineffables (1); et plus il sert le Seigneur avec fidélité, plus il se sent attendri et consolé par les divers exercices de piété. Car le Saint-Esprit, qui habite en lui, lui fait éprouver une jouissance intérieure, dont la douceur surpasse toute expression. Goûtez, dit le Psalmiste, et voyez combien le Seigneur est doux (2).

7° *Le don de Crainte*, qui nous détourne du péché, et de tout ce qui peut déplaire à notre souverain maître. La crainte du Seigneur, dit le prophète royal, est le commencement de la sagesse (3). Mais autre est cette crainte servile, qui nous fait éviter le mal uniquement à cause du châtiment, et craindre le Seigneur comme un esclave craint son maître; autre cette crainte filiale, mêlée de respect, de soumission et d'amour, comme celle qu'un enfant bien né a pour un père qu'il aime, et dont il est tendrement aimé. C'est cette dernière que le Saint-Esprit produit en nous. Par elle, nous évitons non-seulement les fautes mortelles, qui nous feraient encourir la disgrâce du Seigneur et ses vengeances éternelles; mais encore nous appréhendons de commettre tout ce qui pourrait être dés-

(1) Ipse enim Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus. *Rom.*, VIII, 26.

(2) Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. *Psal.* XXXIII, 9.

(3) Initium sapientiæ timor Domini. *Psal* X, 10.

agréable à la divine majesté, et nous nous efforçons d'accomplir la loi, de la manière la plus parfaite.

Tels sont les précieux dons du Saint-Esprit, par lesquels il nous éclaire et nous dirige dans notre conduite, il nous échauffe et nous anime de son feu divin, et nous donne les grâces nécessaires pour résister aux tentations et pratiquer la vertu. Les quatre premiers guérissent, fortifient, élèvent l'entendement, et lui donnent les notions les plus pures, les plus saines de la Divinité et des rapports de l'homme avec Dieu; les trois autres perfectionnent la volonté et l'aident à exercer les vertus les plus héroïques. Ils sont comme le bouclier et l'épée de l'âme, ses armes défensives et offensives contre l'ennemi, et, par conséquent, de puissants secours pour avancer dans les voies de la vertu.

Esprit divin, Esprit de bonté et d'amour, qui aimez à vous communiquer aux âmes désireuses de vous recevoir, daignez descendre et habiter en nous avec la plénitude de vos dons. Que notre cœur soit comme un temple animé, où vous receviez nos adorations et nos hommages, et où vous preniez vos délices. Lumière ineffable, dissipez les ténèbres de notre ignorance; feu sacré, embrasez-nous de vos divines flammes; source d'eau vive, qui rejaillissez jusqu'à la vie éternelle, arrosez-nous et désaltérez notre âme qui a soif de la justice. Esprit-Saint et sanctificateur, purifiez et renouvelez tout notre être; changez notre timidité en courage, notre faiblesse en force, et surtout soyez en nous le gardien de vos dons, afin qu'il ne nous arrive jamais de les perdre.

TRAITS HISTORIQUES.

1. L'Écriture nous apprend que l'Esprit de Dieu est plus doux que le miel, que l'Esprit de sagesse est plein de bonté (1).

(1) Spiritus enim meus super mel dulcis. *Eccli.*, XXIV, 27. — Benignus est enim Spiritus sapientiæ. *Sap.*, I, 16.

Ce qui arriva autrefois au prophète Élie est bien remarquable. Ce saint homme n'était qu'ardeur et que feu dans le zèle brûlant qu'il avait pour la gloire de Dieu, et il était vivement touché des désordres du peuple d'Israël et de la persécution qu'Achab et Jésabel faisaient aux prophètes. Dieu, le voyant un jour dans cette disposition, lui fit voir une chose, qui lui servit d'une importante leçon. Car, dans le moment même qu'il souhaitait la mort, Dieu lui commanda de se préparer à voir sa divine majesté. « Sortez, lui dit le Seigneur, et tenez-vous sur la montagne devant moi. » En même temps le Seigneur passa, et on entendit devant lui un vent violent et impétueux, capable de renverser les montagnes et de briser les rochers, et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent, il se fit un tremblement de terre, et le Seigneur n'était point dans ce tremblement. Après le tremblement, il s'alluma un feu, et le Seigneur n'était point dans ce feu. Après ce feu, on entendit le souffle d'un petit vent. Alors Élie se couvrit le visage de son manteau, et Dieu lui fit entendre sa voix. III. *Reg.*, XIX.

Dieu parut dans ce doux souffle, et non dans ces grands bruits, pour montrer qu'il ne se découvre à l'âme que dans la paix du cœur. Mais de plus, comme le zèle d'Élie était trop embrasé contre les transgresseurs de la loi divine, Dieu voulut en quelque sorte le modérer par cette vision mystérieuse. Il lui fit connaître, disent quelques Pères, qu'il usait dans sa conduite de douceur et de patience à l'égard des hommes, et que, lorsqu'il lui est très-facile d'accabler les impies par ses foudres ou de faire ouvrir la terre pour les y précipiter tout vivants, ce qu'il marquait par ces vents impétueux, par ces tremblements de terre et par ces feux, la clémence néanmoins lui était plus agréable, et qu'il n'y avait qu'une malice consommée, qui eût la force d'attirer sur ces méchants les fléaux de sa justice. TERTUL., *de Patient.*

Symboles du Saint-Esprit.

Le Saint-Esprit a apparu sous différentes formes, qui sont autant de symboles significatifs de ses effets, et qu'il convient de faire connaître, afin de mieux apprécier les heureux effets qu'il a produits dans les cœurs. Il se manifesta au Baptême de Jésus-Christ sous la forme d'une colombe, à la Transfiguration, sous le symbole d'une nuée, et, le jour de la Pentecôte, sous les apparences d'un feu en forme de langues. Les interprètes des divines Écritures ont tiré de grandes instructions de ces diverses figures.

1° *La Colombe.* Cet oiseau aime la propreté. Nous en voyons un exemple dans la colombe que Noé laissa sortir de l'arche, après le déluge; elle ne vit partout que boue et cadavres ; et elle revint,

n'ayant pas trouvé où placer ses pieds sans les salir; de même le Saint-Esprit ne se repose pas dans une conscience cadavéreuse, souillée de péchés; il aime la pureté, et il ne fixe sa demeure que dans les âmes chastes.

La colombe est encore le symbole de la simplicité, de la douceur; on dit qu'elle est sans fiel; quoiqu'on la chasse de sa demeure, elle ne conserve aucun ressentiment, elle revient de nouveau; elle oublie toutes les injures qu'on lui a faites. Le Saint-Esprit a voulu nous apprendre qu'il fallait avoir la simplicité et la douceur de la colombe, qu'il fallait rendre le bien pour le mal, et ne conserver aucun ressentiment contre personne, si nous voulions qu'il habitât en nous.

La colombe est encore le symbole de la pénitence; elle est très-craintive; elle se réfugie dans les rochers; son chant n'est qu'un gémissement: ce qui représente l'âme pénitente, se retirant dans les plaies de Jésus-Christ, pour pleurer ses péchés; et le Saint-Esprit opère cette crainte et ce gémissement. Lorsqu'il a pénétré dans un cœur, il lui fait connaître toute la laideur du péché, et lui donne de grands sentiments de repentir.

La colombe, à chaque grain qu'elle prend sur la terre pour sa nourriture, lève les yeux vers le ciel. Le Saint-Esprit a voulu nous apprendre à rendre à Dieu des actions de grâces de tous les biens que nous recevons de lui. Il est déplorable de voir tant d'ingratitude parmi les hommes, qui ne subsistent que par les bienfaits de Dieu et qui ne daignent pas seulement le remercier.

La colombe, par sa blancheur, est encore une figure de l'effet que produit le Saint-Esprit dans l'âme: il la rend pure, blanche comme la neige, et il lui donne des ailes pour s'élever à Dieu. Aussi, bien souvent Dieu a permis qu'on ait vu des âmes quittant ce monde sous la forme d'une colombe, et montant au ciel. Baronius rapporte que sainte Julie fut crucifiée à cause de sa foi et de son amour pour la chasteté. Au moment où elle rendit le dernier soupir, on vit sortir son âme, montant au séjour des bienheureux, sous la forme d'une belle colombe: c'est pour cela que l'on trouve encore dans les catacombes, à Rome, des monuments sur lesquels sont gravées des colombes. Surius fait mention de saint Oswald, qui aimait à laver les pieds aux pauvres. Il rendit son âme à Dieu, en exerçant cette œuvre de miséricorde. Pendant qu'on portait son corps à l'église, une colombe d'une blancheur éblouissante descendit du ciel, et vint s'arrêter sur son cercueil et le couvrir de ses ailes.

2° *La Nuée.* Elle est le symbole de la majesté divine. Dans l'ancienne loi, la nuée était un signe dont Dieu se servait pour montrer sa volonté, pour conduire les hommes, pour les consoler, et quelquefois pour les effrayer. La nuée, sur le mont Sinaï, inspirait la

terreur ; la nuée qui entourait le tabernacle, quand Moïse y entrait pour consulter le Seigneur, consolait le peuple ; la nuée qui conduisait la marche des Hébreux dans le désert, répandait la joie. Il en fut de même de ce petit nuage que montra le prophète Elie, en temps de sécheresse, et qui annonçait la pluie. Dans la Transfiguration, le Père éternel se montra sous la forme d'une voix qui fit entendre ces mots : « Voici mon Fils bien-aimé. » Le Fils, sous la forme humaine, fut entouré, dans ce moment, de la gloire céleste ; et le Saint-Esprit se manifesta sous la forme d'une nuée resplendissante.

La nuée produit la pluie, qui arrose et fertilise la terre ; ainsi la grâce du Saint-Esprit donne de la fécondité à l'âme, et la rend capable de faire toute sorte de bonnes œuvres.

3° *Le Feu.* C'est le symbole le plus frappant de la Divinité. Le Seigneur a souvent manifesté sa gloire au milieu du feu : Moïse vit la majesté de Dieu au milieu d'un buisson ardent ; Daniel vit son trône entouré de flammes. Le feu change en sa substance les matières qu'il consume ; ainsi le Saint-Esprit, lorsqu'il vient en nous, nous transforme entièrement et nous embrase de l'amour de Dieu.

Les propriétés du feu désignent parfaitement les sept dons du Saint-Esprit. Le feu brise les pierres les plus dures, et agite les montagnes. Le Saint-Esprit excite une crainte salutaire dans le cœur le plus endurci, et renverse son orgueil. Combien n'a-t-on pas vu de pécheurs qui, ayant entendu la parole de Dieu, se sentaient frappés d'horreur, au souvenir de leur mauvaise vie, et embrassaient la pénitence ! Le feu a la propriété de fondre la glace : c'est ce que fait en nous le Saint-Esprit, en nous communiquant le don de piété : de tièdes, nous devenons fervents ; de paresseux, nous devenons vigilants ; les larmes coulent en abondance (1). Le feu a la propriété de cuire, de consolider les vases tendres ; le Saint-Esprit nous donne le don de la force ; il nous fait des vases d'élection. Saint Paul était tremblant, lorsqu'il fut renversé de son cheval ; mais, dès qu'il eut reçu le Saint-Esprit, il devint fort et courageux : rien ne lui coûta plus. C'est ce qui arriva à tous les apôtres ; après avoir reçu le Saint-Esprit, rien ne les effraya. Le feu a encore la propriété d'éclairer, d'échauffer, de brûler et de tendre toujours à s'élever dans les airs : toutes ces propriétés désignent les dons de sagesse, de science, de conseil et d'intelligence.

D'après les saints Pères, le chandelier d'or, que le Seigneur fit placer dans le Tabernacle, marquait encore le Saint-Esprit. Il était *tout d'or*, parce que le Saint-Esprit est figuré *par l'or* et qu'il est l'Esprit d'amour. Il avait *sept branches*, pour représenter les sept dons de ce même Esprit, et sur chaque branche il y avait *une lampe*

(1) Flabit Spiritus ejus, et fluent aquæ. *Psal.* CXLVII, 18.

qui brûlait toujours, pour nous apprendre que les dons du Saint-Esprit sont différents dans leurs qualités et dans leurs effets, mais que c'est l'amour qui les forme et qui les entretient tous.

Exod., c. XXV.

Il n'y a rien de bon et ayant un but moral chez les anciens, qu'on ne retrouve d'une manière plus excellente encore dans le christianisme. Lorsque, chez les Romains, l'enfant entrait dans l'adolescence (c'est l'âge où le plus ordinairement se confère parmi nous le sacrement de Confirmation), on lui donnait ce qu'on appelait la *robe virile ;* ce jour était une fête de famille. C'était lui dire qu'il fallait quitter et la légèreté et les jeux puérils du premier âge, pour avoir des sentiments et prendre des habitudes plus dignes de l'homme. Mais un simple changement d'habit opère-t-il dans le cœur un changement réel? et quitte-t-on ses habitudes, comme on quitte un vêtement ?

Quelle supériorité dans le sacrement de Confirmation ! Un Dieu y intervient, et on connaît son œuvre à ses effets. Déjà, dans le baptême, nous avons été revêtus de la robe de l'innocence, vêtement d'honneur et de gloire ; et, au moment où les ennemis de la vertu naissante nous menacent, l'Esprit-Saint nous revêt d'armes de lumière ; et il est lui-même cette vertu d'en haut qui nous fait triompher.

MÉRAULT, *Enseign.*

2. La force, que donne le sacrement de confirmation, se montra en une circonstance solennelle.

Julien l'Apostat résolut de professer solennellement l'impiété. Ce fut à cette fin qu'il fit faire de grands préparatifs pour un sacrifice qu'il devait offrir aux idoles, dans un temple dédié au démon. Il s'y rendit avec pompe, suivi de toute sa cour, pour donner à cette action beaucoup d'éclat. Tout étant prêt, l'empereur fit signe qu'on commençât. Mais quel fut l'étonnement des prêtres des idoles, lorsqu'ils se trouvèrent interdits, hors d'état, malgré tous leurs efforts, de procéder à l'abominable cérémonie ! De plus, ils virent que leurs couteaux, qu'ils avaient eu soin de bien préparer, ne pouvaient rien sur la chair des victimes, et le feu qu'on avait allumé sur l'autel s'éteignit tout à coup. Le sacrificateur s'écria : « Il y a certainement ici une grande puissance inconnue, qui s'oppose à nos desseins.» Il pria alors l'empereur de permettre qu'on s'assurât s'il ne se trouvait pas parmi les assistants quelque galiléen, qui eût été nouvellement ou lavé d'eau ou oint de baume, il voulait dire ou baptisé ou confirmé. Il y avait, en effet, dans le temple un jeune page qui était chretien, et qui, depuis peu de jours, avait reçu la Confirmation et la grâce de ce sacrement. L'empereur ayant dit tout haut : « Qu'on fasse cette recherche, » le page n'hésita pas à se présenter et à dire : « Apprenez que je

« suis chretien ; j'ai été baptisé ; et il n'y a pas longtemps qu'on m'a « oint pour m'animer au combat. Je suis disciple de Jésus-Christ, « qui m'a racheté par la croix ; je le reconnais pour mon Dieu, et « je me glorifie de lui appartenir. C'est moi, ou plutôt c'est le Dieu « que je sers, qui a mis obstacle à l'impiété qu'on allait exercer. J'ai « invoqué dans mon cœur le nom sacré de Jésus-Chrst., et les dé- « mons n'ont pu être reconnus pour Dieux. Au nom de Jésus-Christ, « qui est le vrai Dieu, ils ont été contraints de prendre la fuite. » L'empereur, qui avait été chrétien et qui était bien instruit du pouvoir de Jésus-Christ, fut saisi de frayeur. Il appréhenda les effets de sa vengeance et sortit du temple, couvert de confusion, sans dire un seul mot. Le courageux soldat de Jésus-Christ alla rapporter aux chrétiens ce qui venait d'arriver ; ils en rendirent gloire à Dieu, et ils reconnurent combien ceux en qui habite la vertu de Jésus-Christ, par le sacrement de Confirmation, quand on le reçoit dans des dispositions saintes, sont redoutables aux démons (1).

Le même empereur voulut substituer au nom de *chrétien* celui de *galiléen*, et rendit un décret qui ordonnait de ne plus désigner les disciples de Jésus-Christ que sous ce dernier titre. C'était publier hautement que le nom de chrétien était honorable, qu'on n'en saurait porter de plus glorieux, puisqu'il n'oublia rien pour le détruire. Peut-être aussi que ce nom saint et terrible lui inspirait le même effroi qu'aux démons, et que c'est pour cette raison qu'il voulait en abolir la mémoire. Quelle puérilité, quelle étourderie indigne, je ne dis pas d'un empereur, mais d'un caractère tant soit peu grave et réfléchi, de s'être imaginé qu'en changeant le nom des chrétiens, il changerait pour cela leurs dispositions et qu'on rougirait d'une qualification proscrite par les lois comme d'un crime honteux.

D. Greg. Naz., *advers. Jul.*, invect. 1.

Un courage chrétien n'a rien de médiocre; il est noble et généreux, et demeure victorieux de toutes les épreuves (2). Avec quelle générosité, avec quelle constance les martyrs ont confessé la foi de Jésus-Christ !

On célébra, l'an 298, la naissance de l'empereur Maximien, avec une pompe extraordinaire. Les sacrifices aux Dieux de l'empire firent une partie considérable de la fête. Marcel, centurion ou capitaine de la légion Trajane, alors campée en Espagne, eut horreur de ces superstitions impies, et, pour n'y point participer, il quitta son baudrier à la tête de sa compagnie, et déclara à haute voix qu'il était soldat de Jésus-Christ, le Roi éternel. Il quitta aussi ses armes et le

(1) D. Greg., orat. 1, *de Julian.*; et Prudent., *adv. Judæos.*
(2) Lucifer de Cagliari, *Biblioth. Pat.*, t. IV.

bâton qui était la marque de son grade. On instruisit le chef de la légion de l'action généreuse du centurion chrétien. Celui-ci fut aussitôt jeté en prison, et, lorsque la fête fut terminée, on l'interrogea sur les motifs qui l'avaient déterminé à se conduire de la sorte. Marcel répondit qu'il avait déjà déclaré qu'il était chrétien, et qu'il ne servirait jamais que Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Rien n'ayant pu ébranler sa constance, ni lui faire rétracter sa généreuse profession de foi, il eut le bonheur de verser son sang pour le seul vrai Dieu, et de recevoir la couronne du martyre.

Que dirai-je de l'illustre Marc? s'écrie saint Grégoire de Nazianze. Qui peut ignorer, d'une extrémité du monde à l'autre, les cruautés des habitants d'Aréthuse? Marc, sous le règne du grand Constance, et en vertu d'un droit accordé par l'empereur aux chrétiens, avait renversé un temple ou plutôt un repaire de démons; il avait encore, autant par l'éclat de ses vertus que par son érudition et son éloquence, retiré de l'erreur un grand nombre d'idolâtres; tels étaient les motifs de la haine que lui portaient les Aréthusiens, ou pour mieux dire, ceux d'entre eux qui se distinguaient par un zèle fanatique pour le culte des démons. Plus tard, sous Julien l'Apostat, les affaires ayant changé de face, il ne put se soustraire aux rigueurs de cette époque funeste. Voyant que toute la ville était ameutée contre lui et qu'on en voulait a sa vie, il avait d'abord pris le parti de quitter Aréthuse. Ayant ensuite appris que plusieurs habitants étaient compromis pour sa cause et que la cruauté des persécuteurs les mettait en danger de se perdre, il crut qu'il y aurait de l'égoïsme à les abandonner dans un tel péril, pour ne songer qu'à sa propre sûreté. Il prit donc la résolution de retourner sur ses pas, de se livrer lui-même entre les mains du peuple et d'affronter hardiment la tempête. Il n'est point de tortures qu'on ne lui fît souffrir : ses bourreaux se signalaient à l'envi par leurs cruautés, et se disputaient la gloire d'inventer les supplices les plus atroces. Sa patience, son courage, au lieu de les toucher, ne faisaient qu'irriter leur fureur, parce qu'ils regardaient son retour, moins comme une preuve de cette force d'âme qui brave le danger, que comme une marque du mépris qu'il avait pour eux.

On vit ce vieillard, ce prêtre de Jésus-Christ, martyr volontaire de la foi, dont l'âge et plus encore les vertus étaient dignes de tant de respect, si des persécuteurs et des bourreaux savaient respecter quelque chose, on le vit conduit à travers la ville, tandis que tous les habitants de tout âge, de tout sexe, de toute condition, couraient en foule après lui, et tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, magistrats même, et ceux qui étaient revêtus des plus hautes dignités, n'avaient qu'un seul et même dessein, c'était de se surpasser les uns les autres en cruautés; ils semblaient se faire un devoir sacré de le

torturer à l'envi et de triompher de la constance d'un vieillard, qui luttait tout seul contre toute une ville. On le traîne par les rues, au milieu des ruisseaux, tantôt par les cheveux, tantôt par les pieds : nulle partie de son corps, à laquelle on ne fasse souffrir des tourments aussi cruels qu'ignominieux. Il est suspendu pour servir de jouet à des enfants, qui se le renvoient tour à tour, et le reçoivent sur la pointe de leur stylet, et dont la précoce perversité se fait un barbare divertissement de cette scène d'horreur. On lui serre les cuisses avec des cordes, qui entrent dans les chairs et pénètrent jusqu'aux os. On lui cherche les fils les plus forts et tout à la fois les plus déliés pour lui couper les oreilles ; on l'enveloppe dans un filet, on le couvre de miel et de saumure, puis on l'expose dans un lieu élevé, en plein midi, aux piqûres des guêpes et des abeilles, que les ardeurs d'un soleil brûlant ne faisaient que rendre plus acharnées contre leur proie. En un mot, ce corps bienheureux, car pourquoi le plaindrais-je ? n'était qu'une horrible plaie... Au milieu de tant de souffrances, ce vieillard, jeune encore par le courage, ne perdait rien de sa gaieté ordinaire. Il semblait même trouver des douceurs à ses tortures. On rapporte de lui une parole digne d'être conservée, et qui prouve la force d'âme dont il était doué. Comme on le suspendait, il dit à ses bourreaux que cette situation lui plaisait qu'il aimait à se voir ainsi élevé, tandis qu'ils rampaient à terre, au-dessous de lui. En effet, il paraissait tellement libre dans ses liens, si étranger aux outrages et aux tourments qu'on lui faisait subir, qu'on eût dit, en le voyant, qu'il assistait au supplice d'une personne indifférente, et que, loin d'envisager le sien comme une calamité, il le regardait comme un triomphe.

D. Greg. Nazianz., *advers. Jul.*, invect. 1.

Saint Marc et saint Marcellin, d'illustre famille, étaient en prison pour la foi, condamnés à perdre la vie et les biens, si, dans quelques jours, ils ne se déterminaient pas à adorer les Dieux. D'abord, on leur envoie plusieurs personnes de leurs amis, qui, par mille raisons, entreprennent de leur persuader de quitter cette folle croyance, que ces rêveurs de chrétiens ont mise dans leur tête. Leur mère arrive tout échevelée ; puis leur père, vénérable vieillard, soutenu de ses serviteurs, à cause de sa faiblesse ; leurs femmes viennent ensuite, portant entre leurs bras leurs petits enfants, et traînant, comme elles peuvent, les autres un peu plus grands. « Mes enfants, dit le père « d'une voix tremblante et entrecoupée de sanglots, je suis venu à « dessein de vous dire adieu et de vous offrir pour votre sépulture « ce que j'avais préparé pour la mienne, puisque je suis assez infor- « tuné pour n'avoir pas autant de pouvoir sur mes propres enfants que « des étrangers. Mais craignez que ce que vous appelez piété et re- « ligion ne soit une barbarie, puisque, courant ainsi à la mort, vous

fer ez d'un même coup un père malheureux, une mère désolée, une « femme et des enfants qui, en vous perdant, vont perdre tout ap« pui. » Aussitôt leur mère se jette à leurs pieds ; leurs femmes les embrassent, les arrosent de larmes ; les petits enfants crient et sanglotent ; toute la prison retentit de clameurs : « Quoi, dit la mère, « n'aurez-vous point d'égard à ce sein qui vous a portés avec tant « d'incommodités, à une mère qui vous a mis au monde avec tant de « douleurs ? — Quoi ! disent les femmes, voulez-vous dégrader votre « famille ? Voulez-vous réduire à la mendicité, faire mourir de faim « ces innocentes créatures ? Réveillez cet amour paternel, cette fidé« lité conjugale, qui paraît presque éteinte ; cédez enfin, renoncez à « cette opiniâtreté, qui vous aveugle. Ignorez-vous quelles infamies et « quels supplices sont destinés aux chrétiens ? Ignorez-vous que vos « biens seront confisqués ? Faudra-t-il que, privés des avantages de la « naissance et de fortune, la charité des autres soit le seul fonds de « notre subsistance ? Est-ce là la foi que vous nous avez jurée ? « Sont-ce les promesses que vous nous avez faites, lorsque nous nous « sommes unis par les liens de l'hyménée ? Pourquoi avoir donné le jour à ces tendres enfants ? Etait-ce pour les faire mourir ? Votre « religion exige donc que vous soyez la cause de la mort de vos « père et mère, qui vous ont donné la vie, et de celle de vos enfants « qui la tiennent de vous ? » Les martyrs furent inébranlables, et ils gagnèrent glorieusement la palme immortelle.

On aime à voir la religion recevoir l'hommage de l'âge le plus tendre, que la cruauté des persécuteurs n'épargnait pas. Sainte Agnès fut martyrisée à l'âge de treize ans : on la voyait chargée d'un gros carcan de fer, et ses petits bras innocents se jouaient dans des menottes, qui lui étaient trop larges. — Saint Justin n'avait que sept ans ; on ne trouvait point place dans de si petits membres pour y faire des plaies ; on ne trouvait point de membres dans un si petit corps pour y donner quelques coups. Il ne se connaît pas encore lui-même et déjà il fait connaître son Sauveur ; à peine a-t-il reçu la vie, qu'il la prodigue pour son Dieu !

Saint Cyr était si jeune, qu'il bégayait en faisant sa profession de foi : *Man Sédemteur Jésus-Kist.* Il n'a pas encore la langue assez forte pour prononcer le nom du Sauveur ; mais il a le cœur assez courageux, pour mourir par amour du Sauveur : ainsi s'exprimait saint Ambroise. *Les Apologistes.*

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Des douze fruits du Saint-Esprit. — Des huit Béatitudes — Dons extraordinaires du Saint-Esprit.

Aux sept dons principaux du Saint-Esprit, on joint ordinairement ses douze fruits, dont parle saint Jean dans son Apocalypse, où il nous montre le Saint-Esprit sous la figure d'une eau claire et transparente comme le cristal, qui prend sa source au trône de Dieu et de l'Agneau, arrose la Jérusalem céleste, c'est-à-dire l'âme fidèle, féconde l'arbre de vie qui est la grâce sanctifiante, et lui fait porter tous les mois de nouveaux fruits (1). Ces fruits, effets particuliers de la charité divine, sont autant de perfections habituelles et permanentes, qui règlent les mouvements de l'âme, et les maintiennent dans l'ordre ; qui élèvent, perfectionnent, facilitent et couronnent les vertus dont ils portent le nom et qu'ils présupposent. Ainsi, en même temps qu'il nous accorde ses dons pour enrichir notre pauvreté, le Saint-Esprit, qui est une source inépuisable de trésors, nous présente aussi des fruits exquis et délicieux pour nourrir nos âmes [1]. Saint Paul en fait l'énumération dans une de ses épîtres (2), et les réduit à douze qui sont :

1° *La charité*. Elle est la racine, l'origine, la sanctification de tous les autres fruits ; elle les renferme tous, et est renfermée dans chacun d'eux. Elle est le principe de toutes les vertus, car, dit saint Ambroise (3), elle leur donne la vie et le mouvement pour la vie éternelle ; elle en est la fin, car les actions de toutes les vertus ne tendent qu'à nous

(1) Lignum vitæ, afferens fructus duodecim, per menses singulo reddens fructum suum. *Apocal.*, XXII, 2.

(2) Fructus autem Spiritûs est : Charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas, mansuetudo, fides, modestia. continentia, castitas. *Gal*,, v, 22, 23.

(3) D. Ambros., IV, 2, *in Luc.*

unir à Dieu par la charité. Elle est la perfection de notre âme, car elle nous unit à Dieu qui est notre fin dernière; elle nous rend membres vivants de Jésus-Christ, et nous attache aux autres membres de l'Église, c'est-à-dire à notre prochain. C'est le Saint-Esprit, qui répand la charité dans nos cœurs (1); demandons-lui avec instance ce fruit précieux; nourrissons-en notre âme, et nous ressentirons sa douceur et ses délices.

2° *La joie* est une disposition de l'âme, par laquelle nous nous réjouissons de toutes les perfections de Dieu et de tous les biens que nous savons avoir été donnés à notre prochain et à nous pour la gloire de Dieu. La joie des mondains, qui vient des prospérités passagères de cette vie, n'est qu'une fausse joie, parce qu'elle est mêlée de remords et de tribulations. Dieu seul, dit saint Augustin (2), doit faire toute notre joie. Voilà pourquoi saint Paul nous exhorte à nous réjouir toujours dans le Seigneur (3). Cette joie spirituelle provient d'une conscience pure, et elle est pour l'âme une espèce de paradis anticipé.

3° *La paix*. Elle est, dit saint Laurent Justinien (4), la tranquillité de l'âme, le lien de l'amour, l'union de la charité. Elle nous rend paisibles nous-mêmes, par l'empire qu'elle nous donne sur les passions qui troublent notre âme; elle nous unit d'affection avec Dieu, en nous rendant soumis à tous les décrets de sa providence; elle nous unit de sentiment avec le prochain, en nous faisant éviter tout ce qui pourrait faire de la peine à nos frères. La paix du Seigneur est un bien, qui surpasse tout sentiment. Que celui qui l'a reçue la conserve; que celui qui l'a perdue, la recherche. Celui-là ne pourra parvenir à l'héritage de Dieu, qui ne se sera pas appliqué à posséder le bien de la paix.

(1) Charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis. *Rom.*, v, 5.

(2) D. Aug., *in psal.* LXXXIV.

(3) Gaudete in Domino semper. *Phil.*, IV, 4.

(4) D. Laurent. Justin., *de Lign. vit.*, c. I.

4° *La patience.* C'est une vertu qui nous fait supporter avec résignation et courage tous les maux de cette vie, quelque grands et longs qu'ils soient. Elle a deux grands motifs qui l'animent : le premier est une espérance ferme et inébranlable d'en être récompensé dans le ciel ; le second, qui est le plus parfait, est celui de l'amour de Dieu. Car cette vertu, ainsi que les autres que nous expliquons ici, est inséparable de la charité, dont saint Paul nous dit qu'elle supporte tout (1). Tertullien expose par ces paroles combien sont grands les avantages de la patience : « La patience fortifie la foi, gouverne la paix, aide la charité, enseigne l'humilité, attend la pénitence, dompte la chair, conserve l'esprit, réprime la langue, retient la main, foule aux pieds les tentations, chasse les scandales et consomme le martyre (2). » Ce fruit de l'Esprit-Saint semble ordinairement amer ; mais l'âme, qui sait s'en nourrir, y trouve une véritable douceur. Les apôtres, qui le reçurent si abondamment au jour de la Pentecôte, souffrirent ensuite, non-seulement sans se plaindre, mais encore avec une sainte joie, les prisons, les chaînes et les plus cruelles tortures que les tyrans purent inventer.

5° *La bienveillance.* C'est une bonne disposition de l'âme, qui nous porte à faire du bien à nos semblables, nous rend sensibles à leurs peines et à leurs embarras, et nous engage à chercher les moyens de les en tirer. Elle est une suite de la charité, dont saint Paul a dit qu'elle est bienveillante (3). Cette vertu a paru avec éclat dans notre adorable Sauveur, dont il est écrit qu'il a passé en faisant le bien (4). Elle s'appelle encore humanité, obligeance. Travaillons à l'acquérir ou à la perfectionner au dedans de nous, et pratiquons-en les œuvres, qui sont de rendre service à nos frères, de compatir à leurs afflictions, comme si

(1) Charitas omnia sustinet. I. *Cor.*, XIII, 7.
(2) Tertull., *de Patient.*
(3) Charitas benigna est. I. *Cor.*, XIII, 4.
(4) Pertransiit benefaciendo. *Act* , X, 38.

c'étaient nos propres disgrâces, de les secourir avec promptitude, autant qu'il est en notre pouvoir et sans écouter nos répugnances et notre délicatesse.

6° *La bonté.* C'est une qualité de l'âme, qui nous porte à faire toujours ce qui est bien. Elle nous rend attentifs et exacts à tous nos devoirs, fervents et dévots envers Dieu, tendres, affables, sincères, charitables à l'égard du prochain. Elle est opposée à la malice, et elle a pour compagnes inséparables la complaisance, l'indulgence, l'aménité. Mais celui-là seul mérite le titre de bon, qui sait s'armer à propos de sévérité contre le vice ; autrement, la bonté n'est qu'une faiblesse de l'âme ou une paresse de la volonté. Celui qui possède cette bonté, ne la conserve qu'autant qu'il travaille à devenir meilleur.

7° *La longanimité.* C'est une vertu qui nous fait supporter longtemps et sans nous plaindre les peines du corps et les sécheresses de l'âme, et attendre avec une foi vive et une confiance parfaite le secours du Ciel. Cette vertu est une partie de la patience ; mais elle en diffère en ce que, si la patience supporte les maux, la longanimité fait quelque chose de bien plus difficile, car elle supporte les maux pendant un long temps, et attend toujours la consolation, même quand elle est différée pendant des jours, des mois et des années. Le Seigneur nous exhorte à cette vertu, quand il dit par le roi-prophète : « Attendez le Seigneur, et, en attendant, agissez avec courage et que votre cœur prenne de nouvelles forces (1). » Saint Laurent Justinien fait le plus bel éloge de cette vertu ; il l'appelle la source de la grâce, la demeure de la dévotion, le miroir de la foi, la preuve de la sainteté, l'ornement de la vérité catholique, le fléau des vices, la lance spirituelle, qui brise les armes de nos ennemis.

8° *La mansuétude.* C'est une vertu par laquelle nous ré-

(1) Expecta Dominum, viriliter age; et confortetur cor tuum et sustine Dominum. *Psal.* XXVI, 20.

primons la colère, que nous éprouvons contre ceux qui nous outragent. Elle fait qu'au lieu de répondre injure pour injure à ceux qui nous attaquent, nous ne perdons pas même la sérénité de notre visage, ni la tranquillité de notre cœur, ni la paix de notre âme. Mon fils, dit l'Esprit-Saint, faites vos actions dans la mansuétude, et vous vous attirerez l'estime et l'affection des hommes (1).

9° *La bonne foi.* Elle consiste en une fidélité candide, sans défiance, sans subterfuge, sans artifice, à tout engagement contracté. Cette vertu est la base des relations sociales.

10° *La modestie.* Vertu aimable et rare, qui semble craindre d'être remarquée, et qui fait le plus digne ornement du mérite réel. Elle compose l'extérieur de l'homme, et règle ses mouvements avec bienséance et honnêteté, eu égard aux personnes, aux affaires, aux temps, aux lieux et autres circonstances. Elle contribue singulièrement à la pureté de l'âme et aux progrès dans la vertu; et elle est d'un grand poids pour procurer l'édification du prochain. Car, ainsi que l'a dit le Sage, « on connaît l'homme sensé à l'air de son visage : ses vêtements, son ris, son allure, rendent témoignage de ce qu'il est (2). » La présence de Dieu est l'âme et le motif de cette vertu, selon cette parole de l'Apôtre : « Que votre modestie soit connue de tous les hommes, car le Seigneur est proche (3). »

11° *La continence.* C'est une vertu austère, qui nous fait résister à l'attrait des passions et à tous les désirs charnels. On l'appelle ainsi, parce que l'homme étant porté par la corruption de sa nature à l'appétit des plaisirs sensuels, il faut qu'il se contienne pour vaincre les tentations.

12° *La chasteté.* Cette vertu provient de la précédente,

(1) Super hominum gloriam diligeris. *Eccli.*, III, 19.

(2) Ex visu cognoscitur vir, et ab occursu faciei cognoscitur sensatus. Amictus corporis et risus dentium et ingressus hominis enuntiant de illo. *Eccli.*, XIX, 26, 27.

(3) Modestia vestra nota sit omnibus; Dominus enim propè est, *Philip.*, IV, 5.

et en est la perfection. Elle préserve le corps et l'âme de toute souillure, et s'effraie de la moindre pensée contraire à la pureté. Par elle, le corps s'approche de la nature angélique et devient un vrai temple du Saint-Esprit, qui est l'auteur et le principe de cette vertu, comme il en est le rémunérateur. Dieu, qui est la pureté même, se plaît parmi les âmes chastes, tandis que les âmes impures sont en abomination devant ses yeux. Prions le divin Jésus, le fruit béni de la virginité, d'éloigner de notre cœur tout désir, toute pensée et toute imagination déshonnête, de revêtir notre âme de la belle robe de la chasteté, d'ennoblir nos corps de cette florissante vertu, afin que nous demeurions toujours unis avec lui, comme des membres à leur chef.

Nous citerons encore, comme une glorieuse suite de la grâce sanctifiante ou de l'effusion du Saint-Esprit dans nos âmes, les huit béatitudes, par lesquelles Notre-Seigneur commença son admirable discours sur la montagne, et qui nous montrent en quoi consiste le véritable bonheur de l'homme ; ce que tous les sages du paganisme avaient en vain essayé de définir.

1° *Bienheureux les pauvres d'esprit*, disait Notre-Seigneur, c'est-à-dire les pauvres volontaires, parce que le royaume du ciel est à eux (1). Il y a une pauvreté contrainte et forcée, accompagnée du désir d'avoir des richesses, et de murmures d'en être privé ; cette pauvreté est une véritable avarice de cœur, et n'a aucun rapport avec celle que Jésus-Christ canonise. Il y a une pauvreté de volonté et de choix, qui fait qu'on se détache d'esprit et de cœur des richesses, et qu'on les possède comme ne les possédant pas, selon le conseil de l'Apôtre. Cette pauvreté nous attire toutes les grâces et tous les trésors du ciel. Le vrai chrétien, détaché des biens périssables de la terre, n'ambitionne d'autre possession que celle de Dieu.

(1) Beati pauperes spiritu. *Math.*, v, 1 .

2° *Bienheureux ceux qui sont doux,* parce qu'ils posséderont la terre (1). La douceur est une vertu qui nous fait modérer tout mouvement de colère, d'impatience, de vivacité. C'est la première leçon; que Jésus-Christ nous a faite en venant au monde : « Apprenez de moi, nous dit-il, que je suis doux et humble de cœur. » La douceur nous donne une sainte conformité avec Jésus-Christ : elle entretient la paix et l'union avec le prochain; elle établit le calme et la tranquillité dans notre âme, et nous fait goûter une anticipation du bonheur des élus. Mais quelle est cette terre, que le Seigneur assigne pour récompense à ceux qui auront l'esprit de douceur? Est-ce quelque vaste héritage ? quelque riche domaine? Mais cette terre que nous habitons ne peut former des heureux, et n'est, à proprement parler, que le séjour des mourants et des morts. Le sens des paroles de Notre-Seigneur est que les hommes d'un caractère doux jouiront en paix de ce qui leur appartient ici-bas, et qu'à la fin de leurs jours, ils posséderont la véritable terre des vivants et des élus, région toute céleste, où l'on ne meurt plus, où l'on vit de la vie même de Dieu. Elle leur sera donnée comme un ample dédommagement de ces biens terrestres, dont ils sont quelquefois dépouillés par l'injustice des orgueilleux et des puissants du siècle.

3° *Heureux ceux qui pleurent,* parce qu'ils seront consolés (2). Le rire des méchants doit un jour se changer en deuil, et la tristesse des justes en joie. Maintenant c'est le temps de gémir et de pleurer. Nous avons quatre grands sujets de larmes, durant cette vie : 1° Nos péchés, nos faiblesses journalières; Dieu nous les pardonne, quand nous les déplorons dans l'amertume de notre cœur; et les larmes qu'on répand, au souvenir de ses fautes et par le regret d'avoir offensé Dieu, sont ordinairement douces et

(1) Beati mites. *Math.*, v, 4.
(2) Beati qui lugent. *Math.*, v, 5.

consolantes. 2° Les péchés, qui se commettent tous les jours dans le monde. Quel fonds de tristesse pour ceux qui aiment Dieu et qui ont du zèle pour sa gloire, de le voir si indignement outragé par les impies et les mauvais chrétiens! 3° Le triste exil, dans lequel nous vivons dans ce monde. Que la terre me semble vile, disait saint Ignace, lorsque je regarde le ciel (1)! Tournons sans cesse nos yeux vers la céleste patrie, où se trouvent les véritables délices. 4° L'incertitude de notre sort pour l'éternité. Serons-nous bénis de Dieu ou rejetés de sa face? Serons-nous avec les élus ou avec les réprouvés? Doute terrible! affreuse incertitude, qui suffirait pour faire de nos yeux deux sources intarissables de larmes, et de notre cœur un immense océan de douleur, si nous ne comptions sur l'infinie bonté de Dieu. Pleurons donc devant le Seigneur (2). Ce don de larmes vaut plus que le don d'intelligence, que le don de contemplation, que le don des miracles. Si nous semons dans les larmes, nous moissonnerons dans la joie; et ce n'est que par les pleurs de la pénitence, que nous mériterons une consolation éternelle au milieu des délices ineffables du ciel.

4° *Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice,* parce qu'ils seront rassasiés (3). Par ces mots, le Seigneur veut nous faire entendre le désir ardent, que nous devons avoir d'acquérir la vertu et la sainteté. Ah! si nous connaissions le prix des biens surnaturels, avec quelle avidité nous les rechercherions! Le plus humble degré de grâce sanctifiante vaut plus que tous les trônes du monde. Au lieu donc de languir dans un funeste assoupissement, aspirons sans cesse à un état plus parfait. Disons, comme le roi David : « Mon âme a soif de vous, Seigneur (4); mon âme

(1) Quàm sordet tellus, quùm cœlum aspicio! *D. Ignat.*
(2) Ploremus coram Domino. *Psal.* xciv, 6.
(3) Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam. *Math.*, v, 6.
(4) Sitivit in te anima mea. *Psal.* LXII, 2.

désire d'accomplir votre loi, dans toute son étendue (1). Mais quand cette faim et cette soif seront-elles apaisées? Dans le désert de cette vie, Dieu nous a bien préparé quelques rafraîchissements; mais ce ne sera que dans les tabernacles éternels, qu'il nous fera boire au torrent de ses délices (2).

5° *Heureux les miséricordieux*, parce qu'ils obtiendront miséricorde (3). La miséricorde est un sentiment de compassion, que nous éprouvons sur les misères d'autrui, et qui nous porte à les soulager, autant que nous le pouvons. En faisant du bien au prochain, nous nous rapprochons de Dieu, nous imitons la perfection de celui qui s'appelle par excellence le Père des miséricordes (4). De plus, en accordant quelque secours aux autres, nous en retirons le plus grand profit pour nous. Car, heureux les miséricordieux, a dit le Sauveur, parce qu'ils obtiendront miséricorde. O échange avantageux au delà de tout ce qu'on peut imaginer! La compassion humaine, étant faible, ne saurait entièrement soulager celui qui est dans le besoin; mais la miséricorde divine est infinie; et le Seigneur nous en fera sentir les effets en ce monde, en nous rendant au centuple le bien que nous aurons fait aux autres, en pardonnant nos péchés, en exauçant nos prières; à l'heure de la mort, en nous en adoucissant les rigueurs; à son redoutable tribunal, en nous jugeant, non selon la rigueur de sa justice, mais selon toute l'étendue de sa bonté.

6° *Heureux ceux qui ont le cœur pur*, parce qu'ils verront Dieu (5). La pureté du cœur, d'après saint Thomas (6), n'est autre chose que la pureté de nos pensées, de

(1) Concupivit anima mea desiderare justificationes tuas. *Psal.* CXVIII, 20.

(2) Satiabor cùm apparuerit gloria tua. *Psal.* XVI, 15.

(3) Beati misericordes. *Math.*, V, 7.

(4) Pater misericordiarum. II. *Cor.*, I.

(5) Beati mundo corde. *Math.*, V, 8.

(6) D. Thom., 2, 2, q. 7, a. 2.

nos affections, de nos discours et de nos œuvres, par leur entière conformité à la loi de Dieu. Il y a impureté, dit ce saint docteur, toutes les fois qu'un objet quelconque est mêlé avec d'autres choses plus viles. L'âme est unie à Dieu par la foi, l'espérance et la charité, et elle demeure pure, en se détachant de toute affection déréglée, en s'éloignant de la contagion des choses terrestres. Un cœur pur est le trône, où Dieu aime le plus à résider. Ce qui doit nous donner encore une grande idée de cette vertu, c'est qu'elle ouvre les yeux de l'esprit, et le prépare à la contemplation de la Divinité. « Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu ! » De même que le soleil, quand il n'est pas obscurci par les nuages, éclaire ce monde et le réchauffe par sa chaleur bienfaisante, de même Jésus-Christ, le soleil de justice, embellit par sa sagesse et vivifie par le feu de l'amour divin l'âme qui, par la pureté du cœur, se préserve du péché et de toute attache désordonnée. Et cette âme pure et sainte, en attendant qu'elle puisse voir le Seigneur face à face dans la lumière de la gloire, le contemple en quelque manière dans ce monde, par la lumière de la grâce.

7° *Heureux les pacifiques,* parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu (1). Notre Dieu est un Dieu de paix (2); Jésus-Christ est appelé l'ange et le prince de la paix (3). Il la possédait en lui-même d'une manière toute divine, et elle respirait dans son air, dans ses paroles, dans toute sa conduite. Il a enseigné la paix aux hommes; tout son Évangile n'est qu'un Évangile de douceur et de paix (4). Il a conclu et cimenté par son sang la paix entre Dieu et les hommes; et, en quittant ce monde, il nous a laissé sa paix, comme son plus bel héritage (5). Prenons tous les

(1) Beati pacifici. *Math.*, v, 9.
(2) Deus pacis. I. *Cor.*, xiv, 33.
(3) Princeps pacis. *Is.*, ix, 6.
(4) Veniens evangelizavit pacem. *Ephes.*, ii, 17.
(5) Pacem meam relinquo vobis. *Joan.*, xiv, 27.

moyens d'établir et de conserver en nous cette douce paix, qui fera notre bonheur, même dès ce bas monde. Les pacifiques sont spécialement les enfants de Dieu, comme étant ses plus parfaits imitateurs. Cet amour de la paix est un grand pas fait vers la perfection, et un des derniers traits de l'image de Dieu, imprimée en nous par le Saint-Esprit.

8° *Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice,* parce que le royaume des cieux est à eux (1). En permettant les persécutions, Dieu éprouve les âmes, les purifie et les sanctifie; et le plus haut degré de bonheur est réservé à ceux qui sont persécutés en haine de Jésus-Christ, et qui supportent tout avec résignation et patience, pour mieux lui témoigner leur foi et leur amour. Ils auront au royaume du ciel une place d'autant plus honorable, qu'ils auront fait pour le mériter, de plus grands sacrifices et déployé de plus sublimes vertus.

Les béatitudes, les dons et les fruits du Saint-Esprit élèvent les puissances de l'âme, et facilitent l'exercice des vertus les plus héroïques. Mais comme l'Esprit-Saint souffle où il veut, quand il veut, autant qu'il veut, et sur qui il veut, tous ne possèdent pas ses dons au même degré; chacun les reçoit selon la mesure qui lui est accordée, et selon la préparation de son cœur. Soyons reconnaissants de ceux qu'il a plu à Dieu de nous départir; et efforçons-nous de les conserver et de les faire croître, par une parfaite correspondance à la grâce.

Que si quelqu'un se sent dénué de ces richesses spirituelles, ah ! que tarde-t-il de s'adresser à ce Dieu d'amour, qui ne désire rien tant que de se communiquer à nous ? O vous tous, qui avez soif, venez à la source (2). Pour nous accorder ses grâces, le Seigneur ne demande ni or ni argent; il suffit que nous lui ouvrions nos cœurs, et il les remplit de

(1) Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam. *Math.*, V, 10.
(2) Omnes sitientes venite ad aquas. *Is.*, LV, 1.

ses bienfaits avec une telle abondance, que le roi-prophète la compare au cours d'un fleuve, qui répand la joie dans la cité du Seigneur (1). Cette eau salutaire de la grâce ne cesse jamais de couler, et se jette, avec la force d'un torrent, dans les âmes prêtes à la recevoir.

Les dons, dont nous avons parlé jusqu'ici, sont des grâces intérieures, accordées spécialement pour notre sanctification. Mais, pour terminer tout ce qui a rapport aux dons du Saint-Esprit, il nous reste à parler des grâces extérieures ou dons miraculeux, que le Seigneur accorde quelquefois, non pas tant pour le salut de celui qui les reçoit, que pour l'utilité des autres et le bien général de l'Église. Ce sont des marques d'une faveur distinctive, que Dieu donnait, surtout dans la primitive Église, à ses fidèles serviteurs, mais qui ne prouvent pas, qui même ne supposent pas la sainteté ou l'état de grâce. Nous nous contenterons d'en faire ici l'énumération, telle qu'elle se trouve dans saint Paul (2). Ces dons extraordinaires sont :

1° *Le langage de la sagesse*, ou le talent d'expliquer les vérités sublimes de la religion par les principes les plus élevés, et d'une manière qui surpasse la capacité ordinaire des hommes.

2° *La parole de la science*, ou la faculté de discourir de la foi par les sciences humaines, et de donner des règles de conduite conformes à la saine morale et à la droite raison. Ces deux premiers dons concernent spécialement les docteurs de l'Église, qui sont les dépositaires de la sagesse et de la science divines, et dont la propre fonction est d'instruire les peuples. La vraie marque de l'effusion de ces dons est lorsque ceux qui en sont gratifiés sont des per-

(1) Fluminis impetus lætificat civitatem Dei. *Psal.* XLV, 5.

(2) Alii quidem per spiritum datur sermo sapientiæ; alii autem sermo scientiæ secundùm eumdem spiritum; alteri fides in eodem spiritu; alii gratia sanitatum in uno spiritu; alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum. I. *Cor.*, XII, 8, 9, 10.

sonnes sans lettres et sans études, tels qu'étaient la plupart des apôtres et des premiers chrétiens.

3o *La foi.* On ne doit pas entendre ici cette vertu théologale, nécessaire à tous les chrétiens, mais une confiance illimitée en Dieu, qui fait braver tous les dangers, ou bien l'assurance que Dieu donne à quelqu'un qu'il se servira de lui pour opérer quelque chose d'éclatant ou de prodigieux.

4o *Le don de guérir les maladies par des moyens surnaturels.* Ce don était particulièrement accordé aux prêtres; et il n'a pas tout à fait cessé dans l'Église, puisqu'il arrive souvent qu'ils soulagent et guérissent les malades, en leur administrant l'Extrême-Onction.

5o *Le don des miracles par excellence,* c'est-à-dire de faire certains miracles plus signalés que les autres, comme, par exemple, chasser les démons, rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, ressusciter les morts, etc.

6o *Le don de prophétie,* soit pour prédire les évènements futurs, soit pour expliquer les saintes Écritures, ou bien encore pour pénétrer les secrets des cœurs et en discerner les divers mouvements, soit enfin pour célébrer les merveilles du Tout-Puissant par des hymnes ou des psaumes inspirés.

7o *Le don de discerner les esprits,* ou de juger si ceux qui se disent inspirés le sont en effet, ou si on ne doit les regarder que comme des imposteurs et des fanatiques. Ce don est encore une sorte de prudence, que Dieu accorde à ceux qui gouvernent l'Église, pour qu'ils puissent assigner à chacun, dans les divers ordres de la hiérarchie, la place, l'office ou la fonction qui lui convient.

8o *Le don des langues* ou l'aptitude subite à parler différentes langues, sans les avoir jamais apprises [2].

9o *Le don d'interpréter les langues.* Car les uns pouvaient parler diverses langues, sans les comprendre, et les autres les comprenaient sans pouvoir les parler.

Ces dons ne sont plus communs aujourd'hui, parce qu'ils ne sont pas nécessaires; mais il y a toujours dans

l'Église diversité de ministères, et le Saint-Esprit accorde à ceux qui sont appelés à les remplir les talents dont ils ont besoin : aux uns le don de prêcher, de catéchiser, d'instruire ; aux autres le don de diriger, de gouverner. Celui-ci est au sommet de la hiérarchie ; celui-là en occupe le plus bas degré. Que chacun se contente du don qui lui a été fait, sans envier ce que Dieu a donné aux autres ; que, selon le talent reçu, il travaille à la sanctification de ses frères et au bien de l'Église. Que ceux qui ont reçu des dons plus excellents, loin de s'enorgueillir, ne se regardent que comme les canaux des grâces du Saint-Esprit et comme les instruments du Dieu tout-puissant, pour opérer le salut des âmes. Mais à ces dons extraordinaires, qui souvent ne font que flatter l'amour-propre, en excitant l'admiration des hommes, préférons les grâces intérieures, si nécessaires pour la sanctification de notre âme, et qui, pour être moins éclatantes, n'en ont que plus de prix aux yeux du Seigneur (1).

TRAITS HISTORIQUES.

1. Il n'en est pas des dons célestes comme de ceux que nous recevons de la main des hommes, toujours étroits et mesurés. Les dons de l'Esprit-Saint s'épanchent avec largesse, avec l'abondance d'un fleuve qui déborde. Tout ce qu'il demande, c'est que nos cœurs en soient avides, qu'ils s'ouvrent pour les recevoir (2).

Le Saint-Esprit est la source de tout bien ; les apôtres, les prophètes, les martyrs tiraient leur force, leur science du Saint-Esprit ; tout don vient de lui. Nous trouvons le don de sagesse dans Salomon ; il en avait été favorisé à un si haut degré, que les causes les plus difficiles ne pouvaient l'embarrasser. Nous trouvons le don de science dans Béséléel, qui fut si habile et si adroit pour la construction du Tabernacle. L'Esprit-Saint l'éclaira, et, sans le secours d'aucun maître, il sut travailler tous les métaux. Nous trouvons le don de conseil dans Moïse : il savait répondre à tous ceux qui venaient l'interroger d'une manière convenable et adaptée à leurs besoins. Nous trouvons le don de piété dans Tobie, le don de force dans Josué,

(1) Æmulamini charismata meliora. I. *Cor.*, XII, 31.
(2) D. Cyprian., *Epist. ad Donat.*

Gédéon, Samson, enfin le don de crainte du Seigneur dans Siméon le Juste. Tout le bien, qui est au ciel, sur la terre et en tout lieu, a été produit par le Saint-Esprit.

Une personne, qui avait une dévotion singulière au Saint-Esprit, disait qu'il n'y avait point de dévotion plus nécessaire, puisqu'il était de foi que nous ne pouvons rien faire pour notre salut, sans la grâce du Saint-Esprit. Aussitôt après avoir prononcé, à son réveil, ces mots : *Jésus, Marie, Joseph,* elle récitait le *Veni, Creator,* etc. Au commencement de toutes ses actions principales, elle récitait la prière *Veni, sancte Spiritus, reple*, etc., et elle disait très-souvent pendant le jour : « Venez, Esprit-Saint, donnez-moi vos sept dons : confirmez-moi dans la foi, l'espérance et la charité. »

Saint Jean Chrysostome disait aux fidèles en quoi ils devaient faire consister la dévotion au Saint-Esprit, qui était descendu invisiblement en eux par la confirmation. « C'est du Saint-Esprit que vous « vient la loi d'amour. — Cette loi est écrite sur la table de votre « cœur. Elle vous prescrit la circoncision du cœur, le retranchement « de toutes les affections de la nature corrompue. — L'autel où vous « devez sacrifier, c'est celui qui est élevé dans votre âme. — Vos passions, voilà les victimes que vous devez immoler. — Le feu de la « componction et de l'amour est celui qui doit consumer ces vic- « times. — Un cœur pur, où le Saint-Esprit habite, est le temple où « vous devez adorer le Seigneur en esprit et en vérité. Le cœur rem- « pli de l'Esprit-Saint doit désirer de mourir pour l'amour de celui « que l'amour a fait mourir pour vous. »

Courage héroïque d'un enfant.

Durant la persécution de l'empereur Valérien, un enfant, nommé Cyrille, montra, à Césarée en Cappadoce, une sagesse et une force si supérieures à son âge, qu'on ne put s'empêcher d'y reconnaître une opération sensible de l'Esprit divin qui l'éclairait et le soutenait. Comme il glorifiait publiquement le nom de Jésus-Christ, il eut d'abord à essuyer les dérisions des autres enfants, et les duretés de ses proches qui étaient païens; il fut même chassé de la maison paternelle et destitué de tout secours ; mais les mauvais traitements, les railleries et l'état d'abandon où il était réduit, ne lui firent rien perdre de sa foi et de sa ferveur. Pour triompher de sa fermeté, on le fit comparaître devant le juge qui, après avoir employé inutilement les menaces et les caresses, ordonna, dans l'intention seulement de lui faire peur, qu'on le liât publiquement, comme pour le traîner au supplice. Le bienheureux enfant ne versa pas une larme, ne changea point de couleur ; il s'avança, au contraire, avec empressement vers le feu, où on feignait de vouloir le jeter ; et, quand

on l'eut éloigné et qu'il reparut devant le juge : « Tyran, lui dit-il d'un air inspiré, tu m'as fait injure, en me rappelant du trépas ; le fer et le feu sont les seuls dons que je te demande. J'aspire à des richesses, que tu n'as pas le pouvoir de me donner ; ne m'en prive pas plus longtemps par tes jeux et tes fourberies. » Les assistants fondaient en larmes, en l'entendant ainsi parler. Mais il leur dit : « Vous devriez plutôt vous réjouir et prendre part à mon triomphe. Vous ignorez quel royaume m'est ouvert, et le bonheur ineffable qui m'y attend. » Il souffrit la mort dans ces admirables dispositions, et il prouva par son exemple que, malgré la faiblesse de leur âge, les enfants mêmes deviennent des héros, quand ils sont animés par la religion.

Les quarante martyrs de Sébaste.

Quand on a du zèle pour la gloire des martyrs, peut-on se lasser jamais de célébrer leur mémoire ? s'écrie saint Basile le Grand. Quelle constance plus admirable que celle des quarante martyrs de Sébaste. On leur signifia l'édit de l'empereur, qui ordonnait à tout le monde de sacrifier aux idoles ; mais ces généreux soldats confessèrent hardiment leur foi, et ils protestèrent que les tourments ne seraient point capables de la leur faire trahir. Le juge, dans l'espérance de les gagner, eut d'abord recours aux voies de la douceur. Il leur dit que leur opiniâtreté les couvrirait d'un déshonneur éternel, et qu'au contraire leur soumission aux volontés du prince serait récompensée par les plus grands avantages ; mais, voyant que les promesses étaient inutiles, il employa les menaces, qui ne produisirent pas plus d'effet. Les saints confesseurs de Jésus-Christ lui répondirent que les promesses, qu'il leur faisait, n'avaient aucune proportion avec les biens infinis, dont il voulait les priver. « Quant à vos menaces, ajoutèrent-ils, elles ne nous effraient point: « vous n'avez de pouvoir que sur nos corps, que nous avons « appris à mépriser ; pour nos âmes, elles sont à l'abri de toutes les « tortures des hommes. » Le gouverneur, qui ne s'attendait point à cette réponse de leur part, en fut vivement irrité, et ordonna qu'on leur meurtrît le corps à coups de fouet et qu'on leur déchirât les côtes avec des ongles de fer. Ils furent ensuite chargés de chaînes, et conduits en prison. Quelques jours après, Lysias arriva de Césarée à Sébaste : il mit la constance des confesseurs à de nouvelles épreuves ; mais il eut aussi la honte de se voir vaincu. Enfin, le gouverneur, transporté de rage, imagina un genre de supplice lent et rigoureux, auquel il les condamna tous.

On était alors en hiver, saison très-dure en Arménie. Un vent du nord, qui soufflait avec violence, augmentait encore de beaucoup la

rigueur du froid. Il y avait auprès des murailles de la ville un étang tellement glacé, que les gens de pied et les chevaux pouvaient sans risque passer dessus. Le gouverneur ordonna que les saints y fussent exposés tout nus pendant la nuit ; et, afin de les tenter plus vivement par la facilité du remède, il fit préparer un bain chaud, à une petite distance de l'étang, pour réchauffer ceux qui voudraient sacrifier. Les martyrs n'eurent pas plutôt entendu prononcer la sentence, qu'ils coururent avec joie à l'étang : ils ôtèrent eux-mêmes leurs habits, et s'encouragèrent mutuellement au combat, en se disant l'un à l'autre qu'une mauvaise nuit leur vaudrait une éternité de bonheur. Ils faisaient tous ensemble cette prière : « Seigneur, « nous sommes entrés quarante au combat, ne permettez pas qu'il y « en ait moins de quarante de couronnés. Qu'il n'en manque pas un « seul à ce nombre précieux, que vous avez honoré vous-même par « un jeûne de quarante jours. » Les gardes, de leur côté, ne cessaient de les exhorter à obéir au prince, afin qu'on leur accordât la permission d'entrer dans le bain chaud. Malheureusement, il y en eut un de cette troupe, qui se laissa gagner par les païens : il quitta son poste comme un déserteur, et alla se jeter dans le bain chaud; mais à peine y fut-il entré qu'il expira, Dieu n'ayant pas permis qu'il jouît longtemps du fruit de son apostasie. Ses compagnons, sensiblement affligés de sa chute, ne tardèrent pas à en être consolés par un événement tout à fait merveilleux. Il y avait un garde qui se chauffait près du bain, et qui avait ordre d'observer si quelqu'un des martyrs ne changerait point de résolution. Tandis qu'il était tout occupé de ce soin, il fut frappé d'un spectacle extraordinaire. Il vit des esprits célestes qui descendaient du ciel, et qui, comme de la part de leur roi, distribuaient de magnifiques récompenses à ces généreux soldats; il y en eut toutefois un d'excepté, et c'était celui qui avait lâchement trahi sa foi. Le garde, touché de la vision céleste, se convertit, et, après avoir quitté ses habits, alla se joindre aux trente-neuf autres martyrs, en criant qu'il était chrétien comme eux. Ceci, remarque saint Éphrem, est bien propre à nous faire adorer les voies incompréhensibles de la miséricorde et de la justice de Dieu sur les hommes.

Le jour étant venu, le juge ordonna qu'on les mît sur des chariots et qu'on les jetât dans le feu. Ils étaient tous morts ou mourants, excepté le plus jeune, qu'on trouva encore plein de vie. Les bourreaux le laissèrent, dans l'espérance qu'on pourrait le faire changer; mais sa mère, qui était présente, ne put souffrir cette fausse pitié qu'on avait pour son fils : elle osa même en faire des reproches aux bourreaux. Cette généreuse femme était une veuve, de basse extraction, mais enrichie de tous les trésors de la foi. Elle s'approcha de son fils, l'exhorta à persévérer; puis, l'ayant pris elle-même entre

ses bras, elle le mit dans le chariot avec les autres martyrs : « Va, va, mon fils, lui dit-elle, achever cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te présentes pas à Dieu le dernier. » Elle prononça ces paroles sans répandre une seule larme, et accompagna le chariot jusqu'au bûcher avec un visage plein de joie.

Après que les corps des saints martyrs eurent été brûlés, on jeta leurs cendres dans le fleuve. Il en resta pourtant une partie aux chrétiens, qui les enlevèrent secrètement, ou les achetèrent à prix d'argent.

O chœur sacré ! ô sainte milice, s'écrie saint Basile, intrépides soldats ! troupe invincible ! protecteurs du genre humain ! généreux compagnons d'armes ! puissants intercesseurs ! astres du monde ! ornements de l'Église ! La terre n'a pas couvert vos dépouilles mortelles, mais le ciel vous a reçus. Martyrs dignes des louanges de tous les siècles, les portes du paradis vous furent ouvertes ; les anges, les prophètes, les patriarches, tous les saints accoururent de tous les endroits du ciel, pour être spectateurs de l'entrée triomphante que vous y fîtes. D. Basil. *in sanctos quadrag. mart.*

Don de langues.

2. Dans le temps qu'Hunéric, roi des Vandales et zélé partisan de l'arianisme, persécutait avec fureur les catholiques d'Afrique, le zèle de la vraie foi fut si général dans la Mauritanie Césarienne, que presque tous les habitants de Typase passèrent en Espagne, et s'exilèrent eux-mêmes, plutôt que de rester dans une église où les ariens venaient d'établir un de leurs évêques. Le peu qui resta, par l'impossibilité de s'embarquer, résista généreusement à toutes les sollicitations. C'est pourquoi Hunéric envoya un comte avec ordre de leur couper à tous la langue et la main droite. Mais, quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils continuèrent à parler ; ils rendirent à la vertu du Très-Haut un témoignage d'autant plus glorieux, qu'il ne devait rien à la nature. Plusieurs de ces merveilleux confesseurs se retirèrent à Constantinople, où ils reçurent l'accueil qu'ils méritaient ; les autres se répandirent en différentes provinces, portant partout cette preuve permanente de la puissance divine de Jésus-Christ, en sorte que jamais prodige ne fut mieux constaté. « Si quelqu'un fait difficulté de le croire, disait dans le temps même de l'évènement l'historien Victor de Vite, qu'il aille à la nouvelle Rome : il y entendra Réparat, le sous-diacre, parler d'une manière facile et parfaitement articulée, quoiqu'il ait la langue arrachée. Il faut bien plutôt s'étonner, reprend le philosophe Énéas de Gaze, de ce que Réparat et plusieurs autres que j'ai connus, vivent après cette barbare exécution, que de ce qu'ils continuent à parler. »

L'historien Procope et le comte Marcellin attestent le même fait, comme témoins oculaires. Justinien, dans une constitution impériale, adressée depuis à l'Afrique, témoigne avoir vu les mêmes merveilles dans quelques-uns de ces confesseurs, qui vivaient encore de son temps.

REYRE, *Anecd.*

Prions l'Esprit-Saint de renouveler en nous le don de langues, en nous apprenant le langage de la charité, de la douceur, de l'humilité, langage, hélas ! si peu connu.

Les chrétiens ne voient que Dieu seul au-dessus d'eux : dévoués et soumis à la Majesté suprême, ils comptent pour rien les supplices et la mort.

Le maréchal de Mouchi n'avait pas rougi de pratiquer publiquement à la cour tous ses devoirs de religion. Il ne cessa pas de se montrer chrétien et catholique, dans le temps où l'on entreprit de détruire le christianisme en France. On sut que lui et sa respectable épouse assistaient des prêtres réduits à la plus grande misère, pour n'avoir pas voulu conserver leurs places au prix de leur conscience. Les deux époux sont dénoncés, arrêtés, et conduits d'abord à la Force. Le maréchal y loge dans la même chambre qu'un philosophe, et fait tous ses exercices spirituels, comme s'il était seul ou dans la compagnie des fidèles. Transféré avec la maréchale au Luxembourg, ils édifient tous ceux qui sont capables d'être touchés, et deviennent l'objet du respect de tous les autres ; personne n'en parle qu'avec vénération. Le triomphe se consomme. Lorsqu'on vient appeler l'époux pour aller à la Conciergerie, il prie le gendarme de ne pas faire du bruit, afin que madame de Mouchi, qui s'était trouvée malade les jours précédents, ne s'aperçût pas de son départ. « Il faut qu'elle vienne aussi, lui répondit-on, elle est sur la liste ; je vais l'avertir de descendre. — Non, réplique le maréchal, puisqu'il faut qu'elle vienne, c'est moi qui l'avertirai. » Aussitôt, il va dans sa chambre, et lui dit : « Madame, il faut descendre, Dieu le veut ; adorons ses desseins ; vous êtes chrétienne ; je pars avec vous, je ne vous quitterai point. » La nouvelle que M. de Mouchi est mandé, se répand promptement dans toutes les chambres. Ce jour est un jour de deuil pour tous les prisonniers ; les uns s'éloignent des endroits d'où l'on peut voir les deux époux passer, ils ne se sentent pas la force de soutenir un spectacle si déchirant : les autres se tiennent en haie, mais dans un maintien qui désigne le double sentiment du respect et de la douleur. Une voix se fait entendre : « Courage, M. le maréchal ! » L'illustre vieillard répond d'un ton ferme : « A quinze ans, je suis monté à l'assaut pour mon roi ; à près de quatre-vingts ans, je monterai à l'échafaud pour mon Dieu. »

CARRON, *de l'Éducation*, t. I

Dans le temps où l'on poursuivait les prêtres avec le plus de fureur, et surtout dans les environs de la Vendée, un paysan de Normandie fut dénoncé pour en recéler un dans sa maison. Un détachement de soldats est envoyé pour saisir le prêtre. L'officier entre dans la maison, somme le paysan de le lui livrer. Le paysan fait le signe de la croix et dit : *Je suis chrétien!* L'officier insiste, et il reçoit la même réponse. Il s'écrie et demande si on le prend, lui, pour un Turc : le paysan ne change pas de langage... L'officier crie au fanatisme, il menace de frapper et de faire piller la maison et le grenier, selon l'usage en pareilles circonstances. Le paysan, sa femme et ses enfants se prosternent à genoux devant un crucifix, et s'écrient d'une voix unanime : *Nous sommes chrétiens; pillez, incendiez, frappez : nous n'en serons que mieux chrétiens.* « Voilà, ajouta, en rapportant ce trait, l'officier même à qui il était arrivé, à quel point les prêtres avaient fanatisé le peuple. » Eh! lequel des deux méritait la note de fanatisme, de celui qui recherchait avec fureur un innocent pour le perdre, ou de celui qui voulait le sauver, au prix des plus grands sacrifices et par le plus sacré des motifs? Le prêtre fut en effet sauvé, et la conduite du paysan excita l'admiration de tous ceux en qui le fanatisme révolutionnaire n'avait pas éteint tout sentiment de religion et d'humanité.

En 1794, on avait rassemblé dans les prisons d'Orange quarante-deux religieuses de divers monastères. Dès le lendemain de leur arrivée, elles se rallièrent sous un même règlement de vie et d'exercices de piété, dont rien n'était capable de les distraire, pas même l'attente prochaine de leur jugement. On allait un jour en juger plusieurs ensemble, à l'heure de vêpres : *Nous n'avons pas récité nos vêpres,* dit l'une d'elles. *Nous les dirons au ciel,* répondit l'autre. — Le 27 juillet, on en fit comparaître plusieurs. *Qui es-tu?* demanda le président du tribunal à la première qui comparut devant lui : *Je suis fille de l'Église catholique,* répondit-elle. Une autre répondit à la même question : *Je suis religieuse et le serai de cœur et d'âme jusqu'à la mort.* Le plus grand nombre d'entre elles porta la tête sur l'échafaud ; quelques unes furent sauvées par la chute de Robespierre. Il fallut les consoler, comme autrefois les confesseurs détenus dans les prisons de Carthage, de n'avoir pas été trouvées dignes de mourir.

Qu'est-ce donc que la mort pour le vrai chrétien, et à quel héroïsme la foi élève le sexe même le plus faible! Après de tels exemples, philosophes, vantez-nous vos sages! guerriers, parlez-nous de vos héros!

Mais quelle leçon pour ceux qui rougissent du nom de chrétien, et qui en sacrifient lâchement les devoirs et la gloire à un vil respect humain!

Étrennes Religieuses.

La foi, si faible dans nos climats, renouvelle encore de nos jours, dans les contrées éloignées, tous les prodiges de l'ère des martyrs. Le trait d'héroïsme suivant a eu lieu en Chine, dans le cours de l'année 1847.

Un jeune païen, de la cité de Jun-Tchang, part un beau matin et s'en va jusqu'au Jun-Nam faire le commerce. Là, il a le bonheur d'entendre la divine parole, et, qui plus est, de se rendre à la voix de Dieu. Le voilà donc qui adore; mais, ivre de la joie qui inonde son âme, il songe aussitôt à en faire part à sa famille et à la partager avec elle, s'il est possible. A l'instant il quitte le Jun-Nam, et regagne promptement son pays natal. A peine est-il de retour à Jun-Tchang, qu'il se met à prêcher, quasi comme saint Paul au milieu d'Athènes, bien qu'il sût à peine réciter son *Pater* et son *Ave*. Quoi qu'il en soit, l'un des auditeurs abjure le paganisme et se déclare chrétien. Mais le prédicateur ne veut pas permettre à son néophyte d'adorer le signe auguste et sacré de notre sainte religion, avant qu'il n'ait brûlé tous ses Dieux.

Une telle pénitence ne devait guère sourire au cœur d'un Chinois; n'importe, le néophyte s'y soumet. On saisit donc les Dieux, et, sans autre forme de procès, on les jette au feu. Mais voilà une autre histoire : grand nombre de curieux, comme cela se pratique toujours en Chine, étaient accourus pour voir et entendre; tous n'étaient pas aussi bien disposés que le jeune néophyte à embrasser notre sainte religion. Dès qu'ils voient *leurs grands Dieux de papier* dévorés par les flammes, ils entrent en fureur, se jettent sur le prédicateur, le lient avec des cordes et ne lui promettent la liberté qu'à la condition qu'il leur donnera par écrit la promesse de ne jamais revenir prêcher sa doctrine au milieu d'eux. Le jeune soldat de Jésus-Christ, pensant qu'on lui tendait par là un piége, répond qu'il préfère la mort à l'apostasie. Irrités d'une telle réponse, les païens le conduisent devant le mandarin, et là, bien entendu, l'accusent d'être chrétien. Le mandarin, intimidé sans doute par la présence de deux ou trois personnages qui se trouvaient au nombre des accusateurs, ordonne au néophyte de fouler aux pieds la croix. L'intrépide néophyte répond qu'il ne reniera jamais son Dieu et qu'il est prêt à mourir. Le mandarin, furieux, saisit lui-même le jeune confesseur et essaie, mais en vain, de le traîner sur le signe auguste et sacré de notre sainte religion. Poussé à bout, il le fait jeter en prison, et le laisse là deux jours et deux nuits, sans boire ni manger. Après avoir gémi assez longtemps dans les fers, le généreux confesseur obtint enfin la liberté sur les instances du missionnaire, M. Pichon, qui fit valoir l'édit impérial, récemment obtenu en faveur de la religion chrétienne, par M. de Lagrenée. *Univers*, 17 avril 1849.

Quelle sera notre excuse au tribunal de Jésus-Christ, si, ayant été

à l'abri des persécutions et des tortures, nous avons cependant négligé d'aimer Dieu et de travailler à la sanctification de nos âmes?

D. EPHREM., homil. *in 15 mart.*

QUATRIÈME INSTRUCTION.

Ne pas négliger de recevoir le sacrement de Confirmation. — Age le plus convenable pour le recevoir. — Ministre, matière et forme de ce sacrement. — Cérémonies de la Confirmation. — Dispositions qu'on doit y apporter.

D. Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de Confirmation?

R. Non, on ne peut le recevoir qu'une seule fois, parce qu'il imprime un caractère ineffaçable, aussi bien que le baptême.

Nous ne naissons qu'une fois à la grâce par le baptême, et nous ne pouvons aussi recevoir qu'une fois par la Confirmation l'accroissement de la grâce. Celui donc qui, après avoir reçu ce sacrement, oserait s'en approcher encore, commettrait un péché mortel et un véritable sacrilége. Le caractère ineffaçable qu'imprime la Confirmation, n'est pas une simple extension de celui du baptême; mais un caractère nouveau et distinct, par lequel ceux qui l'ont reçue, sont marqués intérieurement et portent dans leur âme les couleurs de Jésus-Christ et de ses soldats, ainsi que ceux qui combattent sous un prince, en portent les livrées. Que si le sacrement de Confirmation ne peut être réitéré, raison de plus pour ceux qui s'y préparent d'y apporter toute la ferveur convenable, afin de ne rien perdre de cette plénitude des dons du Saint-Esprit, qui se répand dans les cœurs. Ce serait un malheur presque irréparable, et qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences pour le salut, que de laisser passer cette occasion solennelle, cette occasion unique, sans en retirer tous les

fruits de sanctification, qu'en reçoivent les âmes bien disposées.

D. Le sacrement de Confirmation est-il absolument nécessaire ?

D. Non, mais ce serait un grand péché de négliger de le recevoir.

Quoique le sacrement de Confirmation ne soit pas d'une nécessité absolue, comme le baptême, il est cependant nécessaire de droit divin ; car Dieu veut que nous nous procurions, quand nous le pouvons, tous les secours spirituels dont nous avons besoin pour le salut, et, par conséquent, ce serait aller contre sa volonté que de se priver, par sa faute, d'un secours aussi puissant que celui de la Confirmation, pour résister aux attaques continuelles du monde et du démon. Il est aussi nécessaire de précepte ecclésiastique, car plusieurs Conciles nous font un devoir de recevoir ce sacrement. De plus, le surcroît et le nouveau degré de grâce que confère la Confirmation, est d'une telle excellence que toutes les richesses et toutes les grandeurs de la terre n'en égalent pas la valeur. Ce serait donc manquer à la charité que l'on se doit à soi-même, que de renoncer, sans cause valable, à cet avantage inappréciable que le Seigneur nous a préparé dans sa miséricorde. Ce serait rester dans un état d'enfance spirituelle, toujours en butte, comme de faibles soldats sans armes et sans défense, à tous les traits de l'ennemi.

Ajoutons encore que, si ce sacrement n'est pas absolument nécessaire au salut, il est néanmoins nécessaire à la perfection du salut et à la consommation de l'œuvre de Dieu en nous. Saint Thomas, pour cette raison, voudrait qu'on pût le donner aux moribonds mêmes, afin qu'au jour du jugement, ils ressuscitassent parfaits dans l'être spirituel ; et il assure que le défaut de sa réception est un détriment à la perfection des âmes, parce que les confirmés reçoivent un nouveau degré de grâce en ce monde,

de gloire en l'autre, et de perfection en tous les deux. Il y a donc péché mortel, si, par indifférence ou par mépris, on néglige de recevoir ce sacrement, quand on en a la facilité. Le pape Benoît XIV l'a expressément décidé (1). Sont censés mépriser ce sacrement ceux qui, résidant dans la ville épiscopale, ou qui, en étant peu éloignés, ne se présentent pas à l'évêque, quand il l'administre; ceux qui ne profitent pas de la visite épiscopale, pour le recevoir; ceux qui, le regardant comme uniquement destiné à l'enfance, négligent de le recevoir dans un âge plus avancé. Les parents sont tenus de faire confirmer leurs enfants, et les maîtres leurs domestiques, lorsqu'ils le peuvent commodément; une négligence notable de leur part serait un péché mortel.

A quel âge convient-il de recevoir le sacrement de Confirmation ? Aux premiers siècles, on l'administrait aussitôt après le Baptême, même aux petits enfants, parce que l'Église ne voulait pas qu'en ces temps de persécution, aucun de ses membres fût exposé à combattre pour la foi, sans avoir été revêtu de la force de l'Esprit-Saint. Aussi, que de traits de vigueur précoce, de courage invincible, dans l'âge même le plus tendre et le sexe le plus fragile, l'histoire ecclésiastique ne nous présente-t-elle pas ! Mais la coutume actuelle de l'Église est de ne confirmer que ceux qui sont parvenus à l'âge de raison, afin qu'étant plus instruits, ils reçoivent ce sacrement avec plus de respect et avec plus de fruit, et qu'ils fassent par eux-mêmes profession de leur foi; ce qu'ils n'ont pu faire dans le baptême que par la bouche d'autrui. Il serait même à souhaiter, d'après le catéchisme du concile de Trente, qu'on ne reçût la Confirmation qu'à l'âge de douze ans. Néanmoins un évêque peut confirmer un enfant qui est au-dessous même de sept ans, s'il est en danger de mort ou s'il prévoit qu'à

(1) Monendi sunt eos gravis peccati reatu teneri, si, cùm possunt ad Confirmationem accedere, illam renuunt ac negligunt. *Bulla* Etsi pastoralis Romani.

raison de son absence, il ne pourra de longtemps être confirmé, car ce n'est que pour une plus grande convenance qu'on requiert l'âge de sept ans.

Admirons ici la sagesse de cette institution divine. Quel temps plus favorable pour recevoir le sacrement de Confirmation, que celui où les passions commencent à naître dans de jeunes cœurs et à les solliciter au mal ? N'est-ce pas alors qu'on a le plus besoin de la grâce d'en haut ? Mais la religion, cette mère tendre et empressée, a toujours le remède à côté du mal ; et c'est au moment où les séductions du siècle, où l'ivresse des plaisirs et des tentations de toute espèce vont entraîner ses enfants qu'elle les arme de grâce et de force, afin qu'ils bravent les dangers et se conservent purs et sans tache.

D. Qui peut donner le sacrement de Confirmation ?
R. Les seuls évêques.

Il n'appartient qu'à celui qui a la perfection du sacerdoce, de donner la perfection du christianisme. Dès les premiers temps, les apôtres seuls confirmaient ceux qui avaient déjà été baptisés par les disciples, comme nous le voyons aux Actes des apôtres (1). Ensuite les évêques, leurs successeurs, ont usé seuls constamment de ce droit; et enfin le concile de Trente (2) a solennellement défini que l'évêque est le seul ministre ordinaire de la Confirmation. Il semble d'ailleurs convenable que l'évêque, étant le premier pasteur du troupeau, chaque fidèle soit obligé de se présenter devant lui, au moins une fois en la vie [1].

La matière du sacrement de Confirmation est le saint chrême (3), composé d'huile d'olive et de baume consacrés par l'évêque à la messe du jeudi-saint. L'huile a la propriété d'adoucir et de fortifier ; et elle marque l'abondance

(1) Act., VIII, 15.
(2) Trid., sess. VII, 6.
(3) Du grec χρίσμα, dérivé de χρίω, j'oins, je frotte.

de la grâce de l'Esprit-Saint, qui se répand dans le confirmé, lui adoucit ce que la loi de Jésus-Christ paraît avoir de pénible, et lui donne la force de l'accomplir. De plus, l'huile qui s'élève au-dessus de l'eau, signifie que la grâce de la Confirmation s'élève au-dessus de celle qui est donnée par le baptême. Le baume, qui exhale une odeur agréable et empêche la corruption, nous fait comprendre que la grâce du Saint-Esprit nous préserve du péché, et nous fait répandre, par la sainteté de notre vie et par nos bons exemples, la bonne odeur de Jésus-Christ. C'est à cela que reviennent les paroles du pape Eugène IV, qui nous dit que l'huile représente la netteté de la conscience, et le baume l'odeur de la bonne réputation [2] (1).

La forme du sacrement consiste dans les paroles que prononce l'évêque, en faisant l'onction sur le front du confirmé. Ces paroles sont : « Je te signe du signe de la croix, et je te confirme du chrême du salut, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il (2). »

D. Comment l'évêque donne-t-il le sacrement de Confirmation?

R. L'évêque donne le sacrement de Confirmation par l'imposition des mains jointe à la prière, et par l'onction du saint chrême jointe aux paroles qui l'accompagnent.

Cérémonies de la Confirmation.

1° Avant d'administrer ce sacrement, l'évêque entonne le *Veni, Creator,* qu'on chante solennellement dans l'église, afin d'attirer l'Esprit-Saint et les bénédictions du Ciel sur les chrétiens qui vont être confirmés. Il faut s'unir à ce chant sacré, et le suivre, sinon de bouche, du moins de cœur, avec toute la ferveur possible.

(1) Chrisma confectum ex oleo quod nitorem significat conscientiæ, et balsamo quod odorem significat bonæ famæ.

(2) Signo te signo crucis, et confirmo te chrismate salutis, in nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen *Ex Pontific.*

2° Cette prière achevée, l'évêque se tourne vers ceux qui doivent être confirmés ; il élève et étend les mains sur eux, et récite en même temps une oraison, dans laquelle il conjure le Seigneur de leur envoyer son Esprit-Saint avec tous ses dons (1). Cette première imposition des mains est regardée par plusieurs théologiens comme essentielle au sacrement. Le pape Benoît XIV est d'un sentiment contraire ; dans la pratique, il faut prendre le parti le plus sûr ; il faut donc assister au moment où cette cérémonie a lieu ; il ne suffirait pas de se présenter quand l'évêque fait l'onction sur chacun des confirmés. Nous voyons aux Actes des apôtres que c'est par l'imposition des mains que les apôtres conféraient le Saint-Esprit (2).

3° Aussitôt après, l'évêque quitte l'autel et s'avance pour continuer l'administration du sacrement. Ceux qui doivent être confirmés se tiennent à genoux ou debout, si l'évêque le leur permet, les mains jointes, les yeux baissés, ayant leur billet de confession à la main et un linge ou bandeau qui sert à essuyer les onctions. Alors l'évêque s'approche successivement de chacun d'eux ; et, les désignant par leur nom de baptême et un autre nom qu'on peut y ajouter, il leur impose de nouveau la main, et leur fait l'onction en forme de croix avec le saint chrême, en prononçant les paroles que nous avons déjà citées : « Je te signe du signe de la croix, etc. » Nous avons remarqué que le saint chrême, composé d'huile et de baume, représente très-bien les effets du sacrement de Confirmation. Nous ajouterons ici que ceux qui s'exerçaient autrefois à la lutte, avaient soin de se frotter tout le corps avec de l'huile, pour rendre leurs membres plus souples, et par là même plus agiles et plus forts. Ainsi, par la Confirmation, nous

(1) Emitte in eos septiformem Spiritum tuum sanctum Paracletum. *Ex Pontific.*

(2) Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum. *Act.*, VIII, 17.

sommes oints ou fortifiés par la grâce, afin de combattre généreusement pour le Seigneur et de triompher de ses ennemis, qui sont aussi les nôtres. Autrefois encore on était dans l'usage d'embaumer les corps pour les préserver de la corruption ; ainsi la Confirmation nous préserve de la corruption du péché.

D. Pourquoi l'évêque fait-il le signe de la croix sur le front de celui qu'il confirme ?

R. C'est pour marquer qu'il ne doit point rougir d'être chrétien.

L'évêque fait l'onction sur le front, qui est le siége de la pudeur et l'endroit le plus apparent de l'homme, pour apprendre au confirmé que, loin de rougir du caractère sacré de chrétien, il doit le porter avec une sainte fierté, se faisant toujours gloire de marcher sur les traces de Jésus-Christ. Cette onction se fait en forme de croix, pour nous marquer que nous devons mettre toute notre confiance dans la croix de Notre-Seigneur, en qui est notre salut, notre vie et notre résurrection (1), et pour nous faire souvenir aussi que, si nous voulons avoir part au triomphe de notre divin Sauveur, il faut porter la croix avec lui. Le parfait chrétien aime à avoir quelque part aux souffrances de Notre-Seigneur, et regarde comme une croix de n'avoir point de croix.

D. Pourquoi l'évêque donne-t-il un soufflet à celui qui est confirmé ?

R. C'est pour marquer qu'il doit être disposé à souffrir toute sorte d'injures pour Jésus-Christ.

4° Dès que le pontife a prononcé les paroles de l'onction, il touche avec sa main droite la joue du nouveau confirmé, en disant : *Pax tecum :* La paix soit avec vous.

(1) In quo est salus, vita et resurrectio nostra. *Ex Miss.* In cœnâ Domini.

Tel est le souhait qu'adressait le Sauveur à ses disciples, après sa résurrection. Ces paroles montrent qu'un chrétien doit pardonner les plus grossières injures, et qu'au milieu des plus sanglants affronts, il doit conserver cette paix de l'âme qui est un bien si précieux, un fruit de l'Esprit-Saint; car la patience chrétienne est sœur de l'humilité, cette mère des vertus. Dans l'idée des hommes, le soufflet est un des outrages les plus humiliants, et cependant Notre-Seigneur a dit : « Si quelqu'un vous frappe à la joue droite, présentez-lui la gauche. » L'évêque, pour mieux graver ce précepte de notre divin Sauveur dans nos cœurs, semble nous dire : « Je viens vous armer, comme vrai soldat de Jésus-Christ, de patience, de courage, de longanimité. Soyez donc fermes parmi toutes les épreuves que vous aurez à subir [3]. Voilà comme un petit essai de ce que vous aurez à souffrir dans le monde : *Pax tecum;* mais soyez généreux, soyez patients. Que la paix soit avec vous : *pax tecum.* »

5° Quand tous ont été confirmés, l'évêque remonte à l'autel, et prie pour ceux qui ont reçu la Confirmation, afin qu'ils en conservent le fruit. Il conjure le Seigneur de faire de l'âme des nouveaux confirmés des temples de sa gloire, par la vertu et la toute-puissance de l'Esprit-Saint, qui les a visités ; et il ajoute ces paroles du prophète-roi : « Ainsi sera béni tout homme qui craint le Seigneur. »

6° Le pontife, se tournant vers eux, leur donne sa bénédiction en ces termes : « Que le Seigneur vous bénisse du haut de Sion, afin que tous les jours de votre vie soient marqués par de nouveaux bienfaits de votre Dieu, et que vous possédiez un jour l'éternelle félicité. »

7° Enfin le pontife ordonne à chacun de dire, en actions de grâces pour le bienfait de la Confirmation, le Symbole des apôtres, l'Oraison Dominicale, et la Salutation Angélique, que tous les nouveaux confirmés récitent ordinairement à voix haute et intelligible.

Pendant tout le temps que dure la cérémonie, il faut se

tenir dans le silence et le recueillement. Les premiers confirmés doivent continuer à prier sans se laisser distraire, et remercier le Saint-Esprit; et les derniers, en attendant que leur tour arrive, doivent continuer leur préparation et hâter la venue du Saint-Esprit de toute l'ardeur de leurs vœux. Il ne faut pas sortir, avant d'avoir reçu la bénédiction pontificale, comme aussi il faut se présenter exactement au moment où la cérémonie commence.

On peut, en recevant la confirmation, changer de nom, si on le désire, ou bien ajouter au nom que l'on porte déjà celui d'un autre saint, pour lequel on se sent une dévotion particulière. Il suffit de présenter ce nouveau nom écrit sur le billet d'admission, dont il faut avoir soin de se munir pour la réception de ce sacrement. On serait même absolument obligé de changer de nom, si celui qu'on a déjà était inconvenant ou ridicule. C'est ainsi que l'illustre cardinal de Verme, administrant un jour la confirmation, changea le nom d'une jeune fille, qui s'appelait Vénus, en celui de Magdeleine.

Comme c'est une si grande faveur que la descente du Saint-Esprit dans nos âmes, il faut en ressentir une vive et sainte allégresse, et en témoigner de temps en temps sa reconnaissance au Seigneur, pendant le reste de la journée, qu'on doit passer le plus saintement possible, évitant de se laisser aller à la dissipation. Enfin, il faut vivre et agir désormais comme un vaillant soldat de Jésus-Christ et un véritable disciple de son Évangile, prenant toutes ses précautions, non-seulement pour ne pas chasser de son cœur le divin Esprit qui veut bien habiter en nous, mais encore pour ne pas le contrister en quoi que ce soit (1).

Quel beau jour pour ceux qui sont bien préparés que celui de la Confirmation ! Que de richesses spirituelles ne reçoivent-ils pas ? Quelle force ! quelle ardeur pour le bien ! Qu'on les voie donc, animés d'un saint zèle pour la gloire

(1) Nolite contristare Spiritum in quo signati estis. *Ephes.*, IV, 30.

du Seigneur, se plaire aux exercices de piété, faire leurs délices de la parole sainte et de la fréquentation des sacrements. Qu'on les voie, pleins d'humilité et de modestie et forts contre les tentations, braver les railleries des méchants, pratiquer toutes les vertus et croître en grâces et en mérites, à mesure qu'ils avancent en âge. Mais qu'il est facile de déchoir de cette ferveur, quand on ne se tient pas sur ses gardes ! Si on n'est fidèle à la grâce, on commence à se refroidir, et, peu à peu, on se laisse entraîner dans l'abîme. Mais quoi ! chrétiens, soldats de Jésus-Christ, vous abandonneriez votre maître ! vous feriez cause commune avec ses ennemis ! Et, lorsque l'occasion se présente de prendre ouvertement sa défense, de vous faire les apologistes de sa religion devant ceux qui la dénigrent, vous garderiez un timide et honteux silence! Soldats de Jésus-Christ, vous seriez donc des lâches! Car, remarquez-le bien, le respect humain n'est que de la lâcheté. C'est par la crainte d'une plaisanterie, d'un vain *Qu'en dira-t-on?* qu'on n'ose se montrer tel qu'on est. On se fait honneur de manifester ses opinions politiques, et on croit pouvoir dissimuler ses opinions religieuses ! Vous voulez, dites-vous, que la religion soit honorée, et vous ne la défendez pas quand on l'attaque ! Souffririez-vous qu'un insensé vînt parler devant vous outrageusement de votre père? Comment donc pouvez-vous souffrir qu'on outrage en votre présence Dieu, votre premier père, celui qui doit être votre récompense éternelle ? C'est un saint orgueil de s'élever, par un généreux mépris, au-dessus des sentiments et des maximes de ce monde méchant et maudit de Dieu. On rira peut-être d'abord de votre profession de foi ; mais, quand on la verra sincère, on commencera à vous rendre justice ; on finira par vous admirer, si vos mœurs fortifient vos paroles ; et vous donnerez un exemple, qui aura des imitateurs [1].

D'où vient que, les effets de la Confirmation étant si excellents, il y a néanmoins tant de faiblesse et de langueur,

dans la plupart des chrétiens qui l'ont reçue? et, qu'au lieu d'être d'intrépides soldats de Jésus-Christ, ils deviennent de lâches déserteurs de sa loi et de son Évangile? C'est que bien souvent on n'apporte aucune préparation à la réception de ce sacrement. On semble le regarder comme une vaine formalité, que les convenances obligent à remplir; et on s'en approche avec une conscience souillée, ou bien on se contente de faire un instant trêve à ses mauvaises habitudes, pour les reprendre bientôt après. Voilà comment on met obstacle soit à la grâce sanctifiante que produit ce sacrement, en le recevant sans charité et en mauvais état; soit aux grâces sacramentelles qu'il donne droit de recevoir au temps des tentations et des persécutions, en retombant dans le péché mortel après l'avoir reçu.

D. Quelles sont les dispositions nécessaires pour recevoir dignement le sacrement de Confirmation?

R. Il faut être instruit des principaux mystères de la foi, avoir la conscience pure de tout péché mortel, et s'y préparer par le recueillement et la prière.

Disons d'abord un mot des dispositions qui regardent le corps. Il faut :

1° Être à jeun, si on le peut, particulièrement quand on reçoit la Confirmation le matin. Plusieurs Conciles l'ont ainsi réglé, entre autres celui de Langres, en 1400, qui dit expressément : « Avant la Confirmation, il faut être à jeun, si on le peut commodément (1). » Mais, comme on le voit par les termes de ce Concile, cette obligation n'est pas rigoureuse.

2° Avoir des habits propres et décents, et être modeste dans tout son extérieur.

3° Avoir lavé le front, sur lequel l'évêque doit faire l'onction avec le saint chrême.

4° Se tenir dans une attitude respectueuse, les mains jointes, à genoux ou debout, selon les circonstances.

(1) Priusquàm quis chrismetur, sit jejunus, si fieri potest.

Quant aux dispositions qui regardent l'âme, il faut :

1. *Etre instruit des principaux mystères de la foi.* Sans une instruction convenable, on ne saurait apprécier toute la vertu et l'excellence de la Confirmation. L'instruction est nécessaire pour recevoir tous les sacrements, et même pour le baptême, quand on le confère aux adultes, selon la parole de Jésus-Christ : « Allez, instruisez toutes les nations et baptisez-les, etc. (1) » C'est comme s'il avait dit : « Instruisez avant de baptiser. » On ne confère le baptême aux enfants qu'à la condition expresse que leurs parents ou parrains les instruiront des vérités de la religion, aussitôt qu'ils seront en âge de les comprendre. Quant à la Confirmation, puisqu'elle nous donne la force de confesser la foi de Jésus-Christ, il faut donc que chacun puisse rendre compte de cette foi, qu'il en connaisse les mystères, qu'il sache toutes les obligations qu'elle impose, et toutes les vertus que doit pratiquer un parfait chrétien. Aussi les évêques ont-ils soin de faire annoncer d'avance l'époque de leur visite, afin que les curés aient le temps d'instruire tous ceux qui doivent recevoir ce sacrement.

2° *Avoir la conscience pure de tout péché mortel.* C'est une des dispositions les plus essentielles, car ce sacrement est un sacrement des vivants, qu'on ne peut recevoir qu'autant qu'on a conservé son innocence depuis le baptême, ou qu'on l'a recouvrée par une sincère pénitence. On y reçoit, aussi bien que dans l'Eucharistie, une personne divine, c'est-à-dire le Saint-Esprit. Or si, pour s'approcher de la sainte table, il faut avoir un cœur pur, il en est de même pour la Confirmation, car l'Esprit de toute sainteté ne saurait habiter dans une âme souillée par le péché. Enfin, la Confirmation n'étant pas établie comme le baptême pour nous donner la grâce sanctifiante, mais pour l'augmenter et la perfectionner, il faut donc être en état de grâce pour la recevoir, sans quoi, au lieu d'être confirmé

(1) Euntes, docete omnes gentes, baptizantes eos. *Math.*, XXVIII, 19.

dans la grâce, on serait confirmé dans la mort et le péché, et on se rendrait coupable d'un abominable sacrilége. Tout en faisant semblant de s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ, on ne serait en réalité qu'un perfide, secrètement engagé avec les ennemis de son roi, et qui le trahit au moment même où il reçoit de sa main des armes pour le défendre. Une telle hypocrisie ne peut être que le partage d'une âme basse et horriblement dégradée. Ceux donc qui se sentent coupables de quelque péché mortel, doivent avoir soin, avant de se présenter à l'évêque, de faire une bonne confession, et même, autant que possible, de recevoir la sainte communion.

3° *S'y préparer par le recueillement et la prière.* Nous voyons, en effet, que les apôtres, afin de se mieux disposer à l'arrivée de l'Esprit-Saint, s'enfermèrent dans le Cénacle, et là ils persévéraient dans la prière et la fraction du pain, c'est-à-dire la sainte communion. A leur exemple, on doit éviter, à l'approche de la Confirmation, les grandes agitations, les dissipations bruyantes, car le Seigneur ne se plaît pas au milieu du trouble (1). Il est bon de faire quelques jours de retraite, pour bien se pénétrer du besoin qu'on a des grâces du Saint-Esprit, et pour les demander avec ferveur.

Au recueillement il faut joindre la prière, car Dieu n'accorde son Saint-Esprit qu'à ceux qui le demandent (2). Un si grand bienfait mérite bien qu'on l'appelle de tous ses vœux. Plus nous le désirerons avec ardeur, plus nous le chercherons avec empressement, plus aussi nous serons enrichis de ses dons.

O vous qui n'avez pas encore reçu le sacrement de Confirmation, entrez au plus tôt dans de bonnes dispositions, pour vous rendre dignes de recevoir le Saint-Esprit avec la plénitude de ses grâces. Et, quand viendra le moment for-

(1) Non in commotione Dominus. III. *Reg.*, xix, 11.
(2) Spiritum bonum dabit petentibus se. *Luc.*, xi, 13.

tuné, où l'évêque vous imposera les mains, ce sera pour vous une véritable Pentecôte, où vous vous sentirez animés d'un feu nouveau; où vous parlerez, non plus le langage de la chair et du sang, mais le langage de la vertu et de la piété; où vous serez remplis de zèle et d'ardeur pour soutenir la cause de Dieu, défendre les intérêts de la religion, et en accomplir tous les devoirs.

O vous qui avez été confirmés, rappelez-vous les sentiments dont vous fûtes animés, lorsque l'Esprit-Saint descendit dans votre âme. Et, s'ils se sont refroidis depuis, si vous avez perdu la grâce de l'Esprit-Saint, n'ayez point de repos que vous ne l'ayez ressuscitée en vous, par une sincère pénitence. Vous aviez été armés suffisamment pour défier et combattre toute la fureur des enfers; et cependant un moucheron vous a épouvantés; un peu de vent vous a mis en désordre, vous qui deviez résister par la vertu de la Confirmation aux tortures, aux flammes, aux glaives de tous les tyrans du monde; vous n'avez pu souffrir, sans offenser Dieu, la piqûre d'une aiguille; le moindre tort qu'on vous ait fait, une parole de raillerie, ont suffi pour ébranler votre constance; les moindres croix vous ont été insupportables. Repentez-vous avec amertume de votre lâcheté et de votre perfidie.

O vous qui auriez eu le malheur de recevoir indignement le sacrement de Confirmation et de le profaner, ah! vous avez péché contre l'Esprit-Saint; votre crime est grand sans doute; mais tout espoir n'est pas encore perdu; gémissez devant le Seigneur; confessez-vous avec larmes; et le Seigneur Dieu de toute bonté se laissera fléchir par le cri de votre cœur, et il suppléera par son infinie miséricorde à ce qui vous manque du côté de ce sacrement.

Hélas! ô mon Dieu, à voir nos chutes si fréquentes et si déplorables, on dirait que nous n'avons été confirmés que dans le mal. Confirmez-nous, Seigneur, de l'Esprit principal, c'est-à-dire avec des grâces encore plus victorieuses,

contre l'inconstance de notre volonté (1). Confirmez-nous d'une sainte hardiesse contre la crainte du monde; confirmez-nous dans les combats d'ici-bas par la puissance de votre amour; et, après les épreuves de la vie, confirmez-nous dans la possession du bonheur éternel.

TRAITS HISTORIQUES.

1. Que les évêques aient seuls le droit d'administrer le sacrement de Confirmation, c'est une distinction qui remonte à la plus haute antiquité. Le pape saint Innocent Ier écrivait: « Les prêtres peuvent oindre les baptisés avec du chrême, mais non pas leur mettre de cette même huile consacrée sur le front, parce que cela n'est permis qu'aux seuls évêques. »

2. L'auteur du livre *De la Hiérarchie ecclésiastique* nous dit que le saint chrême est une liqueur composée de plusieurs matières qui exhalent des odeurs douces et agréables. — Ce n'est pas une huile ordinaire, dit saint Cyrille (2); mais, comme le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus du pain commun, mais s'est changé au corps de Jésus-Christ, de même cette onction sainte, après l'invocation, n'est plus une huile commune, mais c'est un don de Jésus-Christ, qui, par la présence de sa divinité, a la vertu de produire le Saint-Esprit et de fortifier l'âme.

L'onction est d'abord imprimée sur le front, pour effacer la honte que le premier homme porte partout, depuis son péché (3). — Les saints dans le ciel portent le nom de Dieu écrit sur leur front (4), c'est-à-dire qu'ils font profession d'être les serviteurs de Dieu, et qu'ils se glorifient de cette qualité si honorable. Ainsi les chrétiens doivent se faire honneur d'appartenir à Jésus-Christ. — Le chrétien ne rougit que de ne l'avoir pas toujours été (5).

3. Un officier, distingué par sa naissance et par ses richesses, était près d'obtenir un grade élevé qui était vacant; mais on l'accuse d'être chrétien et sa religion l'excluait des charges et des honneurs. Le gouverneur lui donna quelques heures pour considérer à loisir ce qu'il avait à faire. Pendant cet intervalle, l'évêque l'aborde, il le prend par la main, le mène à l'église et le fait entrer dans le sanctuaire. Là, au pied des autels, il lui montre l'épée qu'il portait au

(1) Spiritu principali confirma me. *Psal.* L, 14.
(2) D. Cyrill., 3a *Mystag.*
(3) D. Cyrill., *ibid.*
(4) Nomen ejus in frontibus eorum. *Apoc.*, XXII, 4.
(5) Tertull., *Apolog.*

côté ; il lui présente en même temps le livre des saints Évangiles, lui disant de choisir ce qu'il préférait. L'officier, sans hésiter, étendit la main droite et prit le livre sacré. « Attachez-vous donc à Dieu, lui dit l'évêque ; il vous fortifiera et vous accordera ce que vous avez choisi, allez en paix. » Au sortir de l'église, l'officier se présenta au gouverneur, et, ayant généreusement confessé la foi de Jésus-Christ, il fut condamné à mort et expira dans les tourments.

Mérault, *les Apologistes Involontaires.*

Dans le vif désir qu'ils avaient de se rendre de plus en plus semblables à Jésus-Christ, non-seulement les saints souffraient avec patience les tribulations de cette vie, mais encore ils les recherchaient avec une sainte avidité ; ils triomphaient au milieu des plus cruels supplices. Voyez saint Ignace d'Antioche : dans l'obscurité de la plus affreuse prison, se voyant confié à des hommes aussi farouches que les animaux par lesquels il était sur le point d'être dévoré, il écrivait aux Romains, avec un vif transport de joie : « Maintenant je commence à être disciple de Jésus-Christ (1). » Eh quoi ! ne l'était-il donc pas auparavant, puisqu'il était soumis à Jésus-Christ par la foi, puisqu'il en observait fidèlement les préceptes, puisqu'il en gouvernait le peuple avec zèle ? Oui, sans doute, il l'était ; mais il lui manquait de marcher sur les traces ensanglantées du Sauveur ; et c'est en le suivant de si près, qu'il remplit les devoirs d'un parfait disciple de cet adorable maître, et qu'il ose en prendre le titre, parce qu'il peut alors surtout en pratiquer les plus difficiles leçons, en imiter les plus grands exemples, en exprimer en lui-même les traits les plus ressemblants.

Euseb., *Hist. Eccles.*, l. iv, c. xv.

Le Japon, lorsqu'il était ouvert au zèle de nos missionnaires, a produit des martyrs dont l'héroïsme ne le cède en rien à celui de la primitive Église. Quel plus noble dévouement que celui d'un jeune Japonais, nommé Ignace !

Avant son exécution, qui eut lieu avec plusieurs autres, comme les confesseurs, partagés en deux troupes, dont l'une devait passer par le fer et l'autre par le feu, se trouvaient, dans la lice, les uns en face des autres, le père Spinola reconnut Isabelle Fernandès, dont il avait baptisé, depuis quatre ans, un fils à qui l'on avait donné le nom d'Ignace. L'enfant était derrière sa mère, et le prêtre, ne le voyant pas, eut quelque inquiétude. « Où est donc mon petit Ignace ? cria-t-il à la mère, qu'en avez-vous fait ? » — « Le voici, répondit-elle en l'élevant dans ses bras, je n'ai eu garde de le priver du plus grand bonheur que je puisse lui procurer. » Puis elle dit à l'enfant : « Mon

(1) Nunc incipio esse Christi discipulus. *D. Ignat.*

fils, voilà le père de votre âme; c'est lui qui vous a fait chrétien, demandez-lui sa bénédiction. » A ces mots, l'enfant se mit à genoux, et joignit ses petites mains en inclinant la tête. L'attitude et l'air de ce petit innocent, sa docilité, sa sécurité au moment du supplice, jointe à sa beauté naturelle, excitaient parmi les spectateurs nombreux un mouvement dont on appréhenda les suites, et qui fit promptement commencer l'exécution. On vit à l'instant voler deux têtes, qui vinrent tomber aux pieds de cet enfant et ne le firent pas même changer de couleur. On frappa la mère ; il en vit rouler la tête sans être étonné. Enfin il reçut lui-même le coup de la mort, avec une intrépidité qui mit le comble à l'admiration de tout le monde.

Son père, dans une première exécution, avait subi le supplice du feu, et l'on rapporte de ce merveilleux enfant, qui ne faisait alors que bégayer, qu'il s'était mis à dire comme il pouvait, qu'il serait aussi martyr ; puis, se tournant vers sa mère : « Oui, poursuivit-il, oui, je serai martyr, et vous aussi, ma mère, mais non pas ma sœur. » L'événement vérifia cette prédiction dans tous ses points. Depuis ce temps-là, il n'avait pas cessé de parler du martyre à tout propos, et, quand il donnait quelques bagatelles à d'autres enfants : « Gardez bien cela, leur disait-il, car je serai martyr, et ce sera une relique. » On ajoute qu'il ne voyait point un cimeterre, sans tressaillir de joie, dans la pensée que cet instrument serait celui de la mort qu'il désirait.

Un enfant, âgé de sept ans, fut sollicité par le préfet Asclépiade de renoncer à la foi. L'enfant, ayant refusé et déclaré que sa mère l'avait instruit des vérités de la religion, le tyran envoya chercher la mère et le fit tellement flageller devant elle, que son corps n'était qu'une plaie. Tous les spectateurs pleuraient de compassion ; mais la mère se félicitait de la fermeté de son fils. L'enfant eut soif et demanda un peu d'eau : « Mon ami, lui répondit sa mère, un peu de patience, tu seras bientôt rassasié, dans le ciel, de toute espèce de délices. » Enfin le préfet, outré de colère, à la vue de tant de courage, ordonna qu'on lui tranchât la tête.

Ce ne sont pas les seuls confesseurs qui rendent témoignage à Jésus-Christ, par l'effusion de leur sang. Nous sommes autant de témoins députés par Dieu lui-même auprès des hommes, pour rendre témoignage à la vérité. Confessons généreusement notre foi. De quelle manière ? Par notre vie. S'il n'y a plus de bourreaux qui nous commandent d'abjurer le christianisme, nos passions en tiennent la place. L'or nous dit Renonce à Jésus-Christ. L'or n'est pas votre Dieu, fermez l'oreille à sa voix. Vos passions vous tiennent le même

langage ; ne les écoutez pas. Tenez ferme de peur d'encourir cette sentence : « Ils font profession de connaître Dieu, et ils le désavouent par leurs œuvres (1). » D. CHRYS., homil. 47, *in Act.*

C'était avec une louable sévérité que la primitive Église condamnait, comme apostats ou déserteurs de la foi, les chrétiens qui se rachetaient par argent de l'obligation qu'ils avaient de confesser Jésus-Christ devant les tyrans, et qui produisaient des lettres de grâce, pour être dispensés de sacrifier aux idoles. Saint Cyprien les appelle des apostats secrets qui, rougissant de Jésus-Christ, méritent d'en être désavoués ; des lâches qui, par de honteux subterfuges, veulent sauver leur foi, et qui cependant y renoncent (2).

4. Rien n'est à craindre comme de craindre quelque chose plus que Dieu, et de trahir, par une perfide connivence, la cause de la foi et de la vérité. GREG. NAZ., serm. 11.

Nous avons dans la sainte Écriture un bien grand exemple de la puissance du respect humain et de ses funestes suites. C'est la chute du prince des apôtres.

Notre divin Sauveur était entre les mains de ses ennemis : Pierre, qui avait promis de mourir pour son maître et qui avait pris si vivement sa défense, suivait de loin Jésus-Christ qu'on conduisait devant un tribunal inique. Étant entré chez Caïphe, il se mêla parmi les domestiques et parmi les autres ennemis de son Dieu. Qui n'aurait cru que c'était pour servir son bon maître, et partager ses souffrances ?... C'était pour le trahir. Deux servantes lui reprochent d'être du nombre des disciples de Jésus-Christ de Nazareth. A leurs paroles, Pierre est troublé, il n'ose faire sa profession d'attachement et de respect pour Jésus ; deux fois il assure qu'il ne le connaît pas.

Une heure après, une troisième personne lui dit qu'il est certainement un des disciples de Jésus. D'autres viennent appuyer cette assertion, en alléguant pour raison qu'il a l'accent galiléen. Un parent de Malchus assure qu'il l'a vu dans le jardin de Gethsémani. Que répondra-t-il en cette occasion ? Hélas ! la crainte des hommes l'emporte sur la crainte de Dieu. Il proteste une troisième fois qu'il ne connaît pas celui dont on lui parle.

Telle fut la faute du premier pasteur de l'Église, faute qu'il ne tarda pas à reconnaître, et qu'il pleura jusqu'au dernier moment de sa vie. L'homme, esclave du respect humain, imite Pierre dans son péché et renie son Dieu, de peur de déplaire au monde ; puisse-t-il l'imiter dans sa pénitence !

(1) Confitentur se nosse Deum, factis autem negant. *Tit.*, I, 16.

(2) Qui fallaces in excusatione præstigias quærit, negavit ; et qui vult videri adversus Evangelium edictis vel legibus satisfecisse, hoc ipso jam paruit. *Inter Epist.* S. Cypr., epist. 30.

Dieu, dit saint Augustin, ayant souffert le premier toute sorte d'outrages, nous a appris, par son exemple, à souffrir de même pour l'amour de lui, sans rougir à son sujet. Il faut, dit ce Père, qu'un chrétien ait une sainte impudence, lorsqu'il se trouve parmi des hommes à qui Jésus-Christ déplaît. Car, s'il rougissait alors de Jésus-Christ, il mériterait d'être effacé du livre de vie. C'est dans ces rencontres qu'il est besoin d'un front d'airain. Et que peut craindre, en effet, un front qui est armé du signe de la croix de Jésus-Christ ?

Job et Tobie eurent à soutenir les railleries de leurs faux amis, qui se moquaient de la vie sainte qu'ils menaient et leur disaient, en souriant : « Où est votre espérance, qui vous porte à souffrir avec patience votre affliction et à faire toutes vos bonnes œuvres? » — « Nous sommes les enfants des saints, répondait Tobie avec une noble hardiesse, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidélité qu'ils lui ont promise«

Lors de la translation de l'Arche de la maison d'Obédédom à Jérusalem, le roi David ne craignit pas de déroger à sa dignité en se confondant dans la foule, pour célébrer les miséricordes de Dieu à son égard. L'Écriture nous dit qu'il dansait devant l'Arche, et qu'il se livrait aux transports de la plus vive joie. Sa femme Michol lui en fit les reproches les plus piquants ; mais David lui répondit avec une sainte énergie, que c'était le Seigneur qui l'avait tiré des derniers de son peuple, pour l'élever sur le trône d'Israël, préférablement à son père ; que c'était pour cela qu'il s'humilierait de plus en plus en sa présence, et que, lorsqu'il s'agirait de servir le Seigneur, il mettrait sa gloire à s'abaisser au-dessous des derniers de ses sujets. A son exemple, au lieu de rougir des railleries que les gens du monde font de nos pratiques de piété, c'est nous, au contraire, qui devons les faire rougir de leur vanité par la fermeté de nos réponses, et par les sentiments généreux d'une humilité, que saint Paulin appelle un saint orgueil. I. *Reg.*, c. VI.

Nabuchodonosor ayant, à l'instigation de ses courtisans, porté un édit par lequel il était défendu, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions, d'adresser aucune prière, pendant l'espace de trente jours, à quelque Divinité que ce fût, sinon à lui seul, le prophète Daniel ne voulut rien changer à la manière dont il avait accoutumé de prier. Ouvrant les fenêtres de sa chambre, du côté de Jérusalem, il fléchissait le genou, à trois différentes heures, et il adorait son Dieu, et lui rendait ses actions de grâces, comme il faisait auparavant. Il aurait cru blesser le respect qu'il devait au Seigneur, non-seulement s'il eût déféré à un ordre impie, mais même s'il avait donné sujet de croire qu'il y déférât, en se cachant pour faire à Dieu sa prière.

DANIEL, VI, 10.

Claude d'Autroche, né à Orléans, le 1er janvier 1744, d'une famille

opulente, conçut, dès sa jeunesse, un goût décidé pour les arts et la littérature, et entreprit le voyage d'Italie, dont il parcourut les endroits les plus célèbres. Comme littérateur, il voulut aussi connaître Voltaire, qui tenait alors le sceptre de la république des lettres. Il se rendit donc à Ferney; mais, loin d'être séduit par ses raisonnements, il fut révolté de son impiété, et dit à ce sujet qu'il était sorti de Ferney plus chrétien qu'il n'y était entré. Effectivement, il se maria et vécut retiré presque continuellement à sa campagne, située à quelques lieues d'Orléans, partageant son temps entre la culture des lettres et les embellissements de sa terre qu'il avait, pour ainsi dire, créée. D'Autroche avait une piété profonde, et répandait tous les ans d'abondantes aumônes. Le séminaire, la maison de la Providence, et les églises d'Orléans recevaient de lui de généreux secours. Il fit aussi agrandir l'église d'une de ses terres; mais non content d'honorer la religion, il en pratiquait tous les devoirs, et il a voulu consigner dans son testament l'expression de ses sentiments. Il commence ainsi : « Au nom du Père... Je crois et professe, sans « aucune exception, toutes les vérités que Jésus-Christ et son Église « ont enseignées. Je m'honore du titre de chrétien, de ce titre qui « ajoute tant à la dignité de l'homme, qui lui impose les plus nobles « devoirs, qui lui inspire les sentiments les plus purs, et lui propose « pour règle et pour but de ses actions les motifs les plus sublimes, « la jouissance d'un bonheur infini et éternel, et la possession du « Dieu de toute perfection, créateur de l'univers. » Les dispositions de son testament étaient dignes de sentiments si chrétiens. Il a pris des arrangements pour continuer au séminaire et à la maison de la Providence la rente annuelle qu'il leur faisait. Il a aussi pourvu à d'autres bonnes œuvres; et, soutenu par les vues de la foi, il a montré, pendant une longue maladie, une résignation entière. Sa mort, arrivée le 17 novembre 1823, a été pour les pauvres un juste sujet de deuil.

Dict. Hist.

Un jeune militaire faisait partie d'un régiment où la piété était loin d'être en honneur, puisqu'il était presque le seul qui osât remplir ses devoirs. Il eut néanmoins le courage de se montrer véritablement chrétien, au milieu des railleries de ses compagnons d'armes, qui mirent, dans les commencements surtout, sa vertu à de rudes épreuves. Un jour notre pieux soldat oublia par mégarde dans la chambrée son chapelet et son livre d'heures. Un de ses camarades s'en aperçut, et l'on forma le projet de rire aux dépens du dévot. En effet, dès qu'on l'aperçut, on suspendit le chapelet à un bâton, un autre prit le livre, et l'on se mit à imiter une procession dans la chambrée, tout en parodiant les augustes cérémonies de l'Église, et en multipliant les plaisanteries et les sarcasmes sur la piété du jeune militaire. Celui-ci, modeste et patient, remplit ses devoirs comme à

l'ordinaire et ne dit pas un mot. Le lendemain, le jour suivant, la scène recommence : mêmes insultes, mêmes railleries d'une part, même résignation, même courage de l'autre. Ce manége dura environ trois semaines, sans que le soldat chrétien fît entendre la moindre plainte, et sans qu'il rougît en rien de continuer à servir Dieu.

Tant de vertu fit enfin ouvrir les yeux aux coupables. Ils eurent honte de tourmenter un camarade si digne de leur amitié et de leur estime ; ils cessèrent leurs jeux sacriléges, et, depuis lors, ils ne se permirent plus de tourner en ridicule la vertu de leur compagnon d'armes. *Dev. du Jeune Chrét.*

Averroës, tout mahométan qu'il était, a dit que la religion des chrétiens était une religion d'insensibles, comme sont les statues, montrant par ces paroles le peu de cas qu'un disciple de Jésus-Christ doit faire du mépris, des railleries et de tous les vains jugements des hommes.

Hippolyte était fils d'une veuve, qui n'avait rien négligé pour lui donner une éducation chrétienne. On ne saurait dire avec quel soin ce jeune homme répondit aux sollicitudes maternelles, et combien la vie régulière qu'il menait, avait contribué à développer son intelligence. Dans tous les environs, les parents le citaient à leurs enfants comme un excellent modèle, et sa bonne mère bénissait Dieu de lui avoir donné un tel fils.

Hippolyte avait un cousin qui, sans être dépravé, était un de ces caractères mous et changeants, qui deviennent souvent bons ou mauvais, selon les circonstances. Édouard, élevé dans une même école avec Hippolyte, avait souvent rivalisé de zèle avec lui pour l'étude ; mais rarement il se portait de lui-même aux vertus de son âge, quoiqu'il ne refusât pas de s'y appliquer, lorsqu'on l'y excitait.

Le moment était venu pour ces deux jeunes hommes de quitter la maison paternelle et de se rendre à la capitale, pour y suivre les cours supérieurs et devenir capables d'exercer les professions pour lesquelles ils se sentaient le plus d'attrait. Hippolyte voulait être avocat, Édouard se destinait à la médecine ; et, comme ils n'étaient riches ni l'un ni l'autre, ils espéraient trouver dans leur savoir des ressources, pour les aider à parvenir au terme de leurs études.

Lorsqu'ils furent montés en voiture, Hippolyte ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils se trouvaient avec trois autres jeunes gens dangereux par la licence de leurs discours et le mépris qu'ils affichaient pour la religion de leurs pères ; ce qui le remplit de crainte, moins pour lui que pour Édouard, dont il connaissait le caractère flexible. A peine eut-on fait une lieue, que l'un des trois se mit à dire : « Comment trouvez-vous l'église, que nous apercevons au milieu de cette campagne ? » Un autre répondit : « Laisse-nous donc tranquilles

avec tes églises, ce sont des monuments de fanatisme, qui doivent disparaître un jour, quand le genre humain sera civilisé. » — « Oh ! je suis bien de cet avis, je t'assure que je ne suis pas fâché de retourner à Paris, car ma mère me tourmentait bien à ce sujet, voulant me faire assister à la messe, comme autrefois, et je crois même que notre curé avait entrepris de me faire aller à confesse. Bonjour, monsieur le curé, venez m'attraper maintenant. » A ces mots, tous trois éclatèrent de rire, comme s'ils avaient entendu dire quelque chose de bien spirituel, et ils assaisonnèrent de quelques propos obscènes ces platitudes impies.

Hippolyte, rougissant de se trouver avec ces jeunes écervelés, gardait un morne silence, et montrait, par là, combien il était loin de goûter un tel langage. Édouard de son côté chancelait déjà, et un sourire, qui agita ses lèvres, révéla à son ami que, s'il n'était pas encore devenu mauvais, du moins il n'aurait pas le courage de paraître bon. C'est pourquoi il voulut le fortifier dans ce premier combat.

« Édouard, dit-il, as-tu remarqué combien notre mère pleurait à notre départ? Je la quitte bien à regret, car vraiment je ne suis pas assez philosophe pour abjurer la nature. » Déconcertés de ce langage, nos trois jeunes libertins gardent quelques moments le silence, et puis l'un d'eux, prenant la parole, dit : « Mon petit monsieur, vous n'avez pas encore habité Paris, sans doute? Je veux vous voir dans six mois d'ici, vous raisonnerez bien autrement. » — « Je ne vais pas à Paris, dit Hippolyte, pour mettre ma raison à l'envers, et pour oublier ce que j'ai appris ; j'y vais pour travailler et pour y apprendre ce que je ne sais pas encore. » — « Comment? est-ce que nous avons la raison à l'envers, nous autres? » — « Messieurs, la manière dont vous parlez pourrait me le faire croire. » — « Assez, dit le plus jeune des trois, soyons indulgents pour les esprits faibles. » Puis, tirant de sa poche un recueil de chansons, il se mit à chanter l'une des plus cyniques, dont ses deux compagnons répétaient le refrain.

Édouard avait tout entendu, sans rien dire. A la fin, celui qui avait chanté lui dit : « N'est-ce pas, l'ami, nous avons raison ? Il faut vivre gaiement, et laisser là tous les souvenirs gothiques de l'enfance, si l'on veut réussir à quelque chose. » Édouard hésitait : les regards de son ami pénétraient comme l'éclair jusque dans le fond de son âme ; mais vaincu par la crainte de passer pour un esprit faible, il dit : « J'avoue qu'il y a temps pour tout. » — « A la bonne heure ! s'écrièrent les trois jeunes gens, voilà un bon enfant ; il y a temps pour tout ! excellente maxime ! Ainsi, maintenant, c'est pour nous le temps de la liberté, et nous laissons les préjugés religieux aux bonnes femmes et aux enfants. Vous voyez bien, monsieur Hippolyte, que nous sommes ici en majorité contre vous. » — « La raison humaine, dit Hippolyte, ne

saurait être enfermée dans une diligence ; et, si vous êtes contre moi, vous avez contre vous la majorité des hommes de tous les pays. » — « Oh! quel opiniâtre jésuitisme, s'écria l'un des trois ; laissez donc ce jeune homme tranquille, il est trop arriéré encore pour nous comprendre. »

Une partie de la journée s'était passée en conversations de ce genre, lorsqu'on s'arrêta pour le dîner. Ici, un nouvel assaut devait être livré à la vertu d'Hippolyte et à la faiblesse d'Édouard. C'était un vendredi, et, selon la coutume usitée dans un grand nombre d'hôtels, le repas fut servi en gras. On ne peut imaginer les railleries et les propos insensés qui furent proférés contre Hippolyte, parce qu'il revendiqua le droit de suivre l'inspiration de sa conscience. Cependant il tint ferme dans cette occasion, et dit : « Messieurs, vous avez prétendu que c'était maintenant le temps de la liberté ; je veux conserver la mienne. Je ne fais pas consister ma religion, comme vous le dites, dans des œufs frais ou dans un plat de choux-fleurs, mais dans la soumission de ma volonté à la loi de l'Église ; d'ailleurs, si j'avais été disposé à faire comme vous, vos discours insensés m'en auraient détourné ; car je vois bien que dans cette circonstance manger de la viande, ce serait renier ma foi et abjurer ma liberté de conscience. » A ces paroles, si pleines de raison, Édouard, qui avait cédé au respect humain, rougit de lui-même, et il aurait bien voulu, pour tout au monde, avoir fait comme son ami ; mais il n'était déjà plus temps, le premier pas était fait, et l'orgueil l'empêchait de reculer. Il alla même jusqu'à dire à Hippolyte : « Pour moi, je fais comme les autres, je ne distingue pas. » — « Mon ami, ta conduite m'étonne et me pénètre de douleur. Est-ce là ce que ton excellent père t'avait recommandé ? Tu ne distingues pas les jours ; tu as cela de commun avec les animaux. Pour distinguer, il faut de l'intelligence, et les animaux en sont dépourvus. C'est là vraiment une sublime philosophie ; et il faut être profond penseur, pour manger tout ce qu'on nous sert ! »

A défaut de raisons, qui pussent combattre le jeune homme vertueux, les joyeux convives mirent en circulation les mots de jésuite et de dévot, qui font toujours merveille vis-à-vis des sots ; et il passa pour constant à leurs yeux qu'on n'avait de l'esprit qu'autant qu'on digérait bien du bœuf et de la volaille un jour de vendredi.

Cependant, il se trouvait à cette table un riche négociant de la capitale, que ses affaires avaient conduit en Alsace. M. Bernard n'était pas un catholique bien rigide ; mais c'était un homme calme et raisonnable, à qui la haine de la religion n'avait pas fait perdre la tête. Il voyageait dans le coupé de la voiture. Frappé de la fermeté d'Hippolyte et de la justesse de ses raisonnements, il se dit en lui-même : « Voilà un homme qui a le cœur et l'esprit bien

faits. Une telle fidélité à ses devoirs le rend digne de toute confiance, et celui qui obéit si bien à son Dieu, ne peut manquer à la fidélité qu'il doit aux hommes. » Il le prit donc en affection, et, quand le repas fut fini, il l'engagea, au grand étonnement de tout le monde, à monter avec lui, l'assurant que, pour le plaisir de sa conversation, il paierait volontiers le surplus de sa place.

Cette proposition fut doublement agréable à Hippolyte; mais elle fut un coup de foudre pour Édouard, qui commençait à comprendre que sa lâcheté l'avait autant déshonoré que la fermeté d'Hippolyte avait rendu celui-ci estimable. Le silence affecté, que son ami garda envers lui, acheva de l'accabler; et il remonta en voiture en maudissant dans son cœur les jeunes libertins, en face desquels il allait se retrouver. Mais ce qu'il y eut de plus poignant pour lui, c'est que le vertueux jeune homme vint leur dire à la portière : « Messieurs, vous aurez, non pas seulement la majorité, mais l'unanimité; je vous en félicite, et je m'en félicite aussi. »

Dès qu'ils furent rentrés dans la voiture, M. Bernard s'informa avec le plus grand intérêt des projets d'Hippolyte et des ressources de sa famille. Charmé de son bon caractère, il songea à lui rendre service; et, une fois arrivés à Paris, il le fit placer dans une maison honorable, où il fut chargé de l'éducation de deux enfants, en même temps qu'il faisait ses études de droit.

Bientôt il devint un sujet brillant; et, lorsqu'il soutint sa thèse, la famille qui l'avait reçu, et dont il s'était fait aimer par son excellente conduite, fit tous les frais nécessaires à son établissement, le produisit parmi ses nombreuses connaissances, et lui procura dans peu de temps une clientèle considérable. Édouard, s'étant lié de plus en plus avec ces jeunes étourdis qui consument leur temps dans la fainéantise et la débauche, périt misérablement dans un duel.

Hist. Mor.

Qu'est-ce donc que le respect humain, pour exercer sur nous un empire si tyrannique ! Il est l'enfant de la faiblesse. La fausse honte est sa sœur et sa compagne fidèle. Esclave de tous les préjugés humains, il n'ose suivre les pas de la vertu. Tourmenté par la crainte, il se plie à toutes les humiliations, applaudit au vice, et n'ose pas même s'opposer au crime...

Le monde est un tyran ; *faisons-en notre* esclave;
Du poids de sa censure, accablant qui le craint,
Il se laisse enchaîner par celui qui le brave.

DESMAHIS.

Que vous êtes heureux, disait le jeune Décalogne à deux ou trois de ses camarades, que vous êtes heureux, puisque vous allez rece-

voir dans peu un sacrement, qui vous donnera tant de facilité pour persévérer dans le bien, et soutenir les bonnes résolutions que vous avez prises dans votre première communion! Que je voudrais bien être à votre place, ou que ce sacrement pût se réitérer; car je savais à peine ce que je faisais, lorsque je le reçus.—Puisque le Saint-Esprit est Dieu, disait-il une autre fois à un de ses condisciples, il me semble qu'on ne doit pas se préparer avec moins de soin à recevoir la Confirmation, qu'à faire sa première communion. Pour réparer, en la manière qu'il pouvait, une faute qui était bien moins l'effet de sa mauvaise volonté que de la faiblesse de son âge, il s'instruisit avec soin de tout ce qui a rapport à ce sacrement; il en paraissait plus occupé que ceux qui se disposaient à le recevoir; le jour de la Confirmation, il communia pour demander à Dieu de lui communiquer, comme à ses camarades, les précieux dons du Saint-Esprit; et la ferveur de ses désirs lui mérita d'en recevoir toute la plénitude.

La morale entière de la vie est renfermée dans le sacrement de Confirmation. Quiconque a la force de confesser Dieu, pratiquera nécessairement la vertu, puisque commettre le crime, c'est renier le Créateur.

CINQUIÈME LEÇON.

DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

—

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Noms et figures de l'Eucharistie. — Elle est un véritable sacrement de la nouvelle loi. — Diverses preuves de la présence réelle.

D. Qu'est-ce que l'Eucharistie.

R. L'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.

Voici la merveille des merveilles, le sacrement des sacrements, celui où notre divin Sauveur a déployé en notre

faveur toutes les richesses de son amour. Le Dieu de toute bonté, qui met ses délices à résider parmi les enfants des hommes, avait d'abord caché les rayons de sa gloire sous les voiles de notre faible humanité, en se faisant chair. Mais, non content de s'être uni à notre nature en général, il a voulu encore s'unir à chacun de nous en particulier par l'Eucharistie qui est, selon les Pères, une extension mystique du grand mystère de l'incarnation.

Noms et figures de l'Eucharistie.

Ce sacrement est désigné, dans les saintes Écritures et dans les auteurs ecclésiastiques, sous divers noms, qui nous en font comprendre l'excellence et les effets. On l'appelle :

1° *Eucharistie ou Action de grâces* (1), soit parce que Notre-Seigneur, en l'instituant, rendit grâces à son Père, soit encore parce que c'est le meilleur moyen de témoigner à Dieu notre reconnaissance. En effet, en lui offrant le corps et le sang de Jésus-Christ, son Fils bien-aimé, nous lui offrons un don, qui égale tous les dons que nous avons reçus de sa libéralité.

2° *La sainte Table, la Cène du Seigneur*, parce que Notre-Seigneur l'institua à table, après avoir mangé l'Agneau pascal, et qu'il nous y invite tous comme à un festin spirituel, où il se donne lui-même à nous, pour être la nourriture de nos âmes. « Ma chair, nous dit-il, est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage (2). »

3° *Le Pain vivant, le Pain des anges, le Pain des enfants*, parce que, bien différent du pain ordinaire qui, en se changeant en notre propre substance, soutient notre

(1) Εὐχαριστία de εὖ bien, et χάρις, grâce.

(2) Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. *Joan.*, VI, 56.

vie naturelle, celui-ci, au contraire, nous transforme en Jésus-Christ et nous fait entrer en participation de sa vie divine. Aussi n'y a-t-il que les enfants de Dieu, qui aient le droit de s'en nourrir; et encore ne doivent-ils s'en approcher qu'avec la pureté des Anges.

3° *Communion ou Union commune*, parce qu'en le recevant, nous contractons avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ avec la Trinité tout entière, l'union la plus intime

5° *Le Très-Saint-Sacrement*, parce que c'est le sacrement par excellence, attendu qu'il n'est pas seulement, comme les autres, un signe de la grâce, mais qu'il renferme substantiellement celui qui est l'auteur et la source de la grâce, celui qui est la sainteté même.

6° *Les saints Mystères*, parce que Jésus-Christ, pour réaliser ce prodige de son amour, a opéré et opérera jusqu'à la fin des temps les plus étonnants prodiges.

7° *Le saint Viatique*, parce qu'il nous aide à marcher dans la voie du salut; et que, lorsque l'heure de notre mort approche, il nous soutient pour le grand voyage de l'éternité.

8o *La sainte Hostie, le saint Sacrifice, la Victime sainte*, parce que Jésus-Christ y est en état de victime, s'immolant et s'offrant chaque jour à son Père pour notre amour. Ainsi, l'Eucharistie est tout à la fois et sacrement et sacrifice : sacrifice, parce qu'elle est offerte par les prêtres à la gloire de Dieu; sacrement, parce qu'elle est distribuée aux fidèles, pour les sanctifier. Tout ce que nous venons de dire se fera mieux comprendre, à mesure que nous expliquerons ce qui concerne cet auguste sacrement.

Le sacrement de l'Eucharistie étant le plus excellent de tous, Dieu, pour nous en donner la plus haute idée, a voulu qu'il fût annoncé, longtemps avant son établissement, par diverses figures destinées à nous en donner la plus haute idée. Ne pouvant les rapporter toutes, nous nous contenterons de citer les plus expressives. Il a été figuré :

1° *Par l'arbre de vie*, planté par la main du Créateur au milieu du paradis terrestre, et qui promettait à ceux qui devaient s'en nourrir la gloire et l'immortalité. L'Eucharistie garantit le chrétien de la corruption du péché, et elle est une semence de la vie éternelle.

2° *Par le pain et le vin que Melchisédech offrit en sacrifice.* De là vient que Jésus-Christ avait été appelé d'avance par le saint roi David, prêtre selon l'ordre de Melchisédech (1).

3° *Par l'agneau pascal*, dont le sang protégea les Juifs en Égypte contre les coups de l'ange exterminateur. Ainsi l'Eucharistie nous rend invulnérables aux traits de l'ennemi de notre salut.

4° *Par la manne*, que Dieu fit pleuvoir pour la nourriture des Israélites dans le désert. Mais l'Eucharistie est un mets plus exquis et plus divin, qui nous console dans notre exil, et adoucit les longs ennuis de notre pèlerinage.

5° *Par ce pain de la tribu d'Aser*, dont Jacob, en mourant, avait vanté l'excellence, et qui devait offrir aux rois de la terre, c'est-à-dire à ceux qui savent se vaincre eux-mêmes et maîtriser leurs passions, les plus pures et les plus ineffables délices. Jésus-Christ nous assure lui-même qu'il est ce pain vivant et vivifiant, qui est descendu du ciel (2).

6° *Par les pains de proposition*, qui devaient être toujours exposés aux yeux du Seigneur, et dont il n'était permis qu'aux personnes bien purifiées de se nourrir.

7° *Par ce festin sacré*, qui, selon la prédiction d'Isaïe, devait être offert à tous les peuples, et dans lequel, selon Zacharie, les élus du Seigneur seraient nourris d'un pur froment, et enivrés d'un vin céleste qui enfanterait des vierges.

Mais, entre toutes ces figures et la réalité, il y a autant

(1) Tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech. *Psal.* CIX, 4.

(2) Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi. *Joan.*, VI, 41.

de différence qu'entre l'ombre et le corps, qu'entre les ténèbres et la lumière. Expliquons donc dans le plus grand détail ce que c'est que l'Eucharistie.

1° L'Eucharistie est *un véritable sacrement* de la nouvelle loi. Elle a, en effet, tout ce qui est de l'essence d'un sacrement. Nous y trouvons un signe sensible, c'est-à-dire les espèces du pain et du vin qu'on voit, qu'on touche, qu'on goûte, quoique la substance du pain et du vin ait été changée au corps et au sang de Jésus-Christ. Ce signe sensible marque que l'Eucharistie nous est donnée pour être le soutien et la réfection spirituelle de nos âmes, comme le pain et le vin matériels sont la nourriture de notre corps. Ce signe sensible a été *établi par Notre-Seigneur,* comme nous le dirons plus tard ; et il a été établi *pour nous sanctifier,* puisque nous y recevons Jésus-Christ, qui est la source de toute sanctification.

Les espèces du pain et du vin, étant le signe sensible de la grâce qui soutient et fortifie l'âme, sont la matière prochaine du sacrement de l'Eucharistie; et le pain et le vin, qui doivent servir à la confection de ce sacrement, en sont la matière éloignée. Quant à la forme, elle est renfermée dans ces paroles : *Ceci est mon corps... Ceci est le calice de mon sang,* lesquelles ont la vertu de produire l'effet qu'elles signifient, c'est-à-dire le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

2° Ce sacrement contient, non pas seulement en figure, comme le prétendent les Calvinistes, mais *réellement, véritablement* et *substantiellement,* le corps, le sang, l'âme de Jésus-Christ; c'est-à-dire le même Jésus-Christ, qui s'est incarné pour nous et qui est mort sur la croix, pour expier nos péchés. Il y est aussi réellement présent qu'il l'était autrefois dans le sein de la Vierge Marie, et qu'il l'est encore au ciel à la droite de son Père.

Ce sacrement contient encore la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que le corps, le sang et l'âme de notre adorable Sauveur sont inséparablement unis à sa

divinité; de sorte que l'Eucharistie renferme Jésus-Christ tout entier, vrai Dieu et vrai homme, en un mot, tel qu'il a paru autrefois sur la terre.

Ceci suffit pour nous faire comprendre combien ce sacrement l'emporte sur tous les autres; car les autres sacrements ne sont que des symboles de la grâce, au lieu que l'Eucharistie contient l'auteur même de la grâce et de la gloire; et, non-seulement elle nous fait entrer en participation de ses mérites, mais elle nous divinise en quelque sorte, et nous rend, pour ainsi dire, un même corps avec lui.

3° Ce sacrement renferme Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin. Ce divin soleil y cache sa gloire comme sous une nuée, non pas pour en obscurcir l'éclat, mais pour le tempérer, afin de nous donner un libre accès auprès de lui. Vous êtes vraiment un Dieu caché, disait autrefois le prophète Isaïe (1). C'est pour se proportionner à notre faiblesse et nous donner plus de confiance, qu'il s'est couvert de ces dehors mystérieux. En effet, aurions-nous jamais osé manger sa chair et boire son sang, s'il ne les avait ainsi voilés sous les apparences de l'aliment le plus commun?

Remarquons ici que, dans l'énumération des sacrements, l'Eucharistie est nommée le troisième, à cause de l'ordre qu'on observait autrefois. On donnait le baptême aux catéchumènes, parce qu'il ouvre la porte de l'Église et nous fait enfants de Dieu. La Confirmation vient en second lieu, parce que ce sacrement nous affermit dans la foi et nous rend parfaits chrétiens. L'Eucharistie est le troisième sacrement, parce qu'elle est une nourriture spirituelle, destinée à conserver et à augmenter la vie de la grâce, que les autres sacrements nous donnent. Saint Thomas observe que la Pénitence ne doit être placée qu'après l'Eucharistie, parce que la Pénitence est un remède et l'Eucharistie un

(1) Et quasi absconditus vultus ejus. *Is.*, LIII, 3.

aliment spirituel. Or, les aliments doivent être naturellement placés avant les remèdes.

Présence réelle.

La présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie étant le plus étonnant des prodiges et un dogme capital de notre religion, nous allons, pour mieux affermir notre foi, exposer les principales preuves sur lesquelles s'appuie ce grand mystère.

Nous ferons d'abord observer que le sujet que nous traitons est infiniment élevé au-dessus de nos pensées, et que nous devons imposer silence à nos sens et à notre raison, pour écouter humblement la parole de Jésus-Christ. « Dieu « a parlé, dit saint Jean Chrysostome ; point d'objection. « N'importe que notre raison en murmure, sa parole doit « prévaloir sur notre raison, et le témoignage de nos sens « céder à l'autorité de Dieu. Qui est le plus sujet à se tromper, ou du témoignage de nos sens ou de l'autorité d'un « Dieu (1) ? » Or, nous voyons par les saints Évangiles que Notre-Seigneur, à diverses reprises, a exprimé sa présence réelle dans la sainte Eucharistie, de la manière la plus claire, la plus précise, de sorte qu'il est impossible de résister à l'évidence de sa parole, à moins de s'aveugler volontairement.

Paroles de la promesse. La première preuve de la présence de Jésus-Christ au très-saint sacrement se tire de la promesse, que fit Notre-Seigneur aux Juifs et à ses apôtres de leur donner sa chair à manger. Afin de disposer les esprits des hommes à la croyance de ce mystère, par une sagesse spéciale, il en instruisit auparavant ses disciples. C'était après le miracle de la multiplication des pains dans le désert. Jésus-Christ promet à ceux qui l'entourent une nourriture bien plus excellente, un pain merveilleux, un

(1) D. Chrys., homil. 82, *in Math.*

pain qui vaudra plus que la manne miraculeusement tombée du ciel. Et les Juifs lui ayant dit : « Seigneur, donnez-nous de ce pain, » Jésus leur dit ouvertement : « Je suis le pain de vie, qui suis descendu du ciel ; si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. » Cette parole étonne les Juifs ; ils murmurent et se demandent entre eux : « Comment cet homme pourra-t-il nous donner sa chair à manger ? » Et Jésus leur dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis ; si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Ma chair est une véritable nourriture, et mon sang un véritable breuvage ; et quiconque mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. » Que pouvait dire de plus le Seigneur, pour inculquer à ses disciples la vérité de sa présence réelle dans l'Eucharistie ? Ses paroles sont si frappantes qu'elles troublèrent ceux qui les entendirent ; et plusieurs s'imaginèrent bassement qu'il voulait leur donner sa chair à manger par morceaux, comme une viande ordinaire, et cette idée était capable de les faire frémir d'horreur. Aussi disaient-ils que ces paroles de Notre-Seigneur étaient dures, étranges, incroyables, barbares (1). Et cependant le Seigneur, sans s'émouvoir de leurs plaintes et de leurs murmures, insiste et leur assure avec serment et leur répète plusieurs fois qu'il leur donnera sa chair à manger.

De plus, les Juifs avaient une extrême horreur du sang, qui leur était expressément interdit par la loi. Cependant, quelque scandale que ces paroles doivent leur donner, Notre-Seigneur leur déclare qu'il leur donnera son sang aussi bien que sa chair, et qu'il leur est également nécessaire de se nourrir de l'un et de l'autre.

Enfin plusieurs de ses disciples, voyant qu'il insistait si fort sur la nécessité de manger sa chair et de boire son

(1) Durus est hic sermo. *Joan.*, VI, 61.

sang, choqués de ce discours et le regardant comme une folie, se retirèrent de sa suite, et Jésus-Christ les laissa partir. Or, si l'Eucharistie n'avait dû être que la figure de son corps, s'il ne s'était agi que d'une manducation en esprit et par la foi, ce bon maître, qui se plaisait à expliquer à ses bien-aimés disciples les mystères du royaume des cieux, ne leur eût-il pas dit un mot d'explication, pour les empêcher d'apostasier? N'eût-il pas du moins adouci ses expressions? Mais non, il veut qu'ils soient bien persuadés que c'est sa propre chair qu'ils mangeront, que c'est son véritable sang qu'ils boiront; non pas, il est vrai, comme une viande commune, car *la chair* ainsi entendue *ne sert de rien,* ajoute le Sauveur; *c'est l'esprit qui vivifie;* c'est-à-dire qu'il ne veut pas leur donner une chair morte et mise en pièces, laquelle leur ferait horreur, et qui d'ailleurs ne sert de rien pour la vie éternelle, mais une chair vivante, un pain vivifiant. Par où l'on voit que, tout en rejetant cette idée lourde et grossière de la manducation charnelle de son corps, il n'en persiste pas moins à dire qu'il faut pourtant qu'ils mangent sa chair et boivent son sang. Il est clair, pour quiconque a un peu de bonne foi, que dès lors Notre-Seigneur avait en vue de se voiler sous les espèces sacramentelles, pour ôter à la nature l'horreur qu'elle aurait conçue, en mangeant son corps et en buvant son sang d'une manière sensible et visible.

Paroles de l'institution. Le moment arriva de réaliser sa promesse; et alors furent dissipées toutes les obscurités que ses paroles avaient pu laisser dans l'esprit de ses auditeurs. Jusque-là, tout en attendant avec la simplicité d'une humble foi qu'il leur fît voir, par la lumière de son esprit, la vérité qui était encore comme voilée aux yeux de leur cœur, ils pouvaient encore se demander: « Comment pourra-t-il nous donner sa chair à manger (1)? » Mais, la

(1) Quomodò potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum? *Joan.*, VI, 6.

veille de sa passion, Jésus-Christ leur expliqua la manière ineffable dont il entendait se donner à eux, pour être leur nourriture spirituelle.

Après avoir fait la Cène, et mangé l'Agneau pascal, il prend du pain, rend grâces à Dieu, et le leur donne, en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » Ensuite il prend le calice, et, après avoir également rendu grâces à Dieu, il le bénit et dit : « Buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang, qui sera répandu pour la rédemption du monde. » Or, maintenant, comment faut-il interpréter ces paroles : *Ceci est mon corps... Ceci est mon sang ?* Les hérétiques les tournent en tous sens, pour les accommoder à leurs erreurs ; mais quel est leur sens naturel ? N'est-ce pas évidemment celui-ci : « Ce que je tiens à la main est réellement mon corps ; ce que je vous donne à boire est réellement mon sang. Et, pour que vous ne vous y trompiez pas, j'ajoute que c'est le même sang, qui sera répandu pour la rémission des péchés. » Que si, au lieu de leur donner son corps et son sang, comme il les en assurait, Jésus-Christ ne leur avait réellement donné que du pain et du vin, n'est-il pas vrai qu'il aurait menti et qu'il les aurait induits en erreur ? Ce qui serait horrible à dire, horrible à penser.

Ces paroles, disent les calvinistes, doivent s'entendre en un sens métaphorique, et signifient seulement que le pain et le vin étaient la figure de son corps et de son sang. Mais qui vous l'a dit ? Mais comment le prouvez-vous ? C'est à ceux qui ont recours au sens figuré, qui quittent, comme le dit Bossuet (1), le grand chemin pour suivre des sentiers détournés, à rendre raison de ce qu'ils font. Quant à nous, nous nous attachons au sens propre et littéral. Tout nous y porte :

1° Les circonstances de l'institution de l'Eucharistie. C'était la veille de sa mort, et le temps était alors venu,

(1) *Exposition de la Doctrine catholique.*

où il ne devait plus parler en paraboles, mais de la manière la plus claire et la plus ouverte.

2° La nature elle-même de l'Eucharistie, que nous pouvons considérer comme dogme, comme loi, comme sacrement, comme testament : autant de raisons qui prouvent que Notre-Seigneur a dû s'exprimer clairement, nettement, sans métaphore, sans figure, dans le sens le plus naturel et le plus facile à entendre. Car, pour croire un dogme, il faut qu'il soit proposé sans ambiguité ; autrement, saurions-nous à quoi nous en tenir ? Il en est de même d'une loi : peut-on l'observer, si on ne la comprend (1) ? Quant à un sacrement, comment y avoir recours, si l'on ne sait même en quoi il consiste? Pareillement, un testament, s'il est enveloppé dans des termes ambigus et équivoques, ne va-t-il pas mettre la discorde entre les héritiers et les légataires ? Et le Fils de Dieu, lui qui est le Verbe par excellence, lui qui a fait les esprits et les langues, lui qui est la parole et la vérité mêmes, comme dit saint Hilaire (2), aurait-il manqué ou de sagesse, ne sachant pas s'exprimer plus clairement, ou de bonté, en ne le voulant pas ? Qui oserait le penser ? Si donc il n'avait entendu donner à ses apôtres qu'une simple figure de son corps et de son sang, il aurait dû les avertir qu'il établissait le pain pour être cette figure. Car de lui-même le pain ne peut être regardé comme la figure d'un corps humain. Quel rapport y a-t-il, en effet, entre un morceau de pain et le corps d'un homme ? Mais ne leur ayant donné nulle part cette explication, l'ayant même positivement exclue, en leur disant que le corps, qu'il leur donnait à manger, était le même corps qui serait livré à la croix pour nous, le même sang qui serait répandu pour nous, ils ont dû prendre ses paroles dans le sens qui se présente le premier

(1) Leges et dogmata nunquàm tradi debent obscurè. *D. Aug.*, lib. II, *de Doct. chr.*, c. VI.

(2) D. Hilar., *de Trist.*, lib. VIII.

à l'esprit, et qui est celui de la présence réelle et substantielle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

De plus, remarquons que Notre-Seigneur voulant établir l'Eucharistie, entra d'une façon royale à Jérusalem, et fit de grandes merveilles dans le temple. Ensuite, il se fit apprêter un banquet dans la ville, d'une façon toute prodigieuse, en une grande salle tapissée, témoignant qu'il avait quelque grand dessein; et cependant il aurait fait la clôture de tous ses miracles, par le don d'un petit morceau de pain qu'il aurait laissé à ses apôtres en mémoire de sa personne et comme un souvenir de lui-même! Est-ce là penser dignement de la sagesse et de la grandeur du Verbe incarné? Cette dernière action correspondrait-elle suffisamment à tant de merveilles, qu'il a opérées dans le cours de sa vie?

Remarquons encore que l'intention de Notre-Seigneur était de laisser à son Église un gage de l'amour qu'il lui portait. Eh quoi! un morceau de pain, un legs si petit, serait-ce là le gage de cet amour immense, qui le portait jusqu'à mourir pour son Église? Et voilà cependant ce que disent les protestants, qui ne voient dans l'Eucharistie qu'une figure du corps de Jésus-Christ.

Une simple comparaison rendra l'absurdité de leur interprétation plus palpable et plus choquante. Je suppose qu'un ami généreux, après vous avoir donné les plus tendres marques de son affection, vous ait légué, par son testament, un beau palais avec toutes ses dépendances. Vous êtes entré depuis longtemps en possession, lorsqu'on vient vous dire : « Vous n'avez pas saisi le sens du testament; vous avez pris les paroles à la lettre; mais vous vous êtes grandement trompé, car votre ami, malgré ses belles et magnifiques promesses, n'a jamais entendu vous donner la propriété ni la jouissance de sa maison, mais seulement un tableau de cette même maison. Contentez-vous de ce tableau, vous n'avez pas droit à autre chose. » Seriez-vous satisfait d'une pareille interprétation? et à quel

tribunal serait-elle reçue? Voilà cependant l'erreur des protestants. Pendant quinze siècles, l'Église catholique s'était crue en possession du corps et du sang de Jésus-Christ, et Calvin est venu, prétendant qu'elle n'en avait qu'une vaine représentation, sans en avoir jamais possédé la réalité. En croirons-nous la parole de Calvin, plutôt que celle de Jésus-Christ?

Vainement donc on cherche à faire violence au texte sacré : « Ceci est mon corps.... Ceci est mon sang (1); » ces paroles s'expliquent assez d'elles-mêmes, et Notre-Seigneur ne pouvait pas en employer de plus claires et de plus précises, pour faire comprendre à ses disciples que le pain qu'il avait consacré n'était plus du pain, que le vin sur lequel il avait prononcé les paroles sacramentelles, n'était plus du vin, mais bien son corps et son sang. Aussi Luther, malgré l'envie qu'il avait de nier la présence réelle, ne put jamais s'y résoudre, arrêté qu'il était par l'évidence de ce texte : « Ceci est mon corps... Ceci est mon sang. » Ces paroles me coupent la gorge, disait-il, et il défendait avec beaucoup de feu le dogme de la présence réelle.

Paroles de saint Paul, marquant l'usage que l'on doit faire de l'Eucharistie. Les apôtres parlent de la même manière que leur maître. Saint Paul, après avoir rapporté l'institution de l'Eucharistie, telle qu'elle est dans les évangélistes, ajoute : « Que l'homme s'éprouve lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice; car quiconque mangera ce pain, ou boira ce calice indignement, sera coupable du corps et du sang de Notre-Seigneur (2).» Paroles terribles et foudroyantes, par lesquelles

(1) Hoc est corpus meum... Hic est calix sanguinis mei. *Luc.*, XXII, 20.

(2) Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat. Qui enim manducat et bibit indignè, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini. I. *Cor.*, XI, 28, 29.

il donne à entendre que ceux qui s'approchent du sacrement auguste de l'Eucharistie, sans au préalable s'être éprouvés eux-mêmes, sont aussi criminels que les Juifs qui n'ont pas épargné le corps de Jésus, mais qui l'ont attaché à la croix. Et saint Paul, ne se contentant pas de représenter la griéveté du péché de ceux qui communient indignement, explique aussitôt la peine de ce péché et le supplice horrible dont il doit être puni, en disant : « Celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement, » il avale sa condamnation, il reçoit en lui la source de son tourment. Or, si l'Eucharistie n'était pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, le grand Apôtre aurait-il pu s'exprimer de la sorte, et ses paroles ne seraient-elles pas une continuelle exagération? Quoi! pour avoir reçu en mauvais état un petit morceau de pain, qui ne serait que la figure du corps de Jésus-Christ, serait-il possible que Dieu infligeât de si étranges et de si redoutables châtiments ? Il faut donc convenir que saint Paul entendait qu'il y avait là plus que figure et représentation, et que c'était le corps même de Jésus-Christ, qui était traité injurieusement par les communions indignes et sacriléges. Pour qu'on ne puisse se méprendre en aucune manière sur ce point capital, il s'exprime de la manière la plus formelle, en disant que l'indigne communiant *mange et boit son jugement, parce qu'il ne discerne* pas le corps du Seigneur (1), et qu'il le traite comme un pain ordinaire, que l'on mange, n'importe en quel état on soit.

Suivons maintenant le fil de la tradition.

Témoignage de l'Église. Quand même les paroles de Notre-Seigneur ne seraient pas aussi claires qu'elles le sont, nous avons, pour trancher la difficulté de la manière la plus péremptoire, la croyance et les décisions les plus formelles de l'Église. Remontez aux premiers siècles. Saint Ignace, dans sa lettre aux fidèles de Smyrne, dit

(1) Non dijudicans corpus Domini. I. *Cor.*, XI, 29.

expressément : « L'Eucharistie est la chair du Sauveur, laquelle a souffert pour nos péchés. » Saint Justin dit à peu près dans les mêmes termes : « L'Eucharistie est la chair et le sang de Jésus-Christ incarné (1). » Saint Irénée, saint Cyrille, saint Ambroise, saint Chrysostome tiennent le même langage. On n'en finirait pas, si l'on voulait citer leurs passages, dont on a fait de gros volumes. Afin de mieux expliquer les merveilles de l'Eucharistie, ces Pères citent les exemples, que nous trouvons dans l'Écriture, du changement de l'eau en sang, de la verge de Moïse en serpent, de la femme de Lot en statue de sel, de l'eau en vin aux noces de Cana. Ils exaltent ensuite les merveilleux effets de l'Eucharistie, nous disant que, par elle, nous ne faisons qu'un même corps et qu'un même sang avec Jésus-Christ (2); ce qu'ils n'auraient pu dire sans la présence réelle.

C'est l'Église, établie par Jésus-Christ et douée par son divin maître du glorieux privilége de l'infaillibilité, qui s'attache fortement à ce dogme et l'inculque aux fidèles. C'est l'Église de tous les temps, depuis l'Église primitive qui était si exacte à la *fraction du pain*, c'est-à-dire à la participation à l'Eucharistie, et à laquelle les païens, par une fausse idée qu'ils se faisaient de nos mystères, reprochaient de se nourrir de la chair d'un enfant, jusqu'à l'Église de nos jours, qui fait encore ses délices de la chair du divin Agneau, immolé pour la sanctification des hommes. C'est l'Église de tous les lieux : en Orient comme en Occident, toutes les sociétés chrétiennes, même hérétiques et schismatiques, bien que divisées sur d'autres points, s'accordent sur celui-ci. Or, d'où a pu venir un consentement si unanime, si général, sinon de la parole de Jésus-Christ?

L'Église n'a donc jamais cessé de montrer le plus grand

(1) D. Justin., *Apol.*, 2.
(2) Concorporeus et consanguis ipsi efficiaris. *D. Cyrill.*, *Catech.*, 4ª *Mystag.*

respect pour cet auguste sacrement; et, pour donner plus d'éclat à la profession de sa foi, elle a établi diverses fêtes, diverses cérémonies, des processions solennelles, en l'honneur de l'Eucharistie, et lui a rendu les honneurs divins. Dira-t-on que, pendant quinze siècles, elle est restée plongée dans une idolâtrie grossière? que, pendant quinze siècles, elle a cessé d'être l'épouse de Jésus-Christ, d'être guidée par le Saint-Esprit? Ainsi nier ce seul point de la foi, ce serait ébranler tout le christianisme; ce serait répudier la religion entière [1].

Mais pourquoi les superbes ennemis de notre foi s'acharnent-ils avec tant de violence et d'audace contre ce dogme de notre croyance? C'est qu'ils ne peuvent, disent-ils, le comprendre. Est-il, en effet, rien de plus incompréhensible qu'un peu de pain changé en un corps vivant, sans cesser d'offrir aux yeux la forme du pain, et qu'un même corps présent dans mille endroits de la terre à la fois, et partout invisible? Mais, si étonnant que soit ce mystère, est-il après tout plus incompréhensible que celui de la Trinité, que celui de l'Incarnation, que celui de la Rédemption, et tant d'autres? Et, précisément, plus il est éloigné des idées humaines, plus il est certain qu'il n'est pas de l'invention des hommes. Comment, en effet, les hommes auraient-ils imaginé une pareille chose? et comment auraient-ils réussi à la faire croire? Non, non, il n'est aucun mystère de la foi, qui repose sur une base plus inébranlable que celui de nos autels. Il n'en est point qui ait été plus clairement révélé par Jésus-Christ, ni plus constamment enseigné par l'Église. Dieu l'a dit; nous n'en voulons pas davantage, pour croire de la foi la plus ferme et la plus vive. Dieu l'a voulu; et Dieu ne peut-il pas tout ce qu'il veut? N'est-ce pas le même Dieu qui, par une parole, a tiré tout l'univers du néant; qui a changé l'eau en vin aux noces de Cana; qui a multiplié cinq pains pour rassasier cinq mille hommes; qui d'un mot guérissait les paralytiques et ressuscitait les morts? Et cette puissance infinie,

souveraine, invincible, à laquelle rien n'a pu résister dans la nature, aurait échoué contre de grossiers éléments! et il n'aurait pu changer le pain et le vin en son corps et en son sang! Voilà où en sont réduits les adversaires de l'Eucharistie; il faut qu'ils limitent la puissance de Dieu.

Terminons par ces paroles de saint Cyrille : « Puisque donc Jésus-Christ, en parlant du pain, a déclaré que c'est son corps, qui osera jamais révoquer en doute cette vérité? Et, puisqu'en parlant du vin, il a si expressément assuré que c'est son sang, peut-on dire que ce ne soit pas le sang de Jésus-Christ?... Soyez donc persuadés, comme d'une vérité incontestable, que le pain qui paraît à vos yeux, n'est pas du pain, quoique le goût le juge tel, mais que c'est le corps de Jésus-Christ; et que le vin qui paraît à vos yeux, n'est pas du vin, quoique le sens du goût ne le prenne que pour du vin, mais que c'est le sang de Jésus-Christ (1). »

O mon divin Sauveur, *que les peuples le confessent, que tous les peuples le confessent* (2)! oui, l'Eucharistie, c'est votre corps, c'est votre sang, ce n'en est pas seulement la figure ou la représentation. L'hérésie en a menti; c'est vous-même, ô mon Rédempteur, qui êtes véritablement et substantiellement, sous les espèces du pain et du vin, en cet auguste sacrement. Vous l'avez dit; vous l'avez pu faire par votre toute-puissance, et vous l'avez ainsi voulu par votre bonté ineffable. Je crois donc humblement, et j'adore [2].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Celui de tous nos sacrements, qui a été attaqué avec le plus de violence par les novateurs, c'est celui de l'Eucharistie. C'est contre nous-mêmes qu'ils ont osé rétorquer le reproche d'innovation et d'i-

(1) D. Cyrill., 4ª *Mystag.*
(2) Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes. *Psal.* LXVI, 13.

dolâtrie, comme l'ancien paganisme en accusait les chrétiens, coupables, selon lui, d'ensanglanter leurs repas, en y mangeant de la chair humaine. « Ce qui venait manifestement, dit l'abbé Fleury, du mystère de l'Eucharistie mal entendu ; » et devient, par conséquent, la plus solennelle apologie de la croyance à cet égard.

Dès la plus haute antiquité, nous voyons que les prêtres, en administrant la sainte Eucharistie, prononçaient cette formule : « *Corpus Domini nostri*, etc. : Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve votre âme pour la vie éternelle. » Dans les premiers temps, les fidèles répondaient : *Amen*, mot qui veut dire : « Cela est vrai ; oui, je le crois. » C'était comme une confession de foi publique et solennelle de la vérité et de la réalité de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. EUSEB., l. VI, c. XLIII.

C'est seulement vers le commencement du onzième siècle que le dogme de la présence réelle a été, pour la première fois, attaqué par Bérenger, archidiacre d'Angers. Aussi le novateur excita-t-il une tempête de réclamations. De toutes parts il fut accusé et convaincu d'hérésie. Bérenger se rétracta au concile de Tours, en 1054. Il mourut repentant, suivant la plus commune opinion.

Au second siècle, un nommé Marc, disciple de l'hérésiarque Valentin, trouva le moyen de faire croire que, dans le sacrifice qu'il offrait, il changeait le vin en sang. Apparemment, le vase dont il se servait, était ce que l'on a appelé depuis la fontaine des noces de Cana. C'était une simple opération physique dont l'effet, nullement miraculeux, représentait sensiblement le mystère qui s'opère dans l'Eucharistie. Marc commençait par de longues invocations sur un calice rempli de vin et d'eau qu'il montrait. Bientôt après, ce vin paraissait d'un rouge de pourpre, et il disait que, par son ministère, la grâce souveraine changeait en sang l'eau et le vin. Eût-il eu recours à ce prestige si, dans le second siècle, on n'eût pas cru au changement miraculeux, opéré sur l'autel par les paroles de la consécration ?

Soit pour la consolation des fidèles, soit pour rendre leur foi plus inébranlable, le Seigneur a bien voulu rompre quelquefois les voiles qui le cachent dans son adorable sacrement, et se montrer sous une forme sensible.

Dans la primitive Église, c'étaient les fidèles qui offraient le pain et le vin pour la consécration, et qui faisaient ce pain eux-mêmes. A cette occasion, une dame romaine, recevant un jour la communion de la main de saint Grégoire, témoigna extérieurement quelque doute, en entendant nommer *corps de Jésus-Christ* le pain qu'elle avait fait de ses mains. Mais le saint, voulant affermir la foi chancelante d'une chrétienne si faible, fit garder l'hostie, se mit en prières, puis la lui montra changée en chair, à la vue de tout le monde.

Miracles en preuve de la présence réelle.

Paschase Ratbert raconte divers miracles, opérés en confirmation de la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Un saint prêtre, nommé Pléegils, qui célébrait souvent la messe au tombeau de saint Ninias, évêque et confesseur, adressait à Dieu d'ardentes prières, pour en obtenir qu'il voulût bien lui faire voir la nature du corps de Jésus-Christ et de son sang, cachée sous la forme du pain et du vin. Il alla plus loin : il désira de la voir, de la toucher sous la figure d'un enfant, tel qu'il était entre les bras de sa mère. Ce n'était point qu'il en doutât ; mais son amour pour Dieu lui faisait souhaiter cette communication. Sa prière fut exaucée, et, pendant qu'il célébrait le saint sacrifice, il vit sur l'autel Jésus-Christ dans la même forme qu'il avait, lorsque le vieillard Siméon le tenait entre ses bras. NAT. ALEX., dissert. 10, *in sec. IX.*

Nous lisons de Witikind, duc des Saxons, qu'étant encore païen et ayant la guerre contre Charlemagne, il eut la curiosité de voir ce qui se passait dans le camp des chrétiens, et se déguisa, pour cet effet, en pèlerin. C'était dans le temps de Pâques, lorsque toute l'armée chrétienne faisait ses dévotions. Il entre dans le camp, « il voit et admire les cérémonies du sacrifice de la messe ; » mais ce qui le surprit davantage ce fut de voir dans chaque hostie, dont le prêtre communiait le peuple, un enfant d'une beauté admirable et tout rayonnant de lumière, qui semblait entrer avec une extrême joie dans la bouche de quelques-uns, et qui se débattait pour ne pas entrer dans celle de quelques autres. Cette vision miraculeuse, qu'il se fit expliquer, fut cause qu'il embrassa la religion chrétienne, et qu'il la fit embrasser à tous ses sujets.

ALBERT KRANTSU, *Hist. ecclés.*, t. I, c. IX.

Saint Walthen, abbé de Melros, en Écosse, se voyant obligé de travailler, non-seulement à sa propre sanctification, mais encore à celle des autres, redoubla de zèle pour la pratique de toutes les vertus. On admirait en lui une tendresse de dévotion singulière, qui lui faisait verser une grande abondance de larmes dans la prière, et surtout durant la célébration des saints mystères. Lisant la messe, le jour de Noël, il éprouva des transports d'amour extraordinaires et mérita que le Sauveur se fît voir à lui sous une forme sensible. Il tint cette faveur cachée, et ne la découvrit qu'à son confesseur. Celui-ci la divulgua après la mort du saint, la raconta à un grand nombre de personnes, et confirma, par un serment, la vérité de ce qu'il disait.

Il est rapporté dans la vie de saint Louis, roi de France, qu un saint prêtre, célébrant la messe à la sainte chapelle du Palais, tomba

en extase, au moment où la consécration fut faite. Ceux qui entendaient la messe, virent avec la plus grande surprise, entre les mains du prêtre, le plus beau et le plus aimable de tous les enfants. Saint Louis étant fort proche de l'endroit, on vint l'avertir du miracle ; on le pria de venir lui-même en être témoin ; il répondit : « Je crois si réellement que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie que je n'ai pas besoin d'aller voir ce miracle, pour m'en persuader ; je l'y crois présent plus fermement que si je l'y voyais ; et je ne veux pas le voir, pour ne pas perdre le mérite de ma foi. »

Les saints croyaient facilement aux miracles, et c'est parce qu'ils y croyaient qu'ils en faisaient ; leur foi à cet égard n'était point molle, vague, indécise ; ils y croyaient comme s'ils les voyaient et ne s'inquiétaient même pas d'en avoir les preuves sous les yeux. — Simon de Montfort n'était pas un saint, mais un chrétien ferme dans sa foi. On lui annonça un jour que le Sauveur se rendait visible à l'instant même dans l'hostie de l'autel ; Simon se trouvait empêché par quelque affaire : « Allez-y voir, vous autres qui doutez, répondit-il tranquillement ; moi, je n'ai pas besoin de ce témoignage, pour croire à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. »

Vie de sainte Zite, par M. de Montreuil.

Combien n'en est-il pas en ce moment, s'écrie saint Chrysostome, qui disent : Je voudrais bien voir Notre-Seigneur Jésus-Christ, revêtu de ce même corps dans lequel il a vécu sur la terre ! Qu'avec joie je contemplerais son visage, toute sa personne, jusqu'aux vêtements, jusqu'à la chaussure qu'il portait ! Moi, je vous réponds : C'est lui, lui-même que vous avez sous les yeux ; c'est lui que touchent vos mains, lui qui s'incorpore dans votre chair. Voilà bien plus que ses habits, c'est son être tout entier qu'il vous donne ; ce n'est point seulement à vos regards qu'il vient s'offrir, il s'abandonne tout entier à vos attouchements ; il est votre nourriture ; il s'identifie à votre propre substance. D. Chrysost., *in Math.*

Cet illustre Père de l'Église dit avoir ouï raconter à un homme digne de foi qu'un serviteur de Dieu avait vu une grande quantité d'esprits célestes, vêtus de blanc, descendre tout à coup du ciel, et venir se ranger autour de l'autel, pendant le divin sacrifice, et s'y tenir dans une posture respectueuse, comme des sujets devant leur prince ; et je n'ai pas de peine à le croire, ajoute ce saint docteur, car où est le roi, là est la cour. Lors donc que vous êtes devant l'autel où Jésus-Christ repose, continue-t-il, il ne faut plus penser que vous êtes parmi des hommes, mais au milieu d'une foule d'anges, qui tremblent de respect devant le souverain maître du ciel et de la terre. C'est pourquoi lorsque vous êtes à l'église, tenez-vous-y dans le silence, la crainte et le respect. D. Chrys., *de Sacerd.*

L'abbé Rupert raconte en ces termes un miracle opéré sous ses yeux :

Le 25 août 1128, il y eut à Tuy un incendie si violent, que les bords du Rhin, la ville de Cologne et tous les environs en étaient éclairés. Le feu avait pris la nuit. Les religieux de Saint-Laurent accoururent pour aider à l'éteindre. Un d'eux, ayant pris dans le sacraire un corporal qui avait servi au sacrifice de la messe, le mit au bout d'une perche, qu'il plaça dans un endroit où la flamme était sur le point de pénétrer, espérant qu'elle se détournerait. Le feu allait toujours en avant ; le religieux, voyant la perche à demi brûlée, en tira le corporal, qu'il jeta au milieu de la flamme, dans la confiance qu'il en serait respecté ; la flamme le repoussa et le vent le fit voler du côté de la ville, où l'incendie n'avait pas pénétré. Cependant le feu gagnait toujours, alimenté par les pailles et les blés serrés dans les granges ; il était parvenu jusqu'à l'église paroissiale de Saint-Martin, voisine du monastère dont Rupert était abbé ; elle contenait, dans l'épaisseur du mur, à côté de l'autel, une armoire couverte de planches, fermée d'une porte en bois, et au dedans une boîte également en bois, qui renfermait le corps de Notre-Seigneur ; à côté, une autre où étaient des hosties non consacrées, un flacon d'étain à vinaigre, un encensoir et quelques autres ustensiles pour le service de l'autel. Tout fut consumé, excepté la boîte contenant le corps du Sauveur. L'abbé Rupert, témoin oculaire du miracle, prit le corporal et la boîte que le feu avait respectés, et, les considérant comme de précieuses reliques, les transporta au grand autel de son église, avec cette inscription :

Hoc corpus Domini flammas in pyxide vicit.

Un fait à peu près semblable arriva, en 1608, dans l'église de Notre-Dame, à Faverney, en Bourgogne.

Il y avait d'ordinaire, aux fêtes de la Pentecôte, un grand concours de fidèles, qui y venaient pour gagner une indulgence plénière, accordée par le saint-siége. C'était la coutume, pour cette solennité, de dresser un autel en bois et richement décoré, à l'entrée du chœur. On y exposait le saint sacrement. Or, une bougie, placée trop près d'un rideau, y mit le feu, et, en un instant, l'autel, avec tous ses ornements, fut brûlé. Chose étonnante ! le saint sacrement ne fut point endommagé par les flammes, mais demeura sans aucun appui. Il resta ainsi, pendant trente-trois heures, au grand étonnement de toute la multitude, qui affluait de toutes parts pour contempler ce prodige. Un curé du voisinage y vint en procession avec tout son peuple, et, comme il disait la messe au grand autel, le saint sacrement alla de lui-même se placer sur l'autel, après l'élévation. Tout cela se passa

à la vue d'une foule immense de spectateurs, parmi lesquels on choisit plus de cinquante témoins irrécusables. L'archevêque de Besançon, monseigneur Ferdinand de Longwy, après les informations les plus exactes, fit imprimer et publier la relation de ce miracle.

A Paris, l'an 1290, il s'opéra, par l'Eucharistie, un miracle dont cinq siècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le souvenir. Une femme pauvre avait mis sa robe en gage chez un juif, pour l'emprunt de trente-six sols, qui alors valaient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de Pâques, deuxième d'avril, elle pria le juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît, avec plus de décence, le devoir pascal. « Volontiers, dit le juif, je vous la laisserai même pour toujours et sans intérêt, si vous voulez m'apporter le pain, que vous recevez à l'église et que vous autres chrétiens appelez votre Dieu ; je voudrais voir s'il l'est en effet. Cette horrible proposition fut acceptée ; la femme alla recevoir la communion à Saint-Merry, sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie et la rapporta au Juif.

Ce malheureux la mit sur une table, la perça à coups de canif, et l'on vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, et fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci ; il enfonça un clou dans l'hostie, qui saigna derechef ; il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière, et voltigea par la chambre. Il la mit enfin dans de l'eau bouillante qui, en un moment, parut ensanglantée. L'hostie, s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix.

La maison, où ce prodige s'opérait, était dans la rue des Jardins, qui a pris depuis le nom des *Billettes*, espèce de barillets, qui servaient d'enseigne pour le commerce du juif. Un de ses fils, encore très-jeune, était à la porte, comme on sonnait la messe à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il dit à plusieurs personnes qu'il y voyait aller : « Vous ne trouverez plus votre Dieu ; mon père vient de le tuer. » La plupart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant ; mais une femme, plus curieuse que les autres, entra dans la maison, sous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la sainte hostie, qui voltigeait encore et qui vint d'elle-même se reposer dans le vase préparé pour y mettre son feu. Elle la porta au curé de la paroisse, qui est Saint-Jean-en-Grève, et lui raconta le fait en présence d'une foule de peuple, que le bruit d'une chose aussi extraordinaire grossissait à chaque instant. L'évêque de Paris, Simon de Bussi, fit arrêter le juif avec toute sa famille. Sa femme et ses enfants se convertirent ; mais le malheureux profanateur, en confessant son crime, persévéra jusqu'à la mort dans l'endurcissement.

L'hostie miraculeuse fut gardée précieusement à Saint-Jean-en-Grève, où elle se voit encore. Le canif dont elle fut percée, et le vase

où elle vint se reposer entre les mains de la femme chrétienne, sont chez les Carmes de la rue des Billettes, établis au lieu où était la maison du sacrilége. Dès l'année 1295, un bourgeois de Paris, Regnier Flaming y fit bâtir un oratoire, qu'on nomma la Chapelle des miracles. Le roi Philippe le Bel y établit, quatre ans après, les frères hospitaliers de la charité de Notre-Dame, qu'ont enfin remplacés les Carmes. Ce miracle, attesté par tous les bons citoyens de Paris, passa pour si incontestable parmi les étrangers, que Jean Villani, auteur contemporain, fort sincère et plus enclin à la détraction qu'à l'admiration, a cru devoir lui donner place dans son histoire de Florence. *Hist. Ecclés.* an 1290.

Anne Carlier, femme du sieur Lafosse, maître ébéniste à Paris, est connue par un prodige surprenant, opéré sur sa personne en 1725. Cet événement eut dans le temps un grand éclat. Elle était affligée, depuis près de vingt ans, d'une perte de sang, qui, depuis sept ans surtout, était devenue si continuelle et si opiniâtre, que les tentatives qu'on avait faites pour la guérir, avaient été aussi inutiles que dangereuses. Depuis dix-huit mois, son épuisement ne lui permettait plus de marcher, même avec des béquilles, ni de soutenir la lumière ; et les plus légers mouvements la faisaient tomber en faiblesse. Son infirmité était de notoriété publique dans le faubourg Saint-Antoine, qu'elle habitait ; et soixante témoins attestèrent aux informations ce que nous venons de dire de son état. Quelques jours avant la fête du Saint-Sacrement de l'an 1725, elle résolut de demander à Dieu sa guérison, lorsque la procession de la paroisse passerait devant sa porte. En effet, elle sortit à ce moment, d'abord soutenue par deux personnes, puis seule, et suivit le saint sacrement jusqu'à l'église. En y entrant, elle se sentit complètement guérie, et elle revint chez elle, seule et sans appui, au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient.

L'étonnement du mari fut plus grand encore. Les parents, les voisins vinrent pour s'assurer de cette guérison extraordinaire. Deux protestants reconnurent le miracle comme certain. La dame Lafosse, se prêtant à la curiosité publique, marchait devant ceux qui la venaient voir, et leur prouvait, par ses démarches et par tout son extérieur, le changement qui s'était opéré en elle. Son chirurgien s'assura de la vérité de sa guérison. Cet événement devint la matière de toutes les conversations. Tout le monde voulait connaître madame Lafosse.

Des princes, des évêques, des seigneurs, des étrangers, des protestants, la visitèrent successivement. Elle refusa constamment tous les présents. Quoique n'étant pas riche, elle ne voulait point qu'on pût lui reprocher d'avoir fait servir à sa fortune la faveur qu'elle croyait avoir reçue du ciel. Le cardinal de Noailles ordonna une

information, dont fut chargé l'abbé Dorsanne. Cinq docteurs en médecine examinèrent la maladie. On entendit des témoins, et on remplit les formalités usitées en pareil cas.

Le 10 août, le cardinal publia un mandement, par lequel il déclarait la guérison surnaturelle et miraculeuse, et ordonnait une procession et un *Te Deum* en action de grâces. Le 16 décembre, la dame Lafosse fut présentée au roi, à la reine et au duc de Bourbon, alors premier ministre. Tels sont les faits qui ont été extraits, tant du mandement que d'une relation qui y est jointe. Ces deux pièces sont très-détaillées. Le cardinal envisage cette guérison comme un témoignage solennel, que Dieu avait voulu rendre au dogme de la présence réelle, pour éclairer les protestants, qui étaient en grand nombre dans le faubourg Saint-Antoine, où demeurait madame Lafosse.

Pour mieux conserver la mémoire de ce fait éclatant, le cardinal voulut que le dispositif de son mandement fût gravé sur une pierre dans l'église de Sainte-Marguerite, et que, dans cette même église, on célébrât tous les ans un office avec octave, en commémoration de ce miracle. Cette solennité, interrompue pendant la révolution, a été plus tard reprise. Les hymnes latines ont été composées par Coffin.

Mémoires de NICOT.

Si l'Eucharistie n'est qu'une ombre et une figure, disait Guibert, abbé de Nogent, dans sa lettre à l'abbé Sigefroi, nous sommes tombés des ombres de l'ancienne loi dans des ombres encore plus vides.

Calvin, ce malheureux apostat, qui combattit la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, avec tant d'opiniâtreté, commença dès cette vie à porter la peine due à sa perfidie, par des douleurs étranges de colique, de goutte, de gravelle et de fièvre étique, dont il fut tourmenté pendant les dernières années de sa vie, et par une multitude prodigieuse de vers qui, dans sa dernière maladie, lui rongèrent une partie du corps. BOLSEC, *in ejus vitâ.*

Zuingle était fort occupé de la difficulté de concilier le sentiment de Carlostad sur l'Eucharistie avec les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps.* Il eut un songe dans lequel il croyait discuter avec le secrétaire de Zurich, qui le pressait vivement sur les paroles de l'institution. Il vit paraître tout à coup un fantôme blanc ou noir, car il ne se souvint pas bien de la couleur, qui lui dit ces mots : « Lâche, que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'Exode: *l'Agneau est la Pâque,* pour dire qu'il en est le signe? » Cette parole du fantôme fut un triomphe ; et Zuingle n'eut plus de difficultés sur l'Eucharistie. C'est ainsi que les sectaires, après avoir rejeté la doctrine de l'Église

catholique, se règlent sur des rêves, sur des visions fantastiques, ou même, comme Luther, sur des conférences avec le diable.

Dict. Hist.

M. Arnaud, dans les discussions qu'il eut avec Claude, célèbre protestant, au sujet du dogme eucharistique, avait tellement pressé son adversaire, qu'il lui fit avouer que, si l'Église grecque admettait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, les deux Églises d'Orient et d'Occident étant d'accord, il fallait se rendre. Le marquis de Pompone était alors ministre ; il écrivit, au nom de Louis XIV, à M. de Nointel, ambassadeur à Constantinople, et le chargea de recueillir les professions de foi de tous les évêques grecs schismatiques, et de ceux mêmes qui étaient en état de schisme avec les Grecs séparés de nous. Elles arrivèrent en foule, remplies de clameurs contre l'Église romaine ; et ces clameurs, sur des objets peu importants, ajoutaient encore à la force du témoignage rendu au dogme de la présence réelle par ces évêques, qui accusaient hautement M. Claude d'avoir calomnié leur foi.

On demande avec inquiétude si le ministre protestant abjura l'erreur, comme il l'avait promis. Déplorable effet de l'esprit de parti ! il se refusa à l'évidence ; et tout se réduisit à faire dire dans Paris que M. Arnaud avait *désorienté* son adversaire.

MÉRAULT, *les Apologistes*.

Sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal montra, dès ses plus tendres années, un grand zèle pour la religion catholique. Elle eut le courage, lorsqu'elle n'avait encore que cinq ans, de reprendre un hérétique, qui blasphémait contre l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Le protestant, qui lui avait si fort déplu, tira de sa poche des friandises et les lui présenta. « Réconcilions-nous, lui dit-il ; faisons la paix. » Elle les prit et les jeta aussitôt dans le feu, en disant : *C'est ainsi que les hérétiques brûleront dans l'enfer.*

2. On a vu les hommes les plus distingués par leurs talents et leur génie se distinguer encore plus par leur foi et leur piété envers l'adorable sacrement de nos autels.

Huniade, vaïvode de Transylvanie et général des armées de Ladislas, roi de Hongrie, fut un des plus grands capitaines de son siècle. Attaqué d'une fièvre ardente, il demanda les sacrements avec une foi vive ; et, rempli de sa force jusqu'en expirant, il se fit porter à l'église pour y recevoir le saint viatique, disant qu'il n'était pas convenable que le maître vînt trouver le serviteur.

Saint Louis communia plusieurs fois pendant sa dernière maladie, et, sentant que les forces commençaient à lui manquer, il demanda le saint viatique. A peine pouvait-il lever la tête, tant il était faible, et toutefois, à la vue de son Dieu, il se leva tout seul et se mit à

genoux pour le recevoir. « Croyez-vous fermement, lui dit son confesseur, que ce soit là le véritable corps de Jésus-Christ? » — « Oui, répondit le roi, et je ne le croirais pas mieux, quand je le verrais tel que les apôtres le virent le jour de son ascension. » Il demanda ensuite l'Extrême-Onction, répondit à toutes les prières de l'Église, et mourut le lendemain, sur les trois heures de l'après-midi, en prononçant ces paroles de David : « Seigneur, j'entrerai dans votre maison et je vous adorerai dans votre saint temple ; je glorifierai votre nom. » *Vie de saint Louis.*

Le Dauphin, père de Louis XV, l'heureux élève de Fénelon, était animé d'une foi si vive pour tout ce qui tient à l'adorable sacrement de l'Eucharistie, qu'il était impossible, dit un historien, de le voir entendre la sainte messe ou communier, sans être non-seulement édifié, mais pénétré du plus profond respect pour les saints mystères. Ce prince, se trouvant à Strasbourg, le jour de la fête du Saint-Sacrement, assista à la procession de la cathédrale. Les luthériens de la ville et des environs, attirés par la curiosité, se trouvèrent sur son passage. Plusieurs furent tellement frappés de son extérieur, qui annonçait toute la vivacité de sa foi, qu'après l'avoir suivi pendant toute la cérémonie, ils se retirèrent convertis ; en sorte que, sans s'être communiqué leur dessein, ils demandèrent le même jour à rentrer dans la religion de leurs pères, donnant pour raison de leur changement que la piété du prince avait parlé à leur cœur.

La reine Marie Leckzinska, princesse de Pologne, épouse de Louis XV, n'avait pas moins de piété : un jour qu'elle se trouvait à Sèvres, chez la princesse d'Armagnac, elle aperçoit qu'on apporte le saint viatique à un malade ; elle sort à l'instant suivie de sa cour, se fait jour à travers une multitude de villageois attroupés pour la voir, accompagne le saint sacrement jusque dans la cabane du paysan, et assiste à la cérémonie de l'administration ; elle s'approche ensuite du lit du malade, qu'elle exhorte à la résignation ; et jugeant, par tout ce qui l'environne, qu'elle parle à un pauvre, elle laisse en sortant une aumône considérable à sa femme.

Entre un grand nombre de traits de ce genre, nous rapporterons encore une anecdote du Dauphin, père de Louis XVI et fils de la vertueuse reine, dont nous venons de parler.

Passant un jour sur les boulevards de Paris, il aperçoit de loin une procession du saint sacrement. Aussitôt il fait arrêter son carrosse ; et, charmé de trouver l'occasion de détourner vers Dieu les hommages que rendait à sa personne le peuple assemblé sur son passage, il s'avance à pied vers la procession, qu'il suit jusqu'au lieu de la station. Là, au milieu de la foule, dont sa piété seule le distinguait, il se met à genoux, et le bon peuple ne peut voir sans attendrissement la manière édifiante, dont il fait son acte d'adoration.

Tout le temps qu'il resta à genoux, nous dit son historien, on vit autour de lui des gens qui essuyaient les larmes, que faisait couler la joie de voir tant de piété dans l'héritier de la couronne; et ce prince, humblement prosterné devant son Dieu, paraissait plus grand aux yeux de la multitude, qu'il n'eût paru dans le plus beau jour du triomphe.

Dupuytren, la plus grande célébrité chirurgicale de notre époque, a donné, dans le dernier acte de sa vie, un témoignage de la foi la plus vive. Interrogé s'il croyait à la présence de Dieu dans l'Eucharistie : « Oui, dit-il avec ce ton de conviction et de dignité qui tenait de la solennité du serment, oui, je crois que c'est réellement mon Dieu que je vais recevoir. »

De semblables traits sont si nombreux parmi nos hommes célèbres, que bien des tomes ne suffiraient pas pour les contenir. C'est ce qui faisait dire à l'illustre évêque d'Hermopolis :

« En vérité, s'il fallait se décider, pour la religion ou contre la religion, d'après l'autorité de ceux qui l'ont professée ou de ceux qui l'ont combattue, qui pourrait balancer un instant? »

Et à M. de Maistre : « Pesez les voix de part et d'autre, et voyez d'un côté les plus grands hommes, les plus grands génies, les plus grandes vertus ; et de l'autre, des sophistes, des demi-savants, des cœurs corrompus. Quand vous ne sauriez pas un mot de la question, vous vous décideriez par votre goût pour la bonne compagnie, et votre aversion pour la mauvaise. »

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Institution de l'Eucharistie. — Transsubstantiation. — Espèces ou apparences Eucharistiques. — Indivisibilité du corps de Jésus-Christ. — Mystère de la toute-puissance divine.

D. Quand Notre-Seigneur a-t-il institué ce sacrement?
R. Le jeudi-saint, la veille de sa passion.

Admirez la prodigieuse tendresse du Seigneur à notre égard. Sur le point de quitter cette terre pour retourner à son père, son cœur s'attendrit; il ne peut se résoudre à nous laisser seuls dans cette vallée de larmes; et, pour que la mort ne le sépare pas entièrement de nous, il veut se donner à nos âmes, pour être leur aliment dans le sa-

crement de son amour. Semblable à un bon père qui, au moment de rendre le dernier soupir, retient un instant sur ses lèvres la vie qui lui échappe, pour bénir des enfants chéris, leur donner un dernier baiser et leur laisser un gage de sa tendresse, afin qu'ils se souviennent de lui, quand il ne sera plus au milieu d'eux, Jésus-Christ, près du terme de son existence terrestre, rassemble ses disciples bien-aimés et leur dit : « L'heure est venue de m'éloigner de vous, mais je ne veux pas vous laisser orphelins ; je serai avec vous et avec ceux qui croiront en moi après vous, jusqu'à la consommation des siècles. Rappelez-vous que j'ai promis de vous donner un pain descendu du ciel, qui préservera de la mort éternelle ceux qui en mangeront. Ce pain, c'est mon propre corps, que je vais vous donner, car je fais mes délices de rester parmi les enfants des hommes. » O amour de mon Dieu, que vous êtes ineffable ! Qui jamais eût pu croire qu'un Dieu pût descendre pour nous à un tel sacrifice [1] !

Ce qui rehausse encore le prix du bienfait que le Seigneur nous a légué, c'est la circonstance dans laquelle il nous a fait don du sacrement de son amour. C'est au moment où les hommes conspirent sa perte et lui préparent les plus affreux tourments que, sans se laisser refroidir par tant d'outrages, il ne fait que s'approcher de nous davantage, et il trouve le moyen de demeurer sur la terre avec les hommes, pour être leur nourriture, alors même qu'ils le repoussent avec tant d'ingratitude. O amour ! ô amour de mon Dieu ! plus on vous médite, plus on s'étonne, plus on trouve que vous êtes un abîme insondable [2].

D. Que fit Notre-Seigneur lorsqu'il institua ce sacrement ?

R. Il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps.* Et ensuite il prit le calice, rendit grâces à Dieu, et le leur donna en disant : *Ceci est mon sang.*

Notre-Seigneur, avant de mourir, voulut célébrer sa

dernière Pâque avec ses disciples. C'était chez les Juifs une fête solennelle, établie en commémoration de leur délivrance de la captivité d'Égypte. On y mangeait un agneau rôti avec du pain sans levain. En faisant ce repas, qu'on appelle aussi *la cène*, Jésus-Christ se leva tout à coup de table, se ceignit d'un linge, mit de l'eau dans un bassin, et se mit à laver les pieds de ses disciples, voulant par là leur montrer les principales dispositions avec lesquelles il fallait recevoir la Pâque nouvelle, qu'il allait instituer, c'est-à-dire la pureté et l'humilité. Ensuite, s'étant remis à table, il prit du pain, et, ayant levé les yeux au ciel et rendu grâces à Dieu son Père, il le bénit et dit : « Prenez et mangez, car ceci est mon corps. » Il prit de même le calice, et, après avoir également rendu grâces à Dieu, il le bénit et le leur donna, en disant : « Buvez-en tous, car ceci est le calice de mon sang, qui sera répandu pour la rédemption des hommes. » Après quoi, il leur recommanda de se souvenir, toutes les fois qu'ils communieraient, de la mort qu'il allait souffrir pour leur amour. « Chaque fois que vous mangerez de ce pain, vous annoncerez la mort du Seigneur (1). »

Ainsi la Pâque des Juifs fut abrogée, et fit place à la Pâque des chrétiens. Dans celle-ci, ce n'est pas la chair d'un vil animal qu'on mange, mais la chair de l'Agneau divin, qui efface les péchés du monde.

Remarquons ici en passant que Notre-Seigneur a choisi pour ce sacrement les signes les plus propres à nous faciliter l'intelligence de ce qu'il daigne opérer en nous. En effet, de même que le pain et le vin sont la nourriture principale et la plus ordinaire de notre corps, de même l'Eucharistie est la principale et la plus excellente nourriture de notre âme.

D. Quel fut l'effet de ces paroles de Jésus-Christ ?

(1) Qotiescumquè enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat. I. *Cor.*, xi, 26.

R. Ce fut de changer le pain et le vin en son corps et en son sang ?

La parole de Dieu est toute-puissante : il n'a besoin que de dire : « Je le veux, soyez guéri ; » et le lépreux est aussitôt guéri ; « Lazare, sors du tombeau ; » et Lazare ressuscite. Pareillement, il n'a fait que dire : « Ceci est mon corps... Ceci est mon sang ; » et ce qui n'était auparavant que du pain et du vin, est devenu le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. C'est ce changement de substances, cette conversion admirable de toute la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, que l'Église a désignée sous le nom de *transsubstantiation*, lançant l'anathème contre quiconque serait assez téméraire pour la nier.

Pour nous convaincre encore davantage de cette importante vérité, nous ajouterons que les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, ne peuvent être véritables, si, au même instant qu'il les proférait, la substance du pain ne passait et ne se changeait en celle de son corps. Or, Notre-Seigneur, étant la vérité éternelle, ne peut aucunement nous induire en erreur ; et, par conséquent, sa parole a dû opérer, par une vertu secrète, ce qu'elle signifiait, en changeant le pain et le vin en son corps et en son sang. Une comparaison nous rendra ceci plus sensible. Supposons un homme qui tiendrait en sa main de la poudre à canon, et qui aurait une parole assez puissante pour lui faire prendre feu, en disant : « Cela est du feu. » Par la prolation de ces paroles : « Cela est du feu, » il changerait la poudre en feu, et parlerait exactement, s'il disait, en tenant et en montrant la poudre : « Cela est du feu. » Pareillement, lorsque Notre-Seigneur a dit : *Ceci est mon corps*, par la vertu de cette parole efficace, et, comme l'appelle un prophète, pleine de magnificence (1), il a changé la substance du pain, qu'il tenait en sa main, en celle de son corps[3].

(1) Vox Domini in magnificentiâ. *Psal.* XXVIII, 4.

Oh ! bénie soit infiniment la toute-puissance et la bonté ineffable de Dieu, qui a opéré pour notre amour une si grande merveille. En reconnaissance de cet admirable changement, qui a lieu dans l'Eucharistie, faisons aussi un changement de nous-mêmes et de notre ancienne vie en une vie plus spirituelle et plus céleste ; changeons nos accidents mauvais et pervers en d'autres plus louables et plus saints. Réformons nos mœurs de manière que nous puissions être en quelque sorte divinisés et changés en Jésus-Christ, par l'imitation de ses vertus. O heureuse et mille fois désirable conversion ! « Convertissez-nous, Seigneur, et détournez de nous votre colère (1). »

D. Comment se fait maintenant ce changement?

R. Par la vertu des paroles de la consécration, que le prêtre prononce à la sainte messe.

Ce changement admirable du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, se renouvelle chaque jour au saint sacrifice de la messe. C'est alors que les prêtres font ce que Notre-Seigneur a fait. Ils prennent sur l'autel l'hostie qui est du pain, le calice où il y a du vin, et prononcent les paroles sacrées, auxquelles Notre-Seigneur a attaché la vertu de la transsubstantiation, toutes les fois qu'elles seraient proférées par un de ses ministres. Aussitôt le miracle a lieu : le ciel s'entr'ouvre en quelque sorte, et Jésus-Christ en descend, accompagné des chœurs angéliques, qui servent toujours de cortége à sa majesté suprême ; et il va se renfermer, entre les mains du prêtre, sous les voiles eucharistiques. Aussi ce moment de la consécration est-il le moment le plus solennel du saint sacrifice. Alors l'église devient un paradis, puisqu'elle en possède le roi. Inclinez-vous donc respectueusement devant le Dieu trois fois saint, et rendez-lui de tout votre cœur l'honneur, la louange, la gloire, l'amour, l'adoration qui lui sont dus.

(1) Converte nos, Deus, salutaris noster, et averte iram tuam à nobis. *Psal.* LXXXIII.

D. Quelles sont ces paroles ?

R. Les mêmes que Notre-Seigneur a prononcées en instituant l'Eucharistie.

Le prêtre, étant le représentant de Jésus-Christ, agit au saint sacrifice de la messe comme investi d'une puissance divine. C'est au nom de Jésus-Christ qu'il parle ; et, par ces paroles de Notre-Seigneur : *Ceci est mon corps..... Ceci est le calice de mon sang,* qui ont la vertu de produire l'effet qu'elles signifient et qui ont toujours été regardées comme la forme de l'Eucharistie, il change le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. C'est ce qu'on appelle *consacrer*[1].

D. Qui a donné ce pouvoir aux prêtres ?

R. C'est Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il a dit à ses apôtres, après avoir institué ce sacrement : « Faites ceci en mémoire de moi. »

Après avoir institué le sacrement de l'Eucharistie, Jésus-Christ établit celui de l'Ordre, en disant : « Faites ceci en mémoire de moi. » Par là il donna à ses apôtres le pouvoir d'offrir comme lui le sacrifice de son corps et de son sang, et les établit prêtres et sacrificateurs de la loi nouvelle. « Représentant de Jésus-Christ dans le sacrifice de son corps, le prêtre, dit saint Jean Chrysostome, est aussi l'organe des paroles sacrées, dont la vertu divine agit à l'instant même. *Ceci est mon corps,* a-t-il été dit; par cette parole, les substances sont changées, et de même qu'au jour de la création la parole souveraine, *croissez et multipliez,* à peine émanée de la bouche du Seigneur, imprime à la race humaine le pouvoir de se reproduire par toute la suite des siècles, de même la parole de l'institution eucharistique, sortant de la bouche de Jésus-Christ, a commencé le sacrifice, qui s'accomplit pour l'universalité des temps et des églises du monde, jusqu'à la dernière consommation, jusqu'à l'avènement du juge suprême (1). »

(1) D. Chrys., *De prodit Jud.*

Ce n'était pas aux seuls apôtres que Jésus-Christ léguait ce magnifique héritage de son corps et de son sang, mais à toute son Église, avec laquelle il avait résolu d'être jusqu'à la consommation des siècles. Il fallait donc un sacerdoce, destiné à perpétuer ce grand mémorial de l'amour de notre Dieu.

D. Le pain et le vin restent-ils après la consécration?
R. Non, ils sont changés au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il n'en reste que les espèces ou apparences.

Avant la consécration, il n'y a que du pain dans l'hostie, que du vin dans le calice; mais, après la consécration, la substance entière du pain et du vin se trouve miraculeusement transformée, et devient le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Il faut donc bien se garder de croire, comme le disait Luther, que la substance du pain et du vin demeure après la consécration, et s'unisse au corps et au sang du Sauveur. Car, dans cette hypothèse, Notre-Seigneur n'aurait pas pu dire purement et simplement : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* sans nous induire en erreur, de même qu'on serait en droit de regarder comme fourbe et menteur celui qui, en montrant un vase plein d'eau et d'huile, se contenterait de dire : Ceci est de l'huile. Quand Notre-Seigneur a dit : « *Ceci est mon corps, ceci est mon sang,* » il a montré clairement qu'il n'y avait plus ni pain ni vin [5].

La substance du pain et du vin cède donc entièrement au corps et au sang de Jésus-Christ ; elle serait, en effet, complètement inutile dans l'Eucharistie, n'étant propre à aucun usage spirituel. En rigueur, on pourrait la dire anéantie si le corps et le sang de Jésus-Christ ne succédaient à son anéantissement. C'est le droit du Créateur souverain que toute créature lui cède et s'anéantisse, autant qu'il lui est possible, en sa présence. Au commen-

cement du monde, Dieu apparut à Adam, dans le paradis terrestre, *et Adam se cacha,* dit le texte sacré, *ainsi que sa femme, à la présence du Seigneur.* L'arche d'alliance fut portée au temple de Dagon, et cette idole tomba par terre à sa présence. Jésus-Christ dit aux soldats qui étaient venus le garrotter, après son agonie au jardin des Oliviers : *C'est moi,* et aussitôt ils tombèrent à la renverse. Ainsi en est-il de la substance du pain en cet auguste sacrement : sitôt que Jésus-Christ paraît, elle fait honneur à son Créateur et lui cède la place, comme si elle avait le sentiment de sa bassesse et de sa vileté et qu'elle ne se réputât pas digne de demeurer avec lui. O Seigneur Jésus, par toutes les merveilles de cet auguste sacrement, donnez-nous la grâce de nous anéantir devant votre majesté suprême, de telle manière que nous puissions dire, à l'imitation du grand Apôtre : « Je vis ; mais ce n'est pas moi qui vis; c'est Jésus-Christ qui vit en moi (1) ; » ou bien comme disait David : « Et ma substance est comme un néant devant vous (2). » Le pain et le vin étant donc détruits dans la sainte Eucharistie, il n'y a que les accidents ou espèces qui demeurent.

D. Qu'entendez-vous par les espèces ou apparences ?

R. J'entends ce qui paraît à nos sens comme la couleur, la figure et le goût.

Le changement se fait d'une manière imperceptible, et, à en juger d'après nos sens, on dirait que c'est toujours du pain et que c'est toujours du vin. L'hostie conserve la même blancheur, la même rondeur, le même goût qu'elle avait, avant d'être consacrée. On voit aussi dans le calice la couleur du vin ; on y trouve le goût du vin ; nos sens

(1) Vivo, jam non ego, vivit verò in me Christus. *Gal.*, II, 20.
(2) Substantia mea tanquàm nihilum ante te. *Psal.* XXXVIII, 6.

sont toujours affectés de la même manière. Mais, dit saint Cyrille, ne jugez point ici par le témoignage des sens; c'est la foi qui doit vous guider, et qui vous montre sans aucun doute que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ [6] (1).

D. N'y a-t-il que le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain, et que le sang sous les espèces du vin?

R. Le corps et le sang de Jésus-Christ sont également sous chaque espèce.

Quand Notre-Seigneur, en instituant l'Eucharistie, dit : *Ceci est mon corps,* il entendait parler de son corps, tel qu'il l'avait. Or, dans le moment qu'il parlait il était vivant. C'étaient son corps, son sang, son âme et sa divinité. Car un corps ne peut être vivant, à moins qu'il ne soit joint à son sang et à son âme. Ainsi le corps est dans la calice, le sang dans l'hostie, et l'âme et la divinité, qui leur sont inséparablement unies, se trouvent sous chaque espèce, de telle sorte que, selon la définition du saint concile de Trente, « il y a autant sous une espèce que sous les deux, car Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin [7] (2). »

Pour nous faire une idée plus juste de ce mystère, représentons-nous que le corps de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie est dans le même état qu'il se trouve dans la personne adorable du Sauveur. Quand Jésus-Christ institua cet auguste sacrement, il était vivant, passible et mortel; pareillement, son corps dans l'Eucharistie devait être vivant, passible et mortel. Si quelqu'un des apôtres eût consacré les trois jours de la mort de Jésus-Christ, quand son

(1) Ne judices rem ex gustu, sed fide citra ullam dubitationem certus esto, te corporis et sanguinis Christi dono dignatum fuisse *D. Cyrill.*, 4ª *Mystag.*

(2) Trid., sess. 13, c. III.

âme était séparée de son corps, son corps eût été sous les espèces du pain sans âme et sans sang, parce que le corps naturel de Jésus-Christ était sans âme et sans sang, gisant au tombeau. Si quelqu'un avait consacré, pendant que Jésus-Christ était dans l'agonie ou dans les douleurs de la croix, Jésus-Christ eût été, sous les mêmes espèces, plein de douleur et d'amertume, comme il l'était véritablement durant ce temps. Et, maintenant, la consécration se faisant lorsque Jésus-Christ est plein de vie et de vie bienheureuse, son corps est pareillement dans l'Eucharistie, glorieux et jouissant d'une félicité parfaite.

D. Quand on divise les espèces du pain et du vin, divise-t-on aussi le corps et le sang de Jésus-Christ?

R. Non, on ne divise que les espèces du pain et du vin : le corps et le sang de Jésus-Christ est tout entier sous chaque partie de l'espèce divisée.

Le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est, comme nous le disions tout à l'heure, incorruptible, impassible et par conséquent indivisible. Il se trouve présent dans ce sacrement d'une manière spirituelle ; il faut donc qu'il soit tout dans toute l'hostie, et tout dans chaque partie de l'hostie, à peu près comme l'âme, qui est dans notre corps et dans chaque partie de notre corps. Dans l'état glorieux où il est, il ne peut souffrir ni partage ni division ; et alors même qu'on diviserait et subdiviserait les saintes espèces, jusqu'à en rendre toutes les parcelles moindres que des grains de poussière, il s'y trouverait toujours présent, réduit comme au néant, bien qu'il soit le Dieu de toute grandeur et de toute majesté, sous la moindre partie de ces espèces. Ainsi, lorsqu'on rompt une hostie consacrée, on ne divise que le signe visible qui paraît à nos sens, c'est-à-dire les espèces ou accidents ; mais le corps de Jésus-Christ demeure tout entier sous chaque partie divisée. C'est ce que saint Thomas a exprimé de la manière la plus

précise et la plus admirable, dans sa belle prose du saint-sacrement (1) :

> Saisis d'un saint respect, n'hésitons pas à croire
> Qu'un fragment de ce pain qui cache tant de gloire,
> Comme le tout, d'un Dieu contient la majesté.
> Le prêtre qui le rompt ne rompt que l'apparence ;
> Le Dieu reste en substance,
> Le couvre et le nourrit de sa divinité (2).

On peut expliquer, en quelque manière, cette indivisibilité du corps de Jésus-Christ, par la comparaison d'un miroir. Quoiqu'on le brise, on ne brise pas pour cela le visage de l'homme, qui s'y trouve représenté et que l'on voit pareillement tout entier dans chaque pièce du miroir, après qu'il a été rompu.

Une observation importante que nous ne devons pas omettre, c'est que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie aussi longtemps que les espèces subsistent. Mais dès que les espèces viennent à s'altérer et à se corrompre, Jésus-Christ cesse d'y être présent, comme il arrive que l'âme se sépare de son corps, quand la complexion naturelle de celui-ci s'altère et dépérit.

D. Sous une petite hostie y a-t-il autant que sous une grande ?

R. Oui, la plus petite hostie contient Jésus-Christ tout entier comme la plus grande.

En recevant une petite hostie, et même une parcelle

(1) Fracto demùm sacramento,
Ne vacilles, sed memento,
Tantùm esse sub fragmento
Quantùm toto tegitur.

Nulla rei fit scissura,
Signi tantùm fit fractura,
Quâ nec status nec statura
Signati minuitur.

Ex prosâ Lauda Sion, etc.

(1) Le comte de Marcellus.

d'hostie, si petite qu'elle soit, on reçoit Jésus-Christ tout entier, aussi bien que si l'on recevait une hostie entière ou une hostie grande comme celle des prêtres. Si, au sacrifice de la messe, on emploie des hosties plus grandes que celles qui sont destinées aux fidèles, c'est pour les rendre plus apparentes aux yeux du peuple, en les exposant à sa vénération. Mais, dans le fait, il n'y a pas plus sous une grande hostie que sous les petites qu'on distribue au peuple. Ici nous pouvons bien nous écrier avec le séraphique saint François : « Oh ! l'humble sublimité que le Dieu de l'univers s'humilie jusqu'à se cacher sous une petite formule de pain ! » Et nous, ô divin Sauveur, en voyant que vous ne dédaignez pas de vous joindre à de si minces espèces, oserons-nous nous élever et nous enorgueillir, jusqu'à mépriser ceux qui sont au-dessus de nous?

D. Comment cela peut-il se faire?

R. Tout cela se fait par la toute-puissance de Dieu.

Ce n'est pas à nous à l'examiner, puisque c'est un mystère incompréhensible, mais à le croire par une foi vive et très-ferme, car l'auteur même de ce présent inestimable, lui, qui est incapable de mentir, nous en assure de la manière la plus formelle. Du reste, la toute-puissance divine explique tout. Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu, a dit Notre-Seigneur (1). Vous voudriez comprendre tout ce qu'il y a d'extraordinaire et de divin dans l'Eucharistie ! « Eh quoi ! petit moucheron, dit saint « François de Sales, voulez-vous brûler vos ailes à cet immense feu de la puissance divine, laquelle consumerait « et dévorerait les séraphins, s'ils se fourraient à telles curiosités? Non, petit papillon, il vous convient d'adorer et « de vous abîmer et non pas de sonder (2). » Vous ne com-

(1) Apud homines hoc impossibile est; apud Deum omnia possibilia sunt. *Math.*, XIX, 26.

(2) Saint François de Sales, t. XIII, p. 356.

prenez pas, dites-vous, qu'un même corps puisse être en plusieurs lieux à la fois. Mais si vous n'étiez pas en France, sans doute Dieu pourrait vous produire en Asie et en tel lieu qu'il lui plairait. Or, la présence d'une personne en France n'empêche pas la toute-puissance divine de la reproduire, s'il lui plaît, autre part, pas plus que la présence d'une personne en un temps ne peut empêcher Dieu de la reproduire en un autre temps, car, pour le Seigneur, le lieu n'est pas plus un obstacle que le temps. Rien donc n'empêche que le corps de Jésus-Christ, aujourd'hui dans le ciel, ne soit reproduit sur les autels et en tel lieu du monde qu'il voudra [8].

Vous ne comprenez pas, dites-vous encore, qu'un corps entier soit enfermé dans un si petit espace. Mais un aveugle-né comprend-il comment les traits d'un grand tableau se représentent dans une petite miniature? comment l'œil de l'homme, qui est si petit, peut recevoir la représentation de choses si grandes et si diverses ? Un sourd de naissance comprend-il comment des milliers d'hommes entendent chacun le discours tout entier, que prononce un seul homme ?

Et vous-même, comprenez-vous comment un petit gland peut produire un grand chêne ? comment un grain de blé, pourri dans la terre, donne cent autres grains, et puis se transforme en notre substance, et devient, en nous nourrissant, notre chair et nos os ? Que d'autres mystères la nature nous offre de tous les côtés ! Nous les croyons, parce que l'expérience nous les prouve invinciblement. Croyons pareillement à l'Eucharistie, fondés sur la parole de Dieu qui est plus sûre que nos raisonnements, et sur la puissance suprême de Dieu, qui se joue dans les plus grandes merveilles.

O très-auguste sacrement, rempli de Jésus-Christ et enrichi de sa présence, que je ne me lasse jamais de vous méditer, avec vos singularités admirables, afin qu'en vous connaissant je vous aime, je vous vénère et vous loue, et

que je porte les autres à vous rendre l'amour, le respect et l'adoration qui vous appartiennent [9].

TRAITS HISTORIQUES.

1. On a remarqué, avec juste raison, qu'il est certaines formes éternelles d'une religion positive, qui se retrouvent partout : car l'erreur, en tournant le dos à sa rivale, ne cesse néanmoins d'en répéter tous les actes et toutes les doctrines qu'elle altère suivant ses forces, c'est-à-dire de manière que le type ne peut jamais être méconnu, ni l'image prise pour lui. Les voyageurs modernes ont trouvé en Amérique les vestales, le feu nouveau, la circoncision, le baptême, la confession, et enfin la *présence réelle* sous les *espèces du pain et du vin.*

Rien n'est plus vrai que cette assertion. Au Pérou, le sacrifice consistait dans le *Cancu* ou pain consacré, et dans l'*Aca* ou liqueur sacrée, dont les prêtres et les Incas buvaient une portion après la cérémonie. — Les Mexicains formaient une image de leur idole en pâte de maïs, qu'ils faisaient cuire comme du pain. Après l'avoir portée en procession et rapportée dans le temple, le prêtre la rompait et la distribuait aux assistants. « Chacun mangeait son mor- « ceau, et se croyait sanctifié, après avoir mangé son Dieu (1). » On peut observer ici en passant que les mécréans du dernier siècle, Voltaire, Hume, Frédéric II, Raynal, etc., se sont extrêmement amusés à nous faire dire : « que nous mangeons notre Dieu après « l'avoir fait ; qu'une oublie devient Dieu, etc. » Ils ont trouvé un moyen infaillible de nous rendre ridicules, c'est de nous prêter leurs propres pensées ; mais cette proposition, *le pain est Dieu*, tombe d'elle-même *par sa propre absurdité* (2). Ainsi tous les bouffons possibles sont bien les maîtres de battre l'air, tant qu'ils voudront.

Le fameux Rousseau a cru trouver un argument neuf et invincible contre la présence réelle, quand il a dit : « Si Jésus-Christ, « dans la dernière cène, a tenu son corps dans ses mains, il s'en- « suit que le tout est moindre que sa partie ; or, cela ne se peut. » Hélas ! que les philosophes sont peu heureux dans le choix des armes, dont ils se servent pour attaquer nos grands mystères ! Depuis cinq à six cents ans, l'Église chante elle-même cette grande difficulté, dans ce verset qui doit avoir donné à Rousseau l'idée de

(1) Raynal, *Hist. phil. et polit.*, liv. VI.
(2) Bossuet, *Hist. des variat.*, II, 3.

son argument invincible : *Cibum turbæ duodenæ se dat suis manibus.* « Il se donne de ses propres mains en nourriture à ses douze « apôtres. » Et cette étonnante merveille n'a cependant diminué en rien la croyance de l'Église ; ici d'ailleurs le tout et sa partie n'existent pas de la même manière. Jésus-Christ, dans l'Eucharistie et hors de l'Eucharistie, existe d'une façon toute différente ; ainsi l'argument du philosophe incrédule tombe à plat. N'est-il pas plus évident encore qu'une chose n'est pas plus grande qu'elle-même? Cependant une éponge dilatée est plus étendue qu'elle-même resserrée. La même figure est en même temps grande et petite en différents miroirs. Ainsi, toutes ces prétendues difficultés, qu'allèguent les impies, ne tiennent pas même contre des effets naturels.

2. La bienheureuse Magdeleine de' Pazzi appelait le jeudi-saint le jour d'amour.

Le saint roi Wenceslas avait tant de dévotion pour l'adorable sacrement de nos autels, qu'il se faisait un devoir et un plaisir de recueillir de ses mains le grain et le raisin et de faire le pain et le vin destinés à l'auguste sacrifice.

3. Par l'énergie des paroles de Jésus-Christ, prononcées par le prêtre dans la consécration du pain et du vin, il se fait un changement admirable de substance en substance, le pain y devient le corps de Jésus-Christ, et le vin son sang ; et l'un et l'autre, cessant d'être ce qu'ils étaient auparavant, montent à un être meilleur et beaucoup plus relevé, qui est l'être de Jésus-Christ même. Ceci ne nous doit pas sembler incroyable, car une créature change bien une autre créature en sa substance, comme la chair de l'homme change en soi-même le pain qu'elle mange ; pourquoi donc la parole d'un Dieu tout-puissant, qui a tout créé par sa parole, ne pourrait-elle point changer le pain en son corps, et le vin en son sang? Il a bien changé, dès le commencement du monde, le limon de la terre en corps et en sang, lorsqu'il créa Adam ; et il changea une des côtes de cet homme en une femme, qu'il forma par une métamorphose mystérieuse ; et, aux noces de Cana, il fit paraître une semblable transmutation, changeant l'eau en vin. Pourquoi ne pourrait-il pas faire une chose semblable en ce sacrement? Certes, la nature est toute remplie d'effets pareils. Les abeilles font leur miel avec le suc des fleurs ; la poule, sans changer la coque de l'œuf, en change le jaune en une chair vive. Pourquoi Jésus-Christ, par un moyen admirable, ne pourrait-il pas transmuer la substance intérieure du pain en son corps, sans en entamer les accidents extérieurs? Si la nature fait ces choses à tous moments, que ne pourra faire l'auteur de la nature? Qui osera refuser ce pouvoir à Dieu, et à sa parole toute-puissante? Mais que n'a pas fait Moïse, aidé de l'assistance

divine ? Jetant sa baguette sur la terre, il la change en dragon ; et, prenant ce dragon par la queue, il le fait redevenir baguette. Il change les eaux des fleuves en sang et le sang en eau, et fait plusieurs autres changements admirables. Cependant Moïse n'est que de serviteur ; quelle sera donc la puissance du maître, s'il prononce des paroles expresses pour changer une substance en une autre, comme il l'a fait dans la sainte Eucharistie ? « Il fera, dit le Sage, « ce qu'il voudra ; sa parole est pleine de puissance, et personne « ne lui peut dire : Pourquoi faites-vous ainsi (1) ? »

4. Les admirables pages, que saint Chrysostmoe a écrites sur l'auguste sacrement de nos autels, l'ont fait nommer le docteur de l'Eucharistie, de même que saint Augustin est appelé le docteur de la grâce. Voici ce qu'il dit dans un de ses traités :

« Jésus-Christ est présent ; le même Jésus-Christ, qui tint la première cène, assiste encore aujourd'hui à la sainte table. Ce n'est point un homme, qui change les choses mises devant lui, au corps et au sang de Jésus-Christ ; c'est Jésus-Christ lui-même crucifié pour nous. Le prêtre est là pour le représenter, et pour prononcer les paroles de la consécration. Mais c'est Dieu qui lui donne la valeur et le mérite. Le prêtre dit : Ceci est mon corps ; ces mots changent ce qui est devant lui. De même que ces paroles : Croissez et multipliez, et remplissez la terre, quoiqu'elles n'aient été dites qu'une seule fois, conservent toujours leur efficacité et donnent la vertu génératrice ; de même les paroles de la consécration, prononcées une seule fois, accomplissent le sacrifice dans toutes les églises et sur les autels, depuis le temps de son institution jusqu'à l'avènement futur de Jésus-Christ. » D. Chrys., *De prod. Jud.*

5. Vous m'allez dire : Ce n'est là qu'un pain commun. Oui, avant la consécration. Mais, après la consécration, de pain qu'il était, il est devenu la chair de Jésus-Christ, par la vertu des paroles de Jésus-Christ lui-même. Partout ailleurs, le prêtre prie en son propre nom ; ici, les paroles qu'il profère sont celles de Jésus-Christ ; c'est donc la parole de Jésus-Christ qui opère en ce sacrement. Et quelle est-elle ? La même qui a fait le ciel et la terre. Avant la consécration, ce n'est qu'un pain matériel ; après la consécration, je vous le répète, je vous l'affirme, c'est le corps de Jésus-Christ. Quand Jésus-Christ lui-même a parlé, est-il permis de douter de la vérité de sa parole ? La parole d'Élie a pu faire descendre le feu du ciel, pour consumer sa

(1) Omne quod voluerit, faciet ; et sermo illius potestate plenus est ; nec dicere ei quisquam potest : Quare ità facis ? *Eccles.*, VIII, 3, 4.

victime. Qu'était-ce cependant que le sacrifice d'Élie, en comparaison du sacrifice de Jésus-Christ? et la parole de Jésus-Christ ne pourrait transformer les substances, pour nous donner notre victime! Sa toute-puissance a créé ce qui n'existait pas ; son amour ne pourrait-il pas changer ce qui était? L'un est-il plus difficile, plus impossible que l'autre?

Ce n'est donc pas en vain qu'après avoir reçu l'Eucharistie, vous dites *Amen*, déclarant, par cet acte de foi et cet aveu public, que vous croyez que c'est le vrai corps de Jésus-Christ.

D. Ambros., l. *De sacram.*

6. Combien de phénomènes dans la nature, qu'on peut regarder comme des symboles des apparences eucharistiques! Ne voit-on pas dans un miroir un objet qui n'y est pas? La rose optique paraît dans le foyer de ses rayons, où elle n'est pas, et où il n'existe même rien pour en recevoir l'image. Souvent, en regardant en plein jour, à travers les vitres d'un appartement, on ne voit pas les objets qui sont dans l'intérieur, et on y voit les objets qui sont en dehors. Les sens, dans ce sacrement, ne nous trompent pas, puisque Dieu même nous avertit que ce n'est qu'une simple apparence.

7. Samonas, évêque de Gaza, en Palestine, voyageant avec une caravane, un Turc lui demanda comment il s'imaginait que du pain se changeât au corps et au sang de Jésus-Christ. Le saint évêque lui répondit que Dieu pouvait opérer, par un miracle, ce qu'il opère tous les jours dans l'ordre naturel. « Lors de votre naissance, lui dit-il, vous n'étiez pas aussi grand que vous l'êtes ; qui vous a fait croître? N'est-ce pas ce que vous avez mangé, qui s'est changé en votre substance?» — « Mais, ajouta le musulman, est-il possible que le corps de Jésus-Christ soit dans toutes vos églises? » — « Rien n'est impossible à Dieu, répondit l'évêque, et cette réponse doit suffire ; mais, pour vous prouver que ce n'est pas impossible, si l'on brise une glace, la même image ne se présente-t-elle pas dans tous les morceaux? et maintenant mes paroles ne sont-elles pas entendues tout entières de chaque personne de l'assemblée? Expliquez-moi comment cela se fait. Le sarrasin demeura confus, et les chrétiens qui étaient présents, furent édifiés et confirmés dans la foi.

Le P. Goret, *De la vérité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.*

Cette présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et dans tant de milliers d'hosties et dans chaque particule, trouble nos idées et effraie notre raison, qui conçoit difficilement qu'un même corps soit dans tant d'endroits différents. Mais qui oserait mettre des bornes à la puissance de Dieu? Il est vrai qu'il passe le pouvoir de l'homme de faire qu'un corps soit dans deux endroits diffé-

rents ; mais où est la raison qui rend ce prodige impossible? Le savant Leibnitz ne voyait pas là de contradiction.

On s'étonne aussi que le corps de Jésus-Christ soit renfermé dans l'étroite étendue d'une hostie. Mais raisonnons humainement et physiquement, et autant qu'on peut rapprocher les choses humaines des choses divines. Les plus grands arbres ne sont-ils pas dessinés et arrangés dans des germes à peine sensibles aux yeux ?.... Un point sensible en contient une infinité d'insensibles... les rayons de lumière, renvoyés d'un immense horizon, viennent se réunir dans le point du foyer sans se confondre.

8. Mais n'est-il pas bien plus raisonnable, dit saint Cyrille, de réserver à Dieu la connaissance de ses œuvres, plutôt que d'avoir l'impiété de reprendre les choses qu'il a jugé devoir faire? On nous demande comment. Mais cette seule parole n'est-elle pas un blasphème?... Les juifs se disputaient entre eux, en disant : « Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger? » — « Comment?... » est tout à fait judaïque, et sera la matière d'un rigoureux jugement... L'esprit brut et indocile, dès que quelque chose le passe, le rejette comme une extravagance, parce qu'il surmonte sa pensée ; son ignorante témérité le porte à un orgueil extrême. Tel fut l'excès des Juifs. Ils auraient dû plutôt sans hésiter recevoir la parole du Sauveur, dont ils avaient admiré plusieurs fois la vertu toute divine et la puissance souveraine sur toute la nature, qu'il avait signalée en plusieurs rencontres sous leurs yeux... Et les voilà qui profèrent encore sur Dieu cet insensé « comment?... » Que si tu persistes, ô juif, à proférer ce « comment ?... » à mon tour je demanderai, moi : Comment la verge de Moïse fut-elle changée en serpent ? Comment les eaux furent-elles changées en sang ?

D. Cyrill., *Hom. Pasc.*

9. Napoléon était au comble de la prospérité : un jour, étant entouré d'un brillant état-major de ses compagnons d'armes les plus dévoués, il en entend quelques uns se rappelant les uns aux autres l'époque la plus mémorable de leur vie. Il les écoute quelques instants en silence ; puis tout-à-coup les interrompant : « Messieurs, leur dit-il, savez-vous quel est le jour le plus beau de ma vie ? » Et voilà tous ces illustres généraux occupés à chercher la journée la plus glorieuse de cette vie si brillante. Ils n'étaient embarrassés que sur le choix ; tant ce grand homme comptait, jeune encore, dans sa vie phénoménale, de journées célèbres, où il s'était couvert de gloire. Les uns nomment *Marengo*, les autres *Austerlitz*, celui-ci les *Pyramides*, celui-là *Wagram*. Il en est qui parlent du jour de son sacre, où il plaça sur sa tête, couverte de lauriers, l'illustre couronne de

France, au milieu de l'assemblée la plus imposante qu'on eût vue dans l'univers. — « Messieurs, vous n'y êtes pas, reprend l'empereur ; le jour le plus beau de ma vie, c'est le jour de ma première communion ! ! ! » Cette réponse fut généralement accueillie par un sourire ; c'était la réponse d'un homme de génie, et les génies sont rares. Un seul de ses généraux se montra grave et sévère ; il parut attendri. Napoléon, lui frappant l'épaule, lui dit : « Très-bien, Drouot ! très-bien, mon brave ! je suis heureux que tu m'aies compris. » Et cet homme, qui, aux jours de sa prospérité, d'une prospérité inouïe, au faîte de la grandeur et de la puissance, assis sur le plus beau trône du monde, n'oublia pas le jour de sa première communion, le proclama hautement le plus beau, le plus heureux jour de sa vie ; cet homme ne l'oublia pas non plus. aux jours de l'adversité. Quand, relégué sur le rocher de Sainte-Hélene, il vit approcher son heure dernière, étendu sur le lit de mort, il se rappela le Dieu de son enfance, il pria le Dieu qui l'avait béni, le jour de sa première communion, de le bénir encore au moment de sa mort. A ce moment suprême, il appela autour de lui tous les compagnons de son exil, protesta devant eux qu'il voulait mourir dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine, et reçut en leur présence, avec foi et piété, les derniers sacrements de l'Église.

Après Napoléon, laissons parler Chateaubriand. En fait de grandes choses, c'étaient deux cœurs faits pour battre à l'unisson. Voici comment l'illustre écrivain nous dépeint le bonheur qu'il goûta, le jour de sa première communion. « Le lendemain, jeudi saint, je fus admis à cette cérémonie touchante, dont j'ai vainement essayé de tracer le tableau dans *le Génie du Christianisme.* Ce jour-là, tout fut à Dieu et pour Dieu. Je sais parfaitement ce que c'est que la foi. La présence réelle de la victime dans le saint sacrement de l'autel m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect, et la seule chose matérielle qui m'occupât, était la crainte de profaner le pain sacré.

Le pain que je vous propose
Sert aux anges d'aliment ;
Dieu lui-même le compose
De la fleur de son froment (1).

« Je conçus encore le courage des martyrs ; j'aurais pu dans ce moment confesser le Christ sur les chevalets, ou au milieu des lions. »

Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe.*

(1) Racine.

Quoique la vie du jeune Décalogne, cet écolier vertueux qu'on ne saurait trop citer à la jeunesse, fût une préparation continuelle à sa première communion, cependant on le vit redoubler de ferveur à l'approche de ce grand jour; c'est alors que le temps lui paraissait ennuyeux; il eût voulu franchir en un instant l'espace qui le séparait de cette grande action. « Quoi! attendre encore tant de jours, disait-il; mon Dieu! que ce terme est éloigné! Il me semble que je n'y arriverai jamais. » Mais, quand il venait à réfléchir sur le malheur de celui qu'une aveugle et criminelle présomption conduit à la table sainte, sans les dispositions requises, et qui trouve la mort la plus funeste au sein même de la vie, il ne pouvait s'empêcher de trembler pour lui-même. «Pensons-nous bien, disait-il alors à ceux qui devaient communier avec lui, que nous n'avons plus que tant de jours à nous préparer à cette grande action? Tâchons de nous en occuper plus que jamais. »

Qu'il fit une sainte et fervente retraite! qu'elle fut avantageuse à ceux qui eurent le bonheur de la partager avec lui! Tous les yeux étaient ouverts sur lui.

Le jour si désiré étant arrivé, à son réveil il salua son maître par ces paroles : « Ah! Monsieur, c'est donc aujourd'hui! » Mais qui pourrait dépeindre au naturel les saints transports auxquels il se livra pendant le sacrifice adorable où les cieux devaient s'ouvrir en sa faveur. Ce jour fut pour lui un jour de joie, mais d'une joie intérieure et toute sainte. Il ne perdit pas un instant de vue la grande action qu'il avait faite le matin; il en parlait sans cesse avec cet air de sérénité, qui peint si bien sur le visage les charmes de la vertu et la joie qu'elle apporte dans le cœur; il demandait à ses compagnons quels étaient les sentiments qu'ils avaient éprouvés. « Pour moi, disait-il, je n'ai jamais passé de moments si doux, je ne pouvais pas prononcer un mot, je versais des larmes; mais je vous assure que c'étaient des larmes bien douces et telles que je voudrais en verser toute ma vie. » Cette grande action, qu'il réitéra souvent le reste de sa vie, le frappait toujours aussi vivement que la première fois; rien n'était plus touchant que les sentiments dont il paraissait pénétré au moment de la communion; la modestie et le recueillement, avec lesquels il approchait de la sainte table et s'en retirait, étaient un spectacle d'édification; et toujours son action de grâces, répondait à sa préparation.

Le jeune Albini, n'ayant pas encore l'âge requis pour faire sa première communion, se contentait de soupirer sans cesse après l'heureux jour où il pourrait recevoir son Dieu, caché sous les voiles eucharistiques, et il n'oubliait rien pour se préparer à une si sainte action. Il avait une si vive horreur du péché, qu'il évitait jusqu'à l'apparence même du mal. Il disait souvent qu'il ne souffrirait pas

que le démon entrât dans son cœur avant Jésus-Christ. Il avait une application constante à s'instruire de tout ce qui concerne le sacrement adorable de nos autels. Il ne cherchait pas seulement à retenir les mots du catéchisme, il s'attachait surtout à en pénétrer le sens. L'innocence de sa vie, le désir extrême qu'il montrait pour la communion, et l'application avec laquelle il s'y préparait, engagèrent celui qui était chargé de la direction de sa conscience, à l'admettre à la table sainte plutôt qu'on n'y reçoit communément les enfants.

On ne pouvait lui annoncer une nouvelle plus agréable. Il remercia son directeur avec les plus vifs transports d'allégresse ; et, depuis ce moment, il ne pensa plus qu'à redoubler ses soins pour purifier son cœur de plus en plus, et pour y préparer à Jésus-Christ une demeure qui fût moins indigne de lui. C'est pour cela qu'avant de communier, il voulut faire une retraite, pendant laquelle il fit une confession générale de toute sa vie. A voir le torrent de larmes qu'il répandit et la vive douleur dont il fut pénétré, on eût dit qu'il n'y avait point de plus grand pécheur que lui sur la terre. Cependant il n'avait jamais souillé, par aucun péché mortel, la précieuse robe de son innocence ; mais les lumières de la grâce dont il était éclairé, lui faisaient regarder les moindres fautes comme autant de monstres odieux, et il ne pouvait se consoler d'avoir offensé un Dieu, qui voulait bien devenir lui-même sa nourriture.

C'est dans ces sentiments qu'il passa le temps de sa retraite. L'heureux moment après lequel il soupirait depuis si longtemps, arriva enfin, et il eut le bonheur de recevoir son Dieu ; mais il est impossible d'exprimer les vifs sentiments de piété, dont il fut animé pendant cette sainte action. Ce n'étaient que soupirs, que larmes, que transports d'amour et de reconnaissance. « Oui, mon Dieu, s'écriait-il, puisque vous avez eu la bonté de vous donner à moi, je veux me donner entièrement à vous ; puisque vous vous êtes uni si étroitement à moi, rien ne sera capable désormais de me séparer de vous. Je serais la plus ingrate des créatures, si j'usais de quelque réserve envers un Dieu qui m'a aimé sans mesure. »

Ce ne fut point là une de ces ferveurs passagères, qui s'évanouissent avec l'occasion qui les a fait naître. Albini n'oublia jamais cet heureux jour, ni les engagements qu'il avait contractés avec Dieu. La communion fut pour lui un aliment salutaire, qui le fit croître sensiblement en vertu et en piété. Bien loin que cette nourriture céleste rassasiât sa faim, elle ne servit au contraire qu'à la redoubler, et depuis lors il ne manqua jamais de communier de quinze jours en quinze jours, sachant bien que la divine Eucharistie est aussi nécessaire à notre âme que les aliments terrestres à notre corps, et qu'il est impossible de se maintenir constamment dans les voies de l'in-

nocence et de la piété, sans l'usage fréquent de cet adorable sacrement.

Les Écoliers vertueux.

Un enfant avait eu le bonheur de bien faire sa première communion : tant qu'il fut fidèle à s'approcher souvent de la table sainte, il resta pur, aimable à ses parents et à tout le monde. Au bout de quelques années, éloigné de ses pieux parents, qui l'avaient envoyé en apprentissage dans une ville voisine, il se laissa entraîner par de perfides compagnons; il s'éloigna de la communion et fut bientôt perverti. Son âme alors était morte à la grâce de Dieu, à la vie de l'amour. Il était de retour depuis quelque temps dans sa famille, dont il faisait la désolation par ses désordres, lorsque arriva la première communion de sa paroisse. Depuis son retour, il n'avait pas mis le pied à l'église; mais ce jour-là, sur les pressantes sollicitations de sa mère, il consentit à accompagner ses parents. A peine est-il entré dans le lieu saint, qu'à la vue des enfants réunis dans le sanctuaire, il est saisi d'un trouble qu'il cherche vainement à maîtriser et à dissimuler; bientôt des larmes abondantes coulent de ses yeux. La cérémonie terminée, il se hâte de regagner la maison paternelle, il se jette au cou de ses parents, les couvre de baisers, les arrose de ses larmes. « O mon père! ô ma mère! s'écrie-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots!... Je ne puis y tenir... J'ai vu ces enfants pieux comme des anges; j'ai été comme eux autrefois, me suis-je dit, j'étais heureux... J'ai vu le vénérable pasteur que j'aimais tant, que j'ai tant pleuré; je l'ai vu sortir de la tombe, au moment de la communion; il est venu prendre la place de M. le curé; je l'ai vu, il était comme au jour de ma première communion; il tenait l'hostie à la main; il me regardait, il semblait m'attendre. Je l'ai vu encore au moment du renouvellement des vœux. Il a jeté sur moi un regard tendre, mais triste et sévère. Je n'osais lever les yeux; il m'a appelé. Jules, m'a-t-il dit, que m'as-tu promis, au jour de ta première communion?... O mon père! ô ma mère! pardon des chagrins que je vous ai causés!... » Le jour même, il alla trouver le nouveau pasteur, il se confessa; et, depuis cette époque, il fit l'édification de la paroisse, la joie de ses parents et la consolation de son pasteur.

Un jeune homme, qui appartenait à une famille distinguée, en se préparant à la première communion, laissait apercevoir à son père un mélange de joie et de tristesse, qui paraissait inexplicable. Le père voulut en connaître la cause; les larmes de l'enfant redoublèrent; et, après de nouvelles instances, l'enfant la lui découvrit avec simplicité.

« Mon père, je suis triste, parce que mon ami Francisque est plus heureux que moi : son père et sa mère l'accompagneront à la sainte table, et moi j'y serai seule. » Touché de cette manière naïve de le rappeler à son devoir, le père promit à son fils de l'accompagner : et,

depuis ce moment, il se conduisit en bon chrétien. Heureux les pères qui ont de pareils enfants! L'abbé VICTOR DE SAINTE-MARIE.

TROISIÈME INSTRUCTION.

Adoration due à Jésus-Christ dans l'Eucharistie. — Pratiques de dévotion envers cet auguste sacrement. — Motifs de l'institution de l'Eucharistie.

D. Faut-il adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie?

R. Oui, parce qu'il faut adorer Jésus-Christ partout où il se trouve.

Quoique dépouillé de tout air de grandeur et de majesté dans le sacrement de son amour, Jésus-Christ n'en est pas moins Dieu, et, par conséquent, il mérite tous nos respects et tous nos hommages. En quelque état qu'il plaise à Notre-Seigneur de se réduire, il est toujours le Roi du ciel et de la terre, et nous devons l'adorer. Il fut adoré en croix par le bon larron, dans la crèche et tout couvert de langes par les mages, dans les rues de Jérusalem par la foule qui criait : *Hosanna!* Maintenant qu'il est voilé sous les espèces eucharistiques, il a droit également à nos adorations. C'est ce culte de latrie rendu au très-saint sacrement, que le roi-prophète avait en vue, quand il disait : « Tous les grands de la terre le mangent et l'adorent (1). »

Nous sommes assurés par la foi que c'est le même Dieu dont le Père a dit, en l'introduisant dans ce monde : « Que tous ses anges l'adorent (2). » Dans la sainte Eucharistie, tout déguisé qu'il est sous les apparences du pain, les anges sont en foule autour de ses autels pour l'adorer et l'aimer, bien que ce ne soit pas pour eux qu'il s'est renfermé dans

(1) Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ. *Psal.* XXI, 30.

(2) Et adorent eum omnes angeli ejus. *Heb.*, I, 6.

l'auguste sacrement. Et les hommes, pour qui seuls il a fait ce miracle, n'auraient pour lui aucun sentiment de reconnaissance et d'amour ! Cependant, combien qui lui manquent de respect, qui le traitent indignement ! Combien qui n'ont pour lui que du dégoût, de l'éloignement, de l'indifférence, peut-être même du mépris ! Combien qui dédaignent de fléchir le genou en présence de ce divin Sauveur, si formidable à tout l'enfer et devant qui toutes les puissances du ciel et de la terre tremblent ! Combien qui ne viennent dans son temple que pour l'outrager jusqu'au pied de ses autels, et qui renouvellent par des profanations scandaleuses toutes les ignominies qu'il a reçues durant sa passion ! Combien de traîtres Judas à sa table ! Combien de sacriléges Hérodes, qui le tournent en dérision ! Oh ! qu'il a bien raison de nous faire ce reproche : « J'ai nourri mes enfants, et je les ai élevés ; » j'ai nourri mes enfants, non pas d'une nourriture matérielle, mais du pain des anges, mais de ma propre substance ; je les ai élevés jusqu'à l'honneur insigne de m'unir à eux, afin de les diviniser en quelque sorte, et ces ingrats m'ont méprisé (1) !

O divin Sauveur, après tant de miracles de votre puissance et de votre sagesse, faites un miracle de bonté, fondez la glace de notre cœur ; faites que nous réparions, par les hommages que nous vous rendrons, notre peu d'amour pour vous et nos irrévérences passées. Le voile qui vous cache, ne dérobe pas aux yeux de notre foi la connaissance de ce que vous êtes, de ce que vous pouvez, de ce que vous exigez. Qu'il n'y ait donc plus de contradiction entre notre croyance et notre conduite. Désormais, que nous vous prouvions en tout, toujours et de toutes manières, le désir ardent que nous avons de vous plaire et de réparer toutes les infidélités de notre vie, en vous adorant sur vos autels en esprit et en vérité

(1) Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me. *Is.*, I, 2.

Les principales pratiques de dévotion envers la sainte Eucharistie sont :

1° *Penser souvent à Notre-Seigneur présent dans l'auguste sacrement*, se transporter en esprit au pied de son tabernacle, pour lui faire l'hommage de son cœur. Lui-même, à travers les voiles qui le couvrent, il a toujours les yeux ouverts sur nous ; il nous attire à lui par les attraits de sa grâce et les doux charmes de son amour ; il est plein de bonté pour l'âme qui le cherche (1). Dites-lui donc de temps en temps : « O mon Dieu, je ne veux aimer que vous. Qu'ils sont aimés, vos tabernacles, ô Seigneur, Dieu des vertus ! Quand vous verrai-je face à face ? quand vous aimerai-je, sans crainte de changer et de toutes mes forces ? » Par ces aspirations et autres semblables, vous sanctifierez vos travaux, vous vous entretiendrez dans des sentiments de ferveur, et l'ennemi du salut n'osera pas s'approcher de vous. Le pape Pie VI a attaché une indulgence de cent jours à l'oraison jaculatoire suivante :

Loué et remercié soit à tout moment
Le très-saint et divin sacrement

2° *Faire chaque jour, lorsqu'on le peut, une ou plusieurs visites au saint sacrement.* Bien différent des grands du monde, qui ne donnent audience qu'à certaines personnes et qu'à de rares intervalles, Jésus-Christ, sur le trône de son amour, est toujours prêt à nous recevoir, prêt à exaucer nos prières, prêt à pourvoir à tous nos besoins. L'entrée de son sanctuaire n'est fermée à personne. D'où vient donc cette effroyable indifférence qu'on a pour Jésus-Christ ? D'où vient que tant de personnes, qui dépensent les longues heures de leur journée en visites inutiles, ne daignent pas même accorder une minute à leur divin Sauveur ? Cependant, il n'est point de moyen plus infaillible pour nourrir la piété et pour obtenir les plus grandes grâces, que de

(1) Bonus est Dominus animæ quærenti illum. *Thren.*, II, 25.

faire régulièrement tous les jours à Jésus-Christ une visite, surtout à certaines heures de l'après-midi, où il est moins honoré. Allez donc à lui avec les mêmes sentiments que les pasteurs et les rois, qui vinrent le visiter aussitôt après sa naissance. Allez à lui comme les apôtres et les disciples, pour écouter les oracles de salut, qui sortent de sa bouche, et dites-lui comme Samuel : « Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur vous écoute (1). » Allez à lui, comme la Magdeleine prosternée à ses pieds, pour pleurer vos péchés ou pour y contempler ses perfections admirables. Allez à lui, comme tant de malades, pour lui demander la santé. Répandez votre cœur en sa présence (2) ; découvrez-lui vos infirmités, vos besoins et vos faiblesses ; et lui-même il vous ouvrira son cœur, et répandra dans votre âme le trésor de ses grâces. Dans quelque état que vous soyez, dit saint Ambroise, soit que les péchés de la chair vous dominent, soit que vous soyez attachés au siècle par les liens de la cupidité, soit que vous vous efforciez de sortir de vos imperfections, soit que vous ayez fait de grands progrès dans la vertu, approchez de Jésus-Christ, faites la cour à Jésus-Christ, rendez-lui visite, et vous trouverez en lui tous les secours dont vous avez besoin [2] (3).

3° *Orner les saints autels.* N'est-il pas bien juste de consacrer au Dieu de l'univers tout ce que la nature nous offre de plus beau et de plus précieux ? Les hommes sont si soigneux de parer leur corps et leur demeure : quelle inconvenance, s'ils laissaient la maison du Très-Haut dans une honteuse nudité ou une malpropreté dégoûtante ! Heureuses les mains, qui s'emploient à la décoration du sanctuaire, qui l'entourent de guirlandes et de festons, qui y font briller les fleurs de la saison nouvelle ! C'est le propre des âmes privilégiées de se plaire à ces saintes occupa-

(1) Loquere, Domine, quia audit servus tuus. I. *Reg.*, III, 9.

(2) Effundite coram illo corda vestra. *Psal.* LXI, 9.

(3) Omnia habemus in Christo ; omnia nobis Christus est. *D. Ambr.*, *de Virg.*, l. III.

tions, et le Seigneur récompense leur zèle par les plus douces faveurs de son amour.

4° *Assister aux saluts et aux processions.* Lorsque Notre-Seigneur sort de son tabernacle pour s'offrir à notre vénération, son cœur est plus près du nôtre, il jette des flammes plus ardentes, il répand avec plus de libéralité toutes les richesses de sa miséricorde. Et, lorsqu'il franchit le seuil du sanctuaire, comme un puissant monarque qui, après avoir travaillé au bonheur de ses sujets au fond de son palais, se montre enfin à leurs avides regards, pour recueillir leur vœux et les témoignages de leur amour ; lorsque le Seigneur parcourt les rangs du peuple chrétien, empressons-nous de lui faire cortége ; associons-nous à son triomphe avec les plus vifs transports d'allégresse; chantons ses louanges, publions ses bienfaits, adorons-le avec le respect le plus profond, nous anéantissant dans les plus humbles sentiments d'admiration, de reconnaissance, de repentir, d'espérance, d'amour. Ces pieuses affections de notre cœur lui seront encore plus agréables que la fumée de l'encens que l'on fait voler vers lui, que les roses effueillées et les rameaux de verdure, que l'on répand sur son passage.

5° *Accompagner le saint sacrement, lorsqu'on le porte en viatique aux mourants.* Quand on aime sincèrement Notre-Seigneur, on saisit avidement toutes les occasions qui se présentent d'être auprès de lui ; on sent le besoin de s'entretenir avec lui, de lui répéter mille et mille fois les transports de son cœur, et l'ardent désir qu'on a de le servir et de l'aimer toujours. Et ne croyez pas qu'une multitude de paroles soit nécessaire pour cela ; une seule peut suffire, une larme, un soupir, un élan de cœur, un religieux silence même. Lors donc que Jésus-Christ ira consoler un de vos frères sur son lit de douleur, et lui adoucir le passage du temps à l'éternité, unissez-vous à la troupe fidèle, qui accompagne le Seigneur, et offrez au malade le secours de vos prières [3].

6° *S'agréger à la confrérie du Saint-Sacrement.* Sa fin est d'honorer spécialement Jésus-Christ dans le sacrement de son amour, et de réparer les outrages qu'il y reçoit de toutes parts. Elle est enrichie de nombreuses indulgences. Ceux qui en font partie, se font un devoir d'accompagner le saint sacrement, un flambeau à la main, aux processions ou lorsqu'on le porte aux malades ; de veiller continuellement au respect qui lui est dû et à ce qu'il soit environné des ornements extérieurs, que la foi exige.

7° *Recevoir souvent Notre-Seigneur par la sainte communion.* L'Eucharistie ayant été instituée pour être l'aliment spirituel de nos âmes, c'est se conformer aux intentions de Jésus-Christ, que de participer à cette nourriture sacrée. Le Sauveur lui-même nous invite à nous asseoir à son divin banquet : « Venez, mes amis, mangez, buvez, rassasiez-vous. » Il ajoute même en termes précis : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous (1). » Courons donc avec une sainte ardeur à cette source de salut. Celui qui aime sincèrement Jésus-Christ, ne désire rien tant que de s'unir souvent à lui. Mais, au contraire, si nous nous retirons de Jésus-Christ, c'est une preuve que nous l'aimons peu ; et alors il se retirera de nous. On peut regarder comme une vérité d'expérience que moins on s'approche de la table sacrée, moins on a d'ardeur pour y venir. Le premier effet de l'éloignement de la communion est de laisser éteindre dans l'âme tout désir de la recevoir.

D. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie ?

R. Pour laisser à son Église le gage le plus parfait de son amour.

Nous allons parcourir les principales raisons pour lesquelles Jésus-Christ a voulu se rendre présent sous les

(1) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 55.

voiles eucharistiques. Il s'est caché dans son adorable sacrement :

1° *Pour la plus grande gloire de Dieu.* C'est le but principal de toutes ses œuvres. Or, dans cet auguste mystère, Jésus-Christ rend à son Père un honneur infini, en s'humiliant, en s'anéantissant devant lui. Il s'immole à sa gloire, dans tous les lieux où s'offre l'auguste sacrifice ; il l'aime, l'adore, le bénit, le remercie à chaque heure ; et ses adorations le glorifient mille fois plus que celles de tous les hommes et de tous les anges ensemble.

2° *Pour la plus grande exaltation de son humanité sacrée.* Pendant sa passion, cette chair virginale avait été réduite aux dernières humiliations, couverte de crachats, déchirée à coups de fouets, attachée à un infâme poteau. Or, pour l'honorer autant qu'elle avait été humiliée, Jésus-Christ l'a élevée dans l'Eucharistie à un ordre tout divin, lui communiquant les qualités les plus admirables, lui donnant une espèce d'immensité, puisqu'elle est rendue présente à la fois en des millions de lieux, multipliant sa félicité autant de fois qu'elle est reproduite par les paroles de la consécration, et voulant que les fidèles l'entourent de toute sorte de respects et d'hommages, qu'ils la conservent précieusement dans des tabernacles revêtus d'or et de soie, qu'à certaines époques solennelles ils la portent avec pompe autour de leurs habitations, et qu'ils ne se lassent jamais de chanter ses louanges.

3° *Pour honorer son Église, en résidant dans ses temples.* L'Église de Jésus-Christ, son épouse bien-aimée, ne devait pas être au-dessous de la Synagogue. Or, celle-ci se glorifiait, et à juste titre, de posséder l'Arche d'alliance, faite d'un bois incorruptible, sur laquelle les Chérubins étendaient leurs ailes, d'où le Seigneur rendait ses oracles, et qui opérait tant de merveilles parmi le peuple choisi et privilégié. Mais, sans la divine Eucharistie, qu'aurions-nous de comparable à cette Arche sacrée ? Nos temples ne seraient-ils pas inférieurs, dans les faveurs de Dieu, à celui

de Jérusalem? Mais, grâces éternelles soient rendues à la bonté, à la générosité de notre aimable Sauveur, ce n'est pas un symbole aride de la présence de Dieu parmi les hommes que nous possédons, c'est le Très-Haut lui-même qui veut bien résider dans nos temples et y converser familièrement avec les hommes. J'ai sanctifié ce lieu, dit le Seigneur, et mes yeux et mon cœur y habiteront toujours (1). L'Eglise chrétienne est donc cette cité merveilleuse, dont le prophète Ezéchiel nous a décrit les richesses et la grandeur et dont le véritable nom est celui-ci : C'est la maison de Dieu, et Dieu y réside (2). En vérité, nous pouvons bien nous écrier avec beaucoup plus de raison que les enfants d'Israël : « Non, il n'est pas de nation si privilégiée qui ait des Dieux qui l'approchent de si près, et se familiarisent avec elle, comme le fait notre Dieu avec nous (3). » Plus heureux que le patriarche Jacob, nous voyons le Roi de gloire, non pas dans un songe mystérieux, mais réellement et substantiellement (4). Plus heureux que Moïse, nous n'entendons pas la voix de Dieu, qui nous crie du buisson ardent : « N'approchez pas ; » il nous dit, au contraire, du fond de son tabernacle : « Venez à moi. » Nous n'avons rien à envier aux mages, qui adorèrent le Sauveur dans sa crèche ; nous n'avons rien à envier au vieillard Siméon, qui le prit entre ses bras et le pressa contre son cœur, ni à Zachée, qui lui donna l'hospitalité dans sa maison. Pour nous, chaque jour, nous pouvons l'adorer, le recevoir dans notre cœur et nous enrichir de ses grâces et de ses faveurs. Non, Jésus-Christ, avec toute sa magnificence, ne pouvait rien faire de plus honorable pour son Église, que de lui laisser le

(1) Sanctificavi domum hanc..., et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus. III. *Reg.*, IX, 3.

(2) Et nomen civitatis, Dominus ibidem. *Ezech.*, XLVIII, 35.

(3) Nec est alia natio tam grandis, quæ habeat Deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster. *Deut.*, IV, 7.

(4) Verè Dominus est in loco isto. *Gen.*, XXVIII, 16.

sacrement de son corps; c'était là le comble de toute la gloire, qu'il pouvait lui procurer.

4° *Pour l'utilité des hommes et leur plus grand honneur.* Et d'abord, pour leur utilité. Car de même que la présence d'un roi dans une armée est un puissant aiguillon pour animer les soldats, de même la présence de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, excite tous les chrétiens à mieux combattre, dans la guerre spirituelle de cette vie, contre les ennemis de notre salut. En même temps qu'elle épouvante l'enfer, elle enflamme d'une noble ardeur le cœur des fidèles, les rend plus respectueux dans le lieu saint, plus fermes dans l'accomplissement de leurs devoirs et de leur sanctification. En second lieu, pour leur plus grand honneur, en les rendant participants de lui-même, en faisant une intime alliance avec eux. Par l'incarnation du Verbe, la nature humaine fut élevée à une hauteur, dont la seule pensée étonne et confond nos esprits. Mais cette gloire immense, incompréhensible, de l'union divine à notre faible humanité, fut bornée au seul Fils de Marie. Or, Jésus-Christ, en se donnant à nous dans son adorable sacrement, a voulu faire entrer chacun de nous en communication de la même gloire. Il a voulu s'unir à nous, comme le pain qui nous sert d'aliment, s'unit à notre substance. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, nous dit-il lui-même, demeure en moi et je demeure en lui (1). Ainsi, quand nous avons le bonheur d'approcher de la table sainte, Jésus-Christ s'incorpore avec nous, de manière que sa substance s'unit à la nôtre, que nous ne faisons plus qu'un avec lui, et que nous sommes en quelque sorte divinisés, selon la parole de saint Pierre (2). Se peut-il imaginer rien de plus beau et de plus glorieux pour l'homme? Voilà comment, selon la remarque qu'en ont faite les saints

(1) Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo. *Joan.*, VI, 55.

(2) Divinæ consortes naturæ. II. *Pet.*, I, 4.

Pères, le sacrement de l'Eucharistie est, pour tous les fidèles qui le reçoivent, une extension continuelle et perpétuelle du mystère de l'Incarnation [4].

5° *Pour leur amour et leur bonheur*. Pour leur amour : ici-bas les amis, quand ils veulent témoigner leur libéralité envers ceux qu'ils aiment, leur donnent de l'or, des étoffes, des terres; mais Jésus-Christ a poussé sa charité pour nous jusqu'à l'héroïsme. Ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les a aimés jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'aux dernières limites que l'amour d'un Dieu peut atteindre (1); et il s'est donné lui-même tout entier à nous. Quel plus magnifique gage d'amour pouvait-il nous laisser? Par ce don qui surpasse infiniment et nos idées et nos vœux, n'a-t-il pas épuisé à notre égard toutes les richesses de sa miséricorde, toute l'étendue de sa puissance ? Tout Dieu qu'il est, pouvait-il aller au delà ? Et, pour accomplir cette merveille d'amour, que n'a-t-il pas fait ? Il a caché sa majesté sous de viles espèces. S'il avait choisi des substances plus précieuses, s'il s'était enfermé dans de l'or, dans des diamants ou des pierreries, il n'y aurait que les princes et les riches de la terre qui eussent pu le posséder ; et Jésus-Christ veut se donner, sans distinction, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches (2). Il s'est exposé à toute sorte d'irrévérences et d'ignominies de la part des mauvais chrétiens et des impies, qui semblent quelquefois n'assister aux redoutables mystères de nos autels que pour insulter à l'humilité d'un Dieu anéanti pour eux. Il prévoyait bien tous les blasphèmes, tous les sacriléges, qu'il aurait à subir dans son adorable sacrement; mais l'ardeur qu'il avait de se donner à nous et de gagner nos cœurs l'a fait passer par-dessus toutes ces difficultés.

Voyez encore la générosité et la prodigalité de son

(1) Quùm dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos. *Joan.*, XIII, 1.

(2) Manducat Dominum pauper, servus et humilis. *Ex Hym.* Sacris solemniis.

amour. Il se donne non pas une fois, ou à de longs intervalles, mais aussi souvent qu'on le veut, toutes les fois qu'il plaît aux hommes de s'approcher de la table sainte, bien qu'il sache que plusieurs d'entre eux seront assez ingrats pour recommencer de l'offenser. Il se donne, sans exiger de notre part de longues supplications. Si on ne pouvait l'obtenir qu'à force de prières, s'il fallait que tous les hommes de la terre et tous les anges du paradis se réunissent et se prosternassent devant lui pour solliciter une si singulière faveur, il y aurait encore sujet d'admirer l'immensité de son amour. Combien plus devons-nous être ravis et extasiés d'admiration, en pensant qu'il se donne, sans en être prié, par son propre mouvement, par l'inclination amoureuse qu'il a de se communiquer à nos âmes ! Encore s'il se donnait de la sorte aux anges et aux plus embrasés Séraphins, en considération qu'ils sont de purs esprits et les plus nobles substances du monde après la Divinité, cela paraîtrait moins étonnant ; mais il se donne à de faibles et misérables créatures, conçues dans l'infection du péché ! O mon divin Sauveur, qu'est-ce que l'homme pour que vous daigniez vous souvenir de lui (1) ? Il ne méritait de votre part qu'un mépris éternel, et vous le recherchez dans votre auguste sacrement, comme si vous ne pouviez vivre sans lui et que tout votre contentement et votre paradis fût d'habiter dans son cœur [5] !

Enfin, c'est pour notre bonheur que Jésus-Christ s'est renfermé dans le très-saint sacrement. Car il n'y a que la présence de Dieu, qui puisse donner le repos à nos âmes, parce qu'étant créées pour Dieu, ce n'est qu'en lui qu'elles peuvent trouver leur paix, leur joie, leur félicité. Or, dans la divine Eucharistie, c'est de la substance même de Dieu qu'elles se rassasient, et, à ce banquet sacré, elles goûtent des délices telles, que rien ici-bas ne peut leur être com-

(1) Quid est homo quòd memor es ejus ? *Psal.* CXLIII, 3.

paré. Là aussi, elles sentent se fortifier l'espérance qu'elles ont de la gloire éternelle. N'ont-elles pas, en effet, assez de raison d'attendre de vivre un jour avec les anges et de contempler avec eux l'essence divine, puisque dès ce monde elles vivent avec Jésus-Christ et de Jésus-Christ même? Celui qui se donne à manger, refusera-t-il de se laisser voir, avec toutes ses ravissantes beautés?

Puisque le Seigneur nous a témoigné la tendresse et la magnificence de son amour, en se donnnant entièrement à nous, témoignons-lui la tendresse et la générosité du nôtre, en nous donnant entièrement à lui. Quand nous aurions tous les empires et tous les cœurs du monde à lui offrir, lui donnerions-nous, après tout, quelque chose qui valût un Dieu? Mais il veut bien se contenter de notre cœur, tout faible qu'il est; oserions-nous le lui refuser?

O mon Dieu, qu'avez-vous trouvé en nous, qui ait pu vous porter à nous aimer d'un amour si excessif, si incompréhensible? Mais, ô mystère non moins incompréhensible! comment se fait-il que si souvent nous n'éprouvions que de l'ennui, que notre esprit devienne stérile et notre cœur sec, comme la pierre du désert, en présence d'un Dieu si aimable? et que nous n'ayons que de l'indifférence et de la froideur pour le sacrement même, où Jésus-Christ nous prouve si efficacement jusqu'à quel excès il nous aime? Ah! mon Dieu et mon tout, ne vaut-il pas mieux que je cesse de vivre, si je dois continuer à vous aimer si peu? Faites que désormais je brûle du feu de votre saint amour; que je trouve mon repos et mes délices d'être en votre présence, de vous bénir, de vous adorer, de vous aimer à jamais.

D. Comment l'Eucharistie est-elle le gage le plus parfait de l'amour de Jésus-Christ envers son Église?

R. En ce qu'elle est la nourriture la plus excellente que les fidèles puissent recevoir, et le sacrifice le plus parfait qu'ils puissent offrir à Dieu.

Si un maître nourrissait son serviteur des propres mets qu'il mange à sa table, il lui donnerait par là une grande marque d'estime et d'amour. Mais venez, voyez et goûtez combien le Seigneur est doux (1). Il a éternisé la mémoire de ses merveilles, en donnant à ceux qui le craignent une nourriture céleste (2). Ce n'est plus la manne qu'il nous donne, comme autrefois au peuple juif; il devient lui-même le pain de vie, pour nous nourrir de sa substance. « Prenez et mangez, a-t-il dit, ceci est mon corps; prenez et buvez, ceci est mon sang. » Don incompréhensible, non-seulement aux hommes, mais encore aux esprits célestes! Quelle grâce, quel honneur pour les fidèles d'être admis à la table des anges et d'avoir effectivement la chair et le sang de Jésus-Christ pour nourriture! Y a-t-il jamais eu pasteur, dit saint Jean Chrysostome, qui ait aimé ses brebis, jusqu'à les nourrir de son propre sang? Plusieurs mères refusent de nourrir leurs enfants et les font allaiter par des étrangères; pour vous, ô aimable Sauveur, par un effet de bonté que nous ne pouvons assez admirer, vous devenez vous-même tous les jours notre nourriture; vous vous donnez vous-même à manger (3)! Notre divin Rédempteur ne se refuse à personne; il se prodigue à tous, il présente à tous le gage le plus assuré des biens à venir. O enfants des hommes, eussiez-vous pu prétendre à tant de gloire, à tant de bonheur? Qu'est-ce que Jésus-Christ pouvait vous donner, quel présent pouvait-il faire, qu'il ne vous ait fait, en se donnant lui-même à vous (4)? Consumez-vous donc, autant qu'il vous sera possible, en amour et en reconnaissance.

L'Eucharistie est encore le *sacrifice le plus parfait qu'on*

(1) Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. *Psal.* XXXIII, 9.

(2) Memoriam fecit mirabilium suorum, escam dedit timentibus se. *Psal.* CX, 3.

(3) D. Chrysost., hom. 60, *ad pop. Antioch.*

(4) Quomodò non etiam cum illo omnia nobis donavit? *Rom.*, VIII, 13.

puisse offrir à Dieu. Jésus-Christ n'a pas voulu être seulement la nourriture de nos âmes, il s'offre encore en sacrifice sur nos autels : sacrifice excellent, sacrifice d'un prix infini, bien supérieur à tous ceux de l'ancienne loi, où l'on n'offrait à Dieu que le sang des animaux. Ici, c'est le sang d'un Dieu fait homme, qui coule pour l'expiation de nos péchés. Mais nous nous réservons d'expliquer au chapitre de la messe tout ce qui a rapport à cet auguste sacrifice.

O admirable invention de l'amour divin ! ô sacrement, ô sacrifice d'amour ! que je fasse mes plus chères délices de vous méditer ! Les plus douces heures de ma vie seront celles que je passerai au pied des saints tabernacles ; mon suprême bonheur sera de m'unir souvent à mon Dieu, par une fervente communion [6].

TRAITS HISTORIQUES.

Lorsque le roi Salomon eut élevé le Temple au Seigneur, il se sentit saisi de stupeur, et il s'écria : « Est-il possible que Dieu habite sur la terre avec les hommes ? Si le ciel ne peut vous contenir dans ses espaces infinis, Seigneur, combien moins encore cette petite demeure que j'ai bâtie ! » Qu'aurait dit Salomon, s'il avait vu ce Dieu si grand, éternel, immense, infini, qui a tiré les créatures du néant, venir habiter, non plus dans un temple majestueux, comme était celui de Jérusalem, mais dans le cœur étroit et misérable d'un ver de terre, s'unissant à lui, s'identifiant à sa nature, pour ne faire qu'un avec lui ? Les Gentils, livrés aux délires de l'idolâtrie, adoraient une infinité de Dieux, qu'ils avaient inventés ; ils n'arrivèrent jamais à en trouver un aussi aimant pour les hommes que le nôtre, qui se change en nourriture spirituelle, pour s'unir à nos âmes. C'est pour cette raison, qu'en apprenant les œuvres d'amour de notre Dieu, ils s'écrièrent, saisis de stupeur : « Oh ! quel Dieu grand et bon que le Dieu des chrétiens ! »

1. L'adoration est due au Fils de Dieu, en quelque lieu et en quelque état qu'il se rencontre. C'est pourquoi il est commandé aux anges de l'adorer, dès le premier moment de son incarnation dans les flancs sacrés de la Vierge : « Et que tous les anges l'adorent (1). »

(1) Et adorent eum omnes angeli ejus. *Heb.*, I, 6.

Les pasteurs et les rois l'adorèrent ; après avoir fait un long voyage, ils se prosternèrent devant lui dans la crèche, et lui offrirent leurs présents. Il fut adoré au milieu d'un chemin par le lépreux et la Chananéenne, dans le Temple par l'aveugle-né, en Galilée par les apôtres, dans la Judée par tous ceux qui le connurent, sur la croix par le bon larron, et, dans les cieux, il est adoré par tous les bienheureux. Si donc partout où il est présent et reconnu, il reçoit l'adoration, pourquoi ne la recevrait-il pas dans l'Eucharistie, où il nous témoigne autant son amour et sa bienveillance qu'en aucun lieu du monde?

2. La dévotion envers le saint sacrement porte les âmes pieuses à une action fort importante, qui est de le visiter souvent dans les églises où il repose, tantôt pour lui rendre hommage et l'adorer, d'autres fois pour le remercier de quelque bienfait reçu, ou pour demander plus efficacement quelque grâce pour soi ou pour autrui, et quelquefois aussi sans autre prétention que d'être auprès de lui. Divers exemples et diverses raisons excitent les saintes âmes à rendre ce devoir à Jésus-Christ. Premièrement l'exemple des anges, lesquels descendent par troupes du ciel sur la terre, pour y voir et honorer leur maître et leur Seigneur, qu'ils savent être caché sous le voile de ce mystère. Quand le prêtre, dit saint Jean Chrysostome, offre ce sacrifice redoutable, tous les ordres des puissances célestes l'assistent et environnent l'autel, en l'honneur de celui qui est immolé. Nous avons ensuite l'exemple des Juifs, qui avaient reçu le commandement exprès de Dieu de visiter, trois fois chaque année, le Tabernacle ou le temple, où résidait l'Arche d'alliance : « Trois fois en l'année, dit la loi, tout homme paraîtra devant le Seigneur (1), » c'est-à-dire en présence de l'Arche. Cette loi obligeait tous les hommes depuis vingt ans jusqu'à l'âge de cinquante ans, et ils ne manquaient pas de l'accomplir ; plusieurs venaient de cinquante et de soixante lieues pour rendre ce devoir au Seigneur ; et même des vieillards, des femmes et des enfants, que la loi n'obligeait pas, s'en acquittaient par dévotion, ainsi que le fit la sainte Vierge, lorsque Jésus-Christ était âgé de douze ans. Or, si l'on rendait ces visites à l'Arche d'alliance, qui n'était que la figure et l'ombre du saint sacrement, combien est-il plus raisonnable de les rendre à la Vérité même? La reine de Saba vint visiter le roi Salomon des confins de la terre ; mais dans l'Eucharistie réside celui qui est plus grand que Salomon (2). Au temps passé, les chrétiens entreprenaient des voyages

(1) Ter in anno apparebit omne masculinum tuum coram Domino Deo tuo. *Exod.*, XXIII, 17.

(2) Et ecce plus quàm Salomon hic. *Math.*, XII, 42.

longs et très-périlleux, pour visiter la terre sainte et les lieux dans lesquels l'humanité sacrée du Sauveur avait passé ; ils disaient avec le Prophète : « Nous l'adorerons au lieu où ses pieds ont passé ; » les femmes mêmes les plus solitaires avaient cette dévotion, comme le témoignent Théodoret de Marana et de Cyra, deux prodiges d'austérité. Que ne doit-on pas faire pour le Saint des saints, Jésus-Christ, qui est présent en corps et en âme dans nos tabernacles ?

Les saints ont trouvé la plus douce des béatitudes de la terre à s'entretenir avec Jésus dans son sacrement. Saint Vincent de Paul le visitait le plus souvent qu'il pouvait ; et l'unique soulagement, qu'il éprouvait dans ses graves occupations, consistait à se tenir longtemps devant le sacré tabernacle. Il y gardait une contenance si humble, si modeste, qu'on eût dit qu'il voyait de ses propres yeux la personne même de Jésus-Christ. Lorsqu'il lui survenait des affaires difficiles, il accourait, comme un autre Moïse, au saint tabernacle, pour y consulter l'oracle de vérité. Lorsqu'il sortait de sa demeure, il allait lui demander sa bénédiction ; et, au retour, il venait le remercier des bienfaits reçus, ou s'humilier pour les fautes qu'il pouvait avoir commises. — Saint Louis était joyeux et comme en fête, quand il pouvait tenir compagnie à Jésus, son adorable Sauveur, et il ne s'en séparait qu'avec peine et douleur.

Le temps que vous passerez avec dévotion au pied des autels, devant Jésus-Christ, sera le temps où vous obtiendrez le plus de grâces, et celui qui vous consolera le plus à la mort et pendant l'éternité. Il n'est point de lieu où Jésus-Christ exauce plus promptement les prières des fidèles. HENRI SUSON.

Sainte Magdeleine de Pazzi faisait chaque jour trente visites au saint sacrement.

Saint Louis de Gonzague passait dans l'église tout le temps que l'obéissance ne le demandait pas ailleurs. Il disait amoureusement à Jésus-Christ, avant de se retirer du saint temple : « Retirez-vous de moi, Seigneur, retirez-vous de moi. » C'était auprès de Jésus-Christ que l'apôtre des Indes allait se reposer de ses fatigues ; après avoir employé le jour à travailler au salut des âmes, il passait une partie de la nuit devant le saint sacrement. — Saint François Régis se comportait de la même manière ; lorsque l'église était fermée, il se mettait à genoux devant la porte, malgré la rigueur du froid.

Saint François d'Assise n'entreprenait rien, sans aller auparavant dans l'église consulter Jésus-Christ.

On appellait la comtesse Féria l'épouse du saint sacrement, parce qu'elle était en adoration tout le temps que les obligations de son état le lui permettaient. On lui demanda ce qu'elle pouvait faire dans l'église si longtemps, elle répondit : « Que fait un courtisan devant « son roi, un malade devant son médecin, un pauvre devant une

« personne riche, celui qui est pressé par la faim, placé à une table « où il y a des mets exquis ? Voilà ce que je fais dans l'église, en « présence de mon Dieu. » *L'Heureuse Année.*

Henri d'Usseville, élève du petit séminaire de Saint-Acheul, parut, dès ses premières années, comblé des dons les plus précieux de la nature et de la grâce. Son meilleur ami, nous osons le dire, était Notre-Seigneur. Souvent on l'a vu, au milieu d'une récréation, abandonner ses jeux pour l'aller visiter. Il le faisait même à l'heure du déjeuner, c'est-à-dire quelques instants après avoir entendu la sainte messe ; et cette heure lui paraissait d'autant plus favorable qu'ordinairement il s'y trouvait seul. Jamais il ne manquait de s'y rendre au sortir des repas et des classes. Un jour qu'il s'était laissé aller à un mouvement de légèreté, son professeur, qui le remarqua, lui en fit une petite réprimande. Il en pleurait encore après la classe ; cependant il ne voulut point manquer sa visite. Arrivé à la porte de la chapelle, il essuya ses yeux, et entra avec l'air de joie et de sérénité qui lui était naturel. Comme c'était surtout l'amour qui l'attirait, non content de se tenir en présence de Jésus-Christ, il s'en approchait autant qu'il lui était possible; il s'avançait jusqu'aux degrés du sanctuaire ; et là, pénétré de la foi la plus vive, il épanchait son âme dans le cœur de Jésus, qui était le principal objet de son amour. Les personnes qui l'ont le mieux connu, ne savent ce qu'elles doivent le plus admirer, ou de l'empressement qu'il mit à demander d'être inscrit sur la liste des adorateurs de ce divin cœur, ou de la joie qu'il témoigna de l'avoir obtenu, ou de son exactitude à s'acquitter des exercices de piété, propres à nourrir cette dévotion.

Souvenirs des P. Séminaires.

Il y a des maisons religieuses, dans lesquelles le saint sacrement est en grande et singulière vénération, où jour et nuit il est visité, et il n'y est jamais sans Chérubins, à l'imitation de l'Arche du Temple de Salomon, c'est-à-dire qu'il y a toujours quelques âmes angéliques, qui y étendent les ailes de leurs affections, veillant à la porte du tabernacle, comme les femmes et les filles dévotes, dont Moïse fait mention.

Il s'est formé tout récemment à Angers une association d'hommes de tout âge et de tous états, dans le but d'aller, une fois par semaine, passer la nuit en adoration devant le saint sacrement.

Univers, 5 avril 1850.

3. Philippe II, roi d'Espagne, que l'histoire nous représente comme un des plus grands princes de son siècle, était sorti de Madrid pour se promener en voiture. Il rencontre le vicaire d'une petite paroisse de campagne, qui, précédé d'un enfant, portait le saint viatique à un malade ; il descend aussitôt de carrosse, y fait monter le prêtre, qu'il

accompagne, la tête nue et la main à la portière, jusqu'à ce qu'il soit arrivé chez le malade. C'était un pauvre jardinier. Le prince assiste avec la plus grande dévotion à toute la cérémonie. Il fait ensuite une aumône considérable à celui qu'on vient d'administrer; et, remontant dans son carrosse avec le prêtre, qu'il fait mettre à la place la plus honorable, il le ramène jusqu'à l'église, imitant en cela l'exemple d'un de ses illustres ancêtres, Rodolphe de Hapsbourg, chef de la maison d'Autriche.

Ce prince, étant à la chasse, rencontra un curé qui portait le saint viatique. Rodolphe découvre humblement sa tête, descend de cheval, se jette à genoux et adore son Sauveur et son Dieu. Un torrent, grossi par l'orage, coulait dans la prairie ; le prêtre quitte sa chaussure pour le traverser. Le prince le voit : « Que faites-vous ? lui crie-t-il avec surprise.

— Seigneur, répond le prêtre, je cours chez un mourant qui soupire après cette nourriture céleste, et je m'aperçois que le torrent est enflé par les pluies ; mais je vais le passer à pieds nus, pour que le mourant ne soit pas privé de la visite de son Dieu. »

Alors Rodolphe, afin de l'aider à remplir un devoir sacré, lui offre sa monture, et lui met entre les mains la bride de son cheval ; le prêtre poursuit sa route.

Le lendemain, il vient offrir au prince ses remercîments et lui ramener son coursier, qu'il tient modestement en laisse. « Loin de moi la pensée, s'écrie l'humble prince, de me servir, pour aller au combat ou à la chasse, d'un cheval qui a porté mon Créateur ! Si vous ne voulez pas le garder pour vous-même, qu'il soit consacré au service de notre maître ; car je l'ai donné à celui de qui je tiens l'honneur, la fortune et la vie.

— Que le Dieu tout-puissant, répond le ministre de l'autel, qui exauce les prières de ses plus humbles serviteurs, vous récompense comme vous le méritez. Déjà votre patrie est pleine de votre gloire ; puissiez-vous réunir plusieurs couronnes sur votre tête ! Puissent vos derniers neveux prospérer et vous bénir ! »

Parabole.

4. La parabole suivante nous trace un faible crayon et de la générosité de Dieu à notre égard, et du haut point d'honneur auquel la sainte Eucharistie élève l'âme chrétienne.

Un puissant monarque avait élevé un de ses sujets aux premières dignités de sa cour. Revêtu de pourpre, logé dans un palais magnifique, tout resplendissant d'or et de soie, il commandait en maître à tout le royaume. Malheureusement, le venin de l'orgueil entra dans le cœur de ce favori. Non content d'être le second dans l'em-

pire, il veut être le premier, s'égaler au roi, son bienfaiteur, et s'emparer de son trône; telles sont ses noires pensées. Il forme une vaste conspiration; mais, au moment d'être exécuté, le complot est découvert. L'ingrat, le perfide ministre, condamné à l'exil avec toute sa famille, est relégué au fond d'une province, réduit à l'état d'obscurité et d'indigence, d'où la faveur du prince l'avait tiré.

Cependant le roi avait un fils doué des plus belles qualités du cœur et de l'esprit. En apprenant la disgrâce du vieux favori, le jeune prince se sent touché de compassion. N'écoutant que sa générosité, il va se jeter aux genoux de son père, demande la grâce du proscrit et de sa famille; il est assez heureux pour l'obtenir. Sur-le-champ et sans communiquer son projet à personne, il se déguise, part seul et à pied pour la province éloignée, où languissait le vieux ministre. Après un voyage long et pénible, le prince arrive au lieu de l'exil; on lui dit que de toute la famille proscrite il ne reste qu'un seul enfant jeune encore. Le prince se rend à la cabane de l'orphelin, et s'informe de sa position et de ses ressources. « Je suis orphelin, lui répond l'enfant avec candeur; ce pays n'est pas mon pays; mon père m'a dit que je suis né dans un beau palais, où un grand roi l'avait placé. Mais un jour mon père eut le malheur d'offenser le roi; pour le punir, le roi l'a renvoyé avec ma mère et moi dans cette province éloignée. Mon père et ma mère sont morts, je reste seul; cette cabane n'est pas à moi; les habits que je porte, on me les a donnés; je vis chaque jour du pain que je demande. » Touché de la candeur du jeune proscrit, le prince lui propose de l'emmener avec lui. L'enfant y consent, le prince part, et, chemin faisant, il lui dit: « Je suis le fils du grand roi qui a banni votre famille; votre père s'est rendu grandement coupable; mais j'ai demandé grâce pour lui; mon père a tout oublié. J'ai voulu annoncer moi-même cette agréable nouvelle à votre famille. J'ai quitté la cour, je me suis dépouillé de l'éclat de prince et je suis venu en toute hâte. Malheureusement, je suis arrivé trop tard, votre père est mort; mais vous serez l'objet de toutes les faveurs que mon père lui destinait. Il m'a laissé libre de faire de vous ce que je voudrais. Je veux donc vous rendre beaucoup plus que vous n'avez perdu. Regardez-vous désormais comme mon ami, comme mon frère; chaque jour vous serez assis à ma table. Le trône de mon père est le mien, et mon trône sera votre trône, ma cour sera votre cour, mon royaume sera votre royaume; vous et moi nous ne serons qu'un; entre vous et moi, c'est désormais à la vie et à la mort. » Le pauvre enfant ouvrait de grands yeux et il ne comprenait rien à ce discours; ces magnifiques promesses l'étonnaient tellement qu'il les prenait pour un rêve. Cependant le prince l'embrasse tendrement. Le cœur de l'orphelin battait avec force et des larmes abondantes coulaient sur son visage enflammé; à peine

peut-il rompre le silence par ces courtes paroles : « Prince, que suis-je ? et qui êtes-vous ? »

Cependant on arrive au palais du roi. Les courtisans s'empressent autour du jeune prince, qui leur déclare ses intentions à l'égard du jeune orphelin. Aussitôt on revêt celui-ci d'habits magnifiques. Le prince le prend par la main, et le conduit aux appartements de son père. Le père se lève, embrasse son fils, puis ouvre ses bras à l'orphelin, il le presse contre son cœur, et ratifie toutes les promesses de son fils. Des ordres sont donnés; des appartements convenables à son nouveau rang sont préparés à l'enfant du proscrit ; tout le monde est à ses pieds, il est fils, il est frère du roi, il est roi.

En entendant cette histoire, il semble que chacun doit naturellement s'écrier : Le bon roi !... l'heureux enfant ! Si j'étais seul, pauvre, proscrit, abandonné comme ce petit orphelin, oh ! que je serais heureux, si une pareille chose m'arrivait !... Eh bien ! oui, nous sommes pauvres, proscrits, abandonnés comme ce petit orphelin ; comme lui, nous sommes fils d'un père prévaricateur ; comme lui, nous avons été exclus de la cour du roi et enveloppés dans la disgrâce de notre père ; mais rassurons-nous : comme lui, nous avons été secourus par Jésus-Christ, qui a demandé grâce pour la famille humaine, qui s'est dépouillé de sa gloire, qui est venu nous chercher sur cette terre. dans ce recoin des provinces de l'univers. Et voilà que ce même Jésus-Christ nous fait part de ses richesses ; et, en se donnant à nous dans la sainte Eucharistie, il nous élève à un honneur, à une dignité plus grande que celle du petit orphelin de l'Orient.

5. Saint Augustin, méditant sur le sacrifice dé Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, en éprouva un si grand ravissement, qu'il écrivit cette doctrine célèbre, où il affirme que Dieu dans ce mystère a épuisé ses perfections. Dieu, dit ce saint docteur, est puissant dans le ciel et sur la terre ; il est puissant sur les mers et jusqu'au fond des abîmes ; il peut créer mille mondes plus beaux les uns que les autres ; mais sa puissance ne peut aller jusqu'à faire un miracle plus grand que le miracle de l'Eucharistie. Dieu est sage, et qui pourrait mettre des bornes à sa sagesse (1) ? mais, dans sa sagesse, il n'a rien trouvé de plus précieux pour l'homme que la sainte Eucharistie. Dieu est riche, tous les trésors sont sous sa main ; mais il n'a pu confier à l'homme un plus riche trésor que celui de l'Eucharistie (2). Et quel autre bien peut-on désirer sur la terre ? Tout

(1) Sapientiæ ejus non est numerus. *Psal.* CXLVI, 5.

(2) Quùm esset omnipotens, plus dare non potuit ; quùm esset sapientissimus, plus dare nescivit ; quùm esset ditissimus, plus dare non potuit. *D. Aug.*, tract. 84, *in Joan.*

est consommé, s'écrie l'âme qui le possède ; l'amour de mon Dieu est à son comble, il ne peut plus rien pour moi.

En nous donnant l'Eucharistie, dit le Père Le Jeune, Jésus-Christ se contente de dire : « Ceci est mon corps ; » il ne parle pas de sa divinité. Nous avons dans l'Eucharistie celui qui, dans le ciel, habite une lumière inaccessible ; son vêtement est la lumière ; sa couronne est la gloire ; mille millions d'anges l'environnent et l'adorent ; et Jésus-Christ ne parle que d'un pain commun et ordinaire et de la chair qu'il a daigné prendre, semblable à la nôtre. Un époux qui fait un riche don à son épouse, se contente de lui dire : « Je vous fais présent de cet anneau ; » il ne parle pas du riche diamant, qui y est enchâssé et qui vaut lui seul plus de mille anneaux. Ainsi, Jésus-Christ nous dit : « Le pain que je vous donnerai est ma chair ; » il ne fait mention que de son corps, et il nous donne en même temps son sang, ses mérites, ses trésors, sa divinité souverainement adorable, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus précieux au ciel et sur la terre.

Magdeleine de Pazzi, en présence d'une fleur, se sentait enflammée de l'amour divin. Mon Dieu a songé de toute éternité à créer cette fleur pour moi, disait-elle ; et cette fleur devenait un trait d'amour qui pénétrait dans son cœur et l'unissait plus étroitement à Dieu. Saint Augustin, contemplant les montagnes, les fleuves, les mers, les étoiles, le firmament, sentait son cœur battre pour Dieu ; il s'écriait : « Seigneur, tout ce que je vois sur la terre et dans les cieux, tout me dit de vous aimer (1). » Si la seule vue des créatures enflammait les saints, que ne doit pas faire dans notre âme la présence même du Créateur !

Les saints ont toujours regardé les autels sacrés comme autant de trônes, d'où rayonnent les flammes de l'amour divin, pour brûler les âmes que Jésus chérit. Sainte Catherine de Sienne vit un jour, entre les mains d'un prêtre, Jésus dans la sainte hostie, semblable à une fournaise d'amour, et elle restait émerveillée de ce que les flammes qui brillaient ainsi, ne brûlaient pas, ne réduisaient pas en cendres les cœurs de tous les hommes. — Sainte Rose de Lima disait qu'en communiant, elle croyait recevoir un soleil, dont les rayons éblouissaient les regards. — Le saint roi Wenceslas, en contemplant le saint sacrement, s'enflammait extérieurement, au point que le serviteur qui l'accompagnait réchauffait ses pieds, en les posant sur ses traces, alors même qu'il marchait sur la neige.

Le roi Robert, en quelque lieu qu'il voulût aller, faisait préparer un chariot pour y porter la tente du divin ministère, où l'on déposait le corps sacré du Sauveur, afin que, comme la terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient, il rendît à Dieu ses vœux et ses hom-

(1) Cœlum et terra et omnia mihi dicunt ut amem te. *D. Aug.*

mages en tous lieux. Saint Louis, digne successeur du trône et de la piété de ce bon roi, porta aussi avec lui l'Eucharistie, dans son expédition d'outre-mer. *De Gestis S. Ludov.*

Saint Thomas d'Aquin avait une dévotion extraordinaire pour l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Il passait plusieurs heures du jour et une bonne partie de la nuit au pied du sanctuaire, où il produisait les actes de l'adoration la plus profonde et se livrait aux transports de l'amour le plus tendre, à la vue de l'immense charité de Jésus-Christ.

Quand il eut été ordonné prêtre, il offrit le saint sacrifice avec une dévotion angélique. Il arrosait souvent l'autel de ses larmes, et y paraissait comme ravi, hors de lui-même. On remarquait dans ses yeux et sur son visage un feu qui montrait extérieurement celui dont son cœur était embrasé. L'accroissement de sa ferveur était si sensible, après la réception du corps et du sang de Jésus-Christ, que les fidèles qui se trouvaient alors dans l'église, étaient singulièrement attendris. Sa messe finie, il en servait ou entendait ordinairement une autre, en action de grâces. Tout le monde sait que saint Thomas a composé l'Office du saint sacrement, qui est si beau qu'il mérita un jour d'entendre Jésus-Christ, dans une vision, lui adresser ces paroles : « Vous avez bien écrit de moi, Thomas ; quelle récompense demandez-vous? » A quoi le saint répondit : « Nulle autre que vous, Seigneur. » GODESCARD, *Vie du saint*, 7 mars.

La dévotion du B. Alphonse de Liguori, envers le mystère de nos saints tabernacles, datait des premiers jours de sa jeunesse. Au milieu d'un monde dissipé, il savait dérober à ses études et à ses occupations quelques moments qu'il allait passer au pied des autels, trouvant mille fois plus de plaisir à verser son cœur dans le cœur de Jésus, à s'entretenir avec celui dont la conversation a tant de charmes, qu'à se reposer dans les magnifiques pavillons des pécheurs. Élevé au sacerdoce, et, après avoir fondé la congrégation du très-saint Rédempteur, son empressement à venir goûter combien le Seigneur est doux envers ceux qui l'aiment, devint encore plus grand et plus remarquable. Quand il était dans les maisons de son institut, ayant plus de facilité de satisfaire sa dévotion, il passait plusieurs heures du jour devant le saint sacrement. La nuit, souvent il se levait doucement, se rendait au chœur, pieds nus, de peur de troubler le sommeil de ses confrères, pour se jeter dans les bras de Jésus, et s'enivrer aux sources sacrées, qui coulent dans le sanctuaire.

Durant son épiscopat, on le voyait longtemps en adoration dans sa cathédrale, ou dans toute autre église ; et on allait s'édifier par le spectacle d'un saint, qui semblait converser visiblement avec Dieu. Démissionnaire, et retiré à Saint-Michel des Païens, moins distrait par les affaires et par les relations avec le monde, il pouvait se livrer

plus librement à sa piété et à sa ferveur. Aussi, plus de huit heures par jour étaient employées en longues et fréquentes visites à Jésus-Christ, qu'il faisait à genoux ou assis sur une chaise. Plus d'une fois son cœur se trouvait rempli de si vives émotions, sa prière était si fervente, son âme si exaltée dans la contemplation de l'amour d'un Dieu caché dans la sainte Eucharistie, qu'il se levait soudainement, tendait les bras vers le tabernacle, comme pour demander à Jésus la faveur de le presser contre son sein, afin de le dédommager du délaissement et de l'indifférence des hommes ; puis, le voile qui le dérobait à ses regards semblait être tombé, et il s'écriait, tout hors de lui-même et dans d'ineffables ravissements : « Le voilà ; venez voir comme il est beau ! Aimez-le donc de tout votre cœur ! » Il fallait lui faire violence et l'arracher de l'église pour sa promenade obligée, et toujours il la dirigeait du côté de l'église où était exposé le saint sacrement. « Conduisez-moi donc, disait-il, à l'adoration ; j'ai quelque chose à dire à mon Jésus. » Lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de se rendre au chœur, ce fut pour lui une cruelle privation. Pour le consoler, son directeur lui disait qu'il avait une chapelle et un autel dans ses appartements. « Mais Jésus-Christ n'y est pas, » lui répondit Alphonse, les larmes aux yeux. Cependant il cherchait, pour ainsi dire, à tromper son amour, en récitant avec le pieux Romito ou avec son domestique, les prières de l'exposition solennelle, devant l'autel dont il faisait allumer les cierges.

Vie du B. Alphonse de Liguori, par M. Verdier, (prêtre du diocèse de Clermont).

6. L'exactitude de sainte Jeanne de Chantal à observer et à faire observer aux autres tout ce qui concernait le service divin, était en quelque sorte portée jusqu'au scrupule. Ayant un jour entendu du bruit dans une chambre située au-dessus de la chapelle où le saint sacrement était exposé, elle voulut réparer ce défaut de respect ou d'attention ; et, pour cela, elle demanda pardon à Dieu devant ses sœurs assemblées au réfectoire, et leur baisa les pieds ; après quoi elle mangea à terre ; ce qui est une pénitence prescrite dans plusieurs maisons religieuses. God., 21 août.

La sœur Marie-Ange passait tous les moments dont elle pouvait disposer, devant le très-saint sacrement, semblable à une colombe gémissante d'amour; et souvent, après y être restée une journée entière, lorsque tout sommeillait, elle se levait pour y retourner encore. Le silence de la nuit, les pâles rayons de son astre, traversant les antiques fenêtres de l'église, la statue colossale de la sainte Vierge, derrière l'autel, tenant dans ses bras tutélaires l'enfant divin qui aime et qui veut être aimé, l'ombre des colonnes qui entouraient le sanctuaire semblaient lui murmurer tout bas le doux nom de Jésus.

Là, comme un lis penché, les deux mains sur son cœur, palpitant d'amour et de bonheur, elle disait avec une voix qui, par intervalles, expirait de tendresse : « Sacrement de mon Dieu, Jésus, ma vie et mon amour, que j'aime à être avec vous !... Que vous êtes nécessaire à mon cœur !... Les doux, les tendres sentiments, que vous excitez dans mon âme !... Dieu d'amour, objet divin de ma félicité sur la terre, quelle paix je goûte près de vous !... Quelle joie sainte !... Quels aimables transports, dans les douleurs mêmes et les regrets de mes offenses !... Devant vous l'univers est dans un profond silence... Devant vous, tout ne m'est plus rien... Vous seul, ô mon Jésus, m'êtes tout... Ah ! disparaissez de ma mémoire, chefs-d'œuvre de l'art, palais que j'ai habités, vaine montre de la magnificence et de l'orgueil humain ; je ne désire que les chefs-d'œuvre de l'amour de mon Dieu, les héroïques sacrifices de sa tendresse, une pauvre cabane, un peu de paille, de simples bergers prosternés pour adorer et bénir ; voilà ce que mon cœur demande et vient obtenir ici... Autel, tu me rappelles la crèche... Nouveau berceau de Jésus-Christ naissant, tu renfermes toutes les délices de mon âme attendrie... O mon Jésus, en vous sont tous les biens, en vous est tout l'amour... Grand Dieu, exaucez mes prières : puissé-je mourir devant votre tabernacle, brûlante d'amour ou noyée dans mes larmes !... »

Et les heures fugitives, ramenant le réveil de l'aurore, la trouvaient encore devant l'objet adorable et si cher à son cœur ; ce qui ne surprenait point la communauté, qui respectait et connaissait sa haute vertu, et l'ineffable tendresse qu'elle avait pour le saint sacrement de l'autel.

Lettres à Eugène sur l'Eucharistie, par le P. MARIE GÉRAMB.

SIXIÈME LEÇON.

SUITE DE L'EUCHARISTIE.

—

PREMIÈRE INSTRUCTION.

De la Communion. — Communion sous les deux espèces. — Merveilleux effets de la sainte Communion.

D. Qu'est-ce que communier ?

R. C'est recevoir Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie.

De tout temps il avait été d'usage de manger en commun la chair de la victime qu'on avait immolée; et cet usage, Notre-Seigneur l'a consacré, de la manière la plus admirable, par l'institution de l'Eucharistie, où il est à la fois prêtre, victime, et nourriture de ses adorateurs. Communier, c'est donc l'acte le plus auguste, le plus saint de la vie chrétienne, puisque c'est s'unir à Jésus-Christ de la manière la plus intime, c'est manger le corps de Jésus-Christ, c'est boire son sang. Notre divin Sauveur l'a ainsi voulu : « Mangez-en tous, a-t-il dit; buvez-en tous (1). » Quand donc nous recevons la sainte hostie, c'est Jésus-Christ lui-même qui entre dans notre bouche, qui repose sur notre langue, qui descend dans notre cœur. Mais il n'en est pas de cette manne divine comme de nos aliments grossiers : ceux-ci s'altèrent et se décomposent dans notre estomac; mais le corps de Jésus-Christ, qui est dans l'Eucharistie à la manière des esprits, glorieux, impassible, immortel, réside en nous, sans y subir la moindre altération; les espèces seules se décomposent, et alors le corps de Jésus-Christ disparaît, comme un rayon de lumière qui remonte à son principe.

De plus, bien différent du pain matériel qui se change en notre propre substance, le pain eucharistique, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, nous transforme en quelque sorte en lui-même, en nous communiquant ses divines perfections, de telle sorte que nous contractons avec Jésus-Christ la plus étroite affinité; nous devenons participants à sa nature; nous nous incorporons en quelque sorte à Jésus-Christ lui-même, et nous tenons à lui par les liens mêmes du sang, selon les paroles énergiques de saint Cyrille (2). Voilà pourquoi la participation à l'Eucharistie est appelée *Communion*, c'est-à-dire *union commune*, parce

(1) Manducate ex hoc omnes.... Bibite ex hoc omnes. *Math.* xxvi, 27.

(2) Concorporei et consanguinei Christi.

que, par elle, nous nous unissons à Jésus-Christ, pour ne faire qu'un avec lui. Il ne faut donc pas confondre la sainte Communion avec la Communion des saints. Celle-ci nous donne droit à toutes les richesses spirituelles de l'Église, à toutes les grâces dont le Seigneur l'a établie la dépositaire et la dispensatrice; mais, par la Communion eucharistique, nous recevons l'auteur lui-même de la grâce, le trésor le plus précieux, le bien suprême, le bien infini, c'est-à-dire Jésus-Christ.

On l'appelle encore *Communion,* parce qu'elle est un signe de l'union, de la charité, qui doit régner entre tous les fidèles. Car nous sommes tous invités à la table du Père céleste, et, par conséquent, il ne doit jamais y avoir entre nous ni haine ni division, puisque, selon saint Paul, nous participons au même pain (1) et nous ne faisons plus en Jésus-Christ qu'un même corps et qu'une seule famille (2). Les symboles ou apparences de l'adorable sacrement nous offrent une image sensible de cette divine charité, qui doit animer tous les chrétiens. Car de même que le pain se compose de plusieurs grains de blé, broyés et pétris ensemble, et le vin de plusieurs grains de raisin exprimés ensemble pour former une seule liqueur, ainsi les cœurs des fidèles doivent en quelque sorte se fondre en un avec celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1].

D. Est-il nécessaire de recevoir les deux espèces?

R. Les prêtres qui célèbrent la messe reçoivent les deux espèces; mais les fidèles ne communient que sous l'espèce du pain.

Bien que Jésus-Christ ait institué l'auguste sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces, distinctement et séparément l'une de l'autre, il n'a pas cependant commandé l'usage de ces deux espèces. Les prêtres, il est vrai, quand ils célèbrent la sainte messe, sont obligés de les recevoir

(1) De uno pane participamus. I. *Cor.*, x, 17.
(2) Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. *Gal.*, III, 28.

toutes les deux, parce que le saint sacrifice, étant le renouvellement et la représentation de celui de la croix, doit offrir à nos yeux la séparation, sinon réelle, du moins mystique, du corps et du sang du Sauveur. Mais il suffit aux fidèles de recevoir la seule espèce du pain, parce qu'elle renferme Jésus-Christ tout entier. Remarquons bien, en effet, que ce ne sont pas les espèces qui confèrent la grâce, mais la chair vivante et vivifiante du Sauveur et son sang précieux, qui se trouvent également sous chaque espèce; d'où il suit qu'il n'y a pas plus d'avantage à communier sous deux espèces que sous une seule, tout comme on ne serait pas plus riche, parce qu'on posséderait un même héritage en vertu de deux testaments.

Cependant certains hérétiques se sont récriés à ce sujet, et ont blâmé fortement l'Église d'avoir retranché aux laïques l'usage de l'espèce du vin. Pour soutenir leur idée, ils se fondent sur ces paroles de Notre-Seigneur : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous (1). » Ils prétendent qu'il y a là deux actions commandées, *le manger et le boire*, desquelles la vie de l'âme dépend comme de deux conditions également nécessaires. Mais, dès l'instant que Notre-Seigneur est renfermé tout entier sous chaque espèce, n'est-ce pas manger sa chair et boire son sang, que de le recevoir tout entier sous la seule espèce du pain? « De quelque manière, dit le concile de « Trente, qu'on entende ces paroles, en suivant les di« verses interprétations des saints Pères et des docteurs, « on ne peut en conclure que Notre-Seigneur ait fait un « précepte de la Communion sous les deux espèces, car « le même qui a dit : — Si vous ne mangez la chair du « Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous

(1) Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 54.

« n'aurez point la vie en vous, a dit aussi : — Si quelqu'un « mange de ce pain, il vivra éternellement (1). » Par là, Jésus-Christ témoigne assez que la réception de la seule espèce du pain est suffisante, lui attribuant manifestement la vie éternelle, et le disant et redisant plusieurs fois, sans faire mention de l'espèce du vin.

Nous voyons même que Notre-Seigneur, ayant apparu à deux de ses disciples, à Emmaüs, les communia sous l'espèce du pain seulement, car l'Évangile dit : « Il prit du pain, le bénit, le rompit et le leur donna, et leurs yeux furent ouverts (2). » Les Pères de l'Église ont entendu ce passage de la sainte Eucharistie, dont l'effet est d'illuminer les hommes. Aux premiers jours du christianisme, les fidèles ne communiaient que sous une seule espèce, selon qu'il paraît dans le livre des Actes des apôtres, par ces paroles : « *Ils étaient persévérants dans la doctrine des apôtres, dans la Communion de la fraction du pain, et dans la prière* (3). » Dans le temps même où l'usage des deux espèces était ordinaire, il y avait plusieurs occasions où l'on ne communiait que sous une seule. Ainsi, dans les quatre ou cinq premiers siècles de l'Église, les chrétiens n'ayant pas la liberté de s'assembler souvent, on leur donnait l'Eucharistie pour l'emporter dans leurs maisons, et se communier eux-mêmes en secret. Or, ils n'emportaient que les espèces du pain, car l'espèce du vin n'aurait pu se conserver. Pareillement, on ne gardait que les espèces du pain pour la Communion des malades. Enfin, pendant la célébration des saints mystères, quoiqu'on présentât le calice à tous les communiants, il paraît, par quelques faits de l'histoire ecclésiastique, qu'on n'obligeait

(1) Qui dixit : Nisi manducaveritis, etc., dixit quoque : Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum. *Trid.*, sess. 21, c. I.

(2) Accepit panem et benedixit ac fregit, et porrigebat illis. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum. *Luc.*, XXIV, 30, 31.

(3) Erant autem perseverantes in doctrinâ apostolorum et communicatione fractionis panis, et orationibus. *Act.*, II, 42.

personne à prendre l'espèce du vin, à cause de la répugnance que plusieurs personnes ont pour cette liqueur. Que les hérétiques cessent donc de se plaindre, et qu'ils reconnaissent que la Communion sous les deux espèces n'est aucunement nécessaire, et que le retranchement du calice ne prive les fidèles d'aucun fruit de sanctification. Que cherchent-ils, en effet, dans l'Eucharistie ? Jésus-Christ. Or, ils le trouvent aussi entièrement sous une enveloppe que sous plusieurs. Quand on désire un noyau ou un fruit exquis, qu'est-il besoin qu'il soit caché sous une ou plusieurs écorces ?

Comme il résultait de graves inconvénients de la Communion sous les deux espèces, l'usage du calice s'abolit peu à peu ; et, au douzième siècle, la coutume de ne communier que sous une espèce était presque universelle. Enfin, en 1414, au concile de Constance, l'Église, qui *a le droit de changer dans l'administration des sacrements tout ce qui n'est pas de leur essence* (1), défendit expressément de donner le calice du sang de Jésus-Christ aux laïques et aux prêtres ne célébrant pas. Les raisons qui l'ont décidée à cet égard, ont été : 1° La crainte de répandre par terre le précieux sang de Jésus-Christ; ce qui, malgré toutes les précautions, était à peu près inévitable, surtout dans les Communions nombreuses. 2° Le dégoût que certaines personnes ont pour le vin. 3° La difficulté de se procurer une assez grande quantité de vin, dans plusieurs pays où il est rare. Ainsi, dans les régions du Nord qui se convertirent assez tard, on avait souvent bien de la peine à en trouver, même pour le prêtre à l'autel. 4° Le désir de réprimer l'erreur de ceux qui prétendaient que Jésus-Christ n'est pas sous chaque espèce. Cependant, comme pour conserver un vestige de l'ancien usage, l'Église permet encore aujourd'hui de communier sous les deux espèces, en certaines circonstances extraordinaires,

(1) Trid., sess. 21, c. II.

comme, par exemple, aux diacres et aux sous-diacres qui servent à l'autel à la messe papale. Elle le permettait aussi aux rois de France, le jour de leur sacre.

Soumettons-nous avec humilité au jugement de l'Église, à qui il appartient d'interpréter les ordres et les intentions de Jésus-Christ, et qui est toujours conduite par l'esprit de vérité, dans les prescriptions qu'elle fait pour la sanctification des âmes. Le fidèle ne trouve-t-il pas sous la seule espèce du pain de quoi satisfaire toute sa dévotion? Il y goûtera d'autant plus de consolations et de douceurs spirituelles que sa foi sera plus vive et sa charité plus ardente. Mon bien-aimé, dit l'épouse des Cantiques, est une grappe de raisin de Chypre dans les vignes d'Engaddi (1). Ce raisin, qui donne à manger et à boire, est Jésus-Christ même dans le sacrement de l'Eucharistie, où son corps et son sang deviennent l'aliment et le breuvage de nos âmes[2].

D. Quels sont les effets que la Communion produit?

R. 1° La Communion nous unit intimement à Jésus-Christ. 2° Elle affaiblit en nous la concupiscence et nous fortifie contre les tentations. 3° Elle augmente en nous la grâce sanctifiante. 4° Elle est pour nous une source de plusieurs grâces actuelles. 5° Elle est un gage de la vie éternelle.

On peut appliquer à la sainte Communion ce que Salomon a dit de la sagesse : « Tous les biens me sont venus avec elle (2). » Jésus-Christ n'est-il pas la source et l'auteur de tout bien? Et comment supposer que sa présence dans nos cœurs soit stérile? Il n'y a point de moyen plus puissant pour diviniser nos âmes, dit saint François de Sales, que la sainte Communion, pourvu qu'elle soit fréquentée avec la foi, la pureté et la dévotion convenables.

Les Pères de l'Église, parlant des merveilleux effets que

(1) Botrus Cypri dilectus meus mihi in vineis Engaddi. *Cant.*, I, 13.

(2) Venerunt autem mihi omnia bona pariter cum illâ. *Sap.*, VII, 11.

l'Eucharistie produit en nous, emploient les termes les plus magnifiques. Ils nous disent qu'elle est une médecine pour guérir les infirmités de notre âme, un holocauste pour la purifier de ses péchés (1); qu'elle la fait reverdir, lorsqu'elle est aride, en l'arrosant du sang de Jésus-Christ (2); qu'elle l'engraisse, pour ainsi dire, de la substance même de Dieu (3); qu'elle nous est une semence de vie et un antidote contre la mort (4); qu'elle nous rend en quelque sorte semblables à Dieu (5); qu'elle fait briller en nous l'image du roi céleste (6); qu'elle est le gage de notre salut, le lien de l'Église militante avec l'Église triomphante, le nerf de notre âme, son espoir, son salut, sa lumière et sa vie (7); qu'elle est comme la frontière de la terre et du ciel, et le chariot pour nous élancer de ce monde au sein de notre véritable patrie (8). Mais tous ces effets peuvent se réduire à celui-ci, c'est que, nous ayant été donnée pour être la nourriture de nos âmes, elle opère en elles ce que la nourriture corporelle produit dans nos corps; elle les sustente, les fait croître, les fortifie et les réjouit[3] (9).

(1) Medicamentum et holocaustum ad sanandas infirmitates, et purgandas iniquitates. *D. Cypr.*

(2) Ego sicut fœnum arui. *Psal.* CX. — Sed revirescit fœnum sanguine Christi irrigatum. *D. Aug.*

(3) Caro corpore et sanguine Christi vescitur, ut et anima de Deo saginetur. *Tertull., de Resurr. carn.*, c. VIII.

(4) Quasi semen quoddam vivificativum. *D. Cyrill. Alex., in Joan.* — Mortis antidotum. *D. Ignat., ad Eph.*

(5) O esca sacratissima, quam verè comedens Deus efficitur. *D. Hier.*

(6) Hic sanguis facit ut imago in nobis regia floreat. *D. Chrys.*, homil. 24, *in* I. *ad Antioch.*

(7) Ecclesiæ militantis cum triumphante suave ligamen. — Hæc mensa est nervus salutis, spes, salus, lux, vita. *D. Aug.* — *D. Chrys.*, homil. 1, *ad Corinth.*

(8) Confinium cœli et terræ hæc est mensa. — Currus Israel et auriga ejus. *D. Germ. Const.* — *Incogn,. in Psal.*

(9) Sustentat, auget, reparat, delectat. *D. Thom.*, 5 pars, q. 79, art. 1.

Comme cette matière est extrêmement importante, nous allons y donner de plus amples développements, en suivant la lettre du catéchisme.

1° *Elle nous unit intimement à Jésus-Christ.* Nous pouvons nous unir à Dieu de plusieurs manières : par la foi, lorsque notre esprit, se débarrassant des pensées de la terre, s'élève jusqu'à la contemplation des grandeurs et des perfections infinies de Dieu; par l'espérance, lorsque, foulant aux pieds ce monde de boue, nous soupirons après l'heureux moment où nous verrons Dieu face à face, et où nous jouirons de ses ineffables embrassements; par la charité, lorsque, dégoûtés du monde et de ses plaisirs, nous attachons notre cœur à Dieu, qui seul peut le remplir. Mais combien plus admirable est l'union que l'âme fidèle contracte avec son Dieu, dans le sacrement de l'Eucharistie! Par cette union beaucoup plus étroite que celle des amis, que celle des époux, Jésus-Christ demeure en nous, et nous demeurons en lui, selon la parole de Jésus-Christ lui-même (1). Mais nos cœurs ne sont pas seulement des ciboires vivants où Jésus-Christ repose; nous devenons les membres de Jésus-Christ même, il se donne tout à nous; son corps adorable s'unit à notre corps; son âme s'identifie avec notre âme, de telle sorte que nous ne faisons plus qu'un avec lui, à peu près, dit saint Cyrille, comme deux gouttes de cire se fondent et se mêlent ensemble (2); ou comme le fer incandescent, qui prend toutes les qualités du feu, sans perdre sa propre nature; ou comme la greffe qui se nourrit de la séve de l'arbre sur lequel elle est entée. O bonté incomparable de mon Dieu, qui pourra jamais assez vous bénir, vous aimer? Qui pourra jamais expliquer les merveilles de cette *union déifique?* C'est le propre de ceux qui aiment, dit saint

(1) Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in illo. *Joan.*, VI, 57.

(2) Sicut qui liquefactæ ceræ aliam ceram infuderit. *D. Cyrili. Alex.*, l. IV, *in Joan.*, VI, 17.

Jean Chrysostome, de ne vouloir être qu'un avec l'objet de leur amour ; et Jésus-Christ, non content d'être devenu notre frère, de s'être revêtu de notre chair, a poussé l'héroïsme de la charité jusqu'à nous donner cette même chair à manger, afin de s'unir à nous cœur à cœur, substance à substance, de telle sorte que ce nouvel Adam peut dire en toute vérité de l'âme fidèle qui le reçoit dans la sainte Communion, ce que l'ancien Adam disait de sa compagne : « C'est ici l'os de mes os, et la chair de ma chair (1). » Est-il possible que notre esprit si faible et si borné puisse s'élever jusqu'à des conceptions si sublimes ? N'est-ce pas ici un mystère de tendresse ineffable ? Oui, l'amour de mon Dieu est incompréhensible comme sa grandeur, sa justice et sa puissance.

En nous unissant à Jésus-Christ, la Communion nous élève au plus haut degré de gloire. Par elle, notre nature est en quelque sorte divinisée ; nous vivons de la vie même de Jésus-Christ ; le sang de Jésus-Christ coule dans nos veines, et nous pouvons dire, comme autrefois l'Apôtre : « Ce n'est pas moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi (2). » Oui, mon Dieu, quand vous venez prendre possession de mon cœur, je cesse d'être moi-même, parce que vous élevez et consacrez mon néant ; vous consumez en moi tout ce qu'il y a de terrestre et de charnel, et je deviens l'objet des complaisances du Père céleste. Je ne suis plus moi-même, puisque je vis d'une autre vie que je ne vivais auparavant ; et je puis ajouter en toute vérité que je deviens un autre vous-même, puisque l'effet ordinaire d'une bonne Communion est de me transformer en vous.

2° *Elle affaiblit en nous la concupiscence.* Depuis le malheureux péché de notre premier père, nous sentons au dedans de nous un violent penchant, qui nous entraîne au mal. Étrange contradiction dans l'homme : il aime le bien,

(1) Hoc nunc os ex ossibus meis et caro de carne meâ. *Gen.*, II, 23.
(2) Vivo jam non ego, vivit verò in me Christus. *Gal.*, II, 20.

il l'approuve et le désire, et cependant ce n'est qu'à grande peine qu'il marche dans le sentier de la vertu. D'un autre côté, tout en éprouvant une secrète horreur pour le vice, il s'y laisse aller avec une extrême facilité. C'est ce funeste penchant au mal qui s'appelle *concupiscence*. Un des plus précieux effets de l'Eucharistie, c'est de l'amortir en nous, d'en réprimer les ardeurs. Il est vrai que tant que nous serons dans ce monde, nous ne pourrons jamais en être entièrement délivrés. Les plus grands saints ont senti, comme saint Paul, l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan, les tourmenter bien cruellement; et c'est ce qui les faisait soupirer après l'heureux moment où ils seraient délivrés de ce corps de péché, qui rendait leur âme si lente pour le service de Dieu, en la courbant sans cesse vers la terre. Mais le Seigneur, dont la miséricorde est infinie, et qui a sans cesse l'œil ouvert sur nous afin de pourvoir à nos besoins, nous a préparé dans le sacrement de l'autel un remède contre la violence de nos passions, une eau rafraîchissante contre ces diverses fièvres qui agitent nos âmes, contre la fièvre de l'orgueil, contre la fièvre de l'avarice, contre la fièvre de la colère ou de l'envie. « Si quelqu'un est altéré, dit-il, qu'il vienne à moi (1). » De même qu'autrefois avec la manne une douce rosée tombait du ciel, de même il vient avec l'Eucharistie une rosée de grâces spirituelles, qui ralentit l'ardeur des passions les plus vives. Jésus-Christ est lui-même comme un médecin charitable, qui nous visite pour guérir nos maladies spirituelles. Ah ! qu'ils sont ennemis d'eux-mêmes ceux qui le fuient avec obstination ! Faut-il s'étonner qu'ils soient continuellement dans le trouble et l'agitation ? Faut-il s'étonner qu'ils tombent dans l'abîme du péché ? Pour nous, allons à Jésus-Christ, et il nous soulagera du lourd fardeau de nos misères. C'est lui-même qui nous appelle : « Venez à moi et je vous soulagerai (2). » Allons à lui, surtout quand

(1) Si quis sitit, veniat ad me. *Joan.*, VII, 37.
(2) Venite ad me, et ego reficiam vos. *Math.*, XI, 28.

nous sentons que nos passions s'irritent, il apaisera leur fureur; et de même qu'autrefois d'un mot il calmait les flots et les tempêtes, de même il fera, par sa bienheureuse présence, succéder en nous le calme et la sérénité aux agitations du plus violent orage [5].

En affaiblissant la concupiscence, l'Eucharistie *nous fortifie contre les tentations*. Elles nous viennent de trois sources, du fond de notre nature corrompue, de la méchanceté des hommes, de la malice du démon. C'est ce qui fait que nous marchons au milieu de périls de toute espèce, et que notre vie, comme l'a dit le Saint-Esprit, est un combat continuel (1). Mais rendons grâces à Dieu, qui nous a préparé à la table sainte comme un asile et un retranchement contre la fureur des ennemis de notre salut (2). C'est là qu'il nous donne ce pur froment des élus, et cette liqueur vivifiante, qui nous soutiennent contre les faiblesses de notre cœur, contre la tyrannie de nos passions; ce sel mystique, qui nous préserve de la corruption du siècle; cette huile précieuse, qui donne de la vigueur aux parties les plus intimes de l'âme et la rend impénétrable aux traits de l'enfer. De quoi, en effet, ne sommes-nous pas capables, quand nous avons pris cette manne céleste, quand nous nous sommes nourris de Jésus-Christ, remplis de Jésus-Christ, fortifiés par Jésus-Christ? Si le démon tremble à la vue de la croix, si ce signe auguste suffit pour le mettre en fuite, combien plus doit-il trembler et fuir à la vue de Jésus-Christ lui-même! Qu'avons-nous à craindre du monde et de ses prestiges, quand nous possédons celui qui a vaincu le monde? Lorsque, par la Communion, nous sommes revêtus de la force d'en haut, de la puissance même de Dieu, et que nous ne faisons plus qu'un avec lui; quand nous avons au milieu de nous le Dieu des ar-

(1) Militia est hominis vita super terram. *Job*, VII, 1.
(2) Parasti in conspectu meo mensam adversùs eos qui tribulant me. *Psal*. XXII, 5.

mées, le Dieu des vertus, nous pouvons hardiment défier toutes les puissances des ténèbres, tous les assauts du monde, de l'enfer, de la chair, et nous rire de leurs efforts. Le Seigneur étant au milieu de nous, nous n'en serons pas même ébranlés (1). Voyez les saints, où allaient-ils retremper leur force et leur courage, pour résister aux tortures et braver les tyrans? Dans la sainte Eucharistie. Ils sortaient du banquet sacré, comme des lions, respirant le feu et terribles aux puissances infernales (2). Celui donc qui se trouve languissant pour le bien, tiède dans les pratiques de la vertu, celui qui ne combat que faiblement contre les ennemis spirituels, doit en trouver la cause en lui-même et s'écrier : « Mon cœur s'est desséché, refroidi, glacé, parce que j'ai négligé de manger le pain de vie (3). »

3° *Elle augmente en nous la grâce sanctifiante.* Le propre du pain matériel est de conserver la santé, de fortifier et d'augmenter la vigueur du corps. L'Eucharistie, étant le pain des anges, le pain vivant descendu du ciel, opère les mêmes effets dans nos âmes. Après avoir reçu la vie de la grâce dans les eaux régénératrices du baptême, nous avons besoin d'un nouveau secours pour l'entretenir et l'accroître, car nous sommes alors faibles, chancelants comme de petits enfants qui viennent de naître (4). Or, c'est le très-saint sacrement qui nous soutient au milieu des accidents sans nombre, qui pourraient nous entraîner de nouveau dans nos mauvaises habitudes. Ceux qui négligent de prendre cette nourriture divine tombent peu à peu en défaillance, et ne tardent pas à perdre la vie de la grâce, selon la parole du Sauveur : « Si vous ne mangez la chair du Fils de

(1) Deus in medio ejus, non commovebitur. *Psal.* XLVI, 6.

(2) Tanquàm leones, ignem spirantes, diabolo terribiles. *D. Chrys.*, hom. 46, *in Joan.*

(3) Aruit cor meum quia oblitus sum comedere panem meum. *Psal.* CI, 5.

(4) Sicut modo geniti infantes. I. *Pet.*, III, 2.

l'homme, vous n'aurez point la vie en vous (1). » Mais, de même que les hommes, s'ils étaient restés dans le paradis terrestre, auraient pu éviter la mort du corps, en se nourrissant du fruit d'immortalité que Dieu y avait placé, de même aujourd'hui ils peuvent se garantir de la mort de l'âme par la vertu de l'Eucharistie. Aussi voit-on les personnes, qui communient saintement, passer des années entières et quelquefois toute leur vie, sans commettre un vrai péché mortel. Fortifiées par cette divine nourriture, elles marchent, comme Élie, avec courage et constance vers la montagne sainte, jusqu'à ce qu'elles arrivent au paradis [6].

Non-seulement la sainte Communion nous nourrit et nous fortifie, elle ajoute encore un nouvel éclat à la beauté intérieure de l'âme, elle la remplit de grâces et de bénédictions célestes; elle en est l'ornement et le flambeau ; et, la dégageant de tout alliage terrestre, elle lui donne des ailes pour s'élever au ciel. Quand on a donc soin de se nourrir de cette manne divine, de s'abreuver à cette source de vie, on s'enrichit chaque jour de nouvelles vertus, on fait les plus grands progrès dans la pratique de l'humilité, de la douceur, de la charité ; on est ferme dans le bien, et on avance à grands pas dans le chemin de la perfection. Quel inestimable trésor est donc la sainte Eucharistie, puisqu'elle procure à l'âme de si grands biens !

4° *Elle est pour nous une source de plusieurs grâces actuelles.* Toutes les grâces sont dans l'adorable Eucharistie, comme dans leur source ; elles coulent incessamment et avec la plus grande abondance du corps et du sang de Jésus-Christ. Quels que soient les besoins de votre âme, allez avec confiance à ce trône de miséricorde. Ce n'est plus un trône inaccessible, un trône de flammes et de feu, comme le décrivait le prophète Daniel (2). C'est un trône

(1) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis... non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 54.

(2) Thronus ejus flammæ ignis; rotæ ejus ignis accensus. *Dan.*, VII, 9.

d'amour. Jésus-Christ s'y tient les mains pleines de trésors célestes, prêt à les répandre sur vous. Là, vous trouverez le remède à vos tentations, à vos chagrins, à vos doutes, à vos faiblesses. Examinez les nécessités les plus pressantes où vous vous trouvez, les grâces qui vous sont les plus nécessaires pour votre avancement spirituel, les défauts les plus notables dont vous désirez vous corriger, les vertus qui vous manquent; et Jésus-Christ qui se donne à vous, ne vous refusera rien de ce que vous lui demanderez. Le Seigneur n'a rien tant à cœur que de vous combler de ses dons. Il vous dit lui-même : « Ouvrez-moi votre cœur, et j'y demeurerai et je le remplirai (1). » Si vous êtes chargés d'iniquités, c'est lui qui justifie ; si vous avez besoin de secours, il est la force; si vous craignez la mort, il est la vie; si vous désirez le ciel, il est la voie qui y conduit ; si vous fuyez les ténèbres, il est la lumière ; si vous cherchez de la nourriture, il est votre aliment (2). Allez donc à lui, âmes tentées, affligées, timides, aveugles, faibles, pauvres, infirmes, froides et sans amour, sèches comme la pierre du désert ; allez à Jésus-Christ, et il vous rendra la force et la santé, il vous embrasera de ses divines ardeurs, il vous arrosera d'une pluie de grâces et de bénédictions. Racontez-lui vos peines; dites-lui vos douleurs, vos besoins; Jésus-Christ ne résiste jamais à un cœur malheureux, mais confiant et ardent dans sa prière.

Ce n'est pas seulement dans l'ordre spirituel, mais encore dans l'ordre temporel, que l'Eucharistie peut nous obtenir les plus grandes grâces. Voulons-nous obtenir la guérison d'une personne chérie, un heureux voyage, la réussite d'une affaire qui nous tient à cœur, la cessation de quelque fléau, une bonne récolte, ayons recours sans doute à la

(1) Dilata os tuum et implebo illud. *Psal.* LXXX, 11.

(2) Si gravaris iniquitate, justitia est; si auxilio indiges, virtus est, si mortem times, vita est; si cœlum desideras, via est; si tenebras fugis, lux est; si cibum quæris, alimentum. *D. Ambr.*, *Exam.*, l. VI, c. IV.

prière; mais à la prière joignons le moyen le plus sûr, le plus efficace, de nous rendre le Seigneur propice, qui est une bonne, une fervente Communion [7].

5o *Elle est un gage de la vie éternelle.* Quand on promet une chose à quelqu'un, on a souvent coutume de confirmer sa promesse par des arrhes ou gages, qui sont comme une preuve qu'on ne se dédira pas. C'est ce qu'a fait Notre-Seigneur en nous donnant la sainte Eucharistie, comme une arrhe ou gage de la promesse qu'il nous a faite de la couronne céleste. « Celui, dit-il, qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour (1). » Voilà pourquoi saint Augustin a dit que cette viande et ce breuvage rendent immortels et incorruptibles ceux qui les prennent (2). Le serpent séducteur avait trompé nos premiers parents, en leur présentant le fruit fatal qui fut la cause de tous nos maux. « Prenez et mangez, leur avait-il dit; si vous mangez de ce fruit, vous vivrez éternellement, et vous serez comme des Dieux. » Paroles impies ! blasphème exécrable ! c'était un poison mortel, finement enveloppé sous de fausses apparences de vie, que le démon leur présentait. Mais, pour nous préserver de ses ravages funestes, le Seigneur nous a préparé un antidote certain et infaillible : c'est son corps adorable ; c'est son sang précieux ; c'est, en un mot, la divine Eucharistie. Voilà le véritable arbre de vie, que le Seigneur a planté dans le nouveau paradis terrestre, c'est-à-dire dans son Église ; et les fruits de cet arbre, en affaiblissant la concupiscence, en détruisant la corruption du vieil homme, renouvellent notre jeunesse, entretiennent la vigueur de nos âmes, et les préparent pour la glorieuse immortalité. Grâce donc à ce pain de vie, je ne suis plus cendre et pous-

(1) Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego ressuscitabo eum in novissimo die. *Joan.*, VI, 55.

(2) Iste cibus et potus eos à quibus sumitur, immortales et incorruptibiles facit. *D. Aug.*, tract. 26, *in Joan.*

sière, je suis uni à Jésus-Christ; et, si je ne puis m'exempter des horreurs de la mort et du tombeau, je sais du moins qu'un jour j'en triompherai, comme Jésus-Christ en a triomphé; et j'en ai pour garants, non-seulement la parole, mais encore le propre corps et le sang de Jésus-Christ. Voilà pourquoi l'Église, en le déposant sur ma langue, me dit, pour ranimer mon espérance : « Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ conserve votre âme pour la vie éternelle [8] (1). »

Voilà les principaux effets de l'Eucharistie. Fut-il jamais une nourriture plus salutaire, un remède plus efficace contre tous nos maux ? Une seule Communion bien faite suffirait pour faire de chacun de nous un saint. D'où vient donc qu'après tant de Communions nous sommes encore si lâches, si imparfaits? Pourquoi toujours les mêmes fautes et les mêmes vices? Pourquoi toujours cette envie qui nous aigrit, cette cupidité qui nous domine, cette ambition qui nous dévore? Pourquoi toujours la même dissipation et la même indocilité ? Autrefois le seul attouchement de la main du Sauveur, et même de sa robe, suffisait pour guérir les malades; et maintenant ce n'est plus la main du Sauveur ou la frange de son habit, que nous avons le bonheur de toucher, c'est son propre corps que nous mangeons, et nous sommes toujours également faibles, également malades ! Nous portons le feu dans notre sein, sans en ressentir les ardeurs ; et nous sommes toujours tout de glace! D'où vient un si grand désordre? Hélas! reconnaissons-le, la vertu du sacrement est toujours la même, toujours également efficace, et, si nous n'en profitons pas, cela tient au peu de dispositions que nous y apportons, et aux manquements que nous y commettons. En effet, on va souvent à la table sainte par coutume, par respect humain, sans aucune réflexion sur la grandeur de cet adorable

(1) Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam.

mystère, avec attache à ses plaisirs et à ses caprices, l'esprit plein des maximes et des frivolités du siècle ; faut-il s'étonner qu'on retire peu de fruit de la sainte Communion ? De quelle utilité, vous dit le Seigneur, peut vous être mon sang, lorsque vous le faites descendre dans un cœur qui n'est pas entièrement purifié, entièrement renouvelé, et qui se ressent encore de sa première corruption (1) ?

O Dieu de bonté, je me prosterne devant votre face ; pécheur repentant, je demande à être purifié ; pauvre, j'accours vers vous, pour être enrichi, car vous êtes la source de tout véritable bien ; malade, j'implore votre assistance, ô céleste médecin. Venez en moi, vous qui êtes mon trésor, ma vie et ma paix. Venez, ô manne divine, venez nourrir mon âme qui vous désire ; fournaise de charité, venez m'embraser, et brûlez en moi tout ce qui n'est pas digne de vous [9].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Qu'elle est belle la destinée de celui qui est invité à la table, où Dieu se donne aux âmes pour nourriture ! Le bonheur de la Magdeleine fut sans doute bien grand, lorsqu'elle fut admise à baigner de ses larmes, à couvrir de ses baisers les pieds de Jésus-Christ ; grand fut aussi le bonheur du disciple Thomas, lorsqu'il s'approcha du cœur adorable du Sauveur ; celui de saint Pierre, lorsqu'il reçut la communication de ses pensées secrètes ; celui de saint Jean, lorsqu'il reposa sa tête sur le sein de Jésus, et cependant toutes ces faveurs ne peuvent se comparer au bienfait que son amour nous accorde, lorsqu'il nous appelle et nous invite à sa table sainte.

N'avez-vous jamais réfléchi, dit M. le comte J. de Maistre, à l'importance que les hommes ont toujours attachée aux repas pris en commun ? La table, dit un ancien proverbe grec, est l'entremetteuse de l'amitié. Point de traités, point d'accords, point de fêtes, point de cérémonies d'aucune espèce, même lugubres, sans repas. Pourquoi l'invitation, adressée à un homme qui dînera tout aussi bien chez lui, est-elle une politesse ? Pourquoi est-il plus honorable d'être assis à la table d'un prince, que d'être assis ailleurs à ses côtés ?

(1) Quæ utilitas in sanguine meo, dùm descendo in corruptionem ? *Psal.* XXIX. 10.

Descendez depuis le palais du monarque européen jusqu'à la hutte du cacique; passez de la plus haute civilisation aux rudiments de la société; examinez tous les rangs, toutes les conditions, tous les caractères, partout vous trouverez les repas placés comme une espèce de religion, comme une théorie qui a ses lois, ses observances, ses délicatesses très-remarquables. Les hommes n'ont pas trouvé de signe d'union plus expressif que celui de se rassembler pour prendre, ainsi rapprochés, une nourriture commune. Ce signe a paru exalter l'union jusqu'à l'unité. Ce sentiment étant donc universel, la religion l'a choisi pour en faire la base de son principal mystère; et, comme tout repas, suivant l'instinct universel, était une communion à la même coupe, elle a voulu à son tour que sa communion fût un repas. Pour la vie spirituelle comme pour la vie corporelle, une nourriture est nécessaire. Le même organe matériel sert à l'une et à l'autre. A ce banquet, tous les hommes deviennent *un*, en se rassasiant d'une nourriture qui est *une* et qui est *toute* dans tous. Les anciens Pères, pour rendre sensible jusqu'à un certain point cette transformation dans l'unité, tirent volontiers leurs comparaisons de l'épi et de la grappe, qui sont les matériaux du mystère. Car tout ainsi que plusieurs grains de blé ou de raisin ne font qu'un pain et une boisson, de même ce pain et ce vin mystiques, qui nous sont présentés à la table sainte, brisent le moi, et nous absorbent dans leur inconcevable unité. *Soirées de Saint-Pétersbourg.*

Le Fils de Dieu, voulant nous rendre participants de sa divinité, dit saint Thomas d'Aquin, n'a pas dédaigné de se revêtir de notre nature; il s'est fait homme pour que les hommes devinssent des Dieux.

Il existe une bien grande différence entre les aliments terrestres et la nourriture du paradis : les premiers se changent, par le jeu des organes, à l'aide de la chaleur naturelle, en notre propre substance physique, tandis que la seconde, par la chaleur surnaturelle de la charité qui enflamme le cœur, nous identifie spirituellement à la substance divine, et fait de nous, hommes faibles et misérables, autant de créatures pures et saintes. Cette pensée est de saint Augustin. Voici les paroles que ce Père met dans la bouche de Jésus-Christ : « Je suis, nous dit cet adorable Sauveur, la nourriture des grands, des forts; croissez, grandissez et vous me mangerez; et ce ne sera pas vous qui me changerez en vous-même, comme ce qui sert d'aliment à votre chair; mais ce sera vous qui serez changé en moi (1). » Avez-vous iamais réfléchi à l'effet du feu, lorsqu'il attaque

(1) Cibus sum grandium, cresce, et manducabis me; nec tu me mutabis in te, sicut cibus carnis tuæ, sed tu mutaberis in me. *Confess.*, VII, 10.

et enveloppe un objet quelconque? D'abord, il l'échauffe, le pénètre, lutte contre les parties froides et résistantes, en chasse l'humidité, le convertit en sa propre substance et le rend semblable à lui. Ainsi opère Jésus-Christ dans la très-sainte Eucharistie, dit saint Denis l'Aréopagite; il réchauffe d'abord nos âmes de sa douce chaleur et de son saint amour; puis, en chassant peu à peu les qualités contraires des péchés véniels et des liens terrestres, il les enflamme d'amour, les transforme en lui-même et les identifie à sa propre substance (1).

2. Il n'est pas vrai que, dans les premiers temps, l'usage de la coupe fût commun en plusieurs églises. Quelques-uns d'entre les fidèles se contentaient de l'espèce du pain : c'était même le plus grand nombre, dont l'exemple fut tellement suivi, que les laïques abandonnèrent peu à peu la communion sous l'espèce du vin. Les fidèles étaient persuadés que cette dernière n'est pas commandée, en voyant que l'on administrait la seule espèce du pain dans la communion des enfants, des malades, et dans la messe des présanctifiés. On prouve que cette communion sous une espèce était en usage à Rome, du temps de saint Léon le Grand, par la conduite artificieuse des Manichéens, lesquels, au rapport de ce pape (2), pour se confondre avec les catholiques, ne communiaient que sous l'espèce du pain, et s'abstenaient de la coupe, en conséquence des deux erreurs dont ils étaient prévenus : l'une que le vin a été créé par le mauvais principe; l'autre que la passion de Notre-Seigneur n'ayant été qu'une illusion fantastique, il n'avait pas réellement versé son sang pour nous racheter. Si tous les fidèles eussent été obligés de communier sous les deux espèces, les hérétiques n'auraient pas pu se cacher, dans le temps de la Communion. Nous avons un décret du pape Gélase (3), qui ordonne la Communion sous les deux espèces, pour parvenir à les découvrir. Sozomène rapporte (4) qu'à Constantinople, une femme macédonienne, voulant dérober à son mari la connaissance de son adhésion à cette secte, ne mangeait pas le pain consacré, après l'avoir reçu de la main du prêtre, mais du pain commun, qu'elle apportait de chez elle et qu'elle substituait au pain sacré. Si elle avait été obligée, comme tous les autres communiants, de prendre le vin consacré, elle n'aurait pas pu pratiquer cette fraude. Je crois qu'on n'en usait pas autrement dans l'église d'Antioche, et

(1) Quemadmodùm ignis ea quibus insederit in suum traducit officium... haud aliter Dominus noster, qui ignis consumens est, nos per cibum hunc sacratissimum, in suam effigiem traducit, Deiformesque reddit. *De Cœlesti hierar.*

(2) D. Leo, serm. 19, c. x.

(3) Can. *Comperimus, de Consecrat.*, dist. 2.

(4) L. VIII, c. v.

que, sans être astreint à le faire, on recevait l'espèce du vin quand on le voulait.

GUILLON, *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, t. XIV.

3. Nul ne saurait exprimer les ineffables douceurs de ce mystère, qui nous fait goûter les délices spirituelles, comme à leur source même. DIV. THOM., *in officio SS. Sacram.*

Je ne pense pas, disait saint Elzéar à Delphine, son épouse, que l'on puisse imaginer une joie semblable à celle que je goûte à la table du Seigneur. La plus grande consolation d'une âme sur la terre, est de recevoir très-fréquemment le corps et le sang de Jésus-Christ.

On voit, par les ouvrages de saint Cyrille, qu'il avait une grande dévotion envers le mystère de l'Incarnation. Il n'en avait pas moins pour la divine Eucharistie ; de là ce zèle avec lequel il insiste si souvent sur les effets que cet auguste sacrement produit dans ceux qui le reçoivent dignement. « Il guérit, dit-il, les maladies spirituelles de nos âmes ; il nous fortifie contre les tentations et amortit les ardeurs de la concupiscence ; il nous incorpore à Jésus-Christ. »

D. CYRILL., l. IV, *contra Nestor.*

4. Le respect et l'amour, que sainte Thérèse portait au saint sacrement de l'autel, sont consignés dans ses ouvrages. Ses expressions sont tout de feu, quand il s'agit de cet auguste mystère. Une seule Communion, suivant elle, suffit pour enrichir l'âme de tous les trésors spirituels, quand on n'y met aucun obstacle. Nous n'avons point, dans l'état d'exil où nous sommes, de moyen plus propre à nous consoler et à nous fortifier, que de nous unir très-souvent et très-ardemment à Jésus-Christ, dans la sainte Eucharistie, jusqu'à ce que nous puissions un jour lui être unis dans la gloire. On ne saurait exprimer avec quelle ferveur elle s'approchait de la table sainte, et avec quelle effusion elle répandait son âme devant son divin Sauveur. Elle adressait alors au Tout-Puissant les plus instantes prières, pour qu'il voulût bien, au nom de son Fils, arrêter le torrent d'iniquité dont la terre était inondée, et préserver l'univers des horribles profanations, par lesquelles les hommes semblaient insulter à sa miséricorde. Ces vœux et ces prières partaient de l'amour enflammé qu'elle avait pour Dieu ; ses actions et ses écrits respiraient également cet amour. GOD., 15 oct.

Cette illustre sainte, traversant un jour son monastère, rencontra un petit enfant sur son passage ; étonnée, elle lui demanda comment il avait pu entrer ; et, comme il se taisait, la sainte pensa qu'il était parent de quelque religieuse, et lui demanda son nom. A cette question, il répondit : « Dites-moi d'abord le vôtre, afin que vous sachiez le mien. » — « Bien, reprit la sainte, je m'appelle Thérèse de Jésus. »

Alors l'enfant sourit amoureusement; une clarté divine brilla autour de lui : « Je suis, dit-il, le Jésus de Thérèse, » et il disparut. Cette union de Thérèse et de Jésus est l'image de celle qui existe entre nous et Dieu, lorsque nous le recevons dévotement dans la très sainte Communion. Il se forme alors un tel lien entre nous et Jésus-Christ, que, selon sa parole même, nous habitons en lui et lui en nous (1).

Quel bonheur, disait une jeune personne vertueuse, Mlle du Bois Anger, à une de ses compagnes, de penser que, par la sainte Communion, nous possédons Jésus dans notre cœur. C'est le Dieu qui, dans le ciel, fait les délices des anges et des saints ; il a plus d'envie de s'unir à nous, que nous n'en avons de nous unir à lui; soupirons sans cesse après notre bien-aimé ; c'est le pain délicieux qui fait surmonter les tentations; que nos cœurs s'ouvrent donc pour le recevoir.

5. Il arriva à Constantinople, du temps du patriarche saint Mennas, un miracle éclatant et des mieux attestés. C'était une ancienne coutume à Constantinople, où elle dura au moins jusqu'au quatorzième siècle, de faire venir les élèves innocents des petites écoles, pour consommer les particules du corps de Jésus-Christ, qui restaient après la communion des adultes. Avec ces jeunes enfants, vint un jour celui d'un juif, verrier de profession ; comme il s'en retourna plus tard que de coutume à la maison paternelle, ses parents lui en demandèrent la cause, et il leur raconta ingénument ce qui s'était passé. Le père en fureur lia son fils, attendit le moment que la mère fût absente, et le jeta dans sa fournaise. Cette femme affligée chercha son enfant par toute la ville. Au bout de trois jours, désespérée de n'en rien apprendre et cédant à l'excès de son chagrin, elle court par toute la maison, comme hors d'elle-même, en appelant à grands cris l'enfant par son nom. De la porte de la verrerie, elle l'entend qui répond au fond du fourneau ; elle enfonce la porte, sa tendresse lui donnant des forces, et le voit debout, sain et sauf, au milieu des flammes. On lui demanda comment il avait été garanti. Il répondit qu'une femme, vêtue de pourpre, jetait souvent de l'eau autour de lui pour éteindre le feu, et lui donnait à manger quand il avait faim. La mère se convertit. L'empereur l'ayant fait baptiser avec son fils, les mit tous deux dans le clergé ; l'enfant, au rang des Lecteurs, et la mère au nombre des Diaconesses; mais le père, qui persista dans l'aveuglement, fut puni comme parricide.

C'est ainsi qu'au milieu des ardeurs du siècle, la sainte Communion nous préserve du feu de la concupiscence.

(1) Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet et ego in eo. *Joan.*, VI, 55.

6. Le prophète Élie, pour échapper à la vengeance de l'impie Jésabel, fut obligé de fuir. Ayant fait une journée de chemin dans le désert, il s'assit à l'ombre d'un genévrier; et, accablé d'ennui et de fatigue, il pria Dieu de le faire mourir. Il s'endormit en cet état. Mais le Seigneur, pour le retirer du grand abattement où il était, lui envoya un ange qui le réveilla et lui dit : « Levez-vous et mangez. » Élie, regardant derrière lui, vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Après avoir mangé et bu, il se rendormit; et l'ange, le réveillant une seconde fois, lui dit : « Levez-vous et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire. » Élie, fortifié par ce pain miraculeux, marcha pendant quarante jours et quarante nuits jusqu'à Oreb, la montagne de Dieu. C'est ainsi que la sainte Eucharistie fortifie véritablement ceux qui marchent dans le désert de ce monde, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la montagne de Sion, qui nous figure le ciel et la vue de Dieu.

Le pape Pie II rapporte qu'un gentilhomme de la province d'Ostie, étant continuellement combattu d'une violente tentation de désespoir qui le portait à se pendre, s'adressa à un saint religieux, pour lui découvrir l'état de son âme, et lui demander conseil. Le serviteur de Dieu, après l'avoir consolé et fortifié de son mieux, lui conseilla d'avoir dans sa maison un prêtre qui lui dît tous les jours la messe. Le gentilhomme goûta cet avis, et le mit à exécution, et se retira dans son château, où il assistait régulièrement au saint sacrifice. Depuis ce moment, il vécut en très-grand repos d'esprit, ce qui le confirma dans la pieuse résolution de ne laisser passer aucun jour sans entendre la sainte messe.

Perfection chrétienne, par RODRIGUEZ.

Il n'y a point de sacrement plus avantageux et plus salutaire que celui du corps et du sang de Jésus-Christ, puisqu'il nous purifie de nos péchés, nous fait avancer dans la vertu, et engraisse pour ainsi dire nos âmes, en les comblant de toute sorte de grâces.

D. THOM., *in offic. SS. Sacram.*

7. Saint Denis l'Aréopagite disait que la très-sainte Eucharistie possède la vertu souveraine de sanctifier les âmes (1). On lit dans saint Vincent Ferrier qu'une Communion bien faite produit pour l'âme une plus grande utilité que huit jours de jeûne rigoureux. Que s'il arrive à quelques-uns de s'approcher du sacrement sans profit pour la vie de l'esprit, la faute en est à eux. La privation des fruits spirituels ne vient pas, pour ces âmes, de la nourriture, car il suffirait, dit sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, pour les sanctifier, d'une seule Communion bien faite, mais de la froideur, de l'indifférence avec

(1) Eucharistia maximam vim habet perficiendæ sanctitatis.

laquelle elles s'en approchent (1). Les sacrements, comme dit saint Thomas, opèrent selon nos dispositions. Donc, si la Communion ne produit en nous que peu ou point de fruit, toute la faute doit nous en revenir, car nous n'apportons pas à la table sainte les dispositions qui la rendent féconde. *L'Ame dévote.*

Plus notre amour pour Dieu sera grand, en nous approchant de la Communion, plus les fruits que nous en retirerons seront grands. Sainte Catherine de Sienne disait : « De même que, lorsqu'on allume une grande quantité de flambeaux, tous reçoivent sans doute la lumière, mais ceux qui sont plus grands en reçoivent davantage, ainsi, en recevant la très-sainte Eucharistie, tous les justes reçoivent la grâce, mais ceux qui sont mieux disposés la reçoivent en plus grande abondance. » Dans l'histoire de Cîteaux, on raconte que, lorsqu'un saint moine de cet ordre communiait, il éprouvait, en recevant la parcelle sacrée, une douceur ineffable qui durait pendant un jour entier, quelquefois trois jours, et même une semaine. Un jour ce bon religieux, ayant à réprimander un de ses amis, pour une faute légère, dépassa, en appliquant la correction, les limites de la modération et des lois de la charité chrétienne. Néanmoins, sans faire attention à cette faute qu'il attribuait à un excès de zèle saint, il s'approcha, selon sa coutume, de la sainte Communion; mais cette fois la divine hostie loin de lui paraître douce et suave comme le miel le plus pur, lui parut amère comme l'absinthe et dégoûtante comme le fiel. Le pieux religieux fut saisi d'horreur à ce présage funeste et inattendu ; et, réfléchissant qu'il ne pouvait venir que de ce léger manque de charité envers son confrère, il en fit une rude pénitence. Jugeons par là combien la froideur de l'amour divin doit corrompre les fruits de la communion, puisqu'une faute peu grave contre la charité fut si funeste au moine de Cîteaux.

8. L'homme étant composé de deux parties, du corps et de l'âme mêlés et unis ensemble, il faut nécessairement que ceux qui doivent être sauvés, communiquent par l'un et par l'autre avec celui qui mène à la vie, c'est-à-dire avec Jésus-Christ. Ainsi l'âme en s'unissant à lui par la foi, arrive au salut par cette voie ; ce qui est uni à la vie, participe sans doute à la vie. Mais il faut que le corps trouve une autre voie pour se mêler et s'unir à celui qui le doit sauver. Car, comme lorsque ceux qui ont été empoisonnés veulent détruire la violence mortelle du poison par un remède qui le combatte, il faut que ce contre-poison salutaire entre dans leur corps, ainsi qu'a fait le poison, afin de répandre et d'insinuer sa vertu dans toutes les parties que le venin a pénétrées; de même, après que nous avons

(1) Defectus non in cibo, sed in sumente.

pris le poison funeste du péché, qui détruit notre nature, il est absolument nécessaire que nous prenions un remède qui répare et rétablisse ce qui avait été corrompu et altéré, afin que le puissant antidote, introduit dans notre substance, chasse et répare, par une vertu contraire, le mal que le poison a causé dans notre corps par sa malignité. Et quel est cet antidote? Il n'y en a point d'autre que ce divin corps, qui a fait voir qu'il était plus fort que la mort même, et qu'il était le principe de notre vie.

Mithridate, roi du Pont, dit saint François de Sales, craignant d'être empoisonné par les Romains, avait tellement fortifié son corps contre l'effet du poison qu'il redoutait, qu'ayant voulu s'en servir lui-même dans la suite pour se donner la mort et éviter de tomber en la puissance des Romains, le poison fut sans effet. Jésus-Christ a institué ce divin sacrement, pour que celui qui se nourrit de sa chair sacrée vive éternellement. Ceux donc qui s'en nourrissent saintement y acquièrent une santé tellement affermie, qu'il est presque impossible qu'ils soient empoisonnés d'aucune sorte de mauvaises affections.

Introduction à la vie dévote, IIe part., chap. xx.

Les enfants d'Israël admiraient la puissance de Moïse, qui faisait descendre du ciel la manne, pour les nourrir dans le désert. Ce n'était là qu'une figure, que Jésus-Christ réduit à sa juste valeur, quand il dit : « Cette manne n'était point le pain de vie ; c'est moi qui le suis, moi qui suis venu du ciel, moi qui donne la vie à toutes choses et qui m'introduis moi-même, par la chair qui m'est unie, dans celle qui me mange. » D. CYRILL.

Dans la société de la nouvelle loi un seul agneau est mort pour tous, et, étant immolé dans toutes les maisons, c'est-à-dire sur tous les autels de l'Église, il nourrit sous le mystère du pain et du vin ceux qui l'immolent (1).

A la table sainte, dit saint Jérôme, Jésus-Christ est notre festin et notre convive (2).

Quand nous avons communié, dit saint Cyrille, Jésus-Christ habite au dedans de nous. Or, il est impossible que la vie ne vivifie pas ceux en qui elle réside. Quand on jette une étincelle dans un monceau de paille, le feu y prend ; de même Jésus-Christ, en s'incorporant dans nous, y produit la vie, et imprime dans notre âme le sceau de l'immortalité. *Homil. Pasc.*

L'Eucharistie est donc le véritable arbre de vie, que Dieu a planté dans le paradis terrestre de son Église, et qui détruit en nous de

(1) Per singulas ecclesiarum domos in mysterio panis ac vini reficit immolatus. *D. Gaudent.*, Serm.

(2) Ipse conviva et convivium. *D. Hier.*

plus en plus la concupiscence et la corruption du vieil homme, et entretient nos âmes, par l'infusion de la grâce, dans une vigueur toujours nouvelle.

La très-sainte Eucharistie a été quelquefois le soutien de la vie temporelle du corps. Surius (1) rapporte que sainte Catherine de Sienne passait tout le carême, sans prendre d'autre nourriture que celle de la table sainte. Une vierge romaine, appelée Félicie, passa cinq carêmes entiers, ne recevant que le pain des anges (2). Dans l'Helvétie, un saint moine, du nom de Nicolas, ne prit, pendant quinze ans, d'autre soutien corporel que celui qu'il puisait en Jésus-Christ, dans l'adorable sacrement. Saint Libéralis, évêque d'Athènes, avait coutume de recevoir, chaque dimanche matin, le corps et le sang précieux de Jésus-Christ, et de jeûner toute la semaine, soutenu et fortifié qu'il était par cet aliment sacré. Les historiens ecclésiastiques nous fournissent un grand nombre d'exemples semblables, par lesquels Jésus-Christ a voulu nous faire entendre que rien n'est plus propre à fortifier notre âme que son corps et son sang (3). Saint Thomas écrit que la très-sainte Eucharistie guérit toutes les faiblesses de l'âme, quelle qu'en soit l'origine (4).

9. La dévotion de sainte Thérèse pour le saint sacrement de l'autel était telle, qu'elle avait coutume de dire que ce qui l'animait à souffrir les grands travaux de ses fondations, c'était qu'il y eût une église de plus où fût mis le très-saint sacrement. Elle déplorait l'aveuglement des hérétiques de ces derniers temps, et elle ressentait fort les irrévérences qu'ils commettaient contre ce divin sacrement. Cette dévotion solide et ardente de notre sainte fut bien récompensée par Notre-Seigneur, qui lui donnait ordinairement, au temps de la Communion, de grands ravissements, accompagnés de lumières sur plusieurs vérités, de révélations de mystères et de visions fort relevées. Elle a vu souvent dans la sainte hostie Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité, d'autres fois mis en croix, quelquefois couronné d'épines, et en d'autres manières, mais toujours avec une si grande majesté, que ces faveurs singulières formaient en elle une crainte pleine d'un saint respect. De même que le soleil matériel dissipe et écarte les ténèbres et les nuages, ainsi sainte Thérèse s'approchant de ce soleil de justice, toutes ses tentations cessaient, ses afflictions étaient assoupies, ses peines d'esprit dissipées, et ses

(1) 29 avril.
(2) Apud Cacciaguerra.
(3) Nihil ità vescentis animum roborat, quomodò panis Christi.
(4) Valet contra omnes spirituales defectus.

obscurités bannies. Pour lors, son âme avec ses puissances, ses désirs, ses actions et tout ce qu'il y avait en elle, semblait être arraché d'elle-même, pour s'unir et se transformer en Dieu. Son corps aussi s'élevait de terre avec son âme, et semblait vouloir sortir de ce lieu de bannissement (1).

O festin précieux et admirable, s'écrie saint Thomas d'Aquin! O banquet salutaire et délicieux! Quoi de plus précieux que cette table sacrée, où l'on nous donne à manger, non plus la chair des animaux, comme dans l'ancienne loi, mais Jésus-Christ lui-même, qui est le vrai Dieu!

Faut-il citer à l'appui de ce que nous avons dit sur les inénarrables effets de la sainte Communion, les paroles d'un écrivain dont l'autorité n'est pas suspecte, puisqu'un chrétien ne peut prononcer son nom sans rougir?

« Voilà des hommes, dit Voltaire, qui reçoivent Dieu dans eux, au « milieu d'une cérémonie auguste, à la lueur de cent cierges, après « une musique qui a enchanté leurs sens, au pied d'un autel tout « brillant d'or : l'imagination est subjuguée, l'âme saisie et attendrie, « on respire à peine, on est détaché de tout bien terrestre, *on est uni « avec Dieu, il est dans notre chair et dans notre sang*. Qui osera, qui « pourra commettre, après cela, une seule faute, en concevoir la « pensée? Il était impossible d'imaginer un mystère, qui retînt plus « fortement les hommes dans la vertu. »

Nous sommes bien loin de nous exprimer nous-mêmes avec cette force; et que de fois cependant on nous traite de fanatiques (2)!

DEUXIÈME INSTRUCTION.

De la Communion indigne. — Énormité de ce sacrilége. — Ses suites funestes. — Règles de conduite.

D. L'Eucharistie produit-elle ces effets dans tous ceux qui communient?

R. Elle ne les produit pas dans ceux qui communient indignement.

La manne eucharistique est une nourriture divine, d'une efficacité merveilleuse pour produire en nous des fruits de vie et de salut éternel; mais elle n'opère que selon les dis-

(1) *Vie de sainte Thérèse*, IIe part., chap. xx.
(2) *Questions sur l'Encyclop.*, t. IV, édit. de Genève.

positions de celui qui la reçoit. Quand les aliments matériels, dont nous usons tous les jours, sont introduits dans un corps malade, bien loin de lui être profitables, ils lui sont nuisibles ; ils ne font qu'aggraver son mal, au lieu de l'adoucir, et que hâter sa dissolution, au lieu de l'empêcher. Il en est de même de la chair adorable de Notre-Seigneur, laquelle procure une augmentation de grâces pour les justes, et devient un funeste poison pour les âmes souillées de la lèpre du péché. Elle est la vie des bons et la mort des méchants, dit l'Église dans un de ses cantiques (1) : voyez quelle différence dans les effets d'une même nourriture !

On voit le juste et le coupable
S'approcher du banquet divin,
Se ranger à la même table,
Prendre place au même festin ;
Chacun reçoit la même hostie ;
Mais qu'ils diffèrent dans leur sort !
Le juste tremble et boit la vie,
L'impie affronte et boit la mort.

Hélas ! le peu de fruit que nous avons retiré de nos Communions ne doit-il pas nous faire trembler et nous confondre ? Que de fois nous nous sommes approchés de la table sainte, et nous en sommes toujours sortis avec les mêmes inclinations perverses, avec un cœur toujours attaché à la boue de ce monde ; et, au lieu de vivre pour Dieu, nous avons vécu pour nos plaisirs, pour nos affaires, pour mille futilités. Que faut-il donc faire ? Nous décourager ? Non, certes ; mais nous purifier de plus en plus de nos souillures, préparer notre cœur avec tout le soin possible ; et alors, quand le sang de Notre-Seigneur coulera dans nos veines, il nous embrasera des feux de la divine charité, il transformera tout notre être ; et bientôt, par la

(1) Mors est malis, vita bonis;
Vide paris sumptionis
Quàm sit dispar exitus!

vertu de l'auguste sacrement, nous serons entièrement renouvelés [1].

D. Qui sont ceux qui communient indignement?

R. Ce sont ceux qui communieraient en état de péché mortel.

Remarquez cette expression : ce sont ceux *qui communieraient*. Il n'est pas dit *qui communient*, mais *qui communieraient*, le catéchisme donnant à entendre par là que la Communion indigne est un crime si abominable, qu'il ne semble pas croyable que des chrétiens puissent le commettre. Malheureusement, il n'est que trop vrai qu'il y a d'indignes communiants, qui ont l'audace de profaner, de fouler aux pieds le corps et le sang d'un Dieu. L'infâme Judas a été le premier qui s'est rendu coupable de cet exécrable forfait, et en tous les temps il a eu des imitateurs. Oui, on peut regarder comme de nouveaux Judas tous ceux qui ont l'audace de participer à la divine Eucharistie, après avoir caché ou déguisé leurs fautes en confession, ou qui n'en ont aucune douleur; ceux qui vivent dans l'occasion prochaine du péché ou qui ne se sont pas corrigés de leurs mauvaises habitudes; ceux qui ne veulent pas restituer le bien mal acquis ; ceux qui nourrissent contre le prochain des sentiments de haine et de vengeance; tous ces hypocrites, qui ne s'approchent de la table sainte que pour sauver les apparences, par coutume, par vanité, par respect humain. En un mot, tous ceux qui ont un péché mortel sur la conscience, n'en eussent-ils qu'un seul, et qui oseraient communier en cet état, feraient une communion indigne. L'œil de l'homme ne saurait les distinguer du milieu de ceux qui s'approchent du banquet sacré avec respect et amour ; mais l'œil de Dieu voit et connaît parfaitement ces âmes noires, qui osent recevoir l'auguste et redoutable sacrement avec une conscience impure.

D. Ceux qui communieraient en état de péché mortel,

recevraient-ils Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce sacrement ?

R. Oui, mais ils commettraient un horrible sacrilége, et ils recevraient en même temps leur jugement et leur condamnation.

Jésus-Christ est toujours présent dans la sainte Eucharistie, indépendamment des dispositions de ceux qui communient, et les méchants le reçoivent aussi bien que les justes (1). Mais les bons, en s'approchant du banquet sacré, font l'action la plus sainte, la plus agréable à Dieu, la plus méritoire pour eux-mêmes, tandis que les méchants commettent le plus horrible des sacriléges. Pour vous inspirer la plus vive horreur de ce crime énorme, nous allons considérer : 1° l'injure que l'indigne Communion fait à Dieu, 2° les terribles châtiments qu'elle attire sur ceux qui s'en rendent coupables.

1° Injure que la Communion indigne fait à Dieu.

S'il y a quelque chose d'auguste, de respectable, de saint au monde, c'est bien sans contredit le corps d'un Dieu, le sang d'un Dieu ; et n'est-il pas bien juste qu'on s'applique à devenir aussi saint que possible, quand on veut recevoir le Saint des saints ? Mais que fait l'indigne communiant ? Il sait que son cœur est infecté par le péché ; et, dans ce cœur corrompu, il fait descendre un Dieu qui a en abomination l'impie avec son impiété. Si on jetait un grand roi dans une étable sale, dégoûtante, remplie d'animaux immondes, ne serait-ce pas pour lui le dernier opprobre ? Et le Roi du ciel et de la terre, l'indigne communiant le force d'entrer dans un lieu bien plus hideux et bien plus fétide, dans une conscience criminelle ; il le plonge dans le bourbier de ses vices ; il le met face à face avec ses ennemis les plus cruels, avec l'orgueil, avec la volupté, avec la luxure, avec les objets les plus infâmes. Si vous voyiez

(1) Sumunt boni, sumunt mali.

quelque malheureux prendre la sainte hostie et la jeter dans un égout, vous frémiriez sans doute, et vous ne pourriez pas imaginer une peine assez grande pour ce scélérat ; et cependant son crime serait moindre que celui d'une Communion indigne, car toutes les ordures du monde ne sont rien pour le Seigneur, en comparaison du péché mortel, qui est pour lui ce qu'il y a de plus hideux sur la terre, qui est l'unique objet de sa colère, et qu'il ne pourrait s'empêcher de haïr infiniment, sans cesser par là même d'être Dieu. Vouloir donc unir l'Agneau immaculé, le Dieu trois fois saint avec un cœur impur, quelle abomination ! Une des plus cruelles barbaries inventées par le tyran Mézence, fut de faire lier un homme vivant à un cadavre, bouche contre bouche, œil contre œil, pied contre pied, et de laisser le condamné mourir dans la corruption et la pourriture du cadavre qui l'étreignait. Telle est, pour ne pas dire plus, la cruauté de ceux qui communient en état de péché mortel : ils unissent avec leur âme corrompue et infecte le Christ vivant et immortel, pour qui la puanteur du péché est plus repoussante que pour nous celle d'un cadavre en putréfaction (1). Ah ! malheureux, comment osent-ils se porter à un si noir forfait !

L'indigne Communion est le plus horrible de tous les sacriléges. Profaner les autres sacrements, c'est un grand crime sans doute, puisqu'on abuse de la grâce et qu'on la foule en quelque sorte aux pieds. Mais s'attaquer à la personne même de Jésus-Christ, mais fouler aux pieds le corps et le sang de Jésus-Christ, peut-on imaginer rien de plus affreux ? Voilà cependant le sacrilége de l'indigne communiant, qui se rend coupable de lèse-majesté divine, puisqu'il s'en prend à Dieu lui-même (2), dit saint Cyprien. Porter une main parricide sur un père, sur un roi, c'est un crime si grand, que toutes les lois divines et humaines le

(1) Tolerabiliùs fœtet Deo canis mortuus, quàm anima peccatrix.
(2) Ore ac manibus in Deum delinquunt. *D. Cypr.*, *De lapsis.*

punissent avec la dernière rigueur, parce que nos parents et nos supérieurs sont ici-bas pour nous l'image de Dieu.

Mais l'indigne communiant fait outrage, non pas à la loi de Dieu, non pas à l'image de Dieu, mais au propre corps, au propre sang d'un Dieu (1). Repassez dans votre esprit les forfaits les plus hideux qui ont souillé la terre, depuis le meurtre d'Abel jusqu'à la dernière prévarication qui s'est commise ou qui se pourra commettre, vous ne trouverez rien de pareil au crime d'une Communion sacrilége (2).

L'indigne communiant renouvelle le crime d'Hérode, de Judas, des Juifs déicides, et fait subir au Seigneur une nouvelle passion.

Comme Hérode, couvrant son noir dessein du masque de l'hypocrisie, il semble dire qu'il vient pour adorer le Messie, et il ne s'avance que pour lui donner la mort. Car les vices dont il est possédé, l'orgueil, l'avarice, l'impureté, en un mot, ses passions ne sont-elles pas autant de tyrans cruels, envieux du règne de Jésus-Christ, et qui voudraient, s'il était possible, le détruire aussi bien qu'Hérode ?

Comme Judas, il trahit le Fils de l'homme par un baiser. Voyez-le, en effet, s'approcher du divin Sauveur avec les démonstrations les plus touchantes en apparence du respect et de l'amitié. On dirait qu'il a la douceur et l'innocence d'un agneau, et c'est un cœur de tigre. Il choisit le moment même où Jésus-Christ, plein de bonté et de mansuétude, se donne à lui et l'admet à sa table, pour lui faire la plus sanglante injure, pour le trahir et le vendre de la manière la plus indigne. Oui, pécheur sacrilége, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser (3). Vous le vendez, non pas comme l'Iscariote, à la Synagogue, aux prêtres, aux Pharisiens, mais à un vil respect humain qui vous tyran-

(1) Vis infertur corpori ejus et sanguini. *D. Cypr.*, *De lapsis.*

(2) Christum conculcare pessimum. *D. Chrysost.*, hom. 83, *Math.*

(3) Osculo Filium hominis tradis. *Luc.*, XXII, 48.

nise, à une vengeance aveugle dont rien ne peut adoucir l'animosité, à une inclination sensuelle que vous ne voulez pas réprimer. Vous le vendez à une idole de chair, à laquelle vous prostituez vos adorations, aux dépens de l'amour que vous devez à votre Dieu. Vous le vendez aux plus criminelles passions qui, d'une voix secrète, mais encore plus forte que celle des Juifs, vous crient sans cesse : « Crucifiez-le, crucifiez-le (1). » Vous le vendez, et à qui ? A son plus cruel ennemi, au démon. En effet, ne fussiez-vous coupable que d'un seul péché mortel, n'est-il pas vrai que Satan est maître de votre cœur, et qu'il y est assis comme sur son trône ? Et vous forcez le Dieu de toute gloire et de toute majesté à ramper, pour ainsi dire, aux pieds de Satan, tout fier d'obtenir la préférence sur le Dieu qu'il abhorre, et de lui enlever les hommages qui lui sont dus (2).

Et pour quel prix le profanateur sacrilége se rend-il coupable de cet énorme attentat ? Pour trente deniers, c'est-à-dire pour un vil intérêt, pour un sale plaisir, parce qu'il ne veut pas restituer le fruit de ses injustices et de ses rapines, parce qu'il ne veut pas renoncer à son ivrognerie, à ses médisances, à ses mauvaises habitudes. Pécheur sacrilége, vous êtes donc un Judas. Oui, ce nom, tout odieux qu'il est, vous convient parfaitement, et avec tout le caractère de perfidie et d'ignominie qu'il porte avec lui, et qui lui est devenu propre [2].

Enfin, comme les Juifs, l'indigne communiant crucifie de nouveau Jésus-Christ dans son cœur. Ne croyez pas que ce soit ici une pieuse exagération ; c'est l'apôtre saint Paul qui le dit expressément de tout pécheur, et à plus forte raison du profanateur sacrilége (3). Il est vrai que Notre-Seigneur est maintenant dans un état de gloire et d'impassibilité ; mais si l'indigne communiant n'est pas déicide

(1) Tolle, tolle, crucifige eum. *Joan.*, XIX, 15.
(2) Immolaverunt dæmoniis. *Deut.*, XXXII, 17.
(3) Rursùm crucifigentes in semetipsis Filium Dei. *Heb.*, VI, 6.

de fait, il l'est de désir; s'il ne fait pas expirer le Sauveur en personne, il le fait expirer dans ses dons et dans ses grâces, qui ne peuvent se répandre dans une âme impure et corrompue. Il le prive de son être sacramentel, et le fait expirer au fond de son cœur, sans que cet adorable Sauveur puisse y produire aucun des effets pour lesquels il a institué cet auguste et redoutable sacrement. Du moins les Juifs, après avoir rassasié Jésus-Christ d'opprobres, l'enfermèrent dans un sépulcre neuf, où sa chair ne trouva point la corruption ; mais le pécheur sacrilége l'enferme et le force, autant qu'il est en lui, de mourir dans un cœur rempli de l'infection du péché.

« Celui qui mange indignement le pain eucharistique, dit saint Paul, est coupable du corps et du sang de Jésus-Christ (1). » Comment cela ? C'est qu'il profane et déshonore ce corps et ce sang, autant que les Juifs l'ont profané et déshonoré ; c'est qu'il déchire, autant qu'il le peut, ce corps adorable, et qu'il l'attache de nouveau à la croix dans son cœur, comme sur un nouveau Calvaire. Son péché a donc toute la malice et la fureur de l'affreux déicide des Juifs. Que dis-je ? il est plus horrible que celui des Juifs, car ceux-ci, s'ils ont crucifié le Seigneur, c'est qu'ils ne le regardaient pas comme le Seigneur de la gloire ; leur ignorance a fait leur plus grand crime, dit saint Pierre. Mais le profanateur sacrilége sait très-bien que c'est le Dieu fort, le Dieu trois fois saint qu'il va recevoir, le prêtre le lui rappelle expressément, en lui présentant la radieuse hostie : « Voici, lui dit-il, voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde (2). » N'importe, il s'avance avec audace, il insulte avec orgueil, il brave hardiment celui devant qui les Chérubins et les Séraphins se couvrent la face. Je ne m'étonne pas si sainte Catherine de Sienne

(1) Qui manducat indignè, reus erit corporis et sanguinis Domini. I. *Cor.*, xi, 27.

(2) Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi.

appelle ces perfides des démons visibles, des démons incarnés, des temples et des tabernacles de Satan.

Être coupable du corps et du sang de Jésus-Christ, n'y a-t-il pas là de quoi faire frémir les réprouvés eux-mêmes? Et cependant, tandis que Jésus ne fut livré qu'une fois au supplice par la barbarie des Juifs, d'abominables chrétiens, en communiant indignement, lui portent tous les jours le coup mortel. O crime abominable! s'écrie un Père de l'Église, les Juifs n'ont porté qu'une fois leurs mains déicides sur la personne adorable du Sauveur, et ceux-ci attaquent tous les jours son corps! O hommes indignes de vivre, et qui devraient être engloutis au fond des abîmes (1)!

Le pécheur sacrilége dira peut-être que jamais son cœur n'a conçu tant de malice, que jamais il n'a eu l'intention de trahir le Seigneur, de l'outrager d'une manière si horrible, et de le crucifier comme les Juifs. Mais si les enfers s'entr'ouvraient à nos yeux, des millions de bouches allégueraient la même excuse. Quel réprouvé a jamais cru se révolter contre Dieu? Quel réprouvé a jamais outragé le Seigneur, pour le seul plaisir de l'outrager? Peu importe votre intention, ô pécheur sacrilége; il s'agit de savoir quel est votre crime; il s'agit de savoir si, en forçant le Sauveur à descendre dans une conscience souillée, vous n'avez pas renouvelé l'attentat des Juifs; si vous ne vous êtes pas rendu coupable d'une atrocité aussi révoltante que la barbarie des Juifs. Or, «je soutiens sans hésiter, a dit à ce sujet le célèbre Bourdaloue, je soutiens, sans crainte de dépasser les bornes de la vérité la plus exacte, que si le Sauveur était encore dans une chair passible et mortelle, et qu'il dût comme autrefois endurer une seconde passion et une seconde mort, rien de toutes les cruautés qu'exercèrent sur lui les bourreaux, ni de tous les tourments qu'il souffrit par la haine et la barbarie des Juifs, ne lui serait

(1) Proh scelus! semel Judæi Christo manus intulerunt; isti quotidiè corpus ejus lacessunt! ô manus præscindendæ! *Tertull.*, lib. *de Idol.*, c. VII.

plus odieux, et en ce sens plus douloureux que le crime d'un chrétien qui, par un sacrilége, profane son corps et son sang. » O aveuglement des hommes! combien de chrétiens qui s'élèvent contre la perfidie de Judas, contre l'affreux déicide des Juifs, et qui ne songent pas qu'au sein du christianisme, il y a des hommes qui se rendent coupables des mêmes crimes, et que peut-être ils y ont eu part eux-mêmes plus d'une fois, en s'approchant de nos saints et redoutables mystères avec une âme impure!

Maintenant ai-je besoin d'ajouter que celui qui communie indignement est un téméraire audacieux, qui foule aux pieds celui devant qui les anges tremblent, et qui pourrait le plonger au fond de l'enfer, au moment même où il l'outrage? Ai-je besoin d'ajouter qu'il est un monstre d'ingratitude, qui abuse du bienfait contre son bienfaiteur lui-même?

2° Terribles effets de la Communion indigne.

La Communion sacrilége étant le plus horrible de tous les forfaits, il n'est pas étonnant que Dieu la punisse de la manière la plus effroyable. Si autrefois il tira une vengeance si sévère de la curiosité des Bethsamites qui s'étaient permis de regarder l'Arche, et de l'indiscrétion d'Oza qui n'avait pas craint de la toucher, quels châtiments ne fera-t-il pas fondre sur ceux qui outragent si indignement l'humanité sainte de Jésus-Christ, dans laquelle habite substantiellement la Divinité, et dont l'Arche n'était qu'une imparfaite figure? Il a dans les trésors de sa colère deux sortes de peines, qu'il inflige aux sacriléges profanateurs, des peines temporelles et des peines spirituelles.

Peines temporelles. Vous savez avec quelle implacable rigueur Dieu traita le peuple juif à cause de son déicide. Jérusalem fut assiégée, pillée, renversée, le temple réduit en un monceau de cendres, la Judée tout entière jonchée de morts; et ceux qui survécurent à la désolation, furent

dispersés dans tout l'univers et marqués d'un sceau d'ignominie Or, l'indigne communiant, plus coupable que les Juifs, sera-t-il plus épargné? Savez-vous à quoi saint Paul attribuait autrefois les maladies et les infirmités qui régnaient parmi les Corinthiens? et ces morts promptes et tragiques, qui portaient la désolation au sein des familles? A la profanation du sacrement de l'Eucharistie. Beaucoup d'entre vous, leur disait-il, sont malades et infirmes, et beaucoup périssent misérablement, parce que vous mangez le pain des anges sans discernement, comme si c'était un pain commun (1). Saint Cyprien et saint Chrysostome attribuaient à la même cause les calamités publiques de leur temps. Et de nos jours, croirons-nous que ce déluge de maux répandus sur la terre, que ces accidents funestes qui désolent si souvent les familles et la société tout entière, ne soient qu'un pur effet du hasard? C'est l'abus audacieux qu'on fait des choses les plus saintes; c'est le sang de Jésus-Christ profané par des Communions indignes, qui fait éclater la vengeance céleste sur nos têtes criminelles. Voilà comment Dieu fait souvent éprouver à l'indigne communiant, même en ce monde, le prélude des châtiments qui lui sont préparés dans l'autre. Malheur donc à celui qui ose mêler ensemble le calice du Seigneur et le calice des démons, le poison mortel de la coupe de Babylone avec le céleste breuvage qui fait la force et les délices des saints. Il n'a pas voulu apporter à la Communion les dispositions nécessaires pour s'en approcher dignement, et son corps et son âme, dévoués à l'anathème, ne tardent pas à éprouver les plus sensibles effets de la colère divine[3].

Peines spirituelles. Elles sont plus terribles que tous les maux de cette vie. Ces peines sont :

1° L'abandon de Dieu, qui se retire d'un cœur si manifestement indigne de sa grâce, et qui a abusé du plus grand

(1) Ideò inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi. 1. *Cor.*, XI, 30

de ses dons. Alors rien ne coûte à cette âme criminelle, et elle se plonge sans aucune retenue dans les plus grossiers déréglements. Il est dit de Judas qu'aussitôt qu'il eut pris le pain sacré, Satan entra en lui; ainsi, après une indigne Communion, Satan s'empare du pécheur sacrilége et le pousse à toute sorte d'excès (1).

2° L'aveuglement de l'esprit. Les lumières de la foi cessent bientôt de briller aux yeux des profanateurs de l'Eucharistie; ils cherchent à s'étourdir eux-mêmes sur les conséquences et la noirceur de leur forfait; et plus ils entassent de sacriléges, moins ils voient l'abîme dans lequel ils se précipitent.

3° L'endurcissement du cœur. Rien ne les touche; leur conscience comme cautérisée semble insensible à tous les traits de la grâce. Ces remords salutaires, qui autrefois les agitaient et leur laissaient quelque espoir de rentrer dans la voie du salut, s'apaisent insensiblement, et ils s'endorment dans une fatale sécurité (2).

4° Le désespoir. Que si quelquefois l'indigne communiant rentre en lui-même, il dit comme Caïn : « Mon iniquité est trop grande pour mériter le pardon (3). » Au lieu de songer à implorer avec larmes la miséricorde divine, les remords poignants qui le dévorent, le portent souvent aux plus cruelles extrémités. Ainsi Judas, après avoir livré son maître, subitement frappé de l'horreur de son attentat, devint à lui-même son accusateur, son juge et son bourreau. « J'ai péché, dit-il, en livrant le sang du juste (4); » et il va se pendre.

5° L'impénitence finale et la damnation éternelle. Car si l'on foule aux pieds l'hostie, qui seule est capable d'apaiser la colère de Dieu, et de nous obtenir le pardon; si du sacrifice d'expiation nous faisons un sacrilége, où sera

(1) Et post buccellam, introivit in eum Satanas. *Joan.*, XIII, 27.
(2) Ideò multi imbecilles et dormiunt multi. I. *Cor.*, XI, 30.
(3) Major est iniquitas mea quàm ut veniam merear. *Gen.*, IV, 13.
(4) Peccavi tradens sanguinem justum. *Math.*, XXVII

notre ressource? Il ne reste plus, dit saint Paul, de victime pour nos péchés (1). Le sang de Dieu qui crie puissamment : pardon ! miséricorde ! crie aussi d'une manière terrible : justice ! vengeance ! Ainsi celui qui communie indignement, est déjà jugé, est déjà condamné. Que dis-je? il mange, il boit, selon les paroles de l'Apôtre, son jugement et sa condamnation (2). Épouvantable arrêt de mort ! Aux criminels ordinaires on se contente de lire leur sentence; mais l'indigne communiant avale lui-même son arrêt de réprobation, il se l'incorpore. Cette condamnation est comme un poison, qui se mêle avec le sang et qui infecte toutes les parties du corps. Le malheureux sacrilége n'est plus qu'une masse de perdition, qui s'identifie en quelque sorte avec Satan, avec tout l'enfer.

Il a mangé son jugement et sa condamnation. Paroles étranges et bien capables de nous inspirer la plus vive horreur pour la Communion sacrilége. Auriez-vous le courage d'avaler une arme, qui vous percerait le gosier et vous ouvrirait les intestins? Et cependant vous faites pis encore, en recevant Jésus-Christ avec indignité : vous mangez et vous buvez votre jugement, c'est-à-dire votre sentence éternelle et votre condamnation à l'enfer.

Voyez ce qui arriva à l'infâme Judas : il communia indignement, et il se pendit, et il mourut en répandant ses entrailles. Le Dieu de toute sainteté ne pouvait, pour ainsi dire, rester dans ce gouffre d'iniquités, où il avait été forcé d'entrer; et il brisa avec violence l'infecte prison où il avait été plongé. « Malheur donc à celui par qui le Fils de l'homme sera trahi. Mieux eût valu pour lui de n'être jamais né. » C'est Jésus-Christ, la douceur et la bonté mêmes, qui a prononcé contre le perfide Judas ce foudroyant anathème, qui retombe sur l'indigne communiant.

Si quelqu'un a eu le malheur de commettre cet abomi-

(1) Non jam relinquitur pro peccatis hostia. *Heb.*, x, 26.
(2) Judicium sibi manducat et bibit. I. *Cor.*, ı, 29.

nable péché, n'y a-t-il donc plus de ressource pour lui ? D'après ce que nous venons de dire, le salut est difficile, très-difficile au profanateur du corps de Jésus-Christ ; cependant il n'est pas impossible. Son crime est sans doute grand, et plus grand qu'on ne saurait le dire ou le penser ; et, s'il a croupi dans la malheureuse habitude du sacrilége, que de peine il aura à tirer de son cœur endurci des larmes de componction et de douleur ! Il y a une malédiction particulière attachée à ce crime, qui s'efface bien difficilement de dessus le front de cet abominable profanateur. Gardons-nous toutefois de mettre des bornes à la bonté d'un Dieu, qui aurait sauvé Judas, si Judas l'avait voulu ; sa miséricorde est infiniment plus grande que notre malice. Ce sang précieux que vous avez profané, ô pécheur sacrilége, peut encore vous purifier, car plusieurs d'entre les Juifs, dit saint Augustin, furent rachetés par le sang même de Jésus-Christ qu'ils avaient indignement versé. Mais ne cessez jamais de déplorer votre malheur ; ce n'est qu'à force de regrets, de gémissements, de larmes et de prières, que vous pourrez obtenir le prodige de grâce, qui vous est nécessaire pour sortir de votre affreux état. C'est bien ici qu'on peut appliquer ces terribles paroles d'un Père de l'Église : « Il suffit d'avoir péché une fois, pour se condamner à des larmes éternelles (1). »

Que l'homme donc s'éprouve lui-même, dit saint Paul, avant de manger de ce pain et de boire de ce calice (2). Qu'il éprouve son cœur, pour voir qu'il n'y ait en lui ni haine ni aigreur contre le prochain ; qu'il éprouve son esprit, pour qu'il soit ferme dans la foi ; sa conscience, pour qu'elle soit sans tache ; son intention, pour qu'elle soit droite et pure, sans hypocrisie et sans respect humain ; et alors qu'il s'approche avec confiance [4].

Nous allons terminer par quelques règles de conduite,

(1) Sufficit semel peccâsse ad fletus æternos.

(2) Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat. I. *Cor.*, XI, 28.

qui formeront comme le corollaire de cette instruction.

Quiconque se sent coupable d'un péché mortel, quelque contrition qu'il croie avoir, doit s'abstenir de la Communion, tant qu'il ne s'est pas purifié par le sacrement de pénitence.

Celui qui s'approcherait de la sainte table, se croyant en état de péché mortel, tandis que par le fait la faute que la conscience lui reproche n'est que vénielle, ne laisserait pas que de commettre un sacrilége, parce que c'est un principe reçu en morale que, toutes les fois qu'on agit sciemment et de propos délibéré contre sa conscience, on se rend coupable d'un péché de même espèce et de même degré de malice que celui qu'on croit commettre. Quant aux personnes scrupuleuses qui se croient toujours coupables de péché mortel, elles doivent renoncer à leur propre jugement, pour suivre avec une entière docilité les décisions de leur confesseur.

Se rendrait encore coupable de sacrilége, quiconque communierait sans aucun désir de renoncer à ses habitudes criminelles.

Quand, après avoir reçu l'absolution, on se souvient qu'on a oublié un péché mortel en confession et qu'on est moralement sûr que cet oubli est involontaire, parce qu'on a apporté à son examen une attention suffisante, on n'est pas rigoureusement obligé d'aller trouver de nouveau le confesseur avant de communier, parce que le péché oublié a été remis avec les autres ; il suffit de s'en accuser à la première confession qu'on fera.

Il ne faut pas confondre avec les Communions sacriléges les Communions froides, tièdes. Celles-ci ne produisent pas tout l'effet qu'on pourrait retirer de la sainte Eucharistie, à cause de l'obstacle qu'on y met ; mais, dès l'instant qu'on y apporte la disposition essentielle qui est l'état de grâce, on est bien loin de la malice du pécheur sacrilége; et ces Communions ne laissent pas que d'être agréables à Dieu, et profitables sous certains rapports.

Il se peut faire aussi que la confession soit nulle, sans être sacrilége. Ainsi, par exemple, quelqu'un s'approche de la sainte table, se croyant de bonne foi en état de grâce, tandis qu'en réalité il est en état de péché mortel ; le sacrement ne produit pas en lui ses adorables effets, et, par conséquent, sa communion est nulle ; mais sa bonne foi l'empêche de commettre un sacrilége. Il y a plus, si cette personne, bien pénétrée de tous les sentiments qu'on doit avoir pour un si redoutable mystère, éprouve, je ne dis pas la contrition parfaite, mais seulement l'attrition, la communion lui remet par elle-même tous ses péchés, le met en état de grâce et produit dans son âme tous ses effets ; car ce n'est pas précisément l'état de péché, mais l'affection au péché mortel, qui est un obstacle aux effets de ce sacrement (1). C'est ce qu'enseigne le plus grand nombre des théologiens (2).

O mon Dieu, gravez profondément dans nos cœurs l'horreur du sacrilége. Ressembler à Judas... cette idée seule fait frémir. Ah ! plutôt mourir que de jamais vous outrager dans le sacrement de votre amour, ô mon aimable Sauveur ! C'est l'amour, le respect, l'humilité, la pureté, l'innocence, qui nous donnent accès à votre banquet sacré.

TRAITS HISTORIQUES.

1. L'Eucharistie, comme l'Arche chez Obédédom, donne une surabondance de grâces aux âmes justes et saintes ; mais elle donne la mort aux méchants, ainsi que l'Arche fit mourir les Philistins et les Bethsamites, qui n'eurent pas assez de respect pour elle.

I. *Reg.*, VI.

L'homme qui, étant souillé, mangera de la chair des hosties pacifiques qui auront été offertes à Dieu, périra du milieu de son

(1) Collet, *de Sacramento Eucharistiæ*, c. VIII.

(2) Si quis, factâ diligenti discussione conscientiæ suæ, quamvis fortè non sufficienti, ad corpus Christi devotè accedit, aliquo peccato mortali in ipso manente, quod ejus cognitionem prætergugiat, non peccat, imò magis ex vi sacramenti remissionem consequitur. *D. Thom.*, *in* 4 distinct. IX, q. 1, a. 3.

peuple (1). Mais combien plus vénérable est le corps de Jésus-Christ, et peut-il y avoir de supplice trop fort pour ceux qui le profanent ?

Pour se nourrir de la chair du Seigneur, il faut être guéri des plaies de l'âme, et purifié de toutes les œuvres du péché (2). Si l'âme est encore dans l'habitude et comme dans la fièvre du péché, il faut bien se garder de lui donner la manne céleste. Le même pain, qui soutient ceux qui se portent bien, nuit aux malades, parce qu'ils sont trop faibles pour pouvoir supporter une nourriture si substantielle. L'Eucharistie est le pain des forts (3).

Communions indignes.

2. Les livres saints ne nous présentent qu'un exemple de Communion indigne : c'est celui de Judas, qui reçut son Dieu dans une âme souillée par l'avarice et déjà agitée du projet de le trahir. Il vend son bon maître, il le livre à ses ennemis, sans que le baiser du Fils de Dieu, ni le doux nom d'ami qu'il lui donne, touchent le cœur de ce barbare. Quelle fut la fin de ce monstre ? Hélas ! il ne tarde pas à reconnaître son crime ; mais il ne se repent pas ; il crie : « J'ai péché, » et son péché ne lui est pas remis ; il meurt désolé, et il meurt réprouvé. Satan était entré dans son corps en même temps que la nourriture sacrée, et il avait pris possession de cet homme de perdition (4). Il fut à lui-même son bourreau ; il se pendit, et ses entrailles, comme si elles n'eussent pu contenir le Dieu qui y avait été renfermé, se crevèrent et se répandirent. Son âme horrible tomba dans les enfers, où elle est depuis dix-huit cents ans. Et ces siècles entassés les uns sur les autres ne sont pas encore un point de l'éternité, qu'il lui faudra passer dans ce lieu de tourments.

3. C'est pour avoir profané le corps de Jésus-Christ, que plusieurs Corinthiens furent exemplairement châtiés sans délai et sans remise. C'est pour cela, dit saint Paul, qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants qui périssent. O., ces punitions ont continué depuis contre ceux qui se sont rendus coupables du même crime.

Saint Cyprien rapporte plusieurs faits arrivés de son temps, qui

(1) Anima polluta quæ comederit de carnibus hostiæ pacificorum quæ oblata est Domino, peribit de populis suis. *Levit.*, VII, 20.

(2) Nemo cibum accipit Christi, nisi fuerit antè sanatus. *D. Ambr.*

(3) Esca solidior corpus est Christi. *D. Ambr.*

(4) Post buccellam introivit in eum Satanas. *Joan.*, XIII, 27.

nous montrent la grande pureté qu'on doit apporter à la réception de l'Eucharistie.

Les parents d'une petite fille, qui était à la mamelle, ayant pris la fuite pour ne pas tomber entre les mains des persécuteurs, l'enfant fut portée au magistrat par sa nourrice. Comme elle ne pouvait manger de viande, on lui fit avaler un peu de pain, qu'on avait trempé dans le reste du vin qui avait servi aux libations. La persécution ayant fini, la mère revint et reprit son enfant. Elle le porta à l'église, où saint Cyprien offrait le sacrifice. Pendant tout le temps du sacrifice, la petite fille ne cessa point de pousser des cris de douleur, comme pour faire entendre qu'elle ne devait point être dans le temple du Seigneur. A la Communion, lorsque le diacre lui présenta la coupe, elle détourna la tête, serra fortement les lèvres, et fit tous les efforts qui dépendaient d'elle pour ne pas boire. On vint cependant à bout de lui faire avaler quelques gouttes du sang de Jésus-Christ. Mais elle fut aussitôt saisie de convulsions violentes, accompagnées de vomissements, le Sauveur ne voulant point rester dans un corps, qui avait été souillé par la participation aux sacrifices des païens.— Une femme, assez avancée en âge, qui avait sacrifié aux idoles, se glissa dans l'église sans être aperçue, tandis que saint Cyprien célébrait le sacrifice; mais elle n'eut pas plutôt reçu la Communion, qu'elle fut aussi violemment agitée; elle se débattait, comme si elle eût pris du poison; elle perdit la respiration, et tomba en sanglotant et en tremblant de tout son corps. — Une autre femme, qui avait également sacrifié, se mit à ouvrir la boîte où était le corps du Seigneur; c'était alors la coutume de laisser emporter l'Eucharistie aux fidèles, afin qu'ils communiassent dans leurs maisons, lorsqu'ils ne pouvaient assister aux cérémonies religieuses, surtout dans les temps de persécution. Cette femme, ayant donc ouvert la boîte, il en sortit du feu, ce qui l'effraya tellement qu'elle n'osa toucher à l'Eucharistie. Plusieurs, dans de semblables circonstances, furent possédés du démon; d'autres perdirent l'usage de leurs sens, et devinrent frénétiques. Saint Cyprien cite encore l'exemple d'un homme qui, ayant assisté au sacrifice des idoles, osa bien, sans pénitence, participer à l'Eucharistie; mais il ne trouva que de la cendre, Jésus-Christ s'étant retiré de celui qui l'avait renié; tant est vraie la parole du grand Apôtre, que quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, en porte bientôt la peine, parce que Jésus-Christ, qui est la vie des bons, est la mort des méchants; et comme dans les uns il fait sentir sa présence par l'abondance des douceurs qu'il leur apporte, ainsi dans les autres il la fait sentir par les punitions et les supplices, dont il châtie leur audace. D. Cypr., *De lapsis.*

Le bienheureux Léonard rapporte qu'un jour, au moment d'une

Communion sacrilége, une âme illuminée vit à la place de l'hostie, dans les mains du prêtre, un bel enfant qui s'agitait, effrayé et en convulsion, comme ne voulant pas entrer dans le corps de l'impie.

Lothaire, excommunié par Nicolas Ier, pour des fautes d'une très-grande gravité, mit tout en œuvre pour être réconcilié solennellement par le pape Adrien. Il souhaitait qu'on célébrât les saints mystères en sa présence, et recevoir la Communion de la main du pape. Adrien y consentit, pourvu qu'il fût vrai qu'il n'eût eu aucun commerce avec Valdrade, depuis que Nicolas Ier l'avait excommunié.

Les choses ainsi arrêtées, l'aveugle Lothaire s'applaudissait de sa réussite, quoiqu'il fût à la veille de fournir en sa personne un des plus terribles exemples de la punition des Communions indignes, et du châtiment spécial que saint Paul attribue à ce crime, en disant aux Corinthiens que telle était la cause des morts inopinées, qui en surprenaient plusieurs parmi eux. Au jour et lieu convenus, le pape célébra en présence de Lothaire. A la fin de la messe, le pontife, prenant en main le corps de Jésus-Christ et se tournant vers le roi : « Prince, lui dit-il d'une voix haute et distincte, si vous n'êtes pas coupable d'adultère depuis que vous avez été averti par le pape Nicolas, et si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir plus de commerce avec Valdrade, approchez avec confiance et recevez le sacrement de la vie éternelle ; mais si votre pénitence n'est pas sincère, n'ayez pas la témérité de recevoir le corps et le sang de votre Seigneur, et de vous incorporer, en les profanant, votre propre condamnation. » Lothaire frémit sans doute à ces mots ; mais l'excès du crime était résolu ; il le consomma, il ajouta le parjure au sacrilége, et, plutôt que de reculer, il se précipita dans l'abîme qu'on lui montrait ouvert sous ses pieds. Le pape, s'adressant ensuite aux grands qui communiaient avec le roi, dit à chacun d'eux : « Si vous n'avez ni contribué ni consenti aux crimes de votre maître avec Valdrade, et si vous n'avez pas communiqué avec les autres personnes anathématisées par le Saint-Siége, que le corps du Seigneur vous soit un gage du salut éternel. » L'horreur du sacrilége en fit reculer quelques-uns ; mais la plupart communièrent, à l'exemple du roi.

Après cette fatale communion, Lothaire dîna avec le pape ; ils se firent des présents mutuels, et le prince partit fort content.

Mais à peine fut-il arrivé à Lucques, que lui-même et presque tout son cortége furent attaqués d'une fièvre maligne, qui produisit les effets les plus étranges et les plus effrayants. Les cheveux, les ongles, la peau même tombaient au dehors, tandis qu'un feu interne les dévorait. La plupart moururent sous les yeux du roi. Il ne

laissa pas de continuer sa route, uniquement occupé de l'objet de son aveugle passion, qu'il lui tardait de rejoindre. Il se fit porter jusqu'à Plaisance, où il perdit la connaissance et la parole et mourut sans donner aucun signe de repentir. On observa que ceux de ses gens qui avaient profané avec lui le corps du Seigneur, moururent de la même manière. Ceux qui s'étaient retirés de la sainte table furent les seuls que la mort épargna, en sorte qu'on ne put méconnaître la vengeance du Ciel.

Un jeune homme, qui vivait dans des habitudes criminelles, voulut néanmoins faire ses pâques. La honte de déclarer ses fautes et la crainte que son confesseur le remît à un autre temps, le portèrent à cacher une partie de ses péchés en confession; il reçut l'absolution et eut l'audace de se présenter à la sainte table et de recevoir le corps adorable de Jésus-Christ.

Ce nouveau Judas ne fit pas impunément une Communion sacrilége. A peine eut-il communié, qu'il fut possédé du démon, qui ne cessait de l'agiter tous les jours d'une manière horrible. L'évêque, s'étant bien assuré de la réalité de la possession, chargea un missionnaire d'exorciser cet énergumène.

Le missionnaire, voulant faire voir aux assistants que cet homme était véritablement possédé, commanda au démon de l'élever et de le tenir suspendu en l'air. Le démon le fit et le tint suspendu près de la voûte. Le prêtre lui commanda ensuite de lui rendre ce corps; le démon obéit et le jeta à terre, sans blesser le jeune homme et sans lui faire éprouver aucune sensation douloureuse. « Réponds-moi, lui dit le missionnaire, pourquoi t'es-tu mis en possession du corps de ce chrétien? » Le démon répondit: « J'avais sur lui des droits, il doit être à moi, il a fait une mauvaise communion. »

Ce jeune homme fut délivré par les prières de l'Église, que fit sur lui le missionnaire. *Lettre d'un Miss. de la Chine au doct. Vinslou.*

C'était dans une ville de France, peu éloignée de nous; on se préparait à faire la première communion de la paroisse. La retraite est finie, le beau jour tant souhaité arrive enfin. Le ciel paraît pur, et le soleil semble se lever plus brillant que de coutume, pour éclairer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans un grand nombre de cœurs innocents; mais en même temps quelle terrible scène ne doit-il pas éclairer! On se rend à l'église; la joie brille sur tous les fronts; un seul paraît triste et soucieux. Le saint sacrifice commence, le chant des cantiques porte la joie dans tous les cœurs; les voûtes sacrées retentissent de pieux accents. On voit toute une aimable jeunesse palpiter d'espérance et d'amour. Voici le moment d'aller à la sainte table. La Communion commence. Le plus profond recueillement se fait remarquer. Des larmes d'attendrissement mouil-

lent plus d'une paupière. Le Dieu caché fait sentir à tous les cœurs son auguste présence. Mais quelle n'est pas la surprise des assistants, lorsqu'ils voient un de ces jeunes enfants tomber tout à coup renversé, après avoir reçu la sainte hostie ! On accourt, on le relève; il est roide, il ne donne aucun signe de connaissance ni de vie. On l'emporte dans une maison voisine; on lui prodigue tous les secours. Les médecins arrivent; vainement ils essaient de le rappeler à lui. La messe finie, son confesseur s'empresse de venir le visiter. Il l'appelle, point de réponse; il l'appelle encore, même silence. Enfin, on remarque des mouvements convulsifs. Il ouvre des yeux hagards; le confesseur redouble ses instances et ses caresses; il l'embrasse, il lui adresse les plus tendres paroles. Ce malheureux enfant desserre enfin ses lèvres livides, se tourne vers son confesseur, et fait entendre à tout le monde ce peu de paroles: *J'ai fait un sacrilége!* Il dit, se tourne contre la muraille, et il expire !

Un autre enfant, dont je ne vous dirai pas le nom, parce que sa famille vit encore tout entière, faisait ses études dans un des principaux colléges de Paris. Il y avait été envoyé vers l'âge de dix ans et demi. Tant qu'elle l'avait eu sous ses ailes, sa vertueuse mère l'avait préservé des dangers sans nombre, dont l'enfance est environnée. Elle avait eu soin de ne mettre auprès de lui que des maîtres, dont la vertu sévère lui était connue. La nécessité seule put l'obliger à se séparer de lui. Je ne sais quel noir pressentiment tourmentait son cœur. Pendant le long voyage qu'elle dut faire pour le conduire au collége, elle fut triste et absorbée; beaucoup de larmes coulèrent de ses yeux; son fils était sage; cette pensée la rassurait un peu; elle se flattait qu'il le serait toujours; malheureusement elle se trompa. Parmi ses nombreux camarades, son fils rencontra deux enfants, dont l'un était du même âge, l'autre avait quelques années de plus que lui. Ils étaient nouveaux comme lui, ce fut une raison de se fréquenter. Ils eurent bientôt fait connaissance. Hélas ! les connaissances de collége se font si facilement ! Ces deux nouveaux élèves étaient deux libertins. C'est entre leurs mains criminelles qu'eut le malheur de tomber notre jeune enfant. Né avec un tempérament bouillant et un cœur sensible, il se laissa bientôt entraîner; il perdit son innocence, la paix, la douce paix de son âme. De mauvais livres, que ces perfides amis trouvaient le moyen d'introduire au collége, achevèrent sa perte. L'arbre commença dès lors à pencher à gauche. Cependant les vacances arrivèrent. Comme les autres élèves, il partit pour retourner dans sa famille; mais il ne rapportait ni le même cœur ni le même visage. Ses parents, qui étaient chrétiens et qui voulaient que leur enfant le fût aussi, lui parlèrent de faire sa première communion. Par complaisance pour sa mère, le jeune libertin consent à tout. Il apprend le catéchisme,

feint de vouloir se corriger des mauvaises habitudes de colère, de mensonge et d'autres, qu'il avait contractées au collége. Il se confesse, mais cache des péchés, premier sacrilége; il est admis, il communie, second sacrilége. Ses parents, trompés, le croient dans de bonnes dispositions; ils le renvoient au collége. Déjà l'arbre avait pris une plus grande pente vers la gauche, et rien ne le redressait. Ses maîtres et ses condisciples s'aperçurent que son caractère était devenu beaucoup plus vicieux. La mauvaise communion qu'il avait faite, portait ses fruits amers. Sombre, maussade, un rien suffisait pour l'irriter. Insupportable à ses camarades, désobéissant à ses maîtres, il était un sujet de plaintes continuelles de la part des uns et des autres. Sa paresse et son indocilité lui valurent souvent de rudes punitions.

Un jour entre autres, il poussa la mauvaise volonté si loin, que son professeur le fit enfermer pendant quelques heures dans la prison du collége. On lui donne des livres, du papier, et tout ce dont il a besoin pour faire ses devoirs. Le moment de le faire sortir arrive, on se rend à la prison. Avant d'ouvrir, on écoute; mais on n'entend rien. On frappe, point de réponse; on entre, on le trouve pendu!... Jugez de l'horreur et de l'effroi, qu'inspira un pareil spectacle. Après un premier moment de stupeur, on regarde sur la table: on trouve, à la place de son devoir, une espèce de testament écrit de sa main. Là étaient exprimés des sentiments dignes d'un impie, d'un sacrilége d'un réprouvé. Telle vie, telle mort; on meurt comme on a vécu. Telle fut la fin de ce malheureux enfant qui, ayant péché comme Judas, mourut aussi comme Judas.

En 1793, à cette époque si féconde en crimes de toute espèce, un régiment français qui était en Italie, passa dans un village au moment d'un orage, qui fut suivi d'une grande pluie. Les soldats trouvèrent l'église ouverte, et y entrèrent pour se mettre à l'abri. Comme on était alors en un temps où l'on travaillait à détruire la religion, et où ceux dont la foi et la piété n'étaient pas bien enracinées se faisaient une gloire de se montrer impies, les soldats se comportèrent dans le temple du Seigneur comme dans le lieu le plus profane. Quelques-uns proposèrent d'y faire venir du vin: leur proposition fut bien accueillie. On en apporta bientôt dans de grandes jattes. Mais, comme on n'avait pas assez de gobelets et de tasses pour y puiser, il y eut un soldat qui fut assez impie pour se procurer un vase par un sacrilége horrible. Il monte à l'autel, enfonce la porte du tabernacle, ose prendre en main le ciboire, jette par terre les hosties saintes qu'il renfermait, et vient ensuite tout triomphant. Mais le moment était arrivé, où le Seigneur fit éclater sa vengeance sur ce malheureux. Comme il plongeait le ciboire dans une des jattes où il y avait du vin, il tomba mort; et, afin qu'on ne doutât point que cette mort ne

fut un effet de la vengeance d'un Dieu irrité, le ciboire profané ne put lui être ôté des mains par aucun de ceux qui essayèrent de le lui enlever. Il fallut avoir recours au curé de cette paroisse, qui le retira aussitôt des mains sans peine. — Plusieurs habitants de cette paroisse, qui étaient dans l'église, furent témoins du sacrilége que commit le soldat, et des suites qu'il eut. L'un d'entre eux, qui était mauvais chrétien, se convertit et se confessa ce jour-là même. Un prêtre français, à qui l'on peut ajouter foi et qui était alors sur les lieux, a raconté ce fait comme certain.

La justice de Dieu, dit saint Cyprien, s'appesantit de temps à autre sur quelques-uns, pour servir d'exemple à tous (1).

Il est vrai que Dieu ne frappe pas toujours d'une manière aussi subite ceux qui l'outragent dans son sacrement; mais on peut dire aussi en toute vérité, avec saint Augustin, que l'impunité apparente de ce crime en est le plus grand supplice (2). En épargnant le corps, le Seigneur abandonne l'âme à cette léthargie intérieure, qui ne lui laisse aucun sentiment et la rend incapable d'expier ses fautes par un sincère repentir.

4. Il est consolant pour l'Église, à l'époque des grandes solennités ou lorsqu'il y a quelque indulgence plénière à gagner, de voir la foule se presser autour des confessionnaux pour se réconcilier avec le Seigneur, et autour des autels pour communier. Mais n'est-ce pas, dans certaines personnes, une profanation visible des sacrements que cette dévotion mal entendue, qu'elles prétendent allier à des désordres secrets et à des habitudes mauvaises, dont elles ne se corrigent pas?

Saint Jérome déclare qu'après un mouvement de colère, ou une mauvaise pensée, ou une illusion de nuit, qui peuvent assez souvent se rencontrer sans aucun péché, il n'osait entrer dans les églises où reposaient les reliques des martyrs (3). Au moindre scrupule de sa conscience, il tremblait en pénétrant dans l'enceinte sacrée; il se prosternait sur le seuil, et, baisant les dalles froides et les mouillant de ses larmes, il priait Dieu de lui en permettre l'entrée. Ce grand saint connaissait l'épouvantable châtiment infligé à ce malheureux qui était allé, sans porter la robe nuptiale, dans la salle du festin. Il connaissait les terribles menaces du Seigneur contre les habitants de Juda, seulement parce qu'ils allaient hardiment au temple avec un cœur entaché d'iniquité. Mais si, au jugement de cet illustre docteur et selon la parole de Dieu lui-même, c'est un crime d'entrer dans une église avec un cœur souillé, que sera-ce d'y venir pour recevoir celui

(1) Exemplum sunt omnium tormenta paucorum. *D. Cypr.*
(2) Impunitas ipsa pœnalis est. *D. Aug.*
(3) D. Hier., *Epist. contr. Vigil.*

qui est le Dieu de toute pureté et de toute candeur. Saint Augustin ne pouvait imaginer une peine assez grande pour ces scélérats (1).

Oh! qu'il serait à désirer qu'il advînt à tous les sacriléges ce qui arriva à la pécheresse Marie l'Égyptienne, et ce qui la retira de l'abîme de ses iniquités, pour l'amener à une vie de prodigieuse mortification, d'austérité et de pénitence. Poussée par un sentiment de coupable curiosité, elle était sortie pour assister à la magnifique cérémonie de l'Exaltation de la croix, qui se célébrait à Jérusalem avec une splendeur extraordinaire. Voyant les âmes pieuses, qui accouraient en foule vers le temple pour vénérer le signe très-saint de notre Rédemption, elle se mit à leur suite. Déjà elle a atteint le seuil de l'église, elle veut entrer; mais, ô merveille! une force invincible la repousse en arrière. Consternée, mais non encore vaincue, elle renouvelle sa tentative... Et voilà qu'elle se sent encore frappée et repoussée. La malheureuse renouvelle l'épreuve; mais le même pouvoir mystérieux la rejette au dehors. Plût au ciel qu'il en fût ainsi de ces sacriléges, qui s'avancent hardiment à la table sacrée! Ah! que ne sentent-ils une main glacée se poser sur leur cœur, pour les éloigner! Dieu n'a pas voulu multiplier les miracles dans ce monde; mais la foi ne devrait-elle pas les épouvanter et les empêcher de commettre un aussi atroce forfait?

TROISIÈME INSTRUCTION.

Dispositions à la Communion. — Moyens d'en retirer plus de fruit. — Dispositions corporelles. — Manière de se présenter à la sainte Table.

D. En quel état faut-il être pour communier dignement?
R. Il faut être en état de grâce.

La pureté, l'état de grâce, voilà la première, la plus importante, la plus indispensable des conditions pour bien communier. C'est la robe nuptiale, sans laquelle nul ne peut être admis au festin du Père de famille. « Je suis, dit le Seigneur, l'ami de la pureté; je cherche un cœur pur, et j'en fais le lieu de mon repos... Si vous voulez que je

(1) Mallem sustinere pœnam Caiphæ, Herodis et Pilati. *D. Aug., de Sacrific. Miss.*

vienne à vous et que j'y demeure, *purifiez-vous du vieux levain* (1) et nettoyez la maison de votre cœur (2). » Et quelle pureté, quelle sainteté ne faudrait-il pas avoir pour recevoir le très-saint et très-auguste Sacrement ! Quand bien même nous aurions la pureté des anges, mériterions-nous de nous nourrir de la chair d'un Dieu? La vie la plus longue, fût-elle passée dans les exercices de la pénitence la plus rude et dans la pratique des plus excellentes vertus, serait encore trop peu pour nous préparer à une seule Communion; et, à proprement parler, il n'y aurait qu'un Dieu qui fût digne de recevoir un Dieu. Mais Notre-Seigneur, dans sa miséricorde infinie, consulte plus nos besoins et la bonté de son cœur que nos mérites; et il se contente, pour établir sa demeure en nous, que nous soyons exempts de toute tache mortelle. Le pain de vie, en effet, ne peut être que pour ceux qui jouissent de la vie de la grâce, et on ne doit pas donner les pierres précieuses aux animaux immondes. Notre adorable Sauveur, selon l'expression de l'Écriture, est un agneau sans tache, qui aime à paître au milieu des lis; il est une blanche colombe : comment pourrait-il habiter dans des réceptacles souillés? Loin donc, dirai-je avec saint Jean Chrysostome, loin de ce banquet sacré, toute âme flétrie par le déréglement des mœurs, empoisonnée par le souffle impur du vice! Ici, point de lâche Judas, point de perfide disciple. Êtes-vous tourmenté du démon de l'avarice, avez-vous augmenté votre fortune par des moyens illicites, par des fraudes, par des usures criminelles, n'approchez pas. Êtes-vous trop attaché aux biens de la terre, tenez-vous loin du banquet sacré. Êtes-vous un de ces hommes durs, cruels, impitoyables, toujours en guerre avec le prochain, qui ne peuvent supporter les défauts de leurs frères; un de ces hommes jaloux, semeurs de zizanie, pleins de fiel,

(1) Expurgate vetus fermentum. I. *Cor.*, v, 7.
(2) Munda cordis tui habitaculum. *De Imitat.*, l. IV, c. XII, v. 1,

vindicatifs, qui s'emportent pour la moindre offense, le pain des anges n'est pas pour vous. Enfin, quelle que soit la tache dont votre âme est souillée, n'approchez pas, avant de l'avoir lavée dans le bain de la pénitence (1). On ne peut s'unir à Jésus-Christ, qu'autant qu'on a une entière pureté d'esprit, de cœur, de corps.

Dans la primitive Église, le diacre, sur le point de distribuer l'Eucharistie, disait à haute voix : « Les choses saintes ne sont que pour les saints (2); » comme s'il eût dit, reprend à ce sujet saint Jean Chrysostome : Si quelqu'un n'est pas saint, qu'il n'approche pas de cette Table sacrée. Quelle pureté ne doit pas apporter à ce divin Sacrement, celui qui a l'honneur et le bonheur d'y participer? La main qui touche cette chair, les lèvres teintes de ce sang, ne devraient-elles pas surpasser en pureté les rayons du soleil?

Si la manne, qui n'était que la figure et l'ombre de l'Eucharistie, tombait sur un lit de rosée qui servait comme de nappe pour la recevoir, de peur qu'elle ne fût souillée en tombant immédiatement sur la terre; si les pains de proposition, qui n'étaient, comme la manne, que la figure de l'Eucharistie, ne pouvaient être présentés devant le Seigneur que sur des tables d'or, symbole de la pureté et de la charité, et mangés que par des personnes chastes et sanctifiées, quelle pureté ne doit-on pas exiger de celui qui reçoit dans sa bouche et dans son cœur la manne divine, le pain vivant descendu du ciel!

Toutefois l'état de grâce, ou l'exemption du péché mortel, est la seule disposition absolument requise pour communier dignement et avec fruit. Dès l'instant où une âme a chassé le péché mortel de son cœur, Jésus-Christ ne fait aucune difficulté de se communiquer à elle, encore

(1) Nullus Judas adsit, nullus avarus; nemo inhumanus accedat, nemo crudelis et immisericors : nemo impurus. *D. Chrysost.*

(2) Sancta sanctis.

qu'elle ait des péchés véniels et d'autres défauts. On peut donc s'approcher avec une douce confiance du banquet sacré, lorsque la conscience ne reproche rien de grave. Mais, sans l'exemption du péché mortel, on ferait des Communions indignes, nulles et sacriléges. « Car, dit le Catéchisme du concile de Trente, de même que l'aliment naturel ne sert de rien à un corps mort, de même les sacrés mystères ne servent de rien à une âme qui n'a pas la vie de la grâce. Non-seulement ils ne servent de rien à une âme en péché mortel, mais ils l'indisposent de plus en plus et aggravent son mauvais état, comme la nourriture matérielle cause des humeurs vicieuses et des maladies dangereuses à un corps gravement indisposé. »

Mais que penser des personnes qui s'approchent de la Table sainte, se croyant faussement en état de grâce, tandis qu'en réalité elles sont en état de péché mortel, soit faute d'examen suffisant de la conscience, soit faute d'attrition surnaturelle en se confessant, ou pour toute autre cause? L'Eucharistie, en elles, ne peut pas produire plus d'effet que la nourriture dans la bouche d'un homme mort. Cependant, si elles n'obtiennent pas le fruit du Sacrement, elles ne commettent pas un nouveau péché, parce que la bonne foi les excuse; mais elles ne font aucun progrès dans la vertu; la même tiédeur persiste, les mêmes vices continuent leur règne; et ces pauvres âmes, aveuglées et séduites par leur fausse opinion, sont aussi éloignées du ciel que proches de l'enfer, jusqu'à ce qu'enfin la grâce divine les touche plus vivement pour les faire rentrer en elles-mêmes, et qu'elles s'approchent des sacrements avec un cœur nouveau et de meilleures dispositions[1].

D. Que faut-il faire pour se mettre en état de grâce, quand on a eu le malheur de pécher mortellement?

R. Il faut recourir au sacrement de Pénitence.

Hélas! telle est notre fragilité qu'il n'y a personne qui

ne pèche (1). Et quel est, en effet, celui qui peut se flatter d'avoir gardé la grâce de son Baptême et persévéré dans l'innocence? Si le Seigneur vous appelait aujourd'hui à son tribunal, oseriez-vous vous présenter devant lui? Ouvrez le livre de votre conscience; voyez s'il n'y a pas bien des pages qui vous font rougir. Peut-être y compterait-on plus de péchés que de cheveux sur votre tête. Mais le Dieu de toute bonté, qui connaît si bien les misères du cœur de l'homme, vous a préparé un remède efficace, infaillible : c'est le sacrement de Pénitence, qui est comme un nouveau Baptême, où nous nous faisons un bain de nos larmes mêlées au sang de Jésus-Christ, et que les saints Pères appellent pour cette raison un Baptême laborieux, une seconde planche de salut après le naufrage. Si donc vous êtes retombés dans le péché, après avoir été régénérés par l'eau et le Saint-Esprit, voici ce que vous dit le Seigneur : « Lavez-vous, purifiez-vous, ôtez de devant mes yeux la malignité de vos pensées, cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien (2). » Et, pour cela, ayez recours au sacrement de Pénitence; vous n'avez pas d'autre moyen d'obtenir le pardon de vos fautes, et de rentrer en grâce avec Dieu. Aussi le saint concile de Trente a-t-il expressément déclaré que, lorsqu'on est en état de péché mortel, on ne doit jamais s'approcher de la sainte Eucharistie, quelque contrition qu'on croie avoir, sans s'être auparavant confessé (3). Votre grâce est à une condition bien facile : il vous suffit de vous jeter avec componction aux pieds du Dieu que vous avez outragé, et, comme Magdeleine, de les baigner de vos larmes. Votre confesseur vous

(1) Non est homo qui non peccet. III. *Reg.*, VIII, 46.

(2) Lavamini, mundi estote, auferte à me malum cogitationum vestrarum; quiescite malè facere, discite benè facere. *Is.*, I, 16.

(3) Declarat ut nullus sibi conscius mortalis peccati, quantùmvis sibi contritus videatur, absque præmissâ sacramentali confessione ad sacram Eucharistiam accedere debeat. *Trid.*, sess. 13, *de Euch.* VI. 7.

attend avec bonté; il ouvre les bras de sa charité, pour vous serrer sur son cœur; le pardon est sur ses lèvres; et, si vous exposez à ses yeux, sans voile et avec un vrai repentir, le tableau de vos péchés, vous passerez purs du tribunal des pécheurs à la table des anges.

D. Suffit-il de s'être confessé pour aller ensuite communier?

R. Non, il faut s'être confessé avec les dispositions nécessaires, et avoir reçu l'absolution de ses péchés.

La confession est indispensable pour obtenir la rémission des péchés; mais il n'est pas moins indispensable qu'elle soit bien faite. Or, pour être bonne, il faut qu'elle soit précédée d'un examen suffisant de l'état de notre âme, accompagnée d'un vif regret de nos fautes et d'une ferme résolution de les éviter à l'avenir, enfin, pleine de franchise et de sincérité, en sorte qu'on s'accuse de toutes ses fautes mortelles, sans en cacher, sans en déguiser aucune; faute de ces conditions, la confession est nulle. Que penser donc de ceux qui se confessent par routine, sans examen, sans douleur, sans ferme propos? Ils ne font qu'irriter le Seigneur, au lieu de l'apaiser. Que penser encore de ceux qui s'accusent de quelques fautes légères, et qui ne cherchent qu'à s'étourdir sur les obligations les plus essentielles de leur état qu'ils négligent, et sur leurs mauvaises habitudes dont ils ne veulent pas se corriger? Ne sont-ils pas semblables à ces hommes, dont parle le Fils de Dieu, qui ont grande peur d'avaler un moucheron et qui ne craignent pas d'avaler un chameau (1)?

Outre la confession, et une bonne confession, il faut de plus, avant de s'approcher de la Table sainte, avoir reçu l'absolution. Jusqu'au moment solennel, où le prêtre lève la main sur vous pour vous absoudre, vous êtes en voie d'obtenir le pardon; mais vous ne l'avez pas encore obtenu. La cause est instruite; mais la sentence n'est pas

(1) Excolantes culicem, camelum autem glutientes. *Math*, XXIII, 24.

prononcée ; vous êtes encore enchaîné par les liens du péché, et vous ne pouvez, par conséquent, aller vous asseoir au banquet divin. Tant que le confesseur juge à propos de vous différer l'absolution, vous devez vous soumettre avec humilité à son jugement, et mettre en pratique tous les avis qu'il vous donne pour vous en rendre digne. Souvent il est nécessaire qu'il vous éprouve pendant quelque temps. Ceux particulièrement qui ont été dans l'habitude de se souiller par les honteuses voluptés de la chair, ces âmes corrompues qu'on peut comparer à ces tisons noircis, dont parle un prophète, oseraient-elles, l'imagination encore souillée des turpitudes qu'elles viennent de raconter au prêtre, aller de plain-pied du crime à l'autel ; et, de la même bouche dont elles viennent de vomir leurs iniquités, recevoir le Dieu de toute sainteté, et le placer dans un cœur tout brûlant de désirs impurs, plein d'attachements profanes, tout agité de mouvements de haine, de jalousie, d'orgueil ? Ce serait une abomination. O pécheurs qui avez longtemps croupi dans le vice, exercez-vous aux vertus contraires aux habitudes criminelles, dans lesquelles vous avez été plongés ; produisez de dignes fruits de pénitence ; et quand enfin, après une sage épreuve ; quand, par la fuite des occasions et des victoires journalières sur vous-mêmes, vous aurez montré que décidément vous voulez être à Dieu ; quand le jour heureux de la réconciliation aura lui pour vous, alors, le cœur orné de la grâce divine, et plein de bons sentiments, approchez avec confiance. Le Seigneur lui-même vous invite, et semble impatient de se donner à vous.

D. Que faut-il faire encore pour communier avec fruit ?

R. Il faut se purifier, autant que l'on peut, des péchés véniels et de tout attachement déréglé aux créatures et ne rien négliger de ce qui peut exciter en nous la dévotion et la ferveur.

Il ne suffit pas d'éviter le sacrilége, et qui oserait se

rendre coupable d'un si grand crime? il faut encore apporter à la réception de l'Eucharistie les dispositions nécessaires pour qu'elle opère en nous tous ses fruits. Car bien que nous soyons en état de grâce, il peut se faire que nos Communions ne nous soient guère profitables, et même qu'elles nous deviennent dangereuses, si nous n'avons soin de nous y préparer d'une manière convenable à la grandeur de cet auguste Sacrement.

Il faut donc :

1° *Se purifier, autant que l'on peut, des péchés véniels.* Quoique le péché mortel détruise seul la charité, et qu'on puisse s'approcher de la sainte Table avec des péchés véniels, sans manger son jugement et sa condamnation, cependant, si on considère l'amour immense que Dieu nous témoigne en se donnant lui-même tout entier à nous, ira-t-on marchander avec lui sur le degré d'amour et de reconnaissance qu'on lui doit? Osera-t-on lui dire : « Il m'importe peu de vous déplaire en une infinité de petites choses, pourvu que je vous sois fidèle dans ce qu'il y a de plus essentiel; il m'importe peu que telle parole, telle action soit contraire à la parfaite obéissance que je vous dois, pourvu que vous ne me menaciez pas de la damnation éternelle? Cette parole que je sais vous être désagréable, je la dirai; cette action qui vous offense, je la ferai. » Qui ne voit qu'une telle conduite dénoterait un mauvais cœur, et serait le triste présage d'une ruine prochaine? Aimons Dieu généreusement; aimons-le comme il nous a aimés, et nous nous appliquerons de toutes nos forces à nous corriger de ces petits mensonges, de ces légères médisances, de ces impatiences, de ces pensées d'amour-propre, de ces immortifications qui nous sont si familières, et qui mettent obstacle aux fruits abondants que peut produire la Communion. D'où vient, en effet, que tant d'âmes, faisant profession de piété, sont cependant sujettes à mille défauts? et, qu'après s'être approchées souvent des sacrements, elles sont toujours aussi irascibles, aussi avares, aussi

immortifiées qu'auparavant? Le feu ne les échauffe pas, la lumière ne les éclaire pas, le remède ne les guérit pas, l'abondance ne les enrichit pas, la force ne les fortifie pas. N'est-ce pas là un désordre bien déplorable? Et quelle en est la cause? Leur peu de vigilance sur elles-mêmes, le peu de soin qu'elles mettent à préparer à ce céleste époux, qui ne se plaît que parmi les lis, une demeure digne de lui. Qu'elles rentrent en elles-mêmes, qu'elles ôtent de leur cœur les moindres taches, et alors le Seigneur y descendra, les mains pleines de grâces, et les y répandra avec la plus grande profusion.

2° *Se purifier de tout attachement déréglé aux créatures.* Il est des attachements légitimes, qui sont dans l'ordre de la Providence, et que la religion approuve, bien loin de les condamner. Mais n'oublions pas que nous ne devons rien aimer en ce monde qu'en vue de Dieu, et pour plaire à Dieu. N'oublions pas que le plus grand de tous les biens, ou plutôt le seul bien véritable, c'est de s'attacher au Seigneur (1). Le cœur adorable de Jésus, voilà quel doit être le centre de nos affections. Mais ce qui empêche cette parfaite union, que Jésus-Christ veut avoir avec nous et qui est l'effet le plus admirable, le plus avantageux et aussi le plus infaillible d'une bonne Communion, ce sont les attaches déréglées, c'est-à-dire trop fortes ou trop sensibles, que nous avons pour les créatures. Voulez-vous, comme Moïse, vous approcher du buisson ardent, afin d'en recevoir les divines impressions, quittez vos souliers, c'est-à-dire dépouillez-vous de ces vains désirs des choses viles et terrestres; qu'il n'y ait en vous aucun de ces penchants bas et rampants, qui vous courbent vers la matière; mais prenez votre essor comme l'aigle; et, par des pensées et des sentiments conformes à la sublimité de vos destinées, osez vous élever jusqu'à Dieu. Plus vous romprez avec le monde et avec ses diverses convoitises, plus vous

(1) Mihi autem adhærere Domino bonum est. *Psal.* LXXII, 28.

vivrez en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, et plus aussi vos Communions augmenteront cette vie surnaturelle et divine (1).

3° *Ne rien négliger de ce qui peut exciter la dévotion et la ferveur*. La dévotion n'est autre chose que la flamme de l'amour divin. Or, l'amour naît de la foi : les rayons de la foi éclairent l'esprit, et, passant de l'esprit dans le cœur, ils l'embrasent de l'amour de Dieu. L'âme pieuse, qui doit communier, doit donc se dire : « Je vais recevoir le corps de Jésus-Christ, ce corps sacré que l'Esprit-Saint forma du sang si pur de Marie ; ce corps qui, après avoir passé par les infirmités humaines, est maintenant revêtu de gloire dans le ciel. — Je vais recevoir le sang de Jésus-Christ, ce sang précieux qui arrosa le jardin des Oliviers, le prétoire de Pilate et la croix. — Je vais recevoir l'âme de Jésus-Christ, cette âme dont l'excessive tristesse expia nos folles joies, et dont l'amour pour les hommes fut si généreux et si tendre. — Je vais recevoir la divinité de Jésus-Christ, cette divinité éternellement puissante et éternellement bonne, qui opéra pour mon salut tant de prodiges de miséricorde. Quel bonheur pour moi ! Et, si l'amour doit se mesurer sur la grandeur du bienfait, aurai-je assez d'un cœur pour rendre à Jésus-Christ amour pour amour ? » Dès l'instant qu'une âme est bien pénétrée de cette pensée que la Communion est l'action la plus auguste, la plus sainte, la plus importante de la religion, que ne fait-elle pas pour s'en rendre digne, et pour en retirer tous les fruits ? Non-seulement elle s'y prépare par le silence et le recueillement, par de saintes lectures, de pieuses austérités, et par toute sorte de bonnes œuvres ; elle est encore tout de feu, tout de flamme, ne pensant qu'à son bien-aimé, s'abîmant en sa présence. Rien ici-bas ne saurait lui plaire : tous ses désirs sont pour Jésus ; tout son amour est pour

(1) Qui manducat me, et ipse vivet propter me. *Joan.*, VI, 58.

Jésus; toutes les créatures disparaissent à ses yeux, et son Jésus lui tient lieu de tout l'univers.

Mais, pour avoir cette ferveur de dévotion, il ne faut pas s'imaginer qu'il suffise d'un quart d'heure de prière ou de méditation; il faut que la vie tout entière, exempte de vices et ornée de vertus, soit une préparation continuelle à la Communion. C'est surtout quand approche le jour fortuné, où l'on doit s'unir à Dieu, qu'on doit redoubler d'attention et de ferveur [2].

Voici une pratique très-propre à vous aider à sanctifier vos Communions :

Dès la veille gardez un silence plus profond, et multipliez vos prières. Repassez dans votre esprit la grande merveille, que le Seigneur doit opérer en vous (1).

Endormez-vous avec cette pensée que le lendemain vous vous assoirez à la table du Roi des rois (2). Si la nuit vous vous réveillez, suivez le conseil de saint François de Sales, qui vous dit : « Remplissez soudain votre cœur et votre bouche de quelques paroles odorantes, par le moyen desquelles votre âme soit parfumée pour recevoir l'époux. » Vous pouvez méditer ces belles paroles d'un cantique de Fénelon :

Mon bien-aimé ne paraît pas encore :
Trop longue nuit, dureras-tu toujours?
Nuit que j'abhorre,
Hâte ton cours!
Rends-moi Jésus, ma joie et mes amours;
Pour être heureux, je n'attends que l'aurore.

Le matin, à votre réveil, tressaillez de joie en vous disant à vous-mêmes : « Voici le jour fortuné, voici le jour que le Seigneur a fait (3). » Ecoutez la voix de votre Dieu

(1) Sanctificamini, cras enim faciet Dominus inter vos mirabilia. *Jos.*, III, 5.
(2) Cras cum rege pransurus sum. *Esth.*, v, 12.
(3) Hæc dies quam fecit Dominus. *Psal.* CXVII, 34.

qui vous appelle, qui frappe à la porte de votre cœur et vous dit : « Ouvrez-moi, ma sœur, ma colombe, mon immaculée (1). » Il vous donne les noms de la plus douce tendresse. « Vous êtes ma sœur, vous dit-il, par la ressemblance, étant faite à mon image; ma colombe, par le don de l'innocence; mon immaculée, par la pureté que je vous communiquerai. Répondez-lui : « Venez, ô mon bien-aimé, dans ce pauvre cœur que vous avez choisi pour votre habitation; je voudrais qu'il vous fût aussi agréable qu'un beau jardin, parsemé de fleurs et couvert de fruits. Mais c'est vous qui devez l'orner et le féconder par votre présence ; venez donc, ô mon bien-aimé, venez (2). »

Rendez-vous de bonne heure à l'église pour vous y entretenir amoureusement avec le Seigneur votre Dieu; et invitez toutes les puissances de votre âme à aller au-devant de lui, à l'adorer, à le bénir.

Assistez à la sainte messe avec une attention, un respect, une ferveur extraordinaires.

Le moment de la Communion approchant, produisez les actes des principales vertus, qui doivent faire la parure de votre âme pour ce banquet céleste. Récitez le *Confiteor* avec un véritable esprit de componction. Lorsque le prêtre vous présente l'hostie sans tache, en vous disant : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde, » répétez avec un vif sentiment d'humilité les paroles sacrées : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans mon âme, mais dites seulement une parole et votre serviteur sera guéri. » Considérez le prêtre, vous « dit saint François de Sales, comme une abeille mystique, « lequel ayant pris sur l'autel le Sauveur du monde, vrai « Fils de Dieu, qui, comme une rosée, est descendu du « ciel, et vrai fils de la Vierge, qui, comme une fleur, est « sortie de la terre de notre humanité, le met en viande

(1) Aperi mihi, soror mea, columba mea, immaculata mea, *Cant.*, v, 2.

(2) Veniat dilectus meus in hortum suum. *Cant.*, v, 1.

« de suavité dedans votre bouche et dedans votre corps. »

Approchez enfin avec confiance et avec un saint transport, tâchant de réaliser en vous ce que disait autrefois David : « Non-seulement mon cœur, mais ma chair même ont tressailli, et se sont réjouis dans le Dieu vivant (1). »

D. Quelles sont les dispositions corporelles, nécessaires pour bien communier?

R. Il faut être à jeun depuis minuit, et avoir un extérieur modeste et recueilli.

Les deux principales dispositions, qui regardent le corps, sont le jeûne et la modestie.

1° Le Jeûne.

L'Eucharistie, étant la nourriture la plus sainte, la plus excellente qu'on puisse imaginer, la révérence que nous lui devons, demande qu'on la reçoive avant aucune autre. Voilà pourquoi l'Église exige de ceux qui doivent communier un jeûne strict, exact, rigoureux, de telle sorte qu'ils n'aient ni bu ni mangé quoi que ce soit depuis minuit, ne serait-ce qu'une goutte d'eau. Si, par accident ou inadvertance, on avait avalé quelque chose, il faudrait différer sa Communion au lendemain ou à un autre jour. Cette règle, qu'on trouve établie dès les temps les plus anciens, est regardée comme de tradition apostolique.

Il est vrai que Notre-Seigneur n'institua le sacrement de l'Eucharistie qu'après la cène légale, et qu'il ne communia ses apôtres qu'après avoir mangé l'Agneau pascal, car il était juste que la figure précédât la réalité ; et, comme le remarque encore saint Augustin (2), en leur donnant le pain des anges au moment même où il allait les quitter pour souffrir la mort, Jésus-Christ voulait que la grandeur de ce mystère fît une plus grande impression dans leur cœur

(1) Exultavit cor meum et caro mea in Deum vivum. I. *Reg.*, II, 1.
(2) D. Aug., epist. CXVIII, *ad Januar.*, 54.

et dans leur mémoire. Les premiers fidèles ne recevaient aussi la sainte Eucharistie qu'après un repas ordinaire, qu'on appelait *Agape* ou *Repas de charité*, dont les riches faisaient principalement les frais, et auquel les pauvres étaient invités. Mais cet usage ne dura pas longtemps; nous voyons par les épîtres de saint Paul que de graves abus se glissèrent dans ces Agapes; et alors les apôtres, usant du pouvoir que Jésus-Christ leur a laissé d'ordonner, pour l'administration des sacrements, ce qu'ils jugeraient être le plus convenable au respect avec lequel on doit les recevoir, décidèrent qu'on ne communierait plus qu'à jeun. Ce serait un péché mortel que d'enfreindre sciemment cette règle. Il n'y a d'exception que pour les malades en danger de mort, qui communient en viatique. L'Église, qui est une si bonne mère, ne veut laisser mourir aucun de ses enfants, sans l'avoir auparavant disposé pour le grand voyage de l'éternité, en le nourrissant du pain des forts. Sauf ce cas et quelques autres circonstances extraordinaires, reconnues par l'Église, comme, par exemple, s'il s'agissait d'éviter la profanation de l'Eucharistie, ou bien qu'on ne se souvînt qu'on n'est point à jeun que lorsqu'on est déjà à la Table sainte, et qu'on ne pût se retirer sans causer quelque grand scandale, il est requis de n'avoir *rien pris, absolument rien pris*, depuis minuit, par forme de nourriture, de boisson ou de médecine.

Pour ce qui regarde ce jeûne, on n'admet point de légèreté de matière, ni dans la quantité prise ni dans l'espace de temps écoulé depuis minuit. Le premier coup de l'horloge indique minuit. Si on avalait quelque chose après qu'elle a commencé à sonner, on ne pourrait communier.

Il peut se présenter dans la pratique certaines difficultés qu'on nous saura gré d'éclaircir ici, pour qu'on ne soit pas exposé à s'approcher de la Table sainte avec une conscience douteuse.

Ce qui passe de la bouche par l'estomac, par manière de salve ou de simple respiration, ne rompt point le jeûne

naturel, et ne doit pas, par conséquent, empêcher de communier. Ainsi on peut s'approcher de la sainte Table après avoir avalé, même exprès, du sang ou de la pituite, découlant des gencives ou du cerveau; mais si ce sang provenait du dehors de la bouche, par exemple d'un doigt, du nez, etc., il faudrait s'abstenir de communier.

Il ne faut pas s'inquiéter des restes de l'eau qu'on a prise pour se laver la bouche, ni des parcelles de nourriture qui s'attachent aux dents, et qu'on avale, sans qu'on y pense, avec la salive.

Si l'on se borne à goûter du vin ou du bouillon, à mordre un fruit ou quelque autre chose semblable, en ayant soin de rejeter ces matières, et de ne rien faire passer par l'estomac, rien n'empêche qu'on ne communie.

Pareillement, on pourrait communier quoiqu'on eût avalé certaines choses non *digestibles,* telles qu'une petite pierre, un morceau de métal, de verre, etc.; mais il faudrait raisonner tout autrement du bois, de la paille, du papier, etc., parce qu'il y a dans ces matières des parties nutritives, qui peuvent se digérer.

On ne doit faire aucune attention à ce qui se prend *par mode de respiration,* comme la poussière, la pluie, un flocon de neige, un moucheron, la fumée du tabac, celle des viandes qu'on prépare. Cependant si quelqu'un avalait à dessein un moucheron, il romprait le jeûne naturel et devrait s'abstenir de communier. Nous remarquerons aussi que, bien que la fumée de la pipe n'empêche point de communier, il est plus convenable de s'en abstenir avant la Communion, si on le peut facilement.

Pour ce qui est du tabac à priser, alors même qu'il en passerait quelque peu dans l'estomac, il ne peut rompre le jeûne naturel, car, bien qu'il renferme une matière nutritive, il ne se prend point *par mode de manducation,* mais par attraction.

A part ce jeûne naturel, qui est rigoureusement exigé pour la Communion, il est bon que ceux qui doivent

recevoir Notre-Seigneur, se préparent, dès la veille, à cette grande action par quelques mortifications, par quelques austérités qu'ils peuvent s'imposer volontairement. Quand on aime bien un Dieu crucifié, on porte avec plaisir quelques parcelles de sa croix, et on y trouve d'ineffables consolations.

2° La modestie extérieure.

Elle regarde la propreté, la décence des habits, et le maintien. L'essentiel sans doute est d'orner l'intérieur, car Dieu fait plus d'attention au soin qu'on se donne pour lui préparer une belle demeure au dedans de soi, qu'à tout l'attirail des magnificences humaines. Cependant on conçoit qu'un jour de Communion, il faut soigner un peu mieux son extérieur, pour faire honneur à l'hôte divin qu'on doit recevoir.

Propreté. « Il faut recevoir, dit saint Augustin, le corps et le sang de Jésus-Christ, après s'être lavé la face. » Quand on visite les grands de la terre, on tient à paraître devant eux de la manière la plus convenable. Serions-nous moins respectueux à l'égard du Roi des rois? Il faut donc s'approcher de ce Dieu infiniment pur avec toute la pureté extérieure possible, avec un visage et des mains propres, avec des cheveux en ordre, mais sans aucune affectation.

Décence des habits. On doit s'habiller aussi proprement qu'on le peut, en ayant soin toutefois d'éviter le luxe et la mondanité. Ce serait montrer peu de foi et de respect envers le Dieu de toute majesté et de toute pureté, que de paraître à la Table sainte avec des vêtements malpropres, ou avec des parures immodestes ou trop recherchées. La simplicité, voilà ce que le Seigneur demande; et, comme il regarde surtout le cœur, les mendiants et les pauvres peuvent s'approcher de lui avec leurs haillons ou leurs vêtements ordinaires; et il les voit s'asseoir à son banquet sacré avec autant de plaisir que les riches revêtus de soie et chargés d'or.

Maintien. Ce serait se rendre coupable d'une grande irrévérence que d'avoir, lorsqu'on doit communier, l'air distrait, et de porter les regards de côté et d'autre. Une âme fervente et tout occupée de son bien-aimé ferme, pour ainsi dire, ses sens à tous les objets qui l'environnent, pour s'abîmer dans le plus profond recueillement et l'attention la plus respectueuse.

Les infirmités, les difformités du corps ne mettent point d'obstacle à la sainte Communion. Les indispositions ou maladies ne sont point non plus, dit saint François de Sales, un empêchement légitime à cette sainte participation, si ce n'est celle qui provoquerait facilement au vomissement.

Comme tout ce qui regarde la divine Eucharistie est du plus haut intérêt, nous allons donner quelques avis sur la manière de se présenter à la Table sainte et de s'en retirer.

1° Lorsque l'heureux moment de la Communion est arrivé, avancez vers le sanctuaire d'un pas grave et modéré. Ne cherchez point à devancer les autres ; cédez plutôt votre place à celui qui voudrait passer avant vous. Rien de plus ridicule et de plus inconvenant que de troubler l'ordre et le recueillement extérieur, pour arriver des premiers à la sainte Table.

2° Tenez les yeux modestement baissés, les mains jointes ou les bras croisés sur la poitrine ; et gardez, soit en allant, soit en revenant, le plus profond silence.

3° Arrivés à la Table sainte, adorez Notre-Seigneur par une génuflexion ou une révérence profonde, et placez-vous ensuite à votre rang.

4° Prenez la nappe des deux mains, et, l'approchant de la poitrine, étendez-la sous le menton, de telle manière qu'elle puisse recevoir la sainte hostie, au cas qu'elle vînt à tomber.

5° Lorsque vous serez sur le point de communier, regardez la sainte hostie que le prêtre vous présente ; élevez

un peu la tête, et tenez-la droite et ferme, sans l'avancer pour aller chercher la sainte hostie, et sans la rejeter non plus en arrière.

6° Ouvrez médiocrement la bouche, et avancez la langue sur le bord de la lèvre inférieure; ne la retirez point et ne baissez point la tête, avant que le prêtre ait déposé la sainte hostie.

7° Laissez la sainte hostie s'humecter un moment sur la langue; avalez-la ensuite, sans jamais la laisser fondre entièrement dans la bouche; autrement, vous ne communieriez pas, puisque l'Eucharistie ne produit ses effets qu'à la manière de la nourriture, en entrant dans la poitrine.

8° Si la sainte hostie s'attache au palais, ne vous troublez point, mais détachez-la respectueusement avec la langue, sans jamais y porter les doigts.

9° Retirez-vous de la Table sainte de la même manière que vous y êtes venu; et, arrivé à votre place, entretenez-vous amoureusement avec Jésus-Christ. Ne vous pressez point de lire dans vos heures; mais parlez à Notre-Seigneur de l'abondance de votre cœur, et écoutez ce qu'il vous dira.

10° Abstenez-vous de cracher, au moins pendant quelques instants, de peur de rejeter quelque parcelle des saintes espèces, qui pourrait être restée dans la bouche.

11° La décence demande aussi qu'on s'abstienne de toute nourriture, pendant le temps nécessaire à la consomption des saintes espèces, un petit quart d'heure environ.

12° Ne sortez point de l'église avant d'avoir consacré un temps convenable à l'action de grâces.

O manne divine, ô pain vraiment descendu du ciel, qui me donnera de vous recevoir souvent avec une digne préparation, et de me rassasier de l'abondance de vos délices! O pain des élus, source de tout bien et de tout contentement, mon âme soupire après vous, et ne trouve qu'en vous son soutien et sa force, dans cette vallée de larmes et de misères. O mon Sauveur, sanctifiez, purifiez, consacrez

vous-même toutes les facultés de mon corps et de mon âme, afin que je mérite de goûter les douceurs de votre céleste banquet [3].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Les diverses cérémonies, qu'on devait observer dans la manducation de l'Agneau pascal, sont une excellente figure des dispositions nécessaires pour communier dignement.

Cet agneau devait être mangé avec *des pains sans levain* (1), pour nous montrer que nous devons ôter d'au dedans de nous tout levain de malice et de corruption, et qu'il faut être au Seigneur, comme dit saint Paul, « dans la simplicité du cœur et dans la sincérité de Dieu (2). »

L'Église consacre encore avec du *pain sans levain*, afin que l'extérieur même des espèces du Sacrement nous apprenne avec quelle pureté et quelle innocence nous devons nous en approcher.

L'Écriture ajoute qu'il fallait manger ce pain *avec des laitues amères*, pour nous montrer, dit saint Grégoire, que l'amertume de la pénitence doit détruire la malignité des humeurs, qui peuvent causer le dérèglement de la vie. Ainsi le pain eucharistique est un pain de joie pour les innocents, et un pain de larmes pour les pénitents. Il est la nourriture des premiers et le remède des seconds.

La chair de l'Agneau ne devait pas être mangée crue ou cuite à l'eau, *mais rôtie au feu*. Cette circonstance nous fait voir que le Fils de Dieu, s'étant offert à son Père sur la croix comme un holocauste consumé par le feu de son amour, selon ce que chante l'Église (3), s'immole encore chaque jour sur nos autels; et, comme il se donne à chacun de nous tout brûlant du feu de sa charité, il est bien juste que nous ne nous approchions jamais de lui qu'avec quelque étincelle de ce même amour.

Pour manger l'Agneau pascal, il fallait encore « se ceindre les « reins et avoir un bâton à la main (4). » D'après les saints Pères, ceindre ses reins, c'est une marque de la pureté et de la chasteté du corps. « Ceignez les reins de votre âme, dit saint Pierre, et vivez

(1) Et edent carnes nocte illâ assas igni, et azymos panes. *Exod.* XII, 8.
(2) In simplicitate cordis et sinceritate Dei. II. *Cor.*, I, 12.
(3) Cujus corpus sanctissimum in arâ crucis torridum.
(4) Renes vestros accingetis, tenentes baculos in manibus. *Exod.*, XII, 11.

dans une vigilance continuelle, attendant avec une attention parfaite la grâce de Jésus-Christ (1). »

« Avoir un bâton à la main, » c'est un signe du peu de cas que nous devons faire de ce monde, où nous ne sommes que comme étrangers et voyageurs.

Nous pouvons encore envisager la chambre où Jésus-Christ fit la dernière Cène, comme une image de l'âme, où la vraie Pâque se doit immoler et où le véritable Agneau pascal doit être mangé dignement: nous y trouverons, dépeintes, les excellentes qualités qui doivent se rencontrer dans cette âme.

C'était une *chambre haute.* Cette élévation marque admirablement ce que saint Paul demande d'une âme, qui veut être unie à Jésus-Christ, lorsqu'il dit : « Recherchez ce qui est en haut, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu. Goûtez les choses d'en haut et non celles de la terre (2). »

Cette chambre était *grande et vaste* (3), comme il fallait qu'elle le fût pour recevoir Jésus-Christ et ses douze apôtres. Et cette grandeur nous peut encore marquer fort bien l'étendue de la charité; car, comme il n'y a rien qui rétrécisse davantage le cœur de l'homme que la cupidité, il n'y a rien, au contraire, qui l'élargisse davantage que la charité. C'est pourquoi David disait à Dieu qu'il « avait couru dans la voie de ses préceptes (4), dès qu'il lui avait élargi le cœur. » Et saint Paul, marquant aussi l'effet ordinaire de la charité, se plaignait aux fidèles de Corinthe, de ce qu'ils étaient resserrés à son égard. « O Corinthiens, leur disait-il, ma bouche s'ouvre et mon cœur s'étend, par l'affection que je vous porte; mes entrailles ne sont point resserrées pour vous; mais les vôtres le sont pour moi. Rendez-moi donc amour pour amour; je vous parle comme à mes enfants; étendez aussi pour moi votre cœur (5). » Tel doit être donc un cœur, qui veut recevoir Jésus-Christ. Il faut que la charité lui ôte le resserrement, que produit l'amour criminel des créatures. Car, plus une âme a d'engagements qui l'attachent encore au

(1) Succincti lumbos mentis vestræ. I. *Pet.*, I, 13.

(2) Quæ sursùm sunt quærite, ubi Christus est in dexterâ Dei sedens; quæ sursùm sunt sapite, non quæ super terram. *Col.*, III, 1.

(3) Cœnaculum grande. *Marc.*, XIV, 15.

(4) Viam mandatorum tuorum cucurri, quùm dilatasti cor meum. *Psal.* CXVIII, 32.

(5) Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii; cor nostrum dilatatum est. Non angustiamini in nobis; angustiamini autem in visceribus vestris. Eamdem autem habentes remunerationem, tanquàm filiis dico, dilatamini et vos. II. *Cor.*, VI, 11, 12, 13.

monde, moins elle est capable de recevoir dignement son Dieu, qui veut toute l'étendue d'un cœur fait tout entier pour l'aimer.

Enfin cette chambre était *meublée* (1). Et ces ornements extérieurs et sensibles pouvaient être la figure des différentes vertus, qui sont les vrais ornements intérieurs de l'âme qui se prépare à recevoir Jésus-Christ. Car comment une âme, qui n'est point humble, osera-t-elle s'approcher d'un Dieu anéanti dans son incarnation, dans sa mort, et dans le saint sacrement de l'Eucharistie? Comment une âme, attachée encore à ses plaisirs, pourra-t-elle soutenir la présence de cet Homme-Dieu crucifié pour elle? Comment une âme, plongée dans l'amour des biens de la terre, prétendra-t-elle s'unir à celui qui n'avait point ici-bas où pouvoir même reposer sa tête? Il faut donc que l'humilité, la mortification, l'amour de la pauvreté et toutes les autres vertus soient les ornements intérieurs, qui rendent l'âme digne de servir à Jésus-Christ comme de Cénacle, en le recevant dans l'Eucharistie comme le véritable Agneau pascal.

Les Israélites, ayant eu du désavantage dans un combat contre les Philistins, voulurent faire venir l'Arche du Seigneur dans leur camp, croyant par là se rendre invincibles. Cependant, malgré toutes les assurances que les enfants d'Héli avaient pu leur donner de la protection de Dieu, par la présence de son Arche, les Israélites furent vaincus, et l'Arche fut prise. C'est là un grand exemple de l'aveuglement et de la présomption des Juifs. L'affliction même où ils étaient les devait porter à se rendre Dieu favorable par la prière et le jeûne, comme firent plus tard Esther et Judith. Mais ils ne se mettent point en peine de suivre ces règles si saintes. Ils veulent satisfaire cette imagination qui leur est venue de faire venir l'Arche dans leur camp, sans consulter auparavant Dieu et ses prophètes, pour savoir s'il approuvait que l'on usât de la sorte d'une chose qu'il leur avait rendue si vénérable, et si c'était là le moyen qu'il avait choisi pour les sauver de leurs ennemis.

C'est ainsi que les hommes agissent souvent à l'égard de la sainte Eucharistie, dont l'Arche était la figure. Au lieu d'être touchés du regret de leurs péchés, de s'humilier et de s'éprouver devant Dieu, selon l'avis de saint Paul, et de tâcher d'apaiser sa colère par la prière et par toute sorte de bonnes œuvres, ils ne pensent qu'à faire venir le Fils de Dieu dans leur cœur par la sainte Communion, sans examiner si leur âme, qui est encore, sinon brûlée du feu, au moins noircie de la fumée de leurs passions qui ne sont qu'à demi éteintes, sera une demeure assez proportionnée à la majesté et à la sainteté du Dieu qu'ils reçoivent.

(1) Stratum. *Marc.*, XIV, 15

Les hommes, aussi bien que les Juifs, agissent dans ces rencontres tout humainement. Ils n'envisagent point les choses par l'œil de la foi. Ils ne consultent que leurs sens, et ils choisissent ce qui leur est le plus aisé. Ils ont une aversion naturelle de la pénitence et de tous les remèdes salutaires qu'elle prescrit. La retraite est ennuyeuse; le jeûne est pénible ; les aumônes coûtent. Mais rien n'est plus facile que de s'approcher de la sainte Communion, sans se mettre en peine si l'on est véritablement converti et si Dieu a changé le cœur, afin qu'ensuite on change de vie (1). SACY, 1 *Reg.* c. IV.

Parabole.

2. Montrons, par la parabole suivante, comment il convient d'orner une âme, pour recevoir dignement Notre-Seigneur.

Un homme avait une maison, dans laquelle avaient séjourné longtemps des animaux immondes. Cette maison avait été fort belle ; les plus habiles architectes en avaient autrefois dirigé la construction. Il prit envie au roi du pays de la visiter et de vouloir y passer quelques jours. Ses officiers vinrent de sa part prier le propriétaire de la préparer ; ils s'engagèrent, d'ailleurs, au nom du prince, à payer tous les frais. Cet homme, insouciant et paresseux, se contenta d'en chasser les animaux immondes, de la bien faire balayer, de l'approprier, mais ne prit aucun soin de la faire orner, de la décorer de meubles convenables et des ornements ordinaires. Il la laissa avec des murailles toutes nues et toutes vides de ce qui rend une habitation gracieuse. Qu'en pensez-vous? Le roi dut-il entrer avec grand plaisir dans une habitation ainsi préparée? Dut-il combler de ses dons et de ses faveurs l'homme négligent, qui lui avait préparé un logement si peu convenable? Ne dut-il pas le réprimander sévèrement de son manque de respect, et du mépris même dont il semblait le couvrir aux yeux de son peuple?

Eh bien ! cette maison, c'est notre âme. Bâtie par le plus habile des architectes, cette maison fut belle, infiniment belle, au jour de notre baptême. Mais, hélas ! depuis ce moment fortuné qu'est-elle devenue? N'a-t-elle jamais servi de retraite au démon, aux péchés qui l'ont souillée, profanée, dégradée? Le Roi des anges veut néanmoins la visiter ; il nous l'annonce par ses ministres. Sera-ce lui témoigner assez de respect que d'en chasser, par une confession sincère, le démon et les péchés? Ce Dieu trois fois saint sera-t-il content de nous, nous comblera-t-il de ses faveurs, de ses dons, nous honorera-t-il de ses caresses et de son amitié, s'il ne trouve dans l'habitation de notre cœur aucune vertu, aucune beauté, aucun or-

(1) Muta cor et mutabitur opus. *D. Aug.*

nement? Se plaira-t-il dans ce cœur, s'il est seulement exempt de crimes et qu'il ne soit orné d'aucune fleur de vertu? Ces ornements qu'il se plaît à trouver en nous, ce sont les vertus d'obéissance, de franchise, de bonté, de reconnaissance et d'application à nos devoirs. Promettons-lui donc, jurons-lui que nous travaillerons à les acquérir. Ornons-le donc, ce cœur si pauvre, si dépouillé; ornons-le vite. Ce n'est point à un homme, à un roi de la terre que nous préparons une demeure; c'est au Roi du ciel et de la terre (1).

3. C'était surtout au pied des autels qu'Alphonse Rodriguez, coadjuteur temporel de la compagnie de Jésus, béatifié le 12 juin 1815, par Sa Sainteté Léon XII, puisait le feu divin qui brûlait dans son âme. Jésus, caché dans l'Eucharistie, était l'objet de ses plus chères affections. Dès que ses emplois le laissaient un instant libre, il allait le passer devant le très-saint sacrement de l'autel; là, son âme se répandait dans les sentiments de la plus tendre dévotion; deux ruisseaux de larmes coulaient souvent de ses yeux. Et il semblait se consumer d'amour, comme une lampe ardente, devant le sacré tabernacle qui renfermait tout son trésor. On ne pouvait s'empêcher d'éprouver quelque chose de la foi vive et de la charité céleste qui l'animaient, lorsqu'on le contemplait dans sa vieillesse, avec un corps débile et qui se soutenait à peine, prosterné cependant dans l'attitude la plus respectueuse et ne pouvant s'arracher du saint temple. Alphonse aurait bien voulu se nourrir tous les jours du pain de vie; mais, les directeurs de sa conscience ne lui permettant pas de communier aussi souvent, il tâchait de se dédommager en appelant Dieu dans son cœur par l'ardeur de ses désirs; jamais il n'assistait à la sainte messe sans y faire la Communion spirituelle avec toute la ferveur dont il était capable. Mais s'agissait-il de s'unir sacramentellement à Jésus-Christ, alors il mettait tout en œuvre pour préparer à ce divin hôte une demeure qui lui fût agréable; il s'y prenait vingt-quatre heures d'avance, formant des actes continuels de toutes les vertus; et, quelle que fût la pureté de cette âme innocente, jamais il n'osait se présenter à la Table sainte sans s'être purifié des moindres souillures, par la confession la plus exacte et la plus amère douleur. A le voir s'avancer vers le tribunal de la pénitence, la componction peinte sur la figure, on aurait pu croire que c'était, non un saint qui allait s'accuser de légères imperfections, mais un grand pécheur tout chargé du poids de ses crimes. Enfin, le moment si désiré approchant, l'humble Alphonse, persuadé que, malgré toute sa préparation, il était indigne de la grâce qu'il allait recevoir, conjurait Marie et tous les Bienheureux de suppléer à ce qu'il lui manquait de dispositions

(1) Neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo. I. *Par.*, xxix, 1.

afin qu'il pût participer avec fruit au sacrement de son salut. Au moment de la Communion, son visage brillait d'un feu surnaturel; et les témoins qui ont déposé dans le procès de sa canonisation, déclarèrent qu'il se faisait alors dans ses traits un changement si extraordinaire, qu'il n'était plus reconnaissable aussitôt qu'il avait reçu son Dieu. Se retirant à l'écart, il se livrait aux effusions de son amour et aux plus vifs transports de joie et de reconnaissance. Ordinairement, il se figurait son cœur comme une vaste salle, dans laquelle étaient dressés deux trônes : sur l'un on voyait Jésus et sur l'autre Marie, car il ne pouvait séparer ces divins objets de toutes ses affections. Se tenant en esprit à leurs pieds, il récitait trois fois le *Gloria Patri*, puis l'hymne *Te Deum*, et, quand il était parvenu à ces paroles : « Les cieux et la terre sont pleins de votre majesté, » il invitait toutes les créatures à se joindre à lui pour chanter les louanges de son Seigneur, et lui rendre mille actions de grâces. Il était presque toujours dans ce moment inondé d'un torrent de lumières, et si comblé d'ineffables délices que, suivant ce qu'il en a écrit, il est impossible à l'homme de trouver des expressions et même des idées pour rendre le contentement qu'éprouvait son âme, au milieu d'une foule d'Esprits célestes, qui adoraient leur Dieu, présent dans son cœur.

Le P. Rondot, *Vie du B. Alphonse Rodriguez.*

Méthode pour se préparer à la Communion.

Un bon chrétien, qui était obligé de vivre dans le siècle et qui voulait se préserver des dangers qu'il trouvait dans le monde à cause de ses propres passions, rapportait sa vie entière à la Communion. Son confesseur lui permettait de communier tous les dimanches; il s'occupait pendant toute la semaine de ce grand bonheur; il s'y préparait les trois derniers jours de la semaine; les trois jours qui suivaient la Communion, étaient employés à l'action de grâces.

Le jeudi était pour lui un jour de foi et d'adoration de Jésus-Christ, réellement présent dans l'Eucharistie. Il disait sans cesse pendant le jour : *Mon Dieu, je crois sur votre parole, augmentez ma foi, je vous adore.*

Le vendredi était un jour d'espérance, pendant lequel il s'humiliait beaucoup et demandait pardon : *Mon Dieu, j'espère en vous; vous ne mépriserez pas mon cœur, qui est humilié et brisé de douleur.*

Le samedi était un jour d'amour et de désir de s'unir à Jésus-Christ : *O Jésus! mon bien-aimé, vous venez à moi et je cours à vous.*

Le dimanche était un jour de jouissance, de joie, de consola-

tion et de fidélité à se tenir uni d'esprit et de cœur à son Sauveur, et à suivre en tout les impressions de sa grâce : *Je suis en Jésus-Christ, et Jésus-Christ est en moi ; qui pourra désormais me séparer de lui ?*

Le lundi était pour lui un jour d'actions de grâces. Il ne cessait de dire : *Comment pourrai-je vous remercier dignement, ô mon Dieu, du grand don que vous m'avez fait?*

Le mardi était un jour d'offrande et de consécration de soi-même à Dieu : *Seigneur, vous vous êtes donné tout entier à moi, je me donne tout entier à vous.*

Le mercredi était un jour de prière pour tous les besoins de son âme : *Que me refuserez-vous, Seigneur, vous qui vous êtes donné à moi?*

Le lendemain, jeudi, il recommençait cet exercice, et c'était toujours avec une nouvelle satisfaction. Il n'en est point de plus agréable à Jésus-Christ, de plus doux et de plus salutaire.

LASAUSSE, *Expl. du Catéch.*

Lorsque vous allez vous unir à Dieu par la sainte Communion, entrez dans les sentiments d'un digne ministre de Jésus-Christ, qui, étant près de monter au saint autel, faisait cette réflexion : « Je vais renouveler la passion du Sauveur ; sera-ce pour mon salut? Hélas ! je ferai peut-être l'office d'un de ses bourreaux, je le crucifierai peut-être au dedans de moi-même ; je me rendrai peut-être coupable du corps du Seigneur, et je m'incorporerai mon jugement. O mon Sauveur, ne le permettez pas. »

Sainte Melchtilde priait Notre-Seigneur de lui enseigner à se préparer à la Communion. Elle le suppliait d'écrire son adorable nom dans son cœur, de manière qu'il ne s'effaçât jamais de sa mémoire. Elle désirait de le recevoir avec tout l'amour dont le cœur humain est capable, et lui demandait d'avoir égard à ce désir, et de la combler de ses grâces, comme si elle avait réellement ce bonheur.

Le vénérable Palafox, vivant encore dans le siècle, se proposait, dans toutes les Communions qu'il faisait, l'acquisition d'une vertu ou l'extirpation d'un de ses défauts. Ce fut par ce moyen qu'il reussit à déraciner en lui ce qu'il y avait de vicieux, et à faire de grands progrès dans la piété.

La bienheureuse Agathe de la Croix se préparait à la Communion sacramentelle, en faisant très-souvent chaque jour la Communion spirituelle.

Saint Louis de Gonzague et saint François de Borgia employaient les trois jours qui précédaient leurs communions à s'y disposer, et les trois jours qui les suivaient à remercier Dieu.

Sainte Marguerite, fille d'un roi de Hongrie, jeûnait au pain et à l'eau, la veille de ses Communions, et passait toute la nuit en prière. Le jour qu'elle avait communié, elle ne s'occupait qu'à louer son divin époux et à s'entretenir avec lui par des colloques amoureux, gardant, pour cet effet, un profond silence, et ne mangeant que sur le tard.

Sainte Thérèse se préparait à la Communion en s'offrant au moins cinquante fois par jour à Jésus-Christ, le priant de disposer d'elle comme il lui plairait.

Ne tiens-tu à rien? se demandait un gentilhomme qui, après bien des égarements, s'était véritablement converti. Il reconnut qu'il était attaché à son épée; ce qui la lui rendait chère, c'est qu'elle lui avait servi, à l'armée, pour faire des actions de valeur, et, dans les combats particuliers, pour satisfaire sa vengeance. « Quoi! s'écria-t-il, une épée t'empêchera d'être tout à ton Dieu! » A l'instant même, il la tire de son fourreau et la brise. Ce sacrifice attira sur lui les plus abondantes bénédictions.

L'attachement à des bagatelles, les affections terrestres retardent l'entrée au ciel. Imitons celui qui s'interrogeait tous les jours lui-même, et se disait: « Mon cœur, à quoi tiens-tu encore? Il demandait ensuite la grâce de faire le sacrifice de ce qui l'empêchait d'être tout à Dieu. Faisons la prière de saint François de Sales: « Mon Dieu, si je tiens encore à la terre par quelque fil, faites-le-moi connaître, je le couperai aussitôt. »

QUATRIÈME INSTRUCTION.

Actes avant et après la Communion.

D. Quels sont les principaux actes qu'il faut produire avant la sainte Communion?

R. Il faut faire des actes de foi, d'adoration, d'humilité, de confiance, d'amour de Dieu et du prochain.

Ces actes renferment les principales dispositions que nous devons apporter à la réception de l'Eucharistie. Il n'est pas nécessaire de les prononcer de bouche; il suffit de les faire de cœur, c'est-à-dire d'avoir au dedans de soi les sentiments qu'ils expriment. Nous devons donc nous

en bien pénétrer, afin de retirer le plus grand fruit de nos Communions [1].

1° Foi vive.

La foi de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le principe et la mesure de toutes les dispositions et de tous les sentiments dont nous devons être animés envers cet auguste sacrement. De même qu'autrefois saint Augustin semblait réduire tous les commandements à un seul, lorsqu'il disait : « Aimez et faites ce que vous voudrez, » de même nous pouvons dire au pieux fidèle qui va communier : « Croyez et faites ce que vous voudrez. » Croyez, et avec la foi vous ne négligerez rien de tout ce qui convient à la dignité de ce grand sacrement; avec la foi vous irez même au delà de ce qu'on pourrait vous prescrire. Croyez, et, vous serez pénétré à la fois d'une salutaire frayeur à la vue de ce Dieu trois fois saint, et d'une douce confiance envers ce Dieu infiniment bon et infiniment miséricordieux, et, d'une tendre charité envers ce Dieu qui a poussé l'amour pour vous, jusqu'à se faire votre aliment. Croyez, et si vous croyez, il est impossible que vous n'apportiez pas à la réception de l'adorable Eucharistie les dispositions les plus parfaites.

La foi à tous les mystères est nécessaire; mais l'Eucharistie est appelée par excellence le grand mystère de la foi (1), parce qu'elle est le comble et le prodige de la puissance divine. Ici, la raison s'étonne, les sens se révoltent; mais la foi surmonte tous les faibles obstacles que nos sens et notre raison peuvent opposer. La foi nous dit que ce Tabernacle est mille fois plus auguste et plus respectable que le Temple de Salomon, parce que ce n'est pas seulement la majesté de Dieu, mais le Dieu vivant lui-même qui y réside en substance. La foi nous dit que sous cette hostie visible à nos yeux corporels est caché le Roi invisible

(1) Mysterium fidei. *Can. Miss.*

et immortel de tous les siècles. Arrière donc, pensées humaines; arrière, vaine curiosité de l'esprit. Eh quoi! petit moucheron, tu voudrais embrasser l'Océan; tu prétendrais sonder la profondeur de ce mystère; tu voudrais mettre des bornes à la toute-puissance de Dieu! Celui qui a bien voulu autrefois renfermer son immensité sous les voiles de notre faible humanité, sous la forme d'un petit enfant, celui qui a changé l'eau en vin anx noces de Cana, celui qui a tiré ce vaste univers des abîmes du néant, n'a-t-il pas pu se renfermer sous les espèces d'un pain qui n'existe plus, et changer cette nourriture grossière en une nourriture divine? Vous avez dit, ô mon Dieu : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang; » il ne m'en faut pas davantage, je crois et j'adore. Je crois plus fermement que si je voyais de mes propres yeux, lesquels peuvent se faire illusion, tandis que votre parole est infaillible. Vous êtes donc là, caché sous d'humbles voiles, ô majesté suprême, ô bonté infinie, ô mon aimable Sauveur! et l'œil de la foi vous y voit très-clairement.

Lors donc que vous devrez vous approcher de la Table sainte, excitez dans votre cœur une foi vive, ferme, généreuse, qui, par la véhémence et l'ardeur de ses sentiments, perce comme à travers le nuage de ce sacrement pour y sentir, pour y découvrir son Dieu. Figurez-vous avec saint Grégoire (1), qu'au moment solennel où le prêtre prononce les paroles sacrées, vous voyez les cieux s'entr'ouvrir dans leur magnificence sublime, et que Jésus-Christ descend, accompagné d'une multitude d'anges, dans toute la pompe de sa gloire, avec un entourage digne de sa divine majesté. Figurez-vous qu'au moment où le prêtre vous présente l'hostie sans tache, Jésus-Christ jette sur vous un regard d'amour, qu'il sonde tous les replis de votre conscience, qu'il semble impatient de se donner à vous, et dites avec l'épouse des Cantiques : « Ah! le voilà, le voilà

(1) D. Greg., *Dial.*, l. IV, c. L.

le bien-aimé de mon âme (1). « C'est par cette foi vive, efficace, ardente, que vous vous disposerez à goûter les fruits de la très-sainte Communion ».

2° Adoration respectueuse.

« Que personne, dit saint Augustin, ne mange la chair de Jésus-Christ, sans l'avoir auparavant adorée. » Il suffit d'avoir la foi pour ne s'approcher de ce grand et redoutable mystère qu'avec un profond respect et un saint tremblement. En effet, si les hommes ne paraissent devant les rois de la terre qu'avec crainte, de quelle religieuse frayeur ne devons-nous pas être saisis, quand nous nous présentons devant le Roi du ciel? Reconnaissez-donc que celui que vous allez recevoir est le Dieu de toute-puissance et de toute majesté; c'est le Dieu qui vous a créés, qui vous conserve, qui vous a rachetés; tout ce que vous avez lui appartient, et tout ce que vous êtes est à lui. C'est le Dieu devant qui le ciel et la terre tremblent; et les plus purs Esprits, ne pouvant soutenir le feu de ses regards s'inclinent devant lui et se couvrent la face de leurs aîles Ce même Dieu quitte le trône de sa gloire, et s'abaisse jusqu'à vous, pour vous honorer de sa visite. Celui que les cieux ne peuvent contenir a daigné choisir votre cœur pour son temple, et il veut bien se contenter de vos hommages. Pourriez-vous être froids et languissants en sa présence? Ah! tombez à genoux devant lui, et, lui rendant l'honneur, la gloire, la louange et les adorations qui lui sont dus, écriez-vous avec un saint transport:

Mon divin maître!
Par quel amour, comment
Daignez-vous être
Dans votre sacrement?
Vous y venez pour moi;

(1) Inveni quem diligit anima mea. *Cant.*, III, 4.

Plein d'une vive foi,
J'y viens vous reconnaître
Pour mon Sauveur, mon Roi,
Mon divin maître.

3o Humilité profonde.

Dieu est si grand et l'homme si petit ! N'y a-t-il pas bien lieu de s'étonner que la Majesté suprême veuille s'unir à la bassesse, la puissance avec la faiblesse, la sainteté avec la corruption ? Quand même, dit l'auteur de l'Imitation, vous auriez la pureté des anges et la sainteté de saint Jean-Baptiste, vous ne seriez pas digne de recevoir ce sacrement. Il faudrait être Dieu, ajoute saint Liguori, pour recevoir un Dieu. Seigneur, Dieu des vertus, qui est semblable à vous (1)? Et qui serait assez audacieux pour s'approcher, avec des sentiments de fierté et d'orgueil, de cet auguste sacrement où Dieu lui-même s'humilie et s'anéantit, non-seulement jusqu'à prendre la forme d'un esclave, comme il l'a fait dans l'Incarnation, mais jusqu'à se donner à nous en nourriture, sous la figure d'un petit morceau de pain? Quoi ! le Fils de Dieu ne paraît que dans un état d'abjection, la Majesté suprême s'anéantit, et l'homme, un misérable pécheur, affecterait l'orgueil, l'indépendance ! Quelle témérité ! quelle insolence ! Oh ! que nous avons bien raison de nous écrier, comme autrefois le centenier : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma demeure (2) ; » ou comme saint Jean-Baptiste : « Quoi ! Seigneur, vous venez à moi (3), » vous si grand, si puissant, à moi si pauvre, si petit ; vous le soleil de justice, à moi si pécheur ; vous le Dieu du ciel et de la terre, à moi pauvre vermisseau ! Comment est-il possible que je mange le pain des anges, moi qui ne mérite pas seulement le pain commun et matériel que votre divine providence a préparé pour la nourriture

(1) Domine, Deus virtutum, quis similis tibi ? *Psal.* LXXXVIII, 9.
(2) Domine, non sum dignus. *Luc.*, VII, 6.
(3) Et tu venis ad me ? *Math.*, III, 14.

des hommes? Non, en vérité, je ne suis pas digne de vous recevoir. Plus l'homme se juge indigne de recevoir son Dieu, plus il se rend digne de cet honneur ; et, en effet, la plus digne demeure d'un Dieu, c'est un cœur véritablement humble. Disons-lui donc du fond de notre âme[3] :

Dieu de puissance,
Je ne suis qu'un pécheur ;
Votre présence
Me remplit de frayeur ;
Mais, pour voir effacés
Tous mes péchés passés,
Un seul trait de clémence,
Un mot seul est assez,
Dieu de puissance.

4° Confiance entière.

Sans doute, l'horreur de nos crimes serait capable de nous fermer à tout jamais l'entrée du sanctuaire ; mais le Seigneur est la douceur, la miséricorde même ; et c'est lui qui nous convie à la sainte Table. « Venez à moi, vous dit-il, et venez tous (1) ; ouvrez-moi votre cœur, et je le remplirai (2). » Le Seigneur ne dédaigne personne : ô prodige ! ô merveille ! le pauvre, le serviteur, ceux-là mêmes qui sont au dernier rang de la société et qu'on regarde comme le rebut du monde, le Seigneur les admet à sa table, et les nourrit de sa chair immaculée (3) :

O miracle d'amour, de bonté, de puissance !
Le Christ, le Saint des saints, de splendeur couronné,
Enrichit de ses dons, nourrit de sa substance
L'esclave à ses pieds prosterné.

De Marcellus.

(1) Venite ad me, omnes. *Math.*, xi, 28.
(2) Dilata os tuum et implebo illud. *Psal.* lxxx, 11.
(3) O res mirabilis !
Manducat Dominum
Pauper, servus et humilis.

Oh ! que le Seigneur est bon ! oh ! qu'il est plein de tendresse pour l'âme qui le cherche (1) ! Que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit (2) ! Pourquoi donc, ô mon âme, es-tu ainsi timide et pusillanime ? N'entends-tu pas le Seigneur qui te dit : « J'ai préparé un festin d'une suavité céleste ; j'ai préparé le pain des forts, le froment des élus, et une boisson, source de pureté et d'innocence ; venez, c'est moi qui vous invite à ce banquet divin (3). Celui qui mangera de ce pain vivra éternellement (4). Levez-vous, accourez, âme bien-aimée (5) ! Venez vous nourrir de ce Dieu, qui est le trésor des âmes, la consolation des affligés, la lumière des aveugles, le soutien des faibles, la joie des élus, le triomphe du paradis, et, pour tout dire en un mot, l'aimable Jésus, qui fait les délices des Bienheureux. Allez à lui, car il brûle de se donner à vous. O mon Dieu, je viens donc à vous avec toute la confiance que m'inspirent votre puissance infinie et votre infinie bonté ; et en qui pourrais-je mettre mon espérance, si ce n'est en vous, ô mon adorable Jésus !

5° Contrition amère.

Le péché est le seul mal de Dieu, c'est la seule chose que le Seigneur abhorre. A ce moment donc, où le Seigneur, malgré vos iniquités passées et toutes les souillures de votre vie, va vous donner la plus grande marque de son amour, déplorez le malheur que vous avez eu de lui déplaire. Dites-lui avec saint Pierre : « Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur (6). » Mais non, dites-lui

(1) Bonus est Dominus animæ quærenti illum. *Thren.*, II, 25.
(2) Quàm bonus Israel Deus his qui recto sunt corde. *Psal.* XCIII, 15.
(3) Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis. *Prov.*, IX, 5.
(4) Qui manducat hunc panem, vivet in æternum. *Joan.*, VI, 52.
(5) Surge, propera, amica mea. *Cant.*, II, 10.
(6) Exi à me, quia homo peccator sum. *Luc.*, V, 8.

plutôt : « Venez à moi, ô mon bien-aimé Rédempteur ; ayez égard à mes dispositions présentes et non à mes infidélités passées. Oh ! si je pouvais par mes larmes, si je pouvais par mon sang effacer du nombre des jours de ma vie ces jours mauvais, que j'ai passés dans l'oubli de mes devoirs et dans le mépris de mon Dieu ! O mon divin Sauveur, je déteste tous mes péchés. J'en ai été purifié, comme je l'espère, par le sacrement de pénitence ; mais purifiez-moi, Seigneur, encore davantage ; effacez les moindres souillures de mon âme ; créez en moi un cœur nouveau, et renouvelez jusqu'au fond de mes entrailles cet esprit d'innocence, qui me mette en état de vous recevoir dignement. »

Mon tendre père !
Acceptez les regrets
D'un cœur sincère,
Honteux de ses excès ;
Vous m'en verrez gémir
Jusqu'au dernier soupir.
Avant de vous déplaire
Puissé-je ici mourir,
Mon tendre père !

6° Charité ardente.

La disposition la plus agréable à Dieu et la plus parfaite que nous puissions apporter à la sainte Table, c'est une ardente charité. L'amour ne se paie que par l'amour. Or, que Dieu ait aimé l'homme jusqu'à mourir pour son salut, et jusqu'à se changer en nourriture pour s'unir à lui, n'est-ce pas là un excès d'amour qu'on ne peut et qu'on ne pourra jamais comprendre ? L'Eucharistie est appelée par les saints le sacrifice d'amour par excellence ; et saint Bernard appelle Jésus-Christ, dans l'auguste sacrement de nos autels, l'amour des amours (1). Mais Dieu n'aime que pour être aimé, ajoute le même saint Bernard (2). Et, en échange de cet amour, par

(1) Amor amorum. *D. Bern.*
(2) Ad nihil amat Deus nisi ut ametur. *D. Bern.*

lequel Jésus-Christ se donne tout entier à nous, n'est-il pas bien juste que nous nous donnions entièrement à lui ? Bannissons donc de notre cœur toute affection déréglée. Plaire à Jésus, aimer Jésus, c'est la fin de notre être c'est le terme auquel tous nos désirs doivent s'arrêter. Aimons donc Jésus qui nous a tant aimés, témoignons-lui notre amour de toutes manières, par de ferventes prières, par de pieuses pensées, par des soupirs brûlants et surtout par une vie irréprochable et édifiante. Eussions-nous un cœur de flamme, eussions-nous mille cœurs pour aimer un Dieu si bon et si aimable, nous ne l'aimerions pas encore assez. Anges du ciel, divine Marie, saints du ciel et de la terre, prêtez-moi vos cœurs, donnez-moi votre amour pour aimer mon aimable Jésus[1].

Plus je vous aime,
Plus je veux vous aimer,
O bien suprême,
Qui seul peut me charmer !
Mais, ô Dieu plein d'attraits !
Quand, avec vos bienfaits,
Vous vous donnez vous-même,
Plus en vous je me plais,
Plus je vous aime.

7° Amour sincère du prochain.

« Si vous présentez votre offrande à l'autel, dit Notre-Seigneur, et que là vous vous souveniez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, et allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et puis vous reviendrez présenter votre offrande (1). » Dieu aime mieux la miséricorde que le sacrifice (2), et il semble

(1) Si ergò offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversùm te, relinque ibi munus tuum antè altare, et vade priùs reconciliari fratri tuo ; et tunc veniens offeres munus tuum. *Math.*, v, 24.

(2) Misericordiam volui et non sacrificium. *Osee*, vi, 6.

préférer à l'honneur qu'on lui doit l'amour qu'on doit au prochain. Comment donc oseriez-vous vous présenter à la sainte Table, le cœur plein de haine, d'aigreur, d'animosité ? N'espérez point d'union avec Jésus-Christ, sans union avec les hommes, ses frères et ses membres. Aimez-les comme Jésus les a aimés; pardonnez-leur comme vous voulez que Jésus vous pardonne; supportez-les comme vous voulez qu'il vous supporte; faites-leur du bien comme vous voulez qu'il vous en fasse. Plus vous aimerez et assisterez le prochain, plus vous serez aimés de Jésus.

8° Vif désir de communier.

Le cerf altéré soupire après une source d'eau vive; l'homme affamé se jette avec avidité sur la nourriture qu'on lui présente; le malade implore les secours du médecin; l'enfant affligé court se réfugier auprès de sa mère. Telle, et plus grande encore, doit être notre ardeur pour la sainte Eucharistie. Jésus, dans son auguste sacrement, est notre soutien, notre aliment, notre force, notre vie. O mon Dieu, qui me donnera des ailes pour voler vers vous? O mon unique bien, loin de vous mon âme languit et tombe de défaillance (1). Venez donc, ô mon divin Jésus, venez combler mes vœux, venez faire mon bonheur.

Que je désire
De ne m'unir qu'à vous !
Que je soupire
Après un bien si doux !
Oh ! quand pourra mon cœur
Goûter tout le bonheur
D'être sous votre empire ?
Hâtez-moi la faveur
Que je désire.

Voilà les sentiments qu'un pieux chrétien doit exciter au dedans de lui au moment de communier, et qui peuvent aussi lui servir d'aspirations pour élever son âme à Dieu

(1) Concupisci et deficit anima mea. *Psal.* LXXXIII, 1.

dans le courant de la journée, et spécialement, lorsqu'il se rend à l'église. Si l'on n'éprouve pas autant de dévotion qu'on voudrait, il ne faut pas se troubler pour cela, car Dieu ne demande pas la dévotion sensible, qui ne dépend pas toujours de nous, mais la bonne volonté et l'application, qui est toujours en notre pouvoir[5].

D. Que faut-il faire après la Communion?

R. Il faut faire des actes de remercîment, d'offrande et de demande.

Les moments les plus heureux de la vie sont bien, sans contredit, ceux d'après la sainte Communion. Quand on est plein de son Dieu, quand on le porte dans son cœur, et qu'on lui est uni, pour ainsi dire, corps à corps, âme à âme, esprit à esprit, on peut dire en toute vérité, comme l'Apôtre : « Je vis, non plus moi, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi (1). » Fermant donc les yeux à tous les objets extérieurs, et vous tenant dans le silence du recueillement et de l'amour, soyez tout entiers à votre bonheur, ne pensez qu'à Jésus; sachez apprécier ses bienfaits, les prodiges de sa tendresse et l'étendue de sa miséricorde. Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux, et employez tout votre temps: 1° à témoigner au Seigneur votre reconnaissance pour la faveur inestimable qu'il vient de vous accorder; 2° à vous consacrer de nouveau à lui et à lui faire hommage de tout votre être; 3° à lui exposer vos besoins et à lui demander les grâces, qui vous sont nécessaires.

1° Remercîment.

L'ingratitude, dit saint Bernard, est un vent brûlant qui dessèche la source de la piété, la rosée de la miséricorde, et qui arrête le cours de la grâce (2). Ne serait-ce pas une indignité, quand on vient de recevoir son Dieu et qu'on le

(1) Vivo ego, jam non ego, vivit verò in me Christus. *Gal.*, II, 20.

(2) Ingratitudo ventus urens, siccans sibi fontem pietatis, rorem misericordiæ et fluenta gratiæ. *D. Bern.*, serm. 51, *in Cant.*

porte encore au dedans de soi, de ne s'occuper plus de lui et de se répandre aussitôt au dehors? Le don précieux qu'on vient de recevoir, et qui n'est rien moins que la majesté d'un Dieu, ne mérite-t-il pas un remercîment ? Mais comment reconnaître l'amour que le Seigneur vous a témoigné? Comment répondre à son infinie charité ? Pourquoi n'avez-vous qu'un cœur à lui offrir, et qu'une bouche pour bénir son nom et chanter ses louanges ? Ah ! du moins, faites éclater vos transports; dites avec la divine Marie : « Mon âme glorifie le Seigneur, mon esprit est ravi de joie dans le Dieu, mon Sauveur (1). » Comme le Prophète royal, invitez toutes les créatures, le ciel, la terre, les mers, les anges et les hommes, à louer ensemble le Seigneur, parce qu'il a signalé sur vous sa miséricorde (2). Étonnez-vous vous-mêmes des merveilles que Jésus-Christ a opérées en votre faveur, et dites avec la plus grande effusion de tendresse : « O bonté ! ô amour infini ! ô glorieuse alliance ! Mon Dieu est à moi et je suis à lui ! il demeure en moi et je demeure en lui ! Mon aimable Jésus repose dans mon cœur ; il est venu m'apporter avec lui la paix, la grâce, la beauté, la lumière, toutes les richesses, tous les charmes de sa personne divine et de son humanité sainte. »

Je nage au sein des plus pures délices ;
Le ciel entier, le ciel est dans mon cœur.
Dieu de bonté, de faibles sacrifices
Méritaient-ils cet excès de bonheur !

Autour de moi, les anges en silence
D'un Dieu caché contemplent les splendeurs,
Anéantis en sa sainte présence,
O Chérubins, enviez mon bonheur.

Grâces donc et grâces éternelles soient rendues à Dieu pour le bienfait inestimable de son amour (3).

(1) Magnificat anima mea Dominum. *Luc.*, I, 46.
(2) Benedicite omnia opera Domini Domino. *Psal.* CII, 22.
(3) Gratias Deo super inenarrabili dono ejus. II. *Cor.*, IX, 15.

2° Offrande.

Que rendrez-vous au Seigneur pour tout le bien qu'il vous a fait (1)? Dans l'impuissance où vous êtes de lui témoigner suffisamment votre reconnaissance, donnez-vous tout entier à lui, comme il s'est lui-même donné tout entier à vous. Faites-lui de bon cœur l'abandon de tout ce que vous êtes, de tout ce que vous avez, de tout ce qui dépend de vous. Priez-le humblement d'accepter le sacrifice que vous lui faites de toutes vos facultés, et dites-lui du fond du cœur : « O mon Dieu, ô mon tendre Père, désormais je ne veux vivre que pour vous. Je vous offre mon entendement, afin qu'il ne soit occupé qu'à méditer vos grandeurs ; je vous offre ma mémoire, afin qu'elle se rappelle sans cesse vos bienfaits; je vous offre ma volonté, afin qu'elle se conforme en tout à la vôtre. Je vous consacre aujourd'hui tout ce que je possède, mes pensées, mes affections, mes désirs, mes goûts, mes inclinations, ma liberté. Je remets en vos divines mains mon corps et mon âme; je veux être à vous, ô mon Dieu, tout à vous, à vous pour toujours; disposez de moi selon les desseins de votre providence. »

3° Demande.

Par la sainte Communion, Jésus se pose dans l'âme, comme sur un trône de grâces, et lui dit : « Ame fidèle, qui m'appartiens, je suis ici pour toi, parle, que veux-tu de mon amour? » Exposez-lui donc, avec une confiance filiale, vos faiblesses, vos misères, vos besoins. Que peut-il vous refuser, ce Dieu bon et généreux qui vient de vous donner son corps, son âme, sa divinité, tout ce qu'il a? Dites-lui : « O doux Jésus, qui pendant votre vie mortelle donniez la vue aux aveugles, la santé aux malades, la vie

(1) Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? *Psal.* CXV, 12.

aux morts, voici à vos pieds un pauvre aveugle, donnez-lui la lumière ; voici un lépreux, purifiez-le ; voici un misérable pécheur, sanctifiez-le. Eh quoi ! Seigneur, le seul attouchement de votre habit a opéré tant de guérisons miraculeuses, et moi, que ne dois-je pas attendre de l'attouchement de votre corps adorable, que je viens de recevoir ? » Demandez-lui surtout la grâce de l'aimer et de le servir dans toute la sincérité de votre âme, tous les jours de votre vie. Priez-le de fortifier votre faiblesse, et d'éloigner de vous toute occasion, tout danger de l'offenser. Les ennemis de votre salut vous attendent au sortir de l'église, et vont faire tous leurs efforts pour vous attirer à eux. « Venez avec nous, » vous diront-ils, comme ces pécheurs dont parle l'Écriture (1). Ah ! bien loin de prêter jamais l'oreille à leurs tentations, dites comme le prince des apôtres : « A qui pourrais-je aller, Seigneur, pour être mieux qu'avec vous (2) ? » En qui trouverais-je, ailleurs qu'en mon Dieu, le salut et la vie ? Attachez-moi à vous, aimable Jésus ! Attachez-moi à vous par les liens de la charité, qui est plus forte que la mort, de sorte que je puisse défier le démon et ses artifices, le monde et ses attraits, la mort même et ses terreurs, de me séparer jamais de vous, mon Seigneur et mon Dieu !

Et je pourrais à ce monde qui passe
Donner un cœur par Dieu même habité !
Non, non, Seigneur, je puis tout par ta grâce,
Ah ! sauve-moi de ma fragilité.

En souverain, règne, commande, immole ;
Règne surtout par le droit de l'amour.
Adieu, plaisir, adieu, monde frivole ;
A Jésus seul j'appartiens sans retour (3).

Vous pouvez encore prier le Seigneur pour vos parents,

(1) Veni nobiscum. *Prov.*, I, 11.
(2) Domine, ad quem ibimus ? *Joan.*, VI, 69.
(3) Monseigneur Letourneur.

vos amis, vos bienfaiteurs, pour les ministres de Jésus-Christ qui ont travaillé à votre sanctification, pour l'exaltation de la sainte Église catholique, pour la conversion des pécheurs, pour les âmes les plus délaissées du purgatoire. En cet heureux moment, le Seigneur est disposé à vous accorder tout; et vous pouvez lui dire : « Non, Seigneur, je ne vous quitterai pas, que vous ne m'ayez comblé de vos bénédictions (1). »

Enfin, après avoir passé au pied des autels un certain temps, qui sera plus ou moins long, selon la ferveur de votre dévotion, mais qui ne peut être convenablement guère moins d'un quart d'heure, vous pouvez sortir et reprendre vos occupations habituelles. Mais, pendant la journée, repassez dans votre esprit la grande action du matin, l'immense bonté du Seigneur, les promesses que vous lui avez faites; évitez les moindres péchés véniels, les récréations bruyantes et tout ce qui pourrait vous porter à la dissipation. Rappelez-vous que toute votre vie doit être une continuelle action de grâces pour la Communion que vous avez eu le bonheur de faire, et une continuelle préparation à la Communion prochaine. Ainsi tous vos jours seront purs et saints aux yeux du Seigneur[6].

TRAITS HISTORIQUES.

Dispositions à la Communion.

1. Apportons à la sainte Table les mêmes sentiments, dont se montra animée la Cananéenne. Nous admirons en elle :

Une foi généreuse. Elle adorait le vrai Dieu, au milieu des ténèbres de la gentilité. Quelle honte pour nous si, au milieu du christianisme, nous vivons en païens !

Une foi attentive qui reconnaît Jésus, lorsqu'il veut être caché. Le Sauveur ne voulait pas qu'on publiât son arrivée, qu'on sût qu'il était en un lieu habité par les Gentils, parce qu'il ne se manifestait pas

(1) Non dimittam donec benedixeris mihi. *Gen.*, XXXII, 26.

encore à eux. Mais cette femme le découvrit, et se mit aussitôt à implorer son assistance. O Jésus, vous êtes encore dans votre tabernacle un Dieu caché ; mais la foi qui vous y découvre, vous y reconnaît, et, se prosternant à vos pieds, les embrasse et obtient tout de vous.

Une foi agissante. C'est avec le plus vif empressement que la Cananéenne accourt vers Jésus, dès qu'elle entend parler de son arrivée Et nous, lâches que nous sommes, il nous en coûte souvent de faire un pas, pour sortir de notre maison.

Une foi ferme. Elle ne se laisse pas arrêter par la difficulté d'aborder Jésus. Elle surmonte cet obstacle par ces cris : « Seigneur, fils de David, ayez pitié de moi ; ma fille est fort tourmentée du démon. » Prière touchante que nous devons souvent répéter nous-mêmes : « Ayez pitié de moi, Seigneur, fils de David, car mon âme est cruellement tourmentée. »

Une foi persévérante. Elle n'est pas rebutée par la rigueur du silence de Jésus, qui n'oppose à sa ferveur qu'une indifférence apparente, et ne daigne pas même tourner les yeux vers elle. Les apôtres, fatigués de ses cris ou touchés de sa constance et de son malheur, se font ses intercesseurs auprès de Jésus, et le prient de se rendre à ses instances, de céder du moins à ses importunités, parce que, disent-ils, elle ne cesse de crier. Le divin Sauveur répond : « Je ne suis envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël ; il n'est pas juste de prendre le pain des enfants, pour le jeter aux chiens. » Mère infortunée, oserez-vous encore insister ?

Une foi pleine d'humilité. Loin de s'offenser des paroles de Jésus, la Cananéenne reconnaît qu'elles lui conviennent : « Vous avez raison, Seigneur, lui dit-elle, il n'est pas juste de donner aux chiens le pain des enfants ; mais les petits chiens se nourrissent de ce qui tombe de la table de leur maître. On ne leur envie point les miettes qui échappent aux enfants. Répandez donc avec profusion vos faveurs sur les enfants d'Abraham ; pour moi, je n'aspire qu'à la plus petite des grâces que vous leur prodiguez. » Qu'une telle réponse dut plaire au cœur de Jésus ! Aussi ne put-il s'empêcher de lui dire : « O femme, que votre foi est grande ! » Et en même temps, il lui accorde la grâce qu'elle demande : « Qu'il vous soit fait selon ce que vous souhaitez ; » et sa fille fut guérie à l'heure même. *Math.*, xv.

Le centenier, dont il est parlé dans l'Évangile, nous offre un modèle touchant des dispositions que nous devons apporter à la Communion. Il avait un serviteur paralytique, qui souffrait de grandes douleurs. Il vint donc trouver Jésus pour implorer son secours, et *il* le fit avec cette simplicité et cette franchise, ordinaires dans les gens de guerre, qui gagnent le cœur des hommes et qui assurent auprès de Dieu le succès de la prière.

Ces paroles sont :

Pleines de confiance en la bonté de Jésus-Christ. Il ne demande rien, il se contente d'exposer l'état du malade, et c'en est assez pour le cœur de Jésus. Représentons-lui nous-mêmes avec une pareille confiance les infirmités de notre âme, ses plaies et ses langueurs, ses péchés et sa tiédeur, et il la guérira.

Pleines d'humilité. Jésus lui répondit : « J'irai voir le malade et je le guérirai. » — « Ah ! Seigneur, reprit lecentenier confus, je n'ose prétendre à cet honneur : vous, venir chez moi ! Ce n'est pas ce que je demande, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison, dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. » Paroles admirables, que l'Église met dans la bouche de ses enfants, au moment de la Communion ! Disons-les alors avec les sentiments du respect le plus profond pour la personne adorable de Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu.

Pleines de foi en la puissance de Jésus. « Sans sortir du lieu où vous êtes, Seigneur, continue-t-il, daignez seulement dire une parole ; les maux les plus opiniâtres vous obéissent ; ordonnez, et le malade sera guéri. »

Jésus, l'entendant parler ainsi, fut dans l'admiration et dit à ceux qui le suivaient : « Je vous le dis en vérité, je n'ai pas trouvé une si grande foi dans Israël. » Quand donnerons-nous à Jésus-Christ cette satisfaction de voir et de louer en nous une foi vive et parfaite? Alors Jésus dit au centenier : « Allez, et qu'il vous soit fait selon que vous avez cru. » Et à l'heure même le serviteur fut guéri. O puissance de Jésus, vous n'êtes pas moins aimable qu'admirable ; vous n'êtes occupée qu'à nous combler de biens et à nous délivrer de tous maux.

2. La femme hémorroïsse fut bien récompensée de sa confiance en Jésus. Affligée depuis douze ans d'une perte de sang, elle avait dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins, sans recevoir aucun soulagement. Le mal, au contraire, n'avait fait que s'aggraver. Ayant entendu parler de Jésus, elle vint au milieu de la foule qui l'environnait ; et, comme elle ne pouvait facilement l'aborder, elle disait en elle-même : « Si je touche seulement la frange de sa robe, je serai guérie. » Elle avança donc peu à peu, et enfin, parvenue auprès du Sauveur, elle se baissa avec respect, et toucha la frange de sa robe. Au même instant, elle sentit qu'elle était guérie de son infirmité. Aussitôt Jésus demanda, en se tournant vers le peuple : « Qui a touché mes habits? » Comme tout le monde s'excusait, Pierre et les autres disciples lui dirent : « Maître, la foule vous presse de tous côtés, et vous demandez : « Qui m'a touché? « Jésus insista et dit : « Quelqu'un m'a touché, car j'ai connu qu'il est sorti de moi une vertu, » c'est-à-dire une œuvre miraculeuse. Alors cette femme, voyant

bien que, si elle avait pu dérober son action à la connaissance du peuple et des disciples, elle ne l'avait pu soustraire à celle du Maître, vient toute tremblante se jeter aux pieds de Jésus, elle avoue la vérité, elle déclare la raison pour laquelle elle l'a touché, et la manière subite dont elle a été guérie. Alors le divin Sauveur lui dit avec une bonté admirable : « Ma fille, votre foi vous a sauvée, soyez guérie. Ma fille, allez en paix. » Hélas, nous touchons, non la robe de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ lui-même et sa chair glorieuse; nous le recevons, nous nous l'incorporons, et nous ne guérissons point ! Que nous manque-t-il donc ? L'humilité, la foi, la confiance le désir même de notre guérison.

L'hémorroïsse, dit l'histoire, ne fut pas ingrate de ce bienfait; mais pénétrée de reconnaissance envers Jésus-Christ, elle lui fit dresser devant sa propre maison, dans la ville de Panéade ou Césarée de Philippe, d'où elle était, une statue qu'Eusèbe, évêque de Césarée, le plus ancien historien de l'Église, témoigne avoir vu lui-même. Elle représentait un homme, tendant la main à une femme, qui était à genoux devant lui. L'on tient même, ajoute Eusèbe, qu'il croissait au pied de la statue de Notre-Seigneur une espèce d'herbe inconnue, qui, du moment qu'elle était montée jusqu'à la frange de sa robe, devenait un remède souverain contre toute sorte de maladies.

Hist. Eccl., l. VII, c. XVII.

3. A la suite de cette pêche miraculeuse que les disciples firent par ordre de Jésus, et dans laquelle ils prirent un si grand nombre de poissons que leurs filets se rompaient et que leurs barques étaient en danger de couler à fond, tandis que, la nuit précédente, malgré tous leurs efforts, ils n'avaient pu rien prendre, la frayeur s'empara de tous ceux qui furent témoins de ce fait extraordinaire. Ils n'osaient presque lever les yeux sur leur bienfaiteur. Mais Pierre, dont les sentiments eurent toujours quelque chose de plus vif que ceux des autres, surmontant sa frayeur et recueillant toutes ses forces, se jeta aux pieds de Jésus, et lui dit : « Seigneur, je ne mérite pas de vous retenir dans ma barque ; retirez-vous d'un pécheur tel que moi ; je ne suis pas digne de vous posséder... » O sainteté redoutable, comment nous-mêmes osons-nous paraître devant vous, ou plutôt comment y paraissons-nous avec si peu de respect et de crainte? Jésus dit à Simon : « Ne craignez point. » C'est donc à dire, ô mon Dieu, que votre bonté égale votre puissance; l'une et l'autre sont infinies. Non, ce ne sont point ceux qui vous craignent et qui vous aiment, qui doivent s'éloigner de vous ; quelque pécheurs qu'ils soient, dès qu'ils s'humilient sincèrement devant vous, vous savez dissiper leurs craintes et les rassurer ; vous n'avez que des faveurs à leur accorder... Se croire indigne de Jésus par respect pour sa gran-

deur, et conserver en même temps un tendre amour pour sa personne, ce sont les moyens sûrs de n'en être jamais séparé.

Évangile médité.

4. Nous trouvons dans la pécheresse de l'Évangile les trois caractères de l'amour pénitent. Ayant appris que Jésus devait manger chez Simon le pharisien, elle prend un vase d'un parfum précieux, et, n'ayant point d'autre honte que celle de ses péchés, d'autre amour que celui de son Sauveur, elle entre dans la salle du festin, et se jetant aux pieds de Jésus, elle les arrose de ses larmes, les essuie avec ses cheveux, les baise avec respect, et y répand la liqueur précieuse qu'elle a apportée. Le pharisien s'étonnant de ce que Jésus, la pureté même, se laissait ainsi approcher par une femme de mauvaise vie, le divin Sauveur daigna lui faire comprendre, par une parabole qu'il lui adressa, combien la femme qu'il condamnait comme pécheresse, s'était rendue agréable à Dieu par la grandeur de sa charité : « Beaucoup de péchés lui sont remis, dit-il, parce qu'elle a aimé beaucoup (1). » Et aussitôt il adressa à la pécheresse ces paroles si consolantes : « Vos péchés vous sont remis. Votre foi vous a sauvée, allez en paix (2). » Jésus-Christ exige de nous que nous l'aimions d'autant plus ardemment que nous l'avons plus grièvement offensé.

Saint Éphrem, dans le cours de la maladie qui l'emporta, n'avait d'autre consolation que l'auguste sacrement de nos autels. La réception fréquente de l'Eucharistie soutenait son espérance, et enflammait son amour. « O mon Sauveur, disait-il, je vous ai pour viatique dans « le voyage long et dangereux que je vais faire. Dans la faim spirituelle « qui me dévore, je me nourrirai de vous, ô divin Rédempteur des « hommes ! Il n'y aura plus de feu impur, qui ose s'approcher de « moi ; il ne pourrait supporter l'odeur vivifiante de votre corps et « de votre sang. » *Necrosima*, can. 81.

5. Saint Bonaventure était, à l'en croire, le plus indigne des pécheurs ; il ne méritait pas de respirer l'air, ni de marcher sur la terre. Souvent son humilité l'empêchait d'approcher de la Table sainte, quoiqu'il brûlât du plus ardent désir de s'unir tous les jours au tendre objet de son amour; mais Dieu fit un miracle pour calmer ses frayeurs et pour récompenser son amour. Voici de quelle manière il est rapporté dans les actes de sa canonisation : « Plusieurs jours s'étaient écoulés, sans qu'il osât se présenter à la Table sainte;

(1) Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm. *Luc.*, VII, 47.

(2) Remittuntur tibi peccata. Fides tua te salvam fecit, vade in pace. *Luc.*, VII, 48, 50.

mais, pendant qu'il entendait la messe et qu'il méditait sur la passion de Jésus-Christ, le Sauveur, pour couronner son humilité et son amour, mit dans sa bouche, par le ministère d'un ange, une partie de l'hostie consacrée, que le prêtre tenait dans ses mains. » Cette faveur l'enivra d'un torrent de délices; depuis ce temps-là, il communia plus fréquemment, et chacune de ses Communions fut accompagnée des plus douces consolations. GOD., 14 juillet.

Sainte Catherine de Sienne brûlait d'un si grand désir de s'unir a son divin époux dans la Communion, qu'elle desséchait à vue d'œil, et paraissait n'avoir d'autre vie que Jésus.

Sainte Catherine de Gênes était affamée de ce pain du ciel. Elle ne pouvait voir la sainte hostie entre les mains des prêtres, pendant l'auguste sacrifice, sans leur porter envie. Brûlant du désir de communier, elle disait intérieurement : « Vite, vite, ô mon Dieu! donnez-la-moi et faites-la passer au fond de mon cœur : c'est la nourriture de mon âme. »

Sainte Magdeleine de Pazzi avait, dès son enfance, un extrême désir de communier; ce que ne pouvant faire à cet âge, elle s'approchait de sa mère, lorsqu'elle communiait, et ne la quittait point, trouvant des délices ineffables auprès de ceux qui avaient eu le bonheur de se nourrir d'une viande si divine; elle n'entra dans le monastère, qu'elle remplit de l'odeur de sa sainteté, que parce qu'elle savait que les religieuses y communiaient tous les jours.

Une novice, à laquelle elle avait demandé de quoi elle s'était occupée pendant la Communion, lui ayant répondu : « J'ai pensé à l'amour de Jésus, » c'est bien, dit la sainte; mais, il ne suffit pas d'y penser pendant peu de temps, il faudra désormais y penser constamment.

Elle disait qu'une personne qui venait de communier, pouvait bien s'écrier : « Tout est consommé; Dieu, s'étant donné à moi par cette Communion, ne peut me donner rien de plus précieux que ce qu'il m'a donné. »

Le saint enfant Stanislas Kostka mérita, par ses transports d'amour pour l'Eucharistie, de communier de la main même d'un ange.

Sainte Thérèse éprouvait des désirs si vifs et si brûlants de posséder son bien-aimé dans la Communion, qu'elle eût bravé les foudres, les tempêtes et les orages pour l'aller trouver.

Cette séraphine terrestre ne communiait presque jamais qu'après une confession entrecoupée de sanglots et arrosée de larmes, pour les plus légères imperfections. Quand elle approchait de la sainte Table, ses cheveux se hérissaient, et il lui semblait qu'elle allait s'abîmer : tant les impressions de sa vive foi et de sa profonde humilité étaient fortes. La sainte hostie se détacha un jour de la main de l'évêque d'Avila, et s'envola dans sa bouche, pour

apaiser son désir ardent de s'unir à l'époux céleste. Cette sainte incomparable faisait encore éclater sa dévotion envers cet adorable mystère, par le soin extraordinaire qu'elle prenait de la netteté et de la propreté des églises, des autels, et de toutes les autres choses qui en font l'appareil.

6. Elle a été tellement illuminée de l'Esprit de Dieu, que l'Église a donné à sa doctrine le nom de céleste. Or, elle a écrit que la plupart des âmes retirent peu de fruit de leurs Communions fréquentes, parce qu'elles négligent de s'entretenir avec cet hôte magnifique et auguste, après l'avoir accueilli dans leur sein. Dans un autre endroit, la même sainte écrit que Jésus-Christ, après la Communion, se pose dans l'âme, comme sur un trône de grâces, et semble dire, comme autrefois à l'aveugle-né : *Quid vis, ut faciam tibi?* « Ame réconciliée avec moi, parle, que veux-tu ? Ouvre-moi ton cœur, puisque je suis venu pour t'accorder les grâces que tu me demanderas. » Elle dit ensuite : « Ne perdons pas cette occasion de parler de nos affaires , car Dieu paie au centuple l'accueil qu'on lui fait. » Magdeleine de Pazzi parlait dans le même sens : « Le moment qui suit la Communion est le temps le plus précieux de notre vie ; c'est aussi le temps le plus favorable, pour communiquer avec Dieu et nous inspirer de son amour divin. Nous n'avons alors besoin ni de maître pour nous instruire, ni de livres, car Jésus-Christ lui-même nous enseigne comment nous devons l'aimer. » — Le vénérable P. M. Avila disait qu'il faut attacher une grande importance aux moments qui suivent la Communion : ils sont inestimables, pour nous faire gagner des trésors immenses de grâces.

Actions de grâces après la Communion.

Il ne faut pas manquer de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour les bienfaits dont il nous comble.

L'ange Raphaël avait, par ses bons services, procuré au jeune Tobie un excellent partage en la personne de Sara, femme vertueuse qu'il lui fit épouser ; il l'avait aussi préservé d'être dévoré par un poisson monstrueux ; Tobie le prenant pour un simple homme : « Mon frère Azarias, quand je me donnerais à vous pour être votre esclave, je ne pourrais pas reconnaître dignement tous les soins que vous avez pris de moi. » Il raconta à son père tous les bienfaits, dont Dieu l'avait comblé, par ce guide fidèle qu'il lui avait donné. Alors Tobie dit à son fils : « Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui a été avec vous ? » — « Mon père, répondit le jeune homme, est-il une récompense qui puisse avoir quelque proportion avec les services qu'il vous a rendus ? Il m'a conduit et ramené dans

une parfaite santé; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabélus; il m'a fait épouser Sara; il a rempli de joie son père, sa mère; il m'a délivré d'un énorme poisson, qui allait me dévorer; il vous a fait voir à vous-même la lumière du ciel; c'est par lui que nous nous trouvons remplis de toutes sortes de biens. Que pouvons-nous lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous? Mais, je vous prie, mon père, de le supplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté. » Les deux Tobie le firent donc venir, et, l'ayant pris à part, ils le conjurèrent de vouloir bien accepter les présents qu'ils lui offraient, c'est-à-dire la moitié de tout ce dont leur voyage les avait enrichis; ce qui faisait une valeur très-considérable, car Raguël avait donné à sa fille Sara, à l'occasion de son mariage, la moitié de tout ce qu'il possédait en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en génisses, et de plus une grande quantité d'argent. L'ange se fit alors connaître à Tobie, en lui disant de bénir le Seigneur, qui lui avait fait ressentir les effets de sa miséricorde, et de lui rendre gloire devant tous les hommes, parce qu'il y a de l'honneur à découvrir et à publier les œuvres de Dieu. Il ajouta que c'était le Seigneur qui l'avait envoyé pour le guérir, et pour délivrer du démon Sara, femme de son fils. « Bénissez donc le Seigneur, dit-il encore, chantez ses louanges et publiez toutes ses merveilles. » Après ces paroles, l'ange disparut de devant eux, et ils ne purent plus le voir. Alors, s'étant prosternés le visage contre terre, pendant trois heures, car ils étaient troublés et saisis de frayeur, ils bénirent Dieu, et, s'étant levés, ils racontèrent tous les miracles qu'il avait faits en leur faveur. TOB., XII.

Que si Tobie et toute sa famille se montraient si reconnaissants pour des dons purement temporels, quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre à Dieu pour le bienfait inestimable de la Communion!

Saint Mathieu, voulant témoigner à Jésus-Christ sa reconnaissance, à cause de sa conversion, lui fit un grand festin dans sa maison.

LUC., V.

Le lépreux Samaritain, se voyant guéri de la lèpre, retourna sur ses pas, glorifiant Dieu à haute voix, et vint se jeter aux pieds de Jésus-Christ, le visage contre terre, en lui rendant grâces. Ce qui nous apprend que la fin principale de la grâce de la nouvelle loi, dit saint Augustin, est que l'âme ressente sincèrement ce que Dieu a fait pour elle et qu'elle ne lui soit point ingrate, comme le furent les neuf autres lépreux.

Ne pas penser à Jésus, après l'avoir reçu dans son adorable sacrement, et s'occuper tout aussitôt d'affaires terrestres, c'est renverser tout l'ordre de l'honnêteté, c'est l'outrager effrontément, c'est imiter les Juifs, qui allèrent au-devant de lui, au jour des Rameaux, pour le

recevoir avec pompe et magnificence, et qui, après son entrée le traitèrent avec mépris et ignominie.

CINQUIÈME INSTRUCTION

Précepte divin de la Communion. — Circonstances où il oblige. — De la Communion fréquente.

De même qu'il était d'usage chez les Juifs de manger de la chair des victimes immolées pour eux, ce qui leur était une marque de la part qu'ils avaient à cette oblation, de même Notre-Seigneur, qui s'est fait notre victime, veut que nous mangions effectivement sa chair adorable, afin qu'elle soit à chacun de nous en particulier un témoignage perpétuel que c'est pour nous qu'il l'a prise, et que c'est pour nous qu'il l'a immolée. « Prenez et mangez, » a-t-il dit. « En vérité, en vérité, ajoute-t-il encore, si vous ne mangez ma chair et si vous ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous (1). » Il nous convie à ce festin sacré, par la qualité des mets qui doivent y être servis : « Ma chair, dit-il, est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage (2). » Il nous y convie par la vue des biens infinis, que nous recevons de cette nourriture sainte : « Celui qui mangera de ce pain, vivra éternellement (3). » — « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et moi je demeure en lui (4). » Il y a donc un précepte divin, qui nous oblige à communier; Jésus-Christ, dans les paroles que nous venons de citer, s'est expliqué

(1) Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. *Joan.*, VI, 54.

(2) Caro enim mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus. *Joan.*, VI, 56.

(3) Qui manducaverit ex hoc pane vivet in æternum. *Joan.*, VI, 52.

(4) Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in eo. *Joan.*, VI, 58.

clairement à cet égard, et ce précepte oblige sous peine de péché mortel, puisque le plus grave de tous les châtiments, la perte de la vie éternelle, est destiné à ceux qui le violent.

O bonté admirable de Dieu ! était-il nécessaire de nous faire un précepte de nous approcher de votre auguste sacrement ? n'était-ce pas plutôt à nous à solliciter cette insigne faveur ? Qu'elle est belle et admirable la destinée de celui qui est invité à la Table, où Dieu se donne aux âmes pour nourriture ! On envie le bonheur de Magdeleine, lorsqu'elle fut admise à baigner de ses larmes, à couvrir de ses baisers les pieds de Jésus-Christ ; on envie le bonheur de saint Thomas, lorsqu'il s'approcha du cœur de Jésus ; celui de saint Pierre, lorsqu'il reçut la communication de ses pensées secrètes ; celui de saint Jean, lorsqu'il reposa sa tête sur le sein de l'adorable Sauveur ; mais toutes ces faveurs peuvent-elles se comparer au bienfait que son amour nous accorde, lorsqu'il vient résider en nous par la sainte Communion ? Si Jésus-Christ, soulevant un instant le voile qui le couvre, se montrait à vos yeux avec tout l'éclat qui l'environne, avec cette face auguste qui ravit les anges ; si vous le voyiez vous tendre les bras et vous offrir le baiser de paix, ne vous tiendriez-vous pas fort honorés de cette marque de tendresse ? et qui d'entre vous fuirait sa divine présence ? Ah ! sans doute vous iriez vous prosterner à ses pieds, et, absorbés dans la contemplation de ses perfections infinies, vous lui diriez comme ces disciples de l'Évangile : « Restez avec nous, Seigneur, restez avec nous (1). » Or, la foi vous dit que ce même Jésus-Christ, qui fait les délices du ciel et de la terre, se donne à vous dans la sainte Eucharistie ; accourez donc à lui, c'est pour vous le comble de la gloire de vous unir à votre Dieu. Ah ! chrétiens, dit saint Jean Chrysostome, lorsque le Seigneur nous témoigne tant d'amour, lorsqu'il veut bien nous admettre à l'honneur immense de son banquet

(1) Mane nobiscum, Domine. *Luc.*, XXIV, 29.

divin, gardons-nous bien de n'avoir pour lui qu'indifférence et froideur (1).

Mais quand Notre-Seigneur nous commande-t-il de communier? Il ne l'a pas marqué positivement; toutefois, en nous donnant son corps sous forme d'aliment, il nous a donné assez clairement à connaître qu'il entendait que nous en fissions un fréquent usage, afin de réparer les forces spirituelles de l'âme qui s'épuisent insensiblement, et d'en acquérir de nouvelles, pour résister aux tentations et marcher avec courage dans le chemin de la sanctification. Les apôtres l'avaient ainsi compris: aussi faisaient-ils approcher souvent, et même tous les jours, les premiers chrétiens de la Table sainte.

D'après ce que nous venons de dire, il est aisé de voir que nous sommes obligés de communier plusieurs fois pendant la vie. Mais, comme le Sauveur n'a pas fixé le temps où oblige ce précepte, et qu'il a laissé à l'Église le soin de le déterminer, on y satisfait absolument en communiant une fois par an, puisque l'Église n'exige rien de plus [1]. Mais si, par sa faute, on laisse passer plus d'une année sans communier, on pèche mortellement, non-seulement contre le précepte ecclésiastique, mais encore contre le précepte divin.

Il est encore certain qu'on est obligé de communier dès qu'on a atteint l'âge de discrétion, c'est-à-dire dès qu'on est en état de discerner la sainte Eucharistie d'un pain commun et ordinaire. On ne peut fixer à une certaine année, pour tous les enfants, ce qu'on appelle l'âge de discrétion. Il est des intelligences précoces; il en est de tardives; une éducation plus soignée hâte aussi le développement des facultés de l'esprit, lesquelles demeurent plus longtemps engourdies, si on les néglige. Ordinairement, l'obligation de communier pour les enfants ne commence qu'à neuf

(1) Ne torpeamus, tantâ digni caritate et honore putati. *D. Chrys.*, homil 60, *ad. pop. Antioche.*

ou dix ans, et ne doit pas être renvoyée au delà de douze à quatorze, Absolument parlant, on peut faire communier les enfants à quelque âge que ce soit, lorsqu'ils donnent des marques de discernement et de piété, parce que ce n'est pas l'âge, mais une dévotion éclairée et solide, qui les en rend dignes. Que les parents aient donc soin de préparer de bonne heure leurs enfants à la première Communion; qu'ils leur donnent ou leur fassent donner l'instruction nécessaire pour s'approcher dignement des sacrements ; et qu'ils leur fassent comprendre l'importance de cette action si souvent décisive pour le salut.

Le précepte divin de la Communion oblige encore, et de la manière la plus rigoureuse, au moment de la mort. C'est le moment le plus terrible et le plus périlleux de la vie. Alors l'âme est faible comme le corps, et les démons, acharnés à sa perte, emploient toutes leurs forces et toutes leurs ruses, et lui livrent les plus terribles assauts, pour l'entraîner en enfer. Elle a donc besoin du pain des forts, de l'arme des mourants, pour résister aux terribles tentations auxquelles elle est en butte ; et Notre-Seigneur vient à elle pour être son soutien, pour lui aider à faire ce grand voyage du temps à l'éternité. Voilà pourquoi cette Communion est appelée Viatique ; et l'Eglise, pour ne pas gêner les malades, a permis de la faire sans être à jeun. Quand donc vous serez à ce moment critique, ne négligez pas ce puissant secours, dont vous avez un si grand besoin. Jésus lui-même vous appelle : « Venez à moi, vous dit-il, vous tous qui êtes affligés et qui souffrez, et je vous soulagerai (1) » Ou plutôt, c'est lui-même qui vient vous trouver : « Mon ami, mon frère est malade, se dit-il à lui-même, j'irai et je le guérirai (2). » Je guérirai ses plaies spirituelles, et même quelquefois les maux de son corps,

(1) Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et reficiam vos. *Math.*, XI, 28.

(2) Ego veniam et curabo eum. *Math.*, VIII, 7

selon les besoins de son salut. Hâtez-vous donc, aussitôt que vous serez en danger, d'appeler ce bon médecin, qui seul peut vous faire plus de bien que tous les hommes ensemble.

Mais, hélas! trop souvent le malade ne connaît pas lui-même le triste état dans lequel il se trouve. C'est à ceux qui l'entourent, à ses parents, à ses amis, de l'en avertir charitablement; voilà la plus grande marque de tendresse qu'ils puissent lui donner; voilà le plus grand service qu'ils puissent lui rendre. Lors donc que quelqu'un de ceux qui vous sont unis par les liens du sang ou de l'amitié, se trouve dans un grave danger, ne manquez pas de lui procurer les secours de la religion. Quel chagrin pour vous, quelle terrible responsabilité, si vous laissiez mourir sans sacrements une personne que vous dites cependant vous être chère! Quoi! vous soignez le corps et vous négligez l'âme! Vous soignez le corps, que tous vos remèdes n'empêcheront pas de tomber en dissolution, et vous négligez l'âme, que la visite de son Dieu eût arrachée aux embûches de Satan! Ah! ne me parlez pas de votre amitié, ne me parlez pas de votre tendresse, qui n'est en réalité qu'une véritable cruauté, puisqu'au lieu de préparer à cet infortuné le chemin du ciel, vous le laissez tranquillement tomber dans l'abîme. — Je n'ose, dit-on quelquefois; je crains d'alarmer ce pauvre malade. — Fausse et déplorable délicatesse! Quoi! pour lui épargner un peu de tristesse, vous l'exposeriez à toutes les horreurs de la damnation éternelle! Usez de tous les ménagements que vous voudrez; mais ayez pitié de son âme. Non, non, les sacrements ne font pas mourir; au contraire, ils soulagent, ils consolent; et, si l'heure suprême est arrivée, ils rendent la mort plus douce, et font affronter le trépas avec plus de courage [2].

Il ne faut pas attendre, pour recevoir le saint Viatique, qu'on soit à toute extrémité, car alors il est bien difficile d'avoir la piété et la dévotion convenables, et on s'expose

à être privé de l'abondance des fruits que la Communion procure. Dès les premières atteintes de la maladie, ayez soin de vous y préparer, pour ne pas être ensuite pris au dépourvu. Dieu punit souvent les coupables délais des pécheurs mourants. Combien sont tombés en enfer, pour avoir renvoyé la visite de leur Sauveur à un lendemain, qui ne s'est pas levé pour eux [3] !

A part le cas de maladie grave, où l'on n'est dispensé de communier que lorsque le vomissement ou le délire ne le permettent pas, il y a encore obligation de communier pour tout fidèle, qui se trouve dans un péril imminent de mort qu'il prévoit et qu'il craint avec raison ; ainsi, par exemple, avant une bataille, pour un soldat ; avant une navigation longue et périlleuse, pour un homme qui s'embarque ; avant une amputation de membre ou toute autre opération dangereuse, pour toute personne qui doit la subir ; avant l'exécution d'une sentence à mort, pour le condamné, à moins que l'usage du pays ne s'oppose à ce qu'on donne la Communion à ces sortes de criminels, en détestation de leurs forfaits. Dans ces circonstances et autres semblables, la Communion, si elle n'est pas d'une obligation rigoureuse, est du moins une sage précaution. On doit encore exhorter à communier les personnes qui désirent obtenir de Dieu une grâce extraordinaire, et celles qui sentent qu'en différant trop leur Communion, elles s'exposent à tomber dans la langueur et le péché [4].

De la Communion fréquente.

Trois motifs doivent nous y porter : le désir de Jésus-Christ, l'intention de l'Église, les besoins de notre âme.

1° *Le désir de Jésus-Christ*. Qu'ils sont doux et tendres, qu'ils sont vifs et pressants les appels que Jésus-Christ nous fait, lorsqu'il nous invite à nous nourrir de sa chair immaculée ! Assis sur les autels, comme sur un trône d'amour : « Venez, nous dit-il avec un cœur passionné

pour nous, venez, mangez le pain que je vous ai préparé, et buvez ce vin délicieux que je vous ai destiné (1). J'ai désiré, du plus violent désir, de manger cette Pâque avec vous (2). » Ce père, le meilleur de tous les pères, n'a donc rien tant à cœur que de voir souvent ses enfants, assis à sa table, y manger le pain des anges, s'y nourrir de sa propre substance.

Pour mieux nous faire comprendre l'empressement qu'il a de se donner à nous par la sainte Communion, il a établi l'auguste sacrement de l'Eucharistie en forme de repas, et il n'a pas choisi, pour y renfermer son corps, un aliment recherché, délicat, précieux, difficile à trouver, difficile à préparer, mais l'aliment le plus simple et le plus commun, le pain et le vin, voulant nous faire entendre par là que sa chair et son sang sont aussi nécessaires pour nourrir notre âme, que le boire et le manger le sont pour nourrir et faire vivre notre corps. De plus, il compare le pain Eucharistique au pain matériel dont nous faisons un usage journalier, et à la manne dont les Israélites se nourrissaient tous les jours dans le désert. Enfin, il n'a point limité le pouvoir des prêtres pour produire ce sacrement, ni le temps des fidèles pour s'en approcher. Pouvait-il mieux marquer le désir extrême qu'il a de nous voir participer fréquemment à son divin banquet ?

Voulant encore nous attirer plus fortement à lui et gagner entièrement nos cœurs, à ses vœux et à ses désirs il joint les promesses les plus magnifiques. « Si quelqu'un a soif, dit-il, qu'il vienne à moi, et je le désaltérerai (3). Si quelqu'un a faim, qu'il vienne à moi ; ma chair est vraiment une nourriture (4). » Il nous assure que celui qui

(1) Venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis. *Prov.*, IX, 5.

(2) Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum. *Luc.*, XXII, 15.

(3) Si quis sitit, veniat ad me. *Joan.*, VII, 37.

(4) Caro mea verè est cibus. *Joan.*, VI, 56.

mange sa chair et boit son sang, vit de sa vie même, demeure en lui, ne fait qu'un avec lui, qu'il a la vie éternelle et qu'il le ressuscitera au dernier jour (1). C'est donc l'immortalité, la vie éternelle, et une vie divine, que Jésus-Christ promet à ceux qui communieront. O mon Dieu, puis-je m'écrier ici avec le prophète, qu'est-ce donc que l'homme, pour que vous daigniez ainsi penser à lui et le visiter avec tant d'amour ? Qu'y a-t-il en nous de si précieux, pour que vous désiriez avec tant d'ardeur de vous unir à nous, de pénétrer dans tous les replis de notre âme et de devenir sa nourriture ? Et nous serions insensibles aux douces invitations de notre Sauveur ! Et nous n'aurions pour lui qu'indifférence et froideur ! Mais alors quelle serait notre ingratitude [5] !

2° *L'intention de l'Église.* Elle est la dépositaire des oracles divins, l'organe de l'Esprit-Saint, l'interprète infaillible de la parole de Jésus-Christ ; elle est aussi une mère tendre, qui ne veut que la perfection, le salut et la gloire de ses enfants ; et elle nous témoigne assez son sentiment, au sujet de la Communion fréquente, par la bouche de ses docteurs et les décisions de ses conciles. Si l'Eucharistie, dit saint Ambroise, est le pain de chaque jour, pourquoi donc passer des années, sans s'en approcher ? Pourquoi ne pas recevoir tous les jours ce qui peut profiter tous les jours (2) ? Saint Chrysostome (3) déplore, comme un grand désordre, qu'on regarde comme la principale disposition à ce sacrement une grande distance entre les Communions. Il ne veut pas qu'on attende à quelque grande solennité pour s'en approcher ; il est toujours Pâques, dit-il, il est toujours fête pour recevoir Jésus-Christ, quand on a la pureté nécessaire. Les Pères de l'Église sont unanimes sur ce point.

(1) Et ego resuscitabo eum in novissimo die. *Joan.*, VI, 44.
(2) Si quotidianus panis est, cur post annum illum sumis...? Accipe quotidiè, quod quotidiè tibi prosit. *D. Ambr.*, *de Sacr.*, I, 5, c. IV
(3) D. Chrys., homil. 51, *in* 1, *ad Tim.*

Dans les premiers temps du christianisme, on communiait tous les jours ; les apôtres, formés à l'école de Jésus-Christ, avaient appris cette sainte pratique aux fidèles, et elle dura pendant plusieurs siècles. Quand les chrétiens se furent relâchés de la Communion quotidienne, l'Église leur ordonna de communier au moins tous les dimanches. Cet usage subsista jusqu'au neuvième siècle, comme on le voit par les capitulaires des évêques, adoptés par Charlemagne (1). La ferveur des fidèles allant toujours en se ralentissant, et la Communion de tous les dimanches étant beaucoup trop négligée, l'Église enjoignit de communier au moins trois fois par an, à Noël, à Pâques et à la Pentecôte. Mais l'indolence des chrétiens l'emporte sur les plus sages prescriptions de l'Église ; et alors cette tendre mère, alarmée sur le sort de ses enfants et ne voulant pas qu'ils s'éloignent tout à fait d'un sacrement qui est la source de leur vie spirituelle, leur ordonne de s'en approcher au moins une fois l'an. Mais ce n'est que forcément et toujours les larmes aux yeux et le cœur pénétré de douleur, qu'elle a relâché son ancienne discipline. Son esprit est toujours le même, elle ne désire rien tant que de voir les sacrements fréquentés ; et, au concile de Trente, elle exhorte tous les fidèles avec la plus vive affection ; elle les presse et les conjure par les motifs les plus touchants, par les entrailles de la miséricorde divine, de vivre d'une manière assez régulière, assez pure pour mériter de recevoir fréquemment le pain des anges (2). Elle va même plus loin, elle voudrait faire revivre les beaux jours de l'Église naissante ; elle désirerait que tous ceux qui assistent aux saints mystères, y participassent par la

(1) Omnes per dies dominicos et festivitates præclaras sacræ Eucharistiæ communicent. *Capit.*, l. V, c. CCCXXXIV.

(2) Affectu paterno,... per viscera misericordiæ Dei nostri,... ut panem istum supersubstantialem frequenter comedere possint. *Trid.*

Communion (1). L'Église pouvait-elle nous marquer ses sentiments en termes plus clairs et plus vifs ?

Le Catéchisme du concile de Trente, expliquant les vœux et les désirs de ce saint concile par rapport à la Communion, enseigne que les pasteurs doivent exhorter souvent leurs paroissiens, non-seulement à la Communion fréquente, mais à la Communion journalière, en leur faisant sentir qu'ils n'ont pas moins besoin de communier pour nourrir leur âme, que de manger pour nourrir leur corps. Et, pour encourager encore davantage les fidèles à cette excellente pratique, un grand nombre de souverains pontifes ont accordé d'abondantes indulgences à ceux qui communient aux principales fêtes de l'année et à certains jours du mois.

3° *Les besoins de notre âme.* Nous avons besoin de remèdes, pour soulager les maux de notre âme, et la guérir de ses blessures ; mais Jésus-Christ est un médecin charitable qui connaît nos faiblesses, nos infirmités, et qui nous offre son secours avec la plus grande bonté. Nous avons besoin de lumières, pour éviter les écueils et les précipices, dont le chemin de la vie est bordé. Qui nous dirigera dans la voie du salut ? Qui nous préservera des préjugés, des erreurs, des fausses maximes du monde ? C'est Jésus-Christ ; il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ; et celui qui le suit ne marche pas dans les ténèbres. Ayons donc recours à lui par de bonnes et ferventes Communions. Nous avons besoin de force et de courage, pour résister aux attaques incessantes des ennemis de notre salut ; le monde, la chair, le démon s'acharnent à notre perte : comment triompherons-nous de leurs assauts ? Par la fréquente Communion ? Jésus-Christ seul est notre force, et, s'il ne nous soutient, nous sommes

(1) Optaret sacrosancta synodus ut in singulis missis fideles astantes, non solùm spirituali affectu, sed sacramentali etiam Eucharistiæ perceptione communicarent. *Trid.*, sess. 22, c. VI.

bien près de tomber dans l'abîme. Mais avec lui nous pouvons tout (1). Le chrétien, dit saint Jean Chrysostome, au sortir de la Table sainte, est comme un lion qui respire le feu, et il fait trembler les démons (2). Nous avons besoin d'orner notre âme de pureté, d'innocence, de charité, de douceur, d'humilité, de toutes les vertus qui font sa gloire, et la rendent digne du royaume des cieux. Mais où trouverons-nous ces trésors de grâce et de sanctification, si ce n'est dans la sainte Eucharistie ? Quel malheur donc, ou quel aveuglement de s'en priver volontairement, en s'éloignant de la Communion[6] ! Jésus-Christ sent si bien le besoin que nous avons de l'Eucharistie qu'il veut qu'on fasse une espèce de violence, même à ceux qui auraient quelque dégoût pour cette céleste nourriture. Dans la parabole de la Cène, qui figurait l'auguste sacrement de nos autels : « Allez, dit-il à ses disciples, allez par les places et les rues de la ville, appelez tout le monde ; sortez et parcourez les campagnes, regardez le long des routes, fouillez les lieux cachés, réunissez autant d'hommes que vous pourrez, et forcez-les d'entrer ; car je ne désire rien tant que de voir ma maison pleine de mes enfants, venant en foule s'asseoir à ma table. »

Ah ! si vous connaissiez le don du Seigneur (3) ; si vous vous mettiez bien dans l'esprit que c'est le Dieu de toute bonté et de toute magnificence qui veut bien se donner à vous, feriez-vous tant de difficulté de lui ouvrir la porte de votre cœur ? Si l'on vous disait qu'il y a dans une ville une fontaine d'où coule du lait, du vin, ou quelque autre liqueur rare et précieuse, vous vous empresseriez de vous y rendre ; et le saint Sacrement, cette fontaine intarissable de grâces et de biens innombrables, est abandonné de la

(1) Omnia possum in eo qui me confortat. *Philip.*, IV, 13.

(2) Tanquàm leones ignem spirantes ab illâ mensâ recedamus, facti diabolo terribiles. *D. Chrys.*, homil. 6, *ad pop.*

(3) Si scires donum Dei ! *Joan.*, IV, 10.

plupart des chrétiens ! On court avec avidité aux festins profanes, on s'enivre à longs traits à la coupe de Babylone, et l'on dédaigne le festin des noces du Seigneur ! Qu'ils sont aveugles et bien à plaindre ceux qui s'excommunient eux-mêmes de la Table sainte ! Y a-t-il au monde une indifférence plus stupide et plus coupable que celle de ces soi-disant chrétiens qui, après une première Communion, dont ils conservent cependant, disent-ils, un doux souvenir, ne rougissent pas de passer des mois, des saisons, des années entières, loin du Seigneur, et quelquefois même d'attendre jusqu'à la mort, pour s'unir de nouveau à leur Dieu, dans l'Eucharistie, se promettant d'en avoir toujours la facilité, et de pouvoir entrer droit au ciel, après avoir tenu, pendant toute la vie, le chemin de l'enfer ? Heureuses, au contraire, mille fois heureuses les âmes qui, sensibles aux tendres invitations comme au précepte de Jésus-Christ, nous rappellent la ferveur des premiers siècles de l'Église ! Heureuses les âmes qui, ne se contentant pas d'obéir au commandement formel, communient tous les mois, tous les huit jours, plus souvent même ! Voilà les âmes privilégiées du Seigneur ; elles deviennent les objets de son amour et de ses bienfaits !

Approchez donc fréquemment de la Table sainte ; allez y goûter la douceur spirituelle dans sa source ; allez retremper vos forces dans le sang de l'Agneau sans tache ; et, comme le dit saint Jean Chrysostome, que votre grande douleur, et, à proprement parler, votre unique douleur, soit d'être privé de cette divine nourriture [7] (1). Tant que les sacrements ont été fréquentés, on a vu fleurir l'innocence, la simplicité, la douceur, la charité, toutes les vertus qui sont l'apanage du chrétien. Mais, à mesure que les Communions sont devenues plus rares, les vices se sont multipliés, les désordres des païens ont repris vigueur, et des scandales de toute espèce ont désolé l'Église.

(1) Unus sit vobis dolor hac escâ privari. *D. Chrys.*, homil. 60.

Encore si l'on suppléait à la fréquentation des sacrements par quelques autres pieuses pratiques; si, en négligeant la Communion, on se montrait plus exact à la prière, à l'assistance au saint sacrifice de la messe! Mais, hélas! ceux qui s'éloignent des saints autels négligent également tous les autres moyens de salut; ils perdent bientôt tout esprit de foi, et, de péché en péché, de chute en chute, ils tombent dans l'abîme de la perdition.

Inspirez donc, ô mon Dieu, inspirez à tous les fidèles de s'approcher souvent de votre trône sacré et de vos autels; c'est là qu'ils trouvent le véritable fruit de l'arbre de vie, plus excellent que celui qui était autrefois dans le paradis terrestre. Puissent-ils s'en nourrir avec une sainte avidité! Ils y trouveront le remède à tous les maux, que le fruit défendu a introduits parmi la triste postérité d'Adam [8].

TRAITS HISTORIQUES.

Communion en viatique.

1. Saint Jean Chrysostome assure avoir appris d'un saint personnage, à qui Dieu l'avait révélé, que tous les moribonds qui reçoivent les saints mystères avec une conscience pure, exempte de péché mortel, sont gardés par les anges.

Saint Jérôme, un des plus grands docteurs de l'Église, étant sur le point de mourir, demanda le saint Viatique. A l'approche de la très-sainte Eucharistie, il se fit déposer sur la terre nue, et, recueillant le peu de force qui lui restait dans ce moment suprême, il se tint à genoux, sur les dalles froides, profondément incliné; et, frappant sa poitrine de repentir, il reçut le corps sacré du divin Rédempteur (1). — Saint Guilhem, archevêque de l'ordre de Cîteaux, étant sur le point de mourir, demanda, avec de grandes instances, la très-sainte Eucharistie. Quoiqu'il fût grandement exténué et incapable de se mouvoir dans son lit, ou même d'avaler une goutte d'eau, il tressaillit néanmoins à l'arrivée du saint Viatique, et se dressa tout à coup sur son séant, au grand étonnement des spectateurs. Semblable à une flamme mourante, qui se ranime et jette un

(1) Mar. Harul., l. IV, c. XII.

dernier éclat avant d'expirer, il alla au-devant du Seigneur qui s'approchait, il s'agenouilla et s'inclina profondément pour l'adorer, et, dans ces actes de vive foi et d'humble vénération, il reçut le saint Viatique. SUR., janv.

Saint Denis d'Alexandrie, dans une de ses lettres à Fabien, évêque d'Antioche, raconte le trait suivant : « Il y avait ici, dit-il, un vieillard nommé Sérapion, qui, après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, avait eu ensuite le malheur de tomber durant la persécution : il avait souvent demandé grâce, et on ne l'avait point écouté, parce qu'il avait sacrifié aux Dieux. Étant tombé malade, il demeura trois jours de suite sans voix et sans sentiment. Le quatrième jour, s'étant un peu éveillé, il appela son petit-fils et lui dit : « Eh! mon enfant, jusqu'à quand veut-on me retenir en ce monde? De grâce, qu'on se dépêche pour me congédier au plus tôt; appelle-moi incessamment un prêtre. »

Ayant dit cela, il perd encore la parole. L'enfant courut chercher un prêtre, qu'il trouva malade, qui ne put le suivre. « J'avais donné ordre, continue saint Denis, que l'on accordât le pardon aux mourants, s'ils le demandaient, et principalement s'ils l'avaient instamment demandé auparavant, afin qu'ils s'en allassent avec une sainte confiance. » Le prêtre donna donc à l'enfant une petite partie de la sainte Eucharistie, lui ordonnant de la tremper et de la faire couler dans la bouche du vieillard.

L'enfant s'en retourna; et, comme il était proche, avant qu'il entrât, Sérapion, étant encore revenu à lui, dit : « Viens-tu, mon enfant? Je sais que le prêtre n'a pu venir; mais fais vite ce qu'il a ordonné, et délivre-moi. » L'enfant trempe l'Eucharistie, et la fait couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit après un léger soupir.

N'est-il pas évident, conclut saint Denis, qu'il fut comme miraculeusement conservé, jusqu'à ce qu'il fût consolé et reconnu pour fidèle, en récompense de tant de bonnes œuvres qu'il avait faites? *Hist. Eccl.*, liv. 7.

Une personne dangereusement malade, après avoir été administrée, fut assaillie, quelques heures avant sa mort, d'une tentation si violente de désespoir, qu'elle était sur le point d'y succomber, lorsque son confesseur lui proposa de se munir de nouveau du saint Viatique. Elle y consentit, et elle ne l'eut pas plutôt reçu qu'elle fut subitement délivrée de cette affreuse tentation, et mourut une heure après, dans de saints transports de joie, de confiance et de désir du ciel.

2. Dans le diocèse d'Annecy, il y avait un homme qui avait passé dix ans sans s'approcher du sacré tribunal de la pénitence, lorsqu'il

fut attaqué d'une violente maladie, qui le conduisit bientôt aux portes du tombeau. A la première nouvelle de son danger, le pasteur accourt, l'invite, le presse de régler ses comptes et de recevoir le saint Viatique; mais il s'opiniâtre à renvoyer au lendemain. A minuit, sa dernière heure sonne, on appelle le curé, qui part aussitôt pour porter les secours de la religion à ce pécheur mourant. Mais il arrive trop tard; le malheureux rend le dernier soupir, au moment où le prêtre entre dans sa maison. *L'abbé* FAVRE, *le Ciel ouvert.*

Si un homme, est-il dit au livre des Nombres (1), est devenu impur pour avoir touché un corps mort, qu'il fasse la Pâque au second mois, le quatorzième jour, sur le soir. On voit ici la vérité, qui est la Pâque des Chrétiens, excellemment représentée dans la figure, qui est la Pâque des Juifs.

L'Église a ordonné que tous les fidèles mangeront, au moins le jour de Pâques, la chair adorable de Jésus-Christ, qui est le véritable Agneau, comme les Juifs devaient manger tous les ans l'agneau qui était la figure; mais il est impossible que l'intention de l'Église soit que ses enfants s'approchent de ce mystère terrible avec une âme souillée et percée de plaies mortelles, puisque Dieu ne voulait pas que les Israélites fissent la Pâque après avoir touché un corps mort, quoique cette impureté fût simplement légale et entièrement innocente.

L'Église veut donc que l'on communie le jour de Pâques; mais elle est infiniment éloignée de vouloir qu'aucun de ses enfants commette un sacrilége, en un si saint jour. C'est pourquoi, si le ministre de Jésus-Christ, auquel un homme découvre le fond de son cœur, juge que sa blessure soit trop profonde pour pouvoir être guérie en peu de jours, le même canon du concile de Latran, qui commande de communier à Pâques, donne au prêtre le pouvoir de différer la Communion autant de temps qu'il le jugera nécessaire, afin que le pénitent puisse se rendre digne d'une si grande grâce, par une pénitence sincère et proportionnée à la grandeur des fautes dont il s'accuse. SACY.

Communion fréquente.

3. Quiconque est blessé, dit saint Ambroise, cherche un remède pour guérir. Nous le sommes tous, puisque tous nous péchons. Or, le remède de nos blessures, c'est le vénérable et céleste sacrement.

Il est des personnes, dit saint Ambroise, qui s'imaginent que le devoir de la pénitence consiste pour elles à s'abstenir de la Communion. C'est, répond le saint docteur, agir contre elles-mêmes avec

(1) Num. v. 10.

trop de dureté ; c'est s'exposer au châtiment et refuser le remède. La plus sensible douleur qu'elles devraient éprouver, ce serait d'être privées de cette grâce céleste. D. AMBR., *de Pœnit.* l. II, c. IX.

Saint Ambroise soutient que se retirer de la Communion, ce n'est point une piété selon l'esprit et les instructions de Jésus-Christ, qui ne nous a point dit : « Respectez et retirez-vous, » mais : « Respectez et approchez-vous. »

Saint Norbert est ordinairement représenté avec un ciboire à la main. On le distingue par ce symbole, à cause de la dévotion extraordinaire qu'il avait pour le sacrement adorable de l'Eucharistie. Dans tous ses discours, il exhortait à l'usage fréquent de cette divine nourriture, l'expérience et la foi démontrant qu'il n'y a rien de plus dangereux, dans la vie spirituelle, que de s'éloigner de la communion par négligence. Cet éloignement serait encore plus terrible, s'il avait le dégoût pour principe. Ce n'est pas qu'il ne soit souvent utile, et même quelquefois nécessaire, de ne pas paraître à la Table sainte, afin d'employer quelque temps à se mieux préparer. Mais celui qui en approche rarement, parce qu'il se trouve tiède ou froid, ressemble à un homme qui dirait : « Je ne m'approche pas du feu, parce que j'ai froid. » Il ressemble encore à un homme qui dirait : « Je n'ai point recours au médecin, parce que je suis malade. » GERSON, l. *de Præparat. Missæ.*

Il faut se défier des artifices qu'emploie le démon pour éloigner de la réception de l'Eucharistie, que les Pères appellent avec raison une semence d'immortalité. — Holopherne voyant que la ville de Béthulie était imprenable, boucha les canaux qui y portaient de l'eau, bien persuadé que, par ce stratagème, il réduirait les assiégés ; ainsi le démon cherche à priver une âme de la sainte Communion, afin que, lui ayant ôté sa force, il vienne plus facilement à bout de s'en rendre maître. — Saint Ambroise applique à ces chrétiens indifférents ces paroles du Psalmiste : « Ceux qui s'éloignent de vous, ô mon Dieu ! ne manqueront pas de périr. » D. AMBR., *in ps.* 118.

Saint Pémen exhortait fortement ses frères à participer souvent aux saints mystères. Il voulait qu'ils désirassent la Communion avec autant d'ardeur qu'un cerf altéré désire une source d'eau vive. « On « remarque, disait-il, que les cerfs, après avoir dévoré les serpents « dans les déserts, sont ensuite brûlés par le feu que cause leur « venin, et qu'ils cherchent de l'eau pour se rafraîchir. Il en est de « même de nos âmes, elles ne peuvent traverser le désert de ce « monde sans avaler quelque chose de son poison, et elles ne s'en « délivreront qu'en recourant à la réception fréquente du corps et du « sang de Jésus-Christ. » GOD., 27 août.

Jésus-Christ, se plaignant un jour à sainte Gertrude de ceux qui dissuadaient les autres de la Communion fréquente, lui dit ces

paroles : « Comme mes plus chères délices sont d'être parmi les enfants des hommes, pour lesquels j'ai institué le très-saint sacrement de l'autel, ceux qui éloignent les âmes de la Communion, sont ennemis de mon bonheur. »

Sainte Catherine de Gênes avait coutume de communier tous les jours, et, lorsqu'elle était obligée par quelque nécessité de s'en abstenir, elle demeurait tout le jour dans une tristesse et dans un abattement extrêmes ; et, néanmoins si son confesseur ou le médecin, pour quelque juste raison, lui défendait de communier, elle avait tant d'humilité et de soumission, qu'elle obéissait sans résistance à un ordre qui était pour elle un rude supplice.

Une nuit elle songea qu'elle ne pouvait communier ; à son réveil, elle trouva que les larmes lui coulaient des yeux ; ce qui la surprit, parce qu'elle ne pleurait que rarement et avec peine. Mais ces pleurs venaient d'un désir ardent de participer à la sainte Table. Au commencement de sa conversion, elle portait envie aux prêtres, de ce qu'ils pouvaient communier aussi souvent qu'ils le voulaient, sans que personne le trouvât mauvais.

Quand elle voyait le saint sacrement sur l'autel, elle disait en elle-même : « Donnez-moi, Seigneur, au plus tôt de ce pain divin ; faites qu'il pénètre jusque dans mon cœur, puisque c'est sa vie et sa nourriture. » Pendant la sainte Messe, elle était souvent si ravie et si occupée de Dieu, qu'elle n'entendait rien de tout ce qu'on lui disait, et néanmoins, quand il était temps de communier, elle s'éveillait aussitôt et disait : « O mon Sauveur, il me semble que si j'étais morte, je ressusciterais pour vous recevoir. »

P. Doutreman, *Pédagogue Chrétien.*

4. Tel est le plaisir qu'on fait à Jésus-Christ, en s'approchant souvent de la très-sainte Eucharistie, qu'il a opéré quelquefois les plus grands prodiges, pour nous en montrer sa reconnaissance. Nous lisons dans la vie de sainte Catherine de Sienne, qu'elle désirait quelquefois avec tant d'ardeur de s'unir à Jésus dans son sacrement, qu'elle tombait en d'extatiques défaillances, et qu'elle priait alors son confesseur de l'admettre à la Communion, aux premiers rayons de l'aube matinale, comme si elle eût craint de mourir de l'ardeur de ses désirs. Et Jésus-Christ se complaisait dans ces amoureuses anxiétés de la pieuse vierge, au point qu'un matin, pendant que le prêtre opérait la fraction de l'hostie consacrée, une parcelle s'envola de ses mains et vint se reposer sur la langue de la sainte, qui assistait au sacrifice; c'est ainsi que le Seigneur apaisa les désirs passionnés de cette épouse chérie.

D. Anton. III; pars *Chron. tit.* XXIII, c.xiv, § 8.

Une semblable merveille arriva à Venise à une religieuse dési-

reuse de la Communion. Comme elle ne pouvait recevoir la très-sainte Eucharistie dans la solennité du *Corpus Domini*, elle communiqua son désir au grand patriarche S. Lorenzo Justiniani, et le pria qu'il la recommandât du moins au Seigneur, dans le temps du saint sacrifice. Or, dans le temps que le saint célébrait le mystère d'amour, en présence du peuple assemblé dans la cathédrale, la religieuse le vit entrer dans sa cellule, tenant en main la très-sainte Eucharistie et lui présentant le corps du très-saint Rédempteur.

Ce qui arriva, dans la cité de Bologne, à la bienheureuse Imelda, religieuse de saint Dominique, est encore plus étonnant. C'était une fille jeune encore, mais tellement avancée dans la vertu qu'elle semblait un heureux composé d'innocence et de dévotion. Dans son amour enthousiaste pour Dieu, elle se montrait surtout portée à honorer le très-saint Sacrement, et ce n'était pas sans raison ; car, lorsque l'amour de Dieu est puissant et entier, il ne peut que diriger le cœur vers le Sacrement, où se trouve le trésor qu'il cherche sans cesse. En assistant chaque jour au très-saint sacrifice de la messe, la tendre et pieuse jeune fille s'abîmait tellement dans la contemplation de ce grand mystère, qu'elle éclatait en élans passionnés, s'inondait de douces larmes; de brûlants soupirs s'échappaient de son cœur, et elle se consumait dans le feu de ses désirs, qui la portaient à s'unir à son époux céleste par la Communion. Mais, hélas! la tendresse de son âge l'excluait encore du banquet sacré, et les religieuses ne voulaient pas consentir à l'admettre. Il est impossible d'exprimer son désespoir, en se voyant si près de la source de vie, sans pouvoir s'y désaltérer. Elle ne voyait jamais les autres religieuses s'approcher de la très-sainte Eucharistie, sans éprouver les plus ardents désirs de les suivre. Son cœur se brisait de douleur; de saintes flammes sortaient de ses yeux; et son visage, illuminé d'amour, ressemblait à celui d'un Séraphin. Cependant le Seigneur ne tarda pas longtemps à apaiser ses vœux ardents, en la récompensant avec surabondance. Comme elle se trouvait un jour sur une colline, avec les autres religieuses, ses compagnes, elle suppliait avec plus de ferveur que jamais le Seigneur de venir à elle, lorsque tout à coup, ô merveille d'amour... une particule sacrée, entourée de rayons lumineux, apparut dans l'air et vint se reposer, splendide, sur la tête de la bienheureuse jeune fille. O Dieu! qu'un pareil miracle ravit tous les cœurs en extase d'amour et de vénération! Les religieuses restèrent stupéfaites et comme hors d'elles-mêmes, à cette apparition surnaturelle; elles en firent porter la nouvelle au prêtre qui les dirigeait, et l'invitèrent à venir s'en assurer de ses propres yeux. Le ministre sacré accourut, et, à la vue de ce miraculeux évènement, il resta muet d'admiration ; puis, jugeant qu'il devait admettre à la Communion cette âme privilégiée, que le Ciel venait de désigner si claire-

ment à lui, il prit en main une patène, sur laquelle il recueillit l'hostie sainte, pour la donner ensuite à Imelda. A peine l'eut-elle reçue dans son sein, qu'elle sentit redoubler le feu de ses transports; son cœur en fut enflammé au point qu'elle expira dans un excès d'amour et de sainte allégresse; elle monta au ciel, pour s'unir éternellement à Jésus, l'époux tendre et fidèle, dont elle avait si ardemment souhaité la société pendant sa vie.

5. Rien n'est plus capable d'embraser nos cœurs d'amour pour le souverain bien que la sainte Communion, disait le vénérable Père Olympe, théatin.

Une sainte disait que, pour se procurer le bonheur de s'unir à Jésus-Christ par la Communion, elle n'hésiterait pas à passer au travers des flammes, si cela était nécessaire. — Les jours que sainte Catherine de Sienne ne communiait pas, elle était malade; il semblait qu'elle allait mourir; la sainte Communion lui rendait ses forces épuisées. — Préparons-nous à la Communion par le renoncement à toutes les affections déréglées, par un grand nombre de Communions spirituelles, et par la pratique de différentes vertus.

La preuve la plus sensible de l'influence qu'eut la religion sur les sentiments et sur la conduite du duc de Bourgogne, c'est le trait suivant, qui pourra servir de modèle à tous les jeunes gens. Une personne, qui avait sa confiance, le félicitait, après sa première Communion, de ce qu'il savait réprimer les saillies de son humeur. « Comment pourrais-je être encore le même, répondit-il, après avoir reçu un Dieu, qui veut que je devienne semblable à lui? C'est sa douceur infinie, qui a corrigé l'âpreté de mon humeur. Priez-le donc de me conserver tel que je dois être pour lui plaire. » Ces bons sentiments ne firent que s'épurer et s'affermir, au milieu du monde et des écueils de la cour. « Depuis la première Communion de M. le duc de Bourgogne, écrivait madame de Maintenon, nous avons vu disparaître peu à peu tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnaient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Sa piété l'a tellement métamorphosé que, d'emporté qu'il était, il est devenu modéré, doux, complaisant. On dirait que c'est là son caractère, et que la vertu lui est naturelle. »

Les mémoires du temps rapportent que cet illustre prince communiait tous les quinze jours, avec un recueillement et un abaissement qui frappaient tous ceux qui en étaient les témoins.

Hist. de Fénelon, par le C. DE BEAUSSET.

6. Prenez la résolution de recevoir la sainte Eucharistie souvent et avec dévotion, quelque sacrifice que cela vous coûte. Que les vains propos et les médisances du monde contre ceux qui fréquentent ce

divin mystère, ne vous arrêtent pas. Si le monde parle contre vous, ne vous en troublez point; imposez-lui silence par vos actes : s'il continue ses murmures, suivez la maxime de saint François de Sales qui dit de faire le bien et de laisser le mal crier. Malheur à vous, si la crainte vous gagne, si vous faites des concessions! Le monde parlera plus haut, et fera de vous un sujet de moquerie. Les mondains, disait le père Rodriguez, font comme les petits chiens des rues, qui sont insolents quand on les craint, et qui cessent d'aboyer quand on ne s'inquiète pas d'eux; ou bien comme les jeunes enfants, dit saint Chrysostome, lorsqu'ils savent qu'un de leurs compagnons est d'esprit simple et crédule ; ils feignent de vouloir en faire leur chef, et, pendant que les uns posent sur sa tête une couronne de foin ou de paille, avec les insignes moqueurs de sa dignité ridicule, ceux qui sont derrière en font leur jouet, et le rendent pour tous un objet de moquerie (1). C'est ainsi que se conduit le monde envers les malheureux assez faibles et vils pour trembler à ses moindres murmures; ils deviennent l'objet de ses ironies et de son impitoyable dédain.

7. Où donc les saints puiseraient-ils la force héroïque de fouler aux pieds toute considération humaine, sinon à la Table sainte? Ils se lèvent alors, défiant le monde entier, avec ses médisances et ses railleries, de pouvoir les faire dévier du droit sentier; et cet effet se manifeste, non-seulement dans les personnes simples et ignorantes, mais encore chez les nobles de la terre, chez les princes et les empereurs. Saint Casimir, roi de Pologne, faisait si peu de cas des considérations humaines, qu'il allait pieds nus adorer le très-saint Sacrement, et restait de longues heures à méditer ainsi sur le seuil de la porte de l'église. — Saint François Borgia, étant encore duc de Candie, interrompit un jour une grande chasse, pour suivre, pendant plusieurs milles, le très-saint Viatique. — Ferdinand II d'Autriche, Sébastien, roi de Portugal, Théodose II, duc de Bragance, étaient tellement supérieurs au respect humain, qu'au son de la cloche du Viatique, ils accouraient aussitôt pour le suivre, s'arrachant quelquefois aux plus grands amusements, ou bien aux douceurs du repos. — Enfin, le célèbre Léopold, archiduc d'Autriche, montrait un si grand mépris pour les considérations humaines que, rencontrant le très-saint Sacrement, il descendait de son cheval ou de son carrosse, et l'adorait humblement à genoux; puis, acceptant un cierge allumé d'un des assistants, il l'accompagnait avec respect jusqu'à son retour dans le lieu saint. *L'Ame Dévote.*

(1) Quemadmodùm pueri ludentes ex fœno coronas imponunt, coronatum sæpenumerò ejus rei ignarum post terga irrident. *D. Chrys.*, homil. 17, *in Epist. ad Rom.*

8. Pour les âmes pieuses, pour les âmes chastes et aimantes, « *le* Tabernacle de l'autel, a dit un auteur, est le nid de toutes les joies, le foyer de toutes les lumières, la source de tous les pieux amours, le rendez-vous de tous les saints désirs, le but de toutes les espérances; et toutes les pensées et tous les sentiments, qui veulent voler plus haut que la terre, s'arrêtent là un instant pour se reposer et prendre des forces, comme l'aigle, avant de se perdre dans les nuages, se repose dans l'aire qu'il s'est bâtie sur le sommet inaccessible d'un roc.

« Là les hommes rencontrent les anges, et parlent avec eux des félicités du ciel.

« Là les plaintes de l'Église se marient aux joies de la patrie, et les joies du ciel s'unissent aux douleurs suppliantes de la terre.

« Là les souvenirs de ceux qui ne sont plus rencontrent les espérances de ceux qui sont encore.

« Là les amitiés s'affinent, les passions se purifient, les haines s'effacent, les pensées s'élèvent, les cœurs s'élargissent, pour donner passage à l'immense charité qui y habite.

« Là les âmes s'embrassent, les anges du ciel et les anges de la terre s'élancent dans de saints baisers, et l'homme, enivré de délices et d'amour, s'endort dans l'extase de la prière, sur le cœur de Jésus et de l'Église.

« Là est le lieu le plus élevé de la terre, et un pas plus haut, c'est le ciel. »

CH. SAINTE-FOI.

O Jésus, mon amour et ma vie, comment vivrais-je sans vous? Comment pourrais-je respirer sans votre présence, qui m'est si chère et si précieuse! O les délices de mon cœur! ô la douceur de mon âme! ô la joie de toutes mes puissances! ô l'ardeur de ma volonté! ô la lumière de mon entendement! ô le trésor de ma mémoire! ô les richesses inestimables du paradis! ô l'ornement du ciel et de la terre! ô la nourriture des anges et la vie des hommes! ô la force et le soutien de l'Église militante! ô le repos entier de l'Église triomphante! ô mon Dieu et mon tout! je défaille sans vous, je ne puis subsister sans vous, je ne puis davantage être séparé de vous. Quand reviendrez-vous, ô mon amour? Revenez encore une fois, et donnez-vous à moi, et que je me donne mille fois à vous!

La Théologie affective.

SIXIÈME INSTRUCTION.

Vains prétextes qu'on allègue pour s'éloigner de la Communion. — Communions inutiles. — Règles pour la Communion fréquente. — De la Communion spirituelle.

O précieux, admirable et salutaire banquet! ô banquet rempli de toute sorte de douceurs! s'écrie saint Thomas (1). Que peut-il y avoir, en effet, continue le même saint, de plus précieux que ce festin où l'on ne reçoit pas seulement, comme sous l'ancienne loi, la chair des boucs et des taureaux, mais Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme? Que peut-il y avoir de plus salutaire que ce sacrement, qui nous purifie de nos péchés, augmente nos vertus et nous enrichit de l'abondance des grâces spirituelles? Il n'est rien qui fortifie une âme à l'égal du pain de vie, rien qui la recueille à l'égal du roi de gloire, rien qui l'échauffe à l'égal du soleil de justice, rien qui la réjouisse à l'égal du Dieu de toute consolation. Les effets de la sainte Communion sont tels que les Pères de l'Église appellent l'auguste sacrement de l'Eucharistie *une divine alchimie, une transformation amoureuse,* par laquelle l'âme pénitente se décharge de ses mauvaises habitudes, se sanctifie de plus en plus, et passe par une heureuse conversion jusqu'à son Dieu. Il serait donc à souhaiter que les fidèles de nos jours imitassent ceux de l'Église primitive dans leur sainte coutume de communier chaque jour, pourvu que ce fût avec les dispositions requises. Ceux qui négligent de s'approcher souvent de la sainte Table, auront un grand compte à rendre du mépris qu'ils font du plus souverain de tous les remèdes, du plus précieux de tous les trésors, et du plus riche de tous les gages de l'amour de Dieu.

A la vue des avantages immenses que nous retirons de la sainte Communion, et de l'honneur insigne que nous

(1) O pretiosum et admirandum convivium, salutiferum, et omni suavitate repletum. *D. Thom.*, opusc. 57.

fait Jésus-Christ de se donner à nous, il semble que nous devrions chercher des raisons pour nous approcher souvent de la sainte Table ; et, chose étrange, nous en cherchons, au contraire, pour nous en éloigner. Nous faisons comme ces conviés de l'Évangile, qui, invités par le père de famille au festin des noces de son fils, alléguaient diverses excuses. J'ai acheté une terre, disait l'un, il faut que j'aille la voir (1). J'ai acheté cinq paires de bœufs, disait un autre, et je vais les éprouver (2). Je viens de me marier, disait un troisième, je ne puis donc venir (3). Toutes ces excuses, dont le principe semble d'ailleurs honnête et légitime, ne les empêchèrent pas d'encourir la disgrâce du père de famille [1].

Parcourons rapidement les prétextes qu'on allègue d'ordinaire pour se dispenser de la Communion, et faisons-en sentir la futilité.

Premier prétexte. Je ne suis pas en état de communier ; j'ai commis trop de péchés, pour que je mérite de m'approcher de la Table sainte. — Sans doute, il faut l'exemption du péché mortel, pour mériter de recevoir la sainte Eucharistie ; et à Dieu ne plaise que vous renouveliez le crime de Judas, en faisant entrer le Seigneur dans une conscience impure [2]. Mais que ne sollicitez-vous de la divine miséricorde, par d'humbles et ferventes prières, le pardon de vos fautes? Que n'allez-vous vous en purifier dans le bain de la pénitence? O la singulière excuse que de dire : « Je suis pécheur, donc je ne dois pas songer à communier! » Et l'on croupit ainsi des années entières dans l'abandon des sacrements, et on transgresse jusqu'au précepte formel de la Communion pascale ! N'est-il pas évident qu'on doit raisonner tout autrement, et dire : Jésus-Christ et l'Église m'intiment le précepte de communier,

(1) Villam emi. *Luc.*, XIV, 18.
(2) Juga boum emi quinque, et eo probare illa. *Luc.*, XIV, 18.
(3) Uxorem duxi et ideò non possum venire. *Luc.*, XIV, 20.

donc je dois renoncer au péché, afin de communier saintement. L'obligation de sortir, et de sortir sans délai, d'un état qui empêche de communier, est une conséquence de la loi qui oblige à la Communion. Si quelqu'un se trouve indigne de la Communion, dit saint Augustin, qu'il travaille à s'en rendre digne, parce que quiconque n'est pas digne de ce sacrement, n'est pas digne de Dieu (1).

Ne vaut-il pas mieux, ajoute-t-on quelquefois, ne communier jamais que de communier indignement? — Mais il y a un milieu entre l'horreur d'une profanation sacrilége, et la coupable négligence de celui qui abandonne la Communion : c'est de communier avec les dispositions convenables. Communier indignement est un grand crime; renoncer à la Communion sous prétexte d'indignité, sans travailler à s'en rendre digne, en est un autre; et tous deux conduisent sûrement à la mort éternelle. Que diriez-vous d'un homme qui, s'étant trouvé près de mourir pour avoir mangé un fruit empoisonné, en tirerait la conséquence qu'il vaut mieux ne pas manger du tout? C'est un moindre mal, lui répondriez-vous, de ne pas manger, que de manger des fruits empoisonnés; mais c'est un grand mal aussi de se priver pour cela de nourriture. Dans le premier cas, vous êtes exposé à mourir en peu d'heures; mais, par la privation absolue de nourriture, vous devez nécessairement mourir dans peu de jousr. Pareillement, si vous communiez en état de péché mortel, vous méritez aussitôt la condamnation à la mort éternelle, et c'est pour cela que c'est un mal pire que de ne communier jamais; cependant l'éloignement absolu de la Communion vous conduit aussi sûrement, quoique plus lentement, à la mort éternelle. Il faut donc communier et bien communier. Le déserteur de la sainte Eucharistie sera condamné au jugement de Dieu comme le profanateur. De même qu'on s'expose à se per-

(1) Si quis ex vobis indignum se communione ecclesiasticâ putat, dignum se faciat. *D. Aug.*, serm. 57, *de Temp.*

dre, en s'approchant imprudemment de la sainte Table, de même aussi, dit saint Jean Chrysostome, ne s'en approcher jamais, c'est la ruine et la mort du chrétien (1). Que celui donc qui a la conscience chargée y mette ordre, en renonçant à ses habitudes criminelles, en faisant une bonne confession, et qu'il communie ensuite. Qu'il continue à se confesser, et qu'il s'approche le plus souvent possible de la Table sainte avec piété et ferveur, et, dans peu de temps, il se trouvera changé en un autre homme.

2e *prétexte.* Je ne me reconnais pas digne de tant d'honneur; c'est par respect que je m'éloigne de la sainte Table, je crains d'abuser de l'auguste sacrement de l'Eucharistie. — En raisonnant ainsi, vous répond saint Jean Chrysostome, vous devriez renoncer à toute pratique de religion. Car enfin, êtes-vous digne d'entrer dans le temple du Seigneur? Êtes-vous digne de paraître en sa présence, de chanter ses louanges? Êtes-vous digne de le prier? Êtes-vous digne d'assister au saint sacrifice de la messe? Il faudra donc par respect pour Dieu ne jamais aller à l'église; il faudra par respect ne faire aucune prière; il faudra par respect renoncer à tout exercice de piété. Qui ne voit que c'est là un faux et aveugle respect? Depuis quand le respect apprend-il à un enfant à s'éloigner de son père? Ce prétendu respect qui vous éloigne de la Table sainte, malgré les douces invitations que vous adresse Jésus-Christ, ne cache-t-il pas un mépris injurieux pour cet adorable Sauveur? Ah! si vous respectiez réellement Jésus-Christ, vous respecteriez aussi son Évangile, qui vous défend tant d'actions, dont vous ne vous faites aucun scrupule; vous respecteriez son Église, qui est l'interprète de ses volontés. Si vous respectiez réellement Jésus-Christ, vous vous efforceriez de vous conformer aux intentions qu'il a eues, en instituant le sacrement de l'Eucharistie; et, au lieu de

(1) Sicut temerè accedere periculum est, ita omninò non accedere fames est et mors. *D. Chrys.*

dire que vous ne voulez pas approcher de la Communion, parce que vous en êtes indigne, vous tâcheriez de vous en rendre digne pour vous en approcher souvent. De bonne foi, croyez-vous qu'en différant vos communions, vous vous mettiez en état de les faire avec de meilleures dispositions? Hélas! les défauts et les vices augmentent, à mesure qu'on s'éloigne de cette source de grâces et de vertus; et plus on s'abstient de l'Eucharistie, plus on s'expose à la profaner.

Je crains, dites-vous, d'abuser de l'Eucharistie. — Crainte juste et raisonnable, si vous vous en approchez sans préparation, sans recueillement, sans bonnes dispositions; mais crainte condamnable, si vous employez les moyens prescrits par l'Église. Prenez garde que cette crainte ne soit un piége du démon, toujours acharné à votre perte; prenez garde que cette crainte ne soit un effet de votre langueur dans le service de Dieu; prenez garde qu'elle ne soit un voile, dont vous vous servez pour couvrir vos désordres et vous endormir dans le mal. Vous craignez d'abuser de l'Eucharistie... Non, non, ce n'est pas le respect pour la sainte Eucharistie, qui enchaîne vos désirs; c'est que vos désirs, au lieu de s'élever vers Dieu, se portent aux choses de la terre; c'est que vous êtes plein d'attaches basses et charnelles. Ne dites donc pas que vous craignez d'abuser de l'Eucharistie; dites plutôt que vous ne voulez pas renoncer aux plaisirs, au luxe, aux vanités du siècle; dites que vous voulez toujours vivre dans l'impénitence, dans l'immortification, dans l'oubli de vos devoirs les plus sacrés. O hommes aveugles et insensés. vous quittez le lait et le miel pour l'absinthe et les mets empoisonnés! et, comme s'en plaignait autrefois Jérémie, vous refusez de vous asseoir sur la pourpre, et de prendre part au festin des noces, pour vous rassasier d'ordures et d'immondices (1).

Nous sommes tous, il est vrai, indignes et très-indignes

(1) Qui nutriebantur in croceis amplexati sunt stercora. *Thren.*, IV.

de communier ; mais si notre indignité était un obstacle à la Communion, nous devrions perdre l'espérance de recevoir jamais Jésus-Christ. Zachée était indigne de le recevoir dans sa maison ; la sainte Vierge elle-même était indigne de le porter dans son sein. Dieu seul est digne de recevoir un Dieu. Il faut donc avoir égard à la grande miséricorde du Seigneur plutôt qu'à notre misère, et s'approcher de Jésus-Christ avec confiance, puisqu'il se donne à nous avec tant de générosité.

On doit cependant, suivant l'avis d'un directeur pieux et éclairé, se sevrer quelquefois du pain de vie, pour mieux sentir ensuite le prix de cet inestimable bienfait et le recevoir avec un plus ardent amour. C'est la pratique des âmes fidèles et timorées qui, en punition de quelques fautes légères et pour affermir leur fragilité par une plus vive componction, se privent de temps à autre de la sainte Eucharistie. Toutefois, ne l'oublions jamais, il vaut mieux communier par amour que de s'abstenir par crainte. Telle est l'opinion commune des docteurs et des Pères de l'Église. Saint Thomas dit expressément que, bien que Dieu se complaise dans l'hommage de ceux qui s'abstiennent de la Communion par une respectueuse humilité, il est plus satisfait par l'amour et la confiance que lui témoigne l'âme qui le reçoit souvent dans son adorable sacrement (1).

3e *prétexte*. Je ne retire aucun profit de la Communion ; je ne me corrige pas de mes défauts ; je n'avance pas dans la vertu ; je tombe chaque jour dans beaucoup de fautes. — Saint Ambroise vous répond : « C'est parce que vous péchez continuellement, que vous devez recourir continuellement au remède (2). » Saint Augustin vous dit, dans le

(1) Et ideò utrumque pertinet ad reverentiam hujus sacramenti, et quòd quotidiè sumatur, et quòd aliquandò abstineatur... Amor tamen et spes ad quæ Scriptura nos provocat, præferuntur timori. *D. Thom.*, 3 p., q. 8, a. 10, ad 3.

(2) Qui semper pecco debeo semper habere medicinam. *D. Ambr.*, *de Sacr.*, l. IV, c. VI.

même sens : « Vous péchez chaque jour, communiez chaque jour (1). » Prétendriez-vous vous corriger plus facilement de vos défauts et devenir plus parfait, en communiant rarement ? C'est comme si vous vouliez augmenter les forces de votre corps, en ne prenant presque pas d'aliments. Vous dites que vous n'avancez pas dans la vertu ; mais n'est-ce pas déjà un bien grand avantage que de se préserver de chutes grossières, et de conserver la vie de l'âme ? Peut-être vos progrès, pour être peu sensibles, n'en sont pas moins considérables ; et Dieu vous les cache, pour vous tenir dans l'humilité. Si vos passions sont moins fortes, si vous résistez plus courageusement aux tentations, n'est-ce pas un effet de vos Communions ? Comparez la vie de ceux qui ne communient qu'une fois l'an, avec celle des personnes qui communient tous les huit jours : quelle différence ! Si donc vous désirez réellement vous corriger de vos défauts, si vous cherchez à les fuir, ne vous abstenez point de communier.

4e *prétexte*. Je suis froid, distrait, sans aucun goût pour la Communion. — Mais n'est-ce pas raisonner à contre-sens que de s'éloigner du feu, parce qu'on est froid ; de ne pas prendre de nourriture, parce qu'on est faible ; et de ne vouloir pas user de remèdes, parce qu'on est malade ? Si vous êtes froid, approchez-vous de l'Eucharistie, qui est la fournaise du divin amour, et vous en ressentirez tôt ou tard les vives ardeurs ; si vous êtes faible, recevez l'Eucharistie, qui est le pain des forts ; si vous êtes malade, ayez recours à l'Eucharistie, qui est un remède souverain pour tous les maux de l'âme. Du reste, remarquez bien que le Seigneur n'exige pas ces mouvements de ferveur sensible, qui sont des grâces particulières de sa bonté ; il suffit que la ferveur soit dans la volonté, c'est-à-dire, dans une résolution ferme d'accomplir tout ce que

(1) Quotidiè peccas, quotidiè sume. *D. August., de Sacr.* l. V, c. IV.

vous reconnaissez être agréable au Seigneur ; voilà la véritable dévotion et la ferveur que Dieu demande de vous. Et, quand même vous ne reconnaîtriez pas encore en vous cette entière ferveur de volonté, vous n'en devriez pas moins communier souvent, afin de l'obtenir par le moyen du très-saint Sacrement.

Il ne faut pas s'étonner que plusieurs âmes, bien qu'elles communient dévotement, n'éprouvent pas cette ferveur de charité, ces suavités spirituelles, qui accompagnent quelquefois la réception de l'Eucharistie ; Dieu les prive souvent de ces douceurs pour divers motifs, tous dignes de sa sagesse, comme, par exemple, pour leur en inspirer un plus grand désir ; pour les humilier, de peur qu'elles n'en tirent vanité ; pour les punir de quelque faute vénielle ; pour qu'elles s'attachent à le servir avec une affection désintéressée, et indépendamment de toute consolation qu'elles pourraient attendre de lui. Les aridités ne doivent donc pas vous empêcher de communier. Bien que vous vous sentiez encore tiède et sans grande dévotion, vous dit saint Bonaventure, ne laissez pas de vous approcher de la sainte Table, vous confiant en la divine miséricorde (1).

5e *prétexte*. Je n'ai pas le temps ; les embarras, les sollicitudes continuelles de mon état ne me permettent pas de communier souvent. — N'êtes-vous donc au monde que pour les affaires de la terre ? Et l'affaire principale, la fin véritable de votre création, la sanctification de votre âme, la négligerez-vous, pour courir après cette ombre de biens passagers, qui vous troublent tant, sans jamais pouvoir vous satisfaire ? Vous n'avez pas le temps : à quoi donc employez-vous le temps sacré des Dimanches et des Fêtes ? Ne devez-vous pas le consacrer au Seigneur, et au soin de votre salut ? Vous n'avez pas le temps ; mais vous savez bien en trouver pour le jeu, les amusements, les visites

(1) Licet tepidè, tamen confidens de misericordiâ Dei, fiducialiter accedas. *D. Bonav., de Profect. rel.*, q. 78.

inutiles, les conversations oiseuses ou même criminelles. Ces hommes, qui se disent si occupés, savent bien prendre quelques heures pour aller à la promenade, aux spectacles, aux cabarets, à des réunions licencieuses. Ces femmes, ces jeunes personnes si affairées, trouvent cependant de longues heures à donner à leur toilette, à des entretiens inutiles, et sont prêtes à tous les bals, à tous les divertissements. Faut-il donc plus de loisir pour recevoir Jésus-Christ qu'il n'en faut pour assister à la comédie, à la danse, au cabaret, à des sociétés frivoles ?

La pratique de la Communion fréquente peut très-bien s'allier avec les occupations d'un homme du monde, avec les soins d'une mère de famille, avec les devoirs d'un jeune homme et d'une jeune personne. Les premiers chrétiens n'étaient étrangers à aucune profession ; on les rencontrait partout, dans le barreau, aux armées, et ils communiaient tous les jours. Les jours où l'on communie, dit saint François de Sales (1), il n'y a nul danger de faire toutes sortes de bonnes besognes et de travailler ; il y en aurait plus à ne rien faire.... La fréquente Communion, continue le même saint (2), ne donne aucune incommodité ni aux pères, ni aux femmes, ni aux mères, pourvu que l'âme qui communie soit prudente et discrète. Elle n'est pas non plus incompatible avec une innocente récréation. « Je ne voudrais pas, dit toujours le saint évêque de Genève, m'abstenir d'aller en un honnête festin, ni en une honnête assemblée, ce jour-là, si j'en étais prié, bien que je ne voudrais pas les rechercher (3). » Nous ajouterons avec un célèbre thélogien (4) que les occupations de la société humaine, toutes les fois qu'on les exerce pour une fin droite, non-seulement n'empêchent pas de communier, mais peuvent même servir de préparation à la Communion.

(1) Lettre 127e.
(2) Opuscules, p. 484.
(3) Lettre 127e.
(4) Le P. Concina.

Si ceux qui s'excusent de communier plus souvent, à cause des soins domestiques, fréquentaient la Communion, ils n'en feraient que mieux leurs affaires, supporteraient mieux les tentations et les fatigues; ils auraient plus de respect pour leurs supérieurs, plus de patience pour ceux qui les servent, et marcheraient à grands pas dans le chemin de la perfection.

6e *prétexte.* Ce n'est pas la coutume; on me remarquerait; on m'appellerait dévot. — Vous ne serez pas jugé d'après les coutumes du monde, mais d'après l'Évangile. Tout usage qui éloigne des sacrements, n'est qu'un abus qu'il faut réformer. C'est, comme l'a dit un saint Père, une erreur invétérée (1). Ne savez-vous pas que le petit nombre est celui des élus, et que la voie large mène à la perdition? Parce que la plupart des chrétiens sont froids, languissants dans le service de Dieu, voudriez-vous vivre dans la même apathie et la même négligence? Vous craignez d'être appelé dévot; mais quoi! vous laisseriez-vous arrêter par un vil respect humain? que vous importent les vains jugements des hommes? « Si le monde nous méprise, dit « saint François de Sales, réjouissons-nous, car il a raison, « puisque nous sommes méprisables; s'il nous estime, « méprisons son estime et son jugement, car il est aveugle. « Enquérez-vous peu de ce que le monde pense; ne vous en « mettez point en souci; méprisez son prix et son mépris, « et le laissez dire ce qu'il voudra, bien ou mal (2). » Et plaise à Dieu que la véritable flamme de la dévotion vous brûle et vous consume! Y a-t-il rien de plus heureux au monde que d'aimer Dieu et de s'unir à lui? N'est-ce pas commencer ici-bas la vie des anges, que d'éprouver leurs célestes ardeurs?

« Si le monde vous demande pourquoi vous communiez « si souvent, dit encore l'illustre saint qu'on ne se lasse

(1) Vetustas erroris.
(2) Lettre 127e.

« jamais de citer sur cette matière, répondez au monde « que c'est pour apprendre à aimer Dieu, pour vous puri- « fier de vos imperfections, pour vous délivrer de vos « misères, pour chercher de la consolation à vos peines, « et pour vous soutenir dans vos faiblesses. Dites au « monde que deux sortes de gens doivent communier « souvent : les parfaits, parce qu'étant bien disposés, ils « auraient tort de ne pas s'approcher de la source de la « perfection, et les imparfaits, afin d'aspirer à la perfec- « tion ; les forts, de peur de s'affaiblir, et les faibles afin de « se fortifier. Dites au monde que ceux qui ne sont pas « bien occupés de leurs affaires doivent communier sou- « vent, parce qu'ils en ont le temps ; et aussi ceux qui « sont fort occupés, parce qu'étant chargés de beaucoup « de travail et de peines, ils ont plus souvent besoin d'une « solide nourriture. Dites enfin que vous communiez fré- « quemment, pour apprendre à bien communier, parce « que l'on ne fait guère bien une action à laquelle on ne « s'exerce que rarement. Communiez donc souvent et le plus « souvent que vous pourrez, avec l'avis de votre père spi- « rituel ; et vous verrez que, nourrissant souvent votre « âme de l'auteur de toute beauté et bonté, de toute sain- « teté et pureté, elle deviendra à ses yeux toute belle, « toute pure et toute sainte (1). »

Il est toutefois des communions fréquentes, mais inutiles, imparfaites, lâches, que nous sommes loin d'approuver. De ce nombre sont celles que l'on fait :

1° *Par un motif de vaine gloire.* Gardez-vous, dit saint Bonaventure, d'approcher de la table sainte par vanité, par orgueil, par quelque complaisance mondaine, comme le font de nos jours plusieurs, qui abusent pour leur perte de ce qui leur a été donné pour leur salut.

2° *Par une habitude de dévotion routinière,* ou à cause de la seule rencontre d'une indulgence ou d'une grande fête.

(1) Introd., c. XXI.

Ce n'est point, dit saint Chrysostome, la circonstance du temps, ni l'approche de quelque solennité, qui nous rend dignes de la sainte Eucharistie, mais une conscience droite et pure (1).

3° *Pour suivre l'exemple des autres.* « Vaine et jalouse imitation, ordinaire aux femmes, » dit saint François de Sales. C'est par amour que Jésus-Christ se donne à nous dans son auguste sacrement ; c'est l'amour seul qui doit nous y conduire. Les fleurs ne reçoivent la rosée du ciel qu'à proportion que leur calice s'ouvre et se dilate ; dilatez aussi votre cœur au feu de l'amour divin, et vous retirerez de la sainte Eucharistie les excellents effets, qu'elle opère dans les âmes ferventes. Ne vous embarrassez donc pas de ce que font telles ou telles personnes ; mais suivez l'impulsion de votre conscience.

Règles pour la Communion fréquente

1° Deux sortes de gens sont exclus de la Communion fréquente. Premièrement, les pécheurs nouvellement réconciliés. Comme ils ne font que sortir du vice, il n'est pas convenable qu'ils soient admis tout d'un coup aux douces et intimes familiarités de l'amour divin. Secondement, les lâches endormis dans la tiédeur, dont la dévotion n'est qu'en paroles, en pratiques extérieures, en résolutions, en désirs qui ne se réalisent jamais [3].

2° La Communion doit être plus ou moins fréquente, à proportion du besoin qu'on peut en avoir, des dispositions qu'on y apporte, et du fruit qu'on en retire. Il en est de la sainte Eucharistie comme des aliments corporels, qui varient selon la diversité des complexions. Le mérite n'est pas égal dans tous les fidèles ; il faut avoir égard à l'état, à l'instruction, à la piété, aux désirs de

(1) Communionis tempus non est festum, neque celebritas, sed conscientia pura. *D. Chrys.*, homil. 31, *ad Pop.*

chacun en particulier. On ne peut donc fixer d'une manière certaine ni le temps ni le nombre des Communions. Cela dépend de mille circonstances, qui varient à l'infini.

3° La seule exemption des péchés mortels, qui suffit pour la Communion ordinaire, ne suffit pas pour la Communion fréquente. Il faut de plus pour celle-ci qu'on y soit préparé par la fuite des péchés les plus légers, et par la mortification des passions, et, par conséquent, qu'on s'éloigne des vanités, des sensualités et des récréations mondaines ; qu'on s'exerce à la vigilance sur soi-même, à la pratique de la méditation et des vertus chrétiennes.

4° Ceux qui détestent sincèrement les péchés mortels, et sont dans la ferme résolution de n'en plus commettre, peuvent communier tous les mois, ou même tous les quinze jours. La plus grande distance des Communions, au jugement de saint François de Sales (1), est celle de mois à mois, pour toute personne qui veut servir Dieu dévotement.

5° Ceux qui ne commettent point ordinairement de péché mortel, quoiqu'ils commettent quelquefois des péchés véniels de propos délibéré, pourvu qu'ils ne soient pas d'habitude et qu'ils en soient détachés, quand ils approchent de la Communion, peuvent communier tous les huit jours. Les théologiens s'accordent assez généralement à dire qu'il ne faut pas omettre la Communion de tous les huit jours pour les seuls péchés véniels, parce que c'est déjà un grand fruit qu'on retire du sacrement que de ne pas tomber en des fautes graves (2).

Saint Liguori ne regarde pas comme fréquente la Communion de chaque semaine. Voici ses propres paroles :

(1) Opuscules, p. 584.

(2) Rarò alicui consulendum est ut frequentiùs quàm octavo die communicet. Non est omittenda hujusmodi frequentia propter sola peccata venialia, quia non est exiguus hujus sacramenti fructus quòd in magnis peccatis impedit consensum. *Suarez*, *Collect.*, etc.

« Il est vrai, dit-il, que, lorsqu'une personne séculière, en-
« foncée dans les affaires du monde, communie chaque
« Dimanche, on est dans l'usage de dire qu'elle fréquente
« les sacrements; mais, en parlant absolument et générale-
« ment, la Communion de tous les dimanches n'est pas
« regardée comme fréquente. Du reste, il m'a toujours
« paru convenable de conseiller aux séculiers, qui évitent
« les fautes graves ou n'y tombent que rarement, de se
« confesser et de communier tous les huit jours, afin d'avoir
« la force de résister aux tentations, dont ils sont fréquem-
« ment molestés. En effet, l'on voit bien par expérience
« que ceux qui communient tous les huit jours, ne com-
« mettent jamais ou que bien rarement des péchés mortels.
« Parmi les personnes du monde, il est bien difficile d'en
« trouver qui n'aient pas de l'attachement à quelque chose
« de mondain, attachement qui n'est pas exempt de faute
« vénielle. L'un, par exemple, aime la parure; l'autre, les
« mets délicats; un autre, l'intérêt; un autre, le jeu. Les
« priver pour de tels attachements de la Communion de
« chaque semaine, qu'ils désirent faire pour se conserver
« dans la grâce de Dieu, ce serait un excès de rigueur. »

6° Ceux qui ne commettent des péchés véniels de propos délibéré que rarement, peuvent communier plusieurs fois la semaine. Ceux qui n'en commettent jamais de propos délibéré, et sont fort détachés du monde et d'eux-mêmes, ne peuvent communier trop souvent.

7° Quant à la Communion quotidienne, voici ce qu'en dit saint François de Sales: « De communier tous les
« jours, ni je ne le loue ni je ne le blâme; mais de com-
« munier tous les jours de Dimanche, j'y convie et y ex-
« horte un chacun, pourvu que l'esprit soit sans affection
« de pécher. La disposition requise pour une si fréquente
« Communion que celle de tous les jours devant être fort ex-
« quise, il n'est pas bon de la conseiller généralement; mais
« aussi cette disposition se pouvant trouver en plusieurs
« bonnes âmes, il ne serait pas bon non plus d'en dissuader

« généralement toute sorte de personnes ; il faut avoir égard « en cela à l'état intérieur de chacun en particulier (1). »

8° Pour la Communion, comme pour tout ce qui regarde les affaires de la conscience, on doit s'en rapporter entièrement au jugement d'un sage et éclairé directeur. Si chacun prétendait agir d'après son sens privé, il en résulterait que les personnes les plus humbles et les plus pénitentes qui sont les plus dignes de communier, ne communieraient jamais, parce qu'elles ne s'en jugeraient jamais dignes, tandis que les personnes les plus téméraires et les plus hardies voudraient toujours communier. C'est au confesseur à régler les Communions de son pénitent, et à les régler plus ou moins fréquemment, selon que le bien des pénitents l'exige.

Quelqu'un qui irait communier contre l'avis de son confesseur, quoiqu'il apportât à la Communion les dispositions essentielles, pècherait au moins véniellement, bien que le motif de la Communion fût bon [4].

On ne peut pas précisément accuser de péché celui qui ne refuse de communier que par une conscience trop timorée, lorsque son confesseur lui dit de le faire ; mais il se prive des grâces abondantes, attachées à la fréquentation des sacrements. Néanmoins une personne à qui son confesseur prescrirait la Communion, même fréquente, comme un remède à ses maux, ou comme un préservatif contre de nouvelles rechutes graves, pècherait si par sa faute elle négligeait ce moyen de salut. Une entière soumission aux avis de son directeur est la première vertu de l'âme, qui ne veut pas s'exposer à se perdre.

Qu'on communie plus ou moins souvent, dit le Catéchisme du concile de Trente, on ne doit jamais oublier cette grande règle, tracée par saint Augustin : « Vivez de manière à pouvoir communier tous les jours (2). »

(1) Opusc., p. 483.

(2) Illa est sancti Augustini norma certissima : Sic vive ut quotidiè possis sumere. *Catech. conc. Trid.*, n. 57.

Quand on a le bonheur de communier souvent, il faut mener une vie aussi édifiante que possible ; il faut pratiquer l'humilité, se montrer doux, affable, gracieux à l'égard des personnes avec qui on est obligé de vivre, et éviter de faire mal parler de soi en quoi que ce puisse être. Les personnes qui fréquentent les sacrements, ne sont que trop exposées à de malignes critiques, on se plaît quelquefois à faire ressortir leurs moindres défauts ; mais il n'y a pas tant sujet de les blâmer, a dit un pieux auteur, sous prétexte qu'elles ne s'approchent pas de la Table sainte avec assez de révérence ; car encore qu'il puisse y avoir en cela quelque abus, il y a bien assez d'autres désordres, et de plus notables, à reprendre dans le monde, sans invectiver avec tant de chaleur contre celui-là ; et, tout bien considéré, on perd bien plus en s'éloignant de la Communion qu'en s'en approchant peut-être un peu trop souvent (1). Cependant, pour que la méchanceté des hommes n'ait aucune prise sur vous, veillez sur votre conduite, et spécialement sur vos paroles. Conservez précieusement le Seigneur au dedans de vous. « Faites qu'il soit le beau et suave bouquet sur votre cœur, en sorte que quiconque vous approche, sente que vous êtes parfumé et connaisse que votre odeur est l'odeur de la myrrhe, » c'est-à-dire de la pénitence et de la mortification de Jésus-Christ (2).

Terminons cette instruction par les deux avis suivants :

1° Lorsque les gens de votre maison, vos enfants ou vos domestiques ont eu le bonheur de communier, respectez en eux le Dieu qui les a visités ; qu'ils soient consacrés à vos yeux ; traitez-les avec des égards religieux, comme les tabernacles du Sauveur.

2° Quand vous n'avez pas le bonheur de communier réellement, communiez au moins d'esprit et de cœur, en vous unissant par le désir de la foi à la chair vivifiante du

(1) Grenade, *Mémorial*, traité 3e, c. x.
(2) Saint François de Sales, lettre 110e.

Seigneur. Le concile de Trente approuve fortement l'usage de la Communion spirituelle, et invite tous les fidèles à la mettre en pratique. Sainte Catherine de Sienne nous fait comprendre par une ingénieuse image combien elle est agréable au Seigneur, en nous représentant Jésus-Christ recueillant le mérite des Communions sacramentelles dans un vase d'or, et le mérite des Communions spirituelles dans un vase d'argent. On peut faire ces Communions spirituelles au moins une fois par jour, soit à la visite au saint Sacrement, soit lorsqu'on assiste au sacrifice de la Messe, ou bien dans toute autre occasion. La pratique en est extrêmement facile; il suffit d'un cœur aimant et plein du désir de posséder son Dieu.

Quand vous voudrez faire la Communion spirituelle, faites d'abord un acte de contrition, afin de purifier la demeure de votre cœur, où vous invitez votre Dieu à venir se reposer ; puis ranimez votre foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans son auguste sacrement. Considérant ensuite que vous ne pouvez vous unir à Jésus-Christ par le moyen de la Communion eucharistique, éclatez en désirs affectueux, mêlés d'humilité, en vue de votre propre indignité et des amabilités infinies de votre Sauveur. Dites-lui dans toute l'effusion de votre âme : « Venez, ô mon Jésus, venez dans ce pauvre cœur qui vous désire ; venez apaiser mes brûlants désirs ; venez et sanctifiez mon âme ; venez, ô très-doux Jésus, venez dans mon sein. » Après avoir prononcé cette invocation, représentez-vous Notre-Seigneur qui quitte son tabernacle, pour descendre au dedans de vous, et embrassez-le dans votre cœur avec les transports de la plus ardente charité. Enfin, éclatez en élans d'amour, de reconnaissance et de louange ; et demandez-lui les grâces dont vous avez le plus besoin. Cette Communion spirituelle vous disposera admirablement à la ferveur nécessaire, pour vous nourrir réellement du corps adorable du Sauveur. De même qu'un bois, qui se maintient à une température élevée, est plus disposé à s'enflammer en s'approchant du feu, de

même un cœur, qui se maintient dans un état d'amoureuse ardeur pour Jésus, est tout disposé à s'enflammer, en s'approchant de cette fournaise d'amour, qui brûle toujours dans le divin Sacrement.

Acte pour la Communion spirituelle.

Mon Seigneur Jésus-Christ, je crois que vous êtes véritablement dans le saint Sacrement; je vous aime et vous désire; venez en mon âme. Et, comme je ne puis maintenant vous recevoir sacramentellement, venez au moins dans mon cœur. Je m'unis à vous, comme si vous y étiez déjà venu en effet et je me livre tout à vous. Ne permettez pas que je me sépare jamais de vous.

Autre plus court.

Mon Seigneur Jésus-Christ, venez en moi; je vous désire et je m'attache à vous; demeurons toujours unis [6].

TRAITS HISTORIQUES.

1. Notre-Seigneur condamne de la manière la plus manifeste, dans sa parabole des conviés, les fausses excuses qu'allèguent tant de mauvais chrétiens, pour s'éloigner de la Communion. Un homme, dit-il, fit un grand festin, et, à l'heure du dîner, il envoya son serviteur dire aux convives de venir, parce que tout était prêt. Alors ils commencèrent tous à s'excuser. Le premier dit : « J'ai acheté une maison à la campagne, il faut nécessairement que j'aille la voir; excusez-moi, je vous prie. » Acquérir, s'agrandir, entasser biens sur biens, voilà pour les mondains des affaires sérieuses, qu'ils appellent nécessaires ; voilà ce qu'ils préfèrent à leur salut; voilà ce qui leur fait oublier le ciel, mépriser les promesses de Dieu, les invitations qu'il leur fait , les avertissements qu'il leur donne. Tout est inutile à ces âmes terrestres, qui ne sont occupées que des biens périssables de ce monde.

Un autre dit : « J'ai acheté cinq paires de bœuf : il faut que j'aille en faire l'essai ; excusez-moi, je vous prie. » Les occupations, les travaux, les sollicitudes que causent les intérêts temporels, voilà ce

qui éloigne encore de Dieu. Combien de personnes qui ne songent qu'à entretenir leurs possessions, qu'à augmenter leurs revenus et leur commerce ! Toujours penchées vers la terre, elles ne connaissent d'autre intérêt, d'autre bonheur que celui de la terre, comme si l'on pouvait avoir ici-bas une demeure permanente.

Un troisième dit : « Je me suis marié, je ne puis donc venir. » Un mariage légitime, saint, chrétien, est dans l'ordre de la Providence, et ne peut, par conséquent, être un obstacle à la réception de l'Eucharistie. Mais ce qui éloigne absolument de la sainte Table, ce sont ces mariages, où l'on ne cherche qu'à satisfaire sa passion, qu'à goûter des voluptés criminelles, et que l'on souille par des excès monstrueux ; ce sont ces attachements illégitimes hors du mariage, et quelquefois malgré les liens sacrés du mariage ; ce sont tous les péchés de la chair, qui abrutissent l'âme, qui lui rendent odieuse la pensée même du ciel et l'invitation de travailler à y tendre. Dans cette criminelle habitude, on ne s'excuse plus de ne pas se rendre à l'invitation ; on déclare absolument qu'on ne le peut pas. Ah! malheureux mondains, avares, voluptueux, quel échange vous faites! et quels biens vous perdez !

Ainsi ce sont toutes les attaches à la vie présente, les vaines inquiétudes pour les richesses et la sensualité des plaisirs charnels, qui, en nous faisant perdre tout goût des choses de Dieu, nous éloignent des sacrements (1).

Le père de famille, ayant su ce qui venait d'arriver, dit à son serviteur : « Allez promptement dans les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les infirmes, les aveugles, les boiteux. » Les riches de la terre, les voluptueux du siècle s'excluant du banquet céleste, Dieu appelle à leur place des gens de la plus humble condition, des pauvres, des malheureux, qu'il enrichit de sa grâce et qu'il destine aux délices de la bienheureuse éternité.

Évangile médité.

2. Il y a quelquefois des causes légitimes pour s'abstenir de la sainte Communion ; mais, tout en s'éloignant des sacrements, le désir de la Communion est inséparable de la vraie piété ; et il faut tout faire, tout entreprendre, tout sacrifier, pour être réconcilié à Dieu.

L'histoire ecclésiastique rapporte du grand Théodose qu'après que cet empereur eut défait Eugène, usurpateur de l'empire et qu'il eut remporté une victoire miraculeuse, dont il avait été assuré de la part de Dieu par la bouche d'un saint solitaire et par laquelle il as-

(1) Abierunt in iis quæ concupierunt corde suo malo. *Tertull., adv. Marc.*, l. IV, c. XXXI.

sura la paix de l'Église et la tranquillité de toute la terre, il s'abstint assez longtemps de la participation aux saints mystères, n'ayant pas voulu porter sitôt à l'autel des mains encore teintes du sang de ses ennemis, quoiqu'il eût été justement répandu, imitant en cela l'exemple de David, comme il l'avait déjà imité dans sa pénitence, puisqu'il fit par le mouvement de sa piété ce que ce saint roi fit par ordre de Dieu, qui ne voulut pas qu'il bâtît le temple où devait reposer l'Arche, figure de l'Eucharistie, parce que seulement il avait répandu le sang des ennemis d'Israël et de Dieu même. Aussi saint Ambroise, dans l'oraison funèbre de Théodose, parmi tant d'actions héroïques, qui ont rendu sa mémoire célèbre dans l'Église, relève celle-ci par un éloge particulier, et en fait le couronnement des louanges qu'il donne à sa pénitence. « Certainement, dit ce saint docteur, j'aimais ce prince, de ce qu'il estimait plus celui qui le reprenait, que celui qui le flattait. Mais combien mérite-t-il encore d'être loué, de ce qu'ayant remporté une grande et mémorable victoire, il s'abstint de communier à cause de la mort de ses ennemis, qui avaient été tués à la bataille, et ne s'approcha du saint Sacrement qu'après avoir reçu une nouvelle preuve de l'amour et de la protection de Dieu, par l'arrivée de ses enfants. »

Sozom., *Hist. Eccl.*, l. VIII, c. VI.

3. On peut quelquefois se faire illusion dans le désir qu'on a de communier souvent.

Je me souviens, dit sainte Thérèse, d'avoir été dans un de nos monastères, où je connus une femme qui passait pour une très-grande servante de Dieu, comme je crois qu'elle l'était en effet. Elle communiait tous les jours, sans avoir de confesseur particulier et arrêté ; mais elle allait une fois communier dans une église, une autre fois dans une autre. Je prenais garde à tout cela, et j'aurais bien mieux aimé la voir obéir à une personne, que de lui voir faire tant de Communions. Elle vint à être malade de la maladie dont elle mourut; elle fit alors toutes les diligences possibles, afin qu'on lui dît la messe tous les jours dans sa maison, qu'on lui donnât le très-saint Sacrement. Comme la maladie dura longtemps, un prêtre, grand serviteur de Dieu, qui lui disait souvent la messe, trouva mauvais qu'elle communiât ainsi tous les jours chez elle. Une fois donc, comme elle vit achever la messe, sans que ce prêtre lui donnât la Communion, elle se mit en une telle colère contre lui, que, tout scandalisé il vint m'en faire le récit, qui me fut fort sensible ; et cette femme mourut subitement de cette colère. Je ne sais pas seulement si elle se réconcilia, quoique je veuille croire que cet accident n'a pas été suffisant pour renverser son salut, puisque la bonté de Dieu est infiniment grande ; néanmoins la tentation fut alors bien dangereuse. Sainte Thérèse, l. *de ses fondations*.

4. La communion doit être réglée par l'obéissance à son directeur.

Diègue Yeprés, évêque de Tarragone, en Espagne, qui fut confesseur de sainte Thérèse pendant quatorze ans, rapporte dans la vie de cette sainte, que, retirant un fruit particulier du très-saint Sacrement, elle communia pendant plus de vingt-trois ans, ordinairement tous les jours, par le conseil de plusieurs personnes très-éminentes en doctrine. Notre-Seigneur lui-même approuva ces Communions par un nouveau miracle ; car, comme elle avait chaque jour deux vomissements, l'un le matin et l'autre le soir, aussitôt qu'elle commença à fréquenter la Communion, celui du matin cessa, mais celui de la nuit dura toute sa vie. Quand ses confesseurs lui ôtaient la Communion, ce qu'ils faisaient quelquefois pour la mortifier et l'éprouver, non-seulement elle ne témoignait pas en être affligée, mais, au contraire, elle les remerciait de ce que, regardant en cela la gloire de Dieu, ils ne lui permettaient point d'approcher de la sainte Table, étant une si grande pécheresse. C'est ce qu'elle fit connaître, entre autres circonstances, dans une maladie qu'elle eut à Avila ; car comme il y avait plus d'un mois qu'elle ne communiait point, une sœur lui demanda si elle n'avait point de peine à demeurer si longtemps sans communier. Elle répondit que non, parce que, considérant que Dieu le voulait ainsi, son âme était comme si elle eût toujours reçu la Communion; et, quoiqu'elle eût un grand désir d'en approcher, néanmoins elle mettait plus sa dévotion dans la pratique de la mortification et des vertus solides, que dans les fréquentes Communions, sachant bien que, quand elles ne sont pas accompagnées d'humilité, de soumission et des autres vertus, on en doit plutôt craindre le jugement, qu'attendre la récompense.

Saint Augustin, dans sa lettre à Januarius, loue ceux qui communient tous les jours, pourvu qu'ils le fassent dignement, et avec l'humilité que montra Zachée, lorsqu'il reçut Jésus-Christ dans sa maison. Mais il y donne aussi des éloges à ceux qui se privent de la Communion à certains jours, afin de se disposer à recevoir le Seigneur avec plus de dévotion.

La bienheureuse Victoire disait à des âmes peinées que le scrupule éloignait de la table du Seigneur, et à des âmes tiédes qui ne communiaient pas souvent, parce qu'elles ne voulaient pas faire les sacrifices nécessaires pour se préparer, comme on le doit, à la Communion : « Oh ! si vous saviez tout le bien que Jésus-Christ veut vous « faire en se donnant à vous, vous viendriez avec joie à lui, pénétrées d'une vive reconnaissance et d'un ardent amour. »

5. François de Borgia, étant encore vice-roi de Candie, frappé de tout ce qu'on lui avait dit des vertus et des lumières du fondateur des Jésuites, lui écrivit pour le consulter sur ses Communions, parce

que plusieurs docteurs Espagnols prétendaient qu'on ne devait point permettre aux personnes engagées dans le monde de communier si fréquemment. Saint Ignace, qui était alors à Rome, lui répondit que la fréquente Communion était le moyen le plus efficace de purifier l'âme de ces fautes, qui sont une suite de la fragilité humaine, et de parvenir à la perfection ; mais il ajouta en même temps qu'il ne pouvait donner des règles absolues à cet égard, que chacun devait se conduire d'après ses dispositions particulières, et suivre en cela les conseils d'un directeur pieux et éclairé. Le vice-roi continua de communier toutes les semaines, observant d'employer les trois jours précédents à produire des actes d'amour et de désir de s'unir à Jésus-Christ, et les trois jours suivants, en actions de grâces.

Une sainte de l'ordre de Saint-Dominique disait : « C'est parce que je me reconnais indigne, que je voudrais communier trois fois par jour, car je pourrais espérer de diminuer toujours davantage mon indignité. » Cassien se demande, qui est plus humble, ou une personne qui communie souvent, ou bien celle qui ne le fait que rarement? Il conclut que celle qui reçoit souvent Jésus, est plus humble, parce qu'elle prouve qu'elle connaît ses infirmités, en cherchant le remède qui peut les guérir. Le docteur angélique pense que, bien que Dieu se complaise dans l'hommage de ceux qui s'abstiennent de la Communion par humilité ou par crainte, il est plus satisfait par l'amour et par la confiance que lui témoigne l'âme qui le reçoit souvent dans l'Eucharistie.

D. Thom., 3 p., q. 8, a. 10, *ad* 3.

6. Les soldats français, envoyés à Rome pour la restauration du trône pontifical, n'ont pas seulement donné à la ville éternelle des preuves d'une bravoure invincible, mais encore d'une foi sincère ; et un grand nombre ont manifesté la piété la plus touchante. En voici quelques traits, que nous tirons d'une lettre écrite par M. l'abbé Masson à Mgr Debelay.

Le 20 novembre (1849) plusieurs d'entre eux ont reçu la confirmation des mains de Mgr Castellani, dans la chapelle du Quirinal. La messe a été dite, en présence de la sainte relique du chef de saint Laurent. Les chairs, qui recouvrent encore en entier ce chef vénérable, laissent facilement apercevoir les tiraillements et la contraction qu'elles durent éprouver par l'action du feu, au moment du martyre du saint diacre. Je leur faisais remarquer cette particularité si attendrissante, lorsqu'un d'entre eux s'écria : « Pauvre saint Laurent, que vous avez dû souffrir ! » — « Est-ce donc qu'on souffre, répondit un autre, quand on le fait pour Dieu? *Pour moi, l'on me couperait en mille morceaux que ça me serait bien égal, pourvu que je fusse toujours à lui...* »

Prés de 600 soldats, outre ceux qui fréquentaient habituellement les sacrements, ont eu le bonheur de s'asseoir à la Table sainte. Prés de trente d'entre eux ont été admis à la première Communion, et une cinquantaine à la Confirmation. Au nombre des premiers, il faut placer deux protestants, dont j'ai reçu moi-même l'abjuration, et un superbe tambour-major, à barbe grise, qui tous les jours arrivait pour l'instruction, avec sa croix d'honneur fièrement attachée sur la poitrine; ce qui ne l'empêchait pas d'être humble et soumis comme un petit enfant. On lui proposa de le communier en particulier. « Non, non, répondit-il : quand on a une aussi belle action à faire, il faut la rendre aussi publique que possible. » Le jour de sa Communion qui, donc, eut lieu publiquement dans l'église des religieuses françaises du Bon-Pasteur, il a été, comme tous ses camarades, d'une édification parfaite, et depuis lors il ne cesse de dire à qui veut l'entendre qu'il est plus content que s'il était roi du monde entier. Deux voltigeurs du même régiment étaient remplis des mêmes sentiments, lorsque, rentrant le soir au quartier, ils s'écriaient qu'en ce jour ils avaient remporté la plus éclatante des victoires; c'est pour nous, disaient-ils, bien plus qu'un 3 juillet! Ils furent accueillis par les félicitations et les embrassements de tous leurs camarades de la compagnie, même de ceux qui jusqu'alors n'avaient pas cessé de les tourner en ridicule. Deux autres voulurent emporter le bouquet qu'on avait placé devant eux, au petit déjeuner qui suivit la cérémonie religieuse; arrivés dans la chambre commune, ils le placèrent à la tête de leur lit, en signe de la joie dont ils étaient inondés. Tous leurs camarades vinrent aussi les féliciter. Un jeune tambour disait, en montrant à sa compagnie le crucifix, qu'il avait reçu au sortir de la Table sainte : « Voilà mon Sauveur! il est mort pour moi, je ne l'abandonnerai jamais plus. » Un autre vieux soldat, qui avait aussi communié pour la première fois, disait au prêtre qui l'avait instruit et confessé, en le serrant dans ses bras et l'arrosant de ses larmes : « Mon bon Père, je vous aime plus que quoi que ce soit; je vous aime plus que moi-même!... »

Quel magnifique spectacle, vraiment digne des anges et des hommes, s'offrit le jour de Noël, à la messe de minuit, lorsqu'au moment de la Communion, une cinquantaine de ces militaires de tout uniforme, s'avançant à travers la foule des assistants, vinrent s'asseoir à la Table sainte! Les Romains eux-mêmes ne purent s'empêcher de pleurer. Depuis sept heures du soir jusqu'au moment de la messe, ils n'avaient pas cessé de prier Dieu ou de faire de saintes lectures. Un médecin français, qui devait partager leur bonheur et qui fut témoin de leur profond recueillement pendant tout ce temps, ne pouvait en croire ses yeux; il en pleurait de joie, et, chaque fois encore qu'il en parle, c'est toujours avec un profond attendrissement.

Au sortir de la messe, ils allèrent tous à Sainte-Marie Majeure pour l'office de Ténèbres, qui devait commencer vers les trois heures du matin. Ils y restèrent jusqu'à sept, toujours parfaitement recueillis. En entrant, ils commencèrent par vénérer avec grande piété la crèche de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la chapelle où elle devait rester déposée, jusqu'au moment où l'on devait la transporter solennellement au maître-autel de la chapelle Sixtine ; et, lorsque ensuite, ce moment venu, ils virent, du haut de l'église où ils s'étaient placés, la sainte relique s'avancer à travers les mille flambeaux qui éclairaient l'immense basilique précédée d'un nombreux clergé, portée sous un dais magnifique, par quatre prêtres en dalmatiques, et suivie par S. Ém. le cardinal-vicaire, tout resplendissant de pierres précieuses, mais incontestablement plus remarquable encore par la majesté de ses traits et l'angélique modestie de son maintien, tous alors tombèrent de nouveau à genoux. L'un d'eux faillit s'évanouir par suite de sa profonde émotion. Il cherchait à en dissimuler la cause ; comme on le pressa de s'expliquer : « C'est, dit-il, la joie de voir la sainte crèche de Notre-Seigneur si grandement honorée. »

Du reste, le spectacle, offert à la Table sainte le jour de Noël, s'est renouvelé assez souvent pour que toute la ville de Rome ait pu en être édifiée. C'est ainsi qu'on a vu ces pieux jeunes gens se réunir, par petits groupes de dix à quinze, dans une église désignée la veille, et y recevoir le pain des anges. La messe finie, pour mieux braver le respect humain, l'un d'eux prononçait à haute voix les actes après la Communion, et tous les autres s'empressaient de les répéter. Dans leurs fréquentes visites aux pieux sanctuaires de Rome, ils récitaient de la même manière les litanies de la sainte Vierge, de Notre-Seigneur ou du saint Sacrement; surtout, par une prédilection toute particulière pour Notre-Seigneur souffrant et humilié, ils aimaient à monter le saint escalier du prétoire de Pilate, qui rappelle de si touchants souvenirs à l'âme chrétienne. Dans une de ces pieuses circonstances, un brigadier du 4ᵉ escadron du train des équipages, qui les vit et qui n'osa s'adjoindre à eux, rougit tellement ensuite de sa lâcheté, qu'à peine arrivé au quartier, il en pleura et repartit de suite avec son maréchal-des-logis pour réparer sa faute avec autant de hardiesse que de piété sincère. Le jour où commencèrent les visites aux monuments de Rome, présidées par Mgr Luquet, dans celle que d'abord l'on fit à Saint-Jean de Latran, les 130 soldats présents montèrent, tous à genoux, les marches sacrées de la *Scala Sancta*, à la suite du prélat vivement ému, et, comme lui, ils les couvrirent à plusieurs reprises de leurs baisers.

Ce n'est pas une des moindres consolations de la sainte Église, au milieu de tant de sujets d'affliction, de compter maintenant dans les

rangs de la milice française tant de si intrépides soldats de Jésus Christ, son divin époux.

« Qu'ils sont bons, disait l'autre jour un cardinal à un personnage français de la plus éminente piété, qu'ils sont bons vos Français! S'ils restent, ils finiront par convertir tous nos Romains !... »

En repartant pour la France, plusieurs, s'arrêtant un moment en face de l'église de Saint-Pierre, pour la contempler une fois de plus, s'écrièrent : « Saints apôtres, que de grâces vous nous avez obtenues! « c'est à vous que nous devons la grâce et les bénédictions de Dieu « que nous emportons. » Arrivés à la porte de la ville, ils se disaient entre eux : « Mon Dieu, mon Dieu, dans quel état sommes-nous « entrés dans cette ville, et dans quel état en sortons-nous ! » Puis, montrant de la main les lieux de leur campement, pendant le siége, ils me disaient à moi-même : « Voilà les champs, où nous avons « tant blasphémé contre Dieu, contre le Pape et contre l'Église..... « et maintenant nous le bénissons, le bon Dieu, nous prions pour « le Pape, nous voulons vivre et mourir pour l'Église... Oui, nous « retournons en France ; mais si jamais, les temps devenant plus « mauvais, on voulait nous y commander quelque chose contre la « religion ou contre la conscience, nous refuserions d'obéir; nous « jetterions bas les armes, et nous dirions : Nous ne voulons pas le « faire. On nous fusillerait alors? Eh bien ! tant mieux. Oh ! la belle « mort que de mourir pour Dieu, comme ces martyrs des cata- « combes !... » Ils s'éloignèrent dans ces admirables dispositions... M. l'abbé Masson, qui les avait accompagnés, les regardait encore, lorsque, se retournant eux-mêmes, ils s'écrièrent d'assez loin : « Père, « soyez bien tranquille, nous demeurerons fidèles, nous aimerons « toujours bien le bon Dieu..... » *Univers*, 7 avril 1850.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

ONZIÈME LEÇON.

Des Commandements de l'Église.

QUATRIÈME PARTIE

DE LA GRACE ET DES SACRE

PREMIÈRE LEÇON.

De la Grâce.

DEUXIÈME LEÇON.

Des Sacrements en général.

TROISIÈME LEÇON.

Du Sacrement de Baptême.

QUATRIÈME LEÇON.

Du Sacrement de Confirmation.

CINQUIÈME LEÇON.

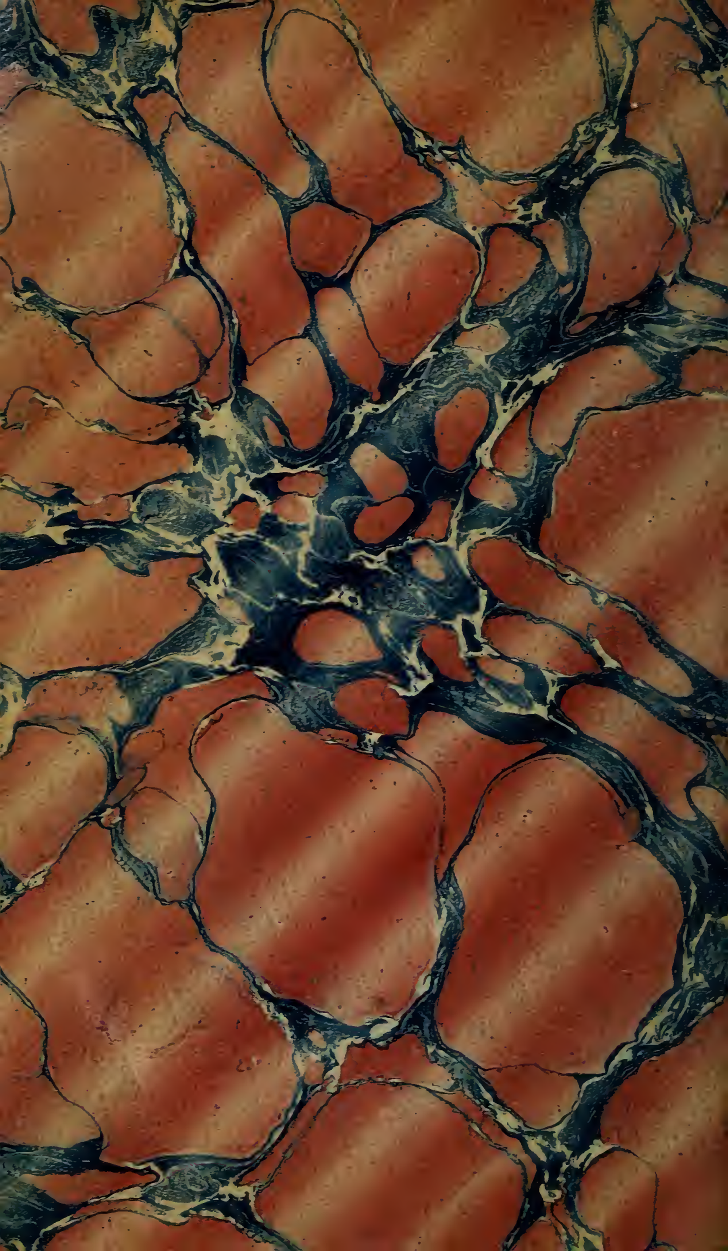
Du Sacrement de l'Eucharistie.

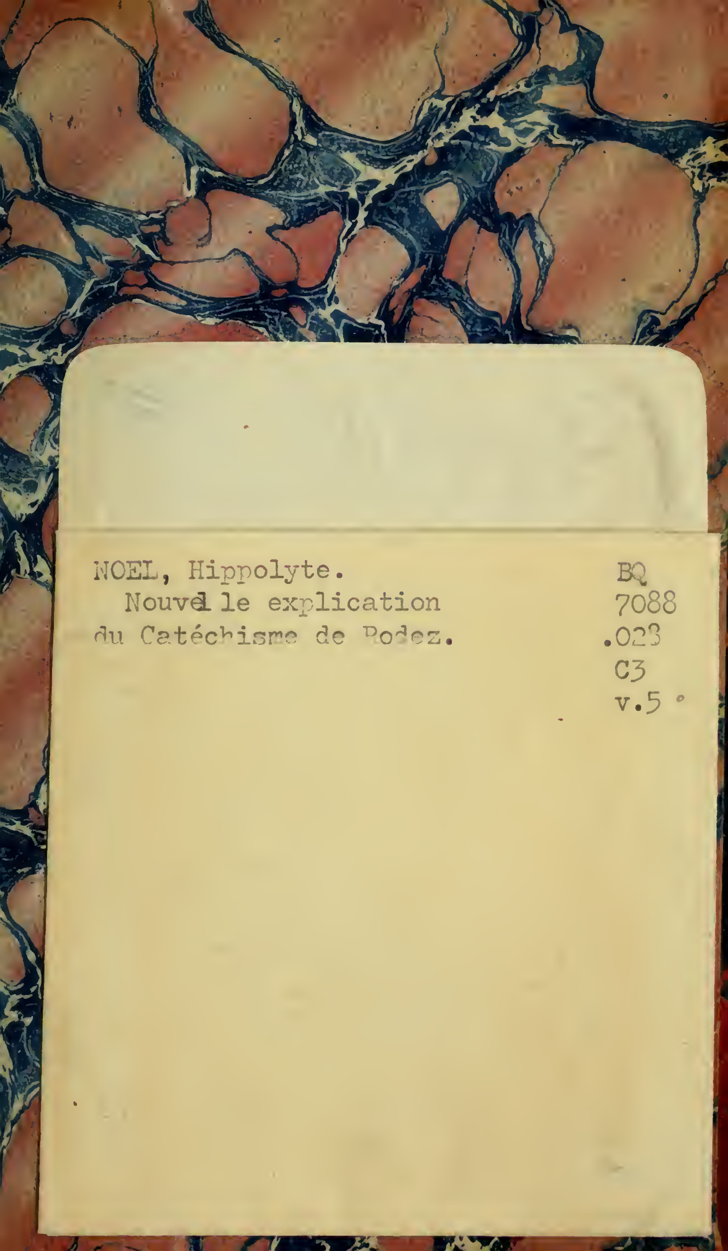
SIXIÈME LEÇON.

Suite de l'Eucharistie.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

8791-94, — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.




NOEL, Hippolyte.
Nouvelle explication
du Catéchisme de Rodez.
BQ
7088
.023
C3
v.5

